



HAL
open science

Sodome à Paris : protohistoire de l'homosexualité masculine fin XVIIIe - milieu XIXe siècle

Thierry Pastorello

► **To cite this version:**

Thierry Pastorello. Sodome à Paris : protohistoire de l'homosexualité masculine fin XVIIIe - milieu XIXe siècle. Histoire. Université Paris-Diderot - Paris VII, 2009. Français. NNT : . tel-00392241

HAL Id: tel-00392241

<https://theses.hal.science/tel-00392241>

Submitted on 6 Jun 2009

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITE PARIS DIDEROT

PARIS 7

UFR GHSS

THIERRY PASTORELLO

Thèse en vue de l'obtention du Doctorat d'histoire
Dirigée par Monsieur André Gueslin,
Professeur d'histoire contemporaine
Université Paris Diderot (Paris VII)

Thèse soutenue le 31 mars 2009

Sodome à Paris : protohistoire de l'homosexualité
masculine fin XVIII^{ème} – milieu XIX^{ème} siècle

Année 2008 - 2009

Membres du Jury :

- M. Didier Godard*** Essayiste, historien de l'homosexualité.
- M. André Gueslin*** Directeur de thèse.
- M. Robert Muchembled*** Professeur d'histoire moderne, Université Paris XIII, rapporteur, Président du jury.
- M. André Rauch*** Professeur émérite d'histoire contemporaine, Université Strasbourg II, rapporteur.
- Mme Elisabeth Roudinesco*** Habilitée à diriger des recherches, Université Paris VII, historienne de la psychanalyse.

Remerciements

Je tiens à remercier M. le Professeur André Gueslin, mon directeur de thèse. Il m'a formé à la recherche. Il m'a aussi soutenu tout au long de mon travail de doctorat avec exigence et bienveillance. Je veux qu'il sache que j'ai pour lui un profond respect et une grande admiration.

Un grand merci aussi à mon amie Madame Catherine Lefebvre, conservateur en chef des bibliothèques pour les lectures de mes travaux et ses conseils en matière de rédaction. Elle fut un soutien précieux tout au long de ce difficile, mais passionnant travail.

Un merci également à Monique Calinon pour la lecture critique de mes travaux.

Un merci aussi à mon ami Didier Godard qui m'a aidé de ses conseils d'historien de l'homosexualité et qui a accepté de faire partie de mon jury et à mon ami Bruno Auer pour son indispensable aide dans la langue de Shakespeare.

Merci aussi à ma collègue Madame Florida Bonnard pour son aide en matière de bureautique.

Merci aussi à mes amis : ceux de l'association *Les Sybarites*, ainsi que Gilles Lacombe, Frank Fiacre, Catherine Serres, Moufida Labsir et bien d'autres amis pour leur soutien et leurs encouragements.

Merci à ma famille et particulièrement à ma mère qui a toujours cru en mon projet et à mon très cher frère Pierre Pastorello qui m'a aidé avec toute sa générosité.

Merci aussi à tous ceux que je n'ai pas pensé à citer dans cette liste. J'espère qu'ils ne m'en tiendront pas rigueur.

TABLE DES MATIERES

PAGES LIMINAIRES	8
INTRODUCTION	10
CHAPITRE I : LES PERCEPTIONS DE L'HOMOSEXUALITE MASCULINE AU COURS DU XVIIIIE SIECLE	26
I LES PERCEPTIONS USUELLES DE L'HOMOSEXUALITE AU COURS DU XVIIIIE SIECLE	28
II LES PERCEPTIONS DE L'HOMOSEXUALITE MASCULINE DANS LA LITTERATURE	43
A/ LES DEBATS SUR LA NATURE ET LA PRESENCE DE L'HOMOSEXUALITE DANS CERTAINES CIVILISATIONS ANTIQUES ET NON EUROPEENNES	45
B/ LA DESCRIPTION DES PLAISIRS ET DES PRATIQUES SEXUELLES	53
III LA PERCEPTION DE L'HOMOSEXUALITE DANS LES ETUDES SADIENNES.	62
A/ UNE VISION POLYMORPHIQUE EXTREME DE LA NATURE	63
B/ LA SODOMIE ENTRE HOMMES DANS LES TEXTES SADIENS	66
CHAPITRE II : LA SOCIETE HOMOSEXUELLE AU XVIIIIE SIECLE ?	72
I PEUT-ON PARLER DE MARQUAGE SOCIAL ?	76
A/ L'IMPORTANCE DU COUPLE ARISTOCRATE ET TIERS ETAT	77
B/ LA PLACE DES CLERCS	82
C/ LES GENS DE METIERS	88
II LES LIEUX DE RENCONTRE ET LES RESEAUX A PARIS	97
A GEOGRAPHIE DES LIEUX DE RENCONTRE	98
B L'EXISTENCE DE RESEAUX	109
III PEUT-ON PARLER AU XVIIIIE SIECLE D'UNE AFFIRMATION DE LA SUBCULTURE HOMOSEXUELLE ?	112
A/ INTENTIONNELLE	113
B/ EXISTENTIELLE	123

CHAPITRE III : LA REPRESSION DE LA SODOMIE A LA FIN DE L'ANCIEN REGIME **131**

I / LE DROIT EN MATIERE D'HOMOSEXUALITE A LA FIN DE L'ANCIEN REGIME	132
A/ LA DEFINITION DU CRIME DE SODOMIE A LA FIN DE L'ANCIEN REGIME	132
B/ UNE ANALYSE TRADITIONNELLE DE L'HOMOSEXUALITE	134
II L'APPLICATION DU DROIT	137
A/ LES DERNIERES EXECUTIONS POUR SODOMIE	137
B/ LA PLACE DE PLUS EN PLUS CROISSANTE DE LA REPRESSION POLICIERE	141

CHAPITRE IV : LES PERCEPTIONS DE L'HOMOSEXUALITE MASCULINE DANS LA SOCIETE FRANCAISE DE LA REVOLUTION A LA PREMIERE PARTIE DU XIXE SIECLE **163**

I LES REPRESENTATIONS DE L'HOMOSEXUEL MASCULIN : DU VICE DES ANCIENNES ELITES JUSQU'AU DANGER A L'ORDRE SOCIAL	169
A/ LIBELLES ET PAMPHLETS REVOLUTIONNAIRES	170
B/ LES REPRESENTATIONS DE L'HOMOSEXUALITE DANS LA LITTERATURE ET A TRAVERS LES DISCOURS DE PLUSIEURS REFORMATEURS SOCIAUX	184
C) PERCEPTIONS USUELLES	202
II L'HOMOSEXUALITE PROGRESSIVEMENT ASSIMILEE A DES FACTEURS DE DESORDRES	215
A / VAGABONDAGE, PROSTITUTION, CRIME ET HOMOSEXUALITE	216
B/ LA PEUR DE L'INVASION DE L'HOMOSEXUALITE	223
III LES RAISONS PROFONDES DE CES REPRESENTATIONS DE L'HOMOSEXUALITE	227
A/ REDEFINITION DE LA MASCULINITE AU COURS DE LA PREMIERE PARTIE DU XIXE SIECLE	227
B/ LA MUTATION DE L'IMAGE DU PERVERS	230

CHAPITRE V : LA TRANSFORMATION DE LA MEDECINE DE L'IMPREGNATION THEOLOGIQUE AUX ENQUETES MEDICO-LEGALES **236**

I LE SEXE PERVERS DANS LE DISCOURS MEDICAL : DES PERCEPTIONS MORALES A LA MEDECINE LEGALE	240
A/ UN DISCOURS MORAL QUI REPREND UNE PHRASEOLOGIE RELIGIEUSE CLASSIQUE	240
B/ L'HOMOSEXUALITE MASCULINE DANS LE DISCOURS DE LA MEDECINE LEGALE	250
C/ MASTURBATION ET HOMOSEXUALITE	272
II LES PRATIQUES MEDICALES	283
A/ QUELQUES CAS EXAMINES A L'EPOQUE DE LA MEDECINE LEGALE	283
B) L'ENFERMEMENT ?	296

CHAPITRE VI : L'ARSENAL JURIDIQUE EN MATIERE D'HOMOSEXUALITE DANS LA PREMIERE PARTIE DU XIXE SIECLE : DE L'ABOLITION DU CRIME DE SODOMIE A L'OUTRAGE AUX MOEURS **307**

I LA SIGNIFICATION DE L'ABOLITION DU CRIME DE SODOMIE	309
A/ UNE ABOLITION DANS LE CADRE DE L'ŒUVRE DE LAÏCISATION DU DROIT	312
B/ LA NOTION DE VICTIME ET LE SOUCI D'EVITER TOUTE FORME DE PUBLICITE SCANDALEUSE	315
C/ UNE NOUVELLE CONCEPTION DU POUVOIR	317
D/ LOUIS MICHEL LE PELETIER DE SAINT-FARGEAU	320
II LA DEFINITION DES « BONNES MŒURS » DANS DEUX TEXTES REVOLUTIONNAIRES	321
A/ LES « BONNES MŒURS » DANS LA LOI SUR LA POLICE MUNICIPALE DE 1791	321
B/ LES BONNES MŒURS DANS LE DECRET DE 1792 SUR LE DIVORCE	324
III LE CONTROLE DES MŒURS DEPUIS LA MISE EN PLACE DU CODE PENAL DE 1810 JUSQU'A LA REFORME DE 1832.	326
A/ L'OUTRAGE PUBLIC A LA PUDEUR DANS LE CADRE DE L'ARTICLE 330 DU CODE PENAL	328
B/ LA NOTION DE BONNES MŒURS DANS D'AUTRES TEXTES DE LOI	332
C/ LE CONTROLE DES MŒURS DANS CERTAINES ORDONNANCES DE POLICE	333
D/ LA PROTECTION DE LA JEUNESSE DES ARTICLES DU CODE PENAL JUSQU'A LA REFORME DE 1832	336

CHAPITRE VII : LA REPRESSION EN PRATIQUE **340**

I LA REPRESSION DE L'HOMOSEXUALITE DE 1789 A LA PREMIERE PARTIE DU XIXE SIECLE : UN DURCISSEMENT PROGRESSIF	340
A/ QUELQUES PROCES PENDANT LA REVOLUTION	340
B/ UNE ACCELERATION DE L'EMPIRE A LA MONARCHIE DE JUILLET	344
II L'ACTION REPRESSIVE DE LA POLICE	354
A/ SURVEILLANCE DES LIEUX DE RENCONTRE, DES THEATRES ET DES CABARETS	355
B/ LA REPRESSION DIFFUSE DU VOISINAGE AUXILIAIRE DES POLICIERS	369
C / REPRESSION DES ECRITS LICENCIEUX	371
D/ LE ROLE MOTEUR DE CERTAINES AFFAIRES CRIMINELLES	373

CHAPITRE VIII : LES PRATIQUES HOMOSEXUELLES DE 1789 A LA PREMIERE PARTIE DU XIXE SIECLE **380**

I LES MUTATIONS DE LA SOCIABILITE HOMOSEXUELLE	381
A/ LES LIEUX DE RENCONTRE : EVOLUTION ET FREQUENTATION	383
B/ LES RESEAUX QU'EN EST IL DE LEUR EVOLUTION ?	397
II HOMOSEXUALITE ET CLASSES SOCIALES : QUELLES EVOLUTIONS ?	407

A/ L'HOMOSEXUALITE DANS LES CLASSES POPULAIRES	408
B/ L'HOMOSEXUALITE DES ELITES : QUELQUES PERSONNAGES CONNUS	416

CONCLUSION **442**

ETAT DES SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE **454**

SOURCES	454
A/ ARCHIVES	454
B/ SOURCES IMPRIMEES	459
BIBLIOGRAPHIE	496
A/ USUELS ET OUVRAGES GENERAUX SUR DES SUJETS AUTRES QUE L'HISTOIRE DE LA SEXUALITE	496
B/ OUVRAGES GENERAUX SUR L'HISTOIRE DE LA SEXUALITE ET DE LA CONJUGALITE ET DU GENRE	503
C/ OUVRAGES GENERAUX SUR L'HOMOSEXUALITE ET OUVRAGES SUR L'HOMOSEXUALITE AVANT LE XVIII ^E SIECLE OU APRES LE XIX ^E SIECLE	509
D/ OUVRAGES SUR L'HOMOSEXUALITE AUX XVIII ^E ET XIX ^E SIECLES	516
E/ BIOGRAPHIES	520
F/ OUTILS METHODOLOGIQUES	521
G/ ARTICLES DE PERIODIQUES	522
H/ DOCUMENTS ELECTRONIQUES	528

TABLE DES ILLUSTRATIONS

CARTE 1 : LES LIEUX DE RENCONTRE AU COURS DU XVIII ^{ème} SIECLE	100
CARTE 2: LES LIEUX DE RENCONTRE AU COURS DU XIX ^{ème} SIECLE	385

PAGES LIMINAIRES

Résumé en français :

Au cours d'une période que l'on peut situer entre la dernière partie du XVIIIe et la première moitié du XIXe siècle l'homosexualité masculine en tant que fait spécifique est en cours de construction en prenant en exemple une ville comme Paris. On assiste à un foisonnement de discours et de perceptions autour des pratiques sexuelles et amoureuses entre hommes et le développement d'une subculture sodomite. Au fur et à mesure que le juridique évolue entre des textes qui condamnent la sodomie au bûcher et une pratique qui privilégie la répression policière, l'homosexualité masculine est stigmatisée comme particulière et asociale. Une nouvelle forme de discours médical émerge grâce au concours qu'il doit apporter à l'homme de loi. L'homosexualité est atteinte principalement par la répression des outrages aux mœurs et par l'action répressive de la police. Si des subcultures homosexuelles existent, les discours sur l'homosexualité paraissent avoir peu d'influence sur les pratiques en prenant comme exemple certains éléments des classes populaires urbaines et des hommes notoires. L'homosexualité reste au terme de cette période en cours de construction. Alors que ce fut un nouveau moment dans la construction de l'homosexualité, des analyses en termes de genre persistaient.

Résumé en anglais :

Over a period stretching from the latter part of the eighteenth century to the first half of the nineteenth century, a specific male homosexual identity was developing in cities such as Paris. This period saw a proliferation of writings about and views on sexual practices and same-sex relations between men, and the development of a subculture of sodomites. As the judicial sphere evolved between death sentences and an increasingly repressive attitude on the part of the police, male homosexuality was singled out as asocial behaviour. A new form of medical discourse emerged in order to support the police statements and legal judgments of the time. In order to clamp down on homosexuality, the authorities made widespread use of the charge of 'affront to public decency, and of police raids. Yet homosexual subcultures thrived, and public condemnations of homosexuality had relatively little influence on people's behaviour, as the numerous police records involving urban, working-class young men and older gentlemen demonstrate. Whilst this was a new moment in the social construction of homosexuality, it was profoundly anchored in traditional gender stereotypes.

Titre en anglais :

Sodom in Paris : protohistory of male homosexuality end XVIIIe - mid nineteenth century

Proposition de mots clefs :

Homosexualité masculine – France — Paris – 1700-1799

Homosexualité masculine – France — Paris – 1800-1899

INTRODUCTION

La sexualité humaine est un phénomène complexe qui est régi par une variété de lois et de normes sociales. Elle constitue un domaine d'enjeux sociaux où se croisent des préoccupations liées à la santé, à la procréation, à la démographie, aux tabous et aux lois. L'histoire des pratiques sexuelles se comprend dans le cadre de l'évolution des mœurs et des représentations. Au plan historiographique c'est-à-dire au niveau de l'écriture de l'histoire, la sexualité est abordée assez récemment et il a fallu attendre les années 1960-1970 pour que se développe un réel intérêt pour l'histoire de cette thématique. Il faut, à ce propos, souligner l'apport énorme de Michel Foucault notamment avec son œuvre en trois tomes *Histoire de la sexualité*, dont le premier tome *La volonté de savoir* s'inscrivait en faux contre l'idée qu'à l'âge classique on ne parlait pas de sexe. Depuis, l'historiographie et la recherche historique s'intéressent de plus en plus au thème de la sexualité. L'histoire de la sexualité se situe au croisement de plusieurs domaines : histoire, sociologie, médecine, histoire des croyances et des représentations, histoire de la famille, anthropologie, droit ... Elle doit explorer ces différentes disciplines. L'historien qui étudie la sexualité doit toujours préciser sous quel angle il entend l'étudier. Les études sur le genre sont majeures. Elles vont donner une impulsion à l'histoire de l'homosexualité. Le genre, au niveau social, est l'identité qui est construite par l'environnement social ; de ce point de vue la virilité ou la féminité sont des constructions ou des représentations sociales et non des données naturelles : qu'est ce qui doit caractériser un homme dans une époque donnée ? Qu'est-ce qui différencie le domaine du masculin et du féminin au tournant du XVIIIe et du XIXe siècle ? Le travail de Thomas Laqueur *La fabrique du sexe* analyse le passage d'une conception héritée de Galien à une idée de deux sexes séparés et distincts dans leur nature profonde. Dès la fin du XVIIIe siècle, des auteurs remettent en cause certaines conceptions. Ils jugent que les sexes sont fondamentalement divergents. La vision de ce qu'est la masculinité va en être profondément changée. Pierre Bourdieu estime que l'on

ne naît pas homme, mais qu'on le devient, et c'est à travers tout un ensemble de rituels qui se mettent en place progressivement au XIXe siècle, que va se façonner l'identité masculine. Ceci implique que certains comportements ne cadrent pas avec l'identité de l'homme et sont des déviations du genre. Les études anglo-saxonnes sur le genre *Gender studies* portent sur un vaste domaine d'étude et de controverses portant sur la notion de genre sexuel. Le sexe signifie l'organe sexuel et le genre masculin ou féminin. Cependant en posant une équivalence entre sexe et genre on sous-estime la dimension sociale de l'identité sexuelle. La philosophe américaine Judith Butler, une des principales protagonistes de ce courant, montre que genre et désir sont les effets d'une certaine formation du pouvoir et quels sont les enjeux politiques à désigner ces catégories de l'identité ? L'histoire du genre est donc un angle essentiel pour comprendre et envisager les discours et le questionnement sur les pratiques sexuelles entre hommes au cours de la période étudiée.

La sexualité entre hommes est perçue dans un premier temps à travers la sodomie. Pendant longtemps la sodomie est vue comme une pratique sexuelle plus que comme un état définissant certaines personnes. La sodomie désignait certes au départ tout un ensemble d'écarts sexuels, mais c'était essentiellement les relations amoureuses entre hommes qui étaient stigmatisées à travers ce terme. Comme le note Elisabeth Roudinesco « être sodomite c'était refuser la différence dite naturelle des sexes. La sodomie fut regardée comme le versant le plus noir de l'activité perverse et le sodomite regardé comme un être satanique était ainsi voué au bûcher.¹ Le terme sodomie renvoyait à un épisode de la Bible « l'histoire de la ville de Sodome ». L'homosexualité fait référence à une stigmatisation médicale. Ce terme est le reflet de la médicalisation des pratiques amoureuses entre hommes. Il est une création de la seconde partie du XIXe siècle. On attribue à un médecin hongrois, en 1869, la création de ce terme dans le cadre d'un échange avec le ministre de la justice de Prusse et visant à demander la levée des sanctions contre les personnes homosexuelles. C'est dans le contexte d'une définition du sentiment sexuel contraire qu'il faut replacer

¹ E. ROUDINESCO, *La part obscure de nous mêmes*, Paris, 2007, p. 53

la naissance de ce mot.² Par opposition, le terme hétérosexualité dans le sens de sexualité normale ou conforme est apparu en 1893 dans la première publication en anglais de *Psychopathia sexualis* de Richard Von Krafft-Ebing (1840-1902) ; en français, le terme d'hétérosexualité semble être apparu en 1894.³ Donc, par commodité, nous utiliserons le terme d'homosexualité créé par le médecin hongrois Karoly Maria Kertbeny (1824-1882) ; ce terme, et il faut dire avec fermeté, n'existe pas dans les archives consultées pour ce travail, et les relations sexuelles entre hommes sont définies par plusieurs adjectifs. Il y aurait bien un foisonnement de discours sur les relations sexuelles entre hommes mais nullement une idée d'homosexualité au sens d'une personne avec une nature particulière.⁴ Cependant à partir de la fin du XVIIIe siècle et au cours de la période étudiée, les évolutions dans la perception du genre, la découverte de la nature et de ce qui lui est conforme ou non, redéfinissent- et ceci dans un contexte de relative sécularisation -la représentation de l'homosexualité ou de la sexualité entre hommes. C'est à partir de la définition des plaisirs naturels et contraires que va se définir plus tard l'homosexuel. C'est dans des ouvrages de médecins mais également de théologiens et de pornographes, que l'on va scruter, déterminer, analyser les plaisirs naturels, excessifs et factices.⁵ Cette définition des plaisirs naturels et antinaturels est l'étape qui conduira plus tard à la définition du personnage de l'homosexuel. Cette période qui va des dernières décennies du XVIIIe siècle à la première partie du XIXe siècle voit la France se chercher politiquement à travers des régimes qui se succèdent : 1ère république, Empire, Restauration, Monarchie de juillet. La France va progressivement se moderniser par les sciences et par l'évolution des mœurs, ce qui va induire de nouvelles approches juridiques d'autant plus que le poids du catholicisme va diminuer. Ces

² J.C. FERAY, « Une histoire critique du mot homosexualité », *Arcadie*, n° 325, janvier 1981, p. 11-21

³ J. N. KATZ, *L'invention de l'hétérosexualité*, Paris, 2001, p. 26-28

⁴ A. CORBIN, *L'harmonie des plaisirs*, Paris, 2007, passim

⁵ A. CORBIN, *Op. Cit.*, Paris, 2007, passim

faits auront des incidences directes dans la façon de percevoir les relations sexuelles entre hommes.

L'histoire de l'homosexualité doit donc être posée en termes d'exclusion, de différence et de discrimination. L'exclusion sociale est avant tout la marginalisation de personnes qui ne correspondent pas au modèle social dominant. Pour être exclu, il faut avoir été désigné comme exclu, et l'exclusion est toujours au départ construite et définie à partir de normes qu'il convient de respecter pour être inclus. C'est dans le cadre de la définition de la déviance telle qu'elle a été définie par l'école américaine de sociologie de Chicago que doit être comprise l'exclusion. Un individu est défini comme déviant car son comportement contrevient à des règles émises par des entrepreneurs de morale. Le concept d'entrepreneur de morale est à situer dans les thèses de l'Ecole de Chicago. L'entrepreneur de morale est celui qui contribue à définir les normes et à les faire appliquer. On peut distinguer deux types d'entrepreneurs de morale : ceux qui cherchent à supprimer certains comportements en créant des règles de manière conséquente et ceux qui, une fois la norme édictée, sont chargés de la faire appliquer. Donc l'exclu réagira contre la stigmatisation qui le frappe et les personnes intégrées réagiront à sa présence jugée trop visible. De même que l'exclusion de l'homosexuel vise aussi à renforcer la cohésion du groupe : l'homosexuel constitue en quelque sorte un contre modèle qui renforce la cohésion du modèle. L'histoire de l'homosexuel pose donc le problème de son exclusion, des processus de discrimination.

Au plan historiographique et pour dresser un panorama non exhaustif, les études sur les homosexualités dans le domaine historique posent un problème spécifique en France où les recherches sur les homosexualités ne bénéficient pas comme aux Etats-Unis d'assises comme les *Gays studies*. Les *gays studies* situent l'histoire ou l'étude de l'homosexualité dans l'histoire du genre et de sa déconstruction, et il faut aussi souligner l'importance de la théorie *Queer* qui entend remettre en cause l'essentialisme de notre vision des sexes analysée avec la notion de nature. En France, des forums sont organisés, des rencontres, mais les institutions de recherche restent encore assez timides. Globalement, dans les années 70, des travaux sont produits dans le domaine historique et ils ont pour auteurs souvent des militants de la cause homosexuelle : il faut citer de

Guy Hocquenghem (1946-1988) *Race d'ep* en 1979 qui connut une adaptation au cinéma et qui est consacrée à l'histoire de l'homosexualité. Il faut citer également au plan scientifique, en 1976, le premier tome de *L'histoire de la sexualité* de Michel Foucault (1926-1984), *La volonté de savoir*. L'historien et épistémologue Jean Paul Aron et le philosophe et ethnologue Roger Kempf publient aussi une étude, *Le Pénis et la démoralisation de l'Occident* en 1978, et enfin, Pierre Hahn réalise une étude consacrée exclusivement à l'homosexualité masculine sous le Second empire, *Nos ancêtres les pervers*. Dans les années 1980 la production intellectuelle sur les homosexualités s'est déplacée notamment dans le domaine historique vers les rangs universitaires et nous pouvons citer dans l'ordre chronologique l'étude de Bernard Sergent (1946-) sur l'homosexualité initiatique dans la mythologie grecque, les recherches de Michel Rey (1953-1993) sur les sodomites parisiens au XVIIIe siècle de 1982 à 1989, l'ouvrage de Maurice Lever (1935-2006) *Les bûchers de Sodome* en 1985. La période plus contemporaine fut bien abordée, notamment la déportation homosexuelle avec un ouvrage de Jean Boisson, *Le Triangle rose* 1988. Enfin deux colloques doivent être cités : en 1986, à la Sorbonne, sur les études et recherches sur les homosexuels et sur les lesbiennes et, enfin, à la même Sorbonne le colloque *Homosexualité et lesbianisme* en décembre 1989. En dehors de la France, il faut aussi signaler les études de John Boswell (1947-1994) sur l'homosexualité au Moyen âge notamment *Christianisme, tolérance sociale et homosexualité* en 1985. Depuis les années 1990, des travaux d'érudits et d'universitaires ont été produits en France : Les études de Didier Godard sur l'histoire des sodomites des origines du Christianisme à l'Europe des Lumières, les contributions d'Olivier Blanc notamment son ouvrage sur *L'amour à Paris au temps de Louis XVI* en 2002, les travaux de Régis Revenin sur *L'homosexualité et la prostitution masculine 1870 à 1918* en 2005, la thèse de Florence Tamagne *Histoire de l'homosexualité en Europe: Berlin, Londres, Paris, 1919-1939* en 1998, et son ouvrage intitulé *Mauvais genre* sur l'histoire des représentations de l'homosexualité. L'ouvrage de Laure Murat intitulé *La loi du genre* en 2006 et qui porte sur les représentations de ce que l'on nommait le troisième sexe. En dehors de la France, il faut aussi

citer les travaux de Michael Sibalis sur l'homosexualité à l'époque napoléonienne.
⁶L'œuvre de l'universitaire américain Georges Chauncey intitulée *Gay New York* sur les homosexuels à New York de 1890 à 1940. Pour la période actuelle, en France, il faut aussi mentionner plusieurs études où l'homosexualité est abordée : *L'harmonie des plaisirs* de l'historien Alain Corbin : ce dernier étudie l'homosexualité dans le cadre plus globale de l'émergence d'un discours sur les variantes du plaisir sexuel ; l'étude d'Elisabeth Roudinesco *La part obscure de nous mêmes* où l'homosexualité est replacée dans une réflexion globale sur le monde de la perversion. Les travaux de l'historien et universitaire André Rauch sur la masculinité permettent de situer l'émergence de la représentation de l'homosexuel dans le cadre de la construction de la masculinité et l'œuvre de Robert Muchembled, notamment *L'orgasme et l'Occident*, permet de replacer l'histoire de l'homosexualité dans le cadre plus global de l'histoire des plaisirs sexuels et de la morale.

Au plan méthodologique, qu'entend-on par faire l'histoire de l'homosexualité ? S'agit-il d'étudier dans une période donnée un groupe d'hommes réunis par une même pratique de la sexualité en supposant qu'ils avaient conscience de constituer un groupe ? S'agit-il plutôt d'étudier la façon dont sont perçues les relations amoureuses entre personnes de même sexe ? S'agit-il de percevoir les manières de vivre la sexualité entre personnes de même sexe et son évolution dans le temps ? On le voit, l'histoire de l'homosexualité nécessite un éclaircissement sur les approches utilisées. On peut affirmer que l'histoire de l'homosexualité fait appel tout comme l'histoire de la sexualité à l'histoire des mentalités et des représentations : l'histoire des représentations de l'homosexualité participe donc à la fois d'une interrogation sur les différentes conceptions de l'amour et de la sexualité qui recoupent notamment l'histoire de la famille, l'histoire de la vie privée et l'histoire des femmes⁷...Elle fait appel aussi

⁶ Pour un panorama historiographique voir R. MENDES-LEITE, *Le sens de l'altérité*, Paris, Montréal, 2000, p. 49-64

⁷ F. TAMAGNE, *Mauvais genre : une histoire des représentations de l'homosexualité*, Paris, 2001, p. 6

plus globalement à l'histoire sociale et l'histoire des modes de vie : la pratique de l'homosexualité si elle est liée à l'évolution des représentations, est aussi liée à l'évolution des modes de vie et de perception de la sexualité en général. L'histoire de l'homosexualité nécessite d'utiliser aussi l'histoire du droit, de la médecine, de la police, de la justice, de la littérature et de la pensée. Elle nécessite pour l'historien qui choisit de s'y employer, de croiser des sources de natures diverses : médicales, juridiques, judiciaires, policières, littéraires, mémoires et souvenirs personnels. C'est le croisement subtil de ces sources variées qui permettra de dégager une histoire de l'homosexualité suffisamment riche et intégrant toute la diversité de cette même histoire. Une autre difficulté est de définir ce que nous entendons par homosexuel dans le cadre de notre recherche historique. Certains entendent définir homosexuel celui qui s'assume et se pense comme homosexuel. Cette vision est forcément restrictive et elle peut tendre aussi parfois à une certaine forme d'anachronisme, car elle consiste à transposer des problématiques qui étaient absentes dans l'époque que nous étudions. Faut-il penser et intégrer comme homosexuel celui qui ne l'assumant pas et menant une vie classique avait sans doute une sensibilité assez clairement homosexuelle ? Le choix est difficile car le problème est que l'homosexualité fut rarement assumée pleinement par les intéressés : on doit se baser souvent sur des témoignages qui sont parfois à prendre avec précaution car ils sont sujets à caution. Cette opposition entre vision restrictive de ce qu'est un homosexuel et une vision plus diluée correspond à, soit faire l'histoire de l'identité homosexuelle, soit l'histoire du comportement homosexuel. Pour notre part nous faisons le choix d'adopter la seconde posture car la première limiterait les exemples que nous pourrions prendre à un ou deux cas d'hommes célèbres et assumant pleinement leur homosexualité. Par ailleurs elle présenterait des risques d'anachronisme pour l'étude d'une époque où l'homosexualité en tant que telle n'est pas théorisée. L'homosexualité doit aussi être envisagée plus globalement que l'histoire des conceptions juridiques la concernant : parallèlement à la définition du crime de sodomie notamment dans les milieux aristocratiques, une certaine forme de tolérance était de mise. En étudiant simplement l'histoire de l'homosexualité par rapport aux doctrines juridiques, c'est tout un pan de la vie homosexuelle qui risquerait d'échapper à l'historien. Au XVIIIe siècle, suivant le contexte, certains

pouvaient vivre assez librement leurs amours masculines quand d'autres pouvaient se retrouver sur un bûcher. Les situations se révélaient parfois très hétérogènes. Pourquoi avoir choisi l'étude de l'homosexualité du milieu du XVIIIe siècle jusqu'à la première moitié du XIXe siècle ? Pourquoi avoir choisi comme cadre Paris ? La période choisie est stratégique car il s'agit d'une période de bouleversements politiques importants. Ces bouleversements touchent la France d'abord, mais ils vont s'étendre en Europe avec l'épopée révolutionnaire et napoléonienne. Ces changements vont occasionner la disparition d'un ordre économique et social sur lequel reposait le crime de sodomie. Le crime de sodomie était l'image d'un ordre social où il y avait osmose entre l'Eglise et l'Etat. La fin de cet ordre remettait en cause de manière directe cet état de fait. Les bouleversements politiques avaient donc une conséquence directe sur la vision que la société avait de l'homosexualité et sur son traitement juridique. Nous passons ainsi au cours de cette période d'une perception théologique à une perception laïcisée de l'homosexualité : au début de la période étudiée, la vision de la sodomie, crime d'essence théologique, domine encore des pans entiers de la société, un peu après la moitié du XIXe siècle le Docteur Ambroise Tardieu publiera *Etude médico-légale sur les attentats aux mœurs* qui fustige l'homosexualité en tant que perversion sexuelle. Cette étude de médecine légale constitue l'étude la plus aboutie en la matière et elle se veut scientifique. Donc elle constitue un tournant dans l'histoire des pratiques sexuelles entre hommes. A travers ce passage d'une vision théologique à une vision laïque, l'homosexualité devient-elle ainsi le révélateur d'un nouvel ordre politique comme le notait Eric Fassin. L'ordre sexuel apparaît-il comme une clé de l'ordre social.⁸ Jean Paul Aron et Roger Kempf situaient l'installation de cet ordre sexuel nouveau entre 1820 et 1850. Les représentations et la vision de l'homosexualité qui se mettront en place dans la première partie du XIXe siècle ont pour origine les évolutions que l'on peut détecter à partir du XVIIIe siècle dans divers domaines : les discours sur la pertinence de la condamnation au bûcher pour les cas de sodomie, le rôle croissant de la police, les discours sur les différentes variantes des plaisirs : la

⁸ E. FASSIN, « Histoire gay : un essai de Georges Chauncey », *Le nouvel observateur*, n° 2041, 18 décembre 2003

période de la Révolution française et la première partie du XIXe siècle constituent une période de transition : on assiste à la mise en place d'un nouvel ordre juridique, à l'émergence de nouveaux types de discours et à de nouveaux types de problématisation des relations sexuelles entre hommes. Les discours scientifiques sur l'homosexualité iront en se développant au XIXe siècle. Ils prendraient leurs racines dans cette nouvelle attitude décrite par Michel Foucault : à partir de la Contre-réforme dans les pays catholiques, le rythme de la confession annuelle s'accélère. Elle occasionnerait un nouveau type d'approche plus analytique et moins basé sur les péchés concrètement commis, mais également sur les désirs. L'injonction particulière à dire tout ce qui concerne les plaisirs a son origine dans cette nouvelle attitude. La vérité du sexe va être désormais prise comme pratique technique de plaisir. Il s'agit d'un savoir pratique qui doit être réinvesti dans les pratiques sexuelles. La *scientia sexualis* correspond à une forme de savoir pouvoir. Elle vise à produire un discours de vérité sur le sexe. Il faut chercher le rapport au vrai sur soi-même et dans l'examen de soi-même. La vérité est donc du côté de celui qui écoute et qui est chargé de délivrer un jugement. Ces nouvelles approches vont se pérenniser et mettre en place un ordre social et juridique durable. Ces nouvelles approches au XVIIIe siècle semblent perceptibles dans le domaine des discours sur l'homosexualité et sur les plaisirs qui se veulent plus descriptifs et sur la perception du plaisir homosexuel qui devient de plus en plus un plaisir ou une attitude propre. Cette nouvelle attitude est perceptible dans l'évolution de la répression de l'homosexualité qui intervient de plus en plus si elle fait irruption dans le domaine public. Ainsi la police des mœurs a un rôle croissant à Paris, ce qui indique que désormais il s'agit moins de punir un comportement interdit que de contrôler et de punir une intrusion dans le domaine public de comportements jugés pervers. C'est en percevant et analysant ces nouvelles conceptions que nous discernons cette évolution longue. Plus globalement, nous situons la mutation de la représentation de l'homosexualité masculine dans la problématique plus globale de la mutation de la masculinité et de la redéfinition de la virilité. Il faut aussi souligner combien la France fait figure à cette époque d'exception. C'est, en quelque sorte, le premier pays à supprimer toute répression en soit en ce qui concerne le comportement homosexuel. La Grande Bretagne

continue dans les années 1830 à exécuter les homosexuels. La France est le premier pays à ne réprimer l'homosexualité que par le biais des outrages aux mœurs et du détournement de la jeunesse et par le biais de la médecine. Le poids de la pensée des Lumières et des idées de réformes juridiques et pénitentiaires qu'elle a drainées, peut certainement expliquer en partie cette innovation. De plus, le cadre parisien est également intéressant car l'homosexualité est un phénomène qui prend toute son ampleur dans le cadre de la vie urbaine. Nous nous sommes limités à étudier l'homosexualité masculine et avons fait l'impasse sur l'homosexualité féminine. Nous avons beaucoup plus de sources sur l'homosexualité masculine, sur laquelle on a eu tendance à s'exprimer davantage, que sur l'homosexualité féminine : L'homosexualité masculine est bien présente dans les archives de police tandis que l'homosexualité féminine est absente. Les médecins et réformateurs sociaux se préoccupent en premier lieu de l'homosexualité masculine. Cette préoccupation première sur l'homosexualité masculine s'explique par le fait que l'homme qui pratique l'homosexualité est vu de plus en plus comme quelqu'un qui déroge à sa masculinité qui implique son rôle de chef de famille. Comme nous voulions situer l'étude de l'homosexualité masculine dans le cadre de la redéfinition de la masculinité, nous nous sommes limités strictement à l'homosexualité de l'homme. L'homosexualité de la femme pose moins de problème car elle renvoie à la vision de la femme qui est vue comme une mineure au plan du droit. D'ailleurs, à partir des années 1820, une certaine représentation de l'homosexualité féminine émergera dans l'art. Dans un article intitulé *Tu seras un homme mon fils ?* André Rauch démontre qu'à partir du XIXe siècle la masculinité est progressivement redéfinie. Elle sera précisément structurée entre autre par la caserne et l'école. Parallèlement vont émerger l'image et l'idée du troisième sexe qui s'imposeront plutôt vers la fin du XIXe siècle.⁹ Dans le cadre de la redéfinition de ce nouveau visage de la masculinité, il faut signaler à nouveau les travaux de l'historien américain Thomas Laqueur et notamment son travail : *La fabrique du sexe* où il aborde le passage d'une vision d'un sexe d'origine unique à l'idée de deux sexes biologiques et complémentaires.

⁹ A. RAUCH, « Tu seras un homme mon fils », *l'Histoire*, n° 297, avril 2005, p. 34-43

C'est pourquoi l'étude de l'homosexualité masculine est stratégiquement importante dans le cadre de cette nouvelle perception de la masculinité.

Donc, si la sodomie était le reflet d'un ordre où l'Etat vivait en osmose avec l'Eglise, toute la singularité et l'intérêt d'une étude dans le cadre parisien est d'observer parallèlement l'émergence de nouvelles approches sur les relations sexuelles entre hommes. Ces nouvelles approches seraient perceptibles à travers de nouveaux discours sur les plaisirs sexuels : ceux jugés naturels, ceux estimés factices et contre naturels. Parallèlement on assisterait chez les entrepreneurs de morale à de nouvelles approches dans la manière de gérer et réprimer les relations homosexuelles : la répression interviendra quand il y a trouble à l'ordre social, c'est-à-dire quand le phénomène deviendra visible. C'est principalement pour ceci que l'homosexualité serait de plus en plus liée aux désordres de la ville : c'est cette homosexualité intentionnelle qui se remarquera dans une ville comme Paris. Enfin on pourrait observer la naissance de subcultures sodomites propres. Ce terme au plan sociologique signifie une culture propre à un groupe social donné. Cette attitude émerge dans l'interaction d'un ensemble d'individus expérimentant les mêmes problèmes d'intégration. Une subculture spécifique possède ses propres caractéristiques. Elle peut se réactiver par un certain prosélytisme. Paradoxalement et dans un contexte de progression du phénomène de l'intimité notamment dans la bourgeoisie, le phénomène de séparation de la sphère très privée et de la sphère publique permettrait à certains de vivre leur singularité dans une société qui la stigmatise. On assiste à l'émergence de nouvelles conceptions juridiques et médicales ou sociales, en même temps qu'à la naissance de subcultures observées dans le cadre parisien. Ces conceptions et ces processus sociaux possèderaient des interactions spécifiques. Elles seraient porteuses de nouveaux types de comportements et de nouvelles pratiques répressives. On pourrait alors percevoir toute la singularité de cette période. Un personnage stigmatisé va progressivement émerger. Il deviendra plus tard l'homosexuel. En même temps la protection de l'intimité, permettra des espaces de liberté autant pour des hommes que pour des groupes informels. Le paradoxe, et en même temps la particularité de l'homosexualité dans une ville comme Paris, se situent donc entre ces nouvelles approches des relations sexuelles entre hommes. Elles induiraient une mutation profonde de la répression de

l'homosexualité en même temps autoriseraient des espaces de liberté dans le cadre du respect de l'intimité.

Pour scruter ces nouvelles approches il faut, dans le premier chapitre, les analyser dans le cadre d'un Ancien régime finissant. On découvre un XVIII^e siècle où la sexualité entre hommes est abordée franchement par certains hommes de lettres et dans une certaine littérature licencieuse, et plus globalement, dans la culture classique. Les rapports sexuels entre hommes seront de plus en plus entrevus comme particuliers et on voit poindre un discours sur la nature et ses lois et donc sur ce type de sexualité. L'évolution du vocabulaire paraît d'ailleurs refléter ces évolutions. Ces représentations seront perceptibles en mettant en parallèle les perceptions usuelles et certains éléments de la culture classique, la littérature licencieuse et notamment les études sadiennes. La réalité d'une vie sodomite à Paris, développée dans un deuxième chapitre, paraît comme certaine à la lumière des sources disponibles et la capitale paraît posséder ses lieux dédiés aux plaisirs homosexuels. On peut aussi émettre l'hypothèse de la présence de subcultures informelles dans Paris. Ces subcultures paraissent posséder leurs propres rites ; enfin on pourrait aussi observer une nette divergence dans la manière de vivre l'homosexualité dans les milieux sociaux divers. La manière de vivre l'homosexualité dans l'aristocratie et le haut clergé est fort différente de la manière de l'assumer chez les gens de métiers et petits bourgeois ; la domesticité paraît jouer un rôle non négligeable dans l'aristocratie.

La répression juridique envisagée dans un troisième chapitre évolue aussi et nous pouvons observer le poids croissant de la répression plus spécifiquement policière. Il y a de ce point de vue une nette différence à la fin de l'Ancien régime entre des textes qui restent fidèles à la définition du crime de Sodome et une répression qui évolue autrement. La différence entre les textes et la pratique exista dès le XVII^e siècle : En 1678, quelques grands seigneurs furent impliqués dans la création d'une société secrète sodomite, aucun d'eux ne passa en justice.¹⁰ Au XVIII^e siècle, cette différence entre la pratique réelle de la justice et les textes est une réalité qu'il faut cerner.

¹⁰ M. LEVER, « La répression de l'homosexualité », *Historama*, juillet 1985, p. 41-42

Elle est importante pour comprendre ce qui va motiver l'attitude des hommes de 1789. Le bilan général à la fin du XVIIIe siècle permettrait de percevoir des pratiques, des comportements qui annoncent les évolutions que nous entendons percevoir au cours de la première partie du XIXe siècle : le poids de plus en plus important de la répression policière courante prépare ce que sera la réalité de la répression de l'homosexualité au cours du XIXe siècle : répression par l'outrage aux mœurs.

A partir de la Révolution et au début du XIXe siècle, les évolutions sur la perception de l'homosexualité développées dans un quatrième chapitre sont observables dans un premier temps dans les discours et les représentations de la société et on observerait à ce sujet des évolutions profondes et qui, d'une certaine façon, prolongent des évolutions en cours au XVIIIe siècle : l'assimilation de la pratique de l'homosexualité masculine aux fléaux sociaux divers. Les représentations de la société sont plus spécifiques, dans un premier temps, que le discours médical. Ce dernier envisagé dans un cinquième chapitre, ne se détache que progressivement d'un discours réprobateur moral sans spécificité propre. L'apparition d'un discours médical autonome et propre sur la pratique de l'homosexualité semblerait s'élaborer au cours de la première partie du XIXe siècle. Le choix de souligner plus particulièrement la nouveauté et l'originalité de certaines perceptions ou de certains discours : sociaux, médicaux, nous a conduit à ne pas aborder le discours religieux sur l'homosexualité qui ne nous semblait pas suffisamment caractéristique par rapport à ce qu'il était au XVIIIe siècle. Pour le XVIIIe siècle, le discours religieux est entrevu d'une certaine façon à travers le crime de sodomie dans le cadre d'une société où l'Eglise et l'Etat vivent en osmose. Pour le reste nous pouvons observer que nous ne disposons pas de sources sur les prêtres sodomites comme nous en disposons pour le XVIIIe siècle. Est-ce un problème de sources ? Est-ce le reflet d'une plus grande discrétion qui reflète une adaptation vis-à-vis des « mœurs victoriennes » pour reprendre une expression de Robert Muchembled ? Ce dernier situe à partir de 1800 le début de cette période qui se caractérise par un message de modération, d'économie et de gestion des instincts. Bourgeoisie et classes moyennes se dotent d'un état d'âme original et marquent nettement leur différence par rapport à

une noblesse oisive et les mondes populaires réputés rudes.¹¹ Parallèlement, L'historien américain Peter Gay caractérise la culture bourgeoise sur l'éros par la domestication des passions et des pulsions.¹² L'analyse des perceptions de la société au cours de la première partie du XIXe siècle débouche sur la mise en place d'un discours propre à la médecine, et enfin, nous pouvons envisager les évolutions juridiques et répressives au cours des chapitres VI et VII. Ces évolutions juridiques et répressives peuvent parfois être liées à l'évolution du discours médical. Dans le domaine juridique (chapitre VI), les évolutions sont conséquentes et elles posent parfois un problème d'interprétation ou de sens. La disparition du crime de sodomie en 1790-1791 pose le problème des causes et des motivations de cette disparition. Les raisons de cette réforme expliqueraient l'évolution du cadre juridique au cours de la première partie du XIXe siècle et notamment la refonte juridique napoléonienne. Désormais l'homosexualité est réprimée seulement si elle porte atteinte à l'ordre social et si elle fait irruption dans le domaine public. Elle est hors d'atteinte quand elle se situe dans un cadre strictement intime. La mise en parallèle des textes juridiques et de la répression (chapitre VII) permet de cerner l'interprétation des textes. Ces textes réprimant les outrages aux mœurs ou l'incitation des mineurs à la débauche ne précisent pas nommément l'homosexualité. Donc il y a une interprétation à l'occasion de procès ou poursuites judiciaires qui tendent à faire de la pratique de l'homosexualité l'outrage aux bonnes mœurs par excellence. Enfin cette analyse juridique et répressive permet de percevoir ou d'entrevoir au cours d'un huitième chapitre la réalité de la sociabilité homosexuelle. Elle continue à perdurer à travers des lieux de prédilection. Ces lieux sont d'abord encore les lieux de rencontre dans Paris et les lieux privés clos. Il serait possible aussi à travers les archives de police de déceler des réseaux similaires de ceux qui existaient à la fin du XVIIIe siècle. Une subculture homosexuelle perdurerait dans le Paris de la première moitié du XIXe siècle. Il y aurait une adaptation des intéressés à ce nouveau cadre répressif. La réalité de l'homosexualité dans les classes populaires des villes permettrait de cerner l'intériorisation des discours des réformateurs sociaux et des

¹¹ R. MUCHEMBLED, *L'orgasme et l'Occident*, Paris, 2005, p.219

¹² P. GAY, *Une culture bourgeoise 1815-1914*, Paris, 2004, p. 89-127

médecins. L'examen du vécu de l'homosexualité des élites conduit à prendre l'exemple de quelques personnages connus pour leur homosexualité. La difficulté est toujours importante car les principaux intéressés ne parlent pas souvent, publiquement, de cet aspect de leur vie privée dans le cadre d'une société répressive. Il faut donc agir par recoupement et croiser plusieurs témoignages. C'est pourquoi nous n'avons cité que quelques personnes sur lesquelles les témoignages et les sources étaient suffisamment solides.

CHAPITRE I : LES PERCEPTIONS DE L'HOMOSEXUALITE MASCULINE AU COURS DU XVIIIIE SIECLE

L'homosexualité dans les croyances et les perceptions les plus traditionnelles est englobée, au cours du XVIIIe siècle, sous le vocable sodomie qui rassemble les pratiques sexuelles jugées interdites et n'aboutissant pas à la génération. La pratique de l'homosexualité est aussi vue comme une habitude de seigneurs libertins à travers le vice aristocratique. Le concept de culture englobe au sens large la croyance, le savoir, le droit, la morale, la coutume et les habitudes acquises par chacun de nous en tant que membre de la société. Ce concept est abordé dans ce travail de manière plus étroite. Il se limite à travers la sémantique et le vocabulaire à certaines représentations issues de la coutume ou des habitudes acquises, aux perceptions de la littérature et des écrits licencieux et aux études sadiennes. Globalement, nous pouvons soutenir qu'il y a des débats sur la sodomie au sens de pratiques homosexuelles. Ces débats peuvent être la marque d'une mise à nu du plaisir et plus largement d'un questionnement sur les différentes facettes des plaisirs vénériens pour reprendre une thématique que développe Alain Corbin.¹³ Cette liberté de débat est ambiguë de ce point de vue, car elle paraît être l'emblème d'une liberté apparente dans le domaine des plaisirs des sens, mais elle contribue à définir des plaisirs particuliers qui restent du domaine du fortement transgressif. Ils seront analysés pour être plus facilement circonscrits. Cependant, dans le même temps et de manière minoritaire il y a parfois dans cette volonté de définir le plaisir homosexuel, une volonté de le justifier pour certains. Le plaisir sexuel entre hommes va ainsi commencer à être ressenti comme quelque chose de particulier dans une volonté de mieux réprimer pour beaucoup, et de se justifier pour quelques-uns. Cette liberté de parole semble être de ce point de vue à double sens. Le concept d'homosexualité, c'est-à-dire de celui qui s'identifie ou que l'on identifie par sa manière d'assumer sa

¹³ A. CORBIN, L'harmonie des plaisirs : les manières de jouir du siècle des lumières, à l'avènement de la sexologie, Paris, 2007, passim

sexualité n'est pas à l'ordre du jour au cours du XVIIIe siècle, mais il peut apparaître en devenir dans certains écrits.

On pourrait déjà percevoir dans des écrits littéraires un début d'identification du sodomite qui deviendra plus tard l'homosexuel. D'ailleurs l'homosexuel serait pour les historiens constructivistes une création de la répression qui, à partir d'une stigmatisation, enferme chacun dans son identité, et, en retour, une identité se mettrait à exister et à revendiquer le droit à son existence. On désigne par ce terme de constructivistes, des chercheurs qui, dans la continuation des travaux de Michel Foucault, soulignent que l'identification sexuelle est le résultat d'un processus historique d'étiquetage social et d'auto reconnaissance. Ils s'opposent aux essentialistes qui considèrent que l'identité sexuelle résulte, par-delà les représentations, d'une vérité biologique fondamentale. L'identification des homosexuels à travers une nature et des pratiques spécifiques sera en cours au sein de la médecine légale dans la première partie du XIXe siècle et elle apparaîtra pleinement dans la seconde moitié du XIXe siècle. Cependant on pourrait percevoir dans les rapports de police de la fin de l'Ancien régime un début d'identification à travers le terme de pédéraste. *Le Magazine littéraire* consacra un dossier sur la littérature et l'homosexualité et ce dossier situe l'émergence d'une culture homosexuelle à la fin du XIXe siècle.¹⁴ : Bien avant l'apparition du terme homosexuel, il y a déjà un début d'identification de ce qu'est un sodomite ou un pédéraste par certains entrepreneurs de morale ou dans cette analyse des plaisirs perceptible dans la littérature et les écrits licencieux. Donc il y aurait, au cours du XVIIIe siècle, un passage d'une vision théologique à une perception plus laïque des relations sexuelles entre hommes. Cette mutation serait perceptible autant dans l'évolution des perceptions usuelles que dans les discours sur les plaisirs dans le domaine littéraire et dans le domaine de la littérature licencieuse. Il faut donc cerner la réalité et la subtilité de cette mutation. Celle-ci, dans un contexte de mise à nu des plaisirs, voit un début de définition d'une spécificité propre des relations sexuelles entre hommes. Nous examinerons donc la réalité et la teneur de ces débats à travers les perceptions usuelles de

¹⁴ *Magazine littéraire* n° 426 décembre 2003 p. 23-27

l'homosexualité pour déboucher sur la littérature et les études sadiennes. A ce stade, nous reprendrons une réflexion d'Anne F Garreta : si, pour les héritiers de Foucault avant l'invention de la sexualité comme forme de savoir pouvoir, les sociétés occidentales n'ont connu que des actes prohibés, la littérature du XVIIIe siècle laisse transparaître un érotisme articulé en termes d'actes et aussi en termes de penchants, d'hérésies professées, de goût subjectif.¹⁵ Il y aurait bien là une problématique qui contient en germe la volonté de définir la sexualité.

I LES PERCEPTIONS USUELLES DE L'HOMOSEXUALITE AU COURS DU XVIIIE SIECLE

Pour cerner l'évolution de la perception des relations sexuelles entre hommes, le premier élément de cette analyse est constitué par ce que nous appelons les perceptions usuelles. Le terme usuel désigne quelque chose qui sert quotidiennement ou fréquemment. Le mot de perception désigne un processus par lequel l'esprit se représente les objets et l'environnement. Les perceptions usuelles sont donc les représentations les plus courantes, véhiculées par la présence de ces comportements sexuels. Est usuel ce qui est du domaine des usages. Ce sont en fait les représentations qui paraissent ressortir le plus fréquemment à partir de diverses sources. Ces perceptions peuvent être analysées en observant l'évolution du vocabulaire concernant l'homosexualité masculine. Pour cerner les termes définissant les relations sexuelles entre personnes de même sexe et leur évolution nous avons dans un premier temps rassemblé les termes qui semblaient ressortir les plus souvent des sources consultées : archives et rapports de police, sources judiciaires. Les mots relevés dans les archives de la Bastille et, plus globalement, dans les sources diverses présentes aux Archives nationales sont primordiales. Ces sources contiennent des lettres et rapports de police qui parfois retranscrivent des interrogatoires et certains termes sont employés régulièrement. Ils permettent de cerner l'évolution du vocabulaire. Nous nous sommes servis ensuite de l'ouvrage de Claude

¹⁵ A.F. GARRETA « Le désir libertin au XVIIIe siècle », *Magazine littéraire*, n° 426, décembre 2003, p. 36-38

Courouve, *Vocabulaire de l'homosexualité masculine*. Cet ouvrage recense tous les termes utilisés pour définir l'homosexuel et, pour chaque terme, il y a un historique et une contextualisation. L'ouvrage de Jean Claude Feray, *Grecques, les mœurs du hanneton ? : Histoire du mot pédérastie et ses dérivés en langue française* nous fut également utile. Enfin les manuels juridiques du XVIIIe siècle nous auront permis d'examiner le vocabulaire juridique utilisé. Parallèlement, nous avons aussi consulté les définitions de l'homosexualité masculine au sein des dictionnaires et encyclopédies du XVIIIe siècle. Ces sources donnent une vision plus académique de l'homosexualité. Cependant, il est utile de confronter les définitions qui sont données dans ces sources avec ce que nous pouvons percevoir dans les sources archivistiques pour en cerner les divergences et parfois certaines analogies. Un certain nombre d'encyclopédies et dictionnaires du XVIIIe siècle seront mentionnés parmi lesquels : *l'Encyclopédie*, *le Dictionnaire universel français- latin , dit de Trévoux* qui sera réédité cinq fois de 1721 à 1771, *Dictionnaire de l'Académie française édition de 1740 et 1762*, *le Dictionnaire de Furetière* qui possède deux éditions de 1690 et de 1702, *Dictionnaire historique et critique de Pierre Bayle* dont la première édition date de 1697, *le Dictionnaire comique et satirique, critique, burlesque, libre et proverbial de Philibert Joseph Le Roux* qui a comme premier noyau l'œuvre de César Pierre Richelet.¹⁶ Sa première édition date de 1718. Il fut réédité en 1735. Enfin en 1750, paraît à Amsterdam une nouvelle édition, l'édition hollandaise. Il y eut aussi une réédition en 1786. Ce dernier donnera de l'homosexualité masculine une représentation beaucoup moins dramatisante que d'autres dictionnaires... Chacun de ces ouvrages donne une vision, une analyse propre.

Globalement le vocabulaire définissant l'amour au masculin comprend trois types de termes : ceux ayant trait à la nature de l'homosexualité, ceux faisant référence aux types de rapport et d'amour homosexuel et les amours pour les adolescents, ceux définissant une société ou contre- société pédérastique. Ces termes relèvent de différents niveaux de langage. Certains termes relèveraient plutôt d'un niveau de langue académique et sont surtout employés dans les dictionnaires. D'autres

¹⁶ P.J. LE ROUX, *Dictionnaire comique, satyrique, critique, burlesque, libre et proverbial : 1718-1786*, Paris, 2003, p. XVII

termes relèvent d'un langage plus courant car ils sont davantage présents dans les rapports de police comme le terme « pédéraste ». Nous analyserons dans un premier temps, les termes qui relèvent d'un langage courant même s'ils sont employés dans un contexte académique et, dans un deuxième temps, ceux qui nous semblent employés dans un contexte plus académique

A/ Des termes définissant l'homosexualité masculine employés dans un contexte plus courant

Certains qualificatifs paraissent être utilisés dans un contexte plus courant car ils apparaissent plus fréquemment dans les archives que nous avons consultées.

Le premier terme utilisé fréquemment dans les archives est : « chevalier ou gens de la manchette ». Ce terme de « manchette » fut surtout appliqué au XVIII^e siècle. L'ordre de la manchette fait penser à un ordre de chevalerie. Le terme manchette possède une connotation aristocratique certaine. Dans le cadre des pratiques sociales, « l'ordre de la manchette » est une confrérie homosexuelle. En même temps, l'utilisation du mot chevalier indique la perception de l'homosexualité comme vice aristocratique. De même l'imitation de la société aristocratique était une attitude pratiquée dans les milieux sodomites parisiens où l'on se donnait des titres fictifs. Cette contre-société que sous-tend ce qualificatif posséderait ses rites d'initiation comme dans un ordre de chevalerie. La prise de conscience par des entrepreneurs de morale de la présence d'une contre-société sodomite à Paris possédant ses propres caractéristiques et ses codes, explique ce terme qui est utilisé dans les milieux policiers, mais pas seulement. On trouve effectivement cette expression employée dans les rapports de police se trouvant dans les archives de la Bastille pour les années 1720, et 1750 et assez peu dans les sources datant des années 1780. Dans le cas des pratiques sociales comme dans le cas de la littérature pamphlétaire, ce terme est donc employé pour désigner la société des sodomites parisiens. La fréquence d'utilisation de ce terme dans les archives de la Bastille le fait paraître comme d'un emploi

relativement courant. Il semble un terme plutôt péjoratif, mais il ne semble pas posséder une charge aussi dévalorisante que d'autres qualificatifs.

Deux autres adjectifs sont abondamment utilisés au XVIIIe siècle pour désigner les homosexuels : « infâme, infamie ». Ces termes, par rapport aux précédents, sont abondamment employés par les policiers pour définir le milieu du racolage homosexuel. Le terme « infâme » est parallèlement employé par Sade notamment dans son œuvre intitulée *Justine ou les malheurs de la vertu*. Cependant ces adjectifs paraissent employés abondamment par les policiers dans les interrogatoires et par les indicateurs de police. Ils semblent d'un usage assez commun : les termes « d'infâme, infamie, passion infâme » sont les expressions les plus usitées dans les Archives de la Bastille pour les années 1725-1750. Ce terme d'infâme serait un néologisme car il désignerait à la source toute action mauvaise, celui qui est infâme se livre aux plaisirs infâmes donc pervers. Par glissement il désignera les homosexuels masculins qui fréquentaient les promenades publiques. Ce terme est employé dès le XVIIe siècle : Claude Courouve cite un texte de 1680, mais le sens homosexuel culmine dans le second quart du XVIIIe siècle.¹⁷ Ce terme servirait donc plutôt à parler du milieu du racolage et de la prostitution. : « Jean Fleury 41 ans, abbé m'a accosté, m'a tenu des discours infâmes en tendant à l'infamie... »¹⁸ Les rapports des indicateurs de police détenus dans les Archives de la Bastille utilisent les termes d'infâme ou infamie pour désigner telle ou telle situation de racolage observée ou que l'indicateur de police a subi. On le trouve aussi employé dans les rapports de ces mêmes archives où l'individu confesse avoir été « débauché à l'infamie » : Jacques Boudin, revendeur de hardes, a déclaré à Framboisier, « il avait dix neuf ans quand il a été débauché à l'infamie... »¹⁹ Dans ce cadre là, le mot a plus une connotation d'état dans lequel l'individu est tombé. Il possède une charge péjorative et négative certaine car le terme signifie une action ou un état

¹⁷ C. COUROUVE, *Vocabulaire de l'homosexualité masculine*, Paris, 1985, p. 139-142

¹⁸ voir Archives de la Bastille Ms 10258

¹⁹ voir Archives de la Bastille Ms 10260

mauvais : être débauché à l'infamie signifie être tombé dans un état mauvais. Ces termes d'infâme et d'infamie seraient des termes emblématiques dans le second quart du XVIIIe siècle, des actes homosexuels qui se font dans les promenades publiques, dans un contexte de nuisance ressentie. Ce qualificatif paraît beaucoup moins utilisé vers la fin du XVIIIe siècle dans les rapports du commissaire Convert-Désormeaux qui couvrent les années 1770-1780. On pourrait, à ce stade, faire référence aux travaux de Michel Foucault sur la naissance de la prison. Une infamie est un acte illégal à corriger et donc l'infâme devient un individu à corriger et non plus un individu ayant transgressé un interdit religieux et qui, de ce fait, doit être châtié. D'ailleurs ce terme apparaît aussi dans les dictionnaires et encyclopédies et est utilisé dans le sens d'un acte ou d'un individu mauvais et à corriger. Il est utilisé ainsi dans le *Dictionnaire de Trévoux*, dans le *Dictionnaire de Furetière*.

Le terme « pédéraste » va devenir le terme le plus courant vers la fin du XVIIIe siècle et il va devenir, de plus en plus, le terme emblématique dans le langage courant qui signifiera homosexuel masculin. Ce vocable semble avoir existé dès la fin du XVIe siècle chez le philosophe Jean Bodin. Cependant, au cours du XVIIIe siècle, il devient le mot le plus usité dans les rapports de police pour désigner les adeptes des amours au masculin. Ce terme désignait d'abord la proximité qui est faite entre l'homosexualité masculine et l'attirance pour des adolescents. Il fait aussi référence à l'origine à la pédérastie grecque, institution éducative de la Grèce antique, bâtie autour de la relation d'un homme mûr et d'un jeune garçon ; le *Dictionnaire universel français latin* soulignait que le mot était grec. Cependant, en termes de représentation, ce qualificatif personnifié à partir de la fin du XVIIIe siècle l'homosexuel masculin qui fréquente régulièrement les promenades publiques dans l'espoir de rencontres et d'aventures.

Il semblerait que ce terme soit un terme identificateur : les lieux de pédérastie, les pédérastes. Dans certains dictionnaires le terme de pédéraste est aussi utilisé dans un sens identificateur. Ainsi dans le *Dictionnaire de Trévoux* et dans le *Dictionnaire de Pierre Richelet*, si la définition donnée à ce terme mentionne la pédérastie grecque, elle renvoie aussi à sodomie ce qui semble indiquer que pédérastie signifie homosexualité masculine. De même, dans l'édition de 1762 du *Dictionnaire de l'Académie française*, l'utilisation de ce terme paraît signifier

homosexualité masculine. Ce terme est donc signifiant. Il devient le qualificatif qui dans la langue courante représente le mieux l'homosexuel masculin. *L'Encyclopédie méthodique* éditée par Panckoucke en 1791 mentionnait que la police distinguait deux classes : ceux qui se livrent à ce genre de prostitution et ceux qui l'alimentent par leur goût pour cette dépravation monstrueuse.²⁰ Ce terme de pédéraste est le plus communément employé pour désigner les homosexuels masculins. Il représente donc aussi cette volonté de savoir et d'identification qui va caractériser de plus en plus la société française et que souligne Michel Foucault.²¹

Les termes de « sodomie » et « sodomite » ou « sodomiste » sont utilisés dans le langage courant. On les retrouve dans certaines sources et ils semblent moins utilisés vers la fin du XVIIIe siècle. Ils sont chargés de symbolique, d'abord de celle de la destruction de la ville de Sodome. Les termes de sodomie, sodomite à l'origine désigneraient des pratiques teintées de paganisme et qui sont extérieures au monde chrétien. Nous pouvons affirmer que lorsque ces qualificatifs sont appliqués dans le langage plus courant ils paraissent signifier largement homosexualité masculine : c'est aussi l'emploi qui en est fait dans le domaine juridique. Le sodomite est l'homosexuel masculin. Cependant il y a encore une distinction qui est faite dans le langage policier et dans le langage judiciaire entre celui qui aurait pratiqué la sodomie pure et celui qui pratique la masturbation ou fellation et qui a commis le péché de mollesse jugé moins grave car il y a absence de sodomie : le crime de sodomie rassemblait aux siècles précédents toute pratique qui n'était pas conforme au coït conjugal. Ce qui voulait dire que celui qui avait des rapports de nature sodomite avec son épouse pouvait être considéré comme sodomite. Pour le théologien franciscain Jean Benedicti mort en 1593, est un sodomite celui qui tient le rôle actif, celui qui est le passif ne commet que le péché de mollesse.²² Dans les archives de police du XVIIIe siècle

²⁰ dans C. COUROUVE, op. cit., p. 173

²¹ Voir M. FOUCAULT, op. cit. in fine

²² C. COUROUVE, *Vocabulaire de l'homosexualité masculine*, Paris, 1985, p. 195

plusieurs personnes interpellées déclarent n'avoir pas pratiqué la sodomie mais la masturbation seule. Le terme sodomite au XVIIIe siècle désigne globalement l'homosexuel masculin et non plus uniquement l'acte, c'est ce qui ressort de l'utilisation de ce terme au XVIIIe siècle dans différents niveaux d'utilisation. Globalement ces termes de sodomie et sodomite sont utilisés dans les dictionnaires et encyclopédies du XVIIIe siècle. Plusieurs dictionnaires et encyclopédies donnent comme définition à sodomie : crime de Sodome : *Dictionnaire de Trévoux*, *Dictionnaire de Richelet*, *Dictionnaire de droit et pratique* de Claude Joseph Ferrière (1680-1748) et *l'Encyclopédie* de D'Alembert et Diderot. Dans *l'Encyclopédie* l'article qui concerne la sodomie a pour auteur Antoine-Gaspard Boucher D'Argis (1708-1791). Cet auteur semble avoir été un juriste. Ceci explique les affirmations les plus traditionnelles qu'il emprunte à la théologie. Le dictionnaire de l'Académie française donne comme définition « péché contre-nature » et donc il utilise ce terme pour définir l'homosexualité masculine. Ces termes de sodomie et sodomite paraissent signifier, quand ils sont utilisés dans un contexte plus courant, homosexualité masculine plus que crime de Sodome qu'ils signifient dans le cadre juridique. On assisterait ainsi à une forme de sécularisation de ce terme dans un certain contexte.

B/ Des termes définissant l'homosexualité masculine employés dans un contexte plus académique

Parallèlement, d'autres adjectifs apparaissent davantage dans un contexte académique. Ils semblent peu employés dans les sources consultées aux Archives nationales et ils semblent peu usités par les indicateurs de police. Par contre, ils apparaissent dans les dictionnaires et encyclopédies, dans les sources judiciaires et semblent plus employés dans un contexte globalement académique.

Le terme d'«antiphysique» est particulièrement employé au XVIIIe siècle dans un contexte académique. Son emploi est lié au concept de contre-nature et il reflète le débat sur l'aspect contre-nature de l'homosexualité. Le Dictionnaire de Trévoux le mentionnait comme ce qui est contre-nature. La littérature pamphlétaire utilise ce terme : le pamphlet *Les enfants de Sodome à l'Assemblée* l'emploie : « L'antiphysique, que ses détracteurs ont appelé dérisoirement bougrerie, que l'ignorance des siècles avait fait envisager comme un jeu illicite de la lubricité...²³ Ce terme est peu utilisé par les policiers. Nous le retrouvons en revanche employés dans la philosophie des Lumières. Le terme antiphysique est lié à son contraire physique au XVIIIe siècle : on parlera de l'amour antiphysique pour parler de l'homosexualité et de l'amour physique pour parler de l'amour conjugal. Il signifie un comportement jugé contraire aux lois de la nature et qui s'oppose à un comportement, lui, conforme aux lois de la nature car aboutissant à la vie. C'est un terme identificateur. Le fait que ce qualificatif fut employé particulièrement chez les philosophes des Lumières est un signe certain des débats intellectuels autour de l'idée de nature et de contre-nature. En même temps, antiphysique, et du fait qu'on l'oppose à physique indique la propension à opposer deux comportements sexuels : un naturel et l'autre non naturel. Il est aussi un signe de cette fermentation discursive sur les plaisirs. Le terme d'antiphysique par sa connotation de contre-nature ou de comportement inversé

²³ *Les enfants de Sodome à l'Assemblée nationale ou députation de l'ordre de la manchette*, Lille, 1989, p.

par rapport à un ordre naturel a déjà en germe le concept d'inversion que nous retrouverons de manière plus élaborée, bien plus tard. Son emploi conséquent au XVIIIe siècle indique qu'en termes de représentation, l'homosexualité est déjà analysée, comme un comportement particulier, contraire à un comportement naturel. Antiphysique est peu utilisé dans un contexte courant et reste un terme essentiellement académique à partir de nos sources.

Les termes « amour socratique » et « amour ou péché philosophique » sont également usités dans un contexte académique. Ces qualificatifs sont surtout utilisés dans le langage littéraire et quasiment jamais dans un langage plus courant. Voltaire emploie ce terme dans son *Dictionnaire philosophique* : amour socratique. « Si l'amour qu'on a nommé socratique et platonique n'était qu'un sentiment honnête il y faut applaudir : si c'était une débauche il faut en rougir pour la Grèce. Comment s'est-il pu faire qu'un vice destructeur du genre humain, s'il était général, qu'un attentat infâme contre la nature soit pourtant si naturel ? »²⁴ L'utilisation de ce terme indique le lien fait avec la pédérastie grecque. Il fait référence au philosophe Socrate. L'origine en est Socrate à qui l'on prêtait des amours masculines. L'utilisation de ce terme démontre également le débat qui a lieu sur la présence de l'homosexualité dans l'histoire de l'Antiquité, dans la littérature et ceci expliquerait pourquoi ce terme est utilisé globalement dans la culture classique, certains tentant de démontrer par-là la relativité de la morale, puisqu'un comportement jugé amoral a pu être jugé parfaitement conforme des siècles auparavant dans certaines conditions. L'utilisation de ce terme sera à rapprocher d'un autre terme, l'« amour philosophique » qui exprime l'idée aussi d'une présence de l'homosexualité dans l'histoire ancienne. Amour socratique n'a pas, du fait de replacer l'origine de l'homosexualité dans l'histoire de l'Antiquité grecque, de connotation péjorative et négative.

Le « péché » ou « amour philosophique » est aussi une expression utilisée au XVIIIe siècle pour désigner les adeptes des amours entre personnes de même sexe. L'origine de ce terme est assez proche du précédent : le terme philosophique se réfère aux philosophes grecs à qui, bien sûr, on prêtait des

²⁴ voir VOLTAIRE, *Dictionnaire philosophique*, Paris, 1987, p. 18-21

mœurs homosexuelles. C'est aussi un mot qui fait référence à la présence de l'homosexualité dans l'histoire et notamment l'histoire de la Grèce antique dans un contexte de débats littéraires et philosophiques. L'avocat Barbier, dans un texte datant d'octobre 1726, utilise ce qualificatif : « On me contait ces jours-ci en parlant du maréchal d'Huxelles qu'il avait toujours été fort entiché du péché philosophique... »²⁵ On trouve ce terme utilisé également par Voltaire : « Lorsque Deschauffours on brûla pour le péché philosophique... »²⁶ Montesquieu l'emploie aussi. Il faut stipuler que ce terme ne comporte pas de connotation très dévalorisante, à l'image d'autres termes puisqu'il fait le lien avec les philosophes de la Grèce ancienne. Ces deux termes sont utilisés dans un contexte académique.

Le terme « bardache » est aussi employé dans un contexte académique. Il apparaît dans les dictionnaires et encyclopédies et dans certains écrits pamphlétaires. L'origine du terme viendrait du terme « bardassa » qui signifie jeune garçon et du terme « bardag » qui signifie jeune esclave, en arabe.²⁷ L'étymologie de ce terme fait clairement référence à un jeune homme qui est passif sexuellement avec un homme plus âgé. Au XVIIIe siècle, il est dit qu'un bardache est celui qui sert de succube. Il désigne celui qui se soumet au désir de l'actif, le bougre. Le bardache se doit d'être toujours plus jeune que le bougre et ceci répond bien sûr au rapport de domination, de soumission. Il est utilisé dans ce sens dans le *Dictionnaire de Trévoux*, ainsi que dans le *Dictionnaire de la langue française de Pierre Richelet*. Ce terme montre la stigmatisation toute particulière de l'homosexualité passive : celui qui pratique l'homosexualité passive se soumet au désir de quelqu'un au même titre qu'un esclave. Donc, au XVIIIe siècle, ce terme reflèterait des rapports homosexuels basés sur une séparation très stricte entre celui qui est actif et celui qui est passif. Ce terme pourrait représenter les rapports homosexuels que l'on rencontre dans certains milieux aristocratiques entre dominants et dominés.

²⁵ BNF mss fr 10286 f° 34, octobre 1786

²⁶ cité dans C. COUROUVE, op. cit., p. 183

²⁷ voir la définition J. PICOCHÉ, *Dictionnaire étymologique du français*, Paris, 1994, p. 558 annexe IV

Il relève plutôt de la langue académique. On le retrouve dans le langage juridique mais plus rarement dans l'utilisation courante.

Le terme de « bougre » semble plutôt employé dans les dictionnaires et encyclopédies et dans les sources juridiques. Dans certains écrits pamphlétaires il désigne l'homosexuel actif. Le bougre est un homosexuel actif et qui est amateur de jeunes gens. Il désigne un type de rapport homosexuel basé sur un rapport de domination : le bougre a des bardaches qu'il utilise pour son plaisir. Ce terme exprime l'amalgame qui était fait entre les hérésies et les pratiques homosexuelles. Il désignait au Moyen âge les bogomiles. Ce mouvement hérétique naquit en Bulgarie au Xe siècle. Il s'étendit au XIIe siècle dans les pays balkaniques. Ce mouvement fut à l'origine du développement du mouvement cathare. Ce terme désignait donc ceux, qui de fait, s'étaient mis hors de la communauté chrétienne. Il en vint donc à désigner ceux qui pratiquaient des actes sexuels contre-nature, car on accusait souvent les hérétiques de pratiquer des actes sexuels infâmes pour la raison qu'ils étaient extérieurs à l'Eglise. En effet il est cité dans le *Dictionnaire de Trévoux*. Or ce dictionnaire universel français-latin dit dictionnaire de Trévoux qui est capital dans l'histoire de la lexicographie du XVIIIe siècle fut édité par les pères jésuites à Trévoux, près de Lyon. Il emploie ce terme de Bougre avec un sens de sodomite non-conformiste en amour. Ce même terme est utilisé dans le Dictionnaire de la langue française de Pierre Richelet. La définition qui est donnée pour ce terme est sensiblement la même que dans le Dictionnaire de Trévoux. Dans le domaine judiciaire, il est aussi utilisé pour désigner le péché de bougrerie qui est un synonyme du péché de sodomie et possède quasiment la même signification. Le seul dictionnaire qui utilise ce terme dans un contexte différent est *Le dictionnaire comique et satirique, critique, burlesque, libre et proverbial de Philibert Joseph Le Roux*. Le terme de bougre comporte comme définition dans ce dictionnaire : « qui a des jeunes garçons à sa dévotion avec lesquels il commet la sodomie. Ce mot dans notre langue est fort insolent et fort libre, de manière que l'on ne voie guère un honnête homme le prononcer. »²⁸

²⁸ P.J. LE ROUX , op. cit., p. 93

Donc globalement ce terme de bougre est employé dans un contexte plutôt académique et il semble indiquer que, dans ce cas, la vision des pratiques homosexuelles serait plutôt traditionnelle : le péché de Sodome.

Deux autres qualificatifs sont usités dans un contexte académique pour désigner la société homosexuelle au XVIII^e siècle : les termes « confrère » et « confrérie ». Ces deux termes font référence à une franc-maçonnerie du sexe et renvoient à une société avec ses rites et ses codes. Le terme confrérie fait aussi référence à un ordre sur le modèle d'un ordre religieux. Nous le trouvons employé dans certains écrits, par exemple dans *Les intrigues amoureuses de la France* de Sandras de Courtilz (1644-1712) à propos d'une réunion d'homosexuels à la cour de Louis XIV. Nous le trouvons employé par le duc de Richelieu, maréchal de France (1696-1788) à propos d'avances dont il fut l'objet lors d'un rendez-vous dans un jardin. Il parle d'une confrérie dont les actions sont hardies et de confrères protégés par des puissants.²⁹ Nous trouvons le terme confrère employé dans le texte anonyme *L'ombre de Deschauffours* datant de 1739 où l'on fait mention de « nos confrères les bougres. » Ce mot fait référence à des réunions ou assemblées de sodomites. Ce terme semble peu employé dans le langage plus courant

Deux autres termes sont aussi utilisés au XVIII^e siècle et on les retrouve dans la pièce de théâtre anonyme *L'ombre de Deschauffours* du nom de Benjamin Deschauffours brûlé pour fait de sodomie en 1726 : ce sont les termes de « coniste » et « anticoniste ». Ces termes sont aussi significatifs, car ils opposent un comportement sexuel : « coniste » pour les femmes à un comportement sexuel dit « anticoniste » pour les hommes. Il y a l'idée de deux pratiques sexuelles distinctes. On trouve dans des vers anonymes « Il n'est à présent que des sots qui se « conistes, les philosophes et les héros ont tous été culistes... »³⁰ Cependant l'utilisation de ces termes dans la littérature pamphlétaire et notamment dans des textes comme *L'Ombre de Deschauffours* indiquent qu'ils ne sont pas employés pour exprimer l'idée d'un comportement antinaturel. Ils

²⁹ voir *Mémoires du Maréchal de Richelieu*, tome 3, chapitre 24 cité dans COUROUVE op. cit., p. 83

³⁰ *Recueil de pièces choisies rassemblées par les soins du Cosmopolite*, A Anconne, 1735

n'indiquent pas l'idée d'une opposition du sain au malsain. L'utilisation de ces termes semble refléter la volonté d'une identification entre deux pratiques sexuelles. Il y a dans l'emploi de ces termes une recherche sur la variété des plaisirs. Ils rejoindraient la représentation d'une nature polymorphe car, par delà ces deux comportements, ils impliquent la diversité des goûts sexuels. Ils semblent plutôt utilisés dans un contexte académique.

On peut aussi identifier l'emploi de termes comme « giton » ou « Ganymède » qui définissent un type de rapport sexuel, l'attrait pour les adolescents. On les trouve parfois utilisés dans la littérature et notamment la littérature licencieuse. Le terme Ganymède est assez proche de celui de giton. Le Dictionnaire érotique Delvau pour le XIXe siècle fait un clair amalgame entre les deux termes, giton et Ganymède. Au XVIIIe siècle, ils sont plutôt employés pour définir une relation homosexuelle entre un dominant et d'autres dominés servant à son plaisir. L'emploi de ces termes au XVIIIe siècle semble démontrer le lien fait entre homosexualité et une forme de relations de dépendance financière et sociale car le giton ou le Ganymède sont des jeunes gens qui sont entretenus par des plus âgés qu'eux et ayant des situations sociales très supérieures. Ces termes ne semblent pas utilisés au XVIIIe siècle dans un contexte plus courant et ils semblent apparaître surtout dans la littérature et notamment la littérature licencieuse. De même, un autre terme voisin a la même signification, le terme « mignon ». Ces trois termes font références aux relations entre grands seigneurs ou aristocrates et personnes inférieures : le giton, le Ganymède, le mignon sont sous la dépendance de personnages ayant des goûts sodomites et qui les utilisent pour leurs plaisirs. Nous pouvons certes remarquer les nuances entre les trois termes et noter que le terme giton possède davantage un caractère de relations sexuelles vénales. Cependant ces représentations ne peuvent être assimilées à la relation entre homosexualité et prostitution telle qu'elle sera stigmatisée au XIXe siècle dans le cadre du développement de la vie urbaine et des lieux de rencontre. Les représentations de ces termes au XVIIIe siècle renvoient plutôt à une société d'ordre où des nobles, dans le cadre privé, utilisent certaines personnes sous leur dépendance pour des plaisirs sexuels. L'utilisation de ces trois termes dans la littérature et la littérature licencieuse est produite dans le sens de ces relations dominants-dominés, propres à une société d'ordre. Le

terme de « non-conformiste » est aussi utilisé dans un contexte plus académique : le *Dictionnaire de Trévoux* le mentionne comme péché de non-conformité. Ce terme, qui a désigné au départ la non-conformité par rapport au religieux, a pris une connotation sexuelle dès la fin du XVII^e siècle. Il a été en usage au XVIII^e siècle et on le trouve employé chez l'avocat Mathieu Marais³¹ En terme de représentation, ce terme pourrait paraître voisin du terme « antiphysique » avec comme différence un lien avec l'hétérodoxie religieuse comme le terme de bougre. Cependant si « l'antiphysique » porte en lui l'idée d'un comportement antinaturel, d'un comportement inversé, le « non-conformiste » ne l'exprime pas. Il exprime l'idée d'un comportement non conforme au plan social. Un comportement contraire aux usages sociaux. Il est moins radical car il n'exprime pas cette idée d'opposition à la nature. Son utilisation par rapport au terme antiphysique indique une représentation moins radicale.

Après l'analyse des termes utilisés plutôt dans le langage courant et ceux utilisés dans le langage académique, quelle analyse peut-on faire de la confrontation de ces termes ? Dans le langage courant, les termes utilisés paraissent davantage identifier un certain type d'hommes : ces hommes se caractérisent par des pratiques sexuelles entre eux car même le terme de sodomite tend à définir l'homosexuel masculin et non plus le pratiquant de la sodomie uniquement. Il y aurait déjà une volonté d'identification de pratiques sexuelles spécifiques. Le langage académique tend aussi de plus en plus à l'identification de pratiques sexuelles spécifiques. Il fait référence plutôt à des débats sur les origines du comportement homosexuel. Certains termes font allusion à la présence de pratiques homosexuelles dans l'Antiquité : « amour philosophique ». Le terme d' « antiphysique » paraît emblématique du débat sur l'aspect contre-nature des pratiques homosexuelles tel qu'il apparaît au XVIII^e siècle. D'autres qualificatifs font plutôt mention du péché de nature théologique. La variété de ces termes dans le domaine académique paraît être le signe de débats sur les plaisirs. Alain Corbin souligne combien, quand il s'agit de désigner les hommes qui pratiquent des relations charnelles avec des individus de même sexe, le vocabulaire des

³¹ cité par C. COUROUVE op. cit., p. 164

pamphlets est très étendu. Il note également combien la sodomie alimente la réflexion des philosophes.³²Cette variété de qualificatifs dans le domaine académique semble bien la marque de cette réflexion et de cette parole sur les pratiques sexuelles entre hommes. A Paris il existe au XVIIIe siècle une prise de conscience de la part d'individus qui vont s'identifier par leur sexualité. Les termes dans le langage courant semblent bien signifier cette volonté d'identification et en même temps ils marquent le lent déclin de la vision théologique et l'avènement d'une perception plus laïque. Ces perceptions usuelles ont été analysées à la lumière de l'évolution du vocabulaire désignant les pratiques homosexuelles. Dans le domaine littéraire, peut-on dire que les hommes qui pratiquent la sexualité avec d'autres hommes font débat ? Les termes utilisés dans le domaine académique semblent refléter des débats sur l'origine de l'homosexualité. Ces termes sont précisément utilisés pour certains d'entre eux dans des textes littéraires.

³² A. CORBIN, *L'harmonie des plaisirs*, Paris, 2007, p. 421-423

II LES PERCEPTIONS DE L'HOMOSEXUALITE MASCULINE DANS LA LITTERATURE

Dans les domaines littéraires et philosophiques, le siècle des Lumières semble bien animé d'une volonté de description des plaisirs. Le plaisir est décrit, parfois revendiqué : il participe à la constitution de nouveaux réseaux. Il entretient le nouveau lien social. Sociabilité, libertinage, littérature, philosophie : on les verra solidaires et complices, créant de nouvelles règles inédites qui débordent l'autorité.³³ Globalement, le XVIIIe siècle est traversé dans le domaine de la littérature par une atmosphère de libertinage. Il y a une apologie du plaisir et de la jouissance qui semble devenir une sorte de dépassement de soi. La sodomie est évoquée à la fois dans la littérature ordinaire et libertine sur un plan divergent : dans la littérature philosophique, la sodomie est analysée à travers le débat sur la présence de la sodomie dans la nature et certaines civilisations antiques ou non européennes, alors que la sodomie est évoquée dans la littérature libertine sous la forme de la description des plaisirs.

Le courant libertin fut, au XVIIe siècle, constitué par un groupe d'esprits qui s'appuyaient sur l'idée de nature, rejetaient le dogmatisme religieux et professaient une philosophie proche de l'Epicurisme. Il mêla contestation de l'autorité religieuse et contestation de la morale sexuelle du catholicisme. Au XVIIIe siècle, le style libertin va connaître son apogée et l'apologie de l'homosexualité sera le plus souvent faite sous forme érotique.³⁴ Le courant libertin au XVIIIe siècle est très présent et le libertinage repose sur une révolte sociale et religieuse contre les formes traditionnelles de l'amour.³⁵ Il y défie les conventions et la norme morale par la description d'un plaisir mis à nu et souvent

³³ *Romanciers libertins du XVIIIe siècle, tome I*, Paris, 2000, p. XVI

³⁴ M. LARIVIERE, *Pour tout l'amour des hommes*, Paris, Delétraiz, 1998, p. 97

³⁵ M. LEVER, *Anthologie érotique : le XVIIIe siècle*, Paris, 2003, p. XIII

polymorphe. Il va sans dire qu'il irriguera le thème, voire la parole de l'homosexualité.

Les libertins du XVIIe siècle utilisaient eux aussi la portée transgressive de la sodomie pour contester certains aspects de la société. Didier Godard fait le lien entre libertins et homosexualité au XVIIe siècle à travers plusieurs membres de ce courant.³⁶ Au XVIIIe siècle, les représentants de ce courant utilisent eux aussi la sodomie dans leurs écrits selon diverses modalités. Ce climat de mise à nu des plaisirs et de description des plaisirs dans un langage parfois cru, car il est important de mettre la langue à nu, la langue obscène possédant une force de frappe certaine, constitue un climat favorable pour une description ou une mise en avant de la sodomie entre hommes.³⁷ Dans quelle mesure le courant libertin a-t-il eu un impact sur certains pans de la littérature française du XVIIIe siècle ? Les auteurs qui traitent de l'homosexualité appartiennent pour certains au courant libertin et nous nous sommes aidés de travaux faisant état des œuvres traitant ou abordant l'homosexualité pour sélectionner les auteurs que nous avons choisis : l'ouvrage de Michel Larivière *Pour tout l'amour des hommes : anthologie de l'homosexualité dans la littérature* nous fut très utile, de même que l'ouvrage de Daniel Borrillo et Dominique Colas *L'homosexualité de Platon à Foucault* ainsi que d'autres travaux moins connus. Nous avons eu recours également à la base FRANTEXT. Plus globalement on constate qu'au cours du XVIIIe siècle, la chasse au plaisir gagne certains pans de la société et on peut prendre pour preuve l'atmosphère de liberté sexuelle que l'on retrouve dans des romans que nous allons aborder. On met à nu le désir et on expose la jouissance sexuelle dans toutes ces variantes.³⁸ La description du plaisir pour l'homme des Lumières vise à effacer la frontière entre libertinage de l'esprit et du corps, et donc le libertin peut se faire philosophe et la description du plaisir peut avoir un sens parfois plus

³⁶ voir D. GODARD *Le goût de Monsieur*, Montblanc, 2002 p. 40-78

³⁷ Romanciers libertins du XVIIIe siècle, op. cit., p. XL

³⁸ voir M. DELON « de la Régence aux lumières : les mille et unes ressources du désir », *magazine littéraire*, n°371 Décembre 1998, p. 31

large que la description des actes vénériens.³⁹C'est également une donnée qu'il faut prendre en compte pour examiner les discours sur la sodomie entre hommes.

Nous examinerons deux thèmes : les débats sur la nature de l'homosexualité et sa présence dans certaines civilisations antiques et non européennes et la description de la sodomie comme pratique dans le cadre de la description des plaisirs et pratiques sexuelles.

A/ LES DEBATS SUR LA NATURE ET LA PRESENCE DE L'HOMOSEXUALITE DANS CERTAINES CIVILISATIONS ANTIQUES ET NON EUROPEENNES

La thématique de la nature des pratiques sodomites entre hommes et de leur présence dans certaines civilisations antiques et non européennes ressort abondamment au XVIIIe siècle et elle indiquerait que ces pratiques font débat. Il y a d'abord chez les philosophes un débat sur la nature de l'homosexualité autour du concept ou de l'idée de nature. Elle regroupe deux sens parallèles : la nature est ce qui existe en général ; elle est aussi ce qui caractérise un être. Le concept de nature est évoqué par les philosophes des Lumières. Il en découlera chez certains le concept de contre-nature qui se fondera précisément sur l'analyse de ce qui est de la nature propre d'un homme et de ce qui a été acquis par une mauvaise habitude. De l'analyse de la complexité de la nature et du vivant se développera parallèlement le concept normatif de la nature humaine.⁴⁰Ce phénomène résulte de la rupture avec la pensée théocratique absolutiste d'un ordre voulu par Dieu. La pensée critique va se développer et n'épargnera aucun domaine de la réflexion. Dans le cadre de ce concept, la nature va posséder ses propres lois et s'émanciper de la tutelle de Dieu. De même la nature rend compte de tout ce qui existe : de là, les lois de la nature. Comme la nature est diverse, il faut nécessairement en découvrir l'unité, affirme Denis Diderot (1713-1784) dans *De l'interprétation de la nature* datant de 1753. Il faut en quelque sorte

³⁹ voir M. LEVER, op. cit., p. XVI

⁴⁰ M. DELON, *Dictionnaire européen des lumières*, Paris, 1997, article nature p. 766-770

renouer la chaîne. De cette idée de nature, puis de nature humaine, découlera la sociabilité, le contrat social qui implique pour chacun, par-delà ses capacités propres, des droits et des devoirs communs : l'idée du droit naturel. Ce concept n'est pas propre au siècle des Lumières et on le trouve déjà formulé dans l'Antiquité, notamment chez Platon (427-347 av J.-C.) Il va voir son épanouissement du XVIIe siècle jusqu'au XVIIIe siècle. Il résulte d'une profonde mutation des modes de pensée qui critiquent les conceptions théologiques du droit naturel et les lois humaines qui ne doivent plus être conçues selon un ordre divin. Ainsi Montesquieu (1689-1755), Jean Jacques Rousseau (1712-1778) vont-ils lui consacrer d'importantes réflexions. Les analyses du fonctionnement de sociétés extra-européennes, notamment en ce qui concerne les mœurs sexuelles, participent de cette idée de rechercher le lien entre l'origine des sociétés et la nature, tout comme le débat sur la présence de l'homosexualité dans les civilisations anciennes. L'idéologie naturalisante explique ce renouveau du droit naturel. Selon le philosophe Paul Henri D'Holbach (1723-1789) : « Il n'y a pas de liberté, il n'y a qu'un ordre, intégralement déterminé et nécessaire, que nous enseignent la raison et l'expérience. »⁴¹ Dans le domaine de la sexualité, un intérêt nouveau sera porté aux comportements sexuels qui seront vus sous l'angle public : Le sexe devient une problématique nouvelle, car il conditionne la natalité, le mariage ; de là découlera la médicalisation du plaisir pervers. Ce qui définira l'homosexualité, c'est la transgression d'une altérité symbole de cet ordre naturel, dont on débat dans ces textes littéraires et philosophiques.⁴² A partir de la définition d'un ordre de la nature, les relations sexuelles entre hommes vont être analysées à partir de deux conceptions : le naturalisme descriptif et la théorie du sentiment naturel et, de là, du sentiment antinaturel. Ces deux approches sont importantes car elles impliqueront deux types de réaction par rapport au concept de contre-nature que nous allons examiner. Le naturalisme descriptif implique d'observer le polymorphisme de la nature. La théorie du sentiment naturel implique un sentiment conforme aux lois naturelles et un qui ne l'est pas : le grand promoteur de cette idée est Jean Jacques Rousseau car cette idée du sentiment

⁴¹ voir C. CAPITAN, *La nature à l'ordre du jour : 1789-1793*, Paris, 1993, p. 102

⁴² voir E ROUDINESCO, op. Cit., p. 85

naturel réhabilite l'argument ancien de contre-nature. Le naturalisme descriptif évacue le concept de contre-nature : la nature étant polymorphe par la diversité des phénomènes que l'on peut y observer, l'ensemble des phénomènes en fait parti. Nous ne pouvons donc qualifier de contre-nature ce qu'elle laisse exister. De là découle une unité par delà ce polymorphisme. Diderot prône un naturalisme descriptif : la nature est une unité, mais elle comporte des polymorphismes et on doit y intégrer l'ensemble des manifestations. Ce type d'approche éclaire la position de Denis Diderot sur l'homosexualité. Dans le quatrième tome de ses mémoires publiées en 1830, il semble remettre en cause le concept de contre-nature. Ce naturalisme descriptif est porteur de relativisme quant à une loi naturelle qui s'imposerait à tous et qui condamnerait certains qui ne s'y conformeraient pas.

La théorie du sentiment naturel a une approche très différente. Les naturalistes descriptifs situaient la nature dans une loi empiriquement naturelle qui était déduite de l'observation de la diversité et de l'hétérogénéité des phénomènes naturels. Jean Jacques Rousseau définit ce qu'il appelle le sentiment naturel. Il est placé au cœur de toute décision politique et d'éducation morale. Il implique donc que par opposition certains sentiments ne le sont pas et sont donc antinaturels. La théorie du sentiment naturel de Rousseau part de son analyse de l'homme à l'état de nature par rapport à l'état social : son diagnostic était que l'homme a été dénaturé par la société et qu'elle lui a enlevé son aptitude au bonheur naturel. Il faut donc trouver des remèdes à travers l'éducation des enfants, le mariage monogame et la volonté générale. A partir de cette analyse d'ensemble, il en résultera que des comportements sexuels ne peuvent être le produit de la nature mais du dévoiement des sociétés. Les théories sur l'homosexualité acquise trouvent là une de leurs origines doctrinales.

Ces théories sur la nature ont des conséquences directes sur les perceptions de l'homosexualité masculine que l'on peut observer dans la culture classique du XVIIIe siècle. Certains affirment que l'homosexualité est contre-nature et qu'elle est le fruit de mauvaises coutumes ou du dévoiement des sociétés. Jean Jacques Rousseau souscrit pleinement à ce concept et ceci est dans la logique de sa conception du sentiment naturel. Le sentiment antinaturel ne peut être le produit de la nature et il ne peut être que le produit d'une société dévoyée. L'application

de la loi naturelle évite ces sentiments contraires aux lois naturelles. Il faut donc chercher ce qui peut conduire à ce type de sentiments dans certaines coutumes, ce que Montesquieu fera et, Voltaire également, mais en émettant des jugements moins radicaux. L'idée de l'homosexualité issue de problèmes éducatifs ou de disfonctionnements trouve dans cette théorie une de ses racines : puisque la nature a ses lois immuables et que le sentiment homosexuel y est contraire, il est nécessaire d'établir sa provenance dans des problèmes sociaux ou psychologiques... Cette théorie de Rousseau laïcise le concept ancien de péché contre-nature mais en lui donnant des bases scientifiques. Le concept d'ordre symbolique est dans la continuation de ces thèses rousseauistes. Il est basé sur la prise en compte de l'altérité des sexes. Le XVIIIe siècle voit l'apparition d'une nouvelle approche biologique des sexes : l'idée d'un sexe unique à l'origine à l'idée de deux sexes complémentaires et différents.⁴³ Cette conception radicale sera pondérée par d'autres. Montesquieu souscrit pleinement à ce concept de contre-nature. De même que chez Rousseau, le sentiment homosexuel est toujours le fruit de coutumes déplacées. Il place donc l'homosexualité dans les erreurs commises dans les coutumes et donc dans le domaine de l'éducatif. De saines habitudes et une bonne police sont de nature à éviter le problème. A partir de cette théorie, le problème devrait être géré à l'aide de méthodes policières en évitant la publicité. Il faudrait aussi veiller aux problèmes éducatifs pour limiter le phénomène. Pour Rousseau l'homosexualité est antinaturelle, pour Montesquieu elle provient de problèmes sociaux. D'antinaturelle, l'évolution sera vers l'homosexualité maladie ou dégénérescence, et, de problèmes de coutumes déplacées, elle deviendra fléau social. La position de Voltaire s'apparente à celle de Montesquieu. Cependant Voltaire tolère le sentiment homosexuel chez les adolescents : « Souvent les jeunes mâles de notre espèce, élevés ensemble, sentant cette force que la nature commence à déployer en eux, et ne trouvant point l'objet naturel de leurs instincts, se jettent sur ce qui leur ressemble. Souvent un jeune garçon, par la fraîcheur de son teint, par l'éclat de ses couleurs et par la douceur de ces yeux, ressemble pendant deux ou trois ans à une belle

⁴³ voir T. LAQUEUR, *La fabrique du sexe passim*

filles... »⁴⁴ Cette approche de l'homosexualité est importante à souligner car elle sera appelée après évolution scientifique à une postérité certaine. Elle est une des sources sur laquelle va se greffer l'idée de l'homosexualité, forme régressive de sexualité liée à une fixation autoérotique : l'homosexualité s'explique dans une phase infantile où le garçon n'a pas pris pleinement conscience de l'altérité des sexes. Elle est une anomalie contre-naturelle quand elle se poursuit à l'âge adulte. C'est ce que veut dire Voltaire quand il décrit un âge où un jeune garçon ressemble à une jeune fille. Le sentiment homosexuel est explicable dans ce cadre là ; il est antinaturel quand le sujet ne parvient pas à le dépasser. Voltaire situe donc l'homosexualité dans les problèmes éducatifs à surveiller. Ces jugements sont à lier à une thématique que l'on retrouve dans la culture classique et qui est source de débats : pourquoi l'homosexualité apparaît dans certaines civilisations? Voltaire nie que certaines sociétés aient pu encourager la pratique de l'homosexualité. Dans plusieurs de ses écrits, il démontre que les sociétés anciennes n'ont pu édicter de mauvaises coutumes : « Je ne croirai pas davantage Sextus Empiricus, qui prétend que chez les Perses la pédérastie était ordonnée. Quelle pitié ! Comment imaginer que les hommes eussent fait une loi qui, si elle avait été exécutée, aurait détruit la race des hommes. »⁴⁵ On retrouve dans d'autres écrits une réaction contre cette présence de l'homosexualité masculine dans certaines civilisations anciennes. Un écrit datant de 1767 et intitulé *Supplément à la philosophie de l'histoire de feu M l'abbé Bazin*, contient une discussion de cet argument historique, notamment ce qui concerne la pédérastie chez les Perses et les Grecs. Il reprend un argument dont Voltaire usa dans son *Dictionnaire philosophique* qu'une civilisation ne peut édicter une loi qui, dans le cas de son application intégrale, aboutirait à la disparition de toute civilisation. L'abbé Augustin Barruel (1741-1820) affirme dans ses lettres intitulées *Les Helvétienes ou Lettres provinciales philosophiques* rédigées en 1781: « Non je ne crains pas de le dire : quand vous montrez Platon et Socrate lui-même à l'école de la pédérastie, je ne vois plus qu'un monstre dans Platon et

⁴⁴ VOLTAIRE, *Dictionnaire philosophique portatif*, article amour dit socratique, 1764

http://www.hs-augsburg.de/~Harsch/gallica/Chronologie/18siecle/Voltaire/vol_dp05.html,

⁴⁵ VOLTAIRE, *La défense de mon oncle*, chapitre V De la sodomie, Oxford, 1984

Socrate... »⁴⁶Un autre texte ayant pour auteur Jean Bouhier (1673-1746), président du Parlement de Dijon, est aussi manifestement une réaction contre les arguments historiques. Il tente de démontrer que les Anciens condamnaient les pratiques sexuelles entre hommes et les regardaient comme le fruit d'une maladie : « Les médecins anciens regardaient même tellement cela comme une maladie corporelle qu'ils s'imaginaient peut-être qu'elle pouvait passer des pères aux enfants. »⁴⁷ Ces débats induisent aussi que, si ces civilisations permettaient la visibilité de l'homosexualité, elles peuvent être regardées comme inférieures. On retrouve effectivement un lien qui est fait entre efféminement, orient et civilisations anciennes dans plusieurs textes littéraires en faisant une recherche dans la base FRANTEXT. Le message global est que, si des civilisations ont pu encourager involontairement ces pratiques, ces dernières furent la cause de la décadence de ces mêmes civilisations ou qu'elles sont la marque tangible de leur infériorité. Ces perceptions de l'homosexualité masculine sont à replacer dans le jugement global qui veut que si les pratiques homosexuelles sont contre-nature alors aucune civilisation ne peut les avoir favorisées.

Parallèlement à ces positions, d'autres hommes de lettres ou philosophes bien moins nombreux affirment que la nature est polymorphe et donc on ne peut condamner des comportements qu'elle autorise. Vauvenargues (1715-1747) conteste la notion de contre-nature. Il insiste sur la relativité de toute morale qui correspond à une époque et qui a été instituée. : « Le problème vient de ce que les gens ne pensent pas par eux-mêmes : la plupart des hommes vieillissent dans un petit cercle d'idées »⁴⁸ « Il n'y a point de siècle ni de peuple qui n'ait institué des vertus et des vices imaginaires. »⁴⁹ « Les hommes se défient moins de la coutume et de la tradition de leurs ancêtres, que de leur raison. »⁵⁰ Ainsi Vauvenargues insiste sur le caractère conjoncturel, temporel et social de toute

⁴⁶ A. BARRUEL, *Les Hévétiennes ou lettres provinciales philosophiques*, p. 94, pris dans Frantexte

⁴⁷ J. BOUHIER *Recherches et dissertations sur Hérodote* Dijon , 1746, p. 211

⁴⁸ VAUVENARGUES, *Œuvres complètes*, Paris, 1968, maxime 238, p. 423

⁴⁹ VAUVENARGUES, op. cit. maxime 122 p. 412

⁵⁰ VAUVENARGUES, op. cit., maxime 317 p. 406

morale. Il insiste sur le caractère polymorphe de la nature : « Il n'y a donc rien contre le sentiment ou la nature. »⁵¹ « Il ne faut pas croire aisément que ce que la nature a fait aimable soit vicieux. »⁵² « La coutume fait tout jusqu'en amour. »⁵³ Vauvenargues insiste sur le caractère neutre et polymorphe de la nature, qui n'a institué ni des choses bonnes ou vicieuses. Dans le même temps, il insiste sur le fait que la morale sexuelle est du domaine du social et non du naturel. De même, Jean Baptiste Boyer D'Argens (1704-1771), qui fut homme de lettres et philosophe, rejoint cette idée du polymorphisme de la nature. Il défend l'idée qu'il y a un Dieu créateur de tout ce qui existe ; toute action fait partie du plan divin. Denis Diderot également a une vision polymorphe et descriptive de la nature. C'est précisément le sens qu'il faut donner à son affirmation : « Tout ce qui est dans la nature ne peut être ni contre-nature, ni hors-nature, je n'en excepte pas même la chasteté et la continence volontaire. »⁵⁴. Il a une idée utilitaire du plaisir sexuel qui est basée sur la pensée que l'homme est un animal social et que le cloître conduit à la folie : pour Diderot, la chasteté et la continence volontaire sont contre-nature ; il justifie les plaisirs solitaires et indirectement l'homosexualité au nom de cette théorie utilitaire du plaisir. Il pointe aussi la force du préjugé « On s'accuserait peut-être plus aisément du projet d'un grand crime, que d'un petit sentiment obscur vil et bas. Il en coûterait peut-être moins pour écrire sur son registre : « J'ai désiré le trône aux dépens de la vie de celui qui l'occupe » que pour écrire : « Un jour que j'étais au bain parmi un grand nombre de jeunes gens j'en remarquais un d'une beauté surprenante et je ne pus m'empêcher de m'approcher de lui. »⁵⁵ Il indique la force du préjugé en usant d'une comparaison forte et, par-là, critique l'aberration de la peine prévue. Comme Vauvenargues, il montre aussi le caractère temporel et relatif de toute morale liée à une époque et à un contexte. : Lorsqu'il décrit les goûts

⁵¹ VAUVENARGUES, op. cit., p. 441 maxime 360

⁵² VAUVENARGUES, op. cit., maxime 122 p. 412

⁵³ VAUVENARGUES, maxime 39, p. 406

⁵⁴ D. DIDEROT, *Mémoires, correspondance et ouvrages inédits*, Paris 1830-1831, Tome 4, p. 234

⁵⁵ D. DIDEROT, « Lettre à Sophie Volland, 14 juillet 1762 » in C. COUROUVE, *les flammes de Sodome*, , Marseille, 2004, p. 18

antiphysiques des américains, il explique ceci par le climat, les coutumes.⁵⁶ De même, dans *Jacques le fataliste*, lorsqu'il affirme qu'il ne se sent pas plus coupable quand il décrit les sottises de Jacques le fataliste que Suétone quand il nous transmet les débauches de Tibère. Il démontre par ces exemples que la morale sexuelle est le fruit des sociétés et non de la nature et ici, également, son argumentation se rapproche de Vauvenargues. Donc, en se basant sur ces perceptions, plusieurs hommes de lettres semblent justifier et comprendre que la pratique de l'homosexualité ait pu être une pratique admise dans certaines civilisations. Le marquis d'Argens note dans ses écrits *Lettres juives* que les Egyptiens et les Turcs regardent comme saints des personnes que l'on brûlerait chez les Nazaréens avec raison.⁵⁷ Henri Joseph Dulaurens (1719-1793), poète et romancier, dans un texte intitulé *Le Compère Mathieu ou les bigarrures de l'esprit humain* note que la pédérastie est tolérée chez les Grecs et les Romains.⁵⁸ Enfin Mirabeau (1749-1791) juge l'homosexualité explicable dans la jeunesse où les passions sont fortes. Dans son texte *Erotika biblion*, il dresse un tableau des mœurs sexuelles de l'Antiquité et, dans le même ouvrage, il déclare que la pédérastie a été connue sur tout le globe. Cette approche du comportement homosexuel exclut donc que celui-ci fût le produit d'un sentiment contraire ou de mauvaises coutumes. Elle le replace dans le domaine des faits naturels. Donc le débat sur la nature du comportement homosexuel autant que les débats sur sa tolérance dans certaines civilisations anciennes ou chez certains peuples sont l'occasion de deux types de perceptions opposées. Parallèlement à ces débats, la sodomie comme pratique sexuelle va être décrite et commentée. Elle sera perçue parfois comme une pratique sexuelle spécifique des clercs.

⁵⁶ Voir D. DIDEROT, « Du goût antiphysique des américains », 1772 in C. COUROUVE, op. cit. , p. 18

⁵⁷ J. BOYER D'ARGENS, *Lettres Juives*, La Haye, 1736-1737, tome 3, p 220

⁵⁸ H.J. DULAURENS, *Le compère Mathieu ou les bigarrures de l'esprit humain*, 1766, chapitre V, p. 155 d'après Frantexte

B/ LA DESCRIPTION DES PLAISIRS ET DES PRATIQUES SEXUELLES

Deuxième caractéristique qui ressort de certains écrits littéraires français du XVIIIe siècle : la sodomie devient une pratique sexuelle décrite. La sodomie comme pratique sexuelle est abordée dans des textes littéraires et notamment dans une littérature licencieuse. Cette littérature doit être distinguée, car le roman libertin est traversé par une impatience de mettre la langue à nu.⁵⁹ Le roman libertin vise aussi à former son lecteur et ceci explique ces descriptions si crues et presque archéologiques des plaisirs de la chair. On se trouve donc face à un langage libre et à une vision accentuée des plaisirs de la sodomie masculine. Les auteurs que nous allons aborder traitent de l'homosexualité dans des écrits que l'on peut qualifier de licencieux. En les prenant chronologiquement, nous avons distingué : Antoine Ferrand (1678-1719), Alexis Piron (1689-1773,) Charles Collé (1709-1783), Julien Offray de la Mettrie (1709-1751,) Giacomo Casanova (1725-1798), Nicolas Edmé Restif de la Bretonne (1734-1806,) Andréa de Nerciat (1739-1801) et le *Chansonnier historique du XVIIIe siècle* publié en 1882 principalement. Quelle est l'importance de ces écrits et quel est leur statut ? Ceci est important pour cerner à quel niveau est abordée l'homosexualité. Certains de ces textes furent jugés obscènes, d'autres sont des textes qui manient la satire, et nous verrons qu'au début de la Révolution française, l'homosexualité sera abordée dans des textes pamphlétaires, donc il s'agirait plutôt d'une littérature de transgression, de contestation. L'homosexualité dans ce cas ne sortirait pas, bien qu'abordée, du domaine du scandale et de l'interdit et elle constitue une forme de transgression extrême que certains utilisent. Le sodomite reste dans le domaine du proscrit et du scandaleux. L'homosexualité, si elle n'est pas abordée plus amplement dans des textes ayant un statut plus important, mis à part pour discuter de sa nature, resterait-elle au niveau du délit, du scandale ?

⁵⁹ Romanciers libertins du XVIIIe siècle, op. cit., p. XXXVIII

Plusieurs thèmes se dégagent de ces textes licencieux : le désir mis à nu, la sodomie vue comme une pratique sexuelle parmi d'autres, l'homosexualité des clercs. Le ton est volontiers très cru pour aborder ces différentes problématiques et on a l'impression d'une vocation presque pédagogique dans la manière archéologique que certains de ces auteurs ont de décrire les plaisirs de la sodomie.

Le désir est effectivement mis à nu dans cette littérature licencieuse avec une particulière crudité des propos. La description directe du désir homosexuel ressort de plusieurs textes : l'analyse lexicologique de certains textes laisse apparaître une grande verdeur des propos. Les termes employés et qui reviennent : « enculer », « décharger » sont notamment présents dans un texte intitulé *Les Caractères de l'amour* d'Antoine Ferrand qui fut Conseiller à la cour des aides de Paris ; l'édition de cette œuvre date de 1738. On relève aussi des termes tels que « couilles », « cuisses fermes », « foutu », « vits » dans *Ode à Priape* d'Alexis Piron » texte daté des environs de 1710, car il écrit ce texte jugé obscène vers l'âge de 20 ans ; « con », « foutre en cul » dans *Les Chansons* de Charles Collé datant de 1784, « branlotte », « engin », « limer », dans *Le Diable au corps* d'Andréa de Nericiat texte datant de 1786, « four », « culs », « con », « fouteurs », « coccis », « fourgonner les anus » dans un écrit *La foutromanie* de Gabriel Sénac de Meillan datant de 1780. La sodomie est aussi décrite parallèlement au plaisir sexuel avec la femme. Tous avec des variantes diverses traitent de la sodomie comme une pratique sexuelle parallèlement à celui des femmes. Ce qui est le plus significatif est de constater dans l'analyse lexicologique de ces textes la mise en parallèle de termes « con » désignant le sexe féminin « cul » désignant le plaisir sodomite et « vit » désignant le sexe masculin. « Le con est fort bonne personne. Je ne dis pas qu'on l'abandonne, mais le cul n'est-il pas bonhomme. Faut-il le réserver pour Rome ? Foutons en cu, foutons en cu. »⁶⁰ Cet extrait issu des chansons de Charles Collé datant de 1784 est caractéristique. Plusieurs autres écrits paraissent mettre en parallèle les deux plaisirs sexuels : « Socrate direz-vous ce sage, dont on vante l'esprit divin, a vomi peste et rage contre le

⁶⁰ Voir M. LARIVIERE *Les Amours masculines : anthologie de l'homosexualité dans la littérature* Paris, 1984, p. 169

sexe féminin : mais pour cela le bon apôtre, n'en a pas moins foutu qu'un autre, interprétons mieux ses leçons : contre le sexe il persuade. Mais sans le cul d'Alcibiade il n'eut pas médité les cons. »⁶¹Cet extrait est issu de *L'Ode à Priape*, d'Alexis Piron et datant des environs de 1710. L'analyse de ces textes montre une opposition qui est faite assez fréquemment entre les deux plaisirs sexuels : « le con », « le cul », « les conistes », « les culistes ». On découvre aussi l'emploi de termes stigmatisant : « fourgonner les anus », « bougre hideux », « canaux empestés », « putains », « ribauds », « goût », « goût horrible », « goût bizarre », « viole les droits de la nature », « gitons », « fantaisie », « chien.» Ces textes mettent clairement en parallèle le goût de la sodomie et un goût dit conforme à la nature. En même temps les termes qui ressortent démontrent tout de même une certaine stigmatisation du comportement homosexuel. Mettre à nu le plaisir et mettre à nu le plaisir homosexuel ne sont-ils pas des procédés visant aussi à démontrer l'excès, le désordre de ces pratiques et ne cachent-ils pas une volonté de remise en ordre ? Le texte de Gabriel Senac de Meillan (1736-1803) emploie un langage direct, cru pour parler du plaisir sexuel. Cependant le texte comporte une attaque contre la progression des mœurs homosexuelles et contre la pratique de l'homosexualité au sein du clergé. Le goût homosexuel est souvent présenté comme un comportement particulier, pratiqué dans certaines situations : cloître, clergé, entre valet et noble...A l'époque de la Révolution, une littérature pamphlétaire utilisera la parole du sexe pour stigmatiser le désordre des anciennes élites, de l'ancien ordre de choses. Certains de ces textes ne relèvent-ils pas de la même analyse ? D'autant que plusieurs mots employés paraissent indiquer une volonté de stigmatisation : « ribaud » qui signifie la débauche, la pratique de la débauche, un « ribaud » et une « ribaude » sont un homme et une femme de mauvaise vie.⁶²De même, le terme « chien » employé par Charles Collé (1709-1783) signifie accouplement bestial et le terme « les chiens qui ont des os » une femme qui se donne pour peu.⁶³ Ces termes rabaissent la pratique

⁶¹ M. LARIVIERE, *Pour tout l'amour des hommes* Paris, 1998, p 100

⁶² Voir R.M. BLINDER, *Dictionnaire érotique : ancien français, moyen français*, Renaissance, Montréal, 2003, p. 555

⁶³ Voir R.M. BLINDER, *op. cit.*, p 132-133

de la sodomie à une forme de débauche désordonnée. Elle est la phase la plus extrême de la jouissance vénérienne. Ces constatations faites à partir de ce lexique fortement transgressif pourraient indiquer que cette volonté de mettre à nu le plaisir homosexuel correspond à une volonté de décrire des excès. Certains textes comportent des jugements clairement négatifs. Il faut aussi ajouter pour plusieurs d'entre eux, le lien qui est fait entre ces plaisirs homosexuels décrits et une relation basée sur l'argent, en d'autres termes se rapprochant de la prostitution comme la relation entre le Comte et Félix dans le roman *Le Diable au corps* d'Andréa de Nerciat.⁶⁴ Des relations basées sur une relation de dominant à dominé : maître-domestique dans plusieurs textes. Tous ces indices pourraient donc indiquer que cette mise à nu du plaisir dans plusieurs cas correspondrait, certes, à la volonté de transgresser les normes de la société d'Ancien régime, mais surtout à dénoncer, en employant des termes forts, les excès d'une société que l'on estime malade. Dans le texte intitulé *Les enfants de Sodome à l'Assemblée nationale* datant de 1790, la société homosexuelle parisienne est présentée comme une franc-maçonnerie pratiquant le prosélytisme et qui veut imposer son mode de vie. Ce texte emploie un ton excessif dans sa manière de présenter l'homosexualité parisienne et ceci probablement dans le but de démontrer les progrès de la sodomie. Il pourrait indiquer que débattre des relations homosexuelles directement et de manière très crue pourrait être pour une bonne part une façon de dénoncer le progrès et la visibilité de ces pratiques sexuelles. D'autant plus que l'analyse lexicologique de ce texte laisse aussi apparaître comme les textes érotiques cités précédemment, un emploi notable des qualificatifs « postérieurs », « culs » qui font apparaître l'homme adepte de ces plaisirs comme préoccupé uniquement par la pratique de la sodomie. La dernière partie du texte comporte une description de personnes avec mention d'affaires les concernant : « Le sieur Rémy ci-devant sergent d'armes, au régiment des gardes françaises. Ce digne soutien de la manchette est généralement connu pour avoir débauché la majeure partie des jeunes gens de

⁶⁴ Voir A. DE NERCIAT, *Le diable au corps*, tome III, 7^e partie, Genève, 1786, p. 97-100

sa compagnie. »⁶⁵ Il y aurait bien ici une volonté à travers l'excès, de dénoncer les progrès de la sodomie.

De même, Nicolas Edmé Restif de la Bretonne évoque l'homosexualité au sein de son œuvre dans le cadre de la débauche et de l'excès : dans *Les nuits de Paris ou le Spectateur nocturne*, qui sont un tableau des débauches parisiennes, l'auteur fait une description des plaisirs à Paris et l'homosexualité intervient à trois reprises. Dans un passage intitulé « bal payé » il décrit des efféminés dont il avait entendu parler mais qu'il n'avait jamais rencontrés. Il les décrit dans toutes leurs turpitudes. Il observe leur comportement. En note, il signifie que le terme efféminé correspond à un homme mol et voluptueux, qui est devenu semblable à la femme.⁶⁶ Dans un autre passage, il fait intervenir une jeune fille qui se révèle être un jeune garçon.⁶⁷ Enfin dans un troisième passage, intitulé « suite du café : espions » il affirme avoir remarqué deux êtres immoraux et antiphysiques et, en notes, il est spécifié qu'antiphysique signifie antinaturel.⁶⁸ Un autre roman est attribué à Restif de la Bretonne, *Dom bougre aux Etats généraux* ; un passage de ce texte est caractéristique : « Il y a trois espèces de gens qui foutent en cul... La première espèce est composée de ceux qui enculent les putains. La seconde espèce est de ceux qui enculent leurs propres femmes. La troisième espèce est de ceux qui enculent les mâles. »⁶⁹ Il met les différentes variantes du plaisir sexuel en parallèle. « Tout est femme dans ce que l'on aime ; l'empire de l'amour ne connaît pas d'autres bornes que celle du plaisir »⁷⁰ comme l'affirmait Julien Offray de la Mettrie. Ce dernier, dans un texte intitulé *L'art de jouir* qui fut rédigé en 1751 et où il fait l'apologie du plaisir, semble mettre en parallèle le plaisir de la femme et celui des garçons. « Pétrone a moins voulu, dans l'excès de

⁶⁵ *Les enfants de Sodome à l'assemblée*, Lille, 1989, p. 45-46

⁶⁶ N.E. RETIF DE LA BRETONNE, *Les nuits de Paris ou le spectateur nocturne*, Paris, 1986, p. 71-72 et note p. 346

⁶⁷ N.E. RETIF DE LA BRETONNE, *op. cit.*, p. 74

⁶⁸ N.E. RETIF DE LA BRETONNE, *op. cit.*, p. 253 et notes p. 372

⁶⁹ Voir *Dom bougre aux états généraux*, enfer de la Bibliothèque nationale de France, 1792, p. 9

⁷⁰ C. COUROUVE *les flammes de Sodome* Marseille, 2004, p. 36

son raffinement, vous causer des inquiétudes que vous ménager des ressources contre l'ennuyeuse uniformité des plaisirs. »⁷¹

Cette mise en parallèle des plaisirs sexuels, que signifie-t-elle ? Le fait de mettre à nu le plaisir sexuel, que cache-t-il ? Il faut y voir sans doute une volonté plus claire d'identification des relations sexuelles entre hommes par la mise en parallèle de deux plaisirs distincts et, de ce point de vue, cette liberté de parole est ambiguë car elle participe également d'un débat sur des plaisirs qui deviennent davantage visibles. D'ailleurs Restif de la Bretonne parle de la perte de ses mœurs à propos du jeune homme efféminé.⁷² Mirabeau parle, lui aussi, d'un goût bizarre qui viole les lois de la nature et se demande pourquoi il est si répandu. Il réserve la sodomie passive à ceux qui sont privés d'érection. L'auteur du texte *Dom bougre aux Etats généraux* considère que la sodomie passive est affaire d'argent et qu'il n'y a aucun plaisir à en attendre. Il y a donc à travers cette visibilité de parole, le fruit d'une interpellation ou d'un débat.

Une autre thématique qui vise aussi à démontrer la pratique des débauches et des excès, dont la sodomie semble la variante la plus excessive, est la dénonciation de l'homosexualité des clercs. Antoine Ferrand fait intervenir dans ses pièces libres dont l'édition date de 1738 « un moine napolitain qui fut pris en sondant son prier dom Jérôme... »⁷³ Les textes de Charles Collé et particulièrement ses chansons joyeuses font intervenir les jésuites⁷⁴. Ils sont souvent cités. On trouve parfois des chansons sur des clercs connus pour leurs mœurs et ces textes peuvent être parfois assez violents : « Auteur escroc, infâme prêtre quel noir démon trouble tes sens... »⁷⁵ » L'homosexualité est fréquemment présentée comme une spécialité du clergé : le texte *La Foutromanie* de Gabriel

⁷¹ J. OFFRAY DE LA METTRIE, *L'art de jouir*, Paris, 2002, p. 34

⁷² Voir N.E. RESTIF DE LA BRETONNE, *Les nuits de Paris ou le spectateur nocturne* cité dans M. LARIVIERE, op. cit., p. 111-112

⁷³ voir A. FERRAND, *Pièces libres de M. Ferrand, et poésies de quelques autres auteurs sur divers sujets*, Londres, 1744 cité dans M. LARIVIERE, *Pour tout l'amour des hommes*, op. cit., p. 99

⁷⁴ voir C. COLLE, *Chansons joyeuses*, Paris, 1765, première partie, p. 38

⁷⁵ *Chansonnier historique du XVIIIe siècle*, Paris, 1882, volume VI, p. 151

Sénac de Meillan fait aussi allusion aux mœurs pédérastiques de certains clercs « Le cardinal Borghese cherche des culs... Les monsignores imprudentes vermines dont Rome abonde, ennuyeux prestolets, lâches gitons, fouteurs à bas violets...»⁷⁶ On retrouve cette assimilation entre sodomie et clergé chez Mirabeau et aussi chez Diderot. Il faut aussi replacer ces assimilations dans le cadre d'attaques dont pourrait faire l'objet un des deux ordres privilégiés de l'Ancien régime. On retrouve cette collusion dans un texte de Mirabeau intitulé *Le libertin de qualité ou ma conversion* datant de 1783. Dans un passage de ce texte, l'auteur fait une claire assimilation entre cloître et pratique de l'homosexualité ⁷⁷Diderot fait le lien entre la pratique de l'homosexualité et le clergé dans son roman *La religieuse* qu'il commença en 1760, repris en 1780 et édité après sa mort en 1796. Alain Corbin souligne que parfois les scènes de jouissances se transforment en fallacieuses scènes sacramentelles et il y a confusion entre désordre de la dévotion et celui provoqué par le trouble du désir.⁷⁸ Cet argument peut-il intervenir et expliquer aussi cette mode qui mélange clergé et pratique de l'homosexualité ?

La désignation du clergé comme corps pratiquant particulièrement l'homosexualité dans les exagérations et outrances de certains textes, participe de cette volonté de montrer le progrès de la sodomie. Ces descriptions visent aussi à décrire et instruire le lecteur sur les différentes conjonctions vénériennes.

Quelle analyse globale peut-on faire sur les perceptions de ces textes ? Il faut rapprocher la verveur du ton de ces textes de celle des textes qui, à l'époque révolutionnaire, font usage d'un langage cru pour dénoncer les excès des anciennes classes dirigeantes et qui visent à informer dans un but pédagogique. Plus généralement cette utilisation de qualificatifs fortement transgressifs pose le problème de sa signification. Il faut replacer, dans un premier temps, ces textes dans leur contexte. Plusieurs de ces textes sont des textes érotiques scandaleux et un de ces auteurs, Alexis Piron, se vit même refuser l'Académie française par

⁷⁶ Voir G. SENAC DE MEILLAN, *La foutromanie poème lubrique*, 1780, chant Ve, p. 65-66

⁷⁷ MIRABEAU, *Le libertin de qualité ou ma conversion*, Paris, 1961, p. 118

⁷⁸ A. CORBIN, *L'harmonie des plaisirs*, Paris, 2007, p. 8-9

Louis XV à cause de son érotisme débridé. Cette œuvre fut écrite alors que cet auteur avait vingt ans et devait asseoir sa réputation d'auteur licencieux. L'œuvre *Le Diable au corps* d'Andréa de Nerciat fut publié en 1786 sous un pseudonyme. Pourtant, pornographie et philosophie ne se distinguent pas catégoriquement à l'ère des Lumières. Parler du sexe, c'est parler de beaucoup plus et les désordres du sexe trahissent ceux du corps social.⁷⁹ L'emploi de termes qui font référence aux techniques du plaisir à l'état pur marque une volonté de transgresser les bienséances et les interdits. Elle marque visiblement une volonté de frapper fort au niveau du langage. La littérature érotique vise à exciter le lecteur. Le lecteur doit jouir de contempler des modèles et il doit être surpris. Dans ce cadre, la description de l'excès corporel devient une nécessité. Il n'est pas de plaisir modéré et le récit respecte une progression jusqu'au paroxysme de l'ardeur et du délire.⁸⁰ Il faut dire que cette littérature érotique va acquérir un statut culturel dans les milieux savants et intellectuels.⁸¹ Le ton de ces textes semblent bien correspondre à ce type d'analyse car on a l'impression d'une progression des propos jusqu'au paroxysme de la crudité. D'autre part, il faut souligner qu'au plan de la philosophie de ces textes, on y discerne une primauté de la nature. La nature comme dans la philosophie des lumières est devenue toute puissante et donc il y a valorisation de la jouissance et de l'indépendance de l'individu. Le plaisir sexuel est en quelque sorte une manifestation de l'autonomie de l'homme. On peut y voir une contestation virulente de la morale des théologiens que l'on remplace par une esthétique et une psychologie du plaisir : on a une laïcisation du plaisir sexuel. Le plaisir n'est que de la consommation pure et le corps de l'autre n'intervient que comme un pourvoyeur de plaisir.⁸²

Ces descriptions ne portent-elles pas un aussi un regard nouveau sur la sodomie entre hommes ? Le XVIIe siècle connaissait en matière d'écrits sur l'homosexualité, la satire ou l'apologie. Alain Corbin souligne que ces romans

⁷⁹ voir A.F. GARRETA, « Le désir libertin au XVIIIe siècle », *Magazine littéraire*, op. cit., p. 37

⁸⁰ A. CORBIN, *op. Cit.*, p. 341

⁸¹ A. CORBIN, *op. Cit.*, p. 337

⁸² A. CORBIN, *op. Cit.*, p. 344-345

obscènes en viennent par nature à diviser les sexes afin de mieux parler de leurs rapports et le roman obscène aboutit finalement à un triomphe de la conjugalité.⁸³ Il faudrait replacer cette description de la sodomie dans cette optique. Cette description des plaisirs homosexuels est faite dans le contexte de description des plaisirs sexuels, certes, mais on perçoit très clairement une opposition entre ce type de plaisir et le plaisir pour le sexe féminin. La pratique de l'homosexualité est analysée en termes de plaisir anal, sodomite, de goût particulier et, parfois, de relations de domination. Finalement ces analyses pourraient laisser entrevoir une volonté de dénoncer un phénomène que l'on pense prendre de l'ampleur. Au plan du désordre, nous pourrions soutenir que la pratique de la sodomie par les clercs pourrait à ce propos être un exemple emblématique de désordre qui viserait à démontrer, par soucis d'anticléricalisme l'état, jugé mauvais, du clergé. Nous pourrions entrevoir que si la nature devient toute puissante dans ces textes et que la jouissance est devenue primordiale, les pratiques homosexuelles pourraient être analysées dans ce contexte et ceci pourrait bien expliquer la propension de ces textes à opposer les plaisirs dit naturels aux plaisirs de la sodomie. Cette primauté de la nature qui ressort de ces textes doit nous faire aborder les textes sadiens qui, par leur intensité et leur spécificité, devaient être envisagés indépendamment.

⁸³ A. CORBIN, *op. Cit.*, p. 345

III LA PERCEPTION DE L'HOMOSEXUALITE DANS LES ETUDES SADIENNES.

Les textes sadiens doivent être envisagés indépendamment, tant ils sont complexes et intenses. François Alphonse Donatien de Sade (1740-1814) pourrait être emblématique du roué qui se sent au-dessus de toutes les règles. Le héros sadien s'autorise, par un ultime renversement des valeurs, de saccager l'honneur et les bienséances jusqu'à leur extrême limite.⁸⁴ Les écrits sadiens constituent la phase la plus extrême des écrits libertins. Sade préconise une inversion radicale et, si l'on prend en exemple la préface de son œuvre *La philosophie dans le boudoir*, la passion ne doit souffrir aucun frein. On se trouve face à une vision polymorphique extrême de la nature : c'est ainsi qu'il faut comprendre cette apologie des passions. D'après la philosophie des textes sadiens, la nature ne peut condamner ce qu'elle laisse exister. Cette philosophie sadienne nie les prétendues lois de la nature : à propos de l'inceste, Sade souligne le fait que ces pratiques existent dans plusieurs parties du globe et que donc une loi que l'on prétend naturelle est en fait le produit de la politique. Les textes sadiens mettent en parallèle les notions de bien et de mal, car la nature autorise l'un et l'autre et est indifférente à toute forme de hiérarchie. Les goûts dit les plus monstrueux sont plaisants à la nature comme il le souligne dans un texte nommé *La vérité* et datant de 1787. Cette vision polymorphique extrême est prônée parallèlement à une violente opposition au concept du Dieu chrétien. Sade blâme et attaque le concept du Dieu chrétien dans lequel il voit visiblement la source de tous les mensonges. Il pose donc des principes qui sont une inversion des valeurs prônées par le Christianisme. Nous avons donc dans ce cas affaire à des principes radicaux. Nous envisagerons les textes sadiens autour de deux thématiques : dans un premier temps, une vision polymorphique extrême de la nature. Ensuite, au sein de ce cadre, comment et dans quelle mesure est envisagée la sodomie entre hommes dans les textes sadiens ?

⁸⁴ *Romanciers libertins du XVIIIe siècle*, op.. cit. I, p. XVII

A/ UNE VISION POLYMORPHIQUE EXTREME DE LA NATURE

Les textes sadiens présentent une vision parfaitement polymorphique de la nature, où toutes les perversions sont décrites. Le texte qui semble emblématique de cette vision d'une nature polymorphique est *Les 120 journées de Sodome*. Ce texte fut écrit à la Bastille en 1785. Ce texte est d'une crudité extrême et la langue de l'auteur est brute. L'ouvrage se compose de quatre parties incarnant les passions simples, doubles, criminelles et meurtrières. Cet ouvrage est un catalogue de toutes les perversions les plus inimaginables. Elles sont décrites de manière très détaillée. Les quatre protagonistes de base sont des libertins : le duc de Blangis, son frère l'évêque, le président de Curval et le financier Durcet. La description des quatre personnages fait apparaître leur nature perverse. Le duc de Blangis est le réceptacle de tous les vices. Il est fait comme un satyre. Il est doué d'un membre monstrueux. L'évêque est un adepte de la sodomie active et passive. Il est fourbe. Il a une vilaine bouche. La description du président de Curval fait apparaître un physique usé par la débauche effrénée. Il a un membre très volumineux. Il boit. Durcet est présenté comme un monstre de perversité. Il est taillé comme une femme. Il a commis beaucoup de crimes et il a même empoisonné sa mère. La description de ces personnages est parfaitement analytique. Ces descriptions pourraient être vues, par certains côtés, comme similaires de celles que feront les médecins légistes de certains hommes inculpés d'outrages aux mœurs dans la première partie du XIXe siècle. Ces descriptions font apparaître ces hommes pervers de toutes les façons. Certains ont vu d'ailleurs dans le texte des *120 journées de Sodome* un caractère psychiatrique avant l'heure et ont perçu ce texte comme un écrit qui anticiperait Richard Von Krafft Ebing (1840-1902) avec son ouvrage sur les perversions sexuelles *Psychopathiae sexualis* datant de 1886. Cette revendication de la liberté intégrale des plaisirs semble destinée à certains et pas à d'autres. D'une part, on trouve dans le texte que le plus fort trouve toujours juste ce que le plus faible trouve injuste. Donc la liberté sexuelle est vue comme un privilège de puissants. D'autre part, il est significatif que, mis à part ces quatre personnages, les multiples

compagnes et compagnons de débauche ne sont présents que comme objets de plaisir. Ils sont présents pour les plaisirs des quatre personnages principaux. Ceci est important à souligner car l'affranchissement sadien vis-à-vis de la morale est visiblement un privilège de noble. Ces parties de débauches se passent à l'occasion de repas. On peut y discerner un enchevêtrement de plaisirs et perversions sexuelles de plus en plus marqués. On peut y discerner la masturbation, le goût des petites filles, la sodomie, les perversions telles qu'urophilie et coprophagie. On peut aussi y discerner la pratique de l'inceste : père avec fille, car il est spécifié que la fille aînée du duc de Blangis va épouser le président de Curval. Elle aurait eu des familiarités avec son père et elle continuera ses relations avec son père. Dans le cours du texte, on voit apparaître un frère qui a une relation avec sa sœur. La philosophie de cette description de débauches toujours plus extrêmes est que la nature n'interdit rien et que le mal a autant le droit de cité que le bien. Les textes sadiens n'abolissent pas le mal. Ils le prônent. Le mal fait parti d'un plan global de l'humanité et il ne faut pas l'exclure. Cependant on discerne malgré tout une frontière qui est celle du bien et du mal. Toute la philosophie de ces descriptions de perversions les plus audacieuses est dans cette idée d'une nature polymorphe. D'ailleurs le texte des *120 journées de Sodome* fait une place aux passions les plus criminelles notamment les relations imposées à des enfants impubères et les passions meurtrières qui consistent à faire souffrir par plaisir jusqu'à la mort. Ces textes sadiens n'abolissent pas le mal : nous discernons bien une volonté de décrire des passions de plus en plus violentes dans les textes sadiens et il semble y avoir une échelle de valeurs à travers ces descriptions, et notamment dans le texte *Les 120 journées de Sodome*, les passions sont divisées en passions simples, doubles, criminelles et meurtrières. Finalement les passions bonnes et mauvaises sont intégrées dans un plan global de la nature. La jouissance du mal est l'expression d'une sorte de pulsion inhérente à l'homme et elle fait partie de lui. Ces textes sadiens doivent être replacés dans le courant libertin, même si la vision extrême qu'ils présentent en fait des textes uniques. Le blasphème et la pratique d'une sexualité extrême et polymorphe visent à s'affranchir de la religion. C'est cet affranchissement qui est le but de cette manière de décrire et de prôner le mal aussi exemplairement. La nature telle qu'elle est décrite dans les textes sadiens est meurtrière, excessive et

les passions les plus violentes constituent des manifestations naturelles. Il faut suivre ses lois. Pour le marquis de Sade, il est essentiel pour le maintien de l'équilibre qu'il y ait autant de bons que de méchants. et que, d'après cela, il devient égal au plan général que tel ou tel soit bon ou méchant de préférence ; que si le malheur persécute la vertu, et que la prospérité accompagne presque toujours le vice, la chose étant égale aux vues de la nature, il vaut infiniment mieux prendre parti parmi les méchants qui prospèrent que parmi les vertueux qui périssent ?⁸⁵ Les victimes ne sont pas importantes dans l'acte sexuel sadien, puisque l'éventuel partenaire est entrevu comme un pur objet et on a l'impression qu'un objet en vaut un autre. C'est dans cette vision de la nature qu'il faut replacer la pratique de la sodomie entre hommes dans ces textes. Le sadisme ne se comprend pas en dehors de codes dont il prône la violation. Cependant ces codes existent et c'est pourquoi il faut les violer. De même la notion de Dieu, et les principes qui vont avec, ne sont pas niés, les textes sadiens encouragent d'en violer les principes. Sade prône une inversion de la nature et c'est pourquoi ces textes prônent la perversion et elle seule. C'est précisément ainsi que peut-être comprise toute la démarche sadienne. Donc une nature polymorphe qui comprend le bien et le mal à égalité, une culture de l'inversion et de la perversion au nom de cette même polymorphie, c'est dans ce cadre-ci que doit se comprendre la perception de la sodomie entre hommes dans ces textes.

⁸⁵ A.F.D DE SADE, *Les infortunes de la vertu*, <http://www.sade-ecrivain.com/vertu.htm>

B/ LA SODOMIE ENTRE HOMMES DANS LES TEXTES SADIENS

C'est dans le cadre de cette réflexion sur une nature plurielle que Sade replace la sodomie. La sodomie est pour le divin marquis l'acte sexuel par excellence. Il y a une volonté d'abolition de la différence des sexes. D'autre part rien n'est laid dans le libertinage. Dans un premier temps, Sade insiste sur la relativité de la morale au nom de la présence de la sodomie dans l'espace et dans le temps. Dans son roman *La philosophie dans le boudoir* datant de 1795, Sade affirme que les pratiques homosexuelles entre hommes sont présentes dans toutes les civilisations « Il n'y a pas un seul coin sur la terre où ce prétendu crime de sodomie n'ait eu des temples et des sectateurs. Les Grecs, qui en faisaient pour ainsi dire une vertu, lui érigèrent une statue sous le nom de Vénus Callipyge ; Rome envoya chercher des lois à Athènes, et elle en rapporta ce goût divin. Quel progrès ne lui voyons-nous pas faire sous les empereurs ! A l'abri des aigles romains, il s'étend d'un bout de la terre à l'autre ; à la destruction de l'empire, il se réfugie près de la tiare, il suit les arts en Italie, il nous parvient quand nous nous poliçons. Découvrons-nous un hémisphère, nous y trouvons la sodomie. Cook mouille dans un nouveau monde : elle y règne. Si nos ballons eussent été dans la lune elle s'y serait trouvée tout de même. Goût délicieux, enfant de la nature et du plaisir, vous devez être partout où se trouveront les hommes, et partout où l'on vous aura connu l'on vous érigera des autels ! Ô mes amis, peut-il être une extravagance pareille à celle d'imaginer qu'un homme doit être un monstre digne de perdre la vie parce qu'il a préféré dans sa jouissance le trou d'un cul à celui d'un con, parce qu'un jeune homme avec lequel il trouve deux plaisirs, celui d'être à la fois amant et maîtresse, lui a paru préférable à une fille, qui ne lui promet qu'une jouissance ! Il sera un scélérat, un monstre, pour avoir voulu jouer le rôle d'un sexe qui n'est pas le sien ! Eh ! Pourquoi la nature l'a-t-elle créé sensible à ce plaisir ? » Il entend démontrer que la répression de la sodomie est une aberration.⁸⁶ Le raisonnement de Sade consiste à démontrer, par la présence de

⁸⁶ voir D BORRILLO, D. COLAS, op. cit. , p. 218-221

la sodomie entre hommes dans plusieurs civilisations passées, son aspect parfaitement naturel. Dans ce sens il prend un argument que d'autres ont émis, la condamnation de la sodomie est relative car des civilisations n'ont pas cru utile de la condamner. De même la destruction des antiques cités de Sodome et Gomorrhe pour cause de pratique de la sodomie est niée et il est affirmé que ces villes furent détruites par des volcans. Donc puisque la nature n'interdit rien, il est logique que la sodomie fût présente dans toutes les civilisations, c'est un fait naturel. Il est aberrant de chercher à combattre un phénomène qui, par sa présence dans l'espace et dans le temps, est parfaitement naturel.

Le deuxième argument est que les adeptes de cette pratique ont des prédispositions particulières qui les poussent vers ces pratiques sexuelles. Il met en avant une conformation particulière « Examinez sa conformation ; vous y observerez des différences totales avec celle des hommes qui n'ont pas reçu ce goût en partage ; ses fesses seront plus blanches, plus potelées ; pas un poil n'ombragera l'autel du plaisir, dont l'intérieur, tapissé d'une membrane plus délicate, plus sensuelle, plus chatouilleuse, se trouvera positivement du même genre que l'intérieur du vagin d'une femme ; le caractère de cet homme, encore différent de celui des autres, aura plus de mollesse, plus de flexibilité ; vous lui trouverez presque tous les vices et toutes les vertus des femmes ; vous y reconnaîtrez jusqu'à leur faiblesse ; tous auront leurs manies et quelques-uns de leurs traits. Serait-il donc possible que la nature, en les assimilant de cette manière à des femmes, pût s'irriter de ce qu'ils ont leurs goûts ? N'est-il pas clair que c'est une classe d'hommes différente de l'autre et que la nature créa ainsi pour diminuer cette propagation, dont la trop grande étendue lui nuirait infailliblement ? »⁸⁷ A travers ces analyses, on a l'idée d'une innéité de ces goûts qui marquent certaines personnes. En même temps il y a déjà une idée d'inversion des sentiments, car les hommes qui sont sujets à ces pratiques ont une conformation qui les rapproche des femmes. Cette conformation particulière explique leurs goûts sexuels. Cette manière d'expliquer le goût de la sodomie masculine par une conformation particulière est encore à replacer dans la thèse

⁸⁷ F.A.D. de Sade, *Philosophie dans le boudoir*, cinquième dialogue, <http://www.sade-ecrivain.com/philo/5.htm>

du polymorphisme de la nature qui a créé des types différents d'individus par les goûts et la conformation. Cependant la sodomie dans ce cadre ci devient une particularité inhérente à certains individus. La sodomie serait non naturelle car elle n'aboutit pas à la génération et elle nuit à la population. La réflexion sadienne prend le contrepied de ce jugement. La nature crée, certes, mais elle détruit autant. La création comme la destruction rentre dans ses plans au même titre que le bien et le mal. La destruction est donc aussi naturelle que la création. Le sodomite qui pratique la sexualité avec des personnes de son sexe ne détruit pas, il se contente de ne pas créer. Le sodomite sert la nature en se refusant opiniâtrement à une conjonction dont il ne résulte qu'une progéniture fastidieuse pour elle. Cette propagation ne fut jamais une de ses lois mais une tolérance.⁸⁸ Cette partie prend le contrepied du « croissez multipliez » que l'on peut voir dans la Bible. Cette affirmation doit être replacée dans le cadre d'une nature où le bien et le mal font partie d'un plan global et c'est pourquoi la destruction ou l'absence de postérité sont perçues comme naturelles au même titre que la croissance de la population. Pour appuyer cette hypothèse, on met en avant le fait que la femme n'est en mesure de procréer que pendant un nombre limité d'années par rapport à son espérance de vie. De ce fait si la procréation était primordiale le délai pendant lequel une femme est féconde serait plus étendu. Parallèlement, l'argumentation récuse l'accusation que la liqueur spermatique ne peut aller que dans le vase prévu à cet effet dans le but de la procréation car si tel était le cas, la nature interdirait que l'écoulement de ce liquide se fasse en dehors de cette circonstance.⁸⁹ Donc par cette argumentation autour de la procréation qui n'est plus entrevue comme un impératif naturel, le texte sadien évacue un des principaux griefs qui sont reprochés aux pratiques homosexuelles. Si on synthétise l'argumentaire sadien sur la sodomie entre hommes, la sodomie est naturelle car la nature étant polymorphe on ne peut désigner contre-nature des faits que celle-ci laisse exister. La preuve en est que si l'on observe les civilisations dans le temps et dans l'espace, on peut y observer assez

⁸⁸ voir D. BORRILLO D COLAS, *L'homosexualité de Platon à Foucault*, Paris, 2005, p 217

⁸⁹ F.A.D. DE SADE, *La philosophie dans le boudoir*, Cinquième dialogue, <http://www.sade-ecrivain.com/philo/5.htm>

fréquemment la présence des pratiques sodomites entre hommes. Enfin les pratiques homosexuelles sont naturelles car la nature étant autant destructrice que créatrice, la procréation n'est nullement un impératif. Cette vision des pratiques homosexuelles est parfaitement originale et unique et on ne peut retrouver par ailleurs une vision aussi radicale et aussi en opposition avec la vision traditionnelle de la sodomie telle qu'elle fut prônée par la société d'Ancien régime. Cependant, cette vision fait de la sodomie une pure pratique sexuelle et le sodomite est le pratiquant de la sodomie. D'autre part si on prend son œuvre *La philosophie dans le boudoir*, la sodomie reste du domaine de la perversion : le personnage de Dolmancé qui est sodomite ouvertement, ce qui est une manière de prôner aussi l'innéité de ces goûts, est un personnage noir et cynique rejetant toutes les valeurs de bonté et de charité. Le sodomite à travers ce personnage est sulfureux et incarne en quelque sorte le mal absolu. La sodomie d'autre part est un pur plaisir sexuel qui fait parti d'un catalogue de pratiques sexuelles toujours plus excessives. La sodomie sadienne est une pure sexualité, une pratique sexuelle parmi d'autres. En ce sens, de manière plus radicale, Sade peut être situé dans le cadre des auteurs licencieux du XVIIIe siècle qui décrivent la sodomie parmi d'autres plaisirs. Cependant le texte sadien y émet un jugement plus radical en n'hésitant pas à prôner la pratique de la sodomie qui rentre dans les vues de la nature. Il faut replacer les points de vue sadiens sur la sodomie dans le cadre plus global d'un système qui se veut en total dichotomie avec une vision de la nature qui privilégie le bien et fait échec au mal et donc qui demande à l'homme de créer et de procréer. C'est en ce sens que l'on peut dire que le système du sodomite Sade est un système inversé. Ce système érige la perversion en norme. Le pervers ne se contente pas de transformer l'autre en instrument de plaisir, ce qui le fait jouir, c'est la réduction, le passage du sujet à l'objet, et la contemplation de ce mouvement.

C'est en ce sens que le système sadien est un système authentiquement pervers.⁹⁰ Au cours du XVIIIe siècle, on peut observer une diversification des perceptions de l'homosexualité masculine suivant que l'on se place du point de

⁹⁰ T. VINCENT, Homosexualité psychanalyse et perversion, *Cliniques méditerranéennes* 2002-1, n° 65, p. 95-104

vue des perceptions usuelles, de la littérature ou des écrits sadiens. Nous pourrions même parler de perceptions multiples. Dans le domaine des perceptions usuelles, la diversité des qualificatifs notamment dans le domaine du langage académique reflèterait une diversité des approches du comportement homosexuel masculin. Cette diversité se reflète aussi dans les débats qui sont perceptibles dans le domaine de la littérature. On y observe un vrai questionnement sur la nature des pratiques sexuelles entre hommes à travers les débats sur la notion de contre-nature ou sur la présence de ces amours dans certaines civilisations passées ou dans certaines contrées extra européennes. Nous constatons aussi dans les écrits licencieux une volonté de description des plaisirs de la sodomie entre hommes. Cette volonté s'accompagnerait progressivement d'une mise en opposition très caractéristique entre ces plaisirs homosexuels et les plaisirs dits naturels. Les seuls écrits qui paraissent refléter une opinion parfaitement claire et nette sur la pratique de l'homosexualité masculine sont les écrits sadiens qui replacent ces pratiques au milieu d'autres pratiques autorisées par la nature. Nous avons affaire, au cours du XVIIIe siècle, à un vrai questionnement sur les plaisirs pour reprendre Alain Corbin, et à un vrai débat sur la pratique de l'homosexualité masculine. Cette multiplicité de débats, ces opinions divergentes reflètent des perceptions parcellisées et parfois complémentaires, mais nous ne pourrions affirmer que l'on peut discerner une parfaite unité de ces perceptions multiples. Le XVIIIe siècle semble être un moment où le débat semble assez libre sur la question et on ne peut parler d'une définition claire de ce qu'est l'homosexualité masculine. On a un chevauchement de perceptions théologiques et laïques au cours de cette période.

Cette parole riche a-t-elle une incidence sur le développement d'une contre-société homosexuelle à Paris ? Cette volonté d'identification du plaisir homosexuel discernable dans le domaine des discours s'alimenterait autant qu'elle alimenterait le développement d'une contre-société homosexuelle. L'identification du comportement homosexuel comme plaisir particulier pousserait en retour les hommes qui s'y adonnent à constituer une sorte de contre-société avec ses règles pour reprendre une thématique sociologique propre à Howard Becker.

CHAPITRE II : LA SOCIÉTÉ HOMOSEXUELLE AU XVIII^E SIÈCLE ?

On peut observer, au cours du XVIII^e siècle, la constitution d'une contre-société « sodomite » dans le cadre parisien, parallèlement à la naissance de discours sur l'homosexualité. Cette « contre-société » semblerait déjà bien structurée et elle serait marquée par une certaine hétérogénéité sociale : nobles et domestiques, clercs, gens de métiers. D'autre part, cette contre-société paraîtrait également marquée par des lieux de sociabilité déjà suffisamment hétérogènes. Des indices certains et des sources diverses permettraient aussi d'observer la naissance d'une subculture à travers la présence certaine de réunions informelles et des signes ou des modes qui peuvent être perçus comme des marques de l'affirmation d'une forme de subculture sodomite. D'ailleurs ce monde sodomite parisien compterait en son sein déjà des personnes, qui, par la liberté de leurs comportements, marqueraient encore davantage cette sociabilité naissante. Cette hétérogénéité sociale dépasse largement le domaine « du vice aristocratique ». Parallèlement, cette structuration autour de lieux et la naissance d'une subculture serait la marque « d'un monde sodomite » qui est en voie d'identification. Il commence à se regrouper autour de la spécificité d'un goût sexuel. Cette problématique pose donc le problème de la caractéristique et des signes de cette subculture : attitudes, modes de pensée, et de ses liens avec la culture plus globale du temps et du lieu dans laquelle elle se développe. Dans son travail sur les marginaux, Howard Becker soulignait que la marginalité est un concept construit par des groupes dominants qui désigne l'autre comme marginal et les déviants ne le deviennent vraiment qu'au moment où ils se regroupent et considèrent la société comme étrangère et ne s'appuient que sur eux-mêmes.⁹¹ Ils produisent ainsi des caractéristiques et des manières d'être et de penser qui définissent leur subculture. Beaucoup de groupes déviants et, parmi eux, les musiciens de danse sont stables sur une longue période.

⁹¹ Voir H.S. BECKER, *Outsiders : études de sociologie de la déviance*, Paris, 1985 passim

Comme tous les groupes stables, ils développent un genre de vie qui leur est propre.⁹² Le cadre principal pris est Paris au XVIIIe siècle : la présence de ces subcultures sodomites occasionnent des réactions de la part des personnes et des institutions notamment la police et cela aboutit à des processus répressifs. A partir de la répression, comment la société homosexuelle réagit-elle ? La naissance d'une contre-société basée sur la spécificité homosexuelle aboutirait aussi à la naissance d'attitudes et de modes de pensées spécifiques et ces facteurs aboutiront dans un second temps à la naissance d'une expression de l'homosexualité. Quels sont les liens que l'on peut faire entre la subculture homosexuelle et la société dominante ? Pour comprendre ce rapport entre ces subcultures sodomites et la société plus globale, nous ferons mention des concepts de marginalité intentionnelle et existentielle.

Le concept de marginalité intentionnelle fut développé par Hans Mayer.⁹³ : Dans le cadre d'une société chrétienne, le sodomite est marginal par son acte de sodomie. Il est donc un marginal intentionnel, car c'est son acte qui est vu et non sa personne. Il a ainsi réalisé son acte en toute connaissance de cause. Le monothéisme chrétien ne connaît le marginal que par rapport à l'orthodoxie. La chrétienté médiévale représentera le marginal sous la figure d'hérétiques qui refusent de se soumettre à l'orthodoxie et qui sont donc rejetés dans le péché.⁹⁴ Dans ce cadre-ci, seule la marginalité intentionnelle est envisageable car ces marginaux à l'ordre le sont en pleine connaissance de cause, car ils ont, par leurs actes, assumé le chemin vers la marginalité. Ceux qui sont monstres par leurs actes et leurs pensées sont des pêcheurs.⁹⁵ Les héros des comédies d'Aristophane sont des solitaires et des originaux qui ont décidé de l'être. L'intentionnel franchit la frontière de la marginalité de sa pleine volonté. Il s'isole délibérément. Il décide de vivre et d'assumer sa marginalité en pleine

⁹² Voir H.S. BECKER, op. cit., p. 103

⁹³ H. MAYER, *Les Marginaux*, Paris, 1996

⁹⁴ D. BECHTEL X GALMICHE, *figures du marginal dans les littératures centre-européennes*, <http://bohémica.free.fr/marginal/intro.htm>

⁹⁵ H. MAYER, Op. cit., p. 16

connaissance de cause. Les représentations du marginal doit également viser à cerner les rapports qui unissent le personnage du marginal et son environnement culturel : Le marginal est représenté dans le cadre de l'environnement géographique et social dans lequel il vit. Hans Mayer pensait qu'à la fin du XVIII^e siècle, l'élite nobiliaire prônait la tolérance vis-à-vis des différences de race, religion et mœurs : pour Mayer, la société bourgeoise va remplacer cette tolérance par une injonction à l'intégration, qui va effacer les différences. L'égalité va désormais signifier la norme et prendre pour point de départ une apparente régularité du monde humain. Alors que le monde féodal et nobiliaire cultivait la singularité à l'intérieur d'une hiérarchie : le fou possédait une fonction intégrée. Cette attitude permettait ainsi à des marginaux sexuels de cultiver leur différence dans une société qui, juridiquement, condamnait ces attitudes. Avec l'époque bourgeoise tout ce qui ne correspond pas à une régularité se trouve rejeté. Pour l'homosexuel, celui qui, intentionnellement, assume sa particularité et sa différence, est un marginal intentionnel car il choisit la transgression d'un ordre en toute connaissance de cause. L'homosexuel se rend ainsi volontairement indépendant de l'image que la société répressive veut lui imposer. Sa marginalité dans ce cas précis est l'expression d'une démarche consciente. En même temps, le personnage de l'homosexuel est lié à son environnement social qui le représente d'une certaine façon.

L'existential est celui dont la marginalité est imposée par des particularités physiques ou psychologiques. Hans Mayer stipulait que les héros d'un monde sécularisé qui ignore la malédiction divine et la tendance au péché du Christianisme sont enfermés dans les limites de leur corps, dans leur origine et leur structure pulsionnelle.⁹⁶ L'existential subit son image et est tributaire de l'image que l'autre donne de lui. Il peut être contraint à mener une double vie, à employer un langage codé : Hans Mayer cite le cas de la mort de l'historien de l'art, Winckelmann, tué par un homme de rencontre. Il fut contraint par la société bourgeoise à garder une certaine façade et de jouer double jeu. Le cas de Hans Christian Andersen est aussi un cas d'homosexuel existentiel, déchiré entre la

⁹⁶ H. MAYER, op cit., p. 20

nécessité de se protéger de possibles révélations scandaleuses et ses pulsions véritables. Pour le XIXe siècle, Hans Mayer cite également le cas de Tchaïkovski qui, ayant redouté le scandale, s'était marié par peur d'aller à contre-courant. L'homosexuel existentiel voit sa vie tributaire d'une image qui pèse sur lui. Il essaie de se faire tout petit ou, dans certains cas comme ceux cités, il se crée une identité sociale virtuelle pour reprendre une théorie du sociologue Erwin Goffmann. De ce fait, il se trouve fragilisé et à la merci des maîtres-chanteurs. L'inconscient homosexuel est structuré selon les règles du langage hétérosexuel.⁹⁷ L'homosexuel existentiel est celui qui est plus que l'intentionnel structuré et dépendant de ce langage qui pèse sur lui. Howard Becker note qu'il est faux que tous ceux qui ont des relations homosexuelles participent à une sous-culture homosexuelle. Certains ne se considèrent pas du tout homosexuels et n'assument pas cette étiquette.⁹⁸

Ces concepts seront judicieux pour analyser la subculture homosexuelle. La condamnation de Wilde, comme dit Neil Barnett, fit prendre conscience aux homosexuels qu'ils n'étaient pas seuls au monde. Elle faisait entrer l'homosexualité sur la scène publique et la faisait accéder à la visibilité même si c'était par le discours de l'ordre et de la répression.⁹⁹ La répression qui commence à s'organiser sur le plan policier fait prendre conscience aux homosexuels de la réalité de leur état social. Cependant, il ne faudrait pas faire de la subculture homosexuelle un aboutissement de la répression. La subculture se constitue certes, à partir d'une stigmatisation et de la répression mais, à un certain stade, elle s'autonomise pour se constituer autour de valeurs qui lui sont propres. Une contre-culture tend à s'opposer à un système dominant et en se constituant notamment des valeurs qui lui sont propres. Nous entendons donc répondre à une question centrale : est-ce-que nous assistons à la naissance de subcultures homosexuelles ou sodomites à Paris à la fin du XVIIIe siècle ? Quel est le rapport que ces contre-sociétés entretiennent avec la société plus globale ?

⁹⁷ voir D. ERIBON, *Réflexion sur la question gay*, Paris, 1999, passim

⁹⁸ voir H.S. BECKER, op. cit., p. 191

⁹⁹ voir D. ERIBON, op. cit., p. 207

Pour répondre à cette problématique, nous examinerons dans une première partie si des catégories sociales paraissent caractéristiques et donc il nous faudra entrevoir le couple aristocrate-domestique, les clercs et ce que nous appellerons par commodité les gens de métiers : artisans, boutiquiers... Dans une seconde partie, nous analyserons les caractéristiques de cette sociabilité homosexuelle dans Paris, notamment les lieux de rencontre, les cabarets et les réseaux. Enfin dans une troisième partie, nous examinerons ce qui nous semble relever d'une subculture intentionnelle et existentielle ; ceci nous permettra de percevoir les codes de références qui se mettent en place au sein de ces groupes d'hommes autant que de cerner la manière dont certains se percevaient eux-mêmes.

I PEUT-ON PARLER DE MARQUAGE SOCIAL ?

Cette contre-société sodomite paraît marquée d'une certaine hétérogénéité sociale. Le marquage social permet d'examiner si des catégories sociales paraissent être signifiantes de ces mondes sodomites : la présence de certaines catégories sociales marque-t-elle cette contre-société? Ne faut-il pas relier la présence de certaines catégories sociales à la société dominante du temps ? La présence du couple aristocrate et domestique est aussi la marque d'une société d'ordre et de formes de domination spécifique, de même, pour la présence de certains clercs. Les catégories sociales rencontrées sont donc variées : aristocrates et tiers Etat, clercs, gens de métiers. Ces catégories sociales ne se retrouvent pas dans les mêmes endroits et à ces catégories il faudrait ajouter les marginaux sociaux : vagabonds et voleurs que l'on retrouve dans certains lieux de rencontre.

A/ L'IMPORTANCE DU COUPLE ARISTOCRATE ET TIERS ETAT

L'importance du couple aristocrate et domestique apparaît à travers plusieurs sources : *Le grand mémoire* rédigé par un policier du XVIIIe siècle, fait partie des Archives de la Bastille. Il regroupe des nobles sodomites et leur domesticité. Il offre un miroir intéressant. A ceci il faut ajouter le retentissement de certaines affaires et la présence des domestiques dans les lieux de rencontre qui apparaît dans les archives de police. L'importance du couple aristocrate et domestique pose deux questions : la question des rapports de domination maître-valet et la signification du poids du tandem aristocrate et domestique. Le grand mémoire est mentionné par Claude Courouve¹⁰⁰. Ce document offre un regard sur le monde des aristocrates sodomites et leur domesticité. Ce mémoire regroupe 113 noms regroupés en 55 articles. Ce document signale des nobles connus comme sodomites et, parallèlement, certains membres de leur domesticité. Ils sont signalés comme partageant les mêmes goûts sexuels. Cette source donne une photographie d'hommes organisés autour de leur goût sexuel. L'affaire Benjamin Deschauffours, du nom de cet homme brûlé en mai 1726 à Paris, comporte des indices sur la présence des nobles et de leur domesticité dans le monde sodomite parisien au XVIIIe siècle. Le déroulement de l'instruction de cette affaire et les protagonistes qui interviennent comportent des éléments qui semblent aller dans ce sens : cette affaire met à jour des réseaux de connaissances dont l'accusé paraît être le centre. Le point de départ de l'affaire est une plainte d'un jeune homme qui aurait été victime d'un abus sexuel au domicile de l'accusé. Précisément, lors de cette agression, il y avait en compagnie de Deschauffours deux hommes qui paraissaient être des gentilshommes et qui semblaient connaître parfaitement l'accusé. Dans le cours de l'instruction de cette affaire, il est spécifié que ce dernier qui se faisait appeler marquis de Préau, tenait une véritable agence pédérastique. Il mettait en rapport des garçons ramassés dans

¹⁰⁰ C COUROUVE, *Les assemblées de la manchette : documents sur l'amour masculin au XVIIIe siècle*, Paris, 1987, p. 20

les rues, de très humble milieu, avec de grands seigneurs. L'instruction note que l'on paraissait venir de partout se fournir chez lui et que des rencontres avaient lieu tous les après-midis dans sa maison de la rue Poupée. Maurice Lever parle aussi autour de cette affaire d'une clique nommée Lefèvre, du nom d'un de ses membres, organisée autour des goûts sodomitiques.¹⁰¹ Nous voyons intervenir des nobles sodomites qui, par l'intermédiaire de Deschauffours, comptaient assumer leur goût et rencontrer des garçons. Dans le cours de l'instruction, des seigneurs que fréquente Deschauffours apparaissent tel le marquis de Sautereau, tel ce gentilhomme écossais qui jouit d'une grande fortune et qui finira littéralement par acheter le jeune homme dont il est épris.¹⁰² Le seigneur de Montizelli ne parviendra pas, lui, à acheter Thomas Vaupinesque, dit Chambery.¹⁰³ Au cours de l'instruction du procès, il est bien indiqué que Deschauffours pratiquait le commerce de garçons pour le compte de riches seigneurs. Cette notion d'achat implique que les nobles en question entrevoyaient les personnes convoitées comme des objets. Ces dernières n'ont pas d'existence propre et sont seulement des objets au service du plaisir des nobles concernés. Les nobles dans ce cas estiment sans doute que leur plaisir est un privilège qui ne saurait souffrir d'entrave. Globalement l'instruction de l'affaire Deschauffours laisserait donc apparaître de forts indices de l'homosexualité de certains gentilshommes et parfois de leur domesticité. L'intérêt pour notre propos est que l'accusé paraissait assumer un rôle de tenancier d'une maison de débauche pour nobles sodomites. Parallèlement, nous avons plusieurs exemples de l'intervention de la domesticité de certains de ces nobles.

Le poids de la domesticité dans la société homosexuelle parisienne se mesure aussi grâce aux fichiers de police. A partir des fichiers de police, il est possible de faire une statistique : les archives de la Bastille comportent le plus de rapports dans les années 1723, 1737-1738, 1749. On totaliserait environ 26 % de

¹⁰¹ M LEVER, op. cit., p. 343, p. 313

¹⁰² voir M. LEVER, op. cit., p. 344

¹⁰³ M LEVER, op. cit., p. 345

domestiques avec une poussée de 40,5 % en 1737-1738.¹⁰⁴ Dans les séries Y que j'ai pu dépouiller, le chiffre est sensiblement moindre : 35 domestiques sur 228 cas recensés, à cela il faudrait ajouter ceux qui sont notés aide de cuisine, certains cuisiniers qui font parfois partie de la domesticité. Globalement, au niveau des sources utilisées pour le XVIIIe siècle, archives de la Bastille et Séries Y : sur un total de 335 hommes comportant la profession, nous avons pu dénombrer 71 domestiques, ce qui correspond à 21% du panel. Dans ce poids de la domesticité, il faut souligner le phénomène des domestiques sans état. Ces personnes qui couraient les rues de la Capitale se prostituaient parfois. Dans les archives, série Y, nous découvrons des détails intéressants et qui vont dans le sens d'un lien entre une certaine partie de cette population et la prostitution : « Nicolas Dumoulin domestique. Il est sorti du Palais Royal, Dumoulin maquereau d'hommes et de femmes... 2 janvier 1781. » ; ¹⁰⁵ « Pierre Chauvat, dit la jeunesse, domestique sans condition. Il a déjà été au Grand Châtelet. Il reconnaît la détention à cause d'une dispute. Il est accusé d'avoir volé une montre. » ¹⁰⁶ ; « François Barbançon, 15 ans domestique sans condition. Il a été vu depuis plusieurs jours aux Tuileries et au Palais Royal. »¹⁰⁷ Ces quelques exemples semblent illustrer la présence de certains éléments d'une population de domestiques assez instable.

Les pamphlets publiés à la veille de la Révolution font aussi état « de nobles sodomites." Dans le pamphlet *Les enfants de Sodome à l'Assemblée*, le duc de Noailles est mentionné. Le pamphlet *La vie du ci derrière marquis de Villette* est construit sur la personnalité « d'un sodomite » très célèbre dans Paris : le marquis de Villette. A partir de ces sources nous avons l'image d'une complicité de certains nobles et de leurs domestiques. Cet élément pose le problème de la solidarité maîtres et valets dans le cas d'un goût sexuel partagé. Il faut également

¹⁰⁴ pour ces statistiques des archives de la Bastille voir P. D'ESTREE, *Les infâmes sous l'Ancien régime*, Paris, 1902, p. XXVII statistiques citées dans le mémoire de M. REY

¹⁰⁵ Archives nationales Y 13408

¹⁰⁶ Archives nationales Y 13407

¹⁰⁷ Archives nationales Y 11727

mettre en avant la société d'ordre qui est propre à l'Ancien régime et se demander si ce facteur maître-valet n'est pas tout simplement la marque de ces rapports de pouvoir plus globaux. A ce stade pourrait-on donc entrevoir une certaine forme de solidarité entre maîtres et valets qui va au-delà des rapports sociaux classiques pour le XVIIIe siècle? Examinons quelques exemples qui ne se sont pas uniques : « En septembre 1748 un tapissier et un garçon jardinier nommé Gaverelle s'adressèrent à un cordonnier Pierre la France. Celui ci les emmena rue Saint Dominique au couvent de Saint Joseph où l'évêque de Fréjus avait résidence. La France assura ses compères que s'ils faisaient quelque chose avec monseigneur, le prélat leur donnerait de l'argent. »¹⁰⁸ Cet exemple est caractéristique de l'attitude du grand seigneur vis-à-vis d'un serviteur partageant ses goûts. Il compte sur son serviteur pour lui offrir des occasions de rencontre sans s'exposer directement. Nous pouvons aussi citer un autre cas de la solidarité entre un noble et son domestique homosexuel comme lui « Le marquis de Thibouville et son domestique nommé Valois. Ce domestique fut enfermé quinze jours à Bicêtre et son maître fit beaucoup pour le faire libérer »¹⁰⁹.

Le grand mémoire offre aussi une image de la solidarité entre le noble et son domestique : à chaque nom de noble cité, il y a mention de son domestique ou même de plusieurs domestiques avec pour mention : est du commerce infâme. Ce type de rapport maître-valet ressort aussi dans certains termes tels que bardache qui fait référence à un rapport de domination sexuelle et bougre qui fait référence à celui qui domine. Comme nous l'avons remarqué, le noble reste convaincu que son plaisir ne doit pas souffrir de contraintes et ceci quelles que soient ses pratiques sexuelles. Ceci pourrait éclairer certaines attitudes. : « En 1724 le marquis de Liembrune, interpellé aux Tuileries embrassant un jeune homme, n'est pas inquiet lorsqu'il se nomme »¹¹⁰. Cette mentalité explique le rôle que la domesticité jouait dans la recherche du plaisir. Ces rapports de domination maître-domestique rappellent de loin le rapport homosexuel à Rome

¹⁰⁸ voir G DUBOIS DESAULLE, op. cit. fiche évêque de Fréjus 1748

¹⁰⁹ P D'ESTREE, *Les infâmes sous l'Ancien régime*, Paris, 1902, p. 68-69

¹¹⁰ voir G DUBOIS DESAULLE, « Les mignons du marquis de Liembrune », *GCK*, n° 24, p. 133-134

entre un citoyen romain qui se devait d'être actif et l'esclave qui était tenu de lui rendre ce service : le rapport de dominant à dominé propre à une société d'ordre ; on ne peut parler dans ce cadre-ci de solidarité maître-valet. Cependant au XVIIIe siècle les liens maîtres-domestiques sont, certes, marqués par des rapports de domination, mais il transparaît aussi, dans certains cas, un rapport de complicité entre le maître sodomite et son domestique, qui crée une forme de solidarité qui, elle, pourrait transcender quelque peu ces rapports de domination. D'abord, le domestique semble selon certaines sources, participer, dans certains cas aux orgies du maître. Les écrits du marquis de Sade contiennent des indices de la participation de domestiques aux orgies des maîtres et notamment *Les 120 journées de Sodome*. Les archives de police comportent aussi des traces de cette solidarité. Nous pouvons citer également en illustration le cas des rapports du Marquis de Liembrune et de son domestique Jacques Bouclan.¹¹¹ *Le grand mémoire* également dans sa manière de présenter un noble et sa domesticité partageant les mêmes goûts sexuels, induit parfois une forme de solidarité. Certains nobles paraissent aussi présents dans des salons ou des sociétés secrètes libertines : Il existait des sociétés secrètes libertines ou des rites d'entrée étaient pratiqués, par exemple l'ordre des chevaliers et nymphes de la rose de Leray.¹¹² La littérature pamphlétaire compte des exemples également de solidarité entre partisans de l'amour au masculin transcendant les hiérarchies sociales de l'Ancien régime. La spécificité du rapport maître-domestique pour ce qui est des amours masculines est assez marquante pour être soulignée : plusieurs sources nous donnent des indices. Cependant cette spécificité n'est pas réservée aux amours masculines. Comme le remarque Olivier Blanc, la tradition du libertinage s'était étendue au XVIIIe siècle et le fait de vouloir acheter une personne de rang inférieur sur laquelle on avait des vues, se retrouvait chez les nobles non partisans de l'amour homosexuel. Néanmoins une forme de solidarité paraît visible dans certaines sources et celle-ci semble s'organiser autour des

¹¹¹ voir "Les mignons du marquis de Liembrune", in P D'ESTREE, *Les infâmes sous l'Ancien régime*, Paris, 1902, p. 121-136

¹¹² O BLANC, op. Cit., p. 92-93

mêmes goûts sexuels. Il rend alors complice le maître et son valet par-delà les hiérarchies sociales qui les séparent. La complicité du domestique vis-à-vis du maître paraît bien dans certains cas dépasser les classiques rapports de maître à domestique. Donc à travers les sources citées, on pourrait peut-être entrevoir une certaine forme de solidarité entre maîtres et valets partageant les mêmes mœurs. Cependant cette forme de solidarité devrait être pondérée car la notion d'achat de l'objet sexuel citée dans des sources fait référence à des nobles représentant la classe dominante et privilégiée de l'Ancien régime et ceux-ci semblent envisager leurs désirs sexuels comme des impératifs quels que soient ces désirs. Dans ce cas, c'est le bon vouloir du privilégié qui devient un impératif et non le fait qu'il partage des goûts sexuels semblables avec certains éléments de sa domesticité. Le poids démographique des domestiques dans les lieux de rencontre n'est pas négligeable. Il n'est pas en soi une spécificité du monde homosexuel parisien mais plutôt il est lié à la structure sociale de Paris au XVIIIe siècle.¹¹³ Il est aussi le reflet de la société de l'époque avec la surreprésentation de la domesticité.

B/ LA PLACE DES CLERCS

Si le poids des domestiques dans ces contre-sociétés sodomites n'est pas une spécificité du monde homosexuel parisien, une autre catégorie sociale apparaît dans les sources et pose la question de la signification éventuelle de son poids au sein de ces subcultures : le monde des clercs. Les clercs au XVIIIe siècle sont désignés comme partisans de l'amour au masculin. La thématique du clerc sodomite est apparue dans la littérature pamphlétaire et licencieuse. Michel Rey parle également du cas des clercs, qui tiennent une grande place dans les fantasmes érotiques de l'époque car ils sont célibataires par force. Ils seraient beaucoup plus ardents. Il y a aussi le mythe des rapports troubles entre élèves et

¹¹³ Selon Jean-Joseph Expilly 1719-1793 (abbé), les rôles de capitation pour 1764 donneraient 37457 personnes employées comme domestiques à Paris, et 17657 familles inscrites au rôle des impôts employaient un ou plusieurs domestiques. Ces chiffres sont cités dans J. KAPLOW, *Le nom des rois*, Paris, 1974, p. 91-92

enseignants.¹¹⁴ Les jésuites sont particulièrement accusés d'être des partisans de l'amour homosexuel : quand ils furent expulsés de France en 1761-62, le président De Brosses déclara : « On prétend qu'ils sont bien aise parce que chacun leur tourne le cul »¹¹⁵ Nous trouvons aussi dans d'autres sources des traces d'accusation d'homosexualité à l'encontre des jésuites : dans les fonds de l'Enfer de la Bibliothèque nationale de France se trouve un écrit datant de 1782 et s'intitulant *Les aventures galantes de quelques enfants de Loyola*. Le public français associe aussi l'homosexualité chez les clercs aux jésuites, car leur vocation pédagogique favorisait cet amalgame qui fut aussi renforcé par les confessions de sodomites qui avouaient avoir été initiés au collège.¹¹⁶ Cependant ces accusations contre les jésuites sont à replacer dans le contexte des attaques dont ils furent l'objet : les jésuites défenseurs de la papauté dans une France acquise pour une grande partie à la doctrine gallicane de l'autonomie de l'Eglise de France étaient l'objet d'attaques. En 1762 le Parlement de Paris déclarait la compagnie inadmissible par sa nature, blâmait sa richesse, sa morale et sa théologie destructrice.¹¹⁷ Il faut faire rentrer en ligne de compte ce contexte pour expliquer ces accusations concernant les mœurs des jésuites. Plusieurs sources permettent d'appréhender cette présence des clercs dans le monde homosexuel parisien au XVIIIe siècle. Les archives de la Bastille et l'ouvrage *Prêtres et moines non conformistes en amour* permettent d'évaluer le poids des clercs dans les milieux sodomites. Cet ouvrage comporte des sources issues elles-mêmes des archives de la Bastille et contenant des rapports sur des clercs arrêtés dans les promenades publiques connues pour être fréquentées par des sodomites. Sur un panel pour le XVIIIe siècle de 335 hommes comportant leur profession nous comptons 63 hommes notés comme clercs ce qui correspond à 19% du total. Peut-être aussi faut-il prendre en compte pour expliquer ces chiffres que ces archives ne comptabilisent que les clercs qui sont voyants ?

¹¹⁴ voir mémoire de maîtrise de M. REY, *Les sodomites parisiens au XVIIIe siècle*, Paris VIII, 1980

¹¹⁵ cité par M. REY, op. cit., p. 61

¹¹⁶ D GODARD, op. Cit., p. 58

¹¹⁷ voir M. DENIS N. BLAYAU, *Le XVIIIe siècle*, Paris, 1970, p. 223

Ils ne constituent que la partie visible de ces clercs homosexuels. Néanmoins nous pourrions citer plusieurs fiches d'arrestation comme par exemple : « L'abbé François prêtre de Saint Nicolas des Champs qui fut accusé le 12 septembre 1735 par quelqu'un d'attouchement. » Nous avons aussi des indices dans la littérature pamphlétaire : le pamphlet *Les enfants de Sodome à l'Assemblée nationale* contient des noms de clercs sodomites ou présumés, tel l'abbé Viennet, le plus zélé partisan de la bougrerie ou encore comme il est mentionné dans le pamphlet « celui de tous les boug...mîtrés et crossés même celui de Chastenet de Puy Ségur évêque de Carcassonne ; celui de Beaupoil de Saint Aulaire, évêque de Poitiers, et celui de Le Franc de Pompignan, archevêque de Vienne »¹¹⁸ *Histoire de Dom bougre*, écrit pamphlétaire, comporte des passages intéressants, tel celui sur le père Casimir dont le regard farouche ne s'attendrissait qu'à la vue d'un joli garçon. Sa passion pour le cas antiphysique était si bien établie qu'il était redoutable aux savoyards même.¹¹⁹ Toutes ces sources comportent de forts indices de la présence notable de clercs sodomites au sein de ces mondes sodomites parisiens. Ces sources sont concordantes d'autant plus que certaines concernent la fréquentation des promenades publiques et la littérature pamphlétaire traite de l'organisation informelle des sodomites parisiens. Le poids des clercs dans certains lieux de rencontre paraît modeste, il semble plus important dans d'autres lieux : jardin des Tuileries et Luxembourg. La littérature pamphlétaire paraît refléter une présence des clercs dans certaine réunions informelles. Nous avons la trace de clercs présents dans ces mondes homosexuels. Ils étaient connus pour leurs mœurs et ceci ne paraît pas avoir gêné leur carrière ecclésiastique. Maurice Lever, pour le tout début du XVIIIe siècle, citait Maxime Du Camps secrétaire d'Hyacinthe Serroni, prélat homosexuel et qui devint chanoine puis évêque de Glandèves.¹²⁰ L'abbé d'Auvergne connu pour ses mœurs et qui fut nommé à l'archevêché de Tours. Laffiteau, jésuite qui fut nommé évêque de Sisteron et qui fut aussi connu pour

¹¹⁸ *Les enfants de Sodome à l'assemblée nationale*, Lille, 1989, p. 10

¹¹⁹ *Histoire de Dom bougre portier des chartreux*, Francfort, 1748, p. 193

¹²⁰ M. LEVER, op. Cit., op. cit. p. 179

ses penchants.¹²¹ Citons aussi cet abbé de Sesmaisons qui avait dû quitter la Compagnie de Jésus pour ses mœurs et qui, en 1730, fut fait évêque de Soissons par Fleury. Il faut aussi mentionner Monseigneur du Bellay évêque de Fréjus qui a recours au cordonnier La France pour faire des rencontres.¹²² Nous pourrions encore citer l'Abbé Dumay syndic du diocèse de Toulouse qui a accosté une mouche et qui fut relâché sur intervention de l'évêque de Narbonne en 1724. Les mouches étaient souvent d'anciens prostitués ou hommes surpris dans les lieux publics et qui furent contraints de travailler comme indicateurs de police. Dans certains cas, ils exerçaient ces fonctions de leur plein gré. Mouche vient d'ailleurs étymologiquement de mouchard. Ces hommes tentaient de raccrocher un homme en quête d'une aventure. Ils devaient l'attirer en dehors du jardin où les policiers l'attendaient pour l'interpeller. Nous pouvons aussi citer l'abbé de Labbatye, doyen de l'église-cathédrale de Metz qui apparaît à la suite de son interpellation pour avoir accosté deux écoliers. Il dut signer une mercuriale. Il ne se présenta pas au lieutenant d'Ombreval et reçut sa liberté le 20 mai 1725.¹²³ Au fil des rapports, nous rencontrons également l'Abbé de Stéphanel chapelain des pages de la duchesse de Berry. Il fut arrêté et détenu ; pour éviter de rester à Bicêtre, il écrivit et finit par être libéré sous condition d'éloignement de trente lieues de Paris. Ces trente lieues devinrent dix puis six lieues. L'abbé de Longpré doit aussi être mentionné. Il fut accosté aux Tuileries le 13 juin 1725, alors qu'il occupait la charge d'aumônier du roi et pour ceci il fut libéré. Ces clercs paraissent être des exemples notables et ils ont des rangs honorables dans la hiérarchie ecclésiastique. Qu'en est-il des clercs ayant une position plus modeste dans la hiérarchie ecclésiastique ? L'ouvrage de Gaston Dubois-Desaulles permet d'identifier un certain nombre de ces clercs de condition plus modeste et qui sont dénoncés à la police ou accostés dans les promenades publiques.

¹²¹ M. LEVER, *op. Cit.*, *op. cit.*, p. 179

¹²² G. DUBOIS DESAULLES, *op. cit.*, évêque de Fréjus 1748

¹²³ G. DUBOIS DESAULLES, *op. cit.*, Abbé de Labbatye

« L'abbé Deslile arrêté le 18 juillet 1727 au Luxembourg et qui avoua son goût et finit par être libéré. »¹²⁴

« L'abbé François prêtre de Saint Nicolas des Champs et qui fût dénoncé par un individu arrêté à la Demi Lune¹²⁵. »¹²⁶

Ce qui frappe à la lecture de ces rapports de police : ces clercs paraissent vivre au grand jour leurs penchants sans que cela leur pose problème par rapport à leur état de clerc. Nous avons une liste assez importante de clercs arrêtés et mentionnés comme homosexuels. L'homosexualité des clercs n'est pas une spécificité du XVIIIe siècle. Au XVIIe siècle, des clercs furent aussi connus notoirement pour leurs mœurs tel l'abbé de Choisy.¹²⁷ Cependant au XVIIIe siècle, les archives de police nous donnent une image plus importante de cette présence des clercs dans le monde homosexuel parisien où ils semblent avoir eu une place non négligeable. La présence de ces clercs dans ces mondes sodomites parisiens est-elle le fruit de l'affaiblissement de la religion et de la morale chrétienne ? Ces clercs paraissent particulièrement à l'aise dans le monde sodomite et y évoluer sans difficulté. Ils paraissent assumer leur vie sexuelle quasiment au grand jour. Certains peuvent être classés parmi les sodomites endurcis. On trouve de semblables cas parmi des membres ayant un rang tout à fait honorable dans la hiérarchie religieuse. Ces comportements sont parfaitement en contradiction avec la morale chrétienne et avec la doctrine prônée par l'Eglise. Dans les cas notés par Gaston Dubois Desaulles on peut évaluer à 20 % environ ceux que l'on pourrait classer parmi les homosexuels endurcis. Comment expliquer un comportement aussi dénué de toute gêne vis-à-vis de son homosexualité de la part d'hommes qui étaient chargés d'enseigner le contraire de ce qu'ils affichaient sans complexe ? Faut-il replacer ces comportements et

¹²⁴ G. DUBOIS DESAULLES, op. cit., Abbé Delisle 1727

¹²⁵ La Demi lune est un lieu qui se trouvait aux alentours de la porte Saint Antoine vers le quartier de l'Arsenal

¹²⁶ G. DUBOIS DESAULLES, op. cit., Abbé François

¹²⁷ voir D. GODARD, *Le goût de Monsieur : l'homosexualité masculine au XVIIe siècle*, Montblanc, 2002, p. 196-197

cette place des clercs dans la société homosexuelle, dans une révolution du désir propre au XVIIIe siècle et qui assouplit les anciennes contraintes ? Ces hommes n'ont-ils pas un comportement d'hommes du XVIIIe siècle vis-à-vis de la morale sexuelle ? Nous avons des affirmations qui sont tout à fait caractéristique : L'Abbé de Boisrenault déclara en 1724 : « on a plus à perdre avec les femmes. On peut attraper avec elles de vilaines maladies. Il avoua qu'il aimait les plaisirs infâmes. »¹²⁸ L'abbé Clisson déclarait « qu'il n'y avait pas plus mystère à coucher avec un garçon. »¹²⁹ Ne faut-il pas également mettre en avant le rôle prédominant au plan social que tient le clergé avec la noblesse dans la société d'Ancien régime et qui lui donne une plus grande latitude de liberté ? Ces clercs semblent parfaitement connaître les autres endroits à fréquentation homosexuelle : ils se retrouvent parfois dans des cabarets connus pour être fréquentés par des sodomites. La littérature pamphlétaire de la fin du XVIIIe siècle et ceci jusqu'à la Révolution fera assez souvent allusion à l'homosexualité de certains clercs : Gabriel Sénac de Meillan fait allusion aux mœurs du cardinal Borghese.¹³⁰ *Les enfants de Sodome à l'assemblée* (1789) *Dom bougre aux états généraux* (1792), font allusion à l'homosexualité de certains clercs. Didier Godard cite des cas d'abbés assumant parfaitement bien leur vie privée et il note que les rapports de police nous font entrevoir tout un réseau d'échanges entre le petit monde des abbés et celui de la prostitution masculine.¹³¹ Tous ces indices croisés tendraient à démontrer que l'homosexualité pour certains membres du clergé est assez bien vécue même si certains qui font particulièrement scandale peuvent être enfermés à Bicêtre. Ce contexte explique la pénétration et la présence notable de certains clercs dans le monde homosexuel parisien : c'est parce que l'on s'assume et que ceci ne paraît pas nous poser trop de problème que l'on s'affiche dans les lieux de sociabilité homosexuelle. Cette homosexualité affichée de certains clercs parallèlement à leurs charges ecclésiastiques est à replacer dans la mutation

¹²⁸ G. DUBOIS DESAULLES, op. cit., Abbé De Boisrenault 1724

¹²⁹ G. DUBOIS DESAULLES, op. cit., Abbé Clisson 1737

¹³⁰ voir G SENAC DE MEILLAN, *La foutromanie*, 1780

¹³¹ D. GODARD, *L'amour philosophique : l'homosexualité masculine au siècle des lumières*, op. cit., p. 62

propre au XVIIIe siècle avec notamment le développement des villes comme Paris. Dans ce cadre, la sexualité s'y déploie avec moins de contraintes morales¹³². Par ailleurs on assiste à une lente sécularisation de la pensée qui aboutit à une relative déchristianisation, ce qui pourrait aussi expliquer ces comportements de clercs face à leur homosexualité. Ce marquage social des clercs dans le monde homosexuel est aussi la marque d'un monde homosexuel masculin qui est en voie d'identification et qui s'organise, comme le mentionne Robert Muchembled. Pourquoi penser que la présence des clercs a cette signification plus que pour d'autres catégories sociales ? Les clercs sont tout de même dans ce cas en contradiction avec la morale qu'ils doivent porter : cette présence dans le monde homosexuel de certains clercs ne signifie-t-elle pas que pour certains le fait de s'identifier dans ses choix sexuels est plus fort que son appartenance au clergé, même si le contexte de la mutation propre au XVIIIe siècle comme de l'affaiblissement du Christianisme doit être pris en compte pour expliquer leurs comportements ? Dans le cas des nobles, la tradition du libertinage existait déjà au XVIIe siècle. De ce fait le cas des clercs dans le monde homosexuel peut être vu comme emblématique d'un monde homosexuel en cours d'identification.

C/ LES GENS DE METIERS

Si le cas des clercs pourrait être perçu d'une certaine façon emblématique d'un monde sodomite en voie d'identification, comment peut être perçu le cas de ce que nous appellerons les gens de métiers ? Cette catégorie sociale nous plonge au cœur du petit peuple parisien. Il nous conduira à entrevoir les rapports du peuple à l'homosexualité et pourquoi pas à la morale sexuelle : d'importants groupes sociaux n'ont d'ailleurs jamais réellement adhéré au discours répressif. Tel est le cas des masses paysannes ou citadines, pour lesquelles la masturbation et la prostitution sont choses assez banales.¹³³ Pour aborder les

¹³² R. MUCHEMBLED, op. Cit., p. 160

¹³³ R MUCHEMBLED, op. cit., p. 258

gens de métiers, il est nécessaire de se replacer dans la sociologie du Paris de la fin du XVIII^e siècle. Un tableau de la population à Paris vers 1750 donne 10,5 % de gens de condition, 27 % de salariés et artisans et boutiques, 15 % de domestiques¹³⁴. Toujours pour notre panel disponible de 335 hommes, cette catégorie sociale correspond à 155 hommes soit plus de 46%. Cette catégorie des gens de métiers rassemble, à la lecture de ces fichiers de police, les artisans, employés et ouvriers, à ceux-ci, il faut aussi comptabiliser les marchands ambulants et enfin les filous et voleurs. Les fichiers de police permettent de dresser un tableau des catégories sociales que nous rencontrons dans les jardins : il apparaît une forte représentation de certaines catégories sociales : compagnons, ouvriers et garçons, employés, artisans. D'abord les archives de la Bastille concernent les années antérieures jusqu'à l'année 1749 : nous y constatons que la sociologie homosexuelle qui s'observe dans ces sources comporte une prépondérance de ces catégories sociales citées précédemment. Dans une contribution l'historien américain Jeffrey Merrick à propos des papiers du commissaire Foucault parle de 250 hommes dont 50 domestiques, 20 clercs, 10 soldats, 10 marchands, 12 ouvriers et quelques cuisiniers, perruquiers, coiffeurs, bijoutiers, peintres, sculpteurs, vitriers, donc une sociologie de l'homosexualité des jardins et lieux publics qui recoupe assez bien le constat que nous avons fait personnellement à la consultation de ces sources. Pour l'âge il constate que sur 250 hommes, on a : 37 de 15 à 19 ans, 59 de 20 à 24 ans, 43 de 25 à 29 ans, 49 de 30 à 34 ans, 21 de 35 à 39 ans, 15 de 40 à 44 ans, 6 de 45 à 49 ans, 8 de plus de 50 ans donc une moyenne d'âge entre 15 et 35 ans.¹³⁵ Pour le XVIII^e siècle, nous avons pu constater 216 hommes comportant leur âge et les 10 à 29 ans sont au nombre de 113 ce qui fait 52% du panel. Globalement, la typologie sociale de l'homosexualité dans les jardins et lieux publics, ce serait l'homme jeune de condition sociale modeste, homme du peuple. Cependant il faut tenir compte que dans les lieux publics de rencontre on y surprendrait davantage les gens modestes que les gens de condition et on y interpellerait davantage

¹³⁴ D ROCHE, *La culture des apparences*, Paris, 1989, p. 83

¹³⁵ J. MERRICK, "commissioner Foucault inspector Noël and the pederasts of Paris", 1780-3, *Journal of social history*, 1998, vol. 32, n° 2, p. 290

aussi les premiers, ce qui nous amène à pondérer ces chiffres. Globalement, les gens de métiers constituent la petite bourgeoisie : artisans, boutiquiers, maîtres ouvriers. Ce sont des gens qui ont une surface sociale, un statut et qui s'opposent aux manouvriers. La sociologie homosexuelle parisienne au XVIIIe siècle semble comporter en nombre certain ces catégories sociales. Jeffrey Kaplow soulignait que les maîtres artisans qui dirigeaient leur atelier n'appartenaient pas à la catégorie des classes laborieuses. Peut-on parler de marquage social pour ces gens de métiers ? Pourquoi sont-ils présents assez visiblement dans le monde homosexuel le cas échéant ? A partir de nos sources nous serions tentés de dire qu'il y a bien un marquage social de ces gens de métiers dans le Paris homosexuel du XVIIIe siècle : les statistiques effectuées par Michel Rey, les rapports des patrouilles de pédérastie, les travaux de Jeffrey Merrick paraissent globalement coïncider. Pour l'explication de ce marquage, Michel Rey soutient un argument dans son mémoire de maîtrise : à Paris, se créait ou se développait une conscience de classe chez une petite bourgeoisie composée des artisans et commerçants qui ont atteint une certaine stabilité sociale. Il constatait parallèlement que c'est précisément ces catégories sociales que l'on retrouve dans les réunions d'infâmes. C'est au sein de cette bourgeoisie que va se mettre en place une nouvelle structure familiale fondée sur l'émergence de l'amour conjugal et l'émergence de l'amour maternel ainsi que l'importance de l'enfant. Au XVIIIe siècle, la cellule familiale avait pour la bourgeoisie une plus grande importance que pour les autres classes.¹³⁶ A l'intérieur de la famille, la bourgeoisie réclamait ordre et stabilité. Ainsi pris naissance le sens de la famille, la conscience du chez soi. Il y a, parallèlement, l'émergence d'une nouvelle façon d'envisager l'enfant. Vers le milieu du XVIIIe siècle, la famille devait subir un changement important : grâce à l'importance de la cellule familiale, l'influence pédagogique des parents sur les enfants va devenir plus importante. Nous allons voir apparaître la lente influence du syndrome antisexuel dans l'éducation de l'enfant comme le note Jos Van Ussel dans son travail sur la répression sexuelle. Michel Rey émettait l'hypothèse que ces groupements d'hommes célibataires qui fonctionnaient comme des structures de solidarité se seraient mis à fonctionner

¹³⁶ J. VAN USSEL, *Histoire de la répression sexuelle*, Paris, 1972, p. 127

comme des lieux d'évitement de ce nouveau modèle familial incarné par une nouvelle façon d'aborder la maternité et qui symbolisera pour certains, une mise sous contrôle historique de la sexualité. Il est vrai que la sociologie que nous avons pu dégager pour cette fin XVIIIe siècle fait apparaître le poids de cette petite bourgeoisie. Cependant, cette hypothèse d'explication comporte ces limites car il faudrait affiner cette périodisation et la lier avec la montée de la bourgeoisie. Il faudrait étayer l'hypothèse que l'émergence de l'homosexualité est liée au refus de ce nouveau modèle familial qui déplace progressivement le contrôle social du village vers la femme. De plus, les analyses sociales sont limitées à la ville de Paris et ne sont pas assez importantes pour développer plus amplement cette explication. Il faudrait en outre prouver que ce phénomène se vérifie dans divers milieux sociaux : Elisabeth Badinter notait que ce nouvel amour maternel ou cet intérêt pour l'éducation des enfants n'est pas uniforme dans toutes les classes sociales. Les femmes de la bourgeoisie seront celles qui se conformeront massivement au modèle rousseauiste.¹³⁷ Car si la femme aisée commence à garder ses enfants près d'elle, l'ouvrière ou l'épouse du petit artisan ont besoin d'envoyer les leurs à la campagne.

Un facteur peut être indiqué : les classes sociales que l'on retrouve au XVIIIe siècle dans l'analyse sociale de l'homosexualité parisienne sont assez proches de celles qui se retrouvent en tête des populations révolutionnaires, notamment la sans-culotterie parisienne. La sans-culotterie reflète la condition sociale et culturelle du petit peuple de Paris. Les fonctionnaires des sections comptent beaucoup de boutiquiers et d'artisans. Le sans-culotte type est l'artisan compagnon, petit patron.¹³⁸ On retrouve aussi dans la sans-culotterie une allégeance au groupe notamment par le port d'un vêtement distinctif. Ce parallèle dans la structure sociale et dans un certain type de comportement crée une possible similitude avec la forme de sociabilité observée dans les réunions de sodomites de la fin du XVIIIe siècle. La sodomie était un crime dans la société d'Ancien régime où l'Etat vit en osmose avec l'Eglise. Ceci pourrait nous faire

¹³⁷ E BADINTER, *L'amour en plus*, Paris, 1982, p. 220

¹³⁸ Voir P. HIGONET « Sans-culottes » in M. OZOUF F. FURET, *Dictionnaire critique de la Révolution Française*, Paris, 1988, p. 418-423

penser à un comportement similaire de contestation de l'ordre existant par ces catégories sociales. Cependant, cette hypothèse au plan comportemental demanderait à être étudiée plus spécifiquement et plus profondément et ne peut être affirmée en tout état de cause. D'autant plus que s'il y a une similitude des catégories sociales et d'une certaine forme de sociabilité nous avons affaire à des vécus et des motivations très différents. Les gens d'armes et autres soldats semblent peu présents car sur 127 cas dépouillés dans les archives de la Bastille nous n'avons localisé que 10 hommes notés comme soldats. Dans les rapports des patrouilles de pédérastie, nous n'avons seulement identifié que neuf hommes notés comme soldats. Il faudrait aussi mentionner dans ce monde sodomite plus populaire, la population de délinquants souteneurs et prostitués que l'on ne devait pas retrouver dans les réseaux de sodomites. Alexandre Mericskay cite dans son travail *Le Châtelet et la répression de la criminalité à Paris en 1770*, des affaires crapuleuses qui mêlent la prostitution masculine et le chantage. Deux bandes touchant au milieu homosexuel sont successivement démantelées par les soins de l'officier de robe courte Henry. Il s'agit dans les deux cas de jeunes gens de 15 à 30 ans, assistés pour les manœuvres de chantage par quelques femmes. Certains sont liés par le travail : Ils se sont rencontrés au travail et dans des lieux de plaisir. Certains sont liés par des liaisons homosexuelles. Joseph De Guerre et François Lambert vivent ensemble. Dans un autre groupe, on trouve de mauvais garçons et des garçons de boutique qu'ils entraînent dans leur sillage. Des sociétés de jeunesse spontanément constituées qui basculent vers la bande homosexuelle par goût ou par défi aux règles sociales. Il y en a qui se livrent à la prostitution, tel ce domestique Carton qui se vante de pouvoir payer à boire à ses amis parce qu'un Monsieur avec lequel il s'était amusé aux Tuileries lui avait donné de l'argent. A partir de la prostitution, certains évoluent vers le chantage. On va dans les promenades publiques pour provoquer les hommes et les rançonner ensuite : c'est-à-dire que chaque fois que l'on est accosté par quelqu'un, on proteste et on menace de se rendre au commissariat et la victime pour éviter un scandale donne de l'argent. Parfois on travaille en groupe : un se laisse accoster et d'autres interviennent pour réclamer de l'argent. Ainsi un groupe constitué par deux individus nommés Dor et Maréchal sévit : un monsieur accosté aux Tuileries est rançonné, on l'accompagne chez lui et on lui vole ses

bijoux. La même bande rançonne un marchand de l'Enclos de l'abbaye. Ce marchand a deux fils qui s'étonnent de voir chaque jour une inconnue venue réclamer une robe ou le paiement d'une dette.¹³⁹ Jeffry Kaplow parle de Louis Frémont, voleur souteneur et pédéraste¹⁴⁰. Dans les archives de police, nous avons la trace de ces personnages louches vivant visiblement dans la délinquance et qui hantent les lieux de rencontre homosexuelle : « tel Viller domestique ayant demeuré chez Guillemin, il raccrochait aux Champs Elysées et avait des femmes du monde qui travaillaient pour lui. », « Charles Vaudeville allumeur de réverbères, reconnaît connaître Bucquet, mouchard. Il est connu comme pédéraste sous le nom de la Casette de la reine, ne fait d'autre métier que de raccrocher. On lui parle d'un vol de couverts d'argent. On lui mentionne Chiffon et Griffon. », « Emmanuel Soyer 26 ans garçon perruquier, pédéraste connu pour raccrocher même avec violence, procure des jeunes gens à des gens riches. On lui demande s'il connaît Chiffon et Lescardel. », « J.B. Roussel 23 ans marié, dit la belle parfumeuse. Il a fait connaissance de Bucquet. Ce Bucquet n'avait-il pas le surnom de Chiffon. », « Lescardel Louis 22 ans, chirurgien vit avec une femme de débauche, procure des jeunes gens, arrêté pour vol et mauvaise réputation. », « Pierre Chauvat, dit la jeunesse 24 à 28 ans domestique sans condition, accusé d'avoir volé une montre. », « Bucquet dit Chiffon associé à Mouchard dit Griffon se prostituant déjà interné à Bicêtre. »¹⁴¹

Cette liste est intéressante, car il semblerait qu'il s'agisse d'une bande dont le cœur semble être ces deux personnages Chiffon et Griffon qui n'ont d'autre activité connue que la prostitution. Plusieurs autres personnages paraissent graviter autour d'eux car les deux personnages cités sont mentionnés dans presque tous les rapports de police : Charles Vaudeville, Emmanuel Soyer, J.B. Roussel, Louis Lescardel connaissent visiblement les deux personnages centraux et ils sont tous soupçonnés de vols ou de violences. Les délinquants, rançonnant

¹³⁹ A MERICKSKAY, *Le Châtelet et la répression de la criminalité en 1770*, Paris-Sorbonne, 1970, p. 486-494

¹⁴⁰ J. KAPLOW, *Les noms des rois*, Paris, 1974, p. 241

¹⁴¹ Archives nationales Y 13407

et se prostituant ou vivant entre les promenades publiques et le milieu de la prostitution féminine, semblent être donc une des réalités de la typologie sociale de l'homosexualité. Il faut prendre en compte aussi ce type de population. La prostitution masculine paraît d'ailleurs être une réalité du Paris de la fin du XVIII^e siècle, Olivier Blanc mentionne que les maisons de passe comptent toujours quelques prostitués mâles.¹⁴²

Plus généralement, la présence des gens de métiers dans la société homosexuelle pose aussi le problème du rapport des classes populaires à la morale sexuelle et plus particulièrement la perception qu'elles ont du comportement homosexuel. Un premier indice est manifestement cette absence de pudeur qui rend tabou la nudité de l'autre, même si le manque de tabou devant la nudité ne signifie pas qu'il n'y ait pas de problème face à des relations sexuelles entre hommes. De fait, la vision d'un sexe masculin dans les rues de Paris n'a rien d'inhabituel.¹⁴³ Il faut aussi rappeler que l'on se baignait nu dans la Seine encore au XVIII^e siècle. Nous avons des témoignages caractéristiques : « en mai 1736, un certain Bauger s'extasie avec imprudence devant la nudité de certains baigneurs « Oh les beaux derrières tout blancs ! » et il propose à son interlocuteur qui n'est autre qu'un mouche de l'emmener dans un cabaret »¹⁴⁴. On parle aussi volontiers directement de sexe et sans détour. Nous avons les témoignages de l'expression directe et parfois très crue du désir sur les lieux de rencontre. « Dautoncour un cuisinier propose ainsi à un mouche et de manière directe s'il ne voulait pas se branler », « François Maure aubergiste de 35 ans amène un mouche après rencontre dans un bar. Le mouche affirme qu'ils parlèrent de leurs aventures et que le dit Maure a voulu lui mettre sa langue dans sa bouche et sa main dans sa culotte »¹⁴⁵

Les archives de la Bastille fourmillent de rapports montrant la crudité des propos. Ce qui tendrait à démontrer que le tabou de parler de désir homosexuel ou de

¹⁴² O. BLANC, op. cit., p. 101

¹⁴³ D. GODARD, *L'amour philosophique*, op. Cit., p. 75

¹⁴⁴ ARCHIVES DE LA BASTILLE Ms 10258 affaire Bauger 22 mai 1736

¹⁴⁵ ARCHIVES DE LA BASTILLE Ms 10258 affaires Dautoncour et Maure

désir sexuel tout court n'existe pas encore dans les milieux populaires. Ces témoignages rejoindraient celui que nous avons de Jacques Ménétra qui n'est pas un témoignage faisant référence à des relations homosexuelles. Ce compagnon vitrier narre ses relations féminines et cette source constitue un exemple du rapport d'un homme appartenant à la catégorie de ces gens de métiers à la sexualité en générale. Il y a dans le témoignage de Ménétra le souffle d'une transformation profonde des mœurs dont le site serait à la fois Paris et les villes de province et les acteurs, les célibataires des classes boutiquières et artisanales.¹⁴⁶ La liberté sexuelle semble être de mise. On note la place accordée aux aventures sexuelles dans le journal de Jacques Ménétra. Des lieux de plaisir sont identifiés, guinguettes où l'on va chercher son plaisir. On a, avec l'affaiblissement de la religion, l'image d'un peuple pas déchristianisé mais avec des libertés nouvelles. Ce témoignage plaiderait également pour une relative liberté de la parole du sexe chez ces gens de métiers. Jos Van Ussel souligne l'admission précoce dans le monde des adultes, des enfants des ouvriers des petites villes d'où la précocité sexuelle.¹⁴⁷ Les réactions des familles ou du voisinage constituent encore une mesure du rapport de ces milieux sociaux au désir homosexuel. Certaines familles demandent une incarcération plus rigoureuse du fautif. Cependant le sodomite est souvent rangé dans le rang des libertins et des débauchés, des pratiques qui sont de l'ordre de l'excès, mais sans plus. Le sodomite n'est donc pas un individu à isoler. La communication n'est pas coupée entre celui qui faute et la communauté. Nous pouvons prendre comme exemple les injures que professent ceux qui sont l'objet de sollicitations sexuelles de la part d'individu de leur sexe. Ces injures sont certes méprisantes : chien, vilain, mais elles ne sont pas spécifiques au comportement homosexuel.¹⁴⁸ Ceci s'explique aussi par le fait que la personne en question n'est pas encore complètement structurée par son goût. Au total, un lien à la nudité sans beaucoup de tabou, un parler et une attitude sur le sexe parfois crus, une absence de claire

¹⁴⁶ J.L. MENETRA, *Journal de ma vie*, Paris, 1982, p. 324

¹⁴⁷ J. VAN USSEL, *Histoire de la répression sexuelle*, Paris, 1972, p. 181

¹⁴⁸ M REY 1700-1750 « les sodomites parisiens créent un mode de vie » in *Les infâmes sous l'Ancien régime* Lille, 1994, p. XVI

distinction du comportement homosexuel : l'homosexuel est le libertin ; ces attitudes constitueraient le socle de la mentalité de ces gens de métiers sur la sexualité en général. Ce qui pourrait expliquer aussi la présence assez conséquente de ces classes sociales dans le monde homosexuel parisien au XVIIIe siècle. Il n'y aurait pas d'intériorisation d'une hostilité spécifique et particulière autre que celle envers un libertin ou un débauché. Robert Muchembled observe que les pratiques populaires et paysannes sont relativement libres et amoraux notamment dans le Somerset au XVIIe siècle. Il note qu'à l'époque de l'érotisme des Lumières, cette tradition ne disparaît pas. Elle continue à produire à Paris comme à Londres une sous-culture bien vivante : le petit peuple urbain immigré de fraîche date et parfois astreint à des amours rapides ou furtifs.¹⁴⁹ Le petit peuple des villes aurait gardé la pratique des amours furtifs et ceci serait une des clefs du poids des gens de métiers dans le monde homosexuel. Comme l'indique Robert Muchembled, deux traditions cohabitent, incitation à jouir sans entrave des nobles et des pratiques paysannes relativement libre vis-à-vis de la sexualité qui, elles, seraient une des clefs de cette présence conséquente des gens de métiers dans la société homosexuelle. Alain Corbin souligne que l'homme dans cette atmosphère d'analyse des manières de jouir doit exhiber sa virilité, la qualité de son érection.¹⁵⁰ Cette atmosphère peut aussi expliquer cette liberté vis-à-vis du désir sexuel que l'on peut observer chez certains de ces hommes. Car de fait la jouissance et le désir sexuel deviennent au plan global des faits naturels. Il faut aussi faire référence pour examiner l'attitude de ces gens de métiers vis-à-vis de la sexualité plus globalement et de la sodomie en particulier, au fait que les mœurs de ces jeunes hommes ne parvinrent jamais à être censurées qu'imparfaitement.¹⁵¹ Robert Muchembled note que dans certains diocèses les jours de fêtes sont réduits pour éviter des débordements.¹⁵² Il y a visiblement une tradition de pratiques parfois très libres et

¹⁴⁹ R. MUCHEMBLE, *L'orgasme et l'Occident*, op. cit., p. 161

¹⁵⁰ A. CORBIN, op. cit., p. 12

¹⁵¹ R. MUCHEMBLE, *Une histoire de la violence*, Paris, 2008, p. 294

¹⁵² R. MUCHEMBLE, op. cit., p. 294

notamment vis-à-vis de la sexualité qui peut être un facteur qui explique cette forme de liberté que l'on peut percevoir dans certaines sources. Au-delà de cette explication le marquage social de l'homosexualité à Paris reflète dans sa globalité la société dans son ensemble avec le poids de la domesticité, celui des artisans et gens de métiers que l'on retrouve dans une proportion peu différente dans la population parisienne, le rôle prédominant de la noblesse et du clergé dans une société d'ordres.

II LES LIEUX DE RENCONTRE ET LES RESEAUX A PARIS

Le marquage social de l'homosexualité à Paris au XVIIIe siècle paraît refléter dans son ensemble la population parisienne. Certes des facteurs globaux et certains particuliers à chaque catégorie sociale peuvent expliquer les attitudes observées vis-à-vis de la sexualité et plus particulièrement des relations sexuelles entre hommes. Ces hommes se retrouvaient dans un certain nombre de lieux spécifiques où on peut observer des formes de sociabilité. La sociabilité est le fait de vivre en société et dans notre cas avec d'autres sodomites. Cette question est au cœur de la problématique centrale de ce chapitre : peut-on parler de contre-société sodomite au XVIIIe siècle dans une ville telle que Paris ? Les rapports avec d'autres homosexuels se rencontrent dans plusieurs endroits : les lieux de rencontre extérieurs comme les parcs et jardins, les cabarets où l'on peut observer une fréquentation majoritaire d'une population homosexuelle et enfin des réseaux de connaissance. Les archives policières permettent de cerner cette sociabilité homosexuelle. L'historien Michael Sibal dans une contribution intitulée : «Les espaces des homosexuels dans le Paris avant Haussmann » observe que beaucoup d'historiens et de sociologues qui étudient l'homosexualité sont convaincus que l'homosexuel est un être fabriqué au sein de la vie urbaine

créée par le capitalisme moderne.¹⁵³ Il souligne que ces hommes fréquentaient et fréquentent trois sortes d'espaces homosexuels dans Paris : 1/ les lieux de rencontre extérieurs, tels parcs, les jardins et les rues, où l'on recherche des partenaires ...2/ les lieux fermés, comme les bars, les boîtes et les bains publics qui offrent un espace à moitié privé.¹⁵⁴ Robert Muchembled souligne que parallèlement au tabou que constitue l'homosexualité masculine une minorité sodomite apparaît à Londres au début du XVIIIe siècle et il souligne également que les homosexuels mâles à Paris possèdent leurs signes de reconnaissance, leurs lieux préférés.¹⁵⁵ La sociabilité homosexuelle se développerait parallèlement au processus d'identification de l'homosexuel masculin comme individu à mettre au ban de la société.

A GEOGRAPHIE DES LIEUX DE RENCONTRE

Parcs et jardins

Le Paris au XVIIIe siècle compte un certain nombre de lieux où se retrouvent des hommes en quête d'aventures homosexuelles. Il est possible d'en dresser la géographie grâce aux rapports contenus dans les archives policières.

Le jardin des Tuileries qui appartenait au domaine royal fut dès le début du XVIIIe siècle un lieu où se retrouvaient « les chevaliers de la manchette. » Au jardin des Tuileries, il était possible de rencontrer quelqu'un et d'aller derrière les allées obscures du fer à cheval ou dans les bosquets d'If. Le jardin des Tuileries était aussi parallèlement un lieu de prostitution féminine : dans certaines archives de police, nous identifions des arrestations de prostituées. Le jardin des Tuileries faisant parti des jardins royaux, il fallait une certaine tenue pour y accéder et donc on rencontrait des gens de qualité et des domestiques.

¹⁵³ M. SIBALIS, « Les espaces des homosexuels dans le Paris avant Haussmann » in K. BOWIE, *La modernité avant Haussmann*, Paris, 2001, p. 232

¹⁵⁴ M. SIBALIS, op cit. P. 233

¹⁵⁵ R. MUCHEMBLED, op. Cit., p. 194, p. 198

On pouvait faire des rencontres sans crainte d'être arrêté car la police ne pouvait y entrer, cependant les mouches y opéraient. Des arrestations sont opérées aux abords des Tuileries en nombre conséquent. Cependant certaines arrestations pouvaient se solder par une relâche immédiate, vu la condition sociale de ceux que la police appréhendait : en 1725 un policier doit relâcher le prince Emmanuel de Lorraine qu'il a appréhendé en train d'offrir de l'argent à un jeune homme.¹⁵⁶ Nous pouvons prendre quelques exemples d'activités de rencontres aux Tuileries : « Jean Baptiste Bonnetier le Page présente des attitudes de racolage et il propose à un mouche de se divertir selon le terme usité. », « René Laroche est un garçon perruquier de 28 ans. Le mouche décrit ses démarches et ses gestes infâmes »¹⁵⁷, « En 1784 un rapport issu des services du commissaire Convers Désormeaux stipule l'arrestation de trois particuliers qui rodait séparément au jardin des Tuileries sans doute dans le but de faire des rencontres on peut identifier un garçon tailleur et un soldat de 23 ans et un autre de 21 ans »

A partir des sources : archives de la Bastille, patrouilles de pédérastie des années 1780, le jardin des Tuileries est un lieu de rencontre homosexuelle visible. Il semble relativement bien fréquenté. Il est un lieu notoire de rassemblement des sodomites.

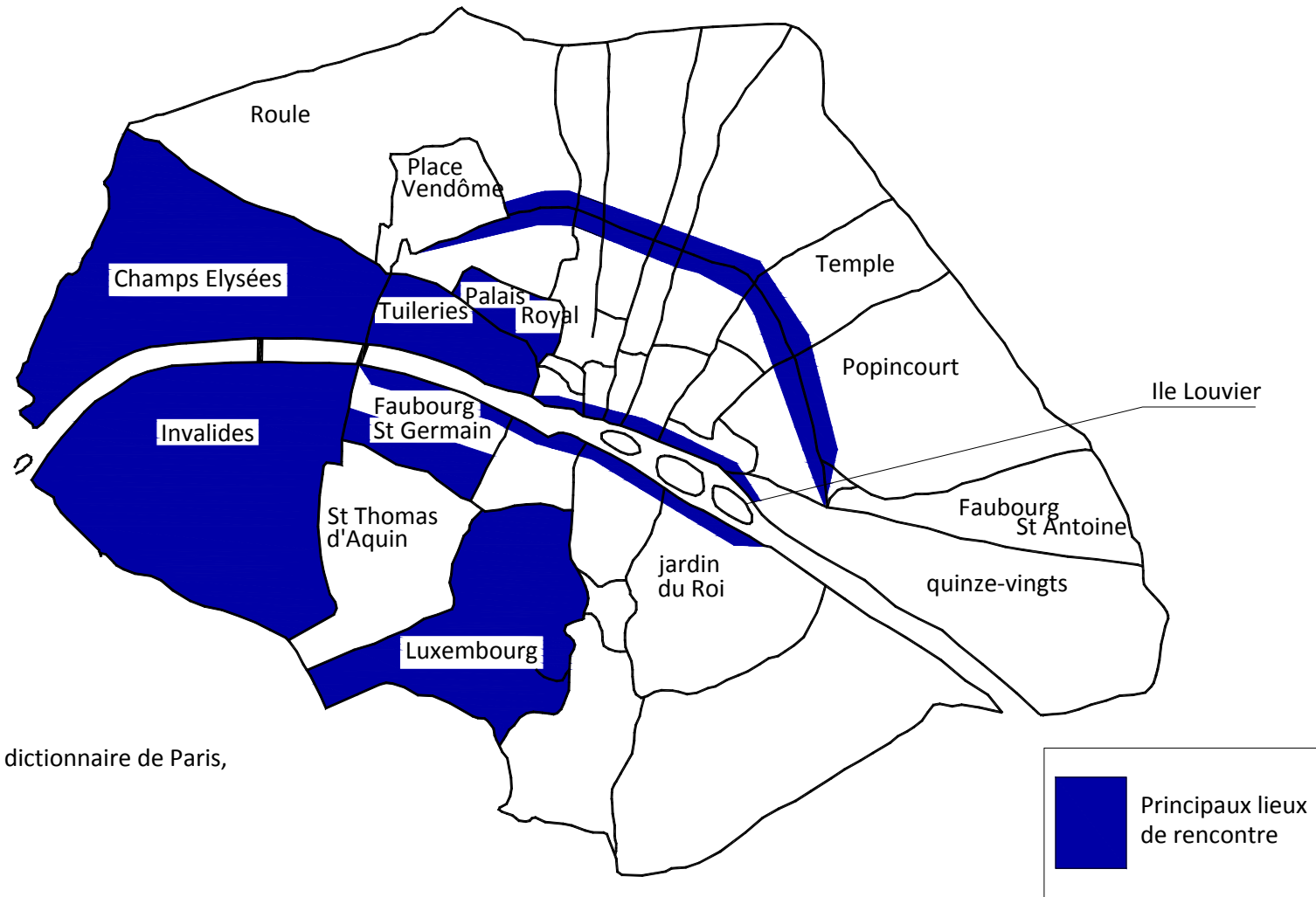
Le jardin du Luxembourg

Le jardin du Luxembourg est aussi un lieu notoire de rencontres homosexuelles au XVIIIe siècle. Deux sources nous permettent de le vérifier : les archives de la Bastille et l'ouvrage *Prêtres et moines non-conformistes en amour*.

¹⁵⁶ C. PASTEUR, *Le beau vice*, Paris, 1999, p. 153

¹⁵⁷ Archives de la Bastille Ms 10258

CARTE 1 : LES LIEUX DE RENCONTRE AU COURS DU XVIIIEME SIECLE



A. FIERRO, Histoire et dictionnaire de Paris, Paris, 1996, P. 1522

Le Luxembourg faisait également parti des jardins royaux. Les mouches opéraient donc de la même manière. « En 1727 déjà, l'abbé Delisle, prêtre du diocèse de Paris est arrêté au Luxembourg par Symonnet », « En 1735 l'abbé de Sève est interpellé car il voulut faire des attouchements à un mouche au jardin du Luxembourg », « En 1736 l'abbé de Fleury fut arrêté car il accosta un mouche au Luxembourg », « Dans les années 1736-1740 un rapport stipule que Pierre Guevy cherchait à raccrocher au Luxembourg »¹⁵⁸

Le jardin du Palais Royal

Il constitue un lieu notoire de rencontres homosexuelles. Il est aussi un lieu de prostitution masculine. En 1798 Picquenard enverra au citoyen Merlin un rapport horrifié où il déclare que le Palais-Egalité est le théâtre de la débauche la plus honteuse. Les pédérastes s'y sont installés et vers dix heures du soir, ils exécutent les actes odieux de leurs infâmes turpitudes.¹⁵⁹ Il dénonce la prostitution d'adolescents. Les patrouilles de pédérastie font visiblement des arrestations au Palais Royal : « François Barbançon 15 ans domestique sans condition, arrêté le 29 avril 1786 près du jardin du Palais Royal. », « Le 8 avril 1786 trois particuliers sont arrêtés à la sortie du jardin du Palais Royal : un compagnon imprimeur de 30 ans et deux domestiques de 20 et 40 ans »¹⁶⁰, « Le 20 novembre 1780 J.B. Roussel, 23 ans marié est arrêté au Palais Royal car connu comme pédéraste. »¹⁶¹ Le Palais Royal sera aussi plus tard le lieu de la prostitution masculine et un lieu de rencontres homosexuelles, réputé encore en plein XIXe siècle.

Les Champs Elysées

Les Champs Elysées sont à partir du XVIIe siècle un prolongement de la perspective des Tuileries. C'était une longue promenade boisée qui prolongeait la

¹⁵⁸ G. DUBOIS-DESAULLES, op. cit., affaire Fleury, affaire Guevy

¹⁵⁹ P HAHN, *Nos ancêtres les pervers*, Paris, 1979, p. 27

¹⁶⁰ Archives nationales Y 11727

¹⁶¹ Archives nationales Y 13409

perspective des Tuileries dans une zone peu urbanisée. Les Champs Elysées par leurs boisements offraient ainsi des endroits plus discrets pour les rencontres homosexuelles. Les rapports des patrouilles de pédérastie des années 1780 font souvent mention parmi les lieux surveillés des Champs Elysées : « Le 26 juillet 1784 le rapport note : aux Champs Elysées, Cours de la Reine...endroits où se trouvent les rassemblements ordinaires des pédérastes et gens adonnés à ce vice. Ainsi Nicolas Louis Laguillon, 37 ans cuisinier est arrêté aux Champs Elysées. »¹⁶², « Le 14 août 1784 la patrouille interpelle aux Champs Elysées à 22h30 deux particuliers rôdant de manière suspecte : un inspecteur des bâtiments de 23 ans et un ancien marchand limonadier de 24 ans. », « Le 26 juillet 1782 la patrouille arrête aux Champs Elysées Abraham Garnier 50 ans maître boulanger qui était avec deux autres qui eux, ont pris la fuite ¹⁶³ »

Les quais de Seine

Ils sont aussi des lieux de rencontre assez prospères où de nombreuses interpellations sont effectuées. Les sources de police comportent des contrôles sur les quais de la Seine. Ces lieux paraissent contrôlés régulièrement par les patrouilles de pédérastie dans les années 1780, plusieurs quais de Seine sont cités : quais des Tuileries, des Augustins, des Orfèvres, du Louvre. Les fiches de police contiennent des interpellations sur les quais de Seine : « 24 août 1784, arrestation à 21h15 quai des Augustins de François Sterky, 42 ans garçon horloger et de Gabriel Pan, garçon perruquier », « 14 août 1784 à 1 heures du matin, arrestation quai des Tuileries de Henry Marais 28 ans cuisinier... »¹⁶⁴

Les boulevards, Foire Saint Germain, marais de la Charbonnière

Ces lieux sont également des lieux de fréquentation homosexuelle. La foire Saint Germain, quant à elle, était un grand marché public. Elle tenait dans la vie parisienne une place importante. Elle se déroulait de février à Pâques. Elle se tenait au départ autour de l'abbaye de Saint Germain-des-prés. Le marais de la

¹⁶² Archives nationales Y 11724

¹⁶³ Archives nationales Y 13409

¹⁶⁴ Archives nationales Y 11724

Charbonnière n'est pas mentionné dans les archives de la Bastille mais il est signalé dans les rapports des patrouilles de pédérastie des années 1780.

Les Boulevards sont surveillés par ces mêmes patrouilles. On cite les boulevards de la porte Saint Antoine jusqu'à la porte Saint Denis ou la Chaussée d'Antin. Des arrestations sont opérées dans ces lieux : « Jean Fayolle 27 ans, arrêté boulevard Montmartre le 24 juillet 1784 vers 10 heures du soir... »¹⁶⁵, « Rapport de pédérastie du 28 août 1784 à 10h30 du soir : arrestation de deux individus qui se rendaient à la Charbonnière, un sculpteur en bois de 42 ans et un portefaix de 41 ans. Ils avaient la culotte déboutonnée. »¹⁶⁶, « Le 28 avril 1786 est arrêté Jean Le Cardonnel 23 ans, apprenti paveur et Germain Cherlant 37 ans, ouvrier en gaze marié. »¹⁶⁷

La foire Saint Germain est notée dans les archives de la Bastille et dans les patrouilles des années 1780. A la foire Saint Germain toute sorte de gens s'y pressait et il était aisé de faire des rencontres si l'on en juge par les rapports de police concernant ce lieu. Les marais de la Charbonnière semblent être assez fréquentés dans les années 1780. Ils sont notés systématiquement parmi les lieux visités et de nombreuses interpellations y sont opérées : « Rapport de patrouille du 24 juillet 1784, arrêté à 10 heures ¼ du soir, marais de la Charbonnière Louis Bard 33 ans sculpteur. »¹⁶⁸, « Rapport de patrouille du 20 juillet 1784, arrêté à 10 heures du soir à la Charbonnière, Antoine François Jolly 24 ans avocat au Parlement », « Rapport de patrouille du 12 juillet 1784, arrêté à 10 heures du soir à la Charbonnière Pierre Bellanger, dit marin 42 ans, domestique sans condition et deux autres particuliers pris en flagrant délit et à 10 heures et un quart, un autre particulier. »¹⁶⁹

La Demi-lune de la porte Saint Antoine

¹⁶⁵ voir ARCHIVES NATIONALES Y 11724 patrouille de pédérastie 24-07-1784

¹⁶⁶ voir ARCHIVES NATIONALES Y 11724 patrouille de pédérastie 28-8-1784

¹⁶⁷ Archives nationales Y 11727

¹⁶⁸ voir ARCHIVES NATIONALES Y 11724 patrouille de pédérastie 24-07-1784

¹⁶⁹ voir ARCHIVES NATIONALES Y 11724 patrouille de pédérastie 12-07-1784

Ce lieu apparaît dans les archives de la Bastille. En 1723 un prêtre déclare à un mouche qu'il va quelquefois à la Demi-lune pour avoir le plaisir d'observer tous les beaux garçons du faubourg Saint Antoine qui viennent jouer à la paume. Nous pourrions aussi citer d'autres lieux moins fréquentés si on en croit les rapports de police : Bois de Boulogne, Porcherons, Arcanes Saint Louis...

Tous les lieux cités paraissent être des territoires qui définissent déjà géographiquement l'homosexualité dans Paris, même si pour beaucoup d'entre eux, ils sont aussi des lieux de prostitution féminine. On peut observer une grande diversité de lieux de rencontres parmi les promenades et lieux publics et une grande dispersion de ces lieux de rencontres. Cette prolifération peut aussi s'expliquer par le fait que la rue, comme l'observe Arlette Farge « était un lieu de relative liberté, d'action et de loisirs, plus satisfaisant que l'inévitable mansarde aux odeurs nauséabondes, mal protégée de malfaiteurs plus pauvres encore que les locataires ». ¹⁷⁰Dans ces lieux ouverts quel type de population y rencontrait-on ? D'une manière générale on y rencontrait une population diversifiée suivant le lieu : dans les jardins des Tuileries et du Luxembourg on rencontrait davantage des gens de qualités, des clercs. Sur les quais et les boulevards, on retrouvait des compagnons ouvriers, marchands ambulants et domestiques.

Cabarets

Parallèlement à ces lieux publics de rencontre, qu'en est-il des lieux fermés dans le Paris de la deuxième moitié du XVIIIe siècle ? Par lieux fermés, nous entendons les cabarets, marchands de vin et établissements où les sodomites se retrouvent. Pouvons-nous dire que ces endroits existaient et constituaient des lieux de sociabilité ?

Les lieux fermés à fréquentation homosexuelle étaient une réalité dans le Paris de la fin du XVIIIe siècle, pour le vérifier nous pouvons faire référence à Maurice Lever, ce dernier citant des cabarets connus dans le Paris du XVIIIe siècle pour

¹⁷⁰ voir A. FARGE, *Vivre dans la rue à Paris au XVIIIe siècle*, Paris, 1979, p. 33

être fréquentés par les sodomites : « A l'enseigne de la Tour d'argent, A l'enseigne de la Croix d'or rue de la Roquette, Au soleil d'or, rue de Lappe, Au Saint Claude au bas de la rue des postes, Au franc bourguignon rue des Tournelles, A l'Orangerie rue de Grenelle, A l'enseigne du Coq rue de la Tixanderie, Au jardin des cœurs rue de Popincourt ».¹⁷¹ Certains de ces lieux sont cités dans les rapports de police. Olivier Blanc cite également des cafés connus comme des établissements à fréquentation homosexuelle dans le Paris de la fin du XVIIIe siècle : « le café Yon sur le boulevard du Temple, le café Maunoury et le café Devertu quai de la Mégisserie. »¹⁷² Il existait donc certainement un réseau d'établissements fréquentés par les sodomites dans le Paris de la fin du XVIIIe siècle. : « La Grande pinte est un cabaret aux Porcherons, vaste enclos entre la rue de Clichy, la rue Saint Lazare et la rue des martyrs et où, dès le XVIe siècle, se trouvaient de nombreuses guinguettes ; dans ce cabaret il y avait des assemblées d'homosexuels. Dans plusieurs rapports de police il est spécifié que l'individu arrêté a retrouvé au cabaret plusieurs de ses amis, ils se parlent au féminin et se traitent de catins : dans les rapports du commissaire Convers Desormeaux nous avons parfois avec le nom de la personne, un surnom féminin : « Maillard dit la Joséphine 29 septembre 1784 »¹⁷³. Alexandre Mericskay stipule « qu'au XVIIIe siècle la police tolère le fait en ne se souciant que des conséquences sur l'ordre social et que ceci est une évolution constante. »¹⁷⁴ Cette donnée peut plaider pour l'existence de cabarets et établissements sodomites sur Paris. En 1783 Mouffle de Gerville disait que le beau vice était à la mode.¹⁷⁵ Le libertinage, au sens des relations amoureuses hors mariage semble s'être banalisé. Tolérance de fait de la police mis à part les atteintes à l'ordre social, atmosphère de banalisation du libertinage peuvent être des données qui expliquent en partie la présence de lieux, type cabarets à

¹⁷¹ M. LEVER, op. cit., P. 304

¹⁷² O. BLANC, op. cit., p. 99-100

¹⁷³ Archives nationales Y11724

¹⁷⁴ A. MERICKSKAY, op. Cit., p. 494

¹⁷⁵ O. BLANC, op. cit., p. 65

fréquentation sodomite. Des témoignages ou des rapports mentionnent cette activité sodomite dans les cabarets. Pour les années 1736-1740 : « René Laroche 28 ans est garçon perruquier et il a visiblement voulu, après avoir rencontré l'indicateur de la police au Luxembourg, le conduire dans un cabaret », de même « Jean Baptiste Le Page est arrêté aux Tuileries. Il a proposé au déclarant d'aller se divertir au Fer à cheval » idem pour « Pierre Bunel soldat, 25 ans repéré au Luxembourg et qui était allé au cabaret de la Roche. ». Nous retrouvons dans les rapports de police des noms de cabarets cités par Maurice Lever : le cabaret La Tête noire, rue de la Harpe, L'Enseigne du Fer à cheval.

Certains cabarets semblent comporter même des lieux pour y trouver plus de discrétion : « Joseph Melchior Béné 15 ans, relieur de livres a été conduit par un abbé inconnu au cabaret déjà cité plusieurs fois, la Tête noire en 1741. Là, ils montèrent dans une chambre du premier étage où il a subi des attouchements.»
176

Parallèlement aux cabarets et complétant ceux ci, il existe d'autres lieux complémentaires : Olivier Blanc souligne qu'il existait des hôtels susceptibles de recevoir un couple d'hommes ou de femmes. Il en est un au Palais Royal exclusivement réservé aux hommes : « au Palais Royal dans une galerie voisine les homosexuels peuvent louer à 1 louis de l'heure, un appartement pour avoir une aventure. »¹⁷⁷ Les bains également sont des lieux de rencontres homosexuelles car ils ne sont pas mixtes. Les bains à Paris étaient des établissements à vocation hygiénique¹⁷⁸ mais ils favorisaient le libertinage. « Les bains poitevins (qui se trouvent à l'emplacement de la piscine Deligny) ont la faveur des homosexuels. »¹⁷⁹ Les maisons de jeu étaient aussi un espace de sociabilité et une maison de jeu située au Palais Royal est fréquentée par une

¹⁷⁶ ARCHIVES DE LA BASTILLE Ms 10259 année 1748

¹⁷⁷ O. BLANC, op. Cit., p. 100

¹⁷⁸ J. CSERGO, *Liberté, égalité, propreté*, Paris, 1988, p. 184

¹⁷⁹ O. BLANC, op. Cit., p. 101-102

clientèle homosexuelle. « C'est le rendez-vous de tous les bougres du Palais royal et on y joue toute la nuit dit-on. »¹⁸⁰

Quel type de population retrouvait-on dans ces cabarets et lieux clos par rapport aux jardins et promenades publiques ?

Le cabaret est le prolongement évident du boulevard, l'aboutissement normal de cette vie dehors où l'intime n'a pas de place reconnue.¹⁸¹ Les cabarets sont, comme l'observe Arlette Farge, très surveillés par la police et sont souvent remplis de mouchards. D'autre part nous avons constaté à partir des sources que plusieurs hommes se rendaient dans un cabaret avec un autre homme qu'ils avaient rencontré. Il y aurait donc une circulation de ces hommes entre ces cabarets et les promenades publiques.

Quels types de comportement pouvait-on observer dans ces lieux fermés ? Au cabaret on vient pour discuter avec quelqu'un après une rencontre : les rapports de police qui mentionnent ce type de comportement pourraient indiquer qu'il s'agissait là d'une habitude sans doute plus générale. Certains rapports de police font état de lieux dans des cabarets où certains se seraient rendus pour être plus tranquille. Il semblerait bien que certains établissements possédaient des endroits qui permettaient de s'isoler et avoir plus d'intimité. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre certaines annotations faisant état, de gestes ou attouchements, qui se sont produits dans certains endroits plus discrets d'un cabaret. Dans les cabarets on peut également retrouver des semblables pour discuter et certains cabarets peuvent être des lieux de sociabilité entre homosexuels déjà spécifiques. : On est allé dans un cabaret où tel a rencontré d'autres hommes. On a parlé parfois de ses aventures sans beaucoup de discrétion... Ces faits sont d'autant plus à mentionner que comme le note Arlette Farge, les cabarets étaient par nature visités par des indicateurs de police.¹⁸² Dans certains cas on peut constater des comportements encore plus audacieux « François Maure

¹⁸⁰ Voir A. TUETÉY, *Répertoire général des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution française*, II, n° 2453 et V, n° 3263

¹⁸¹ A. FARGE, op. cit., p. 72

¹⁸² A. FARGE, op cit, p. 72

aubergiste, 35 ans a amené le mouche au Coq place Dauphine. Dans cet établissement, il a voulu mettre sa langue dans sa bouche », « Martin De Lalonde 35 ans marié a été aperçu à la foire Saint Germain. Il se retrouve avec quelques autres dans un cabaret. Ils se font la révérence en femmes et se traitent de catin. Lalonde est visiblement au centre d'un réseau de connaissances homosexuelles. Ils se retrouvent au cabaret Le poirier rue des Marmousets. »¹⁸³
« Jean Baptiste Gaverelle garçon jardinier, il est question d'un cabaret rue de Lappe où il se serait « masturbé avec quelqu'un d'autre. », « Idem pour un domestique du nom de Braillard, le 20 mai 1749 dans un cabaret rue de l'égout. »

184

Il semblerait donc que le cabaret pour les homosexuels de la fin du XVIIIe siècle joue un rôle de sociabilité plus caractéristique que le jardin ou parc public. Ces hommes se rendent dans ces lieux pour être plus libre et rencontrer à l'occasion, des semblables. Le cabaret est un secteur indocile et mouvant. C'est un lieu de loisirs populaires et furtifs comme le remarque Daniel Roche.¹⁸⁵ La culture populaire dans les cabarets parisiens consiste à ruser avec les interdits. Pendant tout le siècle la police des mœurs a multiplié les ordonnances.¹⁸⁶ Globalement si les personnes s'autorisaient des gestes osés, c'est qu'ils pensaient pouvoir le faire sans risque et donc être dans un milieu propice. S'ils s'autorisaient à le faire dans tel cabaret ou tel autre c'est peut-être que ceci se faisait. Ces attitudes démontrent que les cabarets où l'on pouvait se divertir étaient une réalité. Ces cabarets étaient les lieux d'une sociabilité déjà affirmée avec ses codes de comportement et probablement ses habitués.

¹⁸³ Archives de la Bastille Ms 10258

¹⁸⁴ ARCHIVES DE LA BASTILLE Ms 10260 année 1749

¹⁸⁵ D. ROCHE, *Le peuple de Paris*, Paris, 1998, p. 339

¹⁸⁶ D. ROCHE, op. Cit., p. 347

B L'EXISTENCE DE RESEAUX

Si la géographie des lieux de sociabilité homosexuelle peut être observée ; peut-on percevoir des réseaux et associations informelles qui pouvaient exister dans Paris au cours du XVIIIe siècle ? Un réseau est un ensemble structuré par des liens. Un réseau sous-entend des liens de connaissance fondés sur le fait d'avoir un intérêt commun, de vivre quelque chose de commun. Dans notre cadre il s'agirait de diverses réunions informelles et qui semble se répéter, et qui pourraient marquer ou être basées sur une solidarité entre gens possédant les mêmes goûts sexuels. Par rapport à des établissements fréquentés par une clientèle possédant les mêmes particularités, un réseau constitue un niveau supérieur de l'organisation ou de la structuration car dans ce cas, la volonté des personnes est supérieure. On qualifie ces réseaux comme des sociabilités informelles car ils sont du domaine de l'informel donc du non reconnu officiellement. Ils sont basés sur des intérêts communs et on peut aussi les qualifier de micro-cultures.

Comment peut-on cerner les réseaux dans ce monde sodomite parisien au XVIIIe siècle ? De quels moyens disposons-nous ? Les archives de police notent, sur chaque individu arrêté, des renseignements. Parfois des annotations apparaissent concernant ses connaissances dans le milieu sodomite parisien. Elles semblent parfois importantes. Ainsi nous pouvons en confrontant les fichiers de police retisser certains réseaux de connaissances. La littérature pamphlétaire constitue un autre moyen de cerner ces réseaux. Plusieurs de ces pamphlets font état de véritables réseaux, on pourrait parler dans certains cas d'une véritable « franc-maçonnerie homosexuelle ». A l'occasion de certaines affaires comme l'affaire Deschauffours, des chaînes de connaissances homosexuelles apparaissent au fil de l'instruction de l'affaire. Olivier Blanc souligne qu'il y avait de nombreux salons à la fin du XVIIIe siècle et l'idée de sociétés secrètes basée sur une préférence sexuelle, comme il est souligné dans certains pamphlets, n'est pas complètement fortuit. Il existait des sociétés secrètes libertines ou des rites

d'entrée étaient pratiqués.¹⁸⁷ Quelles sont les formes que prennent ces réseaux ? Nous observerons deux formes : les assemblées de sodomites et l'examen des fréquentations de certains de ces hommes : Le texte pamphlétaire *Les enfants de Sodome à l'Assemblée* fait allusion directement à des assemblées de sodomites. Il date de 1790 : l'ordre fameux de la manchette était resté seul jusqu'à ce jour dans l'inaction, et cependant s'assemblait de temps à autres, aux Tuileries, dans l'allée des soupirs, dans le cloître des Chartreux, et chez l'abbé Viennet, le plus zélé partisan de la bougrerie.¹⁸⁸ Il y a ici une claire allusion à des rassemblements de sodomites. D'autres textes pamphlétaires de cette époque font mention de telles assemblées. Les réseaux basés sur l'analyse des connaissances des intéressés peuvent être assez aisément cernés dans les archives de police. : « Ce rapport du commissaire Convers Desormeaux, datant du 29 septembre 1784 sur Maillart, dit la Joséphine, où il est décrit certaines de ses relations. », « Ce rapport du même commissaire datant lui aussi du 29 septembre 1784 sur le dénommé Moreau, dit la menteuse, le rapport dit qu'il loge chez un dénommé Blondel chez lequel ils tiennent des orgies d'hommes. Il cite des noms, un domestique du nom de Roussel et un conseiller au parlement du nom de Brisson. »¹⁸⁹, « Ce rapport de capture datant du 10 décembre 1780 d'un certain Villard et d'un certain Félix. Le rapport note que Félix fut pourvoyeur du comte de Buterling ayant vécu avec un limonadier du nom de Le Roux et cite des connaissances diverses. »¹⁹⁰, « Roussel, dit la belle parfumeuse, le rapport datant du 20 novembre 1780, mentionne que ce personnage est connu parmi les pédérastes. »¹⁹¹

Les confessions de sodomites arrêtés permettent de soupçonner ces chaînes de relations car beaucoup de ces rapports font un état des relations de chacun de ces hommes ; on peut voir ou percevoir les fréquentations déjà développées de

¹⁸⁷ O. BLANC, op. cit., p. 92-93

¹⁸⁸ *Les enfants de Sodome à l'Assemblée nationale*, Lille, 1989, p. 3

¹⁸⁹ voir ARCHIVES NATIONALES Y 11724, Maillart dit la Joséphine, Moreau dit la menteuse

¹⁹⁰ voir ARCHIVES NATIONALES Y 11407 rapport Villars et Félix 10-12-1780

¹⁹¹ Archives nationales Y 13407

certaines. Certaines de ces confessions se trouvent dans les archives de la Bastille. Elles semblent construites. On a affaire à un langage convenu : « il a été débauché à l'infamie... » Ces histoires paraissent parfois similaires si on met en parallèle une dizaine de cas de confession. On ne peut voir dans ces confessions les discours de ces hommes sans voix car ces discours construits révèlent que ces hommes adoptent dans ces occasions un langage conventionnel qui semblent plus celui de l'entrepreneur de morale. Cependant ces confessions permettent de cerner les relations que ces hommes entretiennent dans ce monde sodomite. De même les rapports des années 1780 citent certains personnages qui paraissent organiser des relations à caractère intime à leur domicile : « Ce rapport sur Joseph Jacquemard, compagnon doreur où il est mentionné qu'il est allé plusieurs fois chez le père Fraire, portier pour trouver des domestiques. »¹⁹²

Certains personnages semblent au centre de groupes ; lorsque la police arrête des suspects de pédérastie, des personnages connus sont cités et ils permettent de prouver que la personne arrêtée est homosexuelle. : Une arrestation qui a lieu le 8 mars 1783 est aussi intéressante comme cas de sociabilité informelle homosexuelle : Jérôme Picart de Saint Hilaire, 36 ans, bourgeois de Paris est arrêté à son domicile. Le rapport stipule qu'en 1764, il a connu un abbé par l'intermédiaire d'un nommé Courtois, dit la Religieuse, associé de Forgeot, cocher de l'abbé. Le rapport mentionne que Courtois aurait voulu faire du tort à l'abbé et ce même Courtois résidait en Picardie chez un comte d'Herevert qui l'envoyait à Versailles débaucher des jeunes gens. »¹⁹³ Nous avons là affaire à un réseau de connaissances qui illustre bien une certaine forme de sociabilité homosexuelle, qui transcende quelque peu les clivages sociaux.

Ces exemples, correspondent à des cas précis ; cependant les sources complémentaires et les travaux d'autres historiens tendraient à démontrer que des réseaux informels sodomites existaient bien dans le Paris du XVIIIe siècle, ce

¹⁹² Archives DE LA BASTILLE, Ms 10259

¹⁹³ Archives nationales Y 13 409

sont précisément les sous-cultures érotiques que citent Robert Muchembled à propos de Paris et de Londres¹⁹⁴

La sociabilité homosexuelle parisienne au XVIIIe siècle semble être donc assez diverse et est faite sans doute de lieux de rencontre furtifs, d'établissements déjà connotés et de réseaux de connaissances. Il faudrait analyser désormais ce que signifie cette structuration déjà fort bien affirmée du goût homosexuel dans l'espace urbain d'une ville telle que Paris.

III PEUT-ON PARLER AU XVIIIÈME SIÈCLE D'UNE AFFIRMATION DE LA SUBCULTURE HOMOSEXUELLE ?

L'affirmation d'une subculture homosexuelle doit être replacée dans le cadre de la naissance de l'homosexualité. Michel Foucault affirmait que la chasse nouvelle aux sexualités périphériques entraînait une incorporation des perversions et, de fait, de la sodomie acte réprouvé nous passons à l'homosexuel individu identifiable.¹⁹⁵ Cette évolution pour Michel Foucault se situe au XVIIIe et XIXe siècle. Cette théorie de Foucault peut parfaitement être utilisée pour analyser certains débats des philosophes français sur le concept de contre-nature. Cette évolution pousse les intéressés à s'identifier par leur goût. Elisabeth Roudinesco note qu'avec l'apparition de la notion d'homosexualité disparaît l'idée d'une qualification fondée sur l'inégalité entre les partenaires. L'homosexualité nouvelle sera définie non plus par la hiérarchie des êtres ni par l'acte contre-nature mais parce que l'homosexuel transgresse une différence et une altérité emblèmes d'un ordre naturel.¹⁹⁶ Cette vision nouvelle des relations sexuelles entre hommes est en cours de construction même si l'on peut penser qu'elle ne sera pleinement élaborée que dans la seconde partie du XIXe siècle. Ce questionnement autour des plaisirs utiles ou inutiles ou factices auxquels fait référence Alain Corbin en

¹⁹⁴ R. MUCHEMBLED, op. cit., p. 161

¹⁹⁵ M. FOUCAULT, *La volonté de savoir*, Paris, 1976, p. 58-59

¹⁹⁶ E. ROUDINESCO, op.cit. p. 84-85

constitue une étape. Robert Muchembled note l'intensification de la lutte contre le phénomène de l'homosexualité même si le châtement n'est plus de mise. Il affirme que parallèlement, une minorité sodomite apparaît.¹⁹⁷ L'apparition de cette subculture sodomite serait la réponse ou une adaptation des intéressés à cette nouvelle donne. Nous analyserons donc cette subculture en séparant ce qui nous semble relever de comportements intentionnels et existentiels

A/ INTENTIONNELLE

Comment peut-on cerner les signes de cette homosexualité qui s'assume volontairement en cette deuxième moitié du XVIIIe siècle ? Au XVIIIe siècle nous assistons au début de l'émergence de l'homosexualité comme sexualité particulière. Nous pouvons en examiner les traces dans la littérature. Les fichiers de police comportent des rapports sur des sodomites qui paraissent s'assumer clairement. Enfin il faut aussi analyser l'apparition d'une attitude et de rites propres aux pédérastes parisiens qui constituent des marques tangibles d'une contre-société sodomite qui assume ce qu'elle est.

Le XVIIIe siècle voit donc la naissance progressive d'une homosexualité qui s'identifie et qui revendique ce qu'elle est. Certaines œuvres littéraires au XVIIIe siècle paraissent emblématiques de sodomites qui assument ce qu'ils sont. Une pièce anonyme est fortement intéressante à ce sujet *L'ombre de Deschauffours*. Elle date de 1739, elle met en scène le feu Benjamin Deschauffours et Ravot D'Ombreval. La scène se passe en enfer. La première scène est un dialogue entre Deschauffours et Ravot d'Ombreval. Deschauffours déclare qu'ici (en enfer), on ne pourra pas le juger et le lieutenant de police essaie de se justifier. Nous pouvons y voir une critique de la répression judiciaire de la sodomie. D'autres passages de cette œuvre sont intéressants. Dans la scène 3, Belleville déclare : « Les bougres et les conistes n'ont-ils pas leur plaisir dans leur amour ? Dans la scène 5 Deschauffours déclare : « Vous êtes drôle de vouloir

¹⁹⁷ R. MUCHEMBLE, op. cit., p. 194

réformer le goût du genre humain. Moi qui n'aie jamais aimé la garce, ni le con, faut-il pour cela que je n'aime point les bardaches ? » Dans la même scène Constantin déclare : « Notre ami a raison. Pourquoi diable vouloir disputer des goûts et des couleurs ? L'inclination a son penchant dans le moment de sa naissance. Nous avons ici une claire revendication d'être volontairement de son goût. Il y a dans cette œuvre anonyme l'expression d'une homosexualité qui s'assume, se revendique.¹⁹⁸ *Les enfants de Sodome à l'assemblée* datant de 1790 que nous avons déjà cité, laisse apparaître une homosexualité qui ne craint pas de se revendiquer. Elle fustige la répression dont elle est l'objet. Au détour de la lecture de ce pamphlet des affirmations font résonance à certaines déclamations de la pièce *L'Ombre de Deschauffours*, « les goûts sont dans la nature, le meilleur est celui qu'on a »¹⁹⁹ Nous pourrions aussi prendre le texte intitulé *Les petits bougres au manège* datant de 1790 où apparaît également la revendication d'être ce que l'on est, dans son goût. Un éloge de la liberté sexuelle apparaît à la lecture du texte. Ces sources littéraires montrent des sodomites qui assument leurs goûts et donc déjà, on peut entrevoir les prémices d'une subculture homosexuelle intentionnelle.

Parallèlement à ces sources littéraires, les archives de police comportent des témoignages d'hommes interpellés. Ces derniers semblent s'étonner qu'on leur pose des problèmes et parfois réagissent vivement. Cette manière de s'offusquer et de réagir est une manière aussi d'assumer ses propres actes. Ces comportements se retrouvaient aux Tuileries au cours du XVIIIe siècle chez des grands seigneurs : nous pouvons citer le cas du prince Emmanuel de Lorraine en 1725, le marquis de Bessey.²⁰⁰ Les cas observés dans les autres archives policières concernent des hommes de condition plus modeste et visiblement les comportements paraissent être similaires : ces personnes paraissent assumer leur goût. Ils s'offusquent de rencontrer des problèmes. Dans une ville telle que Paris si certains sodomites se permettaient d'assumer leur goût dans une société

¹⁹⁸ Pour le texte de cette pièce voir in C COUROUVE, *Les gens de la manchette*, Paris, 1978, annexe IV

¹⁹⁹ *Les enfants de Sodome à l'assemblée*, Lille, 1989, p. 4

²⁰⁰ voir D. GODARD, op. cit., p. 52

qui au moins théoriquement considérait le comportement homosexuel comme un crime, c'était peut-être le signe qu'ils se sentaient suffisamment assurés pour le faire ? Ces comportements caractéristiques tendraient à démontrer qu'une subculture homosexuelle intentionnelle est bien présente car ces comportements intentionnels se retrouvent chez des personnes plus modestes et cela voudrait dire que par delà les nobles, une sociabilité intentionnelle se crée chez certains sodomites au XVIIIe siècle à Paris.

Cette subculture homosexuelle intentionnelle apparaît également à travers l'apparition d'attitudes propres aux sodomites et enfin à travers l'apparition de rites et de coutumes volontairement assumés. Dans les archives de police, au détour des rapports de police, des remarques apparaissent telles que « il avait toutes les attitudes propres aux infâmes. » Dans les lieux ouverts semblent apparaître au cours du XVIIIe siècle une sociabilité caractéristique. La structuration déjà affirmée de l'espace urbain aboutit à ce que les sodomites créent une sociabilité déjà caractéristique. On peut identifier des attitudes de racolage propres « aux infâmes » pour prendre la terminologie des rapports des mouches. « Il faisait toutes les démonstrations ordinaires des infâmes Antoine Brousse laquais au service de Monsieur aux Arcanes Saint Louis »²⁰¹. Nous observons de plus en plus de références dans ces archives sur des gestes infâmes, des postures infâmes, des manières infâmes. Ces constatations peuvent indiquer que des codes déjà s'observaient dans ces lieux dans les attitudes à avoir pour se reconnaître. Il pourrait s'agir d'une forme de langage visuel entre « pédérastes » : le comte de Bussy déclarait à un mouche « Je vois bien que vous n'êtes pas au fait de ce métier.. » Le mot métier ne semble pas indiquer la prostitution mais plutôt un savoir spécifique à l'art de raccrocher dont il faut faire l'apprentissage afin de ne plus être novice.²⁰² Cette forme d'attitudes que l'on observe dans les lieux publics de la capitale indique clairement que le fait d'être sodomite nous conduit à prendre ces attitudes car elles symbolisent des comportements types propres aux homosexuels. Adopter

²⁰¹ Archives de la Bastille Ms 10258

²⁰² M. REY, « L'art de raccrocher au XVIIIe siècle », *Masques*, n° 24, 1984-5, p. 92

ces comportements, c'est assumer le fait d'être sodomite. C'est le sens que nous donnons à des affirmations sur le fait de n'être pas de ce métier. Etre de ce métier, c'est posséder des comportements et des attitudes clairement assumés et qui marquent une appartenance volontaire au monde de l'homosexualité parisienne.

Parallèlement à ces attitudes propres nous pouvons également observer l'apparition de rites et coutumes propres au monde homosexuel parisien. Ces coutumes s'articulent autour de l'imitation d'une mode aristocratique et de l'imitation de la féminité. Les rites sont des coutumes et des usages pratiqués notamment dans une communauté donnée. Ils font référence à une communauté donnée qui possède sa forme d'existence, d'organisation et donc de sociabilité. Chaque groupe social se construit et fonctionne sur des valeurs, des codes que chacun se doit de respecter comme l'écrit le sociologue canadien Erwin Goffman. Donc l'existence de rites ou de coutumes est la marque d'une communauté ou d'un groupe déjà organisé au moins informellement. Quels sont ces rites chez les sodomites parisiens de cette fin du XVIIIe siècle ? « En 1748 un nommé Pinson valet de chambre, avoue à la police que cet été dernier, il s'est trouvé dans plusieurs assemblées de la manchette. Dans ces assemblées la conversation est presque toujours de ce goût là. Il y en a qui mettent des serviettes sur leurs têtes et contrefont les femmes, faisant des minauderies et des révérences comme elles. »²⁰³

Michel Rey cite des cérémonies spécifiques où on incite un garçon à faire des infamies pour la première fois. L'assistance varie entre quinze et trente participants et chacun peut caresser le garçon. On célèbre par-là son entrée dans le groupe. Ces rites se caractérisent par un habillement spécial, une nourriture spéciale et un comportement spécial. Ces cérémonies ressemblent à des rites de passage.

L'imitation de la mode aristocratique ressortait déjà de termes sémantiques que nous avons explicités : l'ordre de la manchette. Il s'observe aussi dans les réunions populaires, l'identité homosexuelle influencée par le modèle

²⁰³ ARCHIVES DE LA BASTILLE

aristocratique se concrétise essentiellement par des surnoms, des gestes et attitudes. Parmi les sobriquets que l'on attribue à chacun on trouve Monsieur le Grand maître, La mère des novices, puis Madame de Nemours, La duchesse de Duras et plus parodique la Baronne aux épingles.²⁰⁴ Dans les archives policières apparaissent parfois également des personnages qui s'affublent de surnoms aristocratiques. Pourquoi imiter et mettre en avant une mode aristocratique ? Quel est le lien entre cette mode aristocratique et la subculture homosexuelle intentionnelle ? L'aristocratie dans une société d'Ancien régime représente la classe dirigeante, l'ordre existant. Il est caractéristique que des assemblées de sodomites contrefassent l'ordre existant dans leurs réunions. Ils jouent à être une sorte de cour aristocratique. L'ordre social de l'ancien régime reste une référence mentale et contrefaire l'ordre social existant en se mettant dans la situation d'une élite dirigeante, c'est reconnaître son importance. Norbert Elias soulignait que dans la bourgeoisie les concepts et les idées se cristallisent autour de certains concepts aristocratiques de cour tels qu'état civilisé. La bourgeoisie française restait attachée dans son comportement et son affectivité à la tradition de cour.²⁰⁵ Contrefaire l'aristocratie est dans notre cas, de la part d'individus qui assument leur différence sexuelle, un moyen de se singulariser des autres en se croyant, même un temps, faire parti d'une sorte d'élite. L'aristocratie pourrait symboliser une liberté, des plaisirs. Contrefaire ce monde c'est vouloir symboliquement assumer sa liberté sexuelle : la noblesse au XVIIIe siècle possède des valeurs de liberté sexuelle. Nous avons vu que certains nobles surpris au jardin des Tuileries en essayant d'aborder un garçon prenaient très mal leur interpellation. « La société noble n'a jamais admis la censure des passions pour conditions de la valeur humaine. »²⁰⁶ C'est cette valeur de liberté sexuelle propre à l'aristocratie que ces hommes assumant volontairement leur sexualité veulent prôner. A cela, s'ajoute que la noblesse renvoie à une caste, fermée à ceux qui ne sont pas nobles. On peut voir là l'idée de constituer une sorte de franc-maçonnerie du sexe. Pour compléter cet argument, l'historien Daniel Roche soulignait également,

²⁰⁴ M. REY, "Le mariage du Serrurier", *Le Gai pied*, n° 37, avril 1982, p. 46

²⁰⁵ N. ELIAS, *La civilisation des mœurs*, Paris, 1973, p. 82-83

²⁰⁶ D. GODARD, *Le goût de monsieur*, Montblanc, 2002, p. 155

du moment où on se mettait à contrefaire et à jouer avec les apparences, on remettait en cause l'ordre du monde.²⁰⁷ Le fait de contrefaire une aristocratie auquel nous n'appartenons pas, peut aussi être la marque d'un ordre social ancien qui se défait. Enfin le dernier trait de ces réunions d'homosexuels qui s'assument est de se parler au féminin. Nous avons des traces de ceci dans les archives policières, dans ces sources nous avons les surnoms féminins de certains homosexuels. Contrefaire une certaine forme de féminité semble être un des traits de la subculture homosexuelle. Se parler au féminin est aussi assumer volontairement sa différence. Ce trait est d'autant plus caractéristique qu'au XVIIIe siècle à priori l'image de l'homosexuel efféminé ne ferait pas globalement parti des représentations générales de l'homosexualité. Ces types de représentations se généraliseront plutôt au XIXe siècle avec l'émergence de la tante, de l'inverti. Elle sera liée à la redéfinition de la masculinité. Cette mode féminine est aussi une manière de se singulariser. Ces hommes affirment et assument une particularité. On pourrait aussi peut-être parler d'une influence plus précoce de l'inversion. Nous avons vu que certains termes comme le terme antiphysique anticipaient quelque peu l'inversion telle qu'elle sera définie dans la deuxième moitié du XIXe siècle.

Après avoir examiné les traits globaux de la subculture homosexuelle, nous allons aborder des cas particuliers de personnages qui assumèrent leur façon de vivre intentionnellement :

Charles Marquis de Villette est né à Paris en 1736. Il mourut en 1793. La Convention devait nommer une députation pour assister à ses funérailles. Il fut d'abord officier de cavalerie et fit la guerre de sept ans. Il fut promu au grade de maréchal général des logis de la cavalerie. Il fut lié à Voltaire, alla séjourner à Ferney et entretint une correspondance suivie avec le philosophe. Villette montra toujours une profonde admiration pour Voltaire et ses idées. Il s'occupa de littérature et s'attira beaucoup d'hostilité pour le mépris qu'il affichait scandaleusement envers les mœurs.

²⁰⁷ voir *L'histoire*, n° 307, mars 2006, p. 42

La Révolution lui fit encore de nouveaux ennemis car il en adopta les principes du moins jusqu'en 1792 : il rédigea les cahiers du bailliage de Senlis. Il venait d'être nommé député à la Convention mais les massacres de septembre l'indignèrent.

Le pamphlet « *La vie privée et publique du ci-derrière marquis de Villette* » présente le marquis comme un sodomite de toujours. Il aurait eu dès son plus jeune âge le goût des amours masculines : il portait en lui-même le germe du vice affreux, qu'il affiche actuellement.²⁰⁸ Le pamphlet mentionne l'innéité de la nature sodomite du marquis : il ne fut plus occupé qu'à courir les rues voisines pour chercher des petits bardaches.²⁰⁹ Le pamphlet insiste aussi sur le fait qu'il cacha un temps son jeu mais ne put arrêter de courir pour satisfaire sa passion. Le pamphlet mentionne que Villette se maria avec une ravissante et fortunée personne. Il s'en lassa pour retourner vers sa nature pédérastique. Enfin il est stipulé que Villette, qui par son exécrationnelle conduite, avait été voué au mépris public, afficha son goût pour la démocratie. Nous avons ici affaire à un pamphlet contre-révolutionnaire : le fléau le plus terrible dont la France pût être affligée²¹⁰. Cependant nous sommes face à un personnage important. Il joua un rôle non négligeable pendant la Révolution. Il assume assez bien et assez ouvertement ses préférences sexuelles. Villette fut le plus emblématique des homosexuels de l'époque car le plus vilipendé, ne craignant pas d'afficher publiquement ses penchants.²¹¹ : Un personnage inéluctablement sodomite et qui le vit visiblement assez bien. Nous avons affaire à un type d'homosexuel intentionnel assez caractéristique même si la nature de la source doit nous amener à une certaine prudence. Il s'agit d'un homosexuel clairement connu, un personnage public, qui connaissait et fréquentait la haute société de la fin du XVIIIe siècle et qui ne paraissait pas être gêné des indiscretions qui circulaient sur lui. Sa carrière politique ne paraît pas avoir souffert de sa réputation. Cette manière d'afficher ses penchants est sans doute à l'origine de la littérature pamphlétaire dont il fait

²⁰⁸ *La vie privée et publique du ci-derrière marquis de Villette* Lille, 1989, , p. 2

²⁰⁹ *La vie privée et publique du ci derrière marquis de Villette* , op. cit. p. 4

²¹⁰ *La vie privée et publique du ci derrière marquis de Villette* , op. cit., p. 23

²¹¹ O. BLANC, op. cit., p. 174

l'objet. Le marquis de Villette fut sans doute un cas de sodomite qui s'affirma comme tel et qui affirma sa singularité.

Un autre personnage paraît être un libertin qui assume intentionnellement ses penchants : François Alphonse Donatien Marquis de Sade. Sade paraît une exception tant il prône les droits sexuels globaux. Le personnage paraît unique par son aspect extrême dans le domaine de la sexualité. Cependant sa façon d'assumer le libertinage et les excès sexuels peut le classer parmi l'intentionnel qui assume parfaitement ses actes. Il est aussi nécessaire d'aborder Sade en fonction de sa vision polymorphique extrême de la nature humaine que nous avons examinée et qui l'incita à faire l'apologie de la sodomie masculine au milieu d'autres plaisirs sexuels : le sodomite Sade ne peut être vu comme un homosexuel. La nature au sens sadienne est meurtrière, passionnelle, excessive et la meilleure façon de la servir est de suivre son exemple. Sade ainsi prescrit une rigoureuse pédagogie de la jouissance illimitée.²¹² Sade préconise une inversion radicale de la loi qui régit les sociétés humaines.²¹³ Il naît à Paris en 1740. Il fait une carrière militaire : fait capitaine de cavalerie pendant la guerre de sept ans, il se marie en mai 1763. Il passera presque trente années de sa vie en prison : emprisonné quelques mois à Vincennes pour violences sexuelles, en 1768 incarcéré à Saumur pour avoir violenté Rose Keller une jeune mendicante. En 1769 il sera condamné à mort par contumace et brûlé en effigie pour orgie, suite à la plainte d'une prostituée. Arrêté à Chambéry et incarcéré en 1773, puis à Vincennes jusqu'en 1784 et à la Bastille, libéré en 1790, arrêté en 1801 comme auteur de romans scandaleux. Il meurt en 1824. Le marquis de Sade assume ses goûts sexuels. Il met en avant la sodomie masculine, même si ce n'est pas sans doute son seul goût sexuel. Sade assume ses goûts et ses variétés sexuelles : cela lui coûta cher. Le marquis de Sade serait plutôt un libertin ou un sodomite d'Ancien régime. Il assume ses goûts qu'il ne croît regarder que lui-même. C'est un noble conscient de ses privilèges. Il ne supporte aucun frein à ceux-ci. Le marquis de Villette pourrait être présenté aussi comme « un militant de

²¹² E. ROUDINESCO, op. Cit., p. 49-50

²¹³ E. ROUDINESCO, op. Cit., p. 52

l'homosexualité » ce qui lui donnerait presque un côté plus contemporain pourtant il est nécessaire de s'inscrire en faux contre cette vision qui pourrait friser l'anachronisme. Le marquis de Villette est un noble, c'est aussi pendant la Révolution un personnage public à la différence de Sade et la liberté sexuelle qu'il assume dans ses pratiques homosexuelles est une attitude d'un noble qui pense qu'il a droit en tant qu'aristocrate à sa liberté sexuelle. Ils sont différents dans le sens que Sade est surtout un écrivain qui assumait plutôt par ses écrits que par ses actes ses fantaisies sexuelles.²¹⁴ Villette fut à la différence de Sade, un homme politique et qui assumait ostensiblement si on se base sur certaines sources son comportement ce qui ne l'empêcha pas d'assumer un rôle politique au début de la Révolution. On retrouve ici des cas qui illustrent ce que Hans Mayer indiquait quand il notait que le monde féodal tendait à cultiver la singularité à l'intérieur d'une hiérarchie figée.²¹⁵ Olivier Blanc cite dans son travail sur *L'amour au temps de Louis XVI*, d'autres personnages qui paraissent assumer leur liberté sexuelle à visage découvert : tel le marquis de Brunoy qui faisait étalage de ses préférences sexuelles. Son épouse vivait dans leur hôtel particulier à Paris. Le marquis séjournait à Brunoy sur sa terre où il recevait des beaux paysans. Le maréchal de Mouchy, de la maison de Noailles gouverneur de Versailles, qui après avoir fait toutes les campagnes ne pouvait se priver de la compagnie des soldats.²¹⁶ Les deux personnages que j'ai pris en exemple correspondraient par leurs attitudes à cette mentalité aristocratique de liberté vis-à-vis de ses propres plaisirs. C'est aussi une attitude propre à des hommes du XVIIIe siècle. Cette attitude s'oppose à la morale bourgeoise en matière de mœurs. L'aristocratie pratiquait sa propre morale et ne cherchait pas à l'universaliser. La bourgeoisie pensera très rapidement que sa morale est universelle et tentera de l'étendre aux autres classes sociales. Cette différence pourrait expliquer les attitudes intentionnelles de ces hommes assumant leur liberté sexuelle alors qu'à l'époque bourgeoise la régularité du monde humain deviendra un principe à appliquer.

²¹⁴ E. ROUDINESCO, op. Cit., p. 49

²¹⁵ H. MAYER, *Les Marginaux*, op. cit., p. 20

²¹⁶ O. BLANC, op. cit., p. 64-65

A travers la naissance d'une affirmation, dont les traces s'observent dans la littérature, les témoignages de certains fichiers de police et les habitudes observées dans les assemblées de sodomites, une subculture homosexuelle intentionnelle déjà affirmée se profile. Il s'agirait de sodomites déjà conscients de leur différence parfaitement affirmée dans plusieurs cas. Nous pouvons y déceler l'affirmation d'une subculture homosexuelle déjà globalement caractéristique. Howard Becker affirmait que l'individu étiqueté comme étranger peut ne pas accepter la norme avec laquelle on le juge. Le transgresseur peut estimer que ses juges sont étrangers à son univers. Il dénie à ceux qui le jugent la capacité pour le faire.²¹⁷ Nous serions tentés d'utiliser cette théorie pour analyser la pièce de théâtre : « *L'ombre de Deschauffours* » Il y a bien l'expression que ceux qui l'ont jugé n'avaient pas qualité pour le faire. Les cas que l'on a décelés dans les archives policières relèveraient aussi de ce cadre-là. Ces hommes se sentent offusqués que des policiers s'occupent de leur vie sexuelle. N'estiment-ils pas aussi que ceux-ci n'ont pas qualité pour juger de leurs pratiques sexuelles ? Howard Becker aussi affirme que la plupart des groupes déviants avaient un système d'autojustification (une idéologie), les groupes déviants rationalisent plus que les autres leur position. Ils élaborent des justifications compliquées de leur activité déviante.²¹⁸ La naissance d'une particularité, d'une justification relève aussi de cette analyse. Nous sommes dans le domaine de l'autojustification de sa différence. Le stigmatisé comme le mentionne Erwin Goffman peut aussi aborder les contacts mixtes avec un air de bravade agressive. Il est aussi fréquent que les stigmatisés financent une publication qui expriment leur sentiment commun. Ils y expriment leur idéologie, leurs revendications.²¹⁹ Cette subculture homosexuelle intentionnelle qui s'observe dans une ville telle que Paris peut être analysée ainsi. On assiste à la naissance d'un groupe stigmatisé qui a conscience de ce qu'il est et qui exprime d'une certaine façon les prémisses d'une forme d'affirmation caractéristique.

²¹⁷ H. S. BECKER, *Outsiders*, Paris, 1985, p. 25

²¹⁸ H.S. BECKER, op. Cit., p. 61

²¹⁹ voir E. GOFFMAN, *Stigmate*, Paris, 1975, p. 38

B/ EXISTENTIELLE

Parallèlement à ces attitudes intentionnelles nous pouvons discerner des comportements qui pourraient relever d'attitudes existentielles. Il est certain que l'existence de groupes sodomites structurés oblige chacun à se positionner : assumer cette étiquette ou ne pas l'assumer dans ce cas-ci. Nous avons plusieurs cas dans les fichiers de police. Il faut aussi souligner que si certains que l'on retrouve dans les jardins, ne fréquentent pas les rassemblements de sodomites, c'est aussi parfois une façon de ne pas assumer cette étiquette de pédéraste.

Il faut aborder des cas concrets d'homosexuels existentiels à la fin du XVIIIe siècle. Peut-on penser que certains domestiques sodomites qui ne paraissent pas assumer leur goût et qui parfois vivent avec des prostituées sont à classer comme des cas d'homosexuels existentiels ? Les archives de police contiennent des témoignages qui correspondent à quelques cas. Certains ne paraissent pas assumer l'étiquette de pédéraste et vivent dans le milieu de la prostitution féminine : « Pierre Louis Paillot 20 ans, domestique. Le rapport datant du 13 décembre 1780 stipule qu'il est connu pour raccrocher hommes et femmes. « Pierre Simon Pascal Barbier, 13 décembre 1780, 40 ans, maintenant domestique, connu pour raccrocher homme et femme. Il est marié et déclare qu'il va comme tout le monde dans les promenades publiques. »²²⁰

Ces cas d'hommes cités semblent plus des sodomites par nécessité. Ils sont des prostitués occasionnels. Il s'agirait d'une forme de sous-culture célibataire. Certains se défendent de pratiquer la sodomie. La non-pratique de la sodomie ne permet-il pas de ne pas se penser comme pédéraste intentionnellement assumé ? Ces hommes identifiés paraissent assumer une double vie : pour la police chargée de surveiller les sodomites, ils sont classés comme pédérastes car ils appartiennent pour certains à une catégorie identifiée les prostitués. Ces

²²⁰ Archives nationales Y 13407

hommes eux, ne paraissent pas assumer intentionnellement cette caractéristique. Ils ont plutôt un comportement existentiel. L'homosexuel existentiel mène un double jeu : désir d'assimilation d'une part et des promenades en solitaire dans des endroits discrets, d'autre part. Les individus cités paraissent correspondre globalement à ce type de comportement. Certains nient d'ailleurs et parfois même en étant pris sur le fait : « le 16 juillet 1782, Louis Lafosse, dit Pierre, 53 ans est surpris aux Champs Elysées en compagnie d'un autre qui demeurait à Chaillot. Louis Lafosse loge chez la femme Bertrand, aubergiste faubourg Saint Honoré. Ils sont surpris par un garde suisse culotte déboutonnée. Louis Lafosse dit qu'il avait déboutonné sa culotte car celle-ci le serrait trop. Ils se sont endormis en s'asseyant en passant par les Champs Elysées. Il ne voulait rien faire de mal. »²²¹

Nous avons donc dans ces exemples des cas de double jeu : ces hommes pratiquent leur sexualité en cachette et nient lorsqu'ils sont pris sur le fait, et d'un autre côté ils pourraient être très bien assimilés dans la vie de leur quartier. Ces cas identifiés pourraient correspondre à des homosexuels stigmatisés et inventoriés comme tels mais ils ne sembleraient pas l'assumer. Il y a aussi comme le mentionne Arlette Farge, le poids de la vie de quartier. Le quartier devient un lieu de contrôle social. D'autant plus qu'il est rare de pouvoir garder un secret dans ces maisons aux cloisons trop minces, aux portes qui laissent passer les bruits et les courants d'air. La rumeur naît de cette perméabilité et circule rapidement à l'extérieur.²²² Les cas que nous avons cités sont issus des archives de police et ne représentent que quelques cas de personnes qui correspondent à des cas d'homosexuels existentiels. Peut-on trouver des cas de personnages notables qui paraissent être des homosexuels existentiels? Qui à l'inverse d'un personnage comme le marquis de Villette, ne paraissent pas assumer cette étiquette et qui se cachent?

J'ai choisi de parler de Paul Barras 1755-1829 qui paraît correspondre à la définition d'homosexuel existentiel. Les dates chronologiques de Paul Barras

²²¹ Archives nationales Y 13 409

²²² A. FARGE, op. cit., p. 35

dépassent 1789. Cependant Barras est un homme du XVIIIe siècle, son cas est assez similaire à d'autres homosexuels connus pour le XVIIIe siècle.

Sa carrière politique prend fin avec le Consulat. Il semble complètement oublié à partir du Consulat et devra s'exiler. Paul François Jean Nicolas comte de Barras était né à Fox-Amphoux dans le Var le 30 juin 1755. Il était issu d'une famille de la petite noblesse provençale. Il eut une carrière militaire dès l'âge de 16 ans et jusqu'en 1783. De cette date jusqu'à 1789 il mena une vie assez dissipée. Il connut la cantatrice Sophie Arnould. Il fit la connaissance de Mirabeau chez Sophie Arnould. Il est élu délégué du Var pour la législative. Il est élu député suppléant de ce même département à la Convention et siégera avec les montagnards. Il votera la mort de Louis XVI. Il jouera un rôle capital dans la journée du 9 thermidor. Il réprimera l'insurrection royaliste, sera directeur sous le Directoire. Sa carrière politique s'achève avec le coup d'état du 18 brumaire. Barras avait la réputation de s'entourer de belles femmes et spirituelles qu'il ne touchait jamais. Il avait épousé dans sa jeunesse Marie-Pélagie Templier, de Fort-Amphoux dont il n'eut pas d'enfant et qu'il délaissa.

Les indices qui touchent à son homosexualité sont certes, moins importants que ceux qui concernent un personnage notoirement sodomite comme Villette ou comme Cambacérès que nous aborderons ultérieurement. Il y a tout de même des indices certains. Michel Larivière note que Barras a la réputation d'aimer les garçons et notamment Talleyrand racontait l'épisode de la noyade de Raymond Valz le 15 juillet 1797, or celui-ci n'était autre que le jeune amant de Barras. Raymond Valz se noie sous les yeux de Barras qui aurait montré de si grands signes de douleur que l'on aurait dit qu'il venait de perdre sa maîtresse.²²³ Olivier Blanc indique lui aussi, qu'en 1793 Barras se trouvant à Draguignan, rencontra un jeune barbier qu'il trouva à son goût, Victor Grand. Il note également que malgré sa liaison avec Joséphine de Beauharnais, sa réputation ne fut par pour autant moins grande et il cite les vers du général Danican²²⁴ : et même en plein

²²³ M. LARIVIERE, *Homosexuels et bisexuels célèbres*, Paris, 1997, p. 60

²²⁴ O. BLANC, op. cit. p. 71

jour il est homme à vilétiser les garçons.²²⁵ Michel Missoffe note également que Barras vivait en l'absence de toute société féminine avec son homme de confiance, François Roland ; son piqueur Louis Copillon, son jeune aide de camp Raymond Valz. Il note aussi le drame de la mort de ce dernier et le chagrin manifesté par Barras. Il note aussi que Barras (était), ce séducteur sans maîtresse, ce mari sans foyer.²²⁶ Barras était homosexuel et connu mais il n'avait certes pas la notoriété d'un marquis de Villette. Il était certainement beaucoup plus discret. Quels sont les indices qui nous permettent de penser que Barras fut plutôt un homosexuel existentiel ? D'abord même si certains secrets se disaient parfois sur lui, on trouve, somme toute, assez peu de sources notamment du côté de la littérature pamphlétaire qui parle de son goût pour les garçons. Nous avons affaire peut-être à un homme qui n'affichait pas son penchant avec la liberté d'un marquis de Villette. La vie de Barras de 1783 à 1789 ressemble à la vie d'un libertin au sens classique du terme. Un autre indice qui est parlant : sa fréquentation assidue des femmes. Était-il un adepte de cette bisexualité propre à l'aristocratie ? Tous ces indices plaident pour une certaine discrétion de la part de Paul Barras. Il faut comparer Barras à un autre homosexuel, qui lui est connu et dont la vie privée est mentionnée dans une majorité d'écrits et y compris dans la caricature, sous l'Empire, Cambacérès. On peut cerner la différence de comportement de l'un et l'autre vis-à-vis de leurs penchants. Cambacérès nous le verrons tout comme Fiévée, s'assument pleinement et ne semblent pas se cacher à la différence de Paul Barras qui maintient une certaine forme de discrétion.

On assiste dans le cours du XVIIIe siècle à Paris à la naissance de subcultures homosexuelles caractérisées par des lieux, des codes de comportement et des personnages qui paraissent assumer leurs penchants. On peut dire que l'on se situe au commencement de la constitution d'une contre-société homosexuelle ou sodomite parisienne. Au début, car on ne peut pas affirmer que l'homosexualité est construite à cette époque mais cependant il y a déjà la conscience d'un goût spécifique. Le « Paris sodomite » du XVIIIe siècle semble posséder ses lieux

²²⁵ DANICAN, *Les brigands démasqués*, [S.l.], 1796, p.

²²⁶ M. MISSOFFLE, *Le cœur secret de Talleyrand*, Paris, 1956, p. 96-98

ouverts assez conséquents et présents dans plusieurs quartiers de la capitale, des établissements présents dans l'espace urbain comme à la Courtille et certains réseaux de sodomites informels.

La subculture homosexuelle s'affirme visiblement. Cette population s'adapte dans l'espace, au niveau social et par sa spécificité au mouvement répressif : les réseaux informels, la naissance d'une subculture plus visible pourraient être les signes de l'adaptation d'individus stigmatisés. Comment expliquer au-delà de cette adaptation, cette émergence dans le Paris du XVIIIe siècle ? Peut-on parler de climat de relative liberté sexuelle dans le cadre parisien, qui expliquerait cette émergence ? Edward Shorter dans son travail *Naissance de la famille moderne* parle de révolution sexuelle à la fin du XVIIIe siècle. Il prend trois indices : l'augmentation des naissances illégitimes, la hausse des grossesses préconjugales, les témoignages des observateurs appartenant aux classes moyennes. Il prend aussi pour preuve l'apparition de la littérature anti-masturbatoire. Olivier Blanc mentionne que dans les années 1770, le libertinage au sens des relations amoureuses hors mariage, paraît s'être banalisé dans l'opinion publique et de façon générale dans les grandes agglomérations urbaines moins strictement soumises à l'influence de la hiérarchie catholique²²⁷ Il note aussi que le Paris de Louis XVI comptait un certain nombre de salons libéraux, toutes classes sociales confondues, qui passaient pour libertins.²²⁸ Le cadre de cette liberté de mœurs ou de cette révolution sexuelle, peut être le cadre dans lequel il faut replacer l'émergence de cette « société homosexuelle ». C'est ainsi qu'il faudrait peut-être interpréter les plaintes de certains sur le fait que ce vice prenait une proportion nouvelle dans Paris : « nous croyons en effet avoir suffisamment démontré, par l'examen de cas ou par des vues d'ensemble, avec quelle intensité l'immonde et démoralisant fléau sévissait dans tous les rangs de la population. »²²⁹ Cette nouvelle liberté est sans doute à replacer dans le cadre de l'affaiblissement des dogmes religieux et du progrès de la philosophie des

²²⁷ O. BLANC, op. cit., p. 29

²²⁸ O. BLANC, op. cit., p. 78-79

²²⁹ P. D'ESTREE, *Les infâmes sous l'Ancien régime*, Paris, 1902, p. 76

Lumières. Ce contexte explique certainement aussi le développement de la subculture homosexuelle. Cette nouvelle façon d'aborder son homosexualité pourrait aussi être replacée en partie dans le cadre de ce qu'Edward Shorter appelait la nouvelle sentimentalité. Nous assistons parallèlement à un déclin de l'amitié et à une valorisation de l'amour conjugal. Maurice Daumas dans son travail *Le mariage amoureux* démontre comment l'amour conjugal s'est imposé à l'homme des Lumières. Auparavant la culture traditionnelle condamnait le mariage d'amour²³⁰ Certains ecclésiastiques au XVIIe siècle assignaient comme but au mariage : glorifier Dieu, faire son salut, générer les enfants et faire échec à la concupiscence. Ce qui indique bien que le but premier du mariage n'était pas l'amour. Maurice Daumas souligne que si les époux amoureux se rencontrent à toutes les époques, au XVIe siècle ils passent pour une anomalie²³¹. A partir du XVIIIe siècle, le lien conjugal va s'imposer. Avant les liens d'amitiés comptaient autant que les liens avec la famille proche. Le lien affectif conjugal nouveau, avec ses implications sur l'enfant va supplanter ceci. De cette évolution la forme de bisexualité décline, car cette révolution sentimentale implique la fidélité conjugale et une survalorisation de la famille. Cette mentalité de minoritaires apparaît à la lecture de ces rapports de police mais également de certains pamphlets. Elle semble aussi transparaître à travers le développement d'une forme de sociabilité homosexuelle. Le nouveau modèle de relations conjugales qui se développe a comme conséquence que les pratiques amoureuses et sexuelles entre hommes deviennent progressivement un goût spécifique que les intéressés assument. On assiste de ce fait à l'émergence de cette « société homosexuelle. » Le développement de la « société homosexuelle » pose le problème de l'influence du contexte général sur ce monde homosexuel. Ce monde homosexuel s'adapte aux conditions d'existence qu'on lui fait. Il subit et profite des évolutions plus générales. Le bilan de l'homosexualité à la fin du XVIIIe siècle offre l'image d'un monde, certes informel, mais tout de même assez visible et qui effectue un processus d'identification. On assiste donc à Paris en cette fin du XVIIIe siècle à la naissance d'une minorité homosexuelle organisée comme une sorte de contre-

²³⁰ M. DAUMAS, *Le mariage amoureux*, Paris, 2004, p. 54

²³¹ M. DAUMAS, op. cit., p. 91

société et qui va s'adapter au cadre répressif. On pourrait discerner une évolution longue qui va se poursuivre avec la Révolution. Face à cette évolution profonde, comment le cadre juridique et répressif va-t-il s'adapter ? Cette réalité sociale nouvelle implique certainement une évolution nécessaire dans le cadre répressif car le policier se trouve désormais face à une subculture homosexuelle bien présente. L'interaction entre le social et la loi entamera une évolution juridique qui sera appelée à se concrétiser avec la Révolution.

CHAPITRE III : LA REPRESSION DE LA SODOMIE A LA FIN DE L'ANCIEN REGIME

Le développement d'une contre-société homosexuelle aurait-elle une incidence certaine sur la façon d'aborder pénalement l'homosexualité ? Ne va-t-elle pas obliger le répressif à s'adapter à ces nouveaux facteurs ? Au plan légal pur la sodomie en vertu des coutumes juridiques anciennes pouvait entraîner l'application de la peine du feu. Les textes juridiques qui puisaient leurs sources dans des coutumes datant du Moyen âge prescrivait cette sanction. Elisabeth Roudinesco note que l'homosexuel de l'époque chrétienne était devenu à travers la figure du sodomite le pervers par excellence. Il refusait que le coït s'accomplisse à des fins procréatrices et de ce fait il était le pervers des pervers voué au bûcher.²³² Au XVIIIe siècle nous sommes face à des textes qui restent classiques dans l'interprétation du crime de sodomie et qui font effectivement référence à des coutumiers du Moyen âge. Cependant le développement de subcultures homosexuelles dans Paris entraînerait une évolution dans la manière de traiter pénalement les actes homosexuels. En témoignent l'application parcimonieuse de la peine du feu autant que l'examen des derniers condamnés au bûcher qui dépassent des simples cas de sodomie : en fait après 1750 il n'y a plus aucune exécution pour simple pratique de la sodomie. Parallèlement on observe le développement d'une police des mœurs à Paris. Ce facteur implique de prévenir les actes de sodomie que s'ils portent atteinte à l'ordre public et non plus le « sodomite » en lui-même. L'examen du droit conduira à examiner l'essence de la loi et ses fondements religieux pour déboucher sur l'application, de manière à mettre en parallèle textes et pratiques judiciaires. Nous pourrions percevoir la divergence entre les textes juridiques et la pratique. Cette dernière semble s'adapter progressivement à ce nouveau facteur que constitue le développement d'une contre-société homosexuelle.

²³² E. ROUDINESCO, op. Cit., p. 53

I / LE DROIT EN MATIERE D'HOMOSEXUALITE A LA FIN DE L'ANCIEN REGIME

Pour examiner le droit nous avons eu recours à des manuels juridiques datant du XVIIIe siècle. Ces différents manuels de droit semblent réaffirmer une position juridique classique pour l'époque en prescrivant l'application de la peine du feu pour crime de sodomie et en réaffirmant ses racines religieuses.

A/ LA DEFINITION DU CRIME DE SODOMIE A LA FIN DE L'ANCIEN REGIME

Ces manuels réaffirment une position traditionnelle : la sodomie est un crime et elle rend le coupable passible de la peine du feu. Plusieurs de ces manuels donnent une définition et une interprétation du crime de sodomie. Ils développent des analyses sur ce même crime. Deux manuels : « *Les lois criminelles de France* » de Pierre François Muyart de Vouglans (1713-1791) et « *Institutes au droit criminel ou principes généraux en ces matières* » du même Muyart de Vouglans datent de 1757 pour le dernier et 1780 pour le premier. Le chapitre VI du premier traite des crimes contre la nature ou de la sodomie et de la bestialité : « Ce crime est connu autrement sous le nom de pédérastie, on l'appelle aussi contre-nature parce qu'il tend à violer les règles prescrites par la nature. Il tire son nom de cette ville infâme de Sodome. Le droit canonique répute ce crime plus grave que l'inceste. Les lois romaines prononcent la peine de mort. Cette peine est celle du feu.²³³ »

Le chapitre X du deuxième manuel traite de la sodomie : « ce crime abominable qui tire son nom de cette ville abominable, dont il est fait mention dans l'histoire

²³³ P.F. MUYART DE VOUGLANS, *Les lois criminelles de France dans leur ordre naturel*, Paris, 1780, p. 243-244

sacrée, se commet par un homme avec un homme, ou par une femme avec une femme. Il se commet aussi par un homme avec une femme, lorsqu'ils ne se servent pas de la voie ordinaire pour la génération. La peine d'un si grand crime ne peut être moindre que celle de la mort. La vengeance terrible que la justice divine a tirée de ces villes impies, où ce crime était familier, fait assez voir que l'on ne peut le punir par des supplices trop rigoureux. Le texte fait allusion au chapitre XX du Lévitique qui dit que quiconque couche avec un homme comme on couche avec une femme doit être mis à mort. Il mentionne que la loi Cum vir 31 veut que ceux qui tombent dans ce crime soient punis par le feu vif. Il y a un passage consacré aux clercs homosexuels.²³⁴ »

Le *Traité de la justice criminelle de France* de Daniel Jousse (1704-1781) comporte quatre volumes. Le volume quatre, chapitre quarante quatre est consacré à la sodomie et autres crimes contre la nature : « le péché contre-nature se fait principalement de trois manières. La seconde espèce est la sodomie qui se commet lorsqu'un mâle est avec un mâle ou avec une femme pas par la voie naturelle. La sodomie est de toutes les impudicités la plus abominable et qui de tout temps a été punie de la manière la plus sévère. C'est ce crime qui a fait périr par le feu les villes de Sodome et Gomorrhe. La peine de ce crime suivant la loi divine au chapitre vingt du Lévitique était la mort contre les deux coupables. Le texte cite la loi Scantinia pour les romains qui prévoyait une amende de 10 000 sesterces. Les empereurs chrétiens établirent la peine de mort contre ce crime. Le texte cite la loi de Charles Quint pour l'Allemagne datée de 1532 qui condamne à la peine du feu. Il fait mention de la loi française. Celle-ci condamnait les coupables à la castration et en cas de récidive à la peine du feu. Le texte pour le XVIIIe siècle fait référence à l'exécution de Benjamin Deschauffours en 1726 et Bruno Lenoir et Jean Diot en 1750. Il souligne que les ecclésiastiques coupables de ce crime sont soumis comme les autres à la peine de mort.²³⁵ »

²³⁴ P.F. MUYART DE VOUGLANS, *Institutes au droit criminel ou principes généraux en ces matières*, Paris, 1757, p. 509-510

²³⁵ D. JOUSSE, *Traité de justice criminelle de France*, Paris, 1771 vol. 4, p. 118-119

Le *Répertoire universel et raisonné de jurisprudence civile, criminelle, canonique et bénéficiaire* de Pierre - Jean- Jacques- Guillaume Guyot (1719-1784) date de 1784-1785. Il comprend 17 volumes. Le volume 16 consacre un article à la sodomie. L'article fait référence à un crime de débauchés. Au niveau juridique il fait référence aux établissements de Louis IX datant de 1270 et à la Nouvelle coutume de Bretagne article 633. Il rappelle, pour jurisprudence, les procès et condamnations de Benjamin Deschauffours en 1726, celles de Bruno Lenoir et Jean Diot en 1750 et enfin celle de Jacques François Paschal en 1783.²³⁶

Le *Dictionnaire de droit et pratique* de Claude Joseph de Ferrière (1680-1748) date de 1769. Le tome deux consacre un court article à la sodomie. Il est stipulé : « crime abominable et contre-nature qui a été ainsi appelé du nom de la ville de Sodome, qui périt par le feu à cause de cet exécration péché. »²³⁷

B/ UNE ANALYSE TRADITIONNELLE DE L'HOMOSEXUALITE

A l'analyse de ces quelques manuels de droit de la seconde moitié du XVIII^e siècle, plusieurs constatations s'imposent. Le crime de sodomie fait d'abord référence à l'histoire de Sodome contenue dans le chapitre XIX de la Genèse²³⁸. Tous ces manuels citent l'histoire de cette ville de l'Ancien testament qui demeure la source importante de la condamnation de la pratique de l'homosexualité. En effet le chapitre XIX de la Genèse fait la description du crime des habitants de Sodome et de la destruction de la ville par Dieu. : « Deux anges rencontrant Loth et sur son insistance acceptant l'hospitalité de Loth. La maison fut cernée par les gens de la ville et ils demandèrent à Loth de faire sortir les deux hommes pour qu'ils les connaissent. Loth offrit ses filles mais les sodomites insistèrent et furent

²³⁶ P.J.J.G. GUYOT, *répertoire universel et raisonné de jurisprudence civile, criminelle, canonique et bénéficiaire*, Paris, 1784-1785, tome 16 p. 336-337

²³⁷ C.J. DE FERRIERE, *Dictionnaire de droit et de pratique*, tome 2, Paris, 1749, p. 621

²³⁸ voir BIBLE *Ancien testament*, Genèse, chapitre XIX

frappés de cécité par les anges. Loth fut prévenu par les anges de fuir la ville que Dieu allait détruire sous un déluge de feu.²³⁹ »

« Pour que nous les connaissions » fut traduit par : pour que nous ayons des relations sexuelles avec eux. Le verbe hébreu « connaître » (yadhà), est utilisé dans la Bible pour un certain nombre de cas sous la signification d'acte sexuel. Depuis des siècles le monde chrétien interpréta cet épisode de la Genèse en termes de pratiques homosexuelles : les sodomites voulaient pratiquer l'homosexualité avec les deux anges. Dieu a donc détruit la ville. Cet épisode reste au moins dans ces manuels de droit, la source principale sur laquelle est construit tout le discours juridique. Le manuel de Pierre Muyart de Vouglans *Institutes au droit criminel ou principes généraux en ces matières* de 1757 de même que le *Traité de la justice criminelle de France* de Daniel Jousse de 1771 font références au chapitre XX du Lévitique pour justifier l'application de la peine de mort pour sodomie. Le chapitre XX du Lévitique stipule : « Si un homme couche avec un homme comme on couche avec une femme, ils font tous deux une chose abominable, ils seront punis de mort et leur sang retombera sur eux. » Ce chapitre reste donc une source pour réclamer la peine du feu pour celui qui pratique la sodomie. Le *Répertoire universel et raisonné de jurisprudence civile, criminelle, canonique et bénéficiale* de Pierre - Jean- Jacques- Guillaume Guyot de 1784-1785 mentionne les établissements de Louis IX datant de 1270 et la Nouvelle coutume de Bretagne article 633. Le droit coutumier régissait dans l'ancienne France tous les domaines de la vie publique et notamment les interdits sexuels. Les différentes coutumes locales ont fait l'objet d'une codification. Les *Etablissements de Saint Louis* furent un recueil de règlements. Ils furent publiés sous le règne du même roi et ils s'appliquaient à l'Île de France. Ils prescrivaient l'application de la peine du feu quand il était prouvé que l'accusé avait pratiqué la sodomie. Ils restent une des sources pour ce manuel de droit rédigé en 1784-1785. La Coutume de Bretagne rassemblait les règles et usages reconnus en

²³⁹ voir BIBLE. *Ancien testament, chapitre 19*, traduction œcuménique de la Bible

Bretagne sous l'Ancien régime. L'article 633 stipule que celui qui sera condamné pour sodomie sera brûlé.²⁴⁰

Plus globalement ces manuels renvoient tous à la notion de crime contre-nature au sens traditionnel, c'est-à-dire comportement extérieur au plan divin. L'homosexualité est contre-nature car elle transgresse la nature voulue par Dieu. Elle est vue comme non reconnaissance plénière et existentielle de la différence des sexes et de l'altérité divine. Ces textes font tous référence à cette notion de contre-nature dans le sens opposé au plan divin qui d'ailleurs est très bien exprimée dans une épître de Paul dans le Nouveau testament : Chapitre I, 26-28 « Et même les hommes abandonnant l'usage naturelle de la femme se sont enflammés dans leurs désirs les uns pour les autres, et recevant en eux-mêmes le salaire que méritait leur égarement »²⁴¹. Ces textes appuient donc toute leur argumentation sur des sources religieuses : Bible et coutumes qui s'inspiraient pour la définition du crime de sodomie des condamnations bibliques. Ils donnent une approche traditionnelle de l'homosexualité : crime de sodomie défini par les textes bibliques et les anciennes coutumes. Il faut confronter ces textes avec la pratique juridique et pénale au XVIIIe siècle.

²⁴⁰ Voir *Coutume de Bretagne*, Rennes, 1694, vol. 1, p. 535

²⁴¹ pour une analyse plus fine des textes bibliques voir G. MENARD, *De Sodome à l'exode*, Laval (Canada), 1982, p. 58-84

II L'APPLICATION DU DROIT

Dans quelle proportion le crime de sodomie fut-il effectivement appliqué ? Comment ces principes définis dans ces manuels précités furent appliqués dans la réalité ? Claude Courouve a comptabilisé ceux qui furent poursuivis pour crime de sodomie depuis le XIV^e siècle jusqu'au XVIII^e siècle. On s'aperçoit que cette application fut modérée dans la réalité. Les dernières recherches indiquent qu'entre ces deux siècles 73 personnes furent persécutées pour sodomie, dont deux femmes et 36 hommes condamnés à mort.²⁴² Claude Courouve mentionne que les premières applications du crime de sodomie se situent au XIV^e siècle. Il mentionne en outre que parmi ces condamnations à mort 32 % furent convaincus d'autres crimes : viol ou meurtre.

A/ LES DERNIERES EXECUTIONS POUR SODOMIE

Pour le XVIII^e siècle, les dernières condamnations à mort pour sodomie sur Paris sont celles de Benjamin Deschauffours brûlé en 1725, Bruno Lenoir et Jean Diot en 1750 brûlés vifs, Jacques François Paschal brûlé en 1783. Par rapport aux siècles précédents nous remarquons une diminution notamment au grès de l'avancée du siècle des Lumières : le fait que les penseurs des Lumières s'élèveront de plus en plus contre le fait d'exécuter les sodomites doit être pris en compte dans la diminution de ces condamnations à mort. Quelles sont les raisons qui motivèrent ces condamnations à mort : la simple sodomie ou d'autres faits qui se surajoutèrent ? Dans l'affaire Chausson et Paulmier en 1661, la condamnation déjà dépassait la simple sodomie : Jacques Chausson et Jacques Paulmier étaient accusés de viol sur des jeunes garçons et d'un rapt d'un adolescent de

²⁴² voir mon DEA T. PASTORELLO, *Les homosexuels dans la société française de 1700-1850* Paris VII, 2001, annexes p. 106-107 et J. MERRICK, B.T. RAGAN, *Homosexuality in modern France* – Merrick et Ragan, New York, 1996, p. 11

quatorze ans. Ils fournissaient des garçons à des grands seigneurs. Ils furent brûlés en Place de grève le 29 décembre 1661. Ils faisaient pratiquer la sodomie et ceci constituait sans doute un facteur aggravant. Ils pratiquaient le trafic de jeunes garçons. Ces deux cas sont à mettre en parallèle avec l'affaire Deschauffours en 1725. Tout comme Chausson et Paulmier, l'affaire débuta par une tentative d'abus sexuel sur un jeune adolescent du nom d'Henri Hilaire Finet. Dans le cas de Deschauffours comme dans le cas de Chausson et Paulmier l'enquête révèle des cas d'abus sexuels, des trafics de jeunes garçons et une volonté de faire pratiquer la sodomie. Benjamin Deschauffours est soupçonné de plus d'enlèvement et de crime sur la personne d'un jeune garçon, fils d'un savetier. Le cas de Benjamin Deschauffours n'est donc pas à priori un cas de simple sodomie mais la sentence stipule : « Benjamin Deschauffours accusé du crime de sodomie et péché contre-nature et d'avoir fait commettre le crime de sodomie et autres énormes et détestables crimes.. »²⁴³ Cette sentence mentionne le fait d'avoir fait commettre la sodomie. C'est en quelque sorte le fait de faire du prosélytisme qui semble motiver en partie cette condamnation. Il mentionne certes sans les spécifier les autres faits reprochés au condamné. Il s'agit d'un cas de violeur, trafiquant d'adolescents et ayant commis un crime et faisant du proxénétisme La sodomie ne serait qu'un aspect de cette affaire. Elle semble cependant constituer un des aspects essentiels de la condamnation à l'examen de la sentence. La pratique de la sodomie semble être l'accusation majeure qui envoya Deschauffours au bûcher. Cette condamnation fut elle un exemple qui doit être placé dans le cadre d'une réaction contre la licence des mœurs sous la Régence ? Jean Pierre Lécivain en 1741 à Paris bénéficia d'un non lieu. Bruno Lenoir et Jean Diot en 1750 furent brûlés vifs et pour un acte de sodomie simple. Ce sont les deux seuls derniers cas qui n'eurent comme charge contre eux que la simple pratique de la sodomie et non d'autres faits annexes : le 4 janvier 1750 ils furent surpris par un sergent du guet en posture indécente. Le procès de Bruno Lenoir garçon cordonnier de 20 à 25 ans et Jean Diot garçon domestique de 40 ans eut lieu le 11 avril 1750 : la sentence est rendue le 27 mai ; ils furent condamnés à être brûlés vifs. L'exécution eut lieu le 6 juillet 1750.

²⁴³ voir BNF FR 10970

Cette sentence étonna par sa sévérité car elle ne concernait que la simple pratique de la sodomie. Les réactions de certains contemporains montrent la perplexité et l'étonnement devant cette condamnation. L'avocat E.J.F. Barbier (1689-1771) dans son « journal historique et anecdotique » mentionne en juin 1750 à propos de cette condamnation : « Le fait est fort singulier, mais on a dit qu'on a commué la peine par prudence et qu'ils seront enfermés le reste de leur vie à Bicêtre. »²⁴⁴ Un article mentionne également le jour de l'exécution : « on dit que c'est une contestation entre le lieutenant criminel et le rapporteur... bref l'exécution a été faite pour faire un exemple, d'autant que l'on dit que ce crime devient très commun et qu'il y a beaucoup de gens à Bicêtre pour ce crime. »²⁴⁵ Ces réactions semblent montrer que pour les contemporains les exécutions pour sodomie simple étaient devenues une singularité. Ceci explique l'étonnement devant l'issue de cette affaire. En tout état de cause, ces deux hommes furent les derniers condamnés pour une affaire de simple sodomie à la peine du feu. Cette date de 1750 pourrait être vue comme la date de la fin de l'application pratique du crime de sodomie. Elle est donc une date clef à retenir. Le dernier exécuté sous l'Ancien régime au bûcher était autant assassin que sodomite : Jacques François Paschal avait commis un meurtre. Le 3 octobre 1783 il tenta d'abuser d'un garçon de 14 ans. Ce dernier se débattit. Il le frappa de plusieurs coups de couteau et il s'enfuit. Il fut arrêté à la suite de l'intervention de la concierge de l'immeuble. Le 8 octobre le lieutenant criminel au Châtelet le condamna au bûcher après avoir été rompu vif. Le 10 octobre 1783 le parlement de Paris confirme la sentence et il fut exécuté le même jour. Il fut condamné pour sodomie et violences. Cette condamnation semble avoir été motivée autant pour l'acte de violence et de meurtre que l'accusé pratiqua que pour la tentative de pratique de la sodomie.

Quelle analyse globale peut-on faire de ces différentes affaires ? La sodomie est-elle le motif majeur de ces condamnations ? Georges Vigarello dans son travail : *Histoire du viol XVIe-XXe siècle* indique que pour le crime de sodomie celui qui

²⁴⁴ Voir C. COUROUVE, *Homosexualité, lumières et droits de l'homme suivi de l'affaire Lenoir et Diot*, Paris, 2000, p. 11

²⁴⁵ C. COUROUVE, op. cit. p. 11

subit est d'emblée perverti : « on focalise sur la luxure et on entretient l'ignorance sur la violence possible. »²⁴⁶ La sodomie est avant tout crime moral. Il cite la condamnation d'Isaac du Tremble en 1667 jeune garçon de 13 ans victime d'un acte de sodomie. Il fut mis dans une maison de force pendant deux mois. La condamnation d'Honoré Pandelle en 1678 qui subit un acte de violence sexuelle qui fut prouvé. Son effigie est brûlée sur la place de l'hôtel de ville. Dans les affaires que nous avons citées la sodomie justifie t-elle à elle seule la sentence du feu et non les violences et autres méfaits notamment pour Deschauffours, Paschal ? L'affaire Lenoir et Diot est la seule et dernière affaire où la simple sodomie conduit à la peine du feu : Jean Pierre Lécivain en 1741 pour une affaire de simple sodomie obtint un non-lieu. De même François Fyot en 1764-65 fut acquitté. La simple sodomie pouvait donc conduire au bûcher mais était devenue une éventualité rare : le procès et la sentence condamnant Deschauffours mentionnent bien le viol, le proxénétisme et les violences mais la sentence insiste sur la sodomie. Cette affaire se passe pendant la régence de Philippe d'Orléans. Celle-ci fut une époque de permissivité. Assiste-t-on à une réaction devant cette permissivité ? La sentence déclare qu'il a fait commettre ce crime. Par contre la condamnation de Jacques François Paschal fait référence aux violences commises sur le jeune commissionnaire. Au total deux seuls cas relèvent pratiquement de la simple sodomie ce sont les cas de Bruno Lenoir et Jean Diot. Donc si les textes furent très clairs dans la condamnation de la sodomie et sur la gravité de ce crime en terme juridique et théologique, dans la pratique la condamnation à mort pour simple sodomie était donc de plus en plus rare. En tout état de cause elle n'est plus appliquée après 1750. La raréfaction des bûchers est aussi à mettre en parallèle avec le processus de déchristianisation. Ce dernier est à replacer dans le contexte de la philosophie des Lumières qui va conduire à la naissance d'un droit public religieusement neutre. Cette évolution entamait un processus qui se conclut par l'abolition du crime de sodomie qui allait avoir lieu avec la Révolution française.

²⁴⁶ G. VIGARELLO, *Histoire du viol XVIe-XXe siècle*, Paris, 1998, p. 41

B/ LA PLACE DE PLUS EN PLUS CROISSANTE DE LA REPRESSION POLICIERE

Le crime de sodomie est très peu appliqué au XVIIIe siècle. Cependant la répression de l'homosexualité s'exerçait dans le Paris de la fin du XVIIIe siècle par le biais de la police et du contrôle des actes homosexuels. Cette police parisienne est déjà fort bien organisée.

1) *Les objectifs de la répression policière*

Cette répression ne visait pas à faire disparaître le monde homosexuel. Elle visait la protection de la jeunesse et de la famille. Il fallait empêcher la débauche des jeunes gens par des adultes séducteurs. Le souci de la protection de la jeunesse et de la famille est important pour la police. Cette peur de la contagion de la jeunesse repose sur une réalité sociale. Très tôt les jeunes garçons circulent dans Paris croisant des prostituées et pouvant aussi croiser les lieux tels que le parc des Tuileries, Luxembourg ou quais de la Seine.... Ils sont aussi soumis à des employeurs, maîtres, professeurs qui peuvent leur imposer des relations.²⁴⁷ Il faut également prévenir le désordre social : le désordre social se manifeste notamment par la rencontre de gens de conditions différentes. Il faut empêcher que le vice aristocratique ne s'étende. La police a effectivement l'impression que le vice aristocratique s'étend de plus en plus aux classes populaires. Le sentiment du policier du XVIIIe siècle tel que peut l'exprimer le lieutenant général Lenoir de 1775 à 1785 est que le « vice infâme » progresse inexorablement dans la population. Il faut que la « pédérastie » reste un vice de grand seigneur. Il faut circonscrire l'homosexualité dans les limites où elle ne porte pas atteinte à la

²⁴⁷ M. REY, « Police et sodomie à Paris au XVIIIe siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1982, tome XXIX, p. 113-124

société. Dans l'esprit des policiers il y a déjà l'idée du fléau social et incitation à la débauche, délits qui permettront aux policiers aux XIXe et XXe siècle de réprimer l'homosexualité. Au XVIIIe siècle dans les grandes villes, la religion perd du terrain et les policiers vont reprendre le langage moral de l'Eglise avant de trouver un appui parmi les médecins et les aliénistes. Il y a aussi une autre assimilation que pratiquent ces policiers et qui ira en s'amplifiant au cours du XIXe siècle : c'est l'assimilation entre la prostitution et l'homosexualité. Deux phénomènes que ces hommes perçoivent en contrôlant parcs et jardins publics. Dans le volume 112 du dictionnaire Panckoucke intitulé *Jurisprudence* plusieurs annotations sont significatives : l'article jardin comporte l'annotation « Il n'arrive que trop souvent que nos jardins publics deviennent les lieux de prostitution. La nuit y prête souvent son voile à des amours mercenaires, des tantes errantes y offrent des conquêtes faciles...Les ordonnances multipliées contre cette prostitution nocturne. »²⁴⁸ L'article prostitution parle de cet amour des garçons qui a fait naître un genre particulier de prostitution.²⁴⁹ Avec le développement de la sociabilité homosexuelle et des lieux de rencontre, les rencontres homosexuelles sont progressivement perçues comme du racolage au même titre que la prostitution, par les policiers opérant dans une ville comme Paris.

2) Organisation et techniques répressives à Paris au XVIIIe siècle

La pratique répressive à l'encontre des homosexuels dans le Paris du XVIIIe siècle peut être observée à l'aide des archives de police. La Lieutenance générale de police de Paris inaugure en quelque sorte la répression contemporaine de l'homosexualité que connaîtra le XIXe siècle et le XXe siècle. La Lieutenance générale de police est créée en 1667. Cette création répondait au besoin de centraliser la gestion de tous les problèmes de sécurité dans la capitale : auparavant les différentes fonctions étaient réparties entre le prévôt, le lieutenant

²⁴⁸ *Jurisprudence*, Paris, 1782-1789, vol. 112, article jardin, p 329-330

²⁴⁹ op. cit. « article prostitution », vol. 112, p. 685-686

civil, le lieutenant criminel de robe longue, le lieutenant criminel de robe courte, chevalier du guet toujours en conflit les uns avec les autres. Le premier titulaire de la charge de lieutenant général de police fut Nicolas de La Reynie (1625-1709.) Le lieutenant général de police était un magistrat, qui pouvait suppléer aux insuffisances des textes légaux et parlementaires en prenant des ordonnances. Il résidait au Châtelet. Il tenait régulièrement des audiences et rendait des sentences exécutoires. Il cumulait sous sa seule responsabilité toutes les charges de police : sécurité publique, surveillance des tavernes, maisons de jeu, prostitution, censure, mœurs... Il s'agissait déjà d'une fonction de police au sens moderne ; il préfigure ce que sera le préfet de police. En dessous du lieutenant général, il y avait les cinquante cinq commissaires enquêteurs répartis dans les quartiers de Paris. L'ordonnance de 1702 avait divisé Paris en vingt quartiers. Les commissaires exerçaient leurs attributions dans les vingt quartiers de Paris. Le commissaire était le correspondant du lieutenant de police pour toutes les affaires du quartier. Il lui rendait compte des événements du quartier. Il devait faire respecter la religion, l'ordre public et les mœurs. Il recevait les plaintes, dressait les procès verbaux et surveillait les filles de débauche et dans notre cas, les lieux de rencontre. Parallèlement aux commissaires se trouvent les inspecteurs de police. Ils sont distribués dans les vingt quartiers de la capitale. Ils ne sont pas des magistrats. Ils veillaient au respect des règlements. Ils étaient chargés des enquêtes, devaient veiller à la propreté et aux mœurs et donc surveillaient concrètement les lieux de sodomie. Chacun d'eux avait la responsabilité d'une question ressortissant aux responsabilités du lieutenant général : filles galantes, étrangers, « pédérastes » dans notre cas. En dessous il y avait les espions de police ou agents de renseignement ou provocateurs : Ce sont ceux que l'on nommait les mouches. Il faut aussi parler du guet de Paris. L'ordre nocturne dans Paris était assuré sous la responsabilité du chevalier du guet. En 1776 le chevalier du guet se trouvait à la tête d'une unité de cavalerie et d'infanterie. Enfin en 1725 le lieutenant général Nicolas Ravot d'Ombreval créa une police des mœurs à l'intérieur de la lieutenance de police afin de gérer plus spécifiquement les actes d'homosexualité. Deux policiers furent chargés de la poursuite et de l'arrestation des sodomites.

Ces exempts ont pour chacun d'eux sous leurs ordres une brigade de douze archers. Simonnet fut le premier de ces exempts ainsi que Haymier. En 1740 Simonnet fut remplacé par Louis Alexandre Framboisier et il est nommé en 1747 inspecteur chargé de l'exécution du roi contre les sodomites. En 1748 le nouveau lieutenant général Nicolas René Berryer (1703-1762) réforme le système policier dans un sens plus administratif.²⁵⁰ C'est pourquoi nous trouvons plus de récits mais des listes de noms avec des renseignements sur les fréquentations de la personne, pratique-t-elle la sodomie depuis longtemps ? Deux exempts inspecteurs s'occupaient des sodomites et donc recrutaient et payaient les mouches. Un exempt étendait son autorité sur tout Paris sauf les domaines royaux comme les Tuileries. L'autre exempt n'exerçait qu'aux Tuileries. Ces deux services dépendaient directement du lieutenant général et les flagrants délits ne passaient pas au Châtelet mais la décision était prise directement par le lieutenant général ou un de ses subordonnés. Cette organisation est déjà très moderne et elle préfigure ce que sera la gestion de l'homosexualité au XIXe siècle et au XXe siècle jusqu'aux années 70 avec la brigade de contrôle des homosexuels qui dépendait de la préfecture de police de Paris. C'est déjà la gestion de l'homosexualité par les mesures de police et parallèlement à la rareté de l'application du crime de sodomie, c'est toute une évolution de la gestion de l'homosexualité qui se préfigure. Au XIXe siècle les mesures de renvoi dans la province d'origine des intéressés sera prise par le préfet de police également successeur du lieutenant général de police. Les décisions sont donc prises par le lieutenant général ou un subordonné pour les mesures de répression de la sodomie à Paris.

Quels furent les techniques de répression qu'utilisa cette police parisienne pour pourchasser les adeptes des amours masculines ? Comment ces policiers de la fin du XVIIIe siècle s'y prenaient-ils pour pourchasser les sodomites parisiens ?

²⁵⁰ voir M. REY, « Police et sodomie à Paris au XVIIIe siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1982, tome XXIX, p. 113-124

3) L'action des patrouilles de pédérastie

A la fin du XVIII^e siècle apparaît dans les archives l'activité des patrouilles de pédérastie. L'historien Jeffrey Merrick dans une contribution intitulée « Commissioner Foucault, inspector Noël, and the « pederasts » of Paris, 1780-3 » analyse les manières que ces patrouilles employaient pour réprimer l'homosexualité.²⁵¹ Nous pouvons suivre l'activité de ces patrouilles de pédérastie dans les papiers des commissaires Foucault et Convers Desormeaux contenus dans les séries Y des Archives nationales pour les années 1770-1780. Ces patrouilles avaient lieu le soir sous la responsabilité d'un commissaire avec un inspecteur de police. Les activités de deux commissaires Pierre Louis Foucault et puis Charles Convers Desormeaux et de l'inspecteur Noël apparaissent dans ces sources. Ces patrouilles parcouraient les lieux connus pour être des lieux de rencontre et procédaient le cas échéant à des arrestations. : « 12 juillet 1784 Charles Convers Desormeaux avocat au parlement et commissaire du roi avec l'inspecteur de police JF Royer de Stirbois. Lieu : boulevards depuis la porte Saint Antoine jusqu'au Temple, Marais adjacent différents quartiers où se rassemblent ordinairement les pédérastes... »²⁵²

Des lieux reviennent assez fréquemment dans les rapports et s'avèrent être connus de ces policiers pour être des lieux à fréquentation homosexuelle. Les interpellations ont lieu souvent le soir tard, 22h voir plus. Les policiers se tiennent visiblement en observation discrètement. Ils repèrent des individus rôdant. Ces techniques de surveillance des jardins préfigurent les techniques de surveillance des lieux de rencontre au XIX^e siècle. L'homosexualité en cette fin du XVIII^e siècle est déjà traitée par le biais de l'attentat à la pudeur et de l'incitation à la

²⁵¹ J. MERRICK, «Commissioner Foucault, inspector Noël, and the « pédérasts » of Paris, 1780-3», *Journal of the social history*, 1998, vol. 32, n° 2, p. 288-307

²⁵² AN Y 11724

débauche. Ce sont donc les actes homosexuels et non le fait que certaines personnes soient homosexuelles qui posent problèmes, car les actes portent atteinte à l'ordre social et à la tranquillité des familles. Ces patrouilles opéraient visiblement seules. Dans les années 1723-1747 les informations provenaient des provocateurs, les mouches, qui se trouvaient dans les lieux de rencontre. Les policiers attendaient à un endroit donné et au passage du mouche plus du pédéraste, sur un signe les policiers procédaient à son arrestation. Certaines fois le mouche revoyait la personne dans un jardin ou lieu de rencontre plusieurs fois ou dans d'autres lieux, d'autres parcs ou chez un marchand de vin avant de le faire arrêter par la police. Les patrouilles de pédérastie opéraient seules et les arrestations étaient directes : la patrouille se trouve dans tel lieu et opère une arrestation après avoir observé un suspect dans ce même lieu. Les rapports contiennent la phrase conduit au lieu de destination.

Les policiers ne se contentaient pas de contrôler les parcs et promenades publiques et autres lieux de rencontre. Ils contrôlaient aussi les lieux fermés que l'on soupçonnait d'être fréquentés par des homosexuels : marchands de vin, jeux et hôtel. Les archives de police concernant les patrouilles de pédérastie et les travaux d'Olivier Blanc ou de Maurice Lever contiennent des exemples de ces contrôles d'établissements. Les lieux de sociabilité homosexuelle type cabarets et autres parviennent ainsi à notre connaissance parce qu'ils sont mentionnés par les policiers chargés de contrôler ces lieux : Olivier Blanc cite un jeu, des bains et un hôtel connus pour être des lieux de fréquentation homosexuelle : une maison de jeu fréquentée par les homosexuels qui forment l'essentiel de la clientèle...²⁵³ un rapport de police nous apprend qu'elle reçoit les petits bardaches... Les rapports de patrouilles de pédérastie comportent aussi des indices des contrôles de certains établissements :

« Le 14 décembre 1780 Jean Cruyebert, 19 ans, garçon de cuisine est sorti du café Alexandre, est allé à la Demie-lune. Le policier s'est informé s'il venait souvent dans ce café. Il est revenu avec d'autres particuliers. »²⁵⁴ « Le 12 octobre

²⁵³ voir O. BLANC, *L'amour à Paris : au temps de Louis XVI*, Paris, 2002, p. 100-102

²⁵⁴ ARCHIVES NATIONALES Y 13407 Jean Cruyebert

1780 Jean Sébastien d'Orléans peintre dit la duchesse d'Orléans. Le policier a vu entrer dans un cabaret trois particuliers dont deux connus... »²⁵⁵ « Le 9 octobre 1780 arrestation de Jean François Herque tenant le café de la victoire rue des vieux augustins et tenant orgie dans le dit café... Son café occasionnait des désordres, il est arrêté pour ceci... »²⁵⁶

Certaines tavernes sont ainsi regardées comme des sources de troubles pour le voisinage. Elles sont donc sous le regard des policiers. « Une visite est ainsi effectuée par l'inspecteur Noël et ses agents les 12 janvier et février 1781 au Grand salon se trouvant aux Porcherons où ils appréhendèrent une douzaine d'hommes. »²⁵⁷ Les archives de la Bastille comportent aussi des mentions d'hommes se rendant dans des cabarets avec un indicateur de police ou étant remarqués chez des marchands de vin. Maurice Lever cite lui aussi un certain nombre d'établissements fréquentés par les homosexuels. Ils sont aussi connus des services de police. Le patron de l'établissement « A l'enseigne de la tour d'argent » faubourg Saint Antoine fut plusieurs fois interpellé pour avoir offert refuge à ses semblables.²⁵⁸ Les indicateurs devaient être des pourvoyeurs de renseignements sur les marchands de vin recevant une clientèle homosexuelle : « Donc les établissements étaient sans doute connus des services de police pour un certain nombre d'entre eux. Ils étaient le cas échéant contrôlés, soit directement, soit infiltrés par les mouches. On assiste à de nombreux contrôles de police dans les cabarets disposant de petits cabinets. »²⁵⁹

Une autre technique de répression apparaît à l'examen des dossiers de police : des individus connus des services de police pour être des « sodomites notoires » sont surveillés et permettent d'appréhender d'autres hommes non connus. Parfois pour vérifier si quelqu'un arrêté est homosexuel, les policiers lui citent des noms de personnages connus notoirement fréquentant les divers endroits de rencontre.

²⁵⁵ ARCHIVES NATIONALES Y 13407, Jean Sébastien D'Orléans 1780

²⁵⁶ op. cit. affaire Jean François Herque 1780

²⁵⁷ J MERRICK op. cit., p. 291-292

²⁵⁸ M. LEVER, op. cit., p. 304

²⁵⁹ L.G. TIN, *Dictionnaire de l'homophobie*, article police, Paris, 2003, p. 322

Parfois deux individus sont arrêtés. Un des deux est connu notoirement par les policiers. Les policiers appréhendent les deux car celui qui fréquente un pédéraste connu est forcément pédéraste pour ces policiers : certains individus sont surveillés manifestement depuis longtemps car il y a des annotations : adonné depuis trois ans à la pédérastie et la précision des renseignements sur certains individus connus : surnom, fréquentation, laissent à penser qu'ils furent surveillés un certain temps avant d'être appréhendés : nous avons des renseignements d'une telle précision sur la personne, un éventuel rapport intime qu'elle aurait entretenue avec tel ou tel, que la surveillance de la personne devait être effectuée avec méthode. Nous avons ainsi plusieurs cas d'hommes arrêtés à leur domicile car connu comme homosexuels. Certains de ces personnages connus furent sans doute des fréquentations et des connaissances à risque : ils étaient sans doute un peu trop sous l'œil de la police. Ils étaient des individus à éviter pour des hommes inconnus des services de police. « Un rapport du 5 février 1781 note qu'au Grand Jallon un policier en observation a vu un particulier surnommé La Grande cocotte et connu pour être pédéraste, lié avec Lambert... L'individu interpellé nie connaître la grande cocotte mais les policiers pensent que la Grande cocotte est cet individu interpellé. »²⁶⁰

La police connaissait par le surnom certains individus du monde homosexuel parisien mais n'arrivait pas à poser sur ce surnom une identité précise. En tout état de cause ces personnages connus permettaient aux policiers d'appréhender d'autres hommes. Dans les archives de la Bastille des individus connus sont également mentionnés. Les aveux ou confession permettent aussi aux policiers d'agrandir leur connaissance du monde homosexuel parisien. Des individus confessent être enclins à l'infamie. Dans leur confession ils citent la personne qui les a débauchés, les personnes avec lesquelles ils ont eu des relations intimes.

Parallèlement aux aveux et indépendamment de ceux-ci les policiers ont visiblement recours parfois aux dénonciations de l'entourage et du voisinage. Arlette Farge dans son travail « *Vivre à Paris au XVIIIe siècle* » souligne la promiscuité des logements et le fait que les familles vivent les unes sur les autres

²⁶⁰ ARCHIVES NATIONALES, Y 13408, rapport du 5-2-1781

et donc il est difficile, dit-elle, de garder un secret.²⁶¹ Dans ces conditions, la possibilité de tout savoir ou de percevoir les amours de quelqu'un est aisée et cela peut ouvrir la porte à la dénonciation dans certains cas. Quelques cas d'hommes dénoncés par le voisinage apparaissent dans les patrouilles de pédérastie. Parallèlement dans les archives de la Bastille apparaissent des dénonciations faites à l'occasion de confessions : un homme arrêté confesse être enclin à l'infamie et donne aux policiers des identités d'hommes avec lesquels il a eu des relations sexuelles. Les archives de la Bastille contiennent ainsi un certain nombre de témoignages. « Siméon Stroupe déclare qu'il y a cinq ou six ans qu'il est enclin à l'infamie...Il a fait plusieurs fois des infamies avec différentes personnes, avec le nommé Bousté boulanger... » « Pierre Henry garçon sellier déclare qu'il y a très longtemps qu'il a eu le malheur de s'être adonné au goût de l'infamie, il s'est manualisé avec beaucoup de personnes...Il a eu très souvent affaire avec le nommé Bruxelles sculpteur » « Laurent Poulain garçon marchand de vin déclare que c'est le nommé Latour, marchand de vin qui l'a mis dans le goût de l'infamie...Il l'a aussi amené chez le père François portier... »²⁶²

Ces dénonciations répondent à deux motivations différentes et elles ne doivent pas être mises sous le même plan. Les dénonciations du voisinage peuvent constituer dans certains cas une forme de répression directe. Les dénonciations lors d'aveux sont sans doute le fruit de la peur des principaux intéressés et aussi de la conscience d'être des individus stigmatisés car l'expression « avoue être tombé dans l'infamie » est caractéristique. Ils semblent être des exclus existentiels : ils avouent leur faute et sont prêts à coopérer. En quelque sorte ces hommes semblent se couler dans le rôle ou le moule que leur attribuent les dominants²⁶³. Les rapports de patrouille de pédérastie contiennent quelques unes de ces dénonciations du voisinage qui font ainsi entrer en ligne de compte,

²⁶¹ A. FARGE, *Vivre dans la rue à Paris au XVIIIe siècle*, Paris, 1979, p 32-36

²⁶² ARCHIVES DE LA BASTILLE Ms 10259 année 1748

²⁶³ A GUESLIN D. KALIFA, *Les exclus en Europe*, Paris 1999, p. 15

la répression diffuse du voisinage : « JF Levasseur, arrêté le 31 août 1784 car dénoncé par une voisine à l'inspecteur de police. »²⁶⁴

D'autres parts les connaissances très précises que les policiers semblent détenir sur certains de ces hommes ne les auraient-ils pas obtenues également par des renseignements soutirés à d'autres gens ? Certains dénoncent assez volontairement les suspects tel cet abbé Théro régent au Collège des Quatre-Nations qui pratique la dénonciation de ceux qu'il pense être des adeptes de l'amour masculin.²⁶⁵ Dans ce schéma nous voyons intervenir l'entrepreneur de morale qui est le policier, la réaction des intégrés, ceux qui dénoncent les agissements des exclus et la réaction des exclus. D'ailleurs la peine parfois appliquée est le renvoi de l'intéressé dans la province d'origine ; dans ce cas la surveillance de l'entourage ou plutôt l'action des intégrés fait sans doute pleinement effet pour observer et surveiller les comportements de la personne incriminée ou stigmatisée. Ce type de condamnation tend à accroître la stigmatisation. C'est sans doute un des buts recherchés de ce type de condamnation. D'ailleurs le poids de l'opinion publique sur celui qui est condamné pour ce fait est important. C'est le qu'en-dira-t-on, certaines familles demandent ainsi parfois une prolongation ou aggravation de la peine d'incarcération. Ainsi la personne sortira plus tard et le quartier aura oublié l'affaire. Parfois on demande que l'individu en question soit envoyé dans les îles pour ne pas créer de déshonneur supplémentaire. Ces indices indiqueraient que parfois l'entourage peut agir de manière active dans le cadre de ce type de répression. Les activités des patrouilles de pédérastie semblent assez riches et elles semblent inaugurer par ses techniques une répression de l'homosexualité par l'outrage aux mœurs et la répression des atteintes à l'ordre social.

²⁶⁴ Archives nationales Y 11724

²⁶⁵ M LEVER, op. cit., p. 284

4) Les peines encourues par la justice

Les techniques de répression étaient donc variées : surveillance des lieux, dénonciations, surveillance de certains individus. A la suite de ces arrestations, de cette activité de la police, le lieutenant de police de Paris pouvait prononcer plusieurs types de peines. Quelles étaient les principales peines que risquaient ces hommes à la veille de la Révolution française ? Les peines encourues n'étaient pas les mêmes selon la position sociale de la personne, selon la notoriété que la personne avait dans le monde homosexuel. Un individu connu et jugé comme un danger pour la jeunesse risquait plus qu'une personne qui était surprise pour la première fois dans une promenade publique. Plusieurs types de condamnations pouvaient être appliqués : ces hommes pratiquement risquaient diverses peines outre le relâchement immédiat dans le cas le plus chanceux, ils pouvaient être libérés avec une injonction de ne plus fréquenter les promenades publiques. Ils pouvaient être placés en détention de quelques jours à plusieurs mois voir plus. Ils pouvaient être enfermés à Bicêtre ou déportés dans les colonies.

Les tribunaux pouvaient prononcer des peines qui se situent parmi une échelle de gradation : L'homosexuel pouvait être relâché. Ainsi un certain nombre de personnes surpris dans les lieux de rencontre étaient relâchées. Le nombre de ces cas fut bien moins important que le nombre de personnes arrêtées. Ceci semble signifier que le contrôle des actes homosexuels en cette fin du XVIIIe siècle était une réalité que nul ne peut contester. L'analyse des patrouilles de pédérastie et des archives de la Bastille donnent une photographie de cette répression pratique. Les motifs de relâche sont variés : certains sont relâchés car ils ne sont pas connus des services de police. Certains autres sont relâchés car ils refusent d'avouer être dans le lieu pour faire des rencontres. Certains autres sont relâchés, car ils ont avoués, ce qui peut être liés aux cas avec admonestation : avouer c'est peut-être reconnaître sa faute pour ne plus la reproduire. Nous avons aussi très rarement des personnes remises en liberté parce que jeunes et jugées non responsables.

« Le 23 novembre 1780 EA De La Rue est arrêté car soupçonné de pédérastie. Il est relâché car il paraît être de bonne foi. »²⁶⁶ « Le 12 octobre 1780 Sont arrêtés Jean Sébastien D'Orléans et Claude François Lebeau et Nicolas Devisaeu. Les deux premiers connus pour être pédérastes sont arrêtés et le dernier Nicolas Devisaeu est relâché »²⁶⁷ « Le 5 février 1781 sont arrêtés rue croix des petits champs Marie Gabriel de Gasparin et JLJ de Valoux. De Valoux, connu comme pédéraste est arrêté et De Gasparin est relâché »²⁶⁸ La non notoriété permettait de bénéficier de plus d'indulgence car elle rendait l'homme concerné moins dangereux.

La deuxième éventualité était l'admonestation ou mercuriale. C'était une déclaration que celui qui était surpris dans les promenades signait. Il s'engageait par cette déclaration à ne plus fréquenter les promenades publiques. De ce fait il se trouvait sans doute sous le regard des policiers. Les rapports de patrouille dépouillés contiennent environ sur les cas de relâche, environ 30 % qui le sont avec une admonestation ou mercuriale. Deux types de mercuriales apparaissent dans ces sources : il y a des confessions suivies de promesse de se corriger. Dans ce cas la mercuriale était sans doute un moyen d'appréhender d'autres hommes et de surveiller celui qui avait produit cette confession car s'il était surpris une autre fois, il risquait l'arrestation. Ceci explique que certains individus arrêtés, ont comme mention « déjà vu dans les lieux de pédérastie ». Pourquoi les policiers faisaient signer une mercuriale à certains et pas à d'autres ? Il y a peut-être encore dans ce cas, une notion d'ancienneté dans la fréquentation des lieux de rencontre : des hommes relâchés sans mercuriale se trouvaient être des jeunes gens inconnus. Il y avait l'idée d'une faute passagère ou de l'innocence de la jeunesse. D'autres jugés plus engagés dans ce milieu devaient être surveillés. Certains par ces déclarations exprimaient leurs regrets d'être tombés dans cet état et à l'occasion, ils promettaient de se corriger : « François Bruxelles, sculpteur demeurant grande rue du faubourg Saint Antoine, déclare à Framboisier

²⁶⁶ AN Y 13407

²⁶⁷ AN Y 13407

²⁶⁸ AN Y 13408

qu'il y a très longtemps qu'il a le malheur d'être adonné au crime de l'infamie...Il a promis de se corriger et il a été renvoyé. » « Jean Baillet Fallancier en 1748 reconnaît avoir fait plusieurs fois des infamies avec Lécivain...Il est repentant d'être tombé dans un tel crime. » « Pierre Henry garçon sellier déclare qu'il y a très longtemps qu'il a le malheur d'être adonné au goût de l'infamie...Il est repentant d'être tombé dans le vice. »²⁶⁹

Dans d'autres admonestations l'homme interpellé, est sommé de ne plus se retrouver dans les promenades publiques proprement et simplement sans confession particulière : « Le 11 mai 1741 Laroche fourbisseur est interpellé quai Conty et au Luxembourg. La seconde fois au Luxembourg, il doit signer une mercuriale le 25 juillet 1741 »²⁷⁰ « Le 31 mai 1782 au Champs Elysées, F. Sauvé est interpellé avec trois autres hommes. F. Sauvé reçoit une injonction de ne plus se trouver dans ces lieux. »²⁷¹ « Le 28 août 1784 au Marais de la Charbonnière est interpellé Thomas Pascal 28 ans ouvrier gazier. Il lui est enjoint de ne plus fréquenter les lieux. »²⁷²

La troisième éventualité dans l'ordre croissant des peines étaient l'emprisonnement. D'abord toute personne arrêtée doit subir un temps d'emprisonnement au secret pour plusieurs raisons : il faut instruire l'affaire et rechercher si la personne appréhendée est déjà connue des services de police. A-t-elle déjà été emprisonnée pour le même motif ? Qui était susceptible d'être emprisonné le plus facilement ? Les rapports de police disponibles permettent de faire plusieurs constatations. Ceux qui étaient connus comme « pédérastes endurcis » et qui s'assumaient, étaient susceptibles d'être incarcérés plus facilement. En faisant une comptabilité des hommes arrêtés par ces patrouilles nous constatons que dans plus de 45% des cas d'arrestation, il est mentionné pédéraste connu. A cela il faudrait ajouter ceux qui ont la mention « débaucheurs de jeunes gens » connus et donc ce chiffre est au delà de 50% du total.

²⁶⁹ Archives de la Bastille MS 10259

²⁷⁰ op. cit.

²⁷¹ AN Y13409

²⁷² AN Y 11724

La notoriété dans la fréquentation des lieux de rencontre ou le fait d'être connu comme un sodomite notoire vous faisait apparaître comme un individu dangereux pour la société. L'arrestation était par conséquent plus probable. Elle consistait en une mesure prophylactique au même titre que la relégation à Bicêtre. Le principe de la menace pour la collectivité qui apparaît dans les sources du droit français d'Ancien régime par rapport à la sodomie est ici appliqué. Ainsi l'évolution au XVIIIe siècle conduit celui que l'on juge à être emprisonné et non plus brûlé. On passe dans le cas de l'emprisonnement, pleinement d'un pouvoir qui pouvait donner la mort, à un pouvoir qui gère la vie. Il permet aussi d'expliquer ce passage de la peine du feu qui se raréfie à l'enfermement. Cette évolution pénale rentre assez bien dans le cadre de la naissance de la prison qui vise à redresser l'individu qui a fauté et non plus à le mettre à mort pour rétablir le pouvoir qu'il a enfreint pour reprendre une approche foucauldienne. Il faut donc redresser celui qui est déviant : « L Bertzelot tailleur de 18 ans est appréhendé aux Champs Elysées le 11 avril 1782. Il est annoté connu de la police pour être pédéraste et conduit à la Force.²⁷³ » « Le 15 décembre 1780 Pierre Pujol 36 ans marchand de fruit est arrêté. Le rapport de police mentionne que Pujol a déjà été arrêté quai des orfèvres. Il a déjà été mis au Châtelet parce qu'il raccrochait. »²⁷⁴

Ces deux cas illustrent l'importance de la notoriété comme homosexuel. Nous avons parfois plusieurs individus appréhendés. Un seul est connu et donc il est arrêté et les autres non. « Le 6 février 1781 à la foire Saint Germain les policiers interpellent Germain Brissac 30 ans domestique et JF Lebrun 20 ans garçon perruquier. Le premier est connu pour raccrocher publiquement des jeunes gens. Ils reconnaissent l'un et l'autre. Cependant Brissac est arrêté et Le Brun relaxé car considéré comme victime. » « Le 11 février 1781 Christophe Laurent 35 ans apprêteur de bal de foire et Charles Poutrel 21 ans domestique sont interpellés. Le premier connu comme incitant la jeunesse à la débauche est arrêté et le second est relaxé. »²⁷⁵ « Le 10 juillet 1784 à 22 heures 30 sur le boulevard

²⁷³ AN Y 13409

²⁷⁴ AN Y. 13409

²⁷⁵ AN Y 13408

Poissonnière les policiers interpellent deux particuliers François De Cardozette 30 ans et Frédéric Buche 23 ans. De Cardozette est connu comme pédéraste et amateur de jeunes gens tous les soirs sur les boulevards. Il est arrêté. Frédéric Buche est relaxé. »²⁷⁶

Nous avons aussi d'autres exemples dans l'ouvrage *Prêtres et moines non conformistes en amour*. Les prêtres qui sont enfermés sont plutôt des hommes qui font scandale par rapport à leur comportement. Ces cas ne sont pas exhaustifs.

Le deuxième motif d'incarcération semble être le fait d'être considéré comme mauvais sujet. Globalement avec une comptabilité sommaire effectuée à partir des rapports des patrouilles de pédérastie, 20 % environ des personnes arrêtées sont notées mauvais sujet. Ce qualificatif identifie des hommes connus comme voleurs ou délinquants en plus d'être connus comme pédérastes. Nous trouvons aussi des hommes notés comme des proxénètes. : « Le 17 octobre 1751 un particulier est arrêté par Louis Girard mouche de l'inspecteur Framboisier. Il est noté que ce particulier exerçait des manœuvres répréhensibles pour tirer de l'argent des libertins et de ceux qui se livrent à l'infâme crime de sodomie. »²⁷⁷
« Le 17 juin 1782 rue Saint Nicolas on arrête quatre hommes un d'entre eux JB Chatelard 31 ans est connu comme « mauvais sujet et pédéraste » et est conduit à la Force. Les autres sont relaxés. »²⁷⁸ Le qualificatif mauvais sujet regroupe des individus soupçonnés de vol sur d'autres ou chez d'autres hommes, souvent homosexuels. Ils portent en quelque sorte un double stigmat. Il s'agit dans l'esprit des policiers d'un second degré de la délinquance. Cette image de l'homosexualité liée à la délinquance inaugure le temps des « pédérastes » et l'on sort du temps des sodomites : nous passons du temps de la condamnation religieuse au temps du délit fait à la société. François Carlier bien plus tard fera un lien entre la pédérastie et le vol.²⁷⁹

²⁷⁶ AN Y 13 409

²⁷⁷ Archives de la police série Aa carton 7

²⁷⁸ AN Y 13 409

²⁷⁹ F. CARLIER, *La prostitution antiphysique*, Paris, 1981 passim

Nous observons souvent comme annotation « est connu comme mauvais sujet et pédéraste. » Il y a dans ce propos l'idée que l'un découle de l'autre. Le fait d'être mauvais sujet ou pédéraste est mis sur le même plan. L'un peut conduire à l'autre. Cette manière d'appréhender les homosexuels se comprend chez des policiers qui en tant qu'entrepreneur de morale sont chargés du contrôle des parcs, boulevards, autres lieux publics. Ces lieux sont autant des lieux de rencontre homosexuelle que pour certains des lieux de prostitution ou des lieux fréquentés par des personnages louches. Il y a donc un amalgame que ces policiers finiront par faire parmi ces exclus. Car si une société produit des normes, les exclus sont ceux qui ne se conforment pas à ces normes ce qui est le cas des sodomites au XVIIIe siècle et de ces personnages stigmatisés comme mauvais sujets. Howard Saül Becker souligne que le fait de la déviance et de l'exclusion dépasse de loin cette attitude de ne pas se conformer aux normes et d'être des symptômes de désorganisation sociale. Pour Becker le fait de l'exclusion, dépend davantage dans ce cas de normes transgressées, de l'application par les autres de normes et de sanctions à un transgresseur.²⁸⁰

D'autres motifs d'incarcération apparaissent plus marginalement : pris en flagrant délit, dénoncé, a reconnu. Le fait d'être pris en flagrant délit est un motif d'incarcération. « Le 31 mai 1782 JH Foulard 20 ans vitrier est pris en flagrant délit aux Champs Elysées. Il est conduit à l'hôtel de la Force. »²⁸¹ « Le 26 janvier 1781 au Grands Jallon les policiers interpellent en flagrant délit Jean Lané huissier et JB Chaulon garçon boulanger. Ils sont tous deux arrêtés. »²⁸² Le flagrant délit constituait une cause d'arrestation immédiate.

Plus rarement des arrestations de personnes ont lieu car dénoncés par le voisinage. Cette cause d'arrestation est plus difficile à appréhender et elle doit être sans doute sous évaluée : il nous échappe les dénonciations orales et les renseignements précis qui apparaissent dans les archives sur certains, peuvent

²⁸⁰ voir la définition de l'universitaire André Gueslin dans l'introduction de A. GUESLIN et D. KALIFA, *Les exclus en Europe 1830-1930*, Paris, 1999, p. 9-18

²⁸¹ AN Y 13409

²⁸² AN Y 13408

aussi être le fruit de dénonciations. Des arrestations sont aussi effectuées à la suite de perquisitions faites aux domiciles des personnes dans le but de prouver que ces personnes sont des sodomites. Il y a aussi des arrestations faites pour des actes de violence verbale et physique. Ces personnes étaient conduites dans des prisons tel le Châtelet ou l'hôtel de la Force. En principe le lieutenant général prenait la décision. Il rendait des sentences exécutoires. Ces hommes étaient gardés en détention quelques temps et en sortant on leur faisait signer une soumission. Ils s'engageaient par cet acte à ne plus fréquenter les promenades publiques. Quelle était la durée moyenne de cet emprisonnement ? Michel Rey note que l'emprisonnement est de huit jours au début du XVIIIe siècle. Il sera de deux mois en 1737-1738 quand il s'agira de démanteler des bandes.²⁸³ Ceci explique le fait que vers la fin du XVIIIe siècle les hommes que l'on arrête, on leurs demande s'ils ne connaissent pas tel ou tel personnage connu. Ceci explique aussi le fait d'arrêter quasiment systématiquement les hommes notés « pédéraste connu ». Un homosexuel qui s'assume, fréquente d'autres hommes tels que lui, est susceptible de faire parti d'une bande. Ceci est aussi à mettre en parallèle avec le développement au cours du XVIIIe siècle de la sociabilité homosexuelle : ces policiers contrôlaient et tentaient de contrer l'organisation de réseaux homosexuels. Ces réseaux rendaient visibles d'autant plus l'homosexualité. L'homosexuel devait rester un personnage isolé, exclu face à lui même. Nous retrouvons encore là le principe de l'homosexuel menace pour la collectivité, impur dont il faut masquer l'existence.

Une autre peine d'emprisonnement plus grave et plus dure était la relégation à l'hôpital de Bicêtre. La peine la plus crainte était sans doute celle-ci. Cette institution fut d'abord une forteresse puis un hospice puis une prison. Les registres d'archive de Bicêtre mentionne la maison de force la première fois en 1729.²⁸⁴ Au XVIIIe siècle Bicêtre accueille aliénés, syphilitiques, vagabonds, assassins et homosexuels. L'hôpital est une pièce maîtresse dans l'arsenal répressif et dans l'échelle des peines celle qui paraît la plus dure avant la

²⁸³ M. REY, « Police et sodomie à Paris au XVIIIe siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1982 tome XXIX, p. 123

²⁸⁴ P BRU, *Histoire de Bicêtre*, Paris, 1890, p. 45

condamnation au bûcher. C'est un lieu d'exclusion officiel qui vise à mettre à l'écart de la société les exclus jugés les plus dangereux, les plus endurcis. L'hôpital prison comprenait les cabanons qui étaient réservés aux prisonniers qui payaient une pension entre 150 et 400 livres par an. Les bâtiments des cabanons comptaient 248 cellules. Les prisonniers détenus dans ces cabanons n'en sortaient que pour aller à l'infirmerie. Les cabanons apparaissaient comme relativement supportables en comparaison des salles de force. Là s'entassaient outre les homosexuels, vagabonds, déserteurs et délinquants sexuels en tout genre. Comme le souligne un protagoniste de l'époque, ces salles ne représentent qu'un lieu affreux où tous les crimes fermentent.²⁸⁵ Ainsi l'oisiveté et la promiscuité constituaient un cocktail qui ne contribuait pas à arranger celui qui y était enfermé. Les cachots noirs et blancs étaient encore pires. On y conduisait les prisonniers punis. Les cachots étaient humides, sombres (cachots noirs). En plein hiver c'était difficilement supportable pour celui qui s'y trouvait relégué. Les détenus essayaient d'obtenir une sortie le plus rapidement possible de Bicêtre car on y mourrait beaucoup. L'endroit était réputé comme particulièrement dure. Dans l'ouvrage *Prêtres et moines non conformistes en amour* de Gaston Dubois Desaulle, les personnes reléguées à Bicêtre sont des hommes ayant eu une conduite jugée provocante ; ils font généralement des scandales ou sont susceptibles de débaucher des jeunes gens. : « Le père Monnier est enfermé à Bicêtre sur demande de la famille de 1747 à 1748. Des informations dénonçaient sa conduite qui faisait scandale. Il allait dans un cabaret, fréquentait une prostituée et on dénonce les infamies du père et de ses compagnons. »²⁸⁶

De manière générale, les internements à Bicêtre sont réservés aux endurcis, à ceux qui débauchent les jeunes et à ceux qui font particulièrement scandale. Dans les rapports des patrouilles de pédérastie les individus qui sont placés à Bicêtre ou qui y ont été internés, répondent à ces catégories : « Joseph Lafosse a été interné à Bicêtre. Le rapport datant de 1782 note que l'individu a pratiqué le crime de pédérastie différentes fois » « Jacques Langlois est arrêté le 27

²⁸⁵ J DELAMARE, *Le grand renfermement*, Paris, 1990, p. 76

²⁸⁶ Voir G. DUBOIS DESAULLE, *Prêtres et moines non conformistes en amour*, Paris, 1902

novembre 1780. Le rapport note qu'il connaît un domestique nommé la jeunesse et déjà cité. J Langlois a été déjà trois fois à Bicêtre. Il paraît connu comme pédéraste notoire. »²⁸⁷

Tous les gens qui paraissent disséminer le vice en débauchant des jeunes gens ou en organisant des réseaux de prostitution sont susceptibles d'aller à Bicêtre. Nous avons également plusieurs individus notés enfermés à Bicêtre dans d'autres séries d'archives car ils étaient connus comme homosexuels ou libertins : Jean François Le Roux le 24 janvier 1751, Jacques Faure le 3 janvier 1751, Paul Petit le 23 octobre 1752, Bartolomé Léonard 22 décembre 1754...²⁸⁸ Donc Bicêtre est un lieu d'exclusion où on place ceux qui portent atteinte particulièrement à l'ordre public.

Quelques hommes pouvaient subir la déportation dans les colonies : Martinique, Guadeloupe, Saint Domingue ou Mississipi. Celle-ci était très rare et dans les archives de police consultées, un seul cas : un nommé Buquet, dit la chiffon interpellé le 23 décembre 1782 aux Tuileries. Il demande de ne pas aller à Bicêtre mais d'aller dans les colonies. Ce personnage tient autant si ce n'est plus du délinquant.²⁸⁹

Enfin la peine la plus radicale et la plus dure était la peine du feu. Elle s'appliqua très rarement. Pour plusieurs cas elle dépasse la simple sodomie mais touchait le crime voir le proxénétisme. Pour résumer si l'on se faisait interpeler dans un lieu pour la première fois et que l'on était inconnu, on pouvait être libéré sur le champ. Celui qui avait été déjà vu et sur lequel des soupçons pesaient, risquait souvent une mercuriale. Cette dernière le plaçait sous la surveillance des policiers. L'homosexuel endurci inclus dans des réseaux et qui était susceptible de faire des adeptes pouvait être emprisonné ; pour un cas plus grave, plus scandaleux, il pouvait être placé à Bicêtre. L'analyse de la répression policière et judiciaire de

²⁸⁷ AN Y 13407

²⁸⁸ ARCHIVES DE LA POLICE, *Série Aa carton III*

²⁸⁹ AN Y 13409 23-12-1782

l'homosexualité a été effectuée grâce à des archives de police qui concernent les années 1730-1750 et 1770-1780 pour les patrouilles de pédérastie.

Ces archives permettent de distinguer des cas d'arrestation et de suivre les éventuelles condamnations par la lieutenance de police. A l'aide des patrouilles de pédérastie j'ai pu identifier plus de 220 hommes notés dans ces sources et à l'aide des archives de la Bastille près de 150 hommes notés. A partir de ces cas et de ces sources, la répression policière ou du moins le contrôle des actes homosexuels est une réalité incontestable dans le Paris de la fin du XVIIIe siècle même si des indices permettent de penser que les dernières années de l'Ancien régime vinrent la répression se relâcher : le développement de la sociabilité homosexuelle en constitue un indice fort. Les rondes de police dans les lieux de rencontre paraissent avoir été tout de même assez régulières, notamment pour les années 1780-1785. Ces rondes de police donnaient lieu à des arrestations suivies de mesures diverses contre les personnes. A l'analyse des formes de la répression de la pédérastie dans une ville comme Paris, une évolution qui va se confirmer plus tard se dessine : l'homosexuel n'est plus celui qui transgresse un ordre voulu par Dieu ou il l'est de moins en moins mais les actes homosexuels publics sont du domaine de la délinquance ordinaire. C'est surtout le prosélytisme que les policiers répriment. Donc ceux qui sont connus notoirement, ceux qui s'assument ou sont notés comme endurcis, sont visiblement les plus visés par la répression. Nous entrons dans le temps des mesures de haute police, que l'on verra se pérenniser au cours du XIXe siècle à l'encontre des plus susceptibles de propager l'homosexualité. Le discours et la pratique des policiers tentent désormais d'appréhender de plus en plus une réalité urbaine pour la limiter. Cette nouvelle approche tient à une évolution des mentalités. La sodomie résulte de la société qui corrompt l'homme pour prendre un principe rousseauiste et donc en retour la sodomie corrompt la société, donc les mesures de police et l'éducation sont à même de répondre au problème : c'est pourquoi l'homosexuel doit être conscient de sa faute. Ce changement tient aussi à l'évolution économique et sociale et à l'apparition de la grande ville. Au cours du XIXe siècle, certains textes notamment à propos des personnes incarcérées feront mention au fait que les hommes issus de la grande ville notamment Paris, sont plus enclins à l'homosexualité que ceux issus de la campagne. Comme le disait l'historien

Michael Wilson, la pédérastie est découverte et perçue en tant que phénomène de la modernité urbaine.²⁹⁰ La sexualité entre personnes de même sexe est envisagée comme un danger de la ville surpeuplée.

La loi et la jurisprudence au XVIIIe siècle paraissent être conformes à la définition de ce qu'était le crime de sodomie selon les sources juridico-théologiques. Cependant, en examinant la pratique répressive de la police et les éventuelles condamnations de la justice qui en sont les aboutissements, on perçoit une évolution. Celle-ci s'éloigne de ces mêmes sources. L'action de la lieutenance de police correspond à une évolution longue dans la gestion de l'homosexualité. Il faut affirmer que les flagrants délits constatés par les policiers ne passent pas au Chatelet et c'est le lieutenant de police de Paris ou son secrétaire qui décide de la peine. Globalement c'est ce cas de figure qui s'applique.²⁹¹ La loi est encore textuellement ce qu'elle était quelques siècles plus tôt : le crime de sodomie est de nature théologique et juridique et mérite la peine du feu. L'application de ces principes est toujours nominale possible mais se fait très rare. Il y a une réelle et franche dichotomie entre le discours juridique et des textes qui restent traditionnels et une pratique répressive qui évolue. Finalement, le XVIIIe siècle dans le domaine du juridique et du répressif entame une évolution longue. Cette mutation profonde sur le plan de la pratique pénale inaugure une évolution qui se poursuivra au cours de la première partie du XIXe siècle. L'homosexualité devra être régulée car assimilée à des fléaux sociaux propres à la ville. Cette perception de l'homosexualité comme fléau social propre à la ville va se développer plus amplement au cours de la première partie du XIXe siècle.

²⁹⁰ voir M. SIBALIS, « Les espaces des homosexuels dans le Paris avant Haussmann » in K. BOWIE *La modernité avant Haussmann : forme de l'espace urbain à Paris 1801-1853*, Paris, 2001, p. 232

²⁹¹ voir M REY, « Du péché au désordre: police et sodomie à Paris au XVIII siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1982, vol 29, n°1, p. 113-124

CHAPITRE IV : LES PERCEPTIONS DE L'HOMOSEXUALITE MASCULINE DANS LA SOCIETE FRANCAISE DE LA REVOLUTION A LA PREMIERE PARTIE DU XIXE SIECLE

L'homosexualité va être effectivement perçue au cours du XIXe siècle comme une nuisance occasionnant des désordres publics variés. Elle devient progressivement un comportement particulier pour des réformateurs sociaux. Cette évolution doit d'abord être replacée dans le cadre de l'évolution de la réflexion sur la morale sexuelle. Michel Foucault dans le premier tome de son *Histoire de la sexualité, La volonté de savoir* et plus globalement dans ses travaux a démontré que depuis la fin du XVIIIe siècle, une fermentation discursive a cours sur le sexe ; dès la littérature pamphlétaire que l'on voit fleurir à partir de la Révolution française, elle est perceptible. A partir du XVIIIe siècle, la population est envisagée comme problème économique et politique. Au cœur de ce problème il y a le sexe : comment chacun fait usage de sa sexualité ? Il y a une explosion discursive sur le sexe et notamment sur les sexualités parallèles. Il faut replacer la définition progressive de l'homosexualité dans ce contexte. Le siècle des Lumières avait vu la naissance d'une réflexion sur les problèmes de la population : vers 1750 le vocable population remplaçait le vocable peuplement. La naissance officielle de l'Etat civil pendant la Révolution française va constituer le premier moyen de contrôle de la population. Ensuite le recensement se mettra en place : le premier recensement français a lieu en 1801. Il faut faire intervenir la notion foucauldienne de bio pouvoir, c'est-à-dire une multiplicité de rapport de force, en fait les instances diverses chargées de produire des analyses sur la population et le sexe. Robert Muchembled indique que l'érotisme des Lumières était caractérisé par le refus d'une sexualité trop contrôlée, une plus grande importance du Moi et un modèle par rapport au plaisir qui est divergent suivant que l'on est dans les classes urbaines montantes, le peuple ou l'aristocratie. Parallèlement, il note que l'on assistait à un développement de la pornographie. Enfin, on pouvait voir apparaître l'idée d'un contrôle des plaisirs, d'une économie sexuelle. La période qui débute en 1800 est qualifiée de victorienne.

Robert Muchembled qualifie ainsi cette période, qui dépasse largement le règne de la reine Victoria et l'Angleterre, Il s'agirait plutôt d'une époque où les normes pèsent sur l'ensemble des populations anglaises et françaises.²⁹² C'est dans ce sens que nous utilisons ce terme. La caractéristique de cette période est une bourgeoisie triomphante. Cette conception victorienne des plaisirs est basée sur une retenue et une modération du corps, un contrôle de la sexualité notamment par le biais de la religion médicale, une répression du corps et une proscription de la nudité.²⁹³ Dans ce cadre il faut replacer la réflexion sur la famille. Il est également nécessaire de mentionner l'influence de l'industrialisation et de la révolution industrielle sur l'évolution des structures familiales avec des modalités diverses suivant le type d'industrialisation. La pensée française sur la famille est importante dans la France du XIXe siècle. Pour les penseurs libéraux allant de Germaine de Staël à Tocqueville, la famille est, par excellence, la communauté naturelle. Elle est la clef du bonheur individuel et du bien public. Elle est aussi le gage d'une séparation stricte entre public et privé et de ce fait, elle est susceptible de garantir les libertés individuelles et les intérêts privés. Les traditionalistes veulent restaurer la famille et on assiste dès la Restauration à une ascension du familialisme. Il faut replacer ceci dans le contexte politique propre à 1815 avec ce que René Rémond nomme l'ultracisme.²⁹⁴ On critique le relâchement des mœurs et la perversion des rôles sexuels. Ainsi on supprime le divorce en 1816. Louis De Bonald (1754-1840) fut une des figures marquantes des ultras légitimistes sous la Restauration. Bonald pense que le pouvoir vient de Dieu et il est hostile à toutes les conquêtes et nouveautés de la Révolution. L'individu doit être subordonné au corps social et donc le thème familial est un des thèmes majeurs de cette pensée ultraciste. L'importance accordée à la cellule familiale sera un des pivots de cette pensée de la conservation politique et sociale.²⁹⁵ Louis de Bonald fut également l'agent d'une moralisation de l'aristocratie. Le divorce est mauvais, souligne t-il.

²⁹² R. MUCHEMBLED, *L'orgasme et l'Occident*, Paris, 2005, p. 219

²⁹³ R. MUCHEMBLED, *L'orgasme et l'Occident*, Paris, 2005, p. 163-230

²⁹⁴ R. REMOND, *Les droites en France*, Paris, 1982, p. 47-71

²⁹⁵ R REMOND, op. cit., p. 59

Il reconnaît le droit à la passion et il est demandé souvent par les femmes, il affaiblit en outre l'autorité paternelle. Frédéric Le Play (1806-1882) appartient aussi à la tradition contre-révolutionnaire mais il se réclame du positivisme d'Auguste Comte. Sa pensée est à la fois conservatrice et paternaliste. Frédéric Le Play veut revigorer la société civile par le bonheur des familles.²⁹⁶ Il s'élève contre le laisser faire. Il attribue la misère « aux faux dogmes de 1789 ». ²⁹⁷ Le mal a été apporté par l'oubli de la morale. Il prône le retour de la famille souche qui est marquée par la cohabitation de plusieurs générations et la perpétuation des valeurs morales. Dans ce modèle de famille un seul fils succède au père et fait fructifier le patrimoine. Les penseurs socialistes, notamment saint-simoniens ainsi que les socialistes d'inspiration chrétienne et les communistes, dont la doctrine place l'économie avant la politique, soutiennent que l'industrialisation est facteur de progrès social. Ils se prononcent pour une évolution de l'institution familiale, mais le mariage monogame reste la base de la famille. Un courant traditionaliste parmi les socialistes regroupant notamment les socialistes chrétiens de l'Atelier, Buchez, Proudhon soutenaient l'inégalité irréductible des sexes, fondée sur la nature et donc la nécessaire soumission de la femme.²⁹⁸ Proudhon aura d'ailleurs des discours particulièrement offensifs envers les relations homosexuelles. Cette redécouverte de la famille est majeure pour les discours et les attitudes vis-à-vis de l'homosexualité. Enfin, on assiste, et dès la Révolution française, à la naissance d'une préoccupation vis-à-vis des célibataires. Des mesures fiscales et militaires visent à défavoriser le célibat. Certains essaient d'imaginer des solutions pour remédier à ce phénomène. Pierre Paul Alexandre Bouchotte (1754-1821) qui fut député de l'Aube en 1789 pense que l'indissolubilité du mariage pousse au célibat. Il encourage à considérer le mariage comme un contrat civil. Guillaume Poncet de la Grave (1725-1800), dans ses considérations sur le célibat, s'en prend au célibat des prêtres. Il dénonce ceux qui se

²⁹⁶ voir P. ARIES G. DUBY, *Histoire de la vie privée. 4, De la Révolution à la Grande guerre*, Paris, 1999, p. 87

²⁹⁷ Voir A. GUESLIN, *L'invention de l'économie sociale*, Paris, 1987, p. 75-78

²⁹⁸ Voir P. ARIES G. DUBY, *Histoire de la vie privée4, De la Révolution à la Grande guerre*, Paris, 1999, la famille triomphante, p. 81-88

complaisent dans un voluptueux célibat. Il n'envisage l'état de célibataire que volontaire qu'il juge engendré par une paresse de l'âme.²⁹⁹ Plus globalement le XIXe siècle met en marge célibataires et solitaires et les institutions de célibataires reposeront sur la discipline militaire ou ecclésiastique. On observe une surveillance panoptique destinée à empêcher toute communication horizontale génératrice de perversion.³⁰⁰ Nous constaterons combien vis-à-vis des prisons la hantise des relations homosexuelles entre prisonniers occupera bien des esprits au cours de l'époque que nous étudions et comment certains se proposeront d'y apporter des solutions.

On peut aussi observer une préoccupation croissante sur les maux de la ville et sur les fléaux sociaux en particulier. Ce contexte est aussi important pour analyser les rapports de l'homosexualité à la société française au cours de la période étudiée. Cette préoccupation ressortira de certaines sources à notre disposition : notamment certains rapports de directeurs de prison qui font état du fait que les détenus venant de la ville sont plus corrompus que ceux issus de la campagne. C'est à Paris que deux groupes sociaux apparaissent et vont devenir emblématiques des dysfonctionnements de la ville : les prostituées et les homosexuels.³⁰¹ La notion de classes dangereuses va apparaître. Elle sera liée au caractère pathogène de la ville et à la présence des différents fléaux sociaux. Les classes dangereuses sont les classes pauvres des villes qui vivent dans la misère. Elles sont perçues comme voisinant avec divers fléaux sociaux. Cette population pauvre des villes est censée vivre en marge de la morale.

Ce souci des dysfonctionnements sociaux de la grande ville est assez important. Nous observerons que des facteurs comme la prostitution, les maladies vénériennes, le vol et plus globalement le fait que l'on perçoive certaines couches de la population urbaine comme immorales et dangereuses ne sont pas des idées isolées au cours de notre période. Notons que les rapports des policiers vers la fin

²⁹⁹ J.C. BOLOGNE, *Histoire du célibat et des célibataires*, Paris, 2004, p. 199

³⁰⁰ P. ARIES G. DUBY, *Histoire de la vie privée* T4, op. cit. p. 265-266

³⁰¹ M SIBALIS, « Les espaces des homosexuels dans le Paris avant Haussmann » in *La modernité avant Haussmann*, Paris, 2001, p. 231

de l'Ancien régime laissent paraître aussi ce souci. Cette inquiétude apparaîtra aussi dans les lettres de certains habitants de Paris auxquelles nous avons pu avoir accès dans les séries DA 230 des archives de la police. Louis Chevalier dans son ouvrage : *Classes laborieuses classes dangereuses à Paris dans la première partie du XIXe siècle* indique combien la prolifération des classes dangereuses s'avérait être l'une des grandes préoccupations de tous, une angoisse sociale. Le crime prend une place particulière dans les préoccupations quotidiennes des gens. Certaines grandes affaires ont des résonances particulières notamment les crimes de Lacenaire. Enfin un média comme *La Gazette des tribunaux* contribue à entretenir la psychose du crime. La criminalité est en hausse dans Paris dans la première moitié du XIXe siècle. On a l'impression d'une ville malade. L'importance du thème criminel se vérifie aussi à travers l'action du docteur Parent Duchatelet (1790-1836.) Ce dernier siégea au Conseil de salubrité et il s'intéressa particulièrement au phénomène de la prostitution qui devint emblématique des conséquences matérielles et morales de l'expansion urbaine. Le crime devient la conséquence de la pathologie urbaine et on mêle les aspects moraux et biologiques. « On pense que les classes dangereuses possèdent leurs propres caractéristiques, des traits qui les rendent différents des gens honnêtes. »³⁰² Cette préoccupation vis-à-vis du phénomène de la criminalité est importante à souligner avant de rentrer plus spécifiquement dans les rapports et les perceptions de la société française vis-à-vis de l'homosexualité. Elle constitue un contexte global sur lequel va se développer la vision de l'homosexualité. La présence de l'homosexualité dans la ville va participer de cette peur des désordres occasionnés par la vie urbaine. De plus le lien qui est fait entre classes dangereuses et classes laborieuses, est aussi un facteur global à souligner lorsque nous aborderons l'analyse qui est faite de certains milieux homosexuels, notamment l'analyse du milieu homosexuel par des hommes comme le policier Louis Canler (1797-1865). Donc, les principaux traits qui constituent le contexte social global sont une morale victorienne qui s'impose et une préoccupation particulière des fléaux sociaux occasionnés par la ville et une survalorisation de la famille.

³⁰² H. DE BALZAC, *Le code des gens honnêtes*, Paris, 1854, p.

A partir de ce contexte global, l'homosexualité est de plus en plus définie comme un facteur particulier et elle sera liée aux fléaux sociaux. Il semblerait que pour certains réformateurs sociaux, aucun qualificatif ne paraisse assez fort pour définir cette perversion abominable. Parallèlement, on pourrait trouver plus de retenue et même parfois une forme de compréhension ou de mise en scène chez certains écrivains. Le contexte global de la ville expliquerait le lien entre l'homosexualité et les fléaux sociaux. Cependant cette définition de l'homosexualité comme perversion par excellence pourrait être replacée dans le contexte de la redéfinition de la virilité telle que la définit André Rauch.³⁰³ Car ce qui semble préoccuper particulièrement est l'homosexualité masculine qui déroge à la masculinité. Le pervers était celui qui autrefois dérangeait l'ordre naturel du monde.³⁰⁴ Or, l'homosexuel dérange l'ordre qui veut qu'un homme soit défini à travers un comportement que l'homosexuel enfreint. La perversion n'existe que comme un arrachement de l'être à l'ordre de la nature.³⁰⁵ Donc en fait la cause directe de cette préoccupation vis-à-vis de l'homosexualité serait certainement la ville, car l'homosexualité intentionnelle s'observe dans le cadre urbain. La cause profonde est bien cette redéfinition de la virilité. Elle puiserait également dans l'évolution de la notion de perversion dans la société occidentale. Cependant la pensée de la décadence intervient aussi. Elle a émergé au XVIIIe siècle et se développe au cours du XIXe siècle. A cette époque va apparaître progressivement l'obsession de la décadence.³⁰⁶ L'association entre décadence et homosexualité fut souvent réalisée.

Pour examiner ce rapport de l'homosexualité à la société française dans la première moitié du XIXe siècle et en prenant appui sur cette hypothèse, nous allons examiner dans un premier temps la vision de l'homosexuel masculin de la Révolution à la première partie du XIXe siècle à travers les libelles et pamphlets révolutionnaires, les représentations de certains réformateurs sociaux et les

³⁰³ voir A RAUCH, *Crise de l'identité masculine 1789-1814*, Paris, 2000, passim

³⁰⁴ E ROUDINESCO, *Op. Cit.*, p. 12

³⁰⁵ E. ROUDINESCO, *Op. Cit.*, p. 14

³⁰⁶ voir P.-A. TARGUIEFF, « L'obsession de la décadence », *L'histoire*, 316, janvier 2007, p. 68-73

images véhiculées dans la littérature et dans quelques écrits licencieux et les perceptions plus usuelles de l'homosexualité à travers les dénonciations ou lettres du voisinage et des exemples de réactions spontanées. Nous traiterons dans un second temps de l'assimilation de l'homosexualité aux fléaux sociaux de la ville notamment à travers son assimilation au crime et vagabondage et la hantise de son expansion. Enfin nous aborderons les raisons plus profondes de ces évolutions dans un troisième temps à travers la redéfinition de la masculinité et ce, dès la Révolution et l'image du pervers qui draine des représentations plus anciennes dans les sociétés occidentales.

I LES REPRESENTATIONS DE L'HOMOSEXUEL MASCULIN : DU VICE DES ANCIENNES ELITES JUSQU'AU DANGER A L'ORDRE SOCIAL

Pour comprendre les représentations de l'homosexualité, il nous faut examiner trois types de perceptions. Ces perceptions font intervenir la culture des élites et la culture populaire : les libelles et pamphlets révolutionnaires, le point de vue de certains réformateurs sociaux, l'écriture littéraire mais aussi les perceptions plus usuelles que l'on peut cerner dans les archives de police. Ces dernières contiennent des courriers de dénonciation. Il est commode dans un premier temps de séparer la Révolution et la première moitié du XIXe siècle. Au-delà de cette division, il faudra examiner la question : peut-on observer une unité, une continuité entre les perceptions à l'époque révolutionnaire et celles qui ont cours à la période postérieure ? L'image de l'homosexualité, certes évoluerait mais ne pourrait-on pas discerner une forme de continuité logique dans ces perceptions ?

A/ LIBELLES ET PAMPHLETS REVOLUTIONNAIRES

Les libelles et pamphlets sont originaux car ils véhiculent des images sur l'homosexualité que l'on retrouvera plus tard. Ils définissent l'image de ce que doit être un homme et ce qu'il ne doit pas être et ceci nous renverra aux ressorts plus profonds de ce type de discours. Les cotes Enfer de la Bibliothèque nationale de France contiennent ces textes datant de l'époque révolutionnaire. Ces écrits explosent et apparaissent avec les événements révolutionnaires et ils constituent des réactions à ces mêmes événements. Ils se situent dans ce temps précis. Nous en avons identifié une vingtaine, correspondant à ce type de littérature. Dans une contribution parue dans *Le Magazine littéraire* Patrick Wald Lasowski soulignait combien la langue érotique sous la Révolution est prospère et comment elle affirme une virilité révolutionnaire ; comment elle marque une volonté de régénérescence,³⁰⁷ comment dans ce cadre-ci, l'homosexualité est abordée ? Quatre thèmes se dégagent de l'examen de ces pamphlets : usage politique de la sexualité et de l'homosexualité en particulier. L'homosexualité est ainsi décrite comme un plaisir antinaturel que l'on oppose au plaisir sain et comme un plaisir purement hédoniste et égoïste. Enfin l'homosexualité est vue comme facteur de désordre.

L'usage politique de la sexualité vise à déconsidérer ses adversaires et à les accuser de dépravation. Plusieurs de ces pamphlets font une analogie entre les anciennes élites : noblesse et clergé et la dépravation sexuelle dans laquelle l'homosexualité est incluse. Les prétendues orgies sexuelles de ces élites sont dénoncées : et ceci s'avère être la marque de leur dégénérescence. Le fait de flétrir le clergé à travers l'accusation d'homosexualité a plusieurs causes. Celles-ci tiennent autant à la perception de l'homosexualité qu'à la position du clergé. Le clergé est constitué d'hommes célibataires en raison de l'obligation du célibat des prêtres. Ce sont des hommes qui vivent entre eux.

³⁰⁷ P. WALD LASOWSKI, « Les fouteries chantantes de la Révolution », *Magazine littéraire* n° 426, décembre 2003, p. 35-38

Nous avons observé que dès la Révolution une préoccupation se fait jour à l'encontre des célibataires. Certains s'en prirent au célibat des prêtres.³⁰⁸ Ces attaques à l'égard du clergé sont à mettre dans ce que René Rémond nomme un premier type d'anticléricaux. Ces anticléricaux reprennent la morale chrétienne qu'ils transforment en morale naturelle. C'est au nom de celle-ci qu'ils attaquent les clercs. Ils reprochent à ces derniers de ne pas observer les préceptes qu'ils sont chargés de professer. Ainsi on prête au membre du clergé un comportement immoral. Les religieux falsifieraient la vérité et pratiqueraient la duplicité et l'hypocrisie et on attaque particulièrement les jésuites.³⁰⁹ Ces libelles contre les prêtres pourraient correspondre à ce type d'anticléricisme. Cette montée de l'anticléricisme est due au fait que le clergé est l'un des deux ordres anciennement privilégiés. Cet anticléricisme sera exacerbé par les événements qui accompagneront la Constitution civile du clergé en 1790 et qui peut expliquer ces liens entre clergé et homosexualité. Le pape Pie VI (1717-1799) condamnera à la suite de cette réforme, les principes de la Révolution française en mars 1791. Ce contexte politique global permet de situer ces libelles contre les mœurs du clergé. Les libelles qui attaquent le clergé vont tous dans le sens de la dénonciation des mœurs corrompues des clercs. : *Le Bordel apostolique institué par Pie VI* date de 1790, il brocarde les mœurs prétendument libres du clergé et il est à replacer dans le contexte des tensions religieuses à la suite du vote de la Constitution civile du clergé. Il conte les prétendues mœurs pédérastes du clergé et fait passer le clergé français pour un repaire de pédérastes.³¹⁰ « Il ne serait point question de fouterie naturelle ; Qu'on n'y occuperait ses forces et son temps, qu'à soulager les ardeurs de la bougrerie, de la pédérastie et de la bardacherie, que pour interdire toute jouissance toute manipulation des cons, des tétons, les femmes, les filles seraient exclues de ce lieu de délices »³¹¹ Le clerc est présenté dans ce libelle comme adepte d'un comportement qui viole les

³⁰⁸ J.C. BOLOGNE, *op. cit.*, p. 199

³⁰⁹ R REMOND, *L'anticléricisme en France de 1815 à nos jours*, Paris, 1992, p. 27-29

³¹⁰ voir *Le bordel apostolique instauré par Pie VI pape, en faveur du clergé de France, 1790*, BNF ENFER-602, p. 8

³¹¹ *Le bordel apostolique*, *op. cit.*, p. 9

principes de la morale, que ces hommes devraient faire respecter. L'homosexualité est assimilée à l'inutilité sociale car les clercs sont célibataires. Ce sont aussi des hommes qui ne sont pas astreints au travail et ils vivraient du travail d'autrui, ce qui expliquerait ces représentations.³¹² Par opposition, la sexualité naturelle est facteur d'utilité. Comme le clergé est parasite et qu'il ne s'occupe que de ses plaisirs et que les clercs sont célibataires, l'homosexualité a toute sa place. On retrouve dans cet écrit le procès de plaisir antisocial fait à l'homosexualité car ces plaisirs n'aboutissent pas à la vie. Nous pouvons aussi citer d'autres écrits véhiculant de semblables représentations. : L'écrit intitulé *Le Courrier extraordinaire des fouteurs ecclésiastiques ou correspondance secrète et libertine* associe le clergé à la débauche sexuelle et des passages concernent l'homosexualité. « Le plus grand bougre du monde, ah ! C'est bien notre curé ; et loin de foutre Raimonde, un garçon est préféré ; La philosophie profonde dit à tous ah ! Ce qu'il est ; ne dérangez pas le monde, laissez chacun comme il est. »³¹³ D'autres écrits tentent encore de faire passer le clergé pour dépravé sexuellement : le texte *L'écho foutromane ou recueil de plusieurs scènes lubriques* sans faire mention directement de l'homosexualité mêle plus globalement les clercs à la débauche sexuelle. Un autre pamphlet *Étrennes aux fouteurs ou le calendrier des trois sexes* datant de 1793 associe la pratique de la sodomie au clergé. Dans ces autres textes l'homosexualité est aussi associée à la débauche sexuelle prétendue de certains clercs. Elle est en dernier ressort un plaisir excessif et inutile. Ces textes datent de 1790 pour les deux premiers et 1793 pour le dernier. Il faut bien sûr les replacer dans la montée de l'anticléricisme suite à la déclaration du pape condamnant les principes de la Révolution française et aux tensions religieuses qui ont comme résultats de diviser le clergé entre clergé constitutionnel approuvant la Constitution civile du clergé et clergé réfractaire rejetant cette réforme et ses implications idéologiques.

Parallèlement certains pamphlets attaquent l'ancienne noblesse, l'ancienne cour de France et les plus hauts personnages de l'Etat. Ces élites sont affublées de

³¹² R REMOND, op. cit., p. 28-29

³¹³ *Le courrier extraordinaire des fouteurs ecclésiastiques*, op. cit., p. 38

pratiques sexuelles sodomites pour montrer leur dépravation. En premier lieu nous trouvons les pamphlets contre la reine de France. *Les fureurs utérines de Marie Antoinette femme de Louis XVI* abordent les prétendues mœurs dépravées de la reine de France. Ce pamphlet date de 1791 et il faut le replacer dans les événements politique de l'époque : 1791 est l'année de la fuite à Varennes. C'est l'année où un sentiment violent se développe contre la Cour et ne fera que s'accroître après Varennes. Ce pamphlet prête à la souveraine des prétendues mœurs dépravées pour la déconsidérer un peu plus dans l'opinion. Un autre pamphlet touche un personnage proche de la souveraine, la comtesse Jules de Polignac. Il s'intitule *La Messaline française*. Le préambule de cette source indique : « Je vais te dévoiler les intrigues avec une femme altière, aussi honteusement célèbre par ses prostitutions ». Au fil du document l'auteur écrit : On perçoit un tableau fait de plaisirs et d'orgies sexuelles. Un autre pamphlet attaque directement la reine de France : *L'Autrichienne en goguettes* qui date de 1789. On y voit des allusions à des prétendus rapports intimes qu'auraient entretenus le comte d'Artois et la reine ainsi que des allusions sur des possibles rapports homosexuels entre la comtesse de Polignac et la reine. Parallèlement on perçoit une accusation contre la prétendue faiblesse de Louis XVI au milieu de cette prétendue débauche. Ces libelles atteignent de hauts personnages pour les déconsidérer à travers leur sexualité supposée. Ceci dans un contexte qui est celui des années 1790-1791 où la pratique de l'homosexualité semble constituer un des principaux sujets qui visent à déconsidérer ces hauts personnages. D'autres libelles attaquent l'aristocratie d'ancien régime. Le libelle *Les délices de Coblenz ou anecdotes libertines des émigrés français* date de 1792. Au fil des pages de ce texte des attaques sont portées contre d'anciens personnages importants de la cour qui ont fui la France révolutionnaire. Le prince de Condé est défini comme l'âme de la noblesse française. Son hôtel est qualifié de réduit de tous les plaisirs, festins, bals, parties nocturnes. Le prince est qualifié de fouteur et pédéraste.³¹⁴

³¹⁴ voir *Les délices de Coblenz*, 1792, BNF ENFER-1428, p. 13-17

Des anecdotes sur le futur Louis XVIII soulignent son peu d'empressement auprès des femmes et parallèlement des rapports homosexuels qu'il aurait entretenus avec Condé.³¹⁵ Une scène d'amour lesbien est aussi présente.³¹⁶ On découvre le thème de la prétendue déformation des organes génitaux lorsqu'ils sont utilisés pour des rapports homosexuels : ce thème se retrouvera plus tard dans la médecine légale. L'analyse des termes employés dans ce texte est parlante : l'âme de la noblesse française est associée à « ce réduit de tous les plaisirs. » La pratique de la sodomie est associée aux quartiers de noblesse : « six degrés de noblesse pour être enculé par ces princes. » Le pamphlet intitulé *Le bordel patriotique institué par la reine des français pour les plaisirs des députés à la nouvelle législature* se situe en 1791. Il met en scène la reine de France et les députés de l'Assemblée. La reine instaure un bordel pour les députés. On peut lire des passages significatifs pour notre propos. « Et quand vous serez rassasiés de l'une ou de l'autre, vous trouverez pour réveiller vos sens assoupis des ganymèdes modernes qui rallumeront vos feux amortis... Tous les suppôts de Priape, quel que soit leur caractère seront admis dans le bordel patriotique... Accourez, ribauds, fouteurs de tout genre, arrivez, maquerelles et putains de toutes les conditions, recevoir les instructions.³¹⁷ » On peut lire encore : « Pour prévenir les désirs de tous les sacrificateurs, pour procurer du plaisir à tout le monde, elle n'a pas oublié de recevoir dans ses déduits amoureux, des ganymèdes, des bardaches, des pédérastes, des gamahucheurs, des gamahucheuses, des tribades, des sodomites, des enculeurs... »³¹⁸ Des personnages notables apparaissent : La Fayette qui avoue avoir auparavant donné dans le péché antiphysique. Bailly qui fait l'apologie de l'homosexualité en parlant des plus grands hommes de l'Antiquité et de Frédéric II. Danton et Marat qui s'appêtent à avoir une relation homosexuelle. Ce pamphlet veut visiblement faire paraître les élites politiques comme dépravées et ne pensant qu'à leurs

³¹⁵ op. cit., p. 44

³¹⁶ op. cit., p. 54-55

³¹⁷ voir *Le bordel patriotique institué par la reine des français pour les plaisirs des députés à la nouvelle législature*, 1791, p. 11

³¹⁸ voir *Le bordel patriotique*, op. cit., p. 12-13

plaisirs purement hédonistes. Nous sommes en 1791 et les difficultés, les dangers s'amoncellent sur la France révolutionnaire : difficultés financières et le 20 juin 1791 la fuite de la famille royale à Varennes. Au retour des souverains dans Paris, l'Assemblée constituante émet l'hypothèse que le souverain avait été enlevé. Du coup il y eut divorce entre l'Assemblée, qui de fait innocentait Louis XVI, et une partie de l'opinion qui le condamnait. Ces pamphlets relient ainsi l'homosexualité à la décadence d'anciennes élites. La pratique de l'homosexualité est présentée, comme dans la littérature licencieuse d'Ancien régime comme la résultante de l'excès et de la dépravation sexuelle. L'homosexualité fait partie dans ces pamphlets, des plaisirs inutiles dans une époque de régénération et ils sont antisociaux.

Ces textes cités utilisent politiquement la sexualité pour discréditer les anciennes élites noblesse et clergé. Parfois, de nouvelles élites révolutionnaires sont également déconsidérées. L'homosexualité sert de principale accusation pour mettre hors du jeu social et politique celui que l'on vise. L'homosexualité est aussi présentée comme incompatible avec le nouvel ordre social. On oppose ainsi à ces représentations, l'époque de régénérescence qui nécessite des élites en opposition avec ces descriptions. Pourquoi semble-t-on utiliser à ce point le ressort de la vie intime et de la sexualité ? La Révolution française entre 1789 et 1794 n'a cessé d'étendre le domaine de la vie publique et cela va préparer le mouvement romantique du retour sur soi.³¹⁹ Ceci explique peut-être la façon d'utiliser la vie privée de manière si caractéristique que nous observons dans ces années ? Dans ces pamphlets, l'homosexualité est assez systématiquement utilisée pour déconsidérer ceux que l'on souhaitait atteindre. *Les fureurs utérines de Marie Antoinette* vont jusqu'à accuser la souveraine de lesbianisme, *Etrennes aux fouteurs ou le Bordel apostolique* font référence aux mœurs pédérastiques du clergé ; dans d'autres écrits : *Bordel national ou bordel patriotique* l'homosexualité est intégrée aux excès vénériens commis. Il y a un ton de moralisme très prononcé puisque ces textes décrivent ce que font d'anciennes élites chassées parce que décadentes, dévergondées et donc ce qu'un révolutionnaire ne doit

³¹⁹ Voir P. ARIES G. DUBY, *Histoire de la vie privée*, T 4, op. cit., p. 19

pas faire. Ceci est à souligner outre le fait de replacer ces écrits dans le contexte de tensions politiques de l'époque, ils indiquent bien un climat général et une image de l'homosexualité. D'une part, au cours du XVIIIe siècle il y eut le développement d'une société sodomite parisienne et certains grands seigneurs ou certains clercs jouèrent un rôle dans ces milieux homosexuels parisiens. D'autre part, peu avant la réunion des Etats généraux qui virent le déclenchement des bouleversements politiques que la France allait connaître, certains écrits faisaient mention d'une société homosexuelle et on y mentionnait grands seigneurs et clercs que l'on soupçonnait d'en faire partie. Cette dénonciation des mœurs des anciennes élites a pu se nourrir de ce contexte. La sodomie en tant que crime disparaît en 1791. Cependant d'autres dispositions iront dans le sens d'une préoccupation à l'égard de la vie familiale. Ceci pourrait signifier un climat de moralisme. Cela coïnciderait assez bien avec la notion de morale naturelle. Le fait de dénoncer les mœurs dépravées voir homosexuelles des anciennes élites n'est pas nouveau, à l'orée de la Révolution on trouve déjà la trace dans des textes tel que *La foutromanie* de Gabriel Sénac de Meillan (1780.) L'auteur y attaque l'homosexualité qui va progresser et on peut y découvrir des propos assez violents contre le clergé. Dans ce texte comme dans ceux que l'on a cité pour les années 1790 clergé rime avec pratique de la sodomie. L'utilisation politique de la dépravation sexuelle et de l'homosexualité en particulier est le premier facteur observé à l'analyse de cette littérature révolutionnaire. Elle démontre une volonté de rigorisme des mœurs : le révolutionnaire parfait se construit au moins idéologiquement en opposition à ce qui est décrit dans ces libelles. Il est non dépravé. Il pratique la sexualité conjugale. Il fait preuve de ce fait d'altruiste car ces plaisirs des anciennes élites ne sont décrits que pour démontrer leur égoïsme face aux défis auxquels la France révolutionnaire doit faire face. L'intérêt de ces pamphlets révolutionnaires est de voir combien l'homosexualité est associée à un contre modèle. C'est une image faite d'inutilité sociale et de plaisirs stériles que donnent ces libelles révolutionnaires. Cependant l'homosexualité est encore intégrée au libertinage dans lequel chacun peut tomber : plusieurs de ces pamphlets font état de hauts personnages étant passés des débauches dites naturelles à celles antinaturelles. L'homosexualité est une débauche particulière mais pas encore totalement isolée d'autres débauches.

D'autres images tout aussi, sinon encore plus violemment négatives vis-à-vis de l'homosexualité apparaissent : elle est désignée comme un plaisir antinaturel que l'on oppose au « plaisir sain, naturel » et elle est vue comme un facteur de désordre. Il faudra mettre aussi en parallèle certaines dispositions de la Révolution visant à encourager le mariage et la famille et défavorisant ceux qui n'y souscrivent pas.

Plusieurs libelles de l'époque révolutionnaire définissent l'homosexualité comme un plaisir antinaturel répugnant avec en parallèle la définition « d'un plaisir sain » conjugal. Ce type de discours pourrait signifier que l'on se trouve engagé dans un processus d'évolution qui conduira à opposer deux comportements sexuels jugés incompatibles. Cette opposition et cette vision transparaissent dans plusieurs écrits. Il y a là par rapport au thème précédent une volonté de définir et circonscrire le plaisir homosexuel. Le texte *Requête en faveur des putains, des fouteuses, des maquerelles et des branleuses contre les bougres, les bardaches et les brûleurs de paillasses* date de l'an II. Ce texte exalte la virilité et rabaisse l'homosexualité³²⁰ avec des images fortement répugnantes. La pratique de l'homosexualité est mise en parallèle avec les excréments. Il y a également une volonté de pénaliser à nouveau l'homosexualité en soi : « J'ai présenté à nos fouteurs de l'Assemblée une requête en votre faveur pour que tout bougre et bardache soit puni comme il le mérite »³²¹ On perçoit à travers ce type d'écrits combien la disparition du crime de sodomie n'allait pas de soi pour certains. Au fil de ce texte, on oppose le comportement du patriote viril, sain sexuellement aux pratiques homosexuelles prêtées aux nobles, par une analyse qui met en avant l'homme tombé dans le péché et la colère des dieux.³²² Ce qui est une claire allusion à l'histoire biblique de Sodome. Enfin ce texte développe l'idée que le goût homosexuel provient de l'Orient, idée que nous retrouverons dans d'autres écrits au cours du XIXe siècle : l'homosexuel c'est l'autre, l'étranger, le traître.³²³

³²⁰ Voir *Requête en faveur des putains*, an II BNF ENFER-762

³²¹ *Requête et décret en faveur des putains*, op. cit.

³²² *Requête et décret en faveur des putains*, op. cit.

³²³ Voir L MURAT, *La loi du genre : une histoire culturelle du troisième sexe*, Paris, 2006, p. 241-302

Donc ce texte oppose un « plaisir sain propre » du bon patriote à un « plaisir malsain », antinaturel, répugnant qui provient de l'extérieur. Par comportement sain on entend le comportement du patriote, père de famille dévoué à son épouse et utile socialement. Par malsain, ces écrits veulent signifier le comportement « du bougre ou bardache » préoccupé de ses plaisirs n'ayant pas de famille et donc socialement inutile. Certains textes, sans parler directement de l'homosexualité font l'éloge du bon comportement sexuel et par contrecoup, un comportement sexuel marginal se trouve par contraste un mauvais comportement. Le *texte Les fouteurs de bon goût à l'Assemblée nationale* correspond à ceci. Il fait l'éloge des beautés et du charme du sexe féminin. L'amour et la sexualité conjugale deviennent visiblement un service dû à la nation. Ceci par contrecoup, fait de celui qui pratique l'homosexualité quelqu'un qui refuse un service dû à la nation donc un anti-patriote : c'est précisément ce qui peut expliquer autant le lien entre homosexualité et anciennes élites dans cette littérature. Un autre libelle qui s'intitule *L'art de se reproduire* est attribué à Alexandre-Jacques Du Courtray (1744-1790) L'éloge de la sexualité conjugale y est fait en employant une langue très verte. On peut y lire parallèlement des propos sur l'homosexualité avec une reprise de l'idée que l'homosexualité provient de l'étranger : le vice italien et donc le comportement est anti-patriote.³²⁴ D'autres textes font clairement l'opposition entre un comportement sexuel normal et un comportement jugé anormal et indigne d'un homme tel qu'il doit être : dans *Trois petits poèmes érotiques* de Gabriel Sénac de Meillan, *L'ode aux bougres*, on peint celui qui s'adonne à l'homosexualité comme un ennemi des femmes et donc de la procréation et de la vie. Les descriptions des bardaches fort beaux et leurs visages peints des plus belles couleurs dessinent déjà un personnage passif féminin. Cette image préfigure l'inverti, représentation qui s'imposera dans la seconde moitié du XIXe siècle. Ces textes cités sont significatifs car ils opposent deux comportements sexuels irréductiblement dissemblables. Ceci est d'autant plus intéressant que dans un chapitre précédent nous avons fait état de la tradition de bisexualité aristocratique. Ils montrent que le comportement homosexuel dans la suite de ce que nous avons perçu au XVIIIe siècle est bien l'objet d'un débat et il commence

³²⁴ A.J. DU COURTRAY, op. cit., p. 12

à être perçu dans certains écrits comme un comportement sexuel particulier opposé à un comportement normal. Le comportement homosexuel est donc présenté à l'aune de ces textes comme un comportement particulier qui semble exclure la sexualité conjugale et qui porte atteinte à la société, car certains de ces textes utilisent des images qui font allusion à la ruine de la ville de Sodome. Quand ces textes dessinent un comportement utile pour propager l'espèce, ils sous-entendent de manière directe qu'un autre est inutile et donc antisocial.

Une autre image se dégage de ces libelles et pamphlets de l'époque révolutionnaire : l'homosexualité y apparaît comme un plaisir purement hédoniste, égoïste et lié à la décadence d'un monde ancien. Le fait d'attribuer le comportement homosexuel aux clercs qui sont célibataires et qui ne procréent pas est significatif. Le fait d'attribuer aussi le comportement homosexuel à l'ancienne aristocratie d'Ancien régime est encore une manière d'assimiler l'homosexualité à un comportement purement hédoniste. Ce comportement est pratiqué par une ancienne aristocratie qui vivait auparavant en parasite et ne s'occupait que de ses plaisirs égoïstes, donc l'homosexualité est rabaissée au niveau d'un plaisir pur et donc égoïste par essence. Dans le libelle « *Le bordel apostolique* » le lien entre le parasitisme supposé du clergé en matière économique et l'homosexualité est clairement établi : l'homosexualité est un comportement d'individus parasites et donc, par excellence, un plaisir purement hédoniste. Des termes tels que désirs antiphysiques, ardeur de la bougrerie voisinent avec fruits de nos rapines, secret d'être opulents. La pratique de l'homosexualité est mise en parallèle avec le désir d'argent facile. Il est nécessaire de mettre en parallèle ces images opposant un comportement sexuel sain à un comportement sexuel malsain avec les mesures prises contre le célibat pendant la Révolution. Dès 1791 on établit une contribution annuelle mobilière, en partie commune à tous les habitants, et en partie proportionnelle aux revenus. Des classes sont définies en fonction des revenus. En jouant sur ces classes qui définissent le montant de la contribution, on peut pénaliser arbitrairement ceux qui ne sont pas mariés. Les pères de plus de trois enfants sont placés dans une classe inférieure à celle qu'ils auraient du occuper ; en revanche les célibataires seront placés dans une classe supérieure à celles où leurs loyers les plaçaient. Sous le Directoire on surhausse le loyer des célibataires.

En 1795 une contribution personnelle de cinq livres par an est demandée à tous les Français. On y ajoute une taxe somptuaire calculée, entre autres, sur le nombre de cheminées et l'on envisage aussi dans ce cas le problème des personnes seules. Des mesures militaires pénalisent les célibataires.³²⁵ Il faut mettre en parallèle cette présentation de l'homosexualité comme plaisir purement égoïste et ces mesures visant à décourager ceux qui ne fonderaient pas une famille car ainsi on peut percevoir un climat qui est celui de la période révolutionnaire où le comportement sexuel et la vie privée doivent être analysés à travers leur utilité pour la vie publique.

Une dernière image se dégage de ces pamphlets, l'homosexualité paraît associée à des facteurs de désordres : prostitution, détournement de la jeunesse, maladies vénériennes. L'association avec la prostitution apparaît en faisant une analyse lexicale. Les termes ribauds, bordel sont employés parallèlement aux termes bougres, bardaches. Le rapprochement de ces termes associe clairement la pratique de l'homosexualité à une forme de prostitution. De même d'autres termes apparaissent dans ces textes parallèlement à ceux désignant l'amour masculin : réduits de tous les plaisirs, putains. Ces termes font mention à un lieu de prostitution et ils mettent également en parallèle homosexualité et prostitution. Le lien entre l'homosexualité et la débauche de la jeunesse est aussi établi. Des termes tel que jeune garçon, écolier, petit satyre, petit ganymède, petit bardache font référence à l'attirance pour les adolescents. La pédérastie en soi est aussi pour ces textes un danger de corruption de la jeunesse. Enfin plusieurs de ces sources font mention de la cristalline et plus globalement des maladies vénériennes. Pour synthétiser l'homosexualité est assimilée à des excès vénériens, à la débauche. Le fait d'assimiler l'homosexualité à la débauche relève encore des représentations propres au XVIIIe siècle.

Cependant le fait d'opposer le comportement homosexuel antinaturel et exclusif au comportement « conjugal » sain et productif socialement avec une telle clarté est nouveau, de même que de faire allusion au fait démographique. L'homosexualité est identifiée déjà dans ces sources comme un comportement

³²⁵ J.C BOLOGNE, op. cit., p. 196

particulier, unique et ceux qui s'y adonnent des individus à part. Il y a bien la mise en place, du moins dans ces libelles, d'un discours sur l'homosexualité que l'on pense comme comportement à part. Nous serions déjà dans les prémices de l'homosexuel pervers, être à part, présentant un danger pour la société. Ce discours va s'amplifier et s'accentuer au cours du XIXe siècle. Il est déjà en germe dans ces libelles, quoique de manière moins élaborée. A l'orée de la Révolution une catégorie d'écrivains surnommés bohème littéraire utilisait des images similaires vis-à-vis de l'homosexualité. La déferlante de ces pamphlets est sans doute la continuation et l'accentuation de ce type de discours. Jacques Solé indique que les auteurs de ces écrits à l'orée de la Révolution étaient ceux qui allaient constituer le personnel révolutionnaire. Jacques Solé cite Marat, Brissot, Cara. Le but était de déconsidérer par des calomnies fangeuses. C'est, souligne Jacques Solé, tout un monde de journalistes frondeurs.³²⁶ Ces pamphlets visaient à toucher directement le public et à l'influencer. Ils rejetaient violemment un monde qui les rejetait. La méthode était de déverser des torrents de calomnies sur la noblesse dévoyée. Ces attitudes se sont aussi construites sur l'idée de régénération qui est une idée forte à l'époque de la Révolution. Cette idée de régénération partait sur l'idée que le passé comporte un soupçon de corruption. Elle avait aussi pour racine l'idée rousseauiste que la rupture révolutionnaire ouvre la voie à la régénération. Un peuple régénéré, et notamment dans ses mœurs ne dégénère pas. On retrouve ici l'importance de la régénération des mœurs. Il faut détruire le passé et compter avec ceux qui veulent le maintenir. Il faut donc replacer ces discours sur l'homosexualité dans ce cadre. Le contenu de ces pamphlets et libelles sont assez proches des thèses rousseauistes ; or nous savons l'influence des thèses de Rousseau sur le personnel révolutionnaire. La dénonciation de l'homosexualité des anciennes élites pourrait bien rentrer dans le cadre de la régénération révolutionnaire.³²⁷ L'homosexualité, dans ce type d'écrits frondeurs, entrait dans le domaine de la dégénérescence : si la régénération signifiait secouer les obstacles et affronter ceux qui s'opposaient à la

³²⁶ J. SOLE, *La Révolution en questions*, Paris, 1988, p. 32-33

³²⁷ voir F. FURET M. OZOUF, *Dictionnaire critique de la Révolution française*, Paris, 1988, article régénération, p. 821-830

régénération alors, dans ces pamphlets l'homosexualité semble bien un obstacle majeur à la régénération et elle semble rejetée du côté de la dégénérescence. Cette idée de régénération porte en elle une dimension d'ordre moral certain. En outre l'apparition de l'état moderne voit l'apparition d'un poncif qui associe baisse de la population, décadence morale et décadence nationale. L'accroissement de la population est associé à l'accroissement de la force du peuple. C'est la base des théories natalistes et nationalistes qui vont se développer avec l'Etat moderne.³²⁸ Ces pamphlets ont aussi une vocation pédagogique comme les écrits licencieux. Ils utilisent le même langage volontiers cru. Les idées développées dans ces libelles sur l'homosexualité et sur la sexualité plus globalement sont à replacer aussi dans cette problématique de la création de l'Etat moderne qui au cours du XIXe siècle va de plus en plus intégrer les problèmes de la population et de son accroissement. Il va donc s'intéresser à l'homosexualité. Ces idées développées dans ces écrits révolutionnaires sont l'expression de l'embourgeoisement des mœurs comme le souligne Jos Van Ussel. Il y a donc bien dans ces libelles et pamphlets le développement de discours sur l'homosexualité basés sur une situation politique propre à la Révolution française. Ils vont néanmoins se poursuivre pendant tout le XIXe siècle et nous pourrons en trouver des traces chez certains socialistes eux-mêmes. Tout comme les idées de Jean Jacques Rousseau allaient influencer la pensée française au XIXe siècle sur la pédagogie et l'éducation de l'enfant. Il faut replacer ceci dans le cadre de l'image du pervers de la jeunesse que l'on va faire tenir à l'homosexuel : la distance augmente entre les générations, les jeunes doivent être retirés de la société. L'enfant moderne est étranger à la sexualité. Si celle-ci se manifeste, elle provient de l'extérieur. L'homosexuel devient ainsi le meilleur candidat au rôle de perturbateur, de pervers.³²⁹ Nous avons fait mention pour la période révolutionnaire essentiellement de cette littérature pamphlétaire. Parallèlement nous avons mentionné la littérature du XVIIIe siècle et certains écrits licencieux du XVIIIe siècle dans un précédent chapitre. Nous pourrions aussi faire mention des positions de certains membres du personnel politique révolutionnaire qui

³²⁸ L. G. TIN, *Dictionnaire de l'homophobie*, Paris, 2003, voir article décadence p. 121-122

³²⁹ voir l'analyse faite D GODARD, *L'amour philosophique*, op. cit., p. 132-136

rejoignent ces représentations comme la position de Condorcet (1743-1794) pour qui l'homosexualité est un vice bas et dégoûtant qui ne mérite que le mépris.³³⁰ Ou encore la position de Jean Paul Marat qui va dans le même sens. Globalement l'idée pour le conventionnel est que l'homosexualité est un vice ou un crime rare. Il faut ne pas en faire de la publicité par des procès. On retrouve une position proche de celle de Montesquieu. Le conventionnel Jean Paul Brissot de Warville (1754-1793) aborde le problème dans sa *Théorie des lois criminelles* en 1793. Pour Brissot de Warville l'homosexualité nuit à la population et doit être pourchassée. Les crimes contre les mœurs doivent être punis par l'opinion publique.³³¹ Le principal crime que commet l'homosexuel est de porter atteinte à la population donc à la natalité, on retrouvait des jugements similaires dans certains pamphlets. On retrouve dans certains écrits de Sébastien Mercier (1740 –1814) qui fut romancier, journaliste et membre de la Convention et du Conseil des cinq-cents, et notamment dans son texte *Le nouveau Paris* datant de 1798, époque du Directoire, des représentations de l'homosexualité qui rejoignent celles de certains écrits pamphlétaires : l'homosexualité supposée de certains clercs et en même temps le lien qui est fait entre le célibat forcé des prêtres et l'homosexualité de même que l'accusation de préjudice à l'espèce fait à l'homosexualité.³³² De même, Sébastien Mercier fait aussi visiblement comme dans certains écrits pamphlétaires, le lien entre la corruption au plan global et la visibilité de l'homosexualité. Cependant, parallèlement à ces positions de certains membres du personnel révolutionnaire et celle de Sébastien Mercier, ce qui nous apparut le plus marquant dans les représentations de l'homosexualité sur ces dix années de révolution est le langage de ces pamphlets révolutionnaires, qui par certaines de leurs représentations, anticipent les opinions que nous allons retrouver plus tard au XIXe siècle.

³³⁰ voir C COUROUVE, *Les flammes de Sodome*, La Ciotat, 2006, p. 19

³³¹ voir C. COUROUVE, *Homosexualité Lumières et droits de l'homme*, La Ciotat, 2000, p. 2

³³² S. MERCIER, *Le nouveau Paris*, Paris, 1798, tome II, p. 35-38

Au cours de la première partie du XIXe siècle, l'homosexualité masculine est représentée dans l'œuvre de plusieurs écrivains. Elle est souvent traitée de manière allusive. Parallèlement plusieurs ouvrages classés comme licencieux abordent l'homosexualité masculine. Cependant on ne retrouve pas l'abondance que l'on pouvait percevoir dans les pamphlets révolutionnaires. L'homosexualité masculine est très peu décrite et elle apparaît comme un des grands tabous de cette littérature.³³³ Parallèlement d'autres intellectuels que l'on peut qualifier pour certains de réformateurs sociaux, traitent de l'homosexualité masculine. Ils paraissent continuer et développer certains discours observés dans les libelles révolutionnaires. Nous aborderons donc le discours de plusieurs hommes de lettres et en parallèle, les quelques ouvrages licencieux. Nous observerons enfin, la parole de plus en plus foisonnante et directe de certains réformateurs sociaux.

1) *L'homosexualité dans la littérature*

Afin d'identifier les textes littéraires et les écrits plus globaux abordant l'homosexualité nous avons eu recours à des ouvrages de synthèse comme l'ouvrage de Michel Larivière *Pour tout l'amour des hommes : anthologie de l'homosexualité dans la littérature* ou l'ouvrage de Claude Courouve *Bibliographie des homosexualités*. Nous avons aussi utilisé la base FRANTEXT.

En faisant une recherche sur les textes grâce à des expressions ou au vocabulaire spécifique il est possible d'identifier des écrits traitant de l'homosexualité masculine : Par exemple en recherchant la présence du mot pédéraste dans les textes de la première partie du XIXe siècle répertoriés dans cette base.

³³³

A STORA LAMARRE, *L'enfer de la IIIe république*, Paris, 1989, p. 31

A partir de ces sources, la représentation de l'homosexualité chez plusieurs grands hommes de lettres de cette époque est voilée. Le désir homosexuel et même le désir sexuel tout court n'est exprimé de manière qu'indirecte. Les représentations sont toujours voilées mais les discours réprobateurs eux sont directs et parfois assez violents. Néanmoins même voilés, ces jugements et ces représentations pour certaines d'entre elles, tranchent avec le caractère réprobateur et moralisateur du monde intellectuel en général. Il y a bien à ce niveau une dichotomie entre ces textes littéraires et les réformateurs sociaux.

Henri Marie Beyle, dit Stendhal, est né à Grenoble en 1783. Il mourra en 1842 à Paris. Stendhal fait des allusions plutôt discrètes mais certaines à l'homosexualité. En 1827, dans un roman assez peu connu *Armance*, il aurait dépeint, selon certains, l'homosexualité à travers le personnage d'Octave qui refuse l'amour féminin par impuissance mais plusieurs ont émis l'hypothèse que pour éviter de transgresser les tabous, il aurait remplacé l'homosexualité par l'impuissance.³³⁴ Cette interprétation semble assez discutée. On peut voir des liens entre puissance sexuelle et pouvoir politique notamment pendant la Révolution. André Rauch souligne le parallèle fait entre impuissance politique et la faiblesse sexuelle supposée de Louis XVI.³³⁵ On ne trouve pas de lien direct entre impuissance et homosexualité au cours de la première partie du XIXe siècle. L'impuissance serait liée à la perte de la puissance et de la virilité peut-être. En ce qui est du personnage d'Octave de Malivert le héros principal du roman *Armance*, certains traits de son caractère semblent marqués de singularité. Il est décrit comme un être à part.³³⁶ Les termes de dissimulation ou étrange dessein apparaissent.³³⁷ Octave de Malivert semble mélancolique, particulier. Il paraît vivre cette particularité comme une tragédie. Il paraît fuir les femmes et particulièrement Armance. Au chapitre XXIX du roman il est question de son fatal secret. Les traits du personnage sont peut-être une manière déguisée pour parler

³³⁴ voir M. LARIVIERE, *Pout tout l'amour des hommes*, Paris, 1998, p. 126

³³⁵ A. RAUCH, *Crise de l'identité masculine 1789-1914*, Paris, 2001, p. 24-28

³³⁶ STENDHAL, *Armance ou Quelques scènes d'un salon de Paris en 1827*, Paris, 1927, p. 18 (Gallica.fr)

³³⁷ STENDHAL, op. cit., p. 20

d'homosexualité. On se trouve face à un homme vivant sa personnalité comme une sorte de malédiction. Certains termes employés nous le démontrent : cette âme désorganisée, la douleur de vivre, accès de désespoir, être à part, monomanie, caractère singulier, il n'a pas le sens intime. Il s'agit bien de quelqu'un vivant comme une tragédie un état faisant son malheur. Il y a une compassion pour le personnage d'Octave qui paraît en lutte contre lui même. Dans un autre roman *Lucien Leuwen*, Stendhal fait plusieurs allusions à l'homosexualité. Le personnage principal est un garçon affublé d'une certaine mollesse de caractère et subissant quelque peu son destin. Ceci fait penser au personnage d'Octave dans *Armance*. Il y a une scène discrète, mais tout de même assez claire, de séduction homosexuelle : « Dans ses promenades autour de Nancy, Lucien remarqua un magnifique cheval anglais....L'homme qui le montait était fort à cheval mais la tournure était celle d'un palefrenier qui a gagné un gros lot à une loterie de Vienne en Autriche...A la seconde ou à la troisième fois que Lucien vit ce cheval, il se trouva plus près et remarqua la figure du cavalier qui était mis avec une recherche extraordinaire...³³⁸ Il y a dans ce passage l'allusion à peine voilée à une séduction de nature homosexuelle, surtout lorsqu'il indique la figure du cavalier. Dans un autre passage, il fait une allusion encore plus directe à l'homosexualité à travers le personnage de lord Link. Il indique qu'il mène parfaitement les femmes parce qu'elles ne produisent sur lui pas d'autres effets que celui d'enfants de sept ans. Il y a allusion au peu d'attrait physique que ce personnage a pour le sexe féminin. Plus loin il indique que : « ce jeune français (Lucien Leuwen) dont il voit les belles cuisses avec plaisir comme je voyais les beaux bras de lady Clémentine. » Un peu plus haut il indique que Link est évêque de Clogher et dans les notes il est indiqué qu'évêque de Clogher signifie avoir des mœurs spéciales.³³⁹ Stendhal note la vanité féminine de Link : ce qui fait penser déjà au personnage de l'inverti. Par rapport au personnage d'Octave de Malivert, l'allusion à l'homosexualité est directe et le personnage de Link à la différence d'Octave ne paraît pas vivre sa différence comme une tragédie. Dans sa correspondance, il fait référence directement à la bisexualité.

³³⁸ voir STENDHAL, *Lucien Leuwen*, Monaco, 1945 annotée par Henri Martineau, chapitre XXXI p. 273

³³⁹ STENDHAL, *Lucien Leuwen* op. cit. Note 182

« L'idée dominante que je rapporte de Paris, c'est que chacun a raison dans son trou, et qu'il est absurde d'être à la fois dans deux trous. Quelle belle chose d'être ambidextre, c'est-à-dire à la Florentine et à la Française à la fois. »³⁴⁰ Il y a dans ce passage une apologie directe de la bisexualité. Il déclare aussi : « Le vulgaire en France ne donne le titre de beau qu'à ce qui est féminin le plaisant c'est que nous prétendons avoir le goût grec dans les arts, manquant de la passion qui rendait les Grecs sensibles aux arts »³⁴¹ Dans une autre de ses œuvres Stendhal va encore plus loin envisageant qu'il aurait pu être séduit par un bel officier : « Cet aimable officier, si j'avais été femme, m'aurait inspiré la passion la plus violente, un amour à l'Hermione. J'en sentais les mouvements naissants ; j'étais déjà timide. Je n'osais le regarder que je l'aurais désiré... »³⁴² Si nous rapprochons ces différentes images stendhaliennes sur l'homosexualité, il s'agit d'un désir entrevu sans condamnation et avec une certaine compréhension : l'auteur envisage même qu'il aurait pu éprouver une attirance pour un autre homme. Cependant il faut tout de même souligner le poids ressenti par celui qui est affublé d'une particularité dissonante : le personnage d'Octave pourrait constituer un exemple. Il est un personnage parfaitement existentiel. La représentation de l'homosexuel masculin semble celle de personnages manquant de vigueur. Cependant au niveau du désir pur, Stendhal ne semble pas porter de condamnation virulente.

Honoré de Balzac (1799-1850) aborde l'homosexualité à plusieurs reprises dans son œuvre *La Comédie humaine*. Balzac traite de l'homosexualité dans le cadre d'une exploration plus globale des sexualités.³⁴³ Il ne faut pas considérer l'homosexualité chez Balzac comme une identité sexuelle comme le remarque Michael Lucey.³⁴⁴ Dans le roman *Louis Lambert*, l'auteur conte ses souvenirs du collègue oratorien de Vendôme de 1807 à 1813. Son héros a un caractère

³⁴⁰ voir STENDHAL, *Correspondance générale*, tome III, 1817-1830, Paris, 1999, p. 241

³⁴¹ voir M LARIVIERE, *Pour tout l'amour des hommes*, Paris, 1998, p. 126

³⁴² STENDHAL, *Lettres à Pauline*, Seuil, 1994, p. 594

³⁴³ voir M. LUCEY, *Les ratés de la famille*, Paris, 2008, p. 27-29

³⁴⁴ voir M. LUCEY, *Les ratés de la famille*, op. cit., p. 28-29

féminin.³⁴⁵ Le personnage de Louis Lambert paraît délicat, fluët et il insiste sur sa différence avec les autres garçons : il ne supportait pas la fatigue, il était d'une malade délicatesse... Il vit à l'écart des autres garçons. On entrevoit une amitié qui liait Balzac au héros de cette histoire. Au fil des pages, cette liaison paraît très forte et les deux garçons paraissent vivre en osmose. « Louis m'inspira d'autant mieux sa passion pour l'espèce de sommeil dans lequel les contemplations profondes plongent le corps que j'étais plus jeune et plus imprévisible, Nous nous habituâmes comme deux amants à penser ensemble, à nous communiquer nos rêveries... » Et Balzac conte la séparation avec Louis Lambert : « A l'annonce de mon départ, Lambert devint d'une tristesse effrayante. Nous nous cachâmes pour pleurer. « Ne te reverrais jamais ? » Dit-il de sa voix douce en me serrant dans ses bras. »³⁴⁶ Il y a une claire expression dans ce texte d'une passion entre Balzac et Louis Lambert. Dans un autre roman, *La maison de Nucingen*, il met en scène un joker et il indique l'usage que certains aristocrates faisaient des garçons. Dans un passage il dépeint un petit irlandais efféminé, monstre de perversité et dit qui plus est, qu'il était une tigresse apprivoisée, ce qui renforce le côté féminin du personnage.³⁴⁷ Le personnage nommé Paddy ferait penser à une sorte de ganyemède ou de giton par la description de ses traits et des rapports qui le lient au Lord. Enfin le personnage de Vautrin est important pour cette exploration balzacienne des sexualités marginales. Vautrin apparaît dans trois romans de Balzac : *Le père Goriot*, *les Illusions perdues*, *Splendeur et misère des courtisanes*. Il entretient visiblement des relations très proches avec Eugène de Rastignac (*Père Goriot*) et il nourrit visiblement une affection particulière pour Lucien de Rubempré (*Splendeurs et misères des courtisanes*). Il y a un véritable amour entre Vautrin et Lucien de Rubempré.³⁴⁸ Le personnage de Vautrin nourrit la représentation du criminel homosexuel. Cet homme est un hors la loi. Le monde des prisons fut à la mode vers 1820-1825 et Balzac s'était renseigné. Il

³⁴⁵ voir M LARIVIERE, *Pour tout l'amour des hommes*, op.cit., p. 130

³⁴⁶ voir H. DE BALZAC, *Louis Lambert ; Les proscrits ; Jésus Christ en Flandres*, Paris, 1979, p. 48

³⁴⁷ voir H. De BALZAC, *Etudes de mœurs 3e livre, Scènes de la vie parisienne. T. XI (sic), La maison Nucingen*, Paris, 1842-1848, consulté sur : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1013024.r=.langFR.textePag>

³⁴⁸ voir M LUCEY, op. cit., p. 143

connaissait l'argot des prisons. Le personnage de Vautrin personnifie le désir homosexuel en prison. Dans *Splendeur et misère des courtisanes*, il dépeint le milieu de l'homosexualité carcérale et montre l'intensité de ces amours entre hommes. Il y a des passages dans ce roman où l'existence de l'homosexualité est clairement exprimée : « Je ne mène pas là votre seigneurie c'est le quartier des tantes.. »³⁴⁹ Les relations de Vautrin avec Théodore sont l'illustration parfaite de ces amours carcérales. Théodore, c'est en même temps Madeleine, il est voué du coup à un amour fait de soumission. Balzac décrit ces amours de prison sans aucun moralisme. La relation de Vautrin et Théodore est l'image d'un amour spécifique, un amour fait de tendresse et cette image tranche avec certaines images de l'homosexualité qui la lie à la prostitution et nie dans cette attirance tout sentiment amoureux.³⁵⁰ Dans *Le Père Goriot*, Vautrin séduit Rastignac : « Ah ! Ah ! Vous faites meilleure mine à votre petit papa Vautrin. En entendant ce mot là, vous êtes comme une jeune fille à qui l'on dit à ce soir et qui se toilette en se purléchant... »³⁵¹ Nous entrevoyons des rapports faits de soumission. Un chapitre des *Illusions perdues* est encore plus explicite : Vautrin sauve Lucien de Rubempré du suicide : « Enfant, dit l'Espagnol en prenant Lucien par le bras, as-tu médité la Venise sauvée d'Otway ? As-tu compris cette amitié profonde, d'homme à homme, qui lie Pierre à Jaffier, qui fait pour eux d'une femme une bagatelle et qui change entre eux tous les termes sociaux. »³⁵². Dans *Le cousin Pons*, Balzac met en scène l'amitié de deux hommes qui ferait penser à une vie de couple. Cependant cette interprétation semble fortement discutable. Michael Lucey souligne la nature atypique des deux hommes.³⁵³ Certaines expressions pourraient paraître équivoques « Pons et Schmucke avaient en abondance l'un comme l'autre, dans le cœur et dans le caractère, ces enfantillages de

³⁴⁹ voir H. DE BALZAC, *Scènes de la vie parisienne [Ressource électronique]. Splendeurs et misères des courtisanes*, Paris, 1998, Gallica.fr, quatrième partie la dernière incarnation de Vautrin

³⁵⁰ voir l'analyse dans « Balzac du côté de Sodome », *L'Année balzacienne*, 1979, p. 148-152

³⁵¹ H DE BALZAC, *Le Père Goriot*, Paris, 1983, p. 124 à 126

³⁵² H. DE BALZAC, *Les illusions perdues*, Paris, 1981, p. 625 à 637

³⁵³ M. LUCEY, op. Cit., p. 189

sentimentalité.. »³⁵⁴ « Schmucke en ramenant le soir, vers minuit, Pons, au logis, le tenait sous le bras ; et comme un amant fait pour une maîtresse adorée... »³⁵⁵

La relation entre les deux hommes semble donc particulièrement ambiguë, d'autant plus que les femmes paraissent absentes de la vie des deux protagonistes. Il y a entre ces deux hommes une affection en dehors des cadres de la famille. Michael Lucey souligne à propos de la volonté de Pons de léguer sa collection à Schmucke qu'elle serait le symbole de la déviance qui par rapport à la famille ferait peser une menace de protocole imprévu de redistribution des richesses.³⁵⁶ Balzac aborde donc franchement les relations sentimentales et sexuelles entre hommes de plusieurs façons : à travers une relation de collègue voilée dans *Louis Lambert*, à travers la relation de certains aristocrates avec leurs domestiques dans *La maison de Nucingen*, à travers des amours carcérales autour du personnage de Vautrin. Balzac ne paraît pas porter de jugement manichéen sur les amours masculines. Il les évoque de manière voilée ou plus directe sans émettre de jugement tranché. Il décrit des vraies relations amoureuses notamment Vautrin et Lucien de Rubempré. Etre en dissonance par rapport à la sexualité peut déboucher sur une vulnérabilité sociale mais aussi sur une lucidité plus grande.³⁵⁷ Cependant notons que le personnage de Vautrin en assimilant hors la loi et homosexualité paraît correspondre à certains discours que nous découvrirons ultérieurement.

Au cours de la première partie du XIXe siècle l'homosexualité allait être aussi abordée par Pierre Jean de Béranger (1780-1857) dans une chanson intitulée *Les Hermaphrodites* datant de 1831 et par Théophile Gauthier (1811-1872) dans son roman *Mademoiselle de Maupin*, datant de 1836. Pierre Jean de Béranger fut chansonnier et poète. Il fut un partisan de l'Empire et son activité de pourfendeur du régime sous la Restauration devait lui valoir trois mois de prison.

³⁵⁴ H. DE BALZAC, *La comédie humaine* 5, Paris, 1985, p. 171

³⁵⁵ H. DE BALZAC, *La comédie humaine* 5, op. cit., p. 184

³⁵⁶ M LUCEY, op. Cit., p. 197

³⁵⁷ voir M LUCEY, op. cit., préface, p. 9-29

Il composa des poésies et des chansons. Un texte aborde l'homosexualité *Les hermaphrodites*. Ce texte est intéressant car l'image de l'homosexualité est différente de celle qu'ont laissée percevoir Balzac ou Stendhal. Le personnage décrit dans cette chanson est un être efféminé. Les termes employés : petit être, joli, fade, poli, mignon, cheveux bouclés, coquette font références à un être profondément féminin qui tranche par rapport au personnage de Vautrin dans l'œuvre de Balzac. Le titre de cette chanson fait déjà en soi le lien de manière plus directe entre homosexualité et caractère efféminé. Le refrain de cette chanson comporte la phrase : mâle ou femelle, je sais ton nom. Théophile Gautier aborde franchement l'homosexualité dans son roman *Mademoiselle de Maupin*. Le chapitre neuf comporte la confession d'une parfaite clarté du personnage d'Albert. Le personnage qu'il croit être un garçon efféminé se révélera être une héroïne. Cependant le ton de la confession est intéressant : « J'aime ce jeune homme, non d'amitié mais d'amour » « Jamais aucune femme ne m'a troublé aussi singulièrement »³⁵⁸ Ce qui est intéressant dans cette confession, c'est qu'il s'agit d'un sentiment amoureux profond. La description de l'être aimé est là pour le confirmer. Il faut aussi souligner que le personnage de Mademoiselle Maupin pourrait être perçu comme représentatif de la transgression du genre. Dans la suite de ce roman de Théophile Gautier, on trouve plus loin une allusion à la place que tenait l'homosexualité dans les sociétés antiques : « ces amours étranges dont sont pleines les élégies des poètes anciens, qui nous surprenaient tant et que nous ne pouvions concevoir, sont donc vraisemblables et possibles. »³⁵⁹ Le ton de ce passage est plutôt complaisant sur les amours masculines : il s'agit d'une passion amoureuse qui se croit un temps homosexuelle. Le lien est fait avec l'Antiquité. Ce qui permet de relativiser la morale. D'autant plus que l'auteur se livre à un plaidoyer sur la culture antique « Je suis aussi païen qu'Alcibiade et Philias »³⁶⁰ Il y aurait donc une vision plutôt tolérante sur les amours masculines de la part de Théophile Gautier dans ce roman. D'autres textes littéraires dans la première partie du XIXe siècle abordent

³⁵⁸ T. GAUTIER, *Mademoiselle de Maupin*, Paris, 1973, p. 197-198

³⁵⁹ T. GAUTIER, op. Cit., p. 201

³⁶⁰ T. GAUTIER, op. Cit., p. 201

l'homosexualité. Une pièce de théâtre intitulée *Le Bouillon de Saint Megrin*, aborde l'homosexualité du roi Henri III. Cette pièce date de 1828. La pièce conte l'aventure d'Henri III qui, sous le coup d'un chagrin d'amour pour la princesse de Condé, se prend d'amour pour l'envoyé de sa mère, Monsieur de Saint Megrin. L'image de l'homosexualité est celle d'une inversion des sentiments due à un traumatisme. Nous sommes déjà dans le registre de l'anomalie psychologique.³⁶¹ Parallèlement l'homosexualité est brièvement abordée par d'autres auteurs sur le mode de la condamnation ou de l'anecdote. François René de Chateaubriand (1768-1848), dans un texte intitulé *Analyse raisonnée de l'histoire de France*, fait mention brièvement du feu réservé aux sodomites. Jules Michelet dans son journal fait mention de l'homosexualité « Est- il vrai comme le dit le Dr Eichtel que la sodomie et l'avortement détruisent peu à peu la population ? Oui, dans les villes dit M Desgranges, non dans les campagnes... »³⁶². L'homosexualité sera beaucoup plus abordée au cours de la seconde partie du XIXe siècle notamment par Gustave Flaubert (1821-1880). Au cours de cette première partie du XIXe siècle certains hommes de lettres abordent donc l'homosexualité même s'ils la traitent avec la plus grande prudence. A travers les cas de Balzac, Stendhal et Théophile Gauthier, l'homosexualité paraît abordée avec une certaine compréhension. On n'observe pas une condamnation excessive des amours masculines à l'image de ce que sera le discours d'autres intellectuels. Dans le domaine strictement littéraire, la vision des amours masculines est beaucoup plus neutre.

2) *L'homosexualité dans la littérature licencieuse*

Dans le domaine de la littérature licencieuse l'homosexualité masculine est très peu abordée, cependant nous possédons quelques textes entre 1800 et 1832.

³⁶¹ « Le bouillon de Saint Megrin », *Le gymnase recueil de morale et de littérature*, 1^e vol., 1^e cahier, 8 mai 1828, p. 52-66

³⁶² J. MICHELET, *Journal. I, 1828-1848*, Paris, 1959, p. 305 juillet 1839

Nous observons deux attitudes dans ces quelques écrits : certains abordent les relations homosexuelles dans le cadre de débauches plus globales et d'excès sexuels plus généraux. En ce sens, ils véhiculent la vision propre au XVIIIe siècle et ce sont des écrits qui se situent en 1800 – 1815 c'est-à-dire sous l'Empire : le roman *Les aventures de Cherubin l'enfant du bordel* est attribué à Charles-Antoine Guillaume Pigault de l'Épinoy, dit Pigault-Lebrun (1753 –1835), romancier et dramaturge, et il date du tout début du XIXe siècle. Dans ce roman l'homosexualité est encore pratiquée dans le cadre de débauches plus globales, le cadre plus général est la prostitution. Le principal protagoniste Cherubin en vient à séduire des hommes car la fille qui lui tient compagnie est une jeune prostituée Félicité. Celle-ci le déguise en femme. Dans le cours du roman on voit apparaître un certain frère Ange avec qui Cherubin a des relations. L'homosexualité est intégrée aux excès sexuels et à travers frère Ange on aborde l'homosexualité des clercs. Nous percevons dans ce roman une vision globalement proche de certaines représentations du XVIIIe siècle : l'homosexualité assimilée à la débauche en général. La représentation de l'homosexualité est également similaire dans un écrit anonyme datant de 1801 *Antonin ou le fils capucin par un religieux de l'ordre*. La pratique de l'homosexualité est englobée dans la pratique de la débauche plus globale. Antonin a des relations sexuelles avec des amantes. Il est envoyé chez un certain monsieur M. pour faire son éducation ; ce dernier voulait en faire un théologien, rhétoricien et philosophe. Un matin l'homme essaie d'abuser de son élève. L'homosexualité est ici encore liée à des rapports de maître à élève : celui qui a la responsabilité essaie d'abuser de son protégé. Donc l'homosexualité est mêlée à la débauche plus globale, au clergé et à l'éducation dispensée par des clercs. Ces représentations sont similaires aux représentations propres au XVIIIe siècle. On retrouve dans un autre écrit anonyme *La volupté prise sur le fait ou les nuits de Paris*, datant de 1815 la personne d'un beau jeune homme sous un accoutrement de femme et empreint d'une beauté délicate et on le désigne sous le nom de mignon. Le cadre général est le Palais Royal. Dans ces écrits l'homosexualité ne paraît pas encore détachée pleinement des débauches diverses. Un autre ouvrage est répertorié dans l'Enfer de la Bibliothèque nationale de France ; il présente une autre image de l'homosexualité. Daté de

1832, il s'agit de : *Peintures, bronzes et statues érotiques formant la collection du cabinet secret du musée royale de Naples*. Dans cet ouvrage qui est une description d'œuvres antiques particulières, l'homosexualité apparaît représentée à travers des hermaphrodites c'est-à-dire d'hommes femmes. On quitte dans cet ouvrage la représentation de l'homosexualité phase extrême de la débauche pour faire de celle-ci un comportement particulier, attribué à des êtres singuliers, en fait un problème de genre. Hormis ces quelques écrits, le discours sur l'homosexualité masculine dans ce type de textes semble plutôt rare.

3) *Les représentations de l'homosexualité dans les écrits de Jacques Antoine Dulaure, Charles Schmidt, Maurice La Châtre, Etienne de Senancour, Honoré Antoine Frégier*

Dans le domaine strictement littéraire, une certaine compréhension semble évidente chez plusieurs grands écrivains. La parole sur l'homosexualité dans la littérature licencieuse paraît plutôt discrète et ne se dégage que lentement dans ces quelques écrits, d'une vision propre au XVIIIe siècle. En examinant des penseurs qui ne relèvent pas du domaine de la littérature pure, la condamnation morale et l'indignation est évidente. Elle reste largement, dans un premier temps, au niveau de l'imprécation morale. Il n'y a pas une analyse des causes « de la pédérastie » comme cela apparaîtra dans la seconde moitié du XIXe siècle. Cependant, progressivement le lien sera fait avec les fléaux sociaux. Plusieurs types de jugement apparaissent : l'homosexualité est un crime, un outrage fait à la nature. Elle relève de la dépravation et de la débauche. L'homosexualité est assimilée à l'étranger, l'autre celui qui a des coutumes étrangères voir étranges. La pédérastie fut tolérée dans certaines civilisations antiques et c'est ici encore le fruit de mauvaises coutumes. L'homosexualité est replacée dans la thématique des classes dangereuses des villes.

Le premier type de jugement relève de l'anathème moral : l'homosexualité est un crime monstrueux, une atteinte à la nature et la pratique de l'homosexualité relève de la débauche. Cette attitude mêlant débauche et homosexualité se fera

beaucoup plus rare avec l'emprise du discours médical.³⁶³ Ce type de jugement se vérifie dans divers écrits et dans les définitions que plusieurs usuels donnent de l'homosexualité. Etienne de Senancour (1770-1846) envisage la nature de l'homosexualité comme dépravation la plus extrême car l'homosexualité est vue comme la cause de recherche excessive de plaisir. « Ce qui est difficile à comprendre, c'est qu'au milieu de désirs semblables, on ait quelque chose de gracieux à se dire... »³⁶⁴

Plus globalement l'analyse lexicologique de ces textes laissent apparaître des termes spécifiques : outrage à la nature, vice honteux, venin, peste, goût honteux, désordres infâmes, hideux péché, vice monstrueux, vice contre-nature, sujet odieux et dégoûtant. Ces termes relèvent d'une thématique de l'infection : venin, peste font référence à des épidémies ou poisons qui menacent la santé des populations. Ils expriment un souci de l'ordre ou une crainte du désordre qu'entraînerait la pratique de l'homosexualité. D'autres termes font référence à des excès vénériens dont la pratique de l'homosexualité semble être que la phase la plus extrême. Certains adjectifs font référence à une pratique contraire à l'ordre naturel. D'autre part, plusieurs types d'analyses peuvent être portés à partir des jugements que l'on retrouve dans ces écrits. L'homosexualité était pratiquée par des sociétés ou religions païennes ; ceci permet de démontrer que ces sociétés étaient inférieures car elles autorisaient de telles pratiques. Ce type de jugement se retrouve chez ceux qui dénoncent la pratique de l'homosexualité dans des civilisations extra européennes. La pratique de l'homosexualité renvoie aux usages de sociétés disparues : la pédérastie est un vice lié à la société féodale et la pédérastie apparaît comme un vice de grands seigneurs. Ce jugement se vérifie dans les écrits de Jacques Antoine Dulaure (1755-1835), Charles Schmidt (1812-1895), Maurice La Châtre (1814-1900). Jacques Antoine Dulaure était fils de commerçant. Franc-maçon, historien, il fut député à la Convention. Il aborde l'homosexualité dans une de ses œuvres, intitulée *Histoire physique, civile et morale de Paris depuis les premiers temps historiques jusqu'à nos jours* (1829).

³⁶³ voir G. STOUFFI, « Débauche », *Dictionnaire de l'homophobie*, Paris, 2003, p. 119-121

³⁶⁴ E. DE SENANCOUR, *De l'amour selon les lois primordiales et selon les convenances des sociétés modernes*, Paris, 1829, p. 307

Pour ce faire il reprend un texte du clerc Jacques de Vitry (v1160-1240). Ce dernier décrivait les aspects d'un Paris qu'il voyait livré à la débauche. Le crime de sodomie apparaît comme une pratique de seigneurs et de prélats qui établissent de mauvaises coutumes. La pratique de la pédérastie n'est qu'une preuve de plus de l'immoralité de ces seigneurs qui volent les églises. La reprise de ce texte de Jacques de Vitry permet de démontrer les désordres de l'ancienne société à travers la pratique de débauches dont l'homosexualité semble la phase la plus extrême. Un amalgame entre puissants et vices est effectué. On retrouve dans cet écrit de Jacques De Vitry qu'Antoine Dulaure reprend pour son analyse, des amalgames propres aux pamphlets révolutionnaires. Le message proposé en arrière fond semble : sous l'Ancien Régime, la corruption des mœurs des élites était chose avérée. « Ce vice honteux et abominable est tellement en vigueur dans cette ville, ce venin, cette peste y sont incurables.. »³⁶⁵ . Charles Schmidt, historien, théologien et bibliographe, écrivit *Histoire et doctrine de la secte des cathares ou albigeois* en 1848. Dans un passage de ce texte, il insiste sur la condamnation du mariage par les cathares. Le message est que des coutumes issues de mouvements religieux particuliers encouragent par leur aspect contre-nature le développement de la sodomie. Un autre auteur Maurice La Châtre (1814-1900) qui fut baron d'Empire utilise le même type d'arguments. Dans son ouvrage, *Histoire des papes : crimes, meurtres, empoisonnements, parricides* datant de 1842 1843, il narre l'histoire d'un antipape du début du XVe siècle Jean XXII (1370-1419). Le cadre de la pratique de la sodomie est la cour pontificale et les prélats qui la constituent. Il s'agit sans doute d'anticléricalisme de la part de cet auteur. La pratique de l'homosexualité est liée à la pratique d'anciennes élites jugées dévoyées. Il mêle l'homosexualité à tout un ensemble de débordements. Nous pouvons faire un lien avec la dénonciation de la pratique de la pédérastie par le clergé dans les pamphlets révolutionnaires. Ce premier type d'arguments rattache la présence de l'homosexualité à d'anciennes sociétés et d'anciennes élites. Le message global semble être que désormais cela ne doit plus être le cas. Un autre argument est mis en avant : l'homosexualité est particulièrement

³⁶⁵ J.A. DULAURE, *Histoire physique, civile et morale de Paris depuis les premiers temps historiques jusqu'à nos jours*, Paris, 1829, tome III, p. 51

développée dans des civilisations extra européennes. Il y a ici l'utilisation d'un argument assez classique qui tend à faire de la pratique de l'homosexualité, la pratique de l'autre, de celui qui est étranger. Dans ces discours la pratique de l'homosexualité provient des pays chauds. Il serait judicieux d'établir un lien entre ces discours et le début de la conquête de l'Algérie en 1830. Ces arguments qui assimilent l'homosexualité aux pratiques de l'autre ne sont pas nouveaux : on retrouvait déjà cette thématique dans le Christianisme.

Honoré Antoine Frégier (1789-1860), fut directeur des fortifications de Paris. On retrouve dans cet écrit plus que dans les précédents, le discours d'un entrepreneur de morale soucieux de faire régner l'ordre public. Frégier écrivit *Des classes dangereuses de la population dans les villes et des moyens de les rendre meilleures* en 1840. Dans l'avant-propos de cet ouvrage l'auteur indique que le but de cet ouvrage est de déterminer la partie de la population réputée dangereuse par ses vices, son ignorance et sa misère et les moyens de la rendre meilleure. Il définit cet ouvrage comme une œuvre d'administration et de morale de manière à pouvoir notamment prendre les moyens répressifs nécessaires.³⁶⁶ Le fil conducteur de cet ouvrage est que les classes populaires des villes présentent un danger pour l'ordre. Ces classes sociales se révèlent, pour l'auteur, un terreau plus particulièrement propice à la prostitution. Il fait aussi de l'homosexualité une aberration enfantée par la dépravation de l'esprit.³⁶⁷ De la débauche la plus extrême, « la pédérastie » va être rapidement liée aux maladies vénériennes. La débauche la plus outrageante pour la nature ne peut conduire qu'à la maladie vénérienne qui menace la population des villes. Les représentations de l'homosexualité danger pour la société sont réaffirmées à travers cet amalgame. La menace, le désordre qui pointe semble être la maladie vénérienne et la dépopulation qu'occasionnerait la généralisation de la pratique de l'homosexualité.

³⁶⁶ H.A. FREGIER, *Des classes dangereuses de la population dans les grandes villes et des moyens de les rendre meilleures*, Paris, 1840, avant propos p. VI-X

³⁶⁷ H.A. FREGIER, *Op. Cit.*, p. 234

4) *Les prés socialistes : Charles Fourier et Pierre Joseph Proudhon*

Ces discours s'apparentent à des discours d'entrepreneur de morale au sens le plus classique : ils visent à dénoncer la transgression de normes et ses possibles conséquences. Les deux penseurs que nous allons aborder appartiennent au courant pré socialiste. Fourier analyse l'homosexualité dans le cadre de constructions utopiques et intellectuelles et Proudhon produit un discours purement moraliste.

Charles Fourier (1772-1837) est philosophe et économiste. Il se distingue de Proudhon autant que des intellectuels et réformateurs sociaux cités précédemment par l'originalité de ses positions. Il est issu de cette bourgeoisie : son père était un riche négociant en drap. Fourier applique le principe de la gravitation universelle de Newton au monde des passions. Les passions ne sont pas mauvaises ou dangereuses mais un moteur positif. Elles furent placées dans l'homme par Dieu. Charles Fourier présente une vision polymorphique de la nature qui était celle de certains penseurs des Lumières. Les passions ne peuvent être mauvaises car elles sont le produit de la volonté divine. Il distingue douze passions dont le sentiment paternel, l'instinct grégaire, les passions sexuelles, affectives, distributives. Ces passions ne doivent pas être réfrénées pour parvenir à l'état de l'harmonie parfaite. Fourier pense que les malheurs de l'humanité proviennent de la répression et du refoulement des passions. Les passions doivent être organisées et disciplinées afin de devenir profitable à tous et parvenir à l'harmonie. Elles doivent être utilisées pour aboutir à une organisation rationnelle et logique de la cité. Le but des passions doit être de parvenir à des associations. Il y a ici encore l'idée que chaque passion fait partie d'un tout utile. On retrouve certaines connexions avec certains penseurs des Lumières, notamment Vauvenargues. Fourier aborde largement le problème des mœurs sexuelles. Il brocarde les moralistes de son temps en pointant l'abîme qu'il y a entre leurs préceptes et la réalité de la pratique amoureuse. Notamment il condamne la situation faite à la femme et brocarde l'institution du mariage. Dans ce cadre il apparaît comme à contre courant de son époque. Il ignore la notion de péché. Il voit d'ailleurs Dieu partout dans la création.

Comment condamner ce que Dieu permet ? Pour Fourier l'amour spirituel et l'amour physique sont liés et le premier s'épanouit mieux si l'autre est assouvi. Il y a une vision utilitaire de la sexualité. Fourier prône ainsi une révolution sexuelle qui paraît bien audacieuse, voire scandaleuse pour l'époque. Cette révolution prend en compte l'utilité de facteurs dans la sexualité humaine qui paraissent révoltants pour de nombreux penseurs de son époque. Il se préoccupe de la misère sexuelle et il propose d'organiser un service sexuel gratuit. Il encourage l'amour collectif car l'amour à deux paraît égoïste à Fourier. Enfin il aborde avec les ambigus l'amour unisexuel à mi-chemin entre l'amitié et l'amour, le sadomasochisme, le fétichisme. Fourier souligne que ces comportements ne nuisent pas à autrui. Donc il n'y a aucune raison de les condamner. Fourier fait tenir à l'amour unisexuel : saphisme et homosexualité masculine, une fonction de transition entre amitié et amour. Il est indulgent à l'amour des garçons. Il fait d'ailleurs référence à la Grèce pour noter que tous les penseurs de la Grèce auraient tous été brûlés. La morale sexuelle est conjoncturelle. Ce qui était permis à une époque ne l'est plus aujourd'hui mais pourrait l'être à nouveau. Sur l'ambigu qui comprend la « pédérastie » il déclare : « Il faut se garder de la mutiler, la laisser incomplète par une sottise complaisance pour quelques préjugés. »³⁶⁸ Il pointe ici les jugements de ses contemporains. Dans sa théorie des passions, l'homosexualité joue un rôle et il indique que l'harmonie sait changer en sources de vertu, les ressorts les plus infâmes de la civilisation.³⁶⁹ Comme la théorie de Fourier sur les passions ambiguës et minoritaires, fait partie d'un plan plus global, elle évacue du coup l'aspect contre-nature de l'homosexualité : même si ces passions ne concernent qu'une minorité de personnes, elles existent et font parties de ce qu'il appelle l'harmonie. En conséquence ces goûts minoritaires devront être tolérés et même encensés. Cette pensée est particulièrement marginale pour l'époque. La pensée de Fourier sur les minorités sexuelles, ne devait pas avoir d'influence sur son temps. Charles Fourier apparaît en contradiction totale avec les autres penseurs de son époque et il paraît bien isolé. Sa pensée paraît trop en avance sur son temps et elle

³⁶⁸ C. FOURIER, *Le nouveau monde amoureux*, Paris, 1972, p. 448

³⁶⁹ C. FOURIER, op. cit., p. 447

n'aura d'influence que bien plus tard. René Scherer soulignait comment Fourier en nommant les passions s'oppose au langage des Lumières qui tend à l'uniformisation. Fourier refuse d'uniformiser l'homme et invente un ordre où les passions trouveront pleinement leur place.³⁷⁰ Cette attitude de Fourier l'oppose au raisonnement qui veut que certaines passions soient contre-nature au nom d'une vision uniforme de la nature humaine.

Cette pensée semble particulièrement originale si on la compare aux représentations d'un autre penseur postérieur à Charles Fourier : Pierre Joseph Proudhon (1809-1865). Pierre Joseph Proudhon était déiste. Il appartenait à un courant plutôt traditionnaliste qui regroupait notamment des socialistes d'inspiration chrétienne notamment ceux du journal *L'Atelier* fondé par le socialiste utopique et socialiste chrétien Philippe Buchez (1796-1865).³⁷¹ Pierre Joseph Proudhon considère l'homosexualité comme la phase la plus extrême de la débauche. Elle est liée au péril vénérien. Proudhon aborde le problème de la morale sexuelle et particulièrement celui de la pédérastie. Il mentionne l'homosexualité dans son texte *Qu'est ce que la propriété ?* Datant de 1840. La sodomie est pour Pierre Joseph Proudhon le dernier degré de la dépravation humaine. Elle est comparée au cannibalisme. L'homosexualité apparaît comme dernier degré de la dépravation car elle est une sexualité pure : « Si la sexualité était totalement libre pour le plaisir, c'est à dire célibataire, non conjugale, il n'y aurait aucune raison d'aimer les femmes. Une sexualité libre serait donc tout naturellement une homosexualité »³⁷² au-delà de l'homosexualité c'est toute la sexualité pratiquée en dehors du devoir de génération qui est condamnée par Proudhon. A partir de cette constatation, l'auteur de *Qu'est ce que la propriété ?* se lance dans des comparaisons de plus en plus dévalorisantes quand il traite de la pratique de la pédérastie. La sodomie est un monstre que toute société doit poursuivre. Elle est comparée à l'anthropophagie.

³⁷⁰ voir R. SCHERER, *Pari sur l'impossible*, Vincennes, 1989, passim

³⁷¹ voir ARIES, Philippe DUBY, Georges, *Histoire de la vie privée*, Tome 4, op. cit., p. 90

³⁷² cité dans J. BORIE, *Le célibataire français*, Paris, 1976, p. 116-117

Elle est comparée aussi à la bestialité. La vraie homosexualité se révèle être la marque d'une nature irrémédiablement mauvaise. Proudhon est un des plus virulents pour dénoncer l'homosexualité. Il faut souligner que cette opinion va de pair avec une solide misogynie de sa part. De son point de vue, sans la procréation l'homme serait homosexuel car la femme posséderait de nombreux défauts. Ce jugement radical ira jusqu'à envisager que par voie de conséquence, le meurtre d'un « pédéraste » est excusable car il procède d'une forme extrême de défense contre celui qui menace la société. La pensée de Proudhon semblerait à ce sujet influencée par celle de Jean Jacques Rousseau.

Quels étaient ces intellectuels qui s'exprimèrent sur la pratique de l'homosexualité ? De quels milieux sociaux étaient-ils issus ? Ces écrits datent tous des années 1820 -1850. C'est l'époque de la Restauration et de la Monarchie de juillet. La bourgeoisie prend son essor. Cette bourgeoisie va donner des entrepreneurs et le problème de l'héritage va devenir important. Le travail et l'épargne deviennent des valeurs sûres, ce qui n'était pas le cas dans la société aristocratique. La famille devient la clef de voûte de la production, elle assure le fonctionnement économique et la transmission des patrimoines.³⁷³ L'historien Jean Paul Aron (1925-1988) et le philosophe et ethnologue de la littérature Roger Kemft notent que la bourgeoisie entre 1820 et 1850 met en place un appareil idéologique. Ils indiquent que sous la Restauration, la faillite de ses ambitions incite la nouvelle société à reconsidérer ses priorités. A la morale, elle confie le soin de l'ennoblir. Les bourgeois s'efforcent à la respectabilité.³⁷⁴ L'analyse des auteurs de ces écrits fait ressortir leur appartenance à la bourgeoisie : Jacques Antoine Dulaure, Maurice La Châtre, Honoré Antoine Frégier, Etienne de Senancour, pour n'en citer que quelques-uns, paraissent appartenir à cette bourgeoisie urbaine animée par les principes issus de la Révolution française. On retrouve d'ailleurs dans leurs idées sur la pédérastie, des représentations propres à certains pamphlets révolutionnaires qui furent, eux aussi, rédigés par des journalistes et des écrivains.

³⁷³ voir l'analyse faite par M. PERROT, P. ARIES G. DUBY, *Histoire de la vie privée. 4, De la Révolution à la Grande guerre*, p. 93 à 107

³⁷⁴ J.P. ARON R. KEMPF, *Le pénis et la démoralisation de l'Occident*, Paris, 1978, p. 16

Cependant on pourrait percevoir une différence avec le discours de Fourier qui replace les passions sexuelles dans un plan ou une construction plus globale. Les premiers auteurs cités : Dulaure, La Châtre... semblent avoir un discours moins analytique et plus basé sur la préoccupation des désordres dont l'homosexualité paraît être emblématique. On a une représentation axée sur l'anathème le plus pur. Globalement il y aurait bien la mise en place de discours qui par rapport à l'homosexualité, n'ont certes pas l'aspect scientifique qu'ils prendront avec la médecine. Cependant il y a bien la mise en place d'un discours moral caractéristique sur la question des relations homosexuelles masculines au cours de cette période 1820-1850.

Globalement ces penseurs qu'ils soient historiens, écrivains, hommes publics ou réformateurs sociaux portent un jugement sévère sur l'homosexualité qui est jugée étrangère à toute société bien organisée et saine. Elle est entrevue comme une débauche sexuelle purement gratuite car n'aboutissant pas à la génération. Cette assimilation à la débauche fait de cette période, une période de transition entre la vision du XVIIIe siècle et l'image de la dégénérescence qui s'imposera avec le discours médical. Parallèlement à cette vision des élites, il faut mettre en parallèle les perceptions plus usuelles, plus courantes qui laissent entrevoir la vision populaire de l'homosexualité masculine

C) PERCEPTIONS USUELLES

Ces perceptions usuelles peuvent être cernées en utilisant les définitions de l'homosexualité contenues dans des dictionnaires et encyclopédies du XIXe siècle et les lettres et dénonciations du voisinage. Comme pour le premier chapitre nous définissons ces perceptions comme usuelles car ce sont celles qui apparaissent le plus couramment, tant soit au niveau des dictionnaires que dans les sources de police.

Sur les dictionnaires et encyclopédies nous trouvons deux définitions de l'homosexualité : pédérastie et sodomie, la première correspond à un terme usuel qui est de plus en plus employé pour qualifier les homosexuels masculins.

Le dictionnaire érotique de Delvau date de 1864, époque postérieure à celle de cette étude. Cependant selon les termes mêmes de l'auteur, le journaliste et écrivain Alfred Delvau 1825-1867, ce dictionnaire se veut un recueil pornographique pour servir à l'histoire des mœurs au XIXe siècle. Il était donc nécessaire de le citer car il reprend des termes usités dès le XVIIIe siècle. Cependant il est à mettre à part car les définitions de l'homosexualité sont plus riches. Du côté de la réaction du voisinage, deux types d'attitudes se dégagent à partir des sources utilisées : la réaction et les dénonciations du voisinage. De ce point de vue les archives de police contiennent un certain nombre d'éléments et des réactions directes face à la présence de ces hommes dans un endroit donné. On en décèle des traces tant dans *La Gazette des tribunaux* que dans les archives de police. Ces lettres de dénonciation et ces réactions directes permettent de cerner l'attitude de l'homme de la rue face à l'homosexualité et de voir en quoi elle est différente de l'attitude des intellectuels. Ceci permet également d'aborder ce qu'il convient d'appeler la répression diffuse de l'homosexualité par le voisinage et l'entourage. La répression diffuse semble bien une réalité dans le cadre parisien au cours des années 1820-1840. La proximité de lieux de rencontre paraît bien faire réagir l'entourage : une grande partie de ce que contiennent les archives est constituée par des lettres de dénonciation. Ces dernières confirmeraient bien la préoccupation ou la nuisance que semble constituer ce type de voisinage

1) *Académisme et homosexualité au cours de la première partie du XIXe siècle*

Nous avons choisis de traiter des perceptions usuelles et des définitions de l'homosexualité contenues dans certains dictionnaires et encyclopédies du XIXe siècle. Nous avons défini cette partie de notre travail sous le titre académisme et homosexualité. Nous avons choisi dans un souci de cohérence de l'ensemble de notre travail de l'intégrer dans le domaine de ce que nous appelons les perceptions usuelles au sens des perceptions véhiculées ordinairement et que l'on peut observer assez régulièrement. Comme pour le XVIIIe siècle, les définitions de l'homosexualité sont dans ces ouvrages plus conformes et relatent

que de manière atténuée les débats que l'on pourrait remarquer chez certains réformateurs sociaux et chez les médecins. Cependant ces représentations démontrent l'évolution des perceptions de l'homosexualité. Ces dictionnaires donnent une information synthétique. Ils résument les représentations les plus convenues. Nous avons utilisé Le *Dictionnaire de l'Académie française* la 5^{ème} édition de 1798 et la 6^{ème} édition de 1832-1835, *Le nouveaux dictionnaire de la langue française* de Jean-Charles Laveaux 1749-1827 datant de 1828, *le Grand dictionnaire universel du XIXe siècle* de Pierre Larousse, Enfin nous ferons aussi référence au *Dictionnaire érotique d'Alfred Delvau*.

Le grand dictionnaire universel du XIXe siècle de Pierre Larousse est une bibliothèque des connaissances et des mœurs du XIXe siècle. Cette immense œuvre encyclopédique s'inscrit dans la lignée de l'Encyclopédie. Il fut rédigé sous la direction de Pierre Larousse 1817-1875 qui fut pédagogue et éditeur. C'est une œuvre qui se situe dans le contexte du développement des idées républicaines, libérales et laïques. Sa publication est à replacer dans le contexte de la fin du Second empire et de la naissance de la IIIe république. Elle s'est effectivement étalée de 1866 à 1877 donc elle est postérieure à la période étudiée. Cependant les représentations de l'homosexualité qui sont dans ce dictionnaire résument celles que nous avons pu percevoir chez certains réformateurs sociaux. L'article pédérastie offre d'abord un historique de l'homosexualité dans les sociétés antiques. L'auteur déplore qu'une telle permissivité ait pu être la règle. Il aborde aussi les causes de la pédérastie. Certains arguments observés par ailleurs dans d'autres sources sont affirmés : climat trop chaud, l'abus des femmes qui amène à chercher d'autres plaisirs. Les thèses de la médecine légale sont soulignées. Il est fait mention de certains établissements recevant une clientèle homosexuelle. Cet article est un condensé de représentations diverses observées par ailleurs. Un des problèmes préoccupant l'auteur de cet article est le fait que l'homosexualité draine la criminalité dans son entourage. Enfin l'homosexuel apparaît comme un personnage particulier et enclin à la féminité, ce qui semble la logique de sa personnalité. Une autre entrée est faite à sodomie. L'auteur se cantonne à l'épisode de Sodome et aux condamnations pauliniennes. Cet article a un ton plus religieux par rapport aux analyses contenues dans l'article pédérastie qui est plus laïc dans sa manière d'aborder le problème.

Les définitions contenues dans le *Nouveau dictionnaire de la langue française* de Jean-Charles Laveaux et celles contenues dans le *Dictionnaire de l'Académie française* édition de 1798 et de 1832-1835 sont similaires : les deux seules expressions employées sont « pédérastie, pédéraste », « sodomie, sodomite ». Le vocabulaire « pédérastie » comporte comme explication dans les deux cas « amour honteux d'homme à homme, pour sodomie et sodomite, le dictionnaire de Jean-Charles Laveaux donne comme définition : crime de l'homme avec un autre homme. Parallèlement l'auteur de l'article fait référence à l'origine du mot dans l'histoire de la ville biblique de Sodome. L'explication bien que plus courte ressemble à celle du *Grand dictionnaire du XIXe siècle*. Les deux éditions du *Dictionnaire de l'Académie française* se bornent pour sodomie et sodomite à donner comme définition péché contre-nature. La synthèse globale qui peut être faite de ces quelques dictionnaires du XIXe siècle par rapport à ceux du XVIIIe siècle : l'homosexualité masculine semble définie selon un vocabulaire plus restreint : bougre, socratique... ont disparus. Est-ce le signe que le débat au XVIIIe siècle était plus ouvert ? Est-ce une indication du fait que l'homosexualité est définie de manière assez uniforme : péché contre-nature, vice ? N'est ce pas aussi une conséquence de l'irruption de la morale ? Parallèlement à ces dictionnaires de langue nous faisons mention au *Dictionnaire érotique moderne d'Alfred Delvau*. Alfred Delvau s'intéressa à Paris et à son histoire. Il devait rédiger un dictionnaire de la langue verte ou de l'argot parisien. Cet aspect peut expliquer les définitions plus importantes et plus pittoresques que son *Dictionnaire érotique moderne* contient. Il est postérieur à notre période : il fut édité au tout début des années 1860. Cependant il nous est apparu important de le mentionner car nous retrouvons dans ce dictionnaire des expressions qui étaient présentes dans les dictionnaires du XVIIIe siècle et qui sont absentes des dictionnaires du XIXe siècle consultés. Ainsi on trouve dans le dictionnaire d'Alfred Delvau l'emploi des mots comme bougre et bougrerie, bardache, amour socratique, socratiser. Sodome, sodomisé comporte comme définition deux expressions de deux auteurs de littérature licencieuse du XVIIIe siècle Charles Collé et Alexis Piron. Il n'y a aucune mention à l'histoire de Sodome et le mot pédérastie n'est pas mentionné. Le ton de ce dictionnaire fait penser au ton du *Dictionnaire comique et satirique, critique, burlesque, libre et proverbial* de Philibert Joseph Le Roux pour le XVIIIe

siècle. On y constate une même liberté de langage et une même dédramatisation de l'homosexualité. Globalement mis à part le Dictionnaire d'Alfred Delvau on constate que la définition de l'homosexualité, vu les similitudes d'explication d'un dictionnaire à l'autre, ne semble plus faire l'objet de débats intenses ou de grosses divergences. Parallèlement quelles sont les perceptions usuelles qui peuvent être observées à travers les réactions du voisinage ? Ces perceptions sont elles également uniformes ou peut-on discerner des divergences d'appréciation ?

2) Les perceptions usuelles à la lumière des dénonciations et lettres du voisinage

Les réactions du voisinage sont mesurables par les dénonciations contenues dans les archives de police. Ces lettres ou dénonciations proviennent des archives DA 230. Ces dossiers contiennent près d'une trentaine de lettres ou dénonciations « d'actes de pédérastie » et plusieurs rapports de police paraissent avoir des plaintes pour origine. Toutes ces lettres sont écrites au cours des années 1820-1840. Elles semblent exprimer une sensibilité particulière due à la présence de ces hommes dans le voisinage ou dans les promenades publiques

Le premier type de plainte est celle du voisinage d'un lieu de rencontre homosexuelle. Les archives de police contiennent un certain nombre de lettres de voisinage réclamant une intervention contre un lieu qui est « infesté de pédérastes », ou « jeunes gens provoquant à la débauche ». Ce type de formule revient souvent. Des indices démontrant la réaction du voisinage sont contenus aussi dans des rapports de police qui mentionnent la plainte de riverains. Le jugement de certaines affaires laisse entrevoir l'intervention du voisinage. Ces lettres expriment, dans un premier temps, le sentiment de trop plein. On estime que le phénomène envahi le lieu et qu'il porte atteinte aux honnêtes gens. Il y a la crainte que des gens innocents et particulièrement des adolescents se laissent entraîner. Ainsi, cette lettre datant du 14 août 1820 « La pédérastie fait des progrès scandaleux pour ne pas dire plus. Chaque soir ses sectateurs se rassemblent en grand nombre, soit aux Champs Elysées dans la partie avoisinant

le Jeu de paume, soit dans quelques rues construites sur le terrain du Colisée... Si les lois ne peuvent atteindre une pareille dépravation, ne pourrait-on pas par quelques mesures de police, obliger les individus que je signale à se renfermer pour se livrer à leurs jouissances illicites ? »³⁷⁵ Ou cette autre lettre des habitants du quartier neuf des Champs Elysées en date du 4 août 1834 « qui viennent de faire connaître que la partie du Cours de la reine qui s'étend de l'allée d'Antin au quai de Billy est infestée de pédérastes qui s'y livrent à la débauche la plus dégoûtante... »³⁷⁶ Ces lettres expriment le sentiment de dégoût d'avoir à subir ce type de voisinage. Elles soulignent le problème de tranquillité inhérent à un tel voisinage. La cohabitation avec ces hommes semble vécue comme une atteinte à l'ordre public. Les lieux de rencontre homosexuelle sont vécus comme des foyers de désordre au même titre que la délinquance. Des liens sont opérés entre homosexualité, vol et banditisme. Dans ces plaintes il y a parfois aussi la plainte de voisins d'un établissement soupçonné de servir de lieu de débauche homosexuelle : comme celles qui concernent le café de l'Etoile en 1819 aux Champs Elysées. Le voisinage soupçonne fortement cet endroit d'être un lieu de fréquentation homosexuelle. Il est noté que de jeunes soldats de la garde s'y prostitueraient. Il semblerait que la fréquentation assidue des militaires soit le problème principal de ces plaintes du voisinage. Dans ce type d'affaire, l'incitation à la débauche semble être le rôle moteur des plaintes et non l'observation de faits comme dans le cas de lieux ouverts.³⁷⁷ Le voisinage d'un lieu de fréquentation homosexuelle est très peu toléré et les lettres peuvent parfois exprimer une certaine violence. Le terme « infesté » qui fait référence à infection et donc à une sorte d'épidémie est utilisé. De même l'expression « brutale passion » est aussi employée. Elle fait référence à une passion violente qui ne peut s'exercer que dans la violence. Elle sous-entend que ce type de passion fait courir un danger à la société, à cause de ce caractère brutal et dangereux. Les termes de ces lettres parlent d'atteinte à l'ordre public, d'outrage à la nature et de danger de corruption de la jeunesse. Ce sont ces trois thèmes qui reviennent globalement dans ces

³⁷⁵ ARCHIVES DE LA POLICE, « Lettre du 11-08-1820 » DA 230

³⁷⁶ ARCHIVES DE LA POLICE, « Lettre du 4-08-1834 » DA 230

³⁷⁷ ARCHIVES NATIONALES, « dossier café de l'étoile » F7 9546

textes dénonçant les lieux de rencontre fréquentés par des « pédérastes. » Certaines affaires laissent aussi entrevoir les problèmes de voisinage qui sont à l'origine de l'affaire. Le compte rendu d'un jugement concernant trois hommes en 1847 prévenus de vagabondage et d'outrages à la pudeur mentionne la plainte incessante des négociants établis dans les galeries et passages. Les riverains semblent percevoir sur le même plan le vagabondage et l'homosexualité³⁷⁸

Des dénonciations directes d'hommes connus ou soupçonnés d'homosexualité illustrent que du point de vue du voisinage, la présence d'homosexuels est vécue comme une sorte de désordre et cette crainte motive ces dénonciations. Ainsi les hommes qui sont cités nommément sont des hommes qui se remarquent particulièrement. Cette visibilité paraît inadmissible car elle constitue une atteinte ou une offense à la morale publique. Nous avons plusieurs exemples qui illustrent cette réaction du voisinage : « le 24 décembre 1844 un anonyme signale divers individus se livrant à la pédérastie dont Bornstedt. Il fait ordinairement ses promenades sur le boulevard... »³⁷⁹ Outre les dénonciations directes, certains rapports de police sur un individu mentionnent le rôle joué par le voisinage. « Vicomte de Sully 38 rue Monthabon, pédéraste honteux, d'après les informations pris dans la maison et le voisinage. Il passe pour être artiste et écrivain. »³⁸⁰ Ces exemples démontreraient que les discours des réformateurs sociaux pourraient être influencés par ces perceptions plus usuelles, car ce qui ressort comme perceptions de l'homosexuel masculin est son intégration aux fléaux sociaux propres à la ville. C'est également la marginalité de ces hommes qui posent problème à l'entourage. Ils vivent en marge et en dehors des règles morales. Leurs pratiques, leurs habitudes les distinguent du modèle social dominant, en l'occurrence de la morale bourgeoise.³⁸¹ Il y a la crainte qu'ils cherchent à nuire ou qu'ils nuisent à la société. Il y a la volonté dans ces plaintes et dénonciations de rejeter ces hommes hors du lieu où ils sont. Le cas cité du

³⁷⁸ voir *Gazette des tribunaux*, 5/06/1847

³⁷⁹ voir ARCHIVES DE LA POLICE, « avis anonyme du 24-12-1844 », DA 230

³⁸⁰ voir ARCHIVES DE LA POLICE, « rapport police municipale du 6-12-1844 », DA 230

³⁸¹ A GUESLIN, *Gens pauvres, pauvres gens dans la France du XIXe siècle*, Paris, 1997, p. 36-37

Vicomte de Sully illustre ce double stigmaté « pédéraste » donc marginal sexuellement et artiste donc improductif au sens des valeurs bourgeoises qui se mettent en place. Ce refus des marginaux n'est pas en soit un phénomène propre au XIXe siècle.³⁸²

La présence trop voyante d'homosexuels dans des lieux publics est aussi ressentie comme une perturbation intolérable. Au cours des années 1837 – 1845 une série d'évènements paraissent inquiéter fortement l'opinion publique : la présence d'homosexuels dans certains théâtres parisiens. On compte environ six courriers concernant ces théâtres parisiens. Deux motifs d'inquiétude paraissent motiver les plaintes et dénonciations : le voisinage d'homosexuels jugé comme perturbant et les craintes pour la jeunesse. Plusieurs courriers signalent que ces hommes s'attaquent à des jeunes gens et le danger de corruption de la jeunesse paraît la première crainte de cet ensemble de lettres. A travers ces courriers ces hommes semblent tout naturellement portés à s'en prendre aux plus jeunes car plus fragiles et plus malléables. Certaines de ces dénonciations comportent des détails qui paraissent volontiers grossis : « j'ai vu un vieillard forcer par ses manœuvres un enfant de 13-14 ans à quitter le spectacle. C'est cet exemple qui m'a donné l'éveil. J'ai été au théâtre plusieurs fois pour me dérober à tout attouchement, j'ai été obligé de menacer d'en souffleter les auteurs. »³⁸³ Ces missives semblent toutes prendre un ton dramatique. Elles dénoncent la débauche qu'on laisserait s'accroître. A la lecture de ces lettres l'impression serait celui d'un phénomène de grande ampleur. L'homosexuel paraît être celui qui à tout moment cherche à assouvir ses désirs, de préférence en détournant de jeunes garçons.

La réaction du voisinage est une réalité assez bien perceptible à partir de ces archives de police. Les archives de police du XVIIIe siècle comportaient des dénonciations des mouches qui étaient employés par la police pour dénoncer les fauteurs. Elles comportaient des comptes rendus de patrouille de police.

³⁸² voir notamment à ce sujet J.C. SCHMITT, « L'histoire des marginaux » J. LE GOFF (Dir.), *La nouvelle Histoire*, Paris, 1978, p. 278-303

³⁸³ ARCHIVES DE LA POLICE, « Dénonciation au préfet le 4-8-1840 », DA 230

Parallèlement elles ne comportaient que quelques dénonciations directes de personnes extérieures à la police. Les rapports de police ne comportaient que quelques mentions de dénonciations de voisinage. Ces archives de police qui recouvrent les années 1815-1848 paraissent comporter un nombre notable de lettres de riverains. Parallèlement plusieurs rapports font mention de la plainte de riverains. Ceci traduit-il une prise de conscience de l'homosexuel comme personnage à part ? A la lumière de ces réactions spontanées et des problèmes de voisinage, il semblerait que l'homosexuel est de plus en plus considéré comme un personnage à part et menaçant la société. Il semble devenir dans ces perceptions plus courantes le pervers type comme il le devient dans les écrits de certains réformateurs sociaux. Cependant quels sont les auteurs de ces dénonciations ? Certaines de ces lettres sont assez bien écrites. Elles ne comportent aucune faute. Il faudrait à ce stade évoquer le taux d'alphabétisation pour cerner quels sont ceux qui écrivaient ces lettres. A ce propos nous pouvons faire référence à l'enquête conduite par Louis Maggiolo. Recteur de l'Académie de Nancy ; en 1877 il lance auprès des instituteurs une enquête sur la proportion d'époux ayant signé leur acte de mariage entre 1686-1690 et 1876. Les résultats pour les années 1816-1820 donnent environ 80 hommes sur 100 et 70 femmes sur 100 ayant signé leur acte de mariage.³⁸⁴ Le fait de signer ne correspond qu'à un niveau précis de maniement de l'écriture. Donc ces lettres de dénonciation traduiraient probablement l'expression d'un certain type de classes sociales. Elles concerneraient certainement des personnes bénéficiant d'un bon niveau culturel. Elles exprimeraient plus la vision de certains membres de la moyenne bourgeoisie parisienne. La réaction du voisinage est perceptible dans Paris. Elle exprime le sentiment que la pratique de l'homosexualité masculine se développe et devient trop visible. C'est le problème central qui est posé par ces réactions. On réagit physiquement ou par lettre car on estime que le phénomène devient anormalement visible. Ce problème de la visibilité est bien moins mis en avant dans les archives de police du XVIIIe siècle. En comparant la vision de l'homosexuel qui ressort de ces courriers et parallèlement celle de plusieurs

³⁸⁴ F. FURET J. OZOUF, *Lire et écrire : l'alphabétisation des français de Calvin à Jules Ferry*, Paris, 1977, p.

réformateurs sociaux, il semble avoir des points de convergence : l'homosexualité débauche extrême ou dernier degré de dépravation ressort de ces lettres tout comme il apparaît dans le discours des réformateurs sociaux. Même si ces lettres se bornent à dénoncer un voisinage ou une visibilité que les auteurs de ces lettres ne peuvent admettre. Elles expriment un sentiment d'exaspération devant ce type de cohabitation. On ne retrouve pas d'amalgame fait entre coutumes étrangères et homosexualité dans ces lettres comme le faisaient certains réformateurs sociaux ou intellectuels au sens large. Dans ces lettres et dénonciations de voisinage la représentation de l'homosexualité est celle d'un fléau social qui affecte les lieux publics. Mis à part ces lettres et dénonciations du voisinage, la réaction commune vis-à-vis de l'homosexualité masculine peut être mesurée par ce que nous appelons les exemples de justice distributive.

3) Les perceptions usuelles à l'examen des exemples de justice distributive

Le terme de justice distributive incarne une conception judiciaire entendant rétribuer chacun selon les mérites de la personne. La notion de justice distributive est appliquée dans ce travail pour ce qui est du domaine de la réaction physique de certains devant la présence d'actes homosexuels dans un lieu donné : devant certains agissements certains croient devoir appliquer des corrections qui correspondent à l'acte produit. Les exemples de justice distributive sont de plusieurs sortes : il y a les réactions de ceux qui croient être victime d'une tentative de séduction de la part d'un homme. Plusieurs cas sont disponibles et ils révèlent une attitude nette et directe. Le voisinage de lieux fréquentés par des hommes en quête de relations homosexuelles occasionne des réactions et elles sont motivées principalement par un phénomène que l'on estime trop voyant. Il faut faire référence aux règles de la violence sévissant dans la rue comme le

remarque Arlette Farge. La violence obéit à une logique rigoureuse. Elle a ses règles et ses motifs.³⁸⁵

Il semblerait que ces réactions soient justement assez violentes et certaines paraissent même organisées comme des règles. Ainsi *La Gazette des tribunaux* du 7 octobre 1831 relate le cas d'Esprit Chatenay, écroué comme prévenu d'outrages publics à la pudeur sur la personne d'un jeune homme de 16 ans. Dans cette affaire le jeune Doré qui avait des doutes se fit suivre au rendez-vous par des camarades qui menacèrent Chatenay de le livrer à la police. Il y aurait bien eu l'intention de rendre justice d'un acte jugé répréhensible. La suite aboutit à l'arrestation. En date du 26 novembre 1836 *La Gazette des tribunaux* fait part d'un cas plus significatif. Un étudiant en droit fut accosté au jardin du Luxembourg par un ecclésiastique, il s'agissait de traduire un texte latin. Le jeune homme à la vue de gravures obscènes comprit la cause véritable de cette demande. Il fixa rendez-vous au clerc. Il fit venir des camarades pour lui infliger une correction qui devait se poursuivre dans la rue avec les passants.³⁸⁶ Cette réaction est intéressante car dans ce cas, l'étudiant fixa un rendez-vous dans le but de corriger le clerc. Il y a bien là une volonté réfléchie de corriger et donner une leçon au coupable. En dehors de la volonté réfléchie de rendre justice, il se présente des cas de réactions spontanées parfois violentes. Le 2 octobre 1826 au Jardin du Luxembourg, un libraire du nom de Sassène est provoqué par un « pédéraste ». Il conduisit ce dernier à coups de canne au corps de garde.³⁸⁷ Le 14 novembre 1835, une affaire est jugée au 2^e conseil de guerre de Paris. Elle concerne la plainte d'un certain Lot contre le soldat Venot du 43^e régiment. Lot se plaint d'une tentative d'assassinat et de vol avec violence. Il déclare ne pas connaître l'accusé. D'après le soldat Venot, ils se connaissaient et Lot lui fit visiblement des propositions et le soldat voulut l'emmener au poste. Lot se serait enfui en laissant son sac.³⁸⁸ Enfin nous avons des témoignages indiquant que des

³⁸⁵ A FARGE, *Vivre dans la rue à Paris au XVIIIe siècle*, Paris, 1992, p. 124-125

³⁸⁶ voir *Gazette des tribunaux*, 26-11-1836

³⁸⁷ ARCHIVES DE LA POLICE , « 2-10-1826 », DA230

³⁸⁸ voir *Gazette des tribunaux*, 19-11-1835

individus ayant voulu faire des propositions se sont trouvés bastonnés ou celui qui reçu les propositions voulut l'arrêter : rue Grange batelière une personne provoquée par un « pédéraste » a voulu l'arrêter sans succès.³⁸⁹ Nous trouvons également d'autres témoignages de justice sommaire exercée à l'encontre d'une personne faisant un peu trop étalage de ses désirs à un autre. Ces cas montrent que les réactions spontanées peuvent être directes et violentes à l'encontre de ceux ayant malencontreusement affiché leurs désirs.

Mise à part ces réactions individuelles nous avons des exemples de réactions plus collectives dans des lieux publics. Nous avons quelques cas au cours des années 1820 1840. Dans ce cas précis, la réaction est celle de personnes qui se sentent submergées par une présence qu'ils jugent offensante. Cette réaction rejoint les sentiments qui s'expriment dans les lettres de voisinage. Ainsi *La Presse* en date du 21 juillet 1845 fait le compte rendu d'un contrôle de police au jardin des Tuileries : « Au moment où vers neuf heures ils (les pédérastes) se trouvaient réunis au nombre de vingt ou trente chantant d'impurs refrains, dansant en rond et se livrant à tout le cynisme de leurs habitudes, une brigade d'agents fondit sur eux. La foule ayant su de quoi il s'agissait et à quelle sorte de gens la police avait affaire pris parti pour elle et arrêtant les fugitifs au passage leur administra à coups de canne une correction extra-légale et dont plus d'un, sans doute, porteront longtemps les marques. »³⁹⁰ D'autres réactions de ce type sont perceptibles à propos de gens qui ont usé de cannes ou autres pour exercer une justice sommaire envers ce qu'ils considèrent comme un outrage insupportable. Ces diverses réactions ou ces actes de justice sommaire ne sont pas des réactions nouvelles en soi : on trouvait à travers les charivaris dans les campagnes sous l'Ancien régime, des réactions analogues contre ceux dont on estimait qu'ils troublaient ou portaient atteintes à l'ordre moral. Ces charivaris pouvaient occasionner beaucoup de violence contre ceux qui les subissaient. Jean François Soulet souligne sur les campagnes pyrénéennes au XIXe siècle « la force dissuasive des charivaris sur ceux qui transgressent la morale :

³⁸⁹ ARCHIVES DE LA POLICE , « 2-10-1836 », DA230

³⁹⁰ E. DE GIRARDIN, *La presse*, 21 juillet 1845

Mariage, non-conformisme... »³⁹¹ Ces cas de justice sommaire se sont passés à Paris. Ils se révèlent parfois assez violents. Ils paraissent être la réaction devant ce que l'on considère être par trop librement développé : on paraît craindre que ce qui se développe et ce qui se remarque finisse par être du domaine de la tolérance de fait. C'est principalement pourquoi, beaucoup de ces réactions ont pour cause la trop grande visibilité de la « pédérastie ». Ces réactions qui ne peuvent être généralisées révéleraient une sensibilité vis-à-vis de l'homosexualité masculine. Ces réactions directes peuvent être analysées de plusieurs manières. La réaction de quelqu'un devant une proposition qu'il juge blessante pour lui, peut être liée à la mutation de la masculinité et la redéfinition de la virilité. Ce cas de figure paraît applicable dans le cas de l'étudiant au jardin du Luxembourg. Le fait de fixer un autre rendez-vous pour exercer une justice sommaire pourrait indiquer qu'il aurait vécu cet épisode comme un outrage à sa personne. De plus le fait de faire intervenir d'autres hommes pour administrer collectivement une correction physique relèverait bien d'un acte qui exprimerait une manifestation de virilité. Ce type de réaction semble illustrer une virilité revancharde qui s'estime outragée.³⁹² Il semble bien que ces réactions, autant que les lettres, révèlent la conscience d'un acte outrageant et mauvais. Cependant ce qui semble principalement poser problème à travers ces courriers et ces réactions, est la visibilité et la proximité trop voyante de lieux fréquentés par ces mêmes hommes. A travers les pamphlets révolutionnaires, les représentations de certains réformateurs sociaux ou élites au sens large, l'homosexualité est progressivement vue comme un comportement à part. Celui qui s'y livre devient le pervers par excellence, même si dans le cas de certains hommes de lettres, il semble y avoir une plus grande compréhension. Un type de personnage est de plus en plus identifié, même s'il ne l'est pas comme il le sera à partir des théories sur la dégénérescence et la définition de l'homosexuel à partir des années 1860. Enfin ces comportements vont être progressivement assimilés aux fléaux sociaux dans le cadre d'une société qui s'urbanise et ce sentiment semble exprimé par les perceptions usuelles.

³⁹¹ voir J.F. SOULET, *Les Pyrénées au XIXe siècle*, Toulouse, 1987, vol.1, p. 370-375

³⁹² voir A. RAUCH, *Crise de l'identité masculine 1789-1814*, Paris, 2001, p. 256

II L'HOMOSEXUALITE PROGRESSIVEMENT ASSIMILEE A DES FACTEURS DE DESORDRES

La définition d'un type de personnage pervers par excellence et le développement de la ville vont occasionner l'établissement d'un lien direct entre l'homosexualité dans la ville et divers fléaux sociaux ressentis comme inhérents au monde urbain. Plusieurs désordres seront liés à l'homosexualité masculine. D'abord la prostitution, ce qui n'est pas nouveau, car nous pouvions préalablement observer ce facteur à la fin du XVIIIe siècle. On établit aussi un lien entre l'homosexualité, le crime et le vagabondage vécus comme des faits urbains par excellence : les premiers experts à parler d'homosexualité sont des policiers et des réformateurs sociaux et ils tendent à confondre crime et homosexualité.³⁹³ La hantise de l'invasion de l'homosexualité devient de plus en plus présente. L'homosexualité au cours de la première partie du XIXe siècle devient emblématique des dysfonctionnements de la ville. : « Pour beaucoup d'observateurs, les villes menacent les valeurs traditionnelles et constituent un terreau pour le renversement de l'ordre établi »³⁹⁴La grande ville va apparaître progressivement comme le lieu de tous les dangers sociaux, où la dépravation et les maladies vénériennes se développent ; c'est dans ce cadre que s'effectuent les perceptions de l'homosexualité. Dans un premier temps, l'homosexualité masculine est assimilée aux nuisances et fléaux de la ville. Enfin la perception de ces types de nuisance entraîne un sentiment d'extension du fait homosexuel dans la ville.

³⁹³ voir M. SIBALIS, « Criminel », *Dictionnaire de l'homophobie*, Paris 2003, p. 110-112

³⁹⁴ J.L. PINOL, *Le monde des villes au XIXe siècle*, Paris, 1991, p. 59

D'abord l'homosexualité est perçue voisine avec la prostitution. L'examen de certains écrits d'intellectuels, les rapports des policiers et les lettres de certains riverains présents dans certaines archives de police des années 1820-1840 en rendent compte. Les écrits de certains intellectuels font le lien entre homosexualité et prostitution : Pierre Joseph Proudhon que nous avons déjà cité fait le lien entre la pratique de l'homosexualité et la prostitution dans son texte *Qu'est ce que la propriété* datant de 1840. Un texte datant de 1826, *Paris tableau moral et philosophique* attribué à Vincent Fournier Verneuil (1792-18 ??) établit un lien entre homosexualité et prostitution des enfants. « SAR le Duc d'Orléans ignore que la débauche la plus honteuse, scandaleuse qui se pratique à la nuit tombante dans son jardin... »³⁹⁵ D'autres insèrent l'homosexualité dans une histoire de la prostitution. Alexandre Parent Duchâtelet (1790-1836) dans un texte intitulé *De la prostitution dans la ville de Paris*, associe le problème de l'homosexualité masculine à la prostitution au sein d'une étude sur certains fléaux de la ville et dans le cadre d'une vague hygiéniste qui transforme ces fléaux en objets de peur. Dans le chapitre consacré à l'Hôpital du midi, il souligne que quelques-uns sont amenés à l'hôpital pour les suites du vice le plus honteux. La nature et le siège de leur affection ne permettent pas d'en dissimuler la cause. Il désigne ces individus sous le vocabulaire de « tante » et souligne qu'ils tiennent le même langage que les femmes galantes.³⁹⁶ L'expression « tante » sert à définir un homme qui tient le rôle de femme avec des pédérastes actifs.³⁹⁷ Ce qui fait un lien direct avec la prostitution féminine. Plus globalement l'homosexualité est liée à la prostitution car elle est perçue comme une débauche désordonnée. Au niveau des représentations, l'homosexualité est perçue sur un plan relationnel à travers des hommes adonnés à la « pédérastie » et qui ont recours à d'autres qui

³⁹⁵ V. FOURNIER VERNEUIL, *Paris, tableau moral et philosophique*, Paris, 1826, p. 366-367

³⁹⁶ A. PARENT-DUCHATELET, *De la prostitution dans la ville de Paris*, Paris, 1971, p. 72-73

³⁹⁷ A. DELVAU, *Dictionnaire érotique moderne*, Paris, 1997, p. 459

exploitent leur vice et qui se prostituent. Les écrits des policiers font encore avec plus d'évidence ce lien entre les amours socratiques et la prostitution. Le texte d'un policier datant de 1797 fait une analyse de ce qui se passe au Palais Royal qui est décrit comme le rendez-vous de la plus audacieuse obscénité.³⁹⁸ Louis Canler (1797-1865) est ancien chef de la sûreté et fut membre de la police dès 1820. Il consacre un chapitre de ses Mémoires aux homosexuels sous le titre Les antiphysiques et les chanteurs. L'idée centrale est que l'homosexualité est fille de la prostitution et du crime. A partir de cette idée, il classe les homosexuels en plusieurs catégories : les honteuses, les rivettes, les persilleuses, les travailleuses. Les honteuses cachent leur vice et ne souhaitent pas se faire reconnaître. Les rivettes s'adressent à la jeunesse pour satisfaire leurs penchants. Les persilleuses appartiennent à la classe ouvrière et ont le goût du luxe et de la fainéantise. Ils sont efféminés et se prostituent. Les travailleuses sont reconnaissables par rapport aux honteuses mais ces hommes ne se prostituent pas. Ce policier analyse les rapports homosexuels masculins à travers deux types d'hommes : certaines personnes de rang ne peuvent se passer de ce vice et des personnes de milieu populaire les exploitent en se prostituant. Un autre problème étant que la pratique de l'homosexualité transgresse les classes sociales. Les rapports de police datant des années 1820 1840 comportent souvent des amalgames entre l'homosexualité dans les lieux publics et la prostitution. On parle de prostitution en tout genre³⁹⁹ Des rapports signalent des arrestations d'individus n'ayant visiblement que la prostitution comme moyens d'existence. Les archives de police BB4 et BB5 comportent des notes sur des personnes fichées « fait son commerce comme une fille publique ». L'homosexualité paraît se développer : certains rapports parlent « des pédérastes qui infestent tel lieu. » « La pédérastie » est surtout perçue comme un échange de plaisir qui n'est que du plaisir excluant de fait tout type de sentiment ; à ce titre ce pur plaisir est lié à cet autre pur plaisir qu'est la fréquentation des prostituées. Une plainte écrite datant du 2 février 1846 et émanant d'un riverain des Champs Elysées parle de maisons de prostitution de jeunes garçons, de

³⁹⁸ voir *Bulletin du bibliophile et du bibliothécaire*, Paris, 1860, p. 1038-1039

³⁹⁹ voir *Archives de la police DA230* « rapport du 21-06-1832 »

honteuse prostitution.⁴⁰⁰ Plusieurs rapports de police comportent des remarques sur des hommes connus pour fréquenter les lieux publics et qui se donnent comme des prostituées. Ces amalgames entre prostitution et homosexualité deviennent de plus en plus nombreux dans les rapports datant des années 1820-1840 : un certain nombre de rapports de police de ces années produisent systématiquement cette confusion. Cette perception est beaucoup plus fréquente que dans les rapports de police datant de la fin du XVIIIe siècle. Pour les policiers du XIXe siècle, la prostitution masculine se révélait être l'antichambre du crime. L'amalgame est aussi systématiquement fait entre prostitution et homosexualité car elle est vue comme la prostitution non encadrée, vecteur de désordres sociaux ou de gêne pour les familles. La confusion entre la prostitution et l'homosexualité ressort aussi à l'examen de certains termes désignant les adeptes des amours masculines. Le terme Jésus est usité dès la première partie du XIXe siècle. Il fait référence à un jeune homme qui vend ses charmes à de plus âgés. De même le terme de môme employé dans les années 1840 fait aussi référence au même type d'individus. Le premier fléau social auquel on assimile l'homosexualité est la prostitution. Cette assimilation part de l'analyse qu'un tel vice, une telle débauche ne peut occasionner que des situations dégradantes. Cette confusion doit aussi être replacée dans le cadre des débats que l'on observe dans la médecine sur la concordance entre le physique et le moral d'un homme. Il trouve des débouchés dans l'observation de la déviance et de la criminalité. Il va séduire des réformateurs sociaux.⁴⁰¹

L'homosexualité va être aussi de plus en plus liée à la délinquance et au crime. Cette tendance apparaît dans des écrits de contemporains et dans des rapports de policiers. L'homosexualité masculine est englobée dans une réflexion globale sur les dysfonctionnements sociaux. Ces désordres identifiés parmi lesquels figurent la délinquance et l'homosexualité sont vus comme les produits de ces dysfonctionnements. Cette assimilation de l'homosexualité à la délinquance est le fait de réformateurs sociaux et surtout des policiers. Elle ressort de l'analyse des

⁴⁰⁰ « Lettre du 4-02-1846 », Archives de la préfecture de police de Paris, DA230

⁴⁰¹ A CORBIN J.J. COURTINE, *Histoire du corps, tome 2 de la Révolution à la Grande guerre*, Paris, 2005, p. 41-42

rapports de police. Les policiers perçoivent ces relations à travers la surveillance de certains lieux publics. Parfois ceux-ci sont fréquentés par des personnages malhonnêtes. Ces hommes sont principalement les chanteurs. Ils parcourent ces lieux pour piéger et faire chanter ceux qui se laisseraient prendre. « La pédérastie » est donc assimilée à la délinquance qu'il convient de réprimer car sa pratique occasionne la présence de personnages peu recommandables. Plusieurs rapports contiennent des rapprochements tels que filous, pédérastes. Ces amalgames sont aussi effectués de manière encore plus systématique dans les rapports des années 1820-1840 et dans certaines lettres contenues dans ces dossiers de police. Des termes comme scélérats, mauvais sujets, individus de mauvaise mine font référence à des délinquants. Ils expriment le sentiment d'insécurité qu'occasionne la présence de ces lieux. Certains rapports soulignent des faits de vagabondage et de vols. Cette confusion est aussi explicable par le fait que l'homosexualité intentionnelle qui est la plus visible est celle qui apparaît dans des faits délictueux. L'homosexualité masculine s'observe aussi dans le cadre d'activités de racolage dans les lieux publics. L'assimilation de l'homosexualité à la délinquance et au vol est aussi réalisée à l'occasion de certaines affaires criminelles qui ont pour protagonistes des personnes homosexuelles. Plusieurs de ces affaires délictueuses mettent en scène en toile de fond, le milieu de l'homosexualité et elles sont l'occasion d'amalgames divers. L'affaire Antonio Bracchetti que nous aborderons plus tard est l'occasion de faire un parallèle entre tendances criminelles et tendances homosexuelles. On parle de la nature dépravée de ce condamné à mort comme si ses instincts sexuels devaient le conduire à ce crime qu'il commit sur un surveillant de prison. En 1826 aussi l'exécution de Virgilio Malaguti et Gaetano Rotta, coupables d'un vol de rouleaux d'or et d'une tentative d'homicide est aussi l'occasion de souligner que leur vie, leurs mœurs les prédisposaient à finir ainsi. En décembre 1834, un assassinat commis à Paris rue Saint Martin est l'occasion d'établir un lien entre homosexualité et criminalité. Deux personnes sont retrouvées mortes : la mère et le fils Chardon. Le fils Chardon était connu comme homosexuel et le policier Canler note que c'est sur des êtres abjects comme lui que les soupçons se sont

portés.⁴⁰² Cette affaire fait partie de l'affaire Lacenaire du nom de Pierre François Lacenaire 1800-1836 qui fut condamné à mort et exécuté et qui fut inculpé de ce crime.⁴⁰³ Lacenaire avait connu le fils Chardon en prison. Lacenaire était soupçonné d'avoir eu des relations homosexuelles. Dans ses mémoires Canler semble affirmer que ledit Chardon fut l'amant de Lacenaire.⁴⁰⁴ En juillet 1845 L'affaire dite « l'affaire de la rue des remparts » met en cause un groupe de « 28 pédérastes » se réunissant rue des remparts. Des parallèles entre délinquance et pratique de l'homosexualité seront effectués. *La Gazette des tribunaux* du 14 août 1845 parle d'une association de malfaiteurs et de « cette bande qui au vol, au recel, aux mœurs les plus immondes ajoutait la plus coupable des escroqueries, celle vulgairement connue sous le nom de chantage. »⁴⁰⁵ Le même journal insiste sur un des protagonistes, Blondel, qui est accusé de plusieurs vols. Le vol est vu comme le comportement logique d'une personne qui a des mœurs corrompues. Ces affaires judiciaires sont l'occasion de démontrer que l'homosexualité masculine intentionnelle de la ville est souvent l'antichambre de la délinquance.

Un autre thème de préoccupation dans ces années 1820-1840 est la pratique de l'homosexualité dans les prisons. Il permet aussi de faire un amalgame entre homosexualité et criminalité. Au-delà du problème moral l'homosexualité finit par être décrite comme une pratique inhérente aux prisonniers et à leur nature criminelle et donc corrompue. L'idée est que la corruption des prisonniers conduisait inéluctablement vers la corruption des mœurs. La pratique de la « pédérastie » devenait le débouché naturel d'une nature criminelle. Ainsi, les criminels les plus endurcis devenaient-ils susceptibles de pratiquer ce vice et de le faire pratiquer : « Les vieux forçats que l'habitude du mal, le vice, la débauche ont achevés de pervertir. »⁴⁰⁶ Ainsi la dénonciation de l'homosexualité en prison

⁴⁰² L. CANLER, *Mémoires de Canler*, Paris, 1968, p. 191-192

⁴⁰³ A.E. DEMARTINI, *L'affaire Lacenaire*, Paris, 2001, p. 19-21

⁴⁰⁴ L. MURAT, « La tante, le policier et l'écrivain pour une protosexologie de commissariats et de romans », *Revue d'histoire des sciences humaines* 2007, n° 17, note p. 59

⁴⁰⁵ voir « Affaire dite de la rue des remparts » *Gazette des tribunaux*, 14/08/1845

⁴⁰⁶ B. APPERT, *Bagnes, prisons et criminels*, Paris, 1836, p. 13

fait-elle apparaître les relations sexuelles entre hommes comme un facteur voisinant avec le monde de la délinquance et de la criminalité. L'homosexualité devient un des traits des rapports de domination entre criminels incarcérés. Ainsi de 1819 jusqu'en 1845 plusieurs sources expriment cette préoccupation de la pratique de l'homosexualité en prison : un texte d'Elie Decazes (1780-1860) : rapport au Roi sur les prisons et pièces à l'appui du rapport datant de 1819 fait mention du danger de voir la pratique de l'homosexualité en prison se répandre. « Il était d'ailleurs désirable pour la santé comme pour les mœurs des détenus, qu'ils fussent couchés seuls. En conséquence, on a commencé à établir dans plusieurs maisons, des lits à une place... »⁴⁰⁷ Outre que l'assimilation de l'homosexualité au problème des prisons permet de lier encore davantage l'homosexualité au crime, la préoccupation de la pratique de l'homosexualité entre prisonniers participe de cette crainte de voir « la pédérastie » s'étendre. Au cours de la première moitié du XIXe siècle des solutions furent envisagées pour lutter contre ce phénomène. Des circulaires en portent témoignage. Dans le règlement général de certaines prisons, des sanctions sont prévues : le Règlement général pour la maison centrale de Fontevault 20 mars 1829, en son article 23 stipule que les actions contraires aux bonnes mœurs seront punies de 5 à 15 jours de cachot selon leur gravité.⁴⁰⁸ Un rapport du directeur de la maison centrale de Clairvaux en date du 6 juin 1834 s'alarme de la pratique de l'homosexualité en prison. Le directeur évalue les individus atteints de ce vice à 20^e/100 pour ceux provenant des villes et 8^e/100 pour ceux provenant des campagnes. Il envisage des solutions : les détenus peuvent faire la police entre eux, surveillance des individus suspectés, séparation de ceux que l'on soupçonne d'amitiés suspectes.⁴⁰⁹ Dans le code des prisons en date du 1 août 1838 une circulaire prescrit la suppression des dortoirs et l'introduction du régime de l'emprisonnement individuel. Le régime de la vie en commun entraîne des

⁴⁰⁷ E. DECAZES, Rapport au roi sur les prisons et pièces à l'appui du rapport, S.I., 1819, p. 34

⁴⁰⁸ ARCHIVES NATIONALES, F/16/107

⁴⁰⁹ ARCHIVES NATIONALES, « Maison centrale de Clairvaux, directeur au ministre de l'intérieur, rapport du 6-06-1834 », F/16/361/A

conséquences funestes et la morale en gémit.⁴¹⁰ Une circulaire en date du 1^{er} février 1837 soulignait les dangers moraux attachés au coucher en commun. A partir de là on envisage l'isolement pendant la nuit, le travail... diverses solutions sont proposées pour lutter contre le phénomène de « la pédérastie » en prison. Ces comptes rendus et ces circulaires semblent animés de la hantise majeure de voir la pratique de l'homosexualité se généraliser en prison. La promiscuité dans une maison d'arrêt selon ses sources ne semble conduire qu'à la pratique de l'homosexualité. Il y a une image de la nature humaine qui se révélerait particulièrement fragile et faillible. Au cours de la première moitié du XIXe siècle les prisons semblent perçues comme des lieux de pratiques de l'homosexualité. La prison semblait bien être ressentie comme le lieu de propagation par excellence des déviations sexuelles de fait de la nature criminelle des prisonniers. La sodomie était devenue la plaie des maisons centrales.⁴¹¹ On peut trouver dans la *Revue pénitentiaire des institutions préventives* en date de 1845 la préoccupation des liaisons homosexuelles et des violences entre détenus qu'elles entraînent. Cette préoccupation de l'homosexualité en prison renforce donc le lien entre homosexualité et fléaux sociaux et criminalité au sens large.

Au cours de la première partie du XIXe siècle l'homosexualité est globalement assimilée aux fléaux sociaux comme la prostitution et le crime. Ce parallèle est le fruit de la peur de la ville et de la criminalité qu'elle occasionne, et à ce sujet, les lieux de rencontre sont perçus comme des foyers de délinquance ordinaire. L'homosexualité masculine va être assimilée aux pathologies urbaines car c'est dans ce cadre-ci qu'elle apparaît visible. En ville les pathologies urbaines sont la prostitution, la criminalité et la délinquance ordinaire. Surtout la marginalité homosexuelle va être perçue tout comme la prostitution féminine comme l'antithèse des valeurs bourgeoises : instabilité de la marginalité homosexuelle comme de la prostitution, excès sexuels et donc désordres inhérents à la marginalité homosexuelle comme à la prostitution. Elles deviennent la marque de la maladie du corps social pour faire un parallèle avec le discours médical.

⁴¹⁰ FRANCE MINISTERE DE L'INTERIEUR, *Code des prisons*, Paris, 1845-1876, p. 221

⁴¹¹ J.G. PETIT, *Ces peines obscures*, Paris, 1990, p. 507

B/ LA PEUR DE L'INVASION DE L'HOMOSEXUALITE

Si l'homosexualité est assimilée aux fléaux sociaux, sa visibilité dans certains endroits favorise l'apparition d'un sentiment de peur de sa progression. Ce phénomène est notablement renforcé par la présence d'homosexuels dans les promenades publiques de la capitale et de la difficile cohabitation avec le voisinage. Ce phénomène est aussi encouragé par la publicité faite autour de certaines affaires par la presse et notamment *La Gazette des tribunaux*. Ce journal fait le compte rendu d'affaires judiciaires. Il tend à employer un ton tragique pour commenter des affaires judiciaires notamment celles qui impliquent des affaires de mœurs. Il a été fondé en 1825 et il tire à la fin de la Restauration à près de 2500 exemplaires. Il devient rapidement le principal pourvoyeur de récits de crimes et délits. Il contribue sans doute à entretenir la peur des fléaux sociaux et le sentiment qu'ils se développent. Il entretient aussi la psychose du crime car les parisiens trouvaient dans ce journal une masse de faits qu'ils apprenaient auparavant en ordre dispersé.⁴¹² Dans des affaires impliquant des faits d'homosexualité comme dans l'affaire de la rue des remparts, ce journal commente les faits en dramatisant. Ceci a pu contribuer à entretenir l'idée d'une progression des mœurs homosexuelles dans Paris. Les archives de police pour les années 1820–1840 expriment aussi le sentiment que les mœurs homosexuelles croissent inexorablement dans Paris. Les lettres de riverains expriment l'idée que l'homosexualité progresse et qu'elle bénéficie d'une grande tolérance de fait.

D'abord, comme l'homosexualité est perçue parallèlement aux dysfonctionnements de la ville, ceci explique une mesure préfectorale qui sera

⁴¹² L. CHEVALIER, *Classes laborieuses classes dangereuses : à Paris pendant la première moitié du XIXe siècle*, Paris, 1978, p. 41

appliquée lors de délits d'outrage aux mœurs : l'exil dans la province d'origine avec surveillance des autorités locales. Cette peine sera appliquée de manière administrative et judiciaire pour plusieurs cas. Elle part de l'idée qu'à la campagne la personne aura moins de possibilité de retomber dans le vice et pourra être surveillée plus efficacement.

Cette idée de la trop grande visibilité des amours masculines n'est pas nouvelle : les pamphlets révolutionnaires exprimaient déjà à leur façon ce sentiment. Cependant les lettres et rapports contenus dans les archives de police semblent démontrer une plus grande préoccupation pour les années 1830-1850 : en analysant le contenu des archives de police sur la période de 1790 à 1850 on constate que la préoccupation de la trop grande présence de l'homosexualité et de la débauche de la jeunesse qu'elle peut occasionner croît sensiblement. Certaines dénonciations contenues dans les rapports de police paraissent s'alarmer grandement de la progression de l'homosexualité. La publicité faite autour de certaines affaires entretient l'idée d'une visibilité intolérable de ces mœurs. Ainsi des comptes rendus parlent d'exemples déplorables. Ils soulignent que la publicité pour ce style d'affaires n'est pas souhaitable. On suppose que certaines personnes pourraient suivre ces comportements et donc, il y a bien une volonté d'entretenir une vigilance. *La Gazette des tribunaux* met l'accent sur ces préoccupations et notamment sur la débauche de la jeunesse, ce qui permet d'entretenir l'idée que le danger est là. La publicité faite à ces affaires semble encourager l'idée d'individus qui veulent porter sciemment atteinte à la société. Parfois les rapports de police expriment le regret que l'homosexualité ne soit plus criminalisée en soi. Certains n'hésitent pas à y voir l'origine de cette progression ressentie de ces mœurs. Cette hantise alimente la peur de la débauche de la jeunesse. Elle est constante et se vérifie dans diverses sources. On retrouve cette crainte dans les archives de police, dans le compte rendu de procès et dans des écrits divers. Dans une étude intitulée *La construction de l'identité homosexuelle aux Etats unis et en France* Scott Gunther notait combien la confusion entre la pédophilie et l'homosexualité en France semblait être un facteur plus important dans la construction de l'identité homosexuelle. Cette confusion apparaît dans le discours et dans le langage argotique car « pédé » est un dérivé de pédéraste qui en grec veut dire aimer les enfants. Les mots argotiques américains font

référence au bois utilisé pour brûler les homosexuels « Faggot ». ⁴¹³En généralisant on pourrait trouver d'autres termes dans le langage courant français qui font référence à l'amour des adolescents ou l'attirance envers les plus jeunes : les termes jésus, môme, calicot, qui font références à de jeunes prostitués masculins font aussi référence à l'attirance pour les adolescents. Ils peuvent aussi prêter à un amalgame entre attirance pour les adolescents et homosexualité. Cette préoccupation envers la débauche de la jeunesse s'observe fréquemment dans les archives de police. Le parallèle est assez systématiquement fait entre détournement d'adolescents et homosexualité. Les comptes rendus de procès contenus dans *La Gazette des tribunaux* expriment aussi, au cours de plusieurs affaires, une crainte de la corruption de la jeunesse. Au cours des années 1830-1840, plusieurs comptes rendus de procès concernent des délits de détournement de mineurs sur des garçons. Ils mettent l'accent sur la gravité de l'accusation et le danger pour les adolescents abusés dans leur innocence. Le 22 mai 1831 le compte rendu du jugement du tribunal correctionnel de la Seine contre Irénée Perrachon, dit frère Irénée permet de mettre en évidence que le dit Perrachon était instituteur et que plusieurs jeunes garçons, élèves de l'école où travaillait le prévenu sont venus déposer. Ceci met en évidence le danger pour des personnes comme Perrachon d'être en contact avec les adolescents. Le 7 octobre 1831 un article à propos de l'affaire concernant un nommé Chartenay accusé d'avoir voulu abuser d'un jeune homme de 16 ans met en évidence le dérèglement de sa conduite, sa volonté de détourner le jeune Doré. ⁴¹⁴ Tous ces comptes rendus sont intéressants car ils font un amalgame parfait entre homosexualité et débauche de la jeunesse. L'homosexuel devient par sa présence même, un danger pour les plus jeunes. A la lecture de ces articles, il ne paraît avoir comme unique dessein que de faire des adeptes. A travers ces affaires, il est présenté comme un individu dépourvu de tout sens moral. Cette crainte de la corruption de la jeunesse semble donc s'accompagner de la crainte

⁴¹³ S. GUNHTER, *La construction de l'identité homosexuelle aux Etats unis et en France*, DEA, Paris, EHESS, 1995, voir chapitre confusion entre homosexualité et la pédophilie en France

⁴¹⁴ « Affaire Chartenay », *Gazette des tribunaux*, le 7-10-1831

de la corruption de la classe ouvrière. Pourquoi cette crainte est-elle manifestement si présente dans ces années ? Les craintes exprimées dans ces comptes rendus d'affaire rejoignent d'ailleurs les craintes exprimées par certains. Il faut purifier de ses gangrènes l'espace public. L'homosexualité assimilée à la débauche de la jeunesse semble être la principale gangrène pour cette bourgeoisie. D'ailleurs les termes souvent employés dans les comptes rendus de police sont les termes infection ou infecté. Au cours de ces années 1830 et 1840 le crime de détournement de mineurs paraît préoccuper tout particulièrement. A partir de cet amalgame, l'homosexualité devient un phénomène qui menace la société. Il est susceptible d'atteindre particulièrement les plus vulnérables. A ce propos, la préoccupation de certains par rapport aux jeunes ouvriers innocents est emblématique de cette crainte de voir des innocents devenir à leur insu adepte de la « pédérastie. »

Donc au cours de la première partie du XIXe siècle on assiste progressivement à un foisonnement de discours sur l'homosexualité masculine et ces discours occasionnent dans un second temps un amalgame entre l'homosexualité masculine et les fléaux sociaux de la ville. Enfin nous remarquons l'apparition de la peur de l'inexorable développement des mœurs homosexuelles avec la crainte pour la jeunesse. Ces représentations et ces amalgames ont certainement des causes plus profondes qui tiennent autant à la redéfinition de la masculinité au cours du XIXe siècle et enfin, à la redéfinition de l'image du pervers.

III LES RAISONS PROFONDES DE CES REPRESENTATIONS DE L'HOMOSEXUALITE

Ces représentations de l'homosexualité masculine ont comme conséquence directe l'amalgame avec les fléaux sociaux. Elles ont des causes plus profondes qu'il nous faut examiner : la redéfinition de la masculinité et la nouvelle image du pervers.

A/ REDEFINITION DE LA MASCULINITE AU COURS DE LA PREMIERE PARTIE DU XIXE SIECLE

Dans ses travaux, André Rauch démontre que la virilité est un concept qui se construit progressivement au XIXe siècle. Avec la Révolution et l'Empire, on assiste à une mâle empoignade et ainsi va se construire progressivement le mythe du soldat, homme incarnant par excellence la virilité. Il doit incarner bravoure, altruisme, honneur et faire preuve de puissance. Dans plusieurs sources l'acte sexuel avec la femme est censé incarner la régénération des temps nouveaux : dans les pamphlets de l'époque révolutionnaire, on voit apparaître une représentation du patriote « viril, puissant, adepte de la sexualité conjugale. » Dans certains de ces textes il y a une opposition d'un plaisir dit « sain » à un plaisir dit « malsain » La sexualité conjugale est présentée comme un service du à la nation et symbole de la régénérescence des temps nouveaux. Le patriote est présenté comme viril, sain. Par opposition il y a des descriptions dans certains de ces pamphlets de « bardaches » beaux et avec des belles couleurs : on pourrait percevoir déjà l'image de l'homosexuel efféminé qui deviendra le contre modèle du patriote viril et puissant. Dans les archives de police, lors de la description qui est faite de certains de ces hommes, l'accent est volontairement mis sur l'aspect féminin de certains. Le genre féminin est employé pour parler de quelques uns d'entre eux. Certaines de ces descriptions mises en parallèle avec les vertus qui doivent correspondre à la virilité se révèlent être l'antithèse de ces mêmes vertus : certaines sources décrivent des hommes vêtus

avec des couleurs voyantes comme des femmes. Ces hommes sont maniérés. On discerne donc la construction d'un personnage opposé à ce qu'un homme doit être. L'homosexuel devient celui qui n'est pas viril et qui ne possède pas les vertus de l'homme. De même dans la description que fait le policier Louis Canler de certains homosexuels il met l'accent sur l'aspect féminin, le manque de courage car certains sont tombés dans ce vice par goût de l'argent facile et donc par fainéantise et manque de courage. L'homme dans la France bourgeoise, doit être actif et si possible comme l'indique André Rauch, avoir un métier avec des responsabilités. Dès lors on perçoit comment ces personnes décrites par ce policier se révèlent en opposition à la représentation de l'homme tel qu'elle se construit. Même dans la littérature où une certaine compréhension semble de mise, les personnages d'homosexuels se révèlent être souvent des personnages manquant de certaines qualités identifiées à la virilité. Ce sont soit des personnages présentant une fragilité psychologique ou une sensibilité particulière comme le personnage de Louis Lambert (Balzac) qui se laisse aller aux larmes ou le personnage d'Octave (*Armance* Stendhal) : or au XIXe siècle un homme, même s'il est sensible, ne doit pas se laisser aller aux larmes.⁴¹⁵ Parfois lorsque sont représentés deux hommes ayant une possible relation intime, un des deux est peint sous des traits féminins assez prononcés : le personnage de Rastignac vis-à-vis de Vautrin. Quelquefois nous avons affaire à des personnages présentés comme des femmes avec les travers supposés. Cela pourrait indiquer que même chez ceux qui font preuve dans leurs écrits de plus de compréhension on perçoit bien l'association entre une certaine homosexualité et le manque de virilité.

Globalement cette construction du personnage de l'homosexuel paraît évoluer parallèlement à la construction ou l'émergence de la virilité. Au XVIIIe siècle, la pratique de l'homosexualité était intégrée à la débauche et l'excès mais pas au manque de masculinité. A partir de la Révolution, l'homosexualité masculine devient un comportement antinomique de la sexualité conjugale dans certaines sources.

⁴¹⁵ voir A. VINCENT – BUFFAULT, *Histoire des larmes XVIII-XIXe siècles*, Paris, 2001, p 8-11

La construction d'un certain type de « pédéraste », personnage féminin et manquant des qualités de l'homme, s'oppose à la construction de l'homme père de famille et pratiquant la sexualité conjugale. La bisexualité paraît disparaître au niveau des représentations. Au XVIIe et XVIIIe siècle les frontières entre les sexes se révélaient bien moins tranchées : au niveau vestimentaire les hommes de cour étaient vêtus de rubans et pommadés. Il était admis qu'un homme puisse pleurer.⁴¹⁶ Parallèlement l'image du sodomite n'est pas globalement celle d'un individu efféminé. A partir de la Révolution française, on assiste à une mutation de la masculinité qui va devenir distincte de la féminité pendant qu'émerge progressivement l'image de l'homosexuel efféminé. Globalement le lieu de convivialité masculine par excellence va devenir le café et la bagarre va devenir l'expression de la masculinité. Dans certaines affaires judiciaires comme dans l'affaire de l'agression du marquis de Custine, le fait d'administrer une correction à un homme qui vous a fait une proposition est aussi une manière de prouver sa virilité qui a été offensée par un homme manquant de cette même virilité. On perçoit davantage des assimilations faites entre homosexuels masculins et personnages efféminés dans les fonds BB4 que dans les fonds DA 230 des archives de police qui eux couvrent les années 1820 – 1830 ; or les fonds BB4 couvrent la période après 1840. Le terme de tante est assez systématiquement employé. Il y aurait bien une accentuation de la représentation de la tante, antithèse de l'homme viril. Parallèlement on semble parfois s'indigner que des hommes ayant une famille se trouvent dans certains milieux. André Rauch souligne qu'avoir femme et enfants représentait l'essentiel pour un homme.⁴¹⁷ Le fait d'être interpellé, qu'un homme ayant femme et enfants soit incriminé dans une affaire d'homosexualité est aussi un signe de cette opposition qui est faite entre l'homme ayant une vie conjugale et la « tante » qui en devient l'antithèse.

⁴¹⁶ M. DELON, « Dentelles, perruques, chaussures à boucles : la confusion des genres », *L'Histoire*, n° 297, avril 2005, p. 50-51

⁴¹⁷ A. RAUCH, op. cit., p. 97

Nous pourrions donc dire que cette construction de l'homosexuel comme personnage à part doit être intégré dans cette redéfinition de la masculinité qui va progressivement construire un type d'hommes comme un individu à part et forcément étranger à un homme comme il doit être. Cependant cette représentation de l'homosexuel est aussi à intégrer dans la mutation de l'image du pervers qui, criminel contre la nature va devenir criminel à l'ordre social.

B/ LA MUTATION DE L'IMAGE DU PERVERS

Elisabeth Roudinesco dans une étude sur le monde des pervers démontre que si la notion de perversion est universelle, chaque époque la perçoit de manière particulière ainsi chaque époque à sa propre représentation du pervers.⁴¹⁸ Dans la conception classique, le pervers était celui qui refusait les lois de la filiation.⁴¹⁹ La racine latine du mot perversion signifie retourner, renverser, donc il y a une idée d'opposition à une loi naturelle ou divine. La perversion était une façon particulière de déranger l'ordre du monde. Le pervers était autant tourmenté par la figure du Diable mais habité par un idéal du bien qu'il ne cessait d'anéantir.⁴²⁰ Le sodomite sous l'Ancien régime était pervers car il refusait le fait que le coït s'accomplisse à des fins procréatrices. Ainsi sous l'Ancien régime tout acte sexuel qui contrevenait à cette règle était considéré comme pervers. Celui qui pratiquait un tel acte dérangeait l'ordre du monde. C'est pourquoi certaines sources qui abordent des procès de sodomie au XVIIIe siècle contiennent des affaires concernant des actes de bestialités ou des rapports sexuels conjugaux n'ayant pas eu lieu selon la terminologie de l'époque par la voie naturelle. La sodomie était un acte pervers, mais le sodomite n'était pas assimilé à un personnage parfaitement déterminé.

⁴¹⁸ E ROUDINESCO, *La part obscure de nous-mêmes*, Paris, 2007, in fine

⁴¹⁹ E ROUDINESCO, *op. cit.*, Paris, 2007, p. 53

⁴²⁰ E ROUDINESCO, *op. Cit.*, p. 12-13

L'identité du sodomite était donc constituée principalement par le fait de déranger la loi naturelle et non de préférer un individu de son sexe : c'était l'acte par lui-même qui déterminait le sodomite. De même le masturbateur, ou celui qui pratiquait une sexualité qui détournait du but de la génération était pervers, même s'il n'était pas perçu selon la même échelle de gravité que le sodomite. Avec les Lumières, la référence aux lois de la nature va remplacer la référence aux lois divines. L'interrogation sur les perversions va tenter de cerner si la perversion est l'expression d'une nature barbare de l'homme à domestiquer. Est-elle le fruit d'une mauvaise éducation? Est-elle la perte nécessaire des innocences?⁴²¹ Nous pourrions dire que les débats chez les penseurs des Lumières, entre une vision polymorphique de la nature défendue par certains penseurs des Lumières, la théorie du sentiment naturel et de ce qui ne l'est pas, de même que la position sur l'homosexualité due à un problème éducatif participent de ce débat sur l'origine de la perversion abordée par Elisabeth Roudinesco dans son travail sur les pervers. Le mal provenait-il d'une nature forcément polymorphique ou résultait-il de la culture et donc de coutumes déplacées ? Ce débat est important car on retrouve des clivages vis-à-vis de l'homosexualité qui seront durables. A partir du XIXe siècle la gestion et la qualification des perversions quittent le domaine de la loi même si par d'autres biais nous verrons que l'homme de loi ou le policier continueront à s'intéresser à l'homosexuel. Les perversions rentrent progressivement dans le domaine médical. Elles sont progressivement affublées de qualificatifs savants : postérieurement à la période étudiée, la notion d'homosexualité sous-entend que l'homosexuel n'est plus un pervers qualifié par son acte mais par le fait qu'il cherche son semblable et porte ainsi atteinte à l'altérité des sexes. Ainsi l'homosexuel devient un personnage identifiable. Le pervers devient donc un personnage construit, particulier. Il est en dehors de l'ordre social. Il y porte atteinte. Le discours des réformateurs sociaux est à replacer dans ce contexte. Comment qualifient-ils l'homosexuel ? C'est un criminel monstrueux, dernier avatar du débauché et enfin l'homosexualité provient également de coutumes étrangères déplacées.

⁴²¹ E. ROUDINESCO, op. Cit., p. 44

Nous pourrions suggérer que l'image de l'homosexuel individu le plus débauché est une représentation qui provient encore du XVIIIe siècle qui englobait les comportements jugés pervers dans la notion de débauche. Cette notion limitait l'analyse de la perversion sur un plan purement comportemental. Les deux autres représentations participent de cette nouvelle représentation des pervers. Elle va progressivement donner lieu à la détermination d'espèces de pervers. Cette analyse dépassera le plan purement comportemental pour envisager une analyse sur la base de la nature même de ces personnes. La définition, même si elle reste vague dans le discours des réformateurs sociaux, vise à désigner des hommes qui portent atteintes à la société. Ils pourraient entraîner des maux sur la population. Il y a là encore une laïcisation de la notion de pervers car dans la conception judéo-chrétienne le sodomite menaçait la collectivité de maux notamment la colère divine. Il menace la société de maux, ou plutôt de fléaux sociaux : maladies vénériennes, délinquance à laquelle l'homosexualité est assez volontairement assimilée. L'homosexualité provenant de coutumes étrangères forcément déplacées puisqu'elles sont censées encourager la pratique de l'homosexualité masculine, participe de cette nouvelle image du pervers qui est pervers à l'ordre social. L'homosexuel devient par ce fait, un être parfaitement étranger à la société dans laquelle il vit et dont il ne respecte pas les coutumes. Ce type de classification de l'homosexualité comme comportement provenant d'un autre dévoyé participe de cette volonté de rationaliser les perversions qui vont devenir pathologiques.

La question centrale de ce chapitre était : quelle est la vision que la société française au cours de la première partie du XIXe siècle a sur l'homosexualité ? L'homosexualité masculine est considérée comme une débauche globalement révoltante. Aucun mot n'est assez fort pour exprimer son dégoût. On a l'impression d'un rituel obligé. Depuis les pamphlets de l'époque révolutionnaire jusqu'aux écrits des années 1840 et aux lettres des années 1830-1840, l'homosexualité masculine est vue comme un phénomène à part. « Le pédéraste » devient progressivement un personnage particulier. Il n'y a pas de volonté d'analyser scientifiquement le comportement du « pédéraste. » Néanmoins le pédéraste est cet individu particulier qui menace le bon fonctionnement de la société notamment dans la ville.

Auparavant le sodomite par son acte transgressait la volonté divine. L'homosexualité masculine va devenir progressivement un phénomène particulier, lié à la délinquance et aux fléaux sociaux de la ville. Florence Tamagne situe la formation de l'image de l'homosexuel en lien avec les théories médicales dans la seconde partie du XIXe siècle.⁴²² Dans les écrits de ces réformateurs sociaux et écrivains de la première partie du XIXe siècle, dans les descriptions que l'on peut extraire de ces lettres, on perçoit bien que la problématisation particulière de la pratique de l'homosexualité masculine constitue déjà une évolution vers la personnification de l'homosexuel par la médecine à partir de la seconde moitié du XIXe siècle. Florence Tamagne indique aussi qu'à partir de la fin du XIXe siècle, la mise en place dans les capitales européennes d'une subculture homosexuelle entretint dans l'opinion publique la peur de la contagion, le mythe du complot. De là naît l'image de l'homosexuel corrupteur de la jeunesse⁴²³ Le terme contagion assimile l'homosexualité pleinement à un fléau social comme le vol ou la prostitution. En même temps ce terme assimile l'homosexualité masculine à une forme d'épidémie au niveau des représentations car dans l'imagerie mentale le vocable contagion fait souvenance des contagions qui constituèrent des fléaux : l'épidémie de choléra.... Pour l'époque étudiée nous pouvons penser que des formes de subculture homosexuelle étaient déjà largement en formation dès la deuxième moitié du XVIIIe siècle. La peur de la contagion est déjà réellement présente dans certaines sources dès la première partie du XIXe siècle. L'image du corrupteur de la jeunesse apparaît aussi globalement. Il y a donc bien dans certaines classes de la société française de cette première moitié du XIXe siècle, une problématisation spécifique de l'homosexualité qui va se confirmer et s'étendre par la suite. Afin de discerner quels étaient ceux qui partageaient ces représentations de l'homosexualité masculine, il fallait tenter de cerner les auteurs de ces écrits.

Globalement ces auteurs appartenaient à la petite et moyenne bourgeoisie des villes. Il s'agirait bien d'une morale propre à certaines classes.

⁴²² F. TAMAGNE, « Homosexualités, le difficile passage de l'analyse des discours à l'étude des pratiques », *Histoire & sociétés : revue européenne d'histoire sociale*, n° 3, 3^e trimestre 2002, p. 6-21

⁴²³ F. TAMAGNE, op. cit., p. , p. 13-14

Cette morale qui se dégage n'est elle pas aussi destinée à s'étendre ? N'y a t'il pas un souci de sensibilisation ? Plusieurs indices peuvent donner des éléments de réponse. Plusieurs éléments font penser à des rites : les expressions communes de certains de ces textes, la dramatisation volontaire. On a l'impression qu'il faut sensibiliser à la gravité du phénomène. Il y a presque une vocation pédagogique dans certains de ces textes. Ils indiquent donc que le débat est vif sur ce sujet. Il y a une réelle volonté de réforme des mœurs qui se profile derrière ces textes.

L'homosexualité est progressivement problématisée comme un comportement qui menace la société urbaine. Ces préoccupations ont certainement comme ressort un sentiment ancien. Ces représentations peuvent être perçues comme les mutations d'une préoccupation plus ancienne sur ce qui personnifie le mal. Cette vision de l'homosexualité va t'elle être complétée par le milieu médical ? Quel va être son discours et sa pratique ?

CHAPITRE V : LA TRANSFORMATION DE LA MEDECINE DE L'IMPREGNATION THEOLOGIQUE AUX ENQUETES MEDICO-LEGALES

Progressivement l'homosexualité fut perçue comme un comportement menaçant la société et étrangère aux principes d'économie bourgeoise. Dans ce contexte, le pouvoir médical par son originalité va prendre de l'importance, au cours du XIXe siècle dans le domaine des discours sur l'homosexualité. Il va progressivement se dégager d'une approche théologique et s'autonomiser dans le cadre des analyses médico-légales. C'est au cours du XIXe siècle que le pouvoir médical en tant que bio pouvoir, pour reprendre une expression foucauldienne, va s'imposer comme la discipline faisant autorité pour parler d'homosexualité. Dans la littérature, nous avons souligné avec quelle discrétion, certains auteurs abordaient cette question. Parallèlement, certains réformateurs sociaux employaient un langage direct et un rituel volontairement dramatique. Cette habitude du rituel dramatique pour aborder les relations homosexuelles se vérifie aussi dans la médecine. Cette dernière va reprendre à son compte la conception théologique de l'homosexualité en laïcisant le concept. L'homosexuel va devenir un infirme ou un malade. Cet accroissement du pouvoir médical se vérifie dans l'importance numérique grandissante des médecins. Le nombre des médecins s'accroît : vers 1844 on compte en France un médecin pour 1700 habitants environ.⁴²⁴Ces médecins investissent les questions sociales et notamment celles qui concernent l'hygiène publique. La parution des *Annales d'hygiène publique* à partir de 1829 en témoigne. Ces médecins sont d'origine bourgeoise. Ils sont souvent propriétaires fonciers ou délégués cantonaux. Ils se soucient de développer l'instruction du peuple vis-à-vis des questions d'hygiène publique.

Le contexte général est marqué par le poids grandissant des classes moyennes commerciales et bourgeoises des villes. Elles sont porteuses d'un message de modération et d'économie des instincts.

⁴²⁴ voir J. LEONARD, « les médecins au XIXe siècle », *L'histoire*, n° 4, septembre 1978, p. 19

L'usage du corps et la sexualité devront désormais répondre aux principes de retenue, de pudeur et de sobriété. La bourgeoisie s'oppose ainsi au système de gaspillage des nobles : ce n'est pas un hasard si les pamphlets révolutionnaires dénonçaient les mœurs des anciennes élites. La classe montante se différencie des classes populaires qu'elles jugent dangereuses et inquiétantes.⁴²⁵ Cette volonté de modération des instincts sexuels va déboucher sur la mise sous contrôle de la sexualité. Les médecins mettent en garde contre les dépenses sexuelles excessives. Ils sécularisent la crainte du péché. La sexualité devient une force dangereuse si elle est employée trop ou de mauvaise façon. La médecine va donc devenir la discipline et l'institution qui aura pour charge toutes les questions qui traitent des populations et de leur accroissement et de leur santé. Il faut favoriser l'accroissement de la population et donc le développement économique. Par conséquent, il est important de mettre à l'index ce qui serait susceptible d'entraver cet objectif. Désormais, seul le médecin va pouvoir tenir un discours sur les maladies. Il sera appelé à cerner les signes extérieurs qui indiquent une pathologie ; nous examinerons la détermination de stigmates propres à la « pédérastie » par ces praticiens dans le cadre des enquêtes médico-légales. Ces enquêtes font passer l'homosexualité pleinement dans le domaine du pathologique.⁴²⁶

Ce poids de la médecine va se développer dans le cadre de ce que l'historien belge Jos Van Ussel nomme l'embourgeoisement des mœurs. Comment la médecine va-t-elle s'ériger progressivement en spécialiste de la question homosexuelle ? Elle va reprendre à son compte le rôle de gardienne de la morale que détenait la religion. Elle emploie une phraséologie morale et on pourra observer des termes qui reviennent souvent en introduction de tout discours sur l'homosexualité. La médecine fonctionne sur le rituel de l'aveu comme le note Michel Foucault : les enquêtes médicales visant à déceler les marques de pédérastie sont construites sur ce modèle.

⁴²⁵ L. CHEVALIER, *Classes laborieuses classes dangereuses à Paris dans la première partie du XIXe siècle*, Paris, 2002, passim

⁴²⁶ A CORBIN, J.J. COURTINE, G. VIGARELLO, *Histoire du corps tome 2, de la Révolution à la Grande guerre*, Paris, 2005, p. 31

Le style et la forme qui sont employés par les autorités médicales sont assez caractéristiques de ce climat. Les symptômes sont codifiés cliniquement. Le sexe devient ainsi la cause directe ou indirecte des maladies et des troubles. La sexualité est difficile à dire pour des raisons de pudeur et aussi, parce que son fonctionnement est obscur.⁴²⁷ Une information sexuelle pour les adolescents apparaît et ceci dès le XVIIIe siècle. Elle vise à expliquer aux adolescents la vraie signification de la sexualité et les dangers de la masturbation. L'informateur doit être un spécialiste et posséder le langage adéquat. Ainsi parler de sexe est désormais dévolu seulement aux spécialistes et dans un but pédagogique.⁴²⁸ Plusieurs historiens et philosophes ont abordé dans leurs travaux l'apparition de la médecine dans la problématique de l'homosexualité. Une date importante est le fameux article de Westphal en 1870 sur les sensations sexuelles contraires, car il pose le principe d'une inversion des rôles sexuels.⁴²⁹ Pierre Hahn également, situe la naissance du pervers dans la seconde moitié du XIXe siècle avec les travaux du Dr Ambroise Tardieu sur les attentats aux mœurs en 1873⁴³⁰. Vernon A. Ronsario est un psychiatre américain. Dans une étude *L'irrésistible ascension du pervers entre littérature et psychiatrie*, il indique que le pervers est une invention qui apparaît dans les tensions sociales issues du Second empire. Cette image du pervers fut préparée par la dénonciation de la masturbation et la stigmatisation croissante des « pédérastes... » Cependant, la notion de pervers apparaît dans la seconde partie du XIXe siècle dans le domaine de la psychiatrie. Ainsi va être défini le concept de dégénérescence mentale, et il englobera sous le vocable de perversion toutes les pratiques sexuelles qui s'écartent de la reproduction : cette notion de perversion sexuelle se finalisera dans la seconde moitié du XIXe siècle. La première partie du XIXe siècle prépare cette évolution notamment à travers la notion de débauche qui signifie un usage excessif et déréglé des plaisirs.

⁴²⁷ voir M. FOUCAULT, *La volonté de savoir*, Paris, 1976, p. 82-94

⁴²⁸ voir J. VAN USSEL, *Histoire de la répression sexuelle*, Paris, 1972, p. 239-240

⁴²⁹ M. FOUCAULT, *La volonté de savoir*, op. cit., p. 59

⁴³⁰ P HAHN, *Nos ancêtres les pervers*, Paris, 1979

Cette notion de débauche était perceptible, aussi bien dans les pamphlets révolutionnaires que chez certains réformateurs sociaux et écrivains. Elle sera aussi perceptible chez les médecins de la première partie du XIXe siècle. Elle correspond à une notion, certes, moins élaborée que la notion de pervers sexuel. Cependant elle constitue un stade qui conduira plus tard à la définition du pervers car le débauché anticipe le pervers sexuel dans le sens qu'il utilise de manière inconsidérée la sexualité. Or celle-ci est censée être utilisée à des fins procréatrices. Au cours de la première partie du XIXe siècle la médecine s'essaie à parler de sexe, et notamment des pratiques sexuelles contre-nature. Elle installe lentement son emprise et son pouvoir. Elle n'a pas encore le discours scientifique qu'elle va prendre dans la seconde partie du siècle. Il faut avant tout cerner cette évolution du discours médical. Il va progressivement devenir autonome et spécifique, spécificité qu'il n'a pas au tout début du XIXe siècle. Ainsi dans cette progressive spécialisation, le discours médical va s'intéresser aux sexualités périphériques et le discours sur la masturbation parallèlement au discours sur l'homosexualité en fait partie. Globalement les pratiques médicales envisageront surtout l'analyse de cas, et très peu la résolution du problème : la médecine légale qui est prédominante dans l'analyse des cas d'homosexualité n'envisage que les conséquences de l'homosexualité sur la personne concernée et non la cause.

Il est donc nécessaire de percevoir la spécificité de cette période dans la mise en place d'un discours médical sur l'homosexualité. Cette spécificité fut au total bien moins explorée que la spécificité du sexe pervers dans la seconde moitié du XIXe siècle. Dans cette analyse, nous séparerons volontairement le discours médical pur pour en cerner l'évolution plus spécifique et les pratiques de la médecine qui sont la conséquence et la cause de ce discours, car les enquêtes ou analyses de cas par les médecins légistes produisent un discours sur l'homosexualité qui nourrit ces études de cas.

I LE SEXE PERVERS DANS LE DISCOURS MEDICAL : DES PERCEPTIONS MORALES A LA MEDECINE LEGALE

Le discours médical est d'abord marqué par une phraséologie morale qui le rapproche du discours théologique. Il va évoluer progressivement vers les perceptions propres à la médecine légale. Ainsi son évolution se fera de plus en plus technique et tendra vers de plus en plus de scientificité.

A/ UN DISCOURS MORAL QUI REPREND UNE PHRASEOLOGIE RELIGIEUSE CLASSIQUE

Dans un premier temps, le discours de la médecine ne se démarque pas du discours religieux. Il utilise souvent le même vocabulaire. Le *Dictionnaire des sciences médicales* édité par Panckoucke date de 1819. Charles Louis Fleury Panckoucke (1780-1844) est imprimeur. Son premier travail fut le *Dictionnaire des sciences médicales*. Ce dictionnaire des sciences médicales est composé de 60 volumes. Dans cette œuvre, toutes les misères de la nature humaine sont abordées et également les moyens d'y remédier. Plusieurs grands médecins de l'époque y travaillèrent : JL Alibert, Pinel, Larrey.... Deux articles sont consacrés à l'homosexualité. L'article Pédérastie est rédigé par le Dr Reydellet. L'article sodomie est rédigé par le Dr François Fournier Pescay (1771-1833).⁴³¹ Ces deux articles ont un contenu presque exclusivement moraliste. Ils font une distinction entre la pédérastie qui est, pour reprendre l'expression, le penchant criminel de l'homme pour un individu de son sexe de la sodomie qui est l'acte qui peut se pratiquer entre deux mâles ou un homme et un individu de l'autre sexe. Cette distinction reprend celle des théologiens qui singularisaient la sodomie parfaite du péché de mollesse. En même temps, le terme pédérastie indique que le pédéraste est défini comme celui qui a une attirance particulière pour un individu de son sexe.

⁴³¹ Voir *Dictionnaire des sciences médicales*, Paris, 1812-1822 voir T40 p. 37-45, T. 51 p. 441-448

On perçoit à travers ce terme que désormais, ce ne sera plus un acte interdit qui sera dénoncé, mais des individus qui se caractériseront par une attirance pour leur propre sexe. Il y a donc un début d'évolution avec cette distinction. Au plan de la lexicologie, ces articles restent liés à une structure de pensée proche de la théologie. Les mots employés en introduction sont caractéristiques : coït infâme, vice infâme, profonde dépravation, goûts vils et impétueux, goût abominable, vilaine action. Ces qualificatifs se retrouvent parfaitement dans les manuels de jurisprudence au XVIIIe siècle. Nous sommes là dans le domaine de l'imprécation morale la plus pure. Il est d'ailleurs significatif que certains de ces termes soient employés dans la Bible. Dans le Lévitique on trouve à propos de relations sexuelles entre deux hommes le terme abomination. On constate de même dans le Deutéronome 22.5 à propos du travestissement le mot abomination. De même, dans l'épître de Paul aux romains 2 26-27, des termes similaires « passions avilissantes » « commettant l'infamie d'homme à homme ». Ces termes employés par le milieu médical sont assez caractéristiques de perceptions qui, dans un premier temps, restent au niveau de la condamnation morale la plus classique. D'ailleurs, presque tous les textes médicaux de la première moitié du XIXe siècle contiennent des imprécations ou références morales qui sont d'origines religieuses. Une thèse de médecine datée de 1800 *Observations sur la pédérastie vénérienne*, d'un certain Joseph Courrège débute par un discours d'imprécation morale pure : Vice de Sodome, origine dans la Grèce ancienne. Un autre texte daté de 1848 *La pornologie* de J. Morel de Rubempré, médecin parisien, parle de dépravation morale, de goût brutal, du vice de Sodome et de l'histoire de cette même ville. Mêmes expressions dans d'autres textes, chez d'autres médecins : Jean Baptiste Descuret (1795-1871), Julien Joseph Virey (1775-1846), Léopold Deslandes (1796-18 ??), ou encore dans un texte de 1815 de Michel Friedlander, spécialiste de l'onanisme. Tous ces spécialistes produisent les mêmes discours moraux en introduction et ils utilisent des termes assez similaires. Ils font souvent les mêmes références à Sodome. Ces perceptions morales se retrouvent dans l'analyse des causes de la pédérastie. Il n'y a pas une tentative d'analyse scientifique des causes de l'homosexualité comme le fera le discours médical dans la seconde moitié du siècle. Les causes estimées de la pédérastie sont sensiblement les mêmes dans tous ces textes.

Les mauvaises coutumes ou les coutumes étrangères sont une des principales causes. Cette analyse rejoint le discours de Montesquieu. : L'homosexualité étant contre-nature ne peut s'expliquer que par des coutumes déplacées la favorisant.

Jean Delumeau mentionnait combien parmi les peurs présentes dans les mentalités, la crainte des mondes étrangers était particulièrement importante. On imagine dans ces pays, des êtres monstrueux et des personnes aux coutumes bizarres.⁴³² Ce type de pensée qui tend à voir dans les coutumes de l'autre les causes de la pédérastie est encore empreint de ce type de préjugé. On invoque diverses causes liées aux coutumes jugées mauvaises et à la géographie. Cette analyse des mauvaises coutumes favorisant la sodomie se poursuit par une analyse des lieux de prédilection de la sodomie, qui fait intervenir des préjugés qui sont liés à des considérations d'origine religieuses. Un certain nombre de ces médecins mettent en avant l'Orient comme un lieu de prédilection de l'homosexualité. Les coutumes de ces pays et l'ambiance générale seraient propices à la progression de ces mœurs. Sous le vocable Orient, ces médecins veulent parler de la civilisation arabo-musulmane et de l'Afrique subsaharienne. Ils désignent également les civilisations précolombiennes d'Amérique. En quoi peut-on dire que cette forme d'analyse est encore influencée par la pensée théologique ? Plusieurs raisons interviennent. A partir du Moyen âge classique, l'hérétique comme l'infidèle, qui sont l'un et l'autre en dehors de la communauté chrétienne, sont progressivement assimilés au sodomite qui, lui, est en dehors de la communauté chrétienne, du fait de son comportement sexuel. Certains écrits, à l'époque des Croisades, indiquaient combien la sodomie était pratiquée dans le monde arabo-musulman.⁴³³ Le clerc Jacques de Vitry (116 ?-1240) dans son *Histoire de l'Orient* déclarait que Mohamed avait introduit le vice de sodomie parmi son peuple. De même, le chroniqueur Guilbert de Nogent (1053-1130) dans son *Histoire de la première croisade*, relatant le récit du viol mortel d'un évêque, souligne les pratiques sexuelles immondes des musulmans.⁴³⁴

⁴³² voir J. DELUMEAU, *La peur en Occident*, Paris, 1978, p. 62-65

⁴³³ voir J. BOSWELL, *Christianisme tolérance sociale et homosexualité*, Paris, 1985, passim

⁴³⁴ voir J BOSWELL, op. Cit., p. 353

Didier Godard souligne combien l'Eglise officielle à partir du XIIIe siècle, fait l'amalgame entre hérétiques et pratique de la sodomie.⁴³⁵ Situer plus particulièrement la sodomie dans des civilisations orientales, qui sont censées leur accorder une plus grande tolérance du fait, entre autres, de leurs coutumes, relève de la même structure de pensée. Le pédéraste c'est encore l'oriental, celui qui est étranger à la civilisation occidentale chrétienne... L'article sodomie comporte la mention « Grèce, Syrie, Egypte, Afrique terres classiques de la sodomie. »⁴³⁶ Ce terme classique signifie bien que ces pays par essence, sont perçus dans ces écrits comme des terres qui favorisent les mœurs homosexuelles. De ce point de vue, la pensée de ces médecins est directement issue des préjugés que l'on pouvait voir apparaître en Occident à partir du XIIIe siècle. Tout ceci démontre bien la survivance dans le discours médical au début du XIXe siècle, des préjugés d'origine religieuse et de l'héritage des peurs de l'autre bien vivantes quelques siècles plus tôt.

Cette forme de pensée est aussi directement issue de la pensée théologique. Nous pouvons l'examiner en comparant ces écrits médicaux à certains écrits de saint Paul. On en percevra aisément la filiation intellectuelle. Dans l'épître aux romains 1 20-29, Paul affirme bien que la pratique de l'homosexualité a pour cause le fait de n'avoir pas reconnu Dieu. En d'autres termes, les païens extérieurs à la communauté chrétienne, pratiquent l'homosexualité du fait même de leur extériorité au Christianisme. La pratique de l'homosexualité devient la marque la plus tangible de leur extériorité par rapport à la parole divine révélée par Jésus Christ. L'homosexualité devient une pratique de païens et plus tard d'infidèles. La doctrine chrétienne a repris, de ce point de vue, l'héritage judaïque en matière de condamnation de l'homosexualité. La condamnation de la pratique de l'homosexualité permettait, de ce point de vue, d'assurer l'originalité du peuple juif par rapport à d'autres peuples environnants.⁴³⁷

⁴³⁵ voir D. GODARD, *Deux hommes sur un cheval*, Béziers, 2003 , p. 128

⁴³⁶ voir FOURNIER PESLAY, « sodomie » *Dictionnaire des sciences médicales*, Paris, 1821, tome 51, p. 444

⁴³⁷ voir D. GODARD, *Deux hommes sur un cheval*, op. cit., p. 23

La structure de pensée de ces médecins de la première partie du XIXe siècle est directement issue de cette pensée paulinienne. En quelque sorte, il est normal que des civilisations qui ne sont pas chrétiennes, favorisent l'homosexualité. Le syllogisme d'origine judéo-chrétien, si bien exprimé dans l'épître de Paul aux Romains qui voulait que la non-appartenance au Christianisme favorisa la pratique de l'homosexualité et que donc, les Infidèles fussent forcément plus facilement « sodomites » étant étrangers au Verbe divin, fonctionne dans ces écrits d'une autre manière. Nous sommes dans le domaine du préjugé d'origine religieuse. Ces médecins, certes, adaptent le préjugé à leur époque : la sodomie devient une pratique propre à l'Orient en raison de coutumes et d'habitudes telle que la polygamie ou autre. Le propos est même laïcisé : on n'invoque plus leur infidélité au Christianisme pour expliquer les penchants « sodomites » qu'on leur prête. On invoque des coutumes sociales. Cette hypothèse est renforcée par le fait que la presque totalité des lieux de prédilection de la sodomie s'avèrent être des civilisations non chrétiennes : l'Orient arabe et turc, l'Amérique précolombienne, l'Inde sont les lieux principalement cités par ces médecins. On perçoit combien ces médecins lorsqu'ils produisaient des analyses de ce type, restaient étroitement apparentés à la pensée religieuse. Ils ne possédaient pas de discours scientifique propre à l'image de ce qu'ils feront progressivement plus tard.

Cette analyse des causes de l'homosexualité par le produit de mauvaises coutumes marque tout particulièrement le discours purement moral des médecins du début du XIXe siècle et l'absence d'un discours autonome par rapport à d'autres discours et préjugés d'origine théologique.

La deuxième cause de l'homosexualité masculine découle de la première : l'homosexualité a pour origine l'inaccessibilité des femmes. Elle est liée à la première cause, car si les femmes sont inaccessibles, c'est en raison de mauvaises coutumes : femmes cloîtrées, polygamie. Ce sont principalement les coutumes de l'Orient ou d'anciennes civilisations qui sont brocardées. Ces civilisations regardaient les femmes comme inférieures et de ce fait les rendaient inaccessibles. Donc ils en arrivaient à pratiquer la sexualité entre hommes. En Inde, estime le Dr Morel de Rubempré, l'origine de l'homosexualité est attribuée au fait que les femmes ne pouvaient se permettre d'intimité avec une caste

inférieure. L'auteur cite la religion des brames. En clair, le fait de surprotéger les femmes conduit les hommes à la pratique de l'homosexualité. On retrouve une préoccupation de Voltaire qui prônait la mixité pour lutter contre l'homosexualité. D'ailleurs, certains de ces textes mentionnent la pratique de l'homosexualité dans des sociétés privées de femmes : marins, moines... Cette cause de l'homosexualité par l'inaccessibilité des femmes permet aussi de faire une opposition entre plaisir naturel et antinaturel, l'un excluant l'autre. Les hommes pratiquant l'homosexualité, car au départ les femmes étaient inaccessibles, deviennent ainsi les ennemis des femmes. Le Dr Reydellet note « Un peuple dont les goûts avaient pris une direction aussi vicieuse, ne pouvait pas être un admirateur des femmes »⁴³⁸ Ce même médecin, dans le même article soutient que les Grecs furent trop orgueilleux pour céder aux femmes, et en même temps, ils furent trop dépravés pour échapper à la fougue de leur désir.⁴³⁹ Dans les épîtres de Saint Paul aux Corinthiens, se trouvent des prescriptions qui vont dans ce sens : « Je dis donc aux célibataires et aux veuves qu'il est bon de rester ainsi comme moi. Mais s'ils ne peuvent vivre dans la continence, qu'ils se marient. »⁴⁴⁰ Le mariage et la sexualité conjugale empêchent l'homme de pratiquer une sexualité désordonnée. Ce jugement démontre que l'on est face à une structure de pensée encore liée à ce type de discours religieux tel qu'il apparaît dans les textes bibliques. En même temps ces appréciations sur l'homosexualité ayant pour origine, l'inaccessibilité des femmes révèle une opposition entre sexualité conjugale et toute autre forme de sexualité jugée désordonnée : l'homosexualité masculine est encore dans ce cas une débauche mais pas encore une vraie pathologie identifiée comme spécifique.

La troisième cause de l'homosexualité masculine qui ressort de ces textes médicaux est l'excès de jouissance. L'homosexualité masculine devient ainsi la résultante d'un excès de plaisir, d'une jouissance outrée des femmes. Celui qui est blasé va chercher en dehors de la sexualité naturelle son plaisir.

⁴³⁸ REYDELLET, « Pédérastie », *Dictionnaire des sciences médicales*, Paris, 1819, tome 40, p. 39

⁴³⁹ REYDELLET, op. cit., p. 42

⁴⁴⁰ PAUL, « Épîtres aux corinthiens », Bible NT, Paris, 1979, 7.8-9

L'homme blasé cherche de nouvelles jouissances.⁴⁴¹ Ainsi la pratique excessive de la sexualité avec les femmes due à la polygamie conduit à la pratique de l'homosexualité. Elle devient que la résultante la plus extrême de la débauche. L'homosexualité est la résultante de l'excès de libertinage comme le mentionnait le Dr JB Descuret. Le fait de voir l'homosexualité masculine comme la résultante de la jouissance la plus extrême ou de la fornication la plus extrême, a aussi pour origine la pensée religieuse. Ainsi dans la pensée biblique, la débauche est un gaspillage de force. Saint Paul dans l'épître aux Corinthiens 6.18 déclare « Fuyez la débauche. Tout autre péché commis par l'homme est extérieur à son corps. Mais le débauché pêche contre son propre corps. » Ou au verset 9-10 de la même épître « Ni les débauchés, ni les idolâtres, ni les adultères, ni les pédérastes n'hériteront du royaume de Dieu ». Saint Thomas D'Aquin pense que la fornication est certes, l'adultère mais peut aussi être le péché contre-nature. Dans les sources du Christianisme, l'homosexualité n'est que la forme la plus extrême de la fornication et de la débauche, ce qu'elle est visiblement dans ces textes cités. La débauche porte atteinte au corps qui a été créé à l'image de Dieu. Cette vision reste de ce point de vue, liée à ce type de pensée. La débauche la plus outrée est la voie ouverte vers la pédérastie. Cette association débauche et homosexualité masculine, semble encore mise en avant. Elle est encore la marque d'une pensée médicale qui reste très attachée au discours religieux dans sa structuration. Elle est encore la marque d'une pensée médicale qui est en cours d'évolution entre le XVIIIe siècle et ce qu'elle va devenir dans le cours du XIXe siècle.

Une autre cause est invoquée dans ces textes pour expliquer la trop grande présence de l'homosexualité, c'est l'influence des doctrines nouvelles, et de là, le fait que l'homosexualité ne soit plus criminalisée Cette cause était déjà mise en avant dans les pamphlets du début de la Révolution : certains allaient jusqu'à insinuer que cette réforme avait été réalisée à l'instigation « des bougres. »

On comparait volontairement dans certains pamphlets ordre politique, que l'on jugeait inversé, et ordre sexuel, lui même inversé.

⁴⁴¹ J. COURREGÉ, Observations sur la pédérastie vénérienne, Montpellier, 1800, p. 3

Dans certains textes médicaux, on retrouve cette idée que l'homosexualité n'étant plus criminalisée en soi, ne peut que progresser. Les doctrines nouvelles sont la philosophie qui a contesté la religion et ses dogmes. Dans son texte sur le libertinage datant de 1844, JBF Descuret énumère les causes de la progression de « la pédérastie » : parmi celles-ci apparaissent la liberté, qui ne peut que pousser vers l'abus inconsidéré des plaisirs des sens. Une autre cause est l'absence de religion. Cette forme de pensée est très étroitement influencée par la pensée théologique : l'homme étant naturellement poussé vers le mal par sa nature pécheresse, la liberté doublée du manque de religion ne peut que pousser l'homme vers sa pente naturelle. L'auteur note de plus, que la loi se borne à une peine correctionnelle. Cette constatation est faite pour regretter que l'homosexualité ne soit plus en soi réprimée pour ce qu'elle est. Alors que seuls les actes qui portent outrage publiquement à la morale le sont. En 1843, dans les *Annales médico-psychologiques*, paraît une contribution concernant François Roch Ferré, 32 ans, accusé d'attentats à la pudeur sur ses élèves. Outre le fait de l'amalgame parfait qui est effectué entre homosexualité masculine et détournement de mineurs, l'auteur note que ces crimes se multiplient sous l'influence des doctrines nouvelles et devant l'affaiblissement des principes régulateurs. Les idées nouvelles ont affaibli, voir brisé, les gardes fous qui permettaient à la société de lutter contre ces fléaux et donc d'empêcher la progression de l'homosexualité. Les principes régulateurs sont sans doute les lois d'Ancien régime qui réprimaient la sodomie. Dans le même ordre d'idées, Eusèbe De Salles (1796-1873), médecin et orientaliste, paraît regretter que les idées nouvelles aient comme résultat la dépénalisation de la sodomie en soi. Il note que la loi canonique punissait la pédérastie par le supplice du feu, lorsqu'elle était prouvée. Le Code pénal ne punit que la violence : la sodomie toute seule reste dans les délits que la loi n'a pas voulu poursuivre.⁴⁴² Il compare avec l'Angleterre qui sanctionne « la pédérastie prouvée », par la peine capitale.

Cette cause avancée de l'homosexualité est aussi la marque d'un discours médical qui reste lié au discours religieux.

⁴⁴² E. DE SALLES, « Médecine légale », *Encyclopédie des sciences médicales*, Paris, 1835, Tome 9, chapitre 41, p. 224-225

Il n'y a pas d'analyse scientifique du comportement homosexuel : le comportement homosexuel progresse car les idées nouvelles et la législation nouvelle, par leur laxisme, ont entraîné son développement. Donc les anciennes lois et les anciennes idées qui la criminalisaient comme crime de sodomie étaient propre à contenir ce fléau. C'est précisément pourquoi on avance comme cause de l'homosexualité le manque de religion.

En analysant plusieurs des causes que ces médecins avancent pour expliquer le comportement homosexuel, le lien étroit avec la pensée religieuse apparaît. Cette forme de pensée constitue le fondement de ces différentes analyses qui relèvent essentiellement d'une phraséologie morale. Plus marginalement, certains médecins mettent en avant une pensée rousseauiste. Certains textes n'hésitent pas à opposer la nature, bonne, à la société qui, par essence, pervertit, l'homme et ainsi le vice de la pédérastie s'en trouve expliqué. La thèse de médecine de Joseph Courrèges : *Observation sur la pédérastie vénérienne* analyse ainsi de manière très rousseauiste, l'origine de l'homosexualité : « L'homme blasé sur les plaisirs cherche de nouvelles jouissances lorsqu'il les a toutes épuisées. »⁴⁴³ L'auteur de ce travail oppose ainsi la nature : hommes sauvages et animaux qui obéissent aux lois de la reproduction, à l'homme en société, livré au luxe et à la paresse. A partir de ce constat, il explique la présence de « la pédérastie » dans diverses civilisations. Cette pensée de nature rousseauiste rejoint les préjugés d'origine religieuse, car dans ce type de pensée, la nature remplace Dieu. Il s'agit certes, d'une pensée de base plus laïque mais l'opposition qui est faite entre une nature vouée au bien et un homme social ayant chuté dans le mal, relève bien d'une structure de pensée d'origine judéo-chrétienne.

Pour expliquer l'état du discours médical au début du XIXe siècle on pourrait invoquer un constat mis en avant par Jacques Léonard. Alors la religion catholique enfiévrée de reconquêtes post révolutionnaires fait concurrence aux médecins en donnant une interprétation globale du malheur biologique.⁴⁴⁴ Ce sont précisément ce type de discours que l'on trouve dans ces textes médicaux.

⁴⁴³ J. COURREGÉ, op. Cit., p. 3

⁴⁴⁴ voir J. LEONARD, *La médecine entre les pouvoirs et les savoirs*, Paris, 1981, p. 69

De plus le gouvernement de la Restauration à partir de 1815 encourage les religieuses qui soignent et le ministre de l'intérieur attribue à la Mère supérieure dans le cadre de l'hôpital des fonctions de discipline et d'autorité sur les infirmiers et le personnel et les étudiants.⁴⁴⁵ Ceci concrétise et pourrait expliquer ce manque d'autonomie du discours médical du moins en partie.

Au total, ces discours n'ont rien de scientifique. Toutes ces causes font intervenir des préjugés classiques que nous constatons dans des écrits qui ne sont pas des écrits médicaux. L'analyse de l'homosexualité est encore très imparfaitement laïcisée chez ces médecins. Ils reprennent globalement le discours que l'on pouvait lire chez des hommes d'Eglise au XVIIIe siècle. Cette période est donc une période transitoire pour le discours médical qui ne se détache que très peu dans un premier temps de ce qu'était le discours sur l'homosexualité chez certains un siècle plus tôt. Finalement c'est le domaine du droit qui va être un facteur d'évolution : les condamnations pour des attentats à la pudeur vont donner lieu à des expertises médicales qui seront la base de la naissance de la médecine légale.

⁴⁴⁵ J. LEONARD, op. Cit., p. 75

B/ L'HOMOSEXUALITE MASCULINE DANS LE DISCOURS DE LA MEDECINE LEGALE

Le discours médical reprenait, dans un premier temps, les anathèmes moraux que l'on pouvait retrouver dans des textes religieux ou chez certains réformateurs sociaux. La médecine légale est la première discipline à avoir un discours qui lui soit propre, sur la question homosexuelle. Elle est la première discipline médicale qui porte un intérêt scientifique à l'homosexualité. On peut dire que jusqu'aux années 1860, c'est à partir de cette discipline scientifique que va se construire le discours médical sur l'homosexualité.⁴⁴⁶ Le discours de la médecine légale pose le problème de la nature de ce type de discours. Est ce un discours scientifique ? Est ce un discours de scientifiques ? Les deux doivent être distingués au plan épistémologique. Les idéologies scientifiques sont comme le remarque Georges Canguilhem, des systèmes explicatifs. Les idéologies de scientifiques sont des idéologies que les savants engendrent par les discours qu'ils tiennent pour thématiser leurs méthodes de recherche et les replacer dans la culture plus globale.⁴⁴⁷ Ces discours seraient plutôt par certains aspects du domaine des idéologies de scientifiques. Ces médecins bâtissent ces théories à partir d'observations. Ils en déduisent à partir des discours qu'ils tiennent, une représentation spécifique de l'homosexuel masculin et de ce fait ils replacent leurs analyses dans le cadre plus global qui est celui de la préoccupation envers l'homosexuel comme image du pervers par excellence. Cependant les discours de ces médecins se veulent scientifiques. Ils entendent définir ce qu'est l'homosexuel masculin et quelle est sa nature. Dans ce sens ils sont déjà du domaine de l'idéologie scientifique. L'universitaire américain Arnold I Davidson souligne que nous avons affaire successivement à deux systèmes : une analyse de la sexualité par la structure anatomique des organes génitaux auquel va succéder dans la seconde partie du XIXe siècle une analyse par l'examen des

⁴⁴⁶ L.G. TIN, *Homosexualités : expression / répression*, Paris, 2000, p. 66

⁴⁴⁷ G. CANGUILHEM, *Idéologie et rationalité dans l'histoire des sciences de la vie*, Paris, 1981, p. 43-44

pulsions.⁴⁴⁸ Les analyses médico-légales seraient à intégrer dans le premier système : analyse de la sexualité par la structure des organes génitaux.

D'abord comme ces médecins relèvent de la médecine légale, qu'est ce que la médecine légale ? Elle apparaît au début du XIXe siècle. La médecine légale mobilise les médecins pour des expertises judiciaires.⁴⁴⁹ Le Code civil (article 81), le code d'instruction criminelle (article 44), le Code pénal (article 475), servent de base à cette coopération de la science et du Droit.⁴⁵⁰ Le médecin légiste intervient comme expert pour éclairer le tribunal dans des crimes de sang et également, des abus sexuels. Le domaine de ces experts va s'accroître progressivement, et des aliénistes interviendront. Dans ces expertises, la place croissante de la science va donner à ces experts, un poids de plus en plus important. Au plan homosexuel, la médecine légale va intervenir dans le cadre d'accusations d'attentats ou d'outrages aux mœurs ou encore d'abus sexuels dans l'examen des victimes et des accusés afin de prouver le délit. C'est une médecine qui vient comme auxiliaire du juge. Le médecin pratique une expertise médico-légale à l'occasion d'une affaire d'outrage ou d'attentat aux mœurs. Il faut faire aussi intervenir dans le cadre du développement de cette discipline médicale l'influence de la phrénologie. La phrénologie entend reconnaître les instincts et les penchants par la configuration du cerveau et de la tête. La phrénologie a été théorisée par le neurologue viennois Franz Joseph Gall (1757-1828) Le corps est censé démontrer les signes qui reflètent l'âme de celui que l'on expertise, ainsi que ses tendances profondes. La phrénologie a une grande influence sur les réformateurs sociaux, les médecins et les aliénistes. Ils y voient une analyse rigoureuse de la société.⁴⁵¹ Les enquêtes médico-légales utilisent des analyses et des procédés similaires car le corps des hommes suspectés de pédérastie est censé délivrer la vérité sur l'âme viciée de ces mêmes hommes.

⁴⁴⁸ A.I. DAVIDSON, *L'émergence de la sexualité : épistémologie historique et formation des concepts*, Paris, 2005, p. 80-87

⁴⁴⁹ F. CHAUVAUD, *Les experts du crime*, Paris, 2000, p. 12

⁴⁵⁰ J. LEONARD, *La médecine entre les pouvoirs et les savoirs*, Paris, 1981, p. 54

⁴⁵¹ A. CORBIN, J.J. COURTINE, G. VIGARELLO, *Histoire du Corps*, Tome 2, op. cit., p. 42

Il y a comme dans la phrénologie une association entre le faciès et les mœurs. L'homme suspecté se trouve enfermé dans un déterminisme dont il était prédestiné. La phrénologie continue le courant idéologique dans le domaine médical. Au tournant du XVIIIe et XIXe siècle, les idéologues constituaient un groupe d'écrivains et notamment de médecins. Ils réfléchissent sur un modèle d'organisation scientifique de la société. C'est dans ce contexte qu'il faut replacer les enquêtes médico-légales.

Nous trouvons des études de médecine légale dès le début du XIXe siècle. Nous pouvons citer l'étude de Paul-Augustin-Olivier Mahon (1752-1801), datée de 1801 : *Médecine légale et police médicale*, et celle de François Emmanuel Fodéré (1764-1835), *Traité de médecine légale et d'hygiène publique ou de police de santé* en 1813. Ensuite, et jusqu'à l'œuvre d'Ambroise Tardieu (1818-1879), plusieurs études médicales analysent l'homosexualité à partir des techniques de la médecine légale. Il faut citer notamment deux médecins qui auront une certaine importance dans ce courant médical, Pierre-Jean-Georges Cabanis (1757-1808), qui fut médecin et Ambroise Tardieu déjà cité. Les idéologues entendaient mettre en place une science de l'homme pour aboutir à une société harmonieuse. Il était donc nécessaire de dépasser le stade des observations scientifiques pour découvrir les lois générales du vivant. Pierre-Jean-Georges Cabanis théorise les rapports entre le physique et le mental. L'activité de Cabanis se situe à l'extrême fin du XVIIIe siècle et jusqu'à la fin de la Révolution. Il entendait que la médecine devienne la pièce maîtresse de cette science de l'homme. Cette dernière permet d'établir un parallèle entre fonctionnement du corps humain et du corps social. La médecine est la base de la connaissance de l'homme et elle est une science morale. Pour Cabanis le cerveau secrète la pensée et ceci explique l'influence du moral sur le physique. Il expose ses théories matérialistes sur les liens entre physiologie et psychisme dans son œuvre la plus connue *Rapport sur la physique et le moral de l'homme* en 1795. Il y souligne combien la vie intellectuelle et morale est liée à la vie organique. Ce lien entre vie psychique et vie physiologique aura une influence certaine dans les enquêtes médico-légales. Ambroise Tardieu est aussi important dans le domaine de la médecine légale. Postérieurement à la période étudiée, il fut professeur de médecine légale à Paris et membre de l'Académie de médecine. Son activité se développe à partir du milieu du XIXe

siècle. Il est l'auteur d'un traité célèbre : *Etude médico-légale sur les attentats aux mœurs*. Dans ce traité il étudie plus de 600 cas d'abus sexuels et à cette occasion, fait une typologie des marques observées suivant l'abus sexuel. Au-delà du médical, Ambroise Tardieu fait œuvre sociale et cette œuvre est une enquête de mœurs basée sur l'idée que le corps est le témoin qui indique le mal. Ce lien entre physique et moral n'est pas sans faire penser au docteur Cabanis

La médecine légale est d'une grande importance sur la construction du discours sur l'homosexualité au cours de cette période. Ce discours est scientifique *a posteriori*. Il envisage uniquement les conséquences de « la pédérastie » et ne s'intéresse pas aux causes et surtout ne les aborde pas. Toutes les observations faites à l'occasion de ces études médico-légales constatent ce que la pratique de la « pédérastie » occasionne. Ce discours tend à définir « les stigmates de la pédérastie. » A partir d'un certain nombre de cas il est possible de dresser une typologie des marques observées. Elles sont différentes selon l'usage auquel elles se rapportent. Ces stigmates enfin sont la marque d'une certaine monstruosité. Ces stigmates sont surtout l'aboutissement de la déchéance. Ils constituent le triste tableau de l'excès vénérien.⁴⁵²

Ce discours lui aussi est basé sur un primat moral : des actes moralement condamnables ne peuvent avoir que des incidences négatives au plan corporel et sur la personnalité. Ces mêmes incidences sont une juste punition pour celui qui en vient à faire usage de sa sexualité de cette façon. Les médecins transposent dans ce cas ce qui constitue un péché selon la théologie morale, quand il s'agit selon eux, d'une offense faite non pas à Dieu, mais à la nature ; le risque n'étant plus la damnation mais la désorganisation de la fonction.⁴⁵³ Il y a là une même structure de pensée mais dans ce cas, le mal a comme punition des stigmates physiques. Tous les discours de ces médecins débutent par un préambule sur le mal et contiennent des excuses pour aborder un tel sujet. Ils tentent de justifier le fait de devoir faire intrusion dans ce domaine. « Le délit contre-nature qui sans doute est aussi rare qu'il est honteux, ne devrait pas occuper, je dirais presque

⁴⁵² A. CORBIN, *L'harmonie des Plaisirs*, Paris, 2007, p. 144

⁴⁵³ A. CORBIN, *op. cit.*, p. 151

salir un ouvrage de médecine légale, si les tribunaux n'avaient pas à punir quelquefois ceux qui sont surpris à le commettre.. »⁴⁵⁴Ou « Les matières qui forment le sujet de ce chapitre et qui ont rapport aux attentats contre la continence publique, la propriété des personnes et le repos des familles, ne sont du ressort de la médecine que pour ce qui regarde le viol. Cependant ce livre étant autant pour le barreau que pour les médecins... »⁴⁵⁵Ces excuses et ces explications permettent de justifier le fait d'aborder « la pédérastie ». Certaines études médicales seront en latin car ainsi on évite que des discours réservés à des spécialistes médecins, juges et policiers ne puissent devenir des sources de plaisir. Pierre Jean Corneille Debreyne (1786-1867), qui fut prêtre et docteur de la faculté de médecine de Paris donne pour titre à son ouvrage, daté de 1842 sur la question un titre latin *Moechialogie*. La conscience du mal ou de l'acte intrinsèquement mauvais est l'unique et première motivation de ces discours de médecine légale. Par rapport au discours médical qui aura cours dans la seconde partie du XIXe siècle, l'autonomie par rapport à des motivations proprement morales est plus réduite. La seconde moitié du XIXe siècle s'intéressera aux causes de l'homosexualité et de ce fait, s'autonomisera par rapport au discours moral. Cette motivation morale de la médecine légale a pour conséquence que les caractères physiques sont les justificatifs du mal et de la faute commise. Chaque caractère physique attribué au pédéraste est lié à une pratique sexuelle ou une habitude précise. Les caractères physiques qu'on lui attribue en fonction de ses pratiques sexuelles présumées sont la marque de son immoralité et de sa vie déréglée. Pourquoi cette motivation morale ? Peut-on aller plus loin pour comprendre cette mécanique par laquelle une discipline médicale est la conséquence de jugements moraux purs ? Louis Chevalier indiquait combien les jugements que les groupes portent les uns sur les autres concernent des caractères physiques, considérés comme leur appartenant en propre, aussi

⁴⁵⁴ P.A.O MAHON, *Médecine légale*, Paris, 1801, p. 138

⁴⁵⁵ F.E. FODERE, *Traité de médecine légale et d'hygiène publique ou de police de santé*, Paris, 1813, Tome IV, p. 316

spécifiques et aussi permanents que des caractères raciaux.⁴⁵⁶ Il suffit de constater le physique qui est attribué au peuple parisien de ce temps pour constater combien le lien est fait entre les habitudes morales et le physique. Louis Chevalier souligne combien le peuple apparaît hideux. Honoré Daumier (1808-1879), s'est particulièrement employé à dessiner le peuple et à le faire apparaître comme repoussant dans sa vie quotidienne, de même que le bourgeois dépeignait le peuple comme repoussant, le peuple voit le bourgeois à travers des caractères moraux qu'il lui prête également. Honoré Daumier a représenté l'image que les classes populaires ont du bourgeois : il est représenté comme ventripotent, hypocrite... Cette habitude d'attribuer des traits physiques qui sont révélateurs de traits moraux est ancienne. Dans les siècles antérieurs, on en trouvait des exemples. Dans la représentation des sorcières lors de la répression de la sorcellerie aux XVIe et XVIIe siècles, on pourrait trouver des représentations qui sont révélateurs de traits moraux qu'on prêtait à ces femmes. C'est dire que cette habitude de lier le physique et le moral n'est pas nouvelle. Cependant, ces théories sont récupérées par la médecine légale car elles étaient sans doute ancrées dans la mentalité du temps, comme l'observe Louis Chevalier, et elles correspondaient à un courant influent dans le domaine médical. Les discours sur l'homosexualité répandus dans certaines civilisations extra européennes procédaient aussi en partie de ce type de croyance, d'attribuer des caractères particuliers à des peuples particuliers. Ils procédaient aussi des mêmes mécanismes mentaux, par lesquels le bourgeois dépeignait le prolétaire et vice versa.

Il est important de voir, même si les démonstrations peuvent paraître s'éloigner de la représentation de l'homosexualité par la médecine légale, d'où proviennent ces mécanismes mentaux. Ceci nous aide à comprendre les motivations profondes de ces études médicales. L'analyse de ces motivations nous permet de replacer le discours médical au cœur de la société. Mis à part le docteur Cabanis, d'autres médecins se sont intéressés aux rapports entre le mental et le physique. Franz Joseph Gall, déjà cité, est mort en France.

⁴⁵⁶ L. CHEVALIER, *Classes laborieuses classes dangereuses à Paris dans la première moitié du XIXe siècle*, op. cit., p. 671

Il arrive à Paris en 1807 et il s'intéressa plus particulièrement au cerveau humain. Il pensait que la forme de la tête permettait de découvrir les facultés de la personne. La physionomie dévoilait en quelque sorte la personne. Quelques décennies plus tard, Ambroise Tardieu fera une description du physique qu'il pense être celui du pédéraste type. Il y a ici une description presque animale de l'homosexuel pour bien montrer combien son vice l'a fait redescendre dans l'animalité. C'est donc dans cette tendance à l'attention aux caractères physiques que l'on retrouvera pour la signification d'autres groupes sociaux, qu'il faut expliquer cette mécanique de la médecine légale qui part de la condamnation morale pour aller vers les traits physiques de la pédérastie. C'est donc également dans le cadre de cette médecine qui lie étroitement vie organique et vie morale, qu'il faut replacer les études de médecine légale sur ces hommes soupçonnés d'attentats aux mœurs. C'est pourquoi ce type de discours se borne essentiellement aux conséquences de la pédérastie. D'une manière plus générale, de part son rôle d'auxiliaire du juge ou du policier, la médecine légale contribuera à légitimer certaines représentations de l'homosexualité et son lien avec les fléaux sociaux. Cette médecine intervenant dans des affaires criminelles, donne à voir une homosexualité liée au milieu du crime, de la délinquance et de la prostitution. Elle renforce les représentations de la société française que nous avons abordées au précédent chapitre.⁴⁵⁷ Quels sont les stigmates attribués à l'homosexualité ? Comment ces médecins caractérisent-ils physiquement et moralement ces hommes ? Quels sont les types de stigmates qu'ils attribuent à telle ou telle pratique ? Ces praticiens définissent des stigmates physiques de type monstrueux et également des stigmates moraux marques de tares de personnalité. Il y a bien, au second plan, construction d'une idéologie et théorisation des stigmates de l'homosexuel : à partir des différents écrits on perçoit bien au second plan une définition de ce qu'est l'homosexuel masculin en tant que personne à part. Il y a bien, à partir de cette discipline médicale, la mise en place d'un discours type. Ce discours devient plus précis, et se targue de la caution scientifique. D'abord il y a la volonté de démontrer que la pratique de l'homosexualité entraîne au niveau du corps, l'apparition de déformations

⁴⁵⁷ voir P.O. De BUSSCHER, « Médecine légale », *Dictionnaire de l'homophobie*, op. cit. p. 280-281

caractéristiques, tout comme les maladies du corps social entraînent des fléaux sociaux perceptibles. Ces déformations sont différentes suivant les habitudes de pédérastie active ou passive. Il y a ensuite la définition de stigmates de caractère et d'attitude. Le pédéraste se voit affubler d'attitudes propres et de manies caractéristiques. Il y a déjà dans ce tableau, la définition de tares de caractère qui anticipent les théories sur la dégénérescence qui apparaîtront dans la seconde moitié du siècle. Il y a aussi parmi ces stigmates des risques sanitaires censés être liés à la pratique du vice contre-nature : le risque vénérien. Parmi les stigmates qui caractérisent l'homosexuel, on trouve d'abord et en plus grand nombre, les stigmates physiques qui caractérisent la pédérastie passive. Les monstruosité entraînées par la pédérastie passive paraissent plus alarmantes et plus nombreuses. La stigmatisation plus grande de l'homosexuel passif ne fait-elle pas intervenir une plus grande intolérance devant celui qui se prête au rôle dévolu normalement à la femme ? N'y a-t-il pas, de ce point de vue, une mentalité qui vient de loin ? : La première loi criminalisant les rapports homosexuels sous le Bas-empire romain atteignait les sodomites passifs. Il y a aussi une donnée propre au XIXe siècle dans le cadre de la discrimination sexuelle qui s'accroît. L'universitaire Yannick Ripa insiste sur la dévalorisation de l'image de la femme par rapport à l'homme, à travers la discrimination sexuelle dans l'éducation des enfants au XIXe siècle. Elle souligne combien la sexualisation des jouets cantonne la fille au monde étriqué du domestique et ouvre l'esprit du garçon sur le monde⁴⁵⁸ Ainsi l'homosexuel passif est celui qui se fait femme, alors que la nature l'a comblé en le rendant homme. Il faut aussi lier cette stigmatisation particulière du pédéraste passif à la redéfinition de la virilité abordée dans le précédent chapitre.

Il y a d'abord l'idée d'un acte qui conduit à se rabaisser, à se soumettre. Faire ceci conduit à ces stigmates et enfin à une mort douloureuse qui est le châtiment d'une nature outragée. Les stigmates sont décrits comme une forme de malédiction contre celui qui offense la nature. Dans sa thèse de médecine, Joseph Courrège décrit les conséquences qu'entraîne la pédérastie vénérienne et

⁴⁵⁸ Y. RIPA, « Fille ou garçon ? », *Les collections de l'histoire*, n° 32, p.80-81

emploie certains termes : « perdus, victimes malheureuses, commerce infâme... » Il y a l'idée d'une chute. Les termes employés pour décrire les stigmates de l'homosexualité passive par un autre médecin, Hubert Lauvergne (1797-1859), sont également empruntés à un répertoire purement moraliste et peu scientifique : nous trouvons des termes comme génies du mal, dégoût, honteux, pitié. Cependant, ce médecin qui analyse la pédérastie au bain fait davantage le lien avec la criminalité.

Les premiers types de stigmates qui sont entraînés par la pratique de l'homosexualité se révèlent être des maux caractéristiques : Excroissances, raghades, fistules, crêtes, hémorroïdes, végétations. Il y a aussi le mal vénérien résultant de l'usage non naturel de certaines parties du corps de l'homme. La plupart des descriptions paraissent vouloir inquiéter voire alarmer sur le danger, la menace qui sévit. Il y a une graduation des maux dont souffrent les personnes adonnées à la pédérastie passive, qui va jusqu'à la crainte de la mort. La sodomie passive entraîne de plus en plus des déformations du rectum, des excroissances et autres vésicules, des problèmes tels que les hémorroïdes ou les végétations. Tous ces maux décrits contribuent à dresser un tableau effrayant presque cauchemardesque des conséquences liées à cette habitude sexuelle.

Parallèlement à ces stigmates physiques, ces médecins définissent des stigmates comportementaux qui caractérisent l'homosexuel passif. Il est important de voir comment l'image de l'inverti qui s'imposera dans la seconde partie du XIXe siècle commence à se construire.

Pour ces médecins, l'homosexuel passif est forcément un individu au caractère efféminé. Dans la pensée de ces médecins, comme cet homme occupe le rôle sexuel qui est dévolu à la femme, celui-ci en adopte ou en singe forcément les manières, le caractère. Plusieurs de ces médecins associent manières féminines de certains hommes et habitudes sexuelles. Il faut, pour analyser cet aspect du discours médical, mentionner les études sur le genre. Il faut souligner que le genre est une identité construite, car la féminité et la virilité sont du domaine des constructions et des reproductions sociales. Chaque personne doit correspondre au genre que lui assigne son sexe, dans un contexte de redéfinition de la masculinité depuis la Révolution. La personne qui a un genre non - conforme à

son sexe biologique a un mauvais genre. Les discours de ces médecins soulignent que ces hommes adoptent les habitudes de l'autre sexe puisqu'ils sont passifs sexuellement ; or avec l'apparition de la polarité et de l'opposition masculin / féminin, des individus qui ne correspondaient pas, par leur sexualité ou leurs comportements aux cadres définis, devinrent des anormaux et donc l'homosexualité masculine fut progressivement entrevue comme un défaut de masculinisation.⁴⁵⁹ Ce qui semble bien le cas dans ces discours. Il existe une vérité sur le genre, et ces hommes portent atteinte à cette vérité. Il faut aussi souligner combien certains médecins déjà cités, comme Cabanis, soulignaient les limites biologiques de la femme ; donc si un homme se fait femme on a affaire de ce point de vue à une anomalie caractéristique. Un tel homme enfreint les principes de la masculinité. Le citoyen, homme actif et producteur, voit son pouvoir fondé sur son statut de père de famille et sa puissance sexuelle. L'impuissance et la passivité sont donc des signes de manque de virilité⁴⁶⁰ C'est la signification profonde du discours de ces médecins sur l'homosexuel passif qui porte atteinte à la vérité sur le genre masculin, tel qu'il se construit socialement.

Cette différenciation marquée qui identifie ce qui dans le domaine du comportement n'est pas masculin, est aussi à rapprocher de ce que Yannick Ripa soulignait sur la discrimination sexuelle : Le garçon qui persistait au-delà d'un âge tendre dans des goûts féminins était perçu comme manquant de virilité. La peur d'une homosexualité latente était présente.⁴⁶¹ Hubert Lauvergne fait la description d'un jeune homme qu'il nomme Frédéric. L'auteur insiste sur les habitudes féminines du personnage.⁴⁶²

⁴⁵⁹ J.P. GAUDILLIERE, « On ne naît pas homme...A propos de la construction biologique du masculin », *Mouvements : sociétés politique culture*, 2004-1, n° 31, p. 15-23

⁴⁶⁰ J SURKIS, « Histoire des hommes et des masculinités : passé et avenir », *Hommes et masculinités de 1789 à nos jours*, Paris, 2007, p. 16

⁴⁶¹ Y. RIPA, « Fille ou garçon ? », op. cit. p. 81

⁴⁶² H. LAUVERGNE, op. Cit., p. 292-294

Cette description veut prouver ou démontrer que les pratiques sexuelles de ce jeune homme impliquent une inversion des genres. En même temps, elle est significative de l'image dévalorisante de la femme.

Nous trouvons chez d'autres médecins l'amalgame entre inversion des genres et pratique de l'homosexualité. « Les individus portés à la sodomie ont en général un caractère efféminé qui les fait recourir à la séduction plutôt qu'à la violence. Si la violence est employée, c'est par des hommes chez qui ce penchant n'est pas naturel mais chez qui il se développe par la privation des femmes.»⁴⁶³ Cette analyse est à souligner car elle définit la vraie homosexualité qui est celle de l'homme féminin souffrant d'une inversion des genres, d'une homosexualité de circonstance ou fausse homosexualité qui est celle d'un homme privé de femmes. Dans ce dernier cas l'homme est masculin. Ceci permet de percevoir que son comportement homosexuel est uniquement de circonstance. De même, le Dr Léopold Deslandes dans son analyse de la différence des organes génitaux prend comme exemple les hermaphrodites. « Ces êtres douteux que l'on a nommé les hermaphrodites androgynes. Chez ces individus les organes génitaux, troublés dans leur développement régulier présentent des apparences équivoques... »⁴⁶⁴ L'homosexualité va être progressivement assimilée à un hermaphrodisme mental et on fera la différence entre l'homosexuel féminin qui est affublé d'une tare et celui qui est masculin qui est pervers dans son comportement mais qui n'est pas affublé d'une tare.⁴⁶⁵ A partir de cette considération, l'hermaphrodisme devient une perversion. L'inversion des genres devient un des traits du discours sur la pratique de l'homosexualité. Plus tard Ambroise Tardieu décrira les pédérastes passifs sous les traits d'hommes efféminés, fardés, frisés, couverts de bijoux. On perçoit déjà la naissance de l'image de la folle. Pourquoi le discours de ces médecins fait-il l'amalgame entre passivité sexuelle et inversion des genres? Ce type de discours est-il nouveau? Peut-on en situer les racines ou les prémices?

⁴⁶³ E. DE SALLE, « Médecine légale », *Dictionnaire des sciences médicales*, tome 9, p. 224-225, Paris, 1835

⁴⁶⁴ L. DESLANDES, *De l'onanisme et des autres abus vénériens*, Paris, 1835, p. 21-23

⁴⁶⁵ L. MURAT, *La loi du genre*, op. cit., passim

D'abord ce discours apparaît à travers les représentations de l'hermaphrodite. L'homme est d'un seul sexe, par opposition à certains mollusques, et donc les hermaphrodites sont des monstres. On admet de plus en plus difficilement l'idée qu'il puisse exister naturellement des hermaphrodites. La nature ayant créé l'homme et la femme, les modèles intermédiaires deviennent inadmissibles. L'hermaphrodisme est désormais analysé comme une monstruosité relevant d'une perversion du caractère. Ce facteur est le produit d'une évolution de ce qu'est la masculinité par rapport à la féminité. C'est à partir de 1760 que les savants ont commencé à remettre en cause la conception métaphysique et cosmologique du genre, et à définir la différence des sexes dans une conception biologique.⁴⁶⁶

Dans le modèle des deux sexes, les différences biologiques et sexuelles deviennent plus significatives. Les attributs du corps masculin deviennent plus opposés à ceux du corps féminin. La sexualité de l'homme est définie par rapport à celle de la femme.⁴⁶⁷ Son comportement est aussi distinct : Didier Godard définit cette révolution à travers trois interdictions : celle des larmes, celle de la tendresse, celle du baiser entre hommes. Elle s'inscrit, souligne-t-il, dans le réaménagement de la sexualité occidentale.⁴⁶⁸ Ce contexte global explique le lien qui est fait entre caractère efféminé et habitudes de sodomie passive. L'homme digne de ce nom, se définit désormais par un caractère et une sexualité bien précise. Ceux qui ne coïncident pas à ce modèle sont des monstres et leurs corps en portent les stigmates autant que leur caractère. L'homme mâle devient un conquérant, autoritaire, ultime juge arbitre de la morale.⁴⁶⁹ Cette image de valorisation de la masculinité était aussi perceptible dans la peinture néoclassique notamment dans certains tableaux de Jacques Louis David. Dans la description des hommes efféminés on retrouve des traits qui semblent dévalorisants pour la féminité : ces hommes sont trop bavards comme les femmes.

⁴⁶⁶ S. STEINBERG, *La confusion des sexes*, Paris, 2001, p. 211

⁴⁶⁷ T. LAQUEUR, *La fabrique du sexe*, op. cit., passim

⁴⁶⁸ D. GODARD, *L'amour Philosophique*, op. cit., p. 107

⁴⁶⁹ C. SPENSER, *Histoire de l'homosexualité*, Paris, 1999, p. 287

Le qualificatif efféminé dans les écrits de ces médecins paraît bien relever de la caricature et du stigmatisme.

Si les traces de la pédérastie passive sont largement abordées dans ces écrits médicaux, ceux de la pédérastie active se font beaucoup plus rares par opposition. Ceci peut être vu comme l'expression d'une époque qui n'envisage pas encore l'homosexuel dans son ensemble. Il s'agit encore d'analyses qui sont faites à partir de pratiques sexuelles distinctes et non à partir du fait de désirer dans son ensemble une personne de son sexe. Plus tard Ambroise Tardieu et Louis Pénard (1819-1890) mentionneront des particularités physiques que l'on pense être celles des pédérastes actifs. Pourquoi, au cours de cette première partie du XIXe siècle, ces médecins semblent-ils moins s'intéresser aux signes de pédérastie active? Qu'elle en est la signification? Ne peut-on pas percevoir une moins grande stigmatisation à l'encontre de l'homosexuel actif? Il semble bien que la plus grande partie de la réflexion de ces médecins soit dirigée vers la détection des traces de pédérastie passive. L'homosexuel actif garde un comportement sexuel dominateur. Il est débauché simplement. Ceci explique que ces médecins n'y portent pas le même intérêt. Dans la seconde partie du siècle, l'intérêt porté aux caractères de la pédérastie active sera plus important. Il sera la marque d'une homosexualité qui est médicalisée dans son ensemble. Cette première partie du XIXe siècle paraît, tout au moins dans la divergence que l'on perçoit chez ces médecins, continuer à faire une différence entre l'homosexualité passive beaucoup plus stigmatisée et l'homosexualité active. Visiblement ce sont les comportements qui dérogent à la norme sur le genre qui sont vécus comme davantage problématiques.

Ces médecins décrivent aussi un certain nombre de maladies qui sont provoquées par la pratique de l'homosexualité. Il y a d'abord le péril vénérien. Dès le début du XIXe siècle on perçoit un amalgame qui est assez souvent réalisé entre la pratique de l'homosexualité et les maladies vénériennes. Le mal vénérien est présenté comme une conséquence possible de la pratique de l'homosexualité. Le Dr Reydellet note : « Les hospices des vénériens de Paris et des autres villes de France ont pu voir de ces malheureux infectés du virus

vénérien. »⁴⁷⁰ Cette assimilation entre homosexualité et mal vénérien est aussi effectué dans la thèse de Joseph Courrège qui s'intitule précisément *Observations sur la pédérastie vénérienne*. L'assemblage de ces deux termes démontre le lien qui est fait. Plusieurs autres médecins abordent dans leurs descriptions des traces d'homosexualité ou font intervenir d'une manière ou d'une autre le péril vénérien. Ainsi le Dr Mahon souligne, à propos des traces de sodomie passive, « qu'elles peuvent avoir pour origine ou pour cause la maladie vénérienne.⁴⁷¹ » Il y a amalgame entre traces de sodomie passive et traces de mal vénérien. De même, le Dr Jean Baptiste Félix Descuret fait une analyse du libertinage à partir des statistiques de l'hôpital des vénériens. Il fait plusieurs fois allusion à ce mal. La pratique de la sodomie est liée dans ce discours assez étroitement au mal vénérien. Le Dr E de Salles souligne aussi parmi les principales conséquences de la pratique de la pédérastie passive : ce même mal qui par cette voie illicite peut progresser.⁴⁷² Les conséquences du commerce de la pédérastie sont des chancres qui peuvent devenir des symptômes de mal vénérien.⁴⁷³ Tous ces discours démontrent bien combien le lien entre homosexualité et maladies vénériennes est réalisé et ceci dès la première partie du XIXe siècle. Le mal vénérien devient un stigmat, une punition possible d'une pratique sexuelle contre-nature. A partir du XVIIIe siècle les maladies vénériennes apparaissent comme le châtement d'une faute personnelle. La médecine tentait de soigner, mais avant tout de punir et d'ailleurs avant de commencer un traitement contre les maladies vénériennes le malade était fouetté ainsi qu'à la fin de son traitement.⁴⁷⁴ Il faut relier cette préoccupation du mal vénérien à la préoccupation grandissante sur l'hygiène.

⁴⁷⁰ REYDELLET, « article pédérastie », *Dictionnaire des sciences médicales*, op. cit. p. 45

⁴⁷¹ P.A.O. MAHON, *Médecine légale*, op. cit., p. 138-139

⁴⁷² E. DE SALLES, « Médecine légale », *Encyclopédie des sciences médicales*, op. cit., p. 224-225

⁴⁷³ J. GIRAudeau DE SAINT GERVAIS, *Conseils sur l'art de guérir soi-même toutes les maladies vénériennes* op. cit., p. 38-39

⁴⁷⁴ C BERTHOLLIER, *La population de l'hospice des vénériens entre 1792 et 1794*, mémoire de maîtrise, Paris I, 1973-1974

A partir du XIXe siècle, en effet, les médecins sont convaincus du lien étroit entre hygiène et santé. Les lieux d'entassement des hommes focalisent tout particulièrement les hygiénistes.⁴⁷⁵ Dans ce cadre, l'homosexuel devient le symbole de l'analité. Il participe de la fétidité animale.⁴⁷⁶ Le lien entre le mal vénérien et la pratique de l'homosexualité devient à partir de ce contexte un lien automatique et que beaucoup produiront. Parallèlement au mal vénérien ces médecins définissent aussi d'autres maux que peuvent engendrer la pratique de la pédérastie. Il y a d'abord des maladies physiques telles que les maux gastriques, troubles digestifs, phtisie, les maladies de cœur. Il y a aussi des maladies mentales : maladies cérébrales, convulsions, folie, suicide, aliénation mentale, affection du cerveau. La liste est impressionnante de ces maux que peuvent engendrer la pratique de l'homosexualité, selon ces médecins. La maladie ne devient que la résultante d'une mauvaise vie. Il n'y a pas une analyse scientifique fine derrière la litanie de ces maux auxquels celui qui tombe dans ce mal semble s'exposer. On a l'impression plutôt d'une mise en garde, d'une volonté de faire peur. Certaines études ajoutent aussi des traits sur la propreté. Le débauché est malpropre. La malpropreté physique est un signe de démoralisation et de dérèglements des mœurs.⁴⁷⁷ En même temps, la propreté trop excessive est un signe de luxure et de volupté. Alexandre Parent Duchatelet insistera sur la saleté des prostituées et en même temps indiquera que l'excès de propreté indique un état dévalorisant. Certaines études médico-légales insisteront sur la malpropreté de certains homosexuels expertisés, ou sur l'excès de propreté qui indique une tendance au vice et à l'indolence.

Ces médecins définissent tout un ensemble de traits physiques et moraux qui caractérisent ces hommes. Ces derniers deviennent, selon les écrits de ces médecins, une espèce à part. Ces médecins assument un magistère moral à travers la description de ces êtres quasi monstrueux. Michel Foucault souligne que les années qui précèdent et suivent la Révolution voient le mythe d'une

⁴⁷⁵ A. CORBIN, *Le miasme et la jonquille*, Paris, 1982, p. 123

⁴⁷⁶ A CORBIN, *op. cit.*, p. 172

⁴⁷⁷ J. CSERGO, *Liberté, égalité, propreté*, Paris, 1988, p. 34

profession médicale nationalisée, organisée sur le mode du Clergé, et investie au niveau de la santé, de pouvoirs semblables à ceux que le clergé exerçait sur les âmes. Il y a le mythe d'une disparition totale de la maladie.⁴⁷⁸ Dès le XVIIIe siècle, les médecins vont interpréter tout trouble psychique comme un mauvais fonctionnement de l'ensemble de l'organisme. A partir du XVIIIe siècle, le médecin doit repérer la maladie, la situer dans un ensemble. Au XIXe siècle, les médecins se réfèrent à une certaine normalité. Ils partent d'un fonctionnement régulier du corps humain ; ainsi le malade devient un contre modèle ou un anti-modèle, ce qui peut parfaitement s'appliquer dans ces enquêtes médicales. Tout ceci peut aussi expliquer cette propension à vouloir trouver sur le corps et plus généralement chez la personne, les signes de son mal. Un individu qui fonctionne mal dans sa sexualité à partir de ces principes, doit obligatoirement présenter sur son corps même, des traces qui indiquent son état pathologique, puisqu'il est entendu que son fonctionnement est anormal. Ces études de médecine légales font pleinement entrer l'homosexualité par le biais des conséquences, dans un premier temps, dans le domaine du médical et du pathologique. Ce qui est également frappant, est de voir comment l'analyse du corps des « pédérastes », la régularité et la similitude des stigmates décrits, font analyser ces faits comme une sorte d'épidémie. La manière d'observer « les pédérastes » avec cette volonté de détecter des symptômes communs qui ont été théorisés, cette volonté de détecter le processus qu'entraîne « la pédérastie » sur le corps comme une épidémie le ferait, et enfin cette individualité historique propre au début du XIXe siècle : on peut délimiter ce fait dans le temps. Enfin, dans le cas de la médecine des épidémies, celle-ci se double toujours d'une police qui est chargée de faire appliquer les mesures.⁴⁷⁹ Chez les « pédérastes » le médecin est aussi auxiliaire du policier : ces expertises médicales visent à détecter le mal pour prendre les mesures qui s'imposent. Cette façon d'analyser l'homosexualité est importante à souligner car il s'agit bien d'un cap qui est franchi et qui fait que le médecin va remplacer l'ecclésiastique dans son rôle de magistère moral sur le sexe.

⁴⁷⁸ M. FOUCAULT, *La naissance de la clinique*, Paris, 1997, p. 31-32

⁴⁷⁹ M. FOUCAULT, *La naissance de la clinique*, Paris, 1988, p. 25

Les médecins deviennent ainsi les prêtres du corps pour reprendre une expression de Michel Foucault dans son ouvrage *La naissance de la clinique*. Ils deviennent les auxiliaires d'un projet politique plus global. Ce rôle des médecins qui éclaire l'activité de la médecine légale, est à replacer dans l'apparition d'un savoir médical indépendant et souverain, qui est encouragé par la réforme des études médicales à partir de la Révolution. A partir du XIXe siècle, la parole médicale devient effectivement indépendante et souveraine et délivre une certaine vérité y compris sur la sexualité. L'excellence de sa parole va remplacer l'excellence de la parole du prêtre en lui enlevant son rôle de gardien de la morale. Cela peut aussi expliquer la ressemblance au début du XIXe siècle entre la parole du médecin et celle du prêtre.

Un autre aspect des enquêtes médico-légales est de présenter ces hommes expertisés comme des demi-monstres. Il y a une préoccupation à propos des fous qui dès le début du XIXe siècle deviennent des malades à soigner. Dans la littérature se développe la figure du criminel monstre notamment chez Maxime Du Camp (1822-1894.) Certains rapports médicaux, tel celui du docteur Fournier Pescay, décrivent des êtres douteux, hybrides, où les aspects masculins et féminins les font passer pour des êtres à mi-chemin entre le masculin et féminin. Ceci donne un aspect monstrueux des personnes décrites. Anne Emmanuelle Demartini souligne à propos de Pierre François Lacenaire et de la figure de monstre qui se dégage de la masse des discours, combien le premier registre est centré sur la figure du monstre comme être mixte, entre identité et altérité.⁴⁸⁰ La description « du sodomite » ou « du débauché » comprend toujours une litanie de maux qui atteignent ces personnages. Les descriptions faites de ces hommes expertisés tendent à les présenter comme des êtres mixtes. Le mélange de maux qu'ils auraient, contribue aussi à les représenter comme des êtres à demi monstrueux. D'autant plus que la description des infirmités physiques se double d'une description du système nerveux ou des manies qui tend à les faire passer pour des êtres presque difformes avec un mental détraqué.

⁴⁸⁰ A. E. DEMARTINI, « Portrait d'un criminel en monstre moral sous la monarchie de juillet », in R. BERTRAND et A. CAROL, *Le monstre humain imaginaire et société*, Aix en Provence, Publications de l'université de Provence, 2005, p. 75

Le docteur Hubert Lauvergne décrit un pédéraste qui se trouve à l'hôpital. La description mélange les aspects féminins et masculins du personnage et les problèmes physiques que sa débauche lui a occasionnés. La représentation est celle d'un être quasi hybride et physiquement malsain. Plus loin il décrit des personnages qu'il assimile aux prostituées et qui fréquentent les bagnards. Ils seraient atteints de paralysie. Les personnages décrits par ces médecins sont des êtres qui, par la multiplication des infirmités, paraissent toujours plus repoussants. Parfois, la monstruosité peut aller beaucoup plus loin dans la description. En 1849 *L'Union médicale* publie un article d'un médecin nommé Michéa. Cet article porte sur le cas du sergent Bertrand et l'article s'intitule *Des déviations malades de l'appétit vénérien*. Le sergent Bertrand est atteint de nécrophilie et l'article conte ses méfaits dans plusieurs cimetières dans les années 1847, 1848. La description de son personnage assimile le sergent Bertrand à un monstre : on parle de vampirisme. Le docteur se livre ensuite à une description des déviations de l'appétit vénérien dont le premier est l'amour grec, en d'autres termes l'homosexualité. Il cite la thèse d'un professeur d'anatomie de l'université de Leipzig qui aurait remarqué un rudiment d'utérus chez l'homme, et l'auteur fait le lien entre tendances féminines et développement de ce rudiment d'utérus.⁴⁸¹ Cette description fait paraître certains homosexuels comme des êtres hybrides, quasiment monstrueux. D'autant plus que l'amour grec est associé dans cette description à la perversion nécrophile du sergent Bertrand. Les descriptions de ces cas de « pédérastes » affublés d'infirmités qui les font paraître comme des monstres posent la question de l'origine et des racines de ces représentations monstrueuses. Le monstre est toujours quelqu'un qui, par son cas, défie l'ordre naturel. Il sort de la rationalité. Michel Foucault dans une série de cours donné au Collège de France ayant pour titre *Les anormaux* a défini trois figures d'anormaux : le monstre humain qui comprend l'hermaphrodite et qui apparaît au Moyen âge, l'individu à corriger, l'onaniste. Le monstre humain est dans son existence violation des lois humaines et de la nature. Il est une notion juridique. Il est la forme naturelle de la contre-nature comme souligne Michel Foucault.⁴⁸²

⁴⁸¹ MICHEA, « Des déviations malades de l'appétit vénérien », *Union médicale*, 17-07-1849, tome III, n° 85

⁴⁸² M. FOUCAULT, *Les anormaux*, Paris, 1999, p. 52

Il donne un visage et une consistance concrète à la contre-nature. Dans ces travaux de médecine légale il y a bien la volonté de présenter une image concrète et palpable de la transgression sexuelle et de montrer en quoi elle devient violation des lois humaines et naturelles. La notion de monstre se retrouve bien présente dans les techniques juridico-médicales autour de l'anomalie. On peut dire que les représentations de ces médecins puisent leurs sources d'abord, dans cette notion de monstruosité humaine. L'individu à corriger est différent du monstre car son taux de fréquence est plus élevé.⁴⁸³ Il doit être corrigé dans la mesure où toutes les tentatives ont échoué précédemment. La notion de monstre a quelque chose d'exemplaire, par contre la notion d'individu à corriger est quelque chose de plus banal. A partir de cette notion, va naître les institutions pour corriger les anormaux. La notion d'individu à corriger est certes plus ténue que la notion même atténuée de monstre dans ces enquêtes médicales. Cependant, en arrière fond, ces enquêtes visent à reconnaître les transgresseurs pour y apporter une solution. Cette notion d'individus à corriger sera certes plus évidente dans la seconde partie du XIXe siècle quand la psychiatrie s'emparera du problème.

Le masturbateur est la troisième figure qui apparaît au XIXe siècle. La masturbation relève du secret que tout le monde connaît mais que personne ne communique. Elle devient la racine de tous les maux : maladies corporelles, nerveuses et psychiques. Cette troisième image est directement transposable dans ces enquêtes médicales. La pédérastie aussi, est le péché que beaucoup connaissent mais dont on ne doit pas parler. Ces médecins en font par la description des maux physiques, psychiques et nerveux qui atteignent les pédérastes, l'origine de maux divers. Ces différentes figures interviennent à des degrés divers dans ces enquêtes de médecine légale. La figure du déviant sexuel telle qu'elle apparaît chez ces médecins relève de ces notions. La notion de monstre sexuel est parfaitement appropriée pour définir l'image-type qui se dégage de ces enquêtes. Cependant lorsque l'on aborde cette première figure de monstre on se trouve renvoyé vers la notion ancienne du mal et de sa

⁴⁸³ M. FOUCAULT, *Les anormaux*, op. cit., p. 53

représentation. La recherche des stigmates « de la pédérastie » fait penser à la recherche des stigmates de la sorcellerie. Guy Bechtel démontre comment, dans les procès de sorcellerie de l'époque classique, la recherche des stigmates du mal dans un contexte également juridique était un moment essentiel.⁴⁸⁴ A partir d'un moment donné, à la fin du XVI^e siècle, la chasse aux sorcières s'est professionnalisée. Elle s'est rationalisée. Il faut rechercher sur le corps de la sorcière la marque du mal au même titre que ces médecins chercheront les traces de pédérastie sur les corps de ces hommes inculpés d'attentat aux mœurs. A cette occasion, comme dans ces enquêtes de médecine légale les enquêteurs détermineront à partir de leurs expériences, les stigmates physiques corporels de la sorcellerie. Ils établissent des parallèles au même titre que les rapports médico-légaux. Ainsi la marque de sorcellerie peut être une tâche précise qui signe le pacte avec le démon. On trouve aussi des inspections qui concernent les parties intimes des accusés. Ainsi le procès verbal de visitation de Magdeleine de Demandolx en 1611 contient une visitation des parties honteuses de l'accusée avec une description complète.⁴⁸⁵ On perçoit l'analogie entre ces enquêtes de médecine légale et ces procès verbaux d'examen dans les enquêtes de sorcellerie même si le contexte historique et les motivations sont parfaitement divergents. A la base, une volonté de déceler le mal dans un but de condamnation juridique. Ensuite on trouve une volonté de définir à partir d'un moment donné et ceci dans un but de rationaliser la répression, les stigmates du mal. Il y a enfin une théorisation de ce que doit être le mal dans le cas du « pédéraste » comme dans le cas de la sorcière de l'âge classique. Les enquêtes et les cas permettent une meilleure connaissance du mal et de la monstruosité. Ils permettent de déceler la nature de la monstruosité dans un cas comme dans l'autre. Ensuite dans les deux cas, on trouve un catalogue de signes à trouver pour être sûr que la personne « est bien atteinte par le mal. » Cette analogie démontre bien les liens que l'on peut faire entre les deux phénomènes.

⁴⁸⁴ G. BECHTEL, *La sorcière et l'Occident*, Paris, 1997, p. 497-499

⁴⁸⁵ G. BECHTEL, *La sorcière et l'Occident*, op. cit., p. 500

La vision du « pédéraste » par la médecine légale tire ses racines d'une représentation du mal que l'on retrouve dans ces procès de sorcellerie.

Cette analogie n'est pas étonnante si l'on songe que la répression des minorités jugées dangereuses pour l'ordre alla souvent de pair. Les spécialistes du démon au XVI^e siècle même, attribuent sans cesse au Diable et à ces comparses des perversités contre-nature.⁴⁸⁶ Le lien qui est fait, dès l'époque classique, entre le prince du mal et la perversité sexuelle constitue l'origine lointaine de la démarche de ces enquêtes de médecine légale. Il y a bien l'idée d'un mal à combattre. Il y a bien la volonté d'une personnification du mal à pourchasser même si dans le second cas les méthodes relèvent ou prétendent relever davantage de la rationalité scientifique. Cette personnification du mal puise ses racines dans les représentations plus anciennes du mal dans la culture occidentale. La représentation du mal et du Diable prit en compte très rapidement des préoccupations qui concernaient le fonctionnement du corps : le discours sur le Diable se mit de plus en plus à parler du corps humain tel qu'il ne devait pas fonctionner. »⁴⁸⁷ A partir du XIII^e siècle, se développe l'idée que les incubes et succubes peuvent réellement séduire les vivants.⁴⁸⁸ Satan prenait l'apparence d'un être insaisissable et hybride. Ce côté hybride mi-homme et mi-femme se retrouve dans ces rapports médicaux. Dans ces rapports, le mal est représenté aussi par des êtres hybrides douteux. Il n'est pas invraisemblable de faire un lien dans ces deux images. Robert Muchembled remarque que le XIX^e siècle voit l'arrivée d'une vision plus intériorisée du démon. Le démon devient uni à l'homme et il devient sa face cachée. Le discours de ces médecins au plan général puisait sa source dans un discours moral d'origine plutôt religieuse. A mesure que le démon devient plus intérieur à l'homme, et donc le mal devient plus diffus ne peut-on pas voir dans ce processus une origine profonde et lointaine de ces discours propres à la médecine légale qui visent à détecter le mal ? L'apparition de ces discours médicaux sur l'homosexualité au XIX^e siècle va de pair avec une

⁴⁸⁶ G. BECHTEL, *La sorcière et l'Occident*, op. cit., p. 289

⁴⁸⁷ R. MUCHEMBLED, *Histoire du Diable*, Paris, 2000, p. 42

⁴⁸⁸ R. MUCHEMBLED, *Histoire du Diable*, op. cit., p. 42

mutation de l'image du démon. Le Diable s'éloigne de l'être terrifiant qu'il fut pour devenir ce que chacun porte en son for intérieur.⁴⁸⁹ Il y a en quelque sorte une laïcisation et une banalisation de son image. Ne peut-on pas faire le lien entre les deux phénomènes ? Le Diable est celui qui se met en dehors de la communauté. Satan est l'ange déchu. L'homosexuel est celui qui par son comportement se met en dehors de la société. La recherche des stigmates du mal dans ces rapports médicaux et le souci de mettre en avant les maux qu'encourent ceux qui tombent dans ce vice caractérisent la personnification du mal représentée par le corps du « pédéraste. » Il devient l'élément repoussoir. Il devient un contre modèle. Il y a une structure mentale qui puise ses racines dans la représentation du mal et du prince des ténèbres depuis l'époque classique. Ceci démontre donc la motivation intrinsèquement moraliste de la médecine légale. Les motivations morales profondes de ces analyses ne sont pas très différentes des motivations de certains religieux qui visaient à représenter le mal et à faire peur pour dissuader autrui d'y tomber. Ces enquêtes obéissent donc à des motivations morales classiques. Ces enquêtes de médecine légale vont contribuer comme d'autres médecins ensuite, à définir l'homosexuel comme être à part. A travers son corps particulier, les stigmates qui lui sont propres, l'homosexuel va progressivement devenir un être, une espèce à part. Cette image se mettra en place plus tard. Cependant on peut voir cette doctrine médicale comme la première à avoir eu le souci de définir l'homosexuel comme un être particulier. On s'éloigne de l'image du libertin ou du débauché. Le libertin ou le débauché pratiquait des excès que tout un chacun pouvait pratiquer. L'homosexuel pour reprendre un terme de Michel Foucault devient un passé, une histoire, un corps, et ceci à partir des écrits de la médecine légale.

⁴⁸⁹ R. MUCHEMBLED, *Histoire du Diable*, op. cit., p. 248

C/ MASTURBATION ET HOMOSEXUALITE

Il est nécessaire d'aborder parallèlement l'émergence du discours sur la masturbation. Pourquoi le masturbateur ou l'onaniste doit-il être envisagé parallèlement à l'homosexuel ?

Tout d'abord, comme le mentionne Elisabeth Roudinesco la masturbation est regardée avec l'homosexualité comme la plus grande des perversions car elle supplée à la nature. Elle impose une culture du sexe en rupture avec l'ordre naturel du monde.⁴⁹⁰ En premier lieu, la pratique de la masturbation semble ressentie comme un problème médical voisin de l'homosexualité : le masturbateur et le « pédéraste » deviendront deux individus stigmatisés reconnaissables par des signes distincts. La masturbation sera définie comme une pratique contre-nature entraînant des maladies. Elle constitue une tromperie à la nature qui détruit le désir vénérien.⁴⁹¹ La masturbation est étroitement liée au discours sur l'homosexualité car si le corps de la femme est susceptible dans le domaine des représentations à couler davantage dès le XVIIIe siècle. L'homme doit savoir contenir ses écoulements. Cette maîtrise atteste sa virilité. Il doit au XIXe siècle s'abstenir de pleurer et de se masturber.⁴⁹² Donc la masturbation est vue en tant que comportement comme une pratique altérant la virilité au même titre que l'homosexualité. Enfin la masturbation comme l'homosexualité sont des sexualités qui n'aboutissent pas à la procréation. Ce sont des pertes de substance qui suppléent à la nature et entendent agir à sa place.⁴⁹³ La masturbation comme l'homosexualité vont faire parties des pratiques sexuelles qui sont de l'ordre de la pathologie. A partir des lumières allait s'instaurer l'idée que les états modernes avaient le devoir de gouverner l'ensemble des pratiques sexuelles en séparant la

⁴⁹⁰ E. ROUDINESCO, *op. cit.*, p. 98

⁴⁹¹ A. CORBIN, *L'harmonie des plaisirs*, Paris, 2007, p. 152

⁴⁹² A. CORBIN, *op. cit.*, p. 367

⁴⁹³ E. ROUDINESCO, *op. cit.*, p. 98

norme de la pathologie. La bourgeoisie au cours du XIXe siècle allait imposer une morale sexuelle fondée sur la prévalence de la famille.⁴⁹⁴ D'ailleurs très vite les médecins feront un lien entre les deux pratiques et n'hésiteront pas à affirmer que la pratique de la masturbation peut conduire à l'homosexualité. La condamnation a pour point de départ, comme l'homosexualité des sources religieuses : l'histoire d'Onan. Onan doit prendre Tamar pour épouse. Onan refuse. Il préfère laisser sa semence se perdre dans la terre et il est puni de mort. Tout comme l'histoire de Sodome pour l'homosexualité, cet épisode fut interprété au Moyen âge comme une condamnation de la masturbation car le refus de procréer d'Onan fut interprété comme un symbole d'autosatisfaction sexuelle. A l'époque classique, la pollution volontaire est considérée comme un péché contre l'ordre naturel. C'est précisément ce qu'affirmait le franciscain Benedicti. Les pénitentiels du Moyen âge dévoilent les pénitences qui sont appliquées aux masturbateurs et la sévérité varie.⁴⁹⁵ Jean Benedicti définit la masturbation comme un péché mortel au même titre que la sodomie.⁴⁹⁶ La masturbation est condamnée à partir de textes bibliques : le récit du crime d'Onan (Genèse, XXXVIII, 6-10) et la première épître aux Corinthiens de Saint Paul (VI, 9-10). Cependant pour être condamnable la pollution doit être volontaire. Ces sources religieuses sont importantes pour comprendre pourquoi la médecine définira le fléau de la masturbation, tout comme elle stigmatisera la « pédérastie. » Comme pour l'homosexualité, une littérature médicale va progressivement s'emparer du problème et construire un personnage type de l'onaniste. Le premier ouvrage connu, *Onania*, parut en Angleterre ; il est attribué à un certain docteur Bekkers et il ouvre l'époque de la médicalisation de la masturbation. Cette médicalisation apparaît au cours du XVIIIe siècle en France. Théodore Tarczylo définit l'ouvrage écrit selon certaines sources par le Dr Bekker comme un exposé juridico théologique hâtif et brouillon.⁴⁹⁷

⁴⁹⁴ E. ROUDINESCO, *op. cit.*, p. 97

⁴⁹⁵ Voir J. STENGERS A. VAN NECK, *Histoire d'une grande peur la masturbation*, Paris, 1998, p. 29

⁴⁹⁶ J. BENEDICTI, *La somme des péchés*, Paris, 1587, passim

⁴⁹⁷ T. TARCZYLO, *Sexe et liberté au siècle des lumières*, Paris, 1983, p. 109

Il situe l'émergence d'une véritable pensée anti-masturbatoire en 1743 et surtout en 1758 avec l'entrée en scène de Samuel Tissot (1728-1797). Cet ouvrage démontre que le discours anti-masturbatoire, à ses débuts tout comme celui sur l'homosexualité, n'est pas autonome de ses sources religieuses et qu'il s'en détachera plus tard. En France, le discours anti-masturbatoire débute vers le milieu du XVIIIe siècle et il s'amplifie dans la première partie du XIXe siècle. Le texte de Samuel Tissot est un exposé sur le corps tout comme les théories de la médecine légale. Pourquoi, à un moment donné, ce médecin se lança-t-il dans une croisade anti-masturbatoire? Deux événements entre en jeu : sa lecture d'Onania et sa rencontre avec un jeune horloger masturbateur qu'il prendra en exemple dans son ouvrage.⁴⁹⁸ Samuel Tissot décrit les tourments physiques de ce jeune horloger qui se masturbait jusqu'à trois fois par jour. Ce dernier était en bonne santé avant de tomber dans ce vice. Son vice le fit entrer dans un état de faiblesse tel qu'on craignit pour sa vie. Comme pour le discours sur les stigmates de pédérastie, ces exemples semblent être là pour effrayer l'auditoire et pour démontrer qu'un vice conduit toujours au pire. Samuel Tissot cite aussi d'autres cas, tel celui de ce jeune L.D. qui décide de sortir de ce vice. Cependant sa décision arrive trop tard, il est atteint de spasmes et s'affaiblit progressivement.⁴⁹⁹ La théorie de Tissot est fondée sur la théorie des humeurs et donc, perdre une liqueur c'est affaiblir le corps. Enfin ces théories ont pour origine l'idée que la luxure égoïste met en péril l'espèce. Il faut donc par un travail pédagogique, éviter que ces expériences dénaturantes se répandent. Le livre de Tissot se présente en quatre parties : la première est consacrée aux symptômes de masturbation ou aux stigmates pour faire une comparaison avec la médecine légale. La seconde partie est consacrée aux causes, la troisième, aux remèdes et enfin une dernière partie aux maladies analogues. Dans sa description du malheureux horloger, Tissot fait une description de l'état physique du malade. Ces descriptions sont analogues à celles de la médecine légale au sujet des « pédérastes. » Cette description est dramatisante à l'excès, même si Tissot s'empresse d'ajouter que tous les cas ne sont pas aussi graves.

⁴⁹⁸ Voir J. STENGERS, A. VAN NECK, *Histoire d'une grande peur la masturbation*, op. cit., p. 77

⁴⁹⁹ Voir J. STENGERS, A. VAN NECK, *Histoire d'une grande peur la masturbation*, op. cit., p., 77

On peut dire que Tissot est le premier médecin qui a eu un regard médical sur la sexualité. Il a une énorme postérité et il est le premier à définir la masturbation comme pathologique et criminelle. La description de certains cas relève, comme pour les cas d'homosexuels cités par la médecine légale, de la pédagogie propre au tableau.⁵⁰⁰ : Au départ les ouvrages médicaux sont écrits pour des spécialistes et il y a toujours la crainte qu'ils servent à développer, par une lecture concupiscente, le mal que l'on veut combattre. Le tableau permet d'illustrer concrètement une prise de position morale et de la rendre intelligible par le lecteur. Le parallèle avec le discours sur l'homosexualité masculine est aussi fondé sur le fait que ces deux formes de sexualité portent atteinte à la génération. « Désormais incapables de défendre la patrie ou de la servir par d'honorables et utiles travaux, ils traînent au milieu de la société qui les méprise, une vie qu'ils ont rendue nulle pour les autres... »⁵⁰¹ Les deux questions sont souvent abordées ensemble par plusieurs médecins. Tout comme pour l'homosexualité, la masturbation est censée entraîner des maux selon le principe qu'une sexualité antinaturelle a forcément des conséquences sur l'organisme de celui qui s'y livre. Cependant la masturbation, en plus d'être antinaturelle comme l'homosexualité, est vue comme antisociale car elle est solitaire et secrète. Déjà les philosophes des Lumières s'étaient intéressés à ce problème, car cette sexualité solitaire ne s'accordait pas avec la vie sociale. Jean Jacques Rousseau définit la masturbation comme une habitude funeste. Cette vision d'une sexualité qui doit être reproductrice et utile socialement, est en arrière-fond, ce qui occasionne les discours sur la masturbation, tout comme ceux sur l'homosexualité. Il y a dans l'un comme dans l'autre cas, le passage d'un acte sexuel simple à la définition d'un personnage pervers type. Il faut dans l'un, comme dans l'autre cas, démasquer le pervers pour empêcher le fléau de progresser. Il est aussi significatif que la masturbation sera traitée comme l'homosexualité, comme une sorte d'épidémie : comme dans le cas de l'homosexuel, il y a une régularité et une similitude des stigmates.

⁵⁰⁰ voir A. WENGER, « Lire l'onanisme », *Clio*, n° 22, 2005, p. 227-243

⁵⁰¹ FOURNIER ET BEGIN, « La masturbation », *Dictionnaire des sciences médicales*, Paris, 1819, tome 31, p. 101-102

Le deuxième argument qui permet de lier étroitement ces discours médicaux sur l'homosexualité et la masturbation : ces sexualités sont des sexualités portant atteinte à l'ordre social basé sur la primauté de la famille et sa croissance. Elles sont deux sexualités perçues comme des contre modèles, de ce modèle de sexualité conjugale qui va s'imposer. La figure du masturbateur va aussi personnifier le pervers sexuel. Il faut donc traquer le masturbateur comme on traque le « pédéraste. » Pour traquer le masturbateur, il faut savoir le reconnaître en connaissant ses habitudes. Il faut savoir où se pratique le plus la masturbation : « C'est principalement dans les établissements publics, où sont réunis en grand nombre les jeunes gens de l'un ou l'autre sexe, que se développe avec facilité l'habitude de la masturbation... »⁵⁰² Il faut donc connaître le pervers dans un cas comme dans l'autre, pour le combattre. Ainsi l'utilisation de descriptions d'onanistes permet de dresser auprès de l'opinion, le visage d'un pervers type. Le masturbateur est affublé lui aussi de signes physiques. Ces stigmates touchent d'abord l'appareil génital. « Ainsi les enfants qui se livrent à la funeste habitude de la masturbation sont remarquables par le développement prématuré des parties extérieures de la génération... »⁵⁰³ « Chez les masturbateurs les organes génitaux sont le foyer de symptômes divers et le point de départ d'une foule de maladies. »⁵⁰⁴ Certains parlent d'une déformation propre à ceux qui se livrent à la masturbation. Les parties intimes tout comme dans la pratique de l'homosexualité sont censées subir des altérations visibles du fait de leur utilisation, à des usages pour lesquels elles ne sont pas prévues. En dehors des parties intimes, le masturbateur, tout comme le « pédéraste », se voit affubler de stigmates au niveau de l'allure générale. « Seront surveillés les enfants qui recherchent la solitude, qui ont la figure pâle et maigre, les yeux caves et cernés, la physionomie triste et honteuse, le dos un peu voûté, la tête un peu baissée et comme détachée du cou, la voix prématurément grave, le menton et les organes sexuels garnis de poils avant le temps marqué par la

⁵⁰² FOURNIER ET BEGIN, « La masturbation », *Dictionnaire des sciences médicales*, op. cit., p. 105

⁵⁰³ FOURNIER ET BEGIN, « La masturbation », *Dictionnaire des sciences médicales*, op. cit., p. 117

⁵⁰⁴ L. DESLANDES, « Onanisme », *Dictionnaire de médecine usuelle*, Paris, 1849, tome II, p. 549

nature. »⁵⁰⁵ « Les yeux enfoncés, ternes et abattus, le visage étiolé, le front couvert de rides, le corps réduit à ne plus présenter qu'une charpente osseuse et décharnée »⁵⁰⁶ Les signes du masturbateur comme pervers, rejoignent ceux du « pédéraste » et d'ailleurs, certains praticiens traitent parallèlement des deux formes de stigmates. Le docteur Léopold Deslandes en 1835 mélange l'analyse des hermaphrodites et des masturbateurs et traite des symptômes caractérisant les deux types d'individus, et notamment, l'amaigrissement et l'aspect du visage.⁵⁰⁷ Jean Baptiste Felix Descuret mêle également pédérastie et masturbation : « La perversion dont les formes principales sont l'onanisme, la pédérastie ou sodomie, la bestialité ne saurait avoir un but capable de la justifier »⁵⁰⁸ Il regroupe toutes ces perversions sous le vocable libertinage et pour les stigmates physiques, il mentionne aussi le regard, la bouche, le teint, la démarche et l'haleine. Un ouvrage intitulé *Le livre sans titre* et paru en 1844 contient un certain nombre de gravures sur l'évolution d'un jeune homme qui se masturbe. Au départ, on le voit jeune et en pleine forme. Ensuite, il est voûté sous le poids de la faute. Puis, suivent une série de particularités que ces gravures reproduisent. Ses yeux se sont éteints, ses dents se gâtent et tombent, ses cheveux tombent et il devient presque chauve. L'impression d'ensemble, est que la vieillesse apparaît avant l'âge. Ces descriptions ou ces tableaux font entrer la masturbation dans la catégorie des maladies. Il y aurait donc bien par ce fait même, une entrée de la masturbation parallèlement à l'homosexualité masculine, dans le domaine des maladies. Elles sont pleinement intégrées dans le domaine du pathologique : les stigmates du pédéraste ou du masturbateur correspondent à ce que Michel Foucault désignait sous le vocable symptôme et signe, comme des marques de maladies que la médecine clinique était chargée d'analyser. Le symptôme comme le stigmaté s'oppose au non-pathologique.

⁵⁰⁵ F FOY, *Manuel d'hygiène ou histoire des moyens propres à garder la santé*, Paris, 1845, p. 546

⁵⁰⁶ ⁵⁰⁶ FOURNIER ET BEGIN, « La masturbation », *Dictionnaire des sciences médicales*, op. cit., p. 119

⁵⁰⁷ Voir L. DESLANDES, *De l'onanisme et des autres abus vénériens*, Paris, 1835, p. 104-137

⁵⁰⁸ J.B.F. DESCURET, *La médecine des passions ou les passions considérées dans leurs rapports avec les maladies, les lois et la religion*, op. cit., p. 473

Il désigne un état pathologique.⁵⁰⁹ Le signe devient pleinement un signe quand une analogie est faite, et elle vise à comparer un individu à l'autre. Donc la masturbation comme l'homosexualité deviennent des fléaux, des maladies voir des épidémies qu'il faut déceler. Le masturbateur comme le pédéraste deviennent reconnaissables par des traits qui leurs sont propres et ils sont des pervers types. Dans le cas du masturbateur comme dans celui de l'homosexuel, il y a aussi la description des maladies qu'entraîne une telle pratique sexuelle. Le masturbateur court le risque d'avoir toute une série de maladies physiques et mentales. La liste de ces maladies dressée par ces médecins est impressionnante. D'abord la masturbation conduit à la maladie mentale. Plusieurs praticiens citent les dérangements mentaux parmi les conséquences de l'onanisme. En 1840, paraît un ouvrage intitulé *Traité de l'aliénation mentale* de William Charles Ellis ; l'ouvrage est annoté par Etienne Esquirol (1772-1840), psychiatre célèbre et qui prit la succession d'un autre aliéniste, le docteur Philippe Pinel (1745-1826) Cet ouvrage aborde la masturbation comme une cause de démence : « L'habitude de la masturbation commence souvent dès l'enfance ; j'ai donné des soins à un enfant qui, à l'âge de dix ans, était presque tombé dans un état de démence par cette seule cause. »⁵¹⁰ Plus loin, l'auteur affirme : « indépendamment de cette terrible maladie (la démence) dont la masturbation est fréquemment la seule cause.... »⁵¹¹ L'auteur ajoute que la masturbation au plan plus général, conduit à une langueur et à une inaptitude pour toute sorte d'exercices, soit mentaux, soit physiques. Derrière ces considérations générales, nous voyons poindre la théorie des humeurs qui veut que, quand une humeur est en déséquilibre par rapport à une autre, alors elle est la cause de toute une série de maux. Le docteur Pierre-Jean-Georges Cabanis dans un ouvrage dont la première édition est de 1802 considère que l'acte de masturbation peut conduire à l'apoplexie du cerveau, et enfin peut conduire à des accès nerveux chez ceux qui sont fragiles. Traitant de l'apoplexie par l'acte de la génération et par la masturbation il stipule : « La masturbation chez les hommes et la nymphomanie chez les femmes, le sont

⁵⁰⁹ voir M. FOUCAULT, *La naissance de la clinique*, op. cit., p. 91

⁵¹⁰ W.C. ELLIS E. ESQUIROL, *Traité de l'aliénation mentale*, Paris, 1840, p. 224

⁵¹¹ W.C. ELLIS E. ESQUIROL, *Traité de l'aliénation mentale*, op. cit., p. 225

encore davantage : mais parmi les organes que cet acte affecte le plus, quand il prend sur les forces de l'individu, ce sont le cerveau et les nerfs, qu'on considère ses effets sur ceux qui s'y livrent.. »⁵¹²L'analyse de ce médecin est encore visiblement influencée par la théorie des humeurs. D'autres médecins citent une série de maladies physiques et mentales susceptibles d'atteindre les adeptes de l'onanisme. « Quelles difficultés la digestion éprouve pour ce faire, quels dérangements, quelles altérations surviennent dans les facultés intellectuelles ! Ajouterons-nous que l'imbécillité, l'idiotisme, l'abrutissement, la folie, le rachitisme, le mal de Pott, l'épilepsie, la phtisie,... »⁵¹³ La litanie des maux est assez impressionnante et effrayante. Les autres médecins avancent souvent les mêmes maux : apoplexie du cerveau et du cervelet, affection chronique du cerveau, perte de l'ouïe et de la vue et aliénation mentale, détérioration des races pour le docteur Léopold Deslandes. Le docteur JBF Descuret met en avant des maladies cérébrales, maladies gastriques, cœur, phtisie, folie, épilepsie, convulsions... Derrière tous ces maux il y a la volonté de faire travailler l'imagination du lecteur par ces tableaux, afin de le dissuader de tomber dans ce mal.

La masturbation et l'homosexualité sont également liées car elles rejoignent la peur de la débauche de la jeunesse. Les habitudes des masturbateurs peuvent être particulières et il faut les connaître : « Faut-il parler des instruments variés et des procédés bizarres qu'une imagination dépravée a souvent mis en usage pour se procurer de honteux plaisirs ? »⁵¹⁴.

Enfin la masturbation occasionne une mollesse générale et une perte de masculinité pour celui qui tombe dans ce mal. Un homme qui se masturbe perd son énergie et sa faculté d'être actif. Il devient apathique, honteux... La plupart des tableaux paraissent faire ce constat. C'est pourquoi la masturbation semble perçue chez certains de ces médecins comme le premier pas vers l'homosexualité. Ceux qui traitent des deux problèmes pratiquent un amalgame

⁵¹² P. J. G.CABANIS, *Rapports du physique et du moral de l'homme*, Paris, 1815, p. 239

⁵¹³ F. FOY, *Manuel d'hygiène ou histoire des moyens propres à garder la santé*, op. cit., p. 546

⁵¹⁴ FOURNIER ET BEGIN, « La masturbation », *Dictionnaire des sciences médicales*, op. cit., p. 107

qui fait paraître les deux pratiques comme voisines. Le fait de mêler la masturbation et l'homosexualité jusqu'à en déduire une possibilité de passage de l'une vers l'autre, semble bien marquer que la masturbation comme l'homosexualité sont toutes deux ressenties comme le produit d'une faillite de la masculinité. La masturbation, au même titre que l'homosexualité, éloigne de la seule sexualité véritable : la sexualité conjugale. Elle éloigne l'homme de la femme. Elle est susceptible de le rendre inaccessible à la femme. « L'onanisme et autres vices dont la naissance appartient à l'époque de la puberté, où le sang est porté vers les organes de la génération... »⁵¹⁵ Masturbation et homosexualité apparaissent comme des déficiences de la masculinité représentée en arrière-fond par la sexualité conjugale. C'est précisément cette peur qui est en toile de fond. La problématique de la masturbation paraît liée à celle de l'homosexualité car elle semble perçue comme une forme de pratique sexuelle perverse qui peut être exclusive. La seule divergence par rapport aux textes médicaux sur la pédérastie est que des solutions sont proposées pour guérir de la masturbation ou bien l'éviter : on prescrit d'éviter certains aliments, on encourage l'activité physique... Sur ce plan, la réflexion médicale sur la masturbation ne se borne pas à un discours sur les conséquences et les causes. Des solutions sont envisagées. Au niveau de la chronologie et de l'historiographie des textes abordant la masturbation on constate qu'ils se situent globalement dans une période allant de 1815 à la fin des années 1840 pour la plupart d'entre eux, certains sont antérieurs mais il semble bien que ce créneau soit celui où se situe l'essentiel de ces discours. Si on veut affiner la chronologie et l'évolution, une majorité de ces textes semblent se situer entre les années 1830 et 1840, précisément sous la Monarchie de juillet.

Plus globalement comment peut-on expliquer cette problématisation progressive de la masturbation en rapport avec celle de l'homosexualité ? Plusieurs explications peuvent être mises en avant. La nouvelle conception de la masculinité et de la conjugalité peuvent expliquer qu'au début du XIXe siècle, un certain nombre de travaux médicaux posent le problème de ces deux sexualités

⁵¹⁵ M. FRIEDLANDER, *De l'éducation physique de l'homme*, op. cit., p. 417

parallèles. En élargissant encore plus le contexte, on peut émettre comme origine le nouvel ordre social. Kant déclarait que les Lumières se définissaient comme la sortie de l'homme hors de l'état de minorité.⁵¹⁶ Il devient adulte et doit se gérer. Il est nécessaire qu'il ait de la retenue. Or, l'onanisme est la négation de cette nouvelle éthique. L'homme cède et ne se contrôle plus. Il gaspille son énergie, dans une pratique sexuelle qui est une pratique sexuelle pure. L'onanisme, comme le note Thomas Laqueur fait appel à des qualités utiles dans des domaines divers comme imagination, solitude, et excès utilisées dans ce cas à mauvais escient.⁵¹⁷ Ce contexte du nouvel ordre social rejoint la définition de Robert Muchembled sur la civilisation victorienne.⁵¹⁸ A partir de ce contexte le contrôle du sexe s'en trouve justifié et les discours médicaux sur la masturbation et l'homosexualité peuvent prendre place. Cependant nous pouvons encore élargir l'analyse. Le nouvel ordre social qui se met en place progressivement est caractérisé par les échanges et le capitalisme. La société civile a créé des nouvelles activités économiques. Désormais les échanges impliquent certaines qualités à utiliser correctement. On met en avant la productivité et l'utilité sociale. La masturbation et l'homosexualité sont gratuites et stériles. Elles apparaissent comme des actes inutiles et improductifs et pires, elles peuvent se révéler contre-productifs au niveau de la démographie sur laquelle repose toute la croissance économique. Thomas Laqueur fait un parallèle intéressant entre la dénonciation du crédit et de la dépense, qui est un acte gratuit propre à détruire la nouvelle économie, et la dénonciation de la masturbation, qui est une dépense gratuite et inutile de sperme. Ainsi, la mauvaise sorte de crédit comportait un mépris de la réalité comme la masturbation. On pourrait faire une analyse similaire de l'homosexualité qui peut être perçue par des médecins comme un gaspillage improductif de sperme. Le vrai sexe stimule la manufacture et la sociabilité et, par

⁵¹⁶ T. LAQUEUR, *Le sexe en solitaire*, Paris, 2005, p. 293

⁵¹⁷ T. LAQUEUR, *Le sexe en solitaire*, op. cit., p. 304

⁵¹⁸ R. MUCHEMBLED, *L'orgasme et l'Occident*, op. cit., p. 219-285

contre, le mauvais sexe à l'effet opposé.⁵¹⁹ Ce cadre d'ensemble permet de replacer l'enjeu global de ces discours alarmistes sur l'homosexualité comme sur la masturbation. Il permet de comprendre l'enjeu éducatif de ces discours qui visent à éduquer et qui visent aussi à faire adopter ces nouveaux principes. Cette dernière explication serait valable pour tout le XIXe siècle. La masturbation comme l'homosexualité allaient au-delà de la discipline du marché et étaient en quelque sorte des antithèses des valeurs bourgeoises et c'est pourquoi il fut nécessaire de les faire gérer par des spécialistes, qui eux seuls avaient le droit et le devoir de parler de ces sexualités parallèles, qui posaient un problème éthique d'ensemble à ce nouvel ordre social. L'analyse que l'on peut faire et les hypothèses que l'on peut avancer sur la cause de la problématisation de ces deux sexualités se rejoignent, et ceci rend pertinent l'analyse parallèle de ces deux types de discours médicaux. Ce sont des anciennes problématiques propres à la théologie chrétienne, qui sont progressivement laïcisées dans les propos. Après le discours général de la médecine, il faut examiner comment fut traité les cas concrets d'hommes expertisés à partir de ces discours d'ensemble.

⁵¹⁹ T LAQUEUR, *Le sexe en solitaire*, op. cit., p. 322

II LES PRATIQUES MEDICALES

Les pratiques médicales sur l'homosexualité prendront leur pleine dimension dans la seconde moitié du XIXe siècle. Nous pouvons citer les cas que soulignera Alexandre Lacassagne (1843-1924). La médecine légale poursuivra et amplifiera ses travaux et les cas examinés seront plus nombreux. Dans la première partie du XIXe siècle, la médecine n'est qu'au début d'un processus. Les discours médicaux, durant cette époque, restent généraux, et les cas particuliers sont bien moins nombreux. Cependant nous disposons de quelques cas. Ces cas sont souvent des cas dévoilés à propos d'affaires de justice et notamment de détournement de mineurs. Ces cas sont autant des cas judiciaires que médicaux. Cependant, le regard qui est porté sur eux se veut analytique et interrogateur sur le pourquoi d'une telle perversion. Les enquêtes plus proprement de médecine légale nous permettent de mettre en lumière quelques cas, notamment des cas que cite Ambroise Tardieu et qu'il examina aux alentours de 1848-1850. Enfin il faudra se poser la question de l'enfermement.

A/ QUELQUES CAS EXAMINES A L'EPOQUE DE LA MEDECINE LEGALE

Dans les écrits médicaux notamment ceux de la médecine légale nous avons la description de plusieurs cas. Dans le texte du docteur Hubert Lauvergne un jeune homme est cité. L'auteur le nomme le forçat Frédéric. Il consacre deux pages à ce personnage. Le docteur insiste, dès le départ, sur son aspect féminin en affirmant que le nom de demoiselle lui eût mieux convenu, et il note certaines de ses habitudes de toilette : « Il crêpait, lissait et parfumait ses cheveux, lavait sa figure et nettoyait ses dents... Cet aspect féminin du personnage illustre le problème de genre auquel était liée l'homosexualité. Il y a aussi dans ce type de description une volonté de montrer une obsession de la propreté qui est vue

comme un signe de débauche. Le docteur Lauvergne fait également une étroite assimilation entre ce personnage et une prostituée. « Toute sa journée était remplie comme celle d'une femme coquette. » Il insiste sur le caractère indolent du personnage : « Frédéric à son lever, commençait par s'asseoir mollement sur son lit. »⁵²⁰ Il y a dans cette description un parallèle avec la description des prostituées que fait Alexandre Parent-Duchatelet. Le docteur Lauvergne nous décrit un individu indolent, ne s'occupant que de sa toilette comme une coquette et attendant les autres forçats. D'ailleurs, plus loin, il note que cet individu avait tous les vices et les faiblesses des femmes corrompues. Il y a déjà la description d'un personnage inverti sexuellement et en même temps l'assimilation des relations homosexuelles à la prostitution ou à un commerce pur. Le médecin insiste sur l'aspect particulier du personnage, sur les stigmates de comportement. Il insiste aussi sur la forme de sa tête, et on peut faire un lien direct avec les théories de la phrénologie. Toute la description est là pour montrer chez cet homme les stigmates de sa nature quelque peu monstrueuse, et l'auteur emploie à propos de cet homme le terme « hideuse enveloppe d'homme douteux »⁵²¹. On a affaire à un individu particulier, à une espèce particulière d'hommes. Après avoir décrit le forçat Frédéric, Hubert Lauvergne vient à décrire un autre cas qu'il a ausculté et qu'il nomme le forçat Paulin. Il s'agit d'un jeune homme de vingt quatre ans. Concernant ce forçat, l'auteur insiste sur les maux de ce personnage. Ils notent qu'ils sont la résultante de sa vie. Paulin a des battements de cœur rapides. Il est hystérique. Enfin il stigmatise sa physionomie particulière. « Paulin avait une petite tête, une tête de linotte »⁵²² Il insiste sur le front étroit et nuque large. Il insiste aussi sur le caractère féminin du personnage en décrivant sa figure mignonne et indécise. La forme de sa tête paraît refléter un individu aux capacités intellectuelles limitées. C'est d'ailleurs ce que laisse entendre l'auteur en insistant sur le fait que de tels individus ont peu d'envergure intellectuelle. Le côté féminin et inverti du personnage est mis en avant, ainsi que la comparaison avec la femme adonnée ou livrée à la débauche.

⁵²⁰ H. LAUVERGNE, *Les forçats*, op. cit., p. 292-294

⁵²¹ H. LAUVERGNE, *Les forçats*, op. cit., p. 293

⁵²² H. LAUVERGNE, *Les forçats*, op. cit., p. 295

Dans les deux cas qu'analysent le docteur Lauvergne, les personnages décrits semblent être un résumé « des défauts que l'on peut trouver chez la femme corrompue. » Ils sont des femmes par les défauts mais pas par les qualités. L'auteur ne dit pas expressément, que ces deux personnages se livrent à la sodomie passive avec d'autres forçats. D'autant plus qu'avant de rentrer dans l'analyse de ces deux cas, l'auteur décrit l'étendue des mœurs pédérastiques au bagne. La description de ces deux cas appelle plusieurs réflexions. Ces deux cas se situent dans un milieu criminel car il s'agit du bagne. Il ramène la pratique homosexuelle dans les sphères du crime, comme le faisaient certains réformateurs sociaux. D'autant plus que l'ouvrage est consacré au bagne. Le chapitre comportant la description des mœurs homosexuelles au bagne s'intitule : *Du vol des grands et petits voleurs, mœurs du bagne*. Les deux cas décrits paraissent typiques de la description de ce qu'au XIXe siècle, on désignait sous le vocable de tante. François Vidocq (1775-1857) désignait sous le vocable tante, l'homme qui a des goûts de femme, en d'autres termes, la femme des prisons d'hommes. La description de ces deux cas enferme l'homosexualité dans ce type de rapport et ce type de personnage. Les cas que décrit la médecine légale sont souvent des cas de personnages extrêmes, suivis par la justice et qui cantonnent l'analyse de l'homosexualité masculine dans des personnages à la fois criminels et pathologiques. Surtout ce médecin insiste dans sa conclusion sur les stigmates comportementaux que montrent les deux personnages décrits : « ces deux caractères phrénologiques sont typiques des femmes de mauvaise vie, incarnées pour toutes les dépravations de la chair qui sont, quoi qu'elles fassent, mauvaises mères, indignes épouses et infâmes maîtresses ; qui trafiquent des hommes et oublient un enfant le lendemain. »⁵²³ Ce médecin affirme que chez les forçats de cette trempe on a observé la paralysie des membres inférieurs et il cite un cas de folie érotique. Il y a à travers la description de ces deux cas, une description de deux cas pathologiques. De plus, la mention sur un cas atteint de folie érotique et ces deux descriptions font rentrer pleinement l'homosexualité dans des cas d'aliénation mentale. Il y a véritablement la description de manies à travers les habitudes des deux forçats. Le docteur Etienne Esquirol, qui fut médecin chef de

⁵²³ H. LAUVERGNE, *Les forçats*, op. cit., p. 296

la maison des aliénés de Charenton, a défini le terme de lypémanie qui correspond à mélancolie et état dépressif et il a défini au niveau psychiatrique le terme de monomanie. Il citait le cas d'un jeune homme de 26 ans qui aimait à se revêtir des habits de femme et qui se persuadait d'être une femme.⁵²⁴ Ce terme de monomanie fait entrer ces comportements décrits, dans le registre de la folie car la monomanie exprimerait une sorte de trouble mental dans lequel l'intelligence est absorbée par une seule idée et la manie dans son étymologie grecque désigne un état de démence. Il y a dans la description de ces deux cas, qui datent des années 1840, une analyse voisine de celle des différentes manies définies par le Docteur Etienne Esquirol.

Le docteur Jean Louis Alibert cite le cas d'un jeune homme, qui illustre parfaitement la croyance selon laquelle la pratique de la masturbation est propre à éloigner du sexe opposé et peut conduire à l'homosexualité. Ce cas est également important car le médecin affirme que le patient finit par en guérir. Il illustre plus que les deux autres cas, l'entrée de la masturbation et de l'homosexualité dans le domaine des pathologies à soigner. Dans les deux cas précédents, le médecin se bornait à constater le comportement et les caractéristiques des deux hommes décrits, sans y apporter de solutions. Dans ce cas précis le médecin prétend apporter une solution au problème de ce jeune homme. Il s'agit d'un jeune homme qui se livrait à la masturbation. La conséquence est qu'il finit par ne plus éprouver aucune attirance pour le sexe opposé. Ce médecin diagnostique des fantasmes issus d'une imagination dérégulée. Ces constatations font rentrer le comportement de ce jeune homme dans une pathologie psychologique. Ceci est intéressant car le texte date de 1808, et qu'à cette date, la médecine légale se bornait à constater les traces de pédérastie. Cette description de cas constitue même sommairement une recherche sur les causes de ce type de comportement. Le médecin note que son patient avait étudié le dessin, que la beauté des formes de l'homme le frappa et finit par lui inspirer une passion extraordinaire, une passion vague et bizarre, même si le médecin s'empressait de préciser, que cette passion bizarre n'avait

⁵²⁴ Voir E. ESQUIROL, *Des maladies mentales*, Paris, 1989 (fac-sim. 1838), p. 258

aucun rapport avec les goûts des sodomites et qu'elle ne pouvait être provoquée par aucun homme vivant. Le praticien fait ici une différence entre celui qui pratique l'homosexualité, qui s'assume, et celui qui reste au niveau du fantasme qu'il paraît juger récupérable. D'autant plus qu'il dit bien que le patient était désireux de sortir de cette situation. Le praticien analyse la situation de ce jeune homme comme une perversion de l'appétit vénérien et son but était de le replacer dans sa «vrai nature.» Il lui demande de faire une étude approfondie du sexe féminin. « Il lui en coûta de renoncer à l'Apollon du Belvédère pour la Vénus de Médicis. »⁵²⁵ Dans cette annotation, il indique bien que dans ce cas précis, il s'agit, en fait, d'une attirance homosexuelle que son patient n'a jamais assumée. Ensuite l'auteur indique, que peu à peu la nature reprend ses droits, et que le patient se rétablit entièrement. Il y a dans l'analyse de ce cas une grande différence par rapport aux cas cités par la médecine légale. Toute l'analyse est fondée sur une anomalie du comportement que le médecin prétend soigner et qu'il déclare finir par guérir. Il y a dans ce cas, une recherche de solution au problème. Faut-il prendre en compte pour cette divergence par rapport aux cas précédents, le fait que la personne n'assuma pas concrètement l'homosexualité et qu'il resta au niveau du fantasme ? Faut-il prendre en considération la divergence des situations au plan social ? : Dans les deux cas précédents, il s'agissait de forçats, de gens qui présentaient deux stigmates : « pédérastes » et délinquants. Dans le cas cité par le docteur Alibert il s'agit en fait d'un jeune homme étudiant le dessin. Il s'agit donc de quelqu'un qui ne possède aucun autre stigmate. Les cas cités par la médecine légale sont des cas de gens ayant des problèmes avec la justice donc qui sont deux fois stigmatisés, ce qui les rend d'autant plus monstrueux. Ils sont de ce fait jugés irrécupérables. Cette donnée sociologique fondamentale est à prendre en considération pour expliquer la forme que prend l'analyse de ce cas. Ce cas se révèle très différent des cas cités par la médecine légale. L'auteur note que même si l'individu jouit d'une bonne santé, les organes sexuels peuvent être affectés d'une aberration singulière qui les prive de la faculté d'engendrer.

⁵²⁵ Voir J.L. ALIBERT, *Nouveaux éléments de thérapeutique et de matière médicale*, op. cit., p. 557

La médecine légale basait son analyse sur le fait que le mauvais emploi des organes sexuels aboutissait à des stigmates physiques et à des maladies diverses. Dans ce cas précis, l'auteur note que le jeune homme en question jouit d'une bonne santé donc il ne possède visiblement pas de stigmates physiques. Cet homme est donc présenté comme un cas de comportement psychologique parfaitement anormal. A partir de ce constat, il faut bâtir une thérapeutique de modification du comportement. Cette analyse paraît de ce fait étonnamment moderne et presque précurseur de ce que sera l'analyse du comportement homosexuel à partir de la fin du XIXe siècle. Ce cas souligne la divergence de point de vue que l'on peut observer au niveau de l'analyse des cas à une époque où la perception de l'homosexualité est dominée par les travaux de la médecine légale. En même temps, ce cas illustre aussi l'opposition qui est de plus en plus marquée entre les tendances homosexuelles et la sexualité conjugale. Les tendances homosexuelles sont propres à éloigner la personne concernée de la sexualité conjugale : lorsque ce médecin note que le jeune homme devait renoncer à l'Apollon pour la Vénus, il sous entend qu'un goût particulier est propre à éloigner du goût « naturel. » Idem quand le médecin note qu'il n'était pas attiré par les femmes à trente ans, l'homosexualité est envisagée comme une disposition sexuelle tendant à l'exclusivité. Il y a bien l'illustration de l'homosexualité qui devient dans l'esprit de ces médecins, une disposition particulière qui exclut le sujet de la sexualité conjugale.

Si le cas de ce jeune homme paraît se détacher de la manière d'envisager l'homosexualité propre à la médecine légale, nous pouvons observer des cas traités dans les années 1848 par le docteur Ambroise Tardieu. En avril 1848, le docteur Tardieu examine un jeune homme de 19 ans qui aurait été victime, depuis l'âge de 15 ans et demi, des actes de débauche d'un dentiste.⁵²⁶ Cette expertise a lieu à la suite d'une plainte dirigée contre l'homme accusé d'avoir abusé de ce jeune homme. L'analyse clinique fait ressortir les stigmates physiques et moraux que l'on prêtait à ceux qui se livraient à la pédérastie passive. Au plan des stigmates moraux, le praticien note la constitution

⁵²⁶ A TARDIEU, Etude médico-légale sur les attentats aux mœurs, Paris, 1859, p. 177-178

exagérément lymphatique du personnage et le système musculaire peu développé. Ces traits font paraître le personnage comme manquant de virilité. Le côté lymphatique et le manque de muscles donnent au personnage un air de mollesse qui est l'antithèse de la virilité. Au niveau des stigmates physiques, le rapport insiste sur les stigmates d'habitudes passives de sodomie. On retrouve dans cette description les stigmates types du pédéraste passif. De plus, un autre stigmate apparaît dans ce cas : la maladie vénérienne. Le jeune homme expertisé est atteint de syphilis. Le médecin décrit en détail les manifestations de cette maladie. Enfin un autre stigmate apparaît : la phtisie pulmonaire. Toute l'expertise consiste à découvrir, par la recherche des traces caractéristiques de pédérastie, que l'individu a pratiqué des actes contre-nature. D'ailleurs, le rapport s'intitule *Habitudes passives invétérées de pédérastie*. Par rapport au cas précédent cité par le docteur Alibert, ce cas est classique d'une expertise médico-légale. On a face à soi un individu soupçonné d'avoir pratiqué la pédérastie passive de gré ou de force. Il faut donc discerner les signes prouvant cette pratique sexuelle. La personne qui visiblement se dit victime de sévices de la part d'un autre, et ce depuis plusieurs années puisque le rapport note qu'il a eu les premiers symptômes d'une affection syphilitique en mars 1816, est expertisée avec suspicion : il lui est demandé s'il a eu des rapports avec d'autres. La pratique de la pédérastie est entrevue de manière toujours suspicieuse et il y a toujours un doute que les rapports n'aient pas été consentants. Jean Paul Aron et Roger Kempf soulignaient le lien qui était fait entre l'inverti et la bête, entre le masturbateur et les bêtes. Un lien direct est fait entre la débauche et l'animalité⁵²⁷ Dans ce même rapport, on peut observer la mention du pénis assez volumineux. La débauche est bien considérée comme une animalité qui s'oppose au contrôle de soi. La même année le docteur Ambroise Tardieu expertise deux cas qui semblent similaires au cas précédent. Il s'agit de deux saltimbanques, un de treize ans et un de trente quatre ans. Le jeune homme de treize ans aurait eu des rapports passifs avec celui qui est plus âgé.

⁵²⁷ J.P. ARON, R. KEMPF, *Le pénis et la démoralisation de l'Occident*, op. cit., p. 53-65

Il faut souligner d'ailleurs dans ces deux cas comme dans le précédent, l'homosexuel apparaît comme un corrupteur de la jeunesse tout désigné. Le schéma est le même, quelqu'un de plus âgé qui cherche à avoir un rapport actif avec un plus jeune pas forcément consentant. Le rapport contient la description des signes constatés de pédérastie passive chez le plus jeune. Du côté de l'homme plus âgé, le rapport indique les traces de sodomie active sur son pénis. La médecine légale identifiait le pénis du pédéraste actif comme soit trop grêle ou soit trop volumineux. La maladie vénérienne comme dans le cas précédent est perçue comme une marque qui signe la pratique de la sodomie : la syphilis est notée chez l'un comme chez l'autre et est considérée comme une conséquence visible et directe de l'acte de « pédérastie. » L'expertise de ces deux hommes est une expertise médico-légale assez classique. Cette expertise, comme la précédente, offre un luxe de détails précis sur l'anatomie et l'intimité de ces hommes. L'écriture du docteur Tardieu utilise l'aspect scientifique pour s'aventurer dans la boue. Derrière la description scientifique et clinique de ces cas de « pédérastie », il y a bien une description volontairement minutieuse et presque horrible du corps de ces hommes. Il y a véritablement une volonté d'insister et d'en rajouter avec la caution scientifique « sur la nature intrinsèquement monstrueuse des pédérastes. »⁵²⁸ Dans le cas mentionné par le docteur Alibert, le cas relevait d'une anomalie mentale. Dans ces cas décrits par Ambroise Tardieu, les pédérastes relèvent encore des tribunaux et sont perçus comme des aberrations de la nature. L'homosexuel à travers ces cas devient un individu intrinsèquement anormal. Dans ces années 1848-1850, Le docteur Ambroise Tardieu analyse d'autres cas avec le même regard. Nous pouvons noter le cas d'un anglais de 37 ans, arrêté dans un lieu de rencontre. Le rapport mentionne que son extérieur n'a rien de particulier. Ce qui signifie qu'il ne présente pas de manière apparente, les stigmates que l'on attribue aux homosexuels. La description des parties intimes de cet homme révèle qu'il ne présente pas les stigmates attribués aux homosexuels passifs. Le médecin ne note aucune déchirure, aucun écorchement pas de trace de maladie vénérienne. Le rapport contient tout de même la forme particulière de son pénis qui démontre

⁵²⁸ A TARDIEU, *Etude médico-légale sur les attentats aux mœurs*, op. cit., p. 178-179

que l'individu se livrerait à la « pédérastie active. » Dans ce cas précis, le rapport doit prouver les habitudes de sodomie sans doute pour prouver que la personne était dans le lieu où elle fut appréhendée pour faire du racolage homosexuel. Les traces définies par la médecine légale deviennent dans ce cas la preuve que le délit a été commis ou peut avoir été commis. Ce type de rapport médical peut être rapproché des rapports qui étaient effectués par les tribunaux de l'Inquisition car, dans ce cas, pour prouver que la personne était bien adonnée à la sorcellerie, on cherchait sur son corps des marques indélébiles de son commerce avec le démon. Il fallait aussi chercher les marques du mal : en 1652 Michée, fille de Bernard Chaudron, une savoyarde est jugée à Genève. A l'occasion de son jugement des maîtres chirurgiens sont chargés de déceler ces marques. Ils rédigent un rapport d'expertise complet.⁵²⁹ Dans ces analyses médico-légales, il y a une manière déshumanisée d'aborder la personne que l'on analyse : on lui introduit le doigt dans le rectum. L'analyse est à la fois mécanique et minutieuse. En fait, le style et la teneur de ce type de rapports rapprochent toujours plus la personne inspectée d'un délinquant. Deux autres rapports du docteur Tardieu ont pour titre : visite de trois pédérastes et habitudes actives et passives de pédérastie. Le premier concerne trois hommes : l'un est âgé de onze ans et pour les deux autres, sans doute bien plus âgés, le rapport ne mentionne pas leurs âges. Les deux plus âgés sont qualifiés comme étant sales. « Le nommé J B dont l'air hypocrite, le visage imberbe, les cheveux frisés et l'extrême saleté ont quelque chose de caractéristique », « Le nommé L...grand, vigoureux, se prétend étranger aux actes qu'on lui reproche, présente dans sa physionomie une coquetterie affectée. Cheveux noirs bouclés, chemise très sale, dissimulée par une pièce blanche sur la poitrine. »⁵³⁰ Il y a toujours cette opposition dans les deux cas entre une coquetterie d'apparence et qui cache en faite une malpropreté qui est symbole de vice par excellence au XIXe siècle. Le débauché, le vicieux sont toujours malpropres et leurs tenues en apparence soignées cachent souvent un manque d'hygiène, qui constitue ou marque leur vraie nature. Le reste du rapport est consacré à la recherche des traces de « pratiques sexuelles infâmes » sur les

⁵²⁹ G. BECHTEL, *La sorcière et l'Occident*, Paris, 2000, p. 501-502

⁵³⁰ A TARDIEU, *Etude médico-légale sur les attentats aux mœurs*, op. cit., p. 176

corps de ces hommes. Le premier a, pour son âge, des organes sexuels assez développés qui attestent de sa pratique de la débauche et notamment de la masturbation. Le second a une forme de pénis et des marques caractéristiques au niveau du rectum qui marquent sa pratique de la « pédérastie.» Le troisième a des marques caractéristiques de « pédérastie active.» En même temps, le médecin tente de déceler des traces de maladie vénérienne. Le deuxième rapport concerne deux hommes, un architecte de trente à trente cinq ans et un tourneur de seize à dix sept ans. Le premier comporte des traces d'habitudes actives et passives de pédérastie, bien que sa physionomie ne présente rien de particulier. «Il existe une disposition infundibuliforme des plus prononcées et une dilatation manifeste de l'orifice anal, très visible lorsqu'on exerce une traction transversale sur ces parties ; d'un autre côté, le pénis qui est grêle, est en quelque sorte tordu sur lui-même et son extrémité amincie et effilée. »⁵³¹ Le second a des habitudes passives de « pédérastie » et est de plus atteint d'une syphilis constitutionnelle. Les expertises du docteur Ambroise Tardieu révèlent les progrès de la médecine légale au XIXe siècle et on remarque que ces expertises par rapport à celle des deux forçats du docteur Hubert Lauvergne sont plus précises, plus approfondies. Ambroise Tardieu s'intéresse aussi aux traits que peuvent présenter les homosexuels actifs : ceci est nouveau car auparavant ce sont surtout les homosexuels passifs que l'on stigmatisait. Nous sommes vers le milieu du XIXe siècle et progressivement c'est la pratique homosexuelle dans son ensemble qui va interpeller et non plus seulement ceux qui présentent une inversion de caractère. Avec Tardieu, le corps de l'homosexuel est devenu le seul témoin de son mal, lui seul doit dire la vérité. Il doit témoigner sur un homme qui est sorti de la norme. Ce qui est frappant, d'ailleurs, dans les rapports du docteur Tardieu, est l'absence de parole des personnes expertisées. Les corps de ces hommes sont seuls chargés de délivrer leur verdict. Cet aspect est propre aux enquêtes médico-légales, car avec la psychiatrisation de l'homosexualité, les personnes retrouveront la parole : le cas du docteur Alibert par l'analyse pratiquée ne relève pas de la médecine légale. Elle relève d'une analyse du personnage faisant preuve d'une anomalie du comportement et sa parole est davantage retranscrite.

⁵³¹ A TARDIEU, Etude médico-légale sur les attentats aux mœurs, op. cit., p. 179

L'enquête de médecine légale ne s'intéresse pas à la parole de l'homme expertisé car cette parole est jugée peu fiable. Seul les signes précis et qui sont des marques à partir d'analogies observées deviennent parlants du fait d'indices de convergence. Ils sont censés délivrer la vérité⁵³² Michel Foucault remarque que le regard clinique est un regard armé d'une armature logique.⁵³³ La logique de ces expertises de cas du docteur Ambroise Tardieu est bien la répétition de marques convergentes chez ces hommes qui signent leur identité de « pédérastes » devant le médecin. Ils marquent leur anormalité.

La médecine légale tentait de déterminer les signes d'homosexualité. Durant l'année 1842, une affaire éclate, l'affaire Roch François Ferré, dont les *Annales médico-psychologiques* en date de 1843 font un compte rendu. A proprement parler et aujourd'hui l'affaire François Roch Ferré serait plutôt une affaire de pédophilie. Cette affaire dépasse le cadre parisien. Cependant cette affaire eut un retentissement qu'il est possible de mesurer dans les *Annales médico-psychologiques* et il était de ce fait intéressant de la mentionner. Le cas de cet instituteur illustre aussi de manière emblématique, du fait de son retentissement, les amalgames entre homosexualité et débauche des plus jeunes que nous avons décelés et soulignés dans d'autres sources. L'expertise de l'instituteur donne l'occasion d'analyser son état uniquement en cherchant dans sa personnalité une anomalie mentale, ce qui est une différence par rapport aux méthodes médico-légales. François Roch Ferré est instituteur. Dès avril 1842, des enfants le voient commettre des outrages publics à la pudeur sur des jeunes gens qui fréquentent son école. Les victimes sont entendues par le juge d'instruction de Châteaudun. Le rapport sur le cas Ferré se rapproche plus de l'analyse psychologique que du rapport de médecine légale. L'expertise médicale fut effectuée par un médecin de Châteaudun et consista en un interrogatoire ; ceci est une nette différence avec les expertises du docteur Ambroise Tardieu car ici, Ferré a la parole. Dès le début du rapport, l'analyse porte sur le comportement et l'état psychologique du prévenu. Le rapport stipule que Ferré prétendit justifier les actes odieux dont il se

⁵³² M. FOUCAULT, *La naissance de la clinique*, op. cit., p. 101

⁵³³ M. FOUCAULT, *La naissance de la clinique*, op. cit., p. 107

reconnaissait l'auteur. « Je ne comprends pas que vous m'inculpiez des faits qui me semblent tout naturels. La raison peut approuver ce que la philosophie et la morale condamnent. Je me suis, il est vrai, caché quelquefois pour commettre les actes que vous me reprochez. C'était dans la crainte que l'on interpréta mal ma conduite. Si je n'avais pas eu ces relations avec mes élèves, je me serais éloigné d'eux. »⁵³⁴ Tout de suite, l'accent est mis sur le fait que l'intéressé n'est même pas conscient d'avoir commis des actes moralement graves. Cependant dans le rapport du médecin, on peut observer une légère influence de la médecine légale : « Monsieur Meunier médecin distingué de Châteaudun déclara que la constitution physique de Ferré annonçait la passion violente révélée par les actes auxquels il s'était livré.⁵³⁵ Il y a dans ces analyses un lien direct qui est fait entre sa constitution et son comportement sexuel. A la suite de sa condamnation et de l'appel de l'accusé, un rapport fut effectué par le Docteur Ferrus, inspecteur général des établissements d'aliénés, et par Fouille médecin en chef de la maison de Charenton, ainsi que Brierre de Boismont, directeur d'un établissement privé pour les aliénés. Ces trois médecins sont des aliénistes. L'analyse s'oriente vers l'anomalie psychologique. Le rapport consiste en un constat sur l'état mental de François Roch Ferré. Les trois médecins soulignent tout de suite le côté amoral militant de l'instituteur : il encourage ses élèves à l'onanisme et ne voit pas le mal, le rapport stipulant que Ferré considère l'onanisme comme naturel. Il reconnaît les attouchements qu'il a pratiqués sur certains de ces élèves. Il accuse la méchanceté de ceux qui l'ont dénoncé. Ce trait de caractère volontairement amoral et inconscient de la gravité de ses actes est appuyé et semble constituer la première preuve de son anomalie psychologique. Le rapport affirme ensuite que l'instituteur est d'une intelligence bornée et prédisposée à la folie par la tournure de son esprit. Toute la suite du rapport tente de prouver la folie de François Roch Ferré par la bizarrerie de ses jugements : le rapport mentionne que l'accusé cite Alcibiade et Socrate. Il soutient que son système d'éducation civiliserait les campagnes. Ce rapport insiste sur l'absence de toute référence morale, ce qui semble prouver la déficience mentale de l'instituteur.

⁵³⁴ *Annales médico-psychologiques*, Paris, 1843, t.1, p. 289-299

⁵³⁵ *Annales médico-psychologiques*, op. cit., 1843, t.1, p. 289-299

Ensuite le rapport fait référence au passé de l'instituteur afin d'y chercher, ce qui pourrait visiblement prouver la folie mentale. Le rapport fait mention à des hallucinations de nature religieuse dont aurait été sujet l'instituteur, sur son passé à l'école et à l'armée. Enfin le comportement de Ferré semble avoir toujours été singulier. Ce rapport sur l'instituteur d'Eure et Loir tente de découvrir l'origine de son comportement sexuel. Il travaille sur le postulat de l'aliénation mentale. Le comportement de Ferré est assimilé à une maladie mentale et d'ailleurs l'instituteur fut déclaré dément. Le cas de Ferré qui relèverait de la pédophilie est tout de même intéressant à souligner en raison de cet amalgame qui faisait de chaque homosexuel quelqu'un susceptible de s'attaquer à la jeunesse. Le cas de Ferré illustre cet amalgame entre le comportement homosexuel et le danger de détournement de la jeunesse entre lesquels on ne faisait pas dans ce cas de différence. Le cas de François Roch Ferré est aussi à replacer au-delà des amalgames entre homosexualité et détournement de la jeunesse, dans le cadre de la prise de conscience des crimes sexuels sur enfants.⁵³⁶ La différence avec les précédents cas est de faire basculer l'anomalie du comportement sexuel de l'instituteur du côté de la maladie mentale. Nous avons examiné huit rapports de médecins correspondant à onze cas examinés ; parmi ces cas l'analyse par les méthodes de la médecine légale domine et par contre, deux cas sont présentés différemment : le cas expertisé par le docteur Alibert et le cas François Roch Ferré, les médecins font une analyse sur les origines de leurs comportements qu'ils situent dans une éventuelle déficience mentale. Les autres cas sont des analyses médico-légales d'hommes poursuivis par la justice pour des attentats aux mœurs et pour lesquels le but du médecin est de prouver que les actes ont bien été commis. La médecine légale va être dominante dans toute la première partie du XIXe siècle, et même ensuite au cours du Second empire et dans les années 1870.⁵³⁷ Après cette analyse de quelques cas expertisés par des médecins, car d'autres cas ne relèveront, eux, que de la justice et c'est pourquoi il

⁵³⁶ A.C. AMBROISE-RENDU, « Quand la pédophilie devient un scandale », *Collections de l'Histoire*, n° 32, juillet-septembre 2006, p. 74-78

⁵³⁷ Pour ceci voir P. HAHN, *Nos ancêtres les pervers*, Paris, 1979, passim

sera nécessaire de les aborder au plan purement juridique, il est nécessaire de se poser la question de l'enfermement des « pédérastes » dans des asiles d'aliénés

B) L'ENFERMEMENT ?

L'enfermement n'est pas un concept et une pratique nouvelle au XIXe siècle. Au XVIIIe siècle nous avons identifié des hommes enfermés à l'hôpital-prison de Bicêtre pour cause de « pédérastie. » Nous avons souligné qu'il s'agissait souvent d'hommes faisant particulièrement scandale et qui étaient surpris plusieurs fois dans les promenades publiques. La notion d'individus susceptibles de débaucher des jeunes gens « à la pédérastie » commençait à intervenir au XVIIIe siècle. Bicêtre était vu comme le réceptacle de tout ce que la société avait de plus immonde et de répugnant.⁵³⁸ C'était un ramassis de gens asociaux et marginaux que l'on enfermait ensemble, les homosexuels qui faisaient particulièrement scandale en faisaient partie. Dans la décision d'enfermement, la notion de scandale public intervenait tout particulièrement au XVIIIe siècle tout comme au XIXe siècle. Au XVIIIe siècle cette décision d'enfermement à l'hôpital-prison de Bicêtre ne constituait en rien une décision médicale. Le sodomite n'était pas enfermé car considéré comme un malade mental. La décision était purement une décision de justice. L'homosexuel occasionnant des scandales était enfermé parce qu'il portait atteinte à l'ordre public et à la tranquillité des quartiers. D'autre part ses extravagances menaçaient parfois l'honneur de sa famille. C'est donc une décision qui ne relevait en rien d'un classement du sodomite parmi les fous. Au XVIIIe siècle Bicêtre était plus une prison qu'un hôpital. La question de l'enfermement nous amène à faire encore référence à Michel Foucault. Dans *Histoire de la folie à l'âge classique* il fait une histoire de l'exclusion et de l'enfermement des fous. Il fait d'ailleurs plusieurs fois référence aux homosexuels. Michel Foucault souligne qu'à partir du XVIIe siècle, le fou est rejeté hors de la raison et tenu à l'écart : ce qui n'était pas le cas auparavant.

⁵³⁸ P BRU, *Histoire de Bicêtre*, Paris, 1890, p. 375

A partir de l'âge classique, s'impose la pratique du renfermement des fous et des asociaux dont les sodomites font partis. Il s'agit d'enfermer pour corriger ces insensés. Michel Foucault retient deux dates clefs dans son travail. D'abord avril 1657, date à laquelle un édit est promulgué par le roi, qui prescrit la création de l'hôpital général pour le renfermement des pauvres mendiants de la ville et des faubourgs de Paris. Ensuite le 7 septembre 1660, un arrêt du parlement de Paris prescrit qu'un lieu sera prévu pour enfermer les fous et les folles. La deuxième date clef est 1838 car lors de cette année fut promulguée une loi sur l'internement psychiatrique. Cette loi va régir les internements jusqu'à sa rénovation en 1990. La loi de 1838 régissait notamment les internements sous contrainte : internements d'office entre autres. Cette idée du grand enfermement va de pair avec ce que Foucault nommait les institutions disciplinaires, c'est-à-dire les lieux tels les asiles et les prisons. Ces lieux sont à replacer dans le principe d'une économie générale du pouvoir : les libertés dans le monde moderne vont de pair selon Foucault avec une normalisation. La folie et le crime trouvent leur raison d'être dans ces lieux.⁵³⁹ Cette thèse du grand enfermement est à prendre en compte pour l'analyse des enfermements à l'hôpital prison de Bicêtre au XVIIIe siècle. Il y a bien une volonté de mettre à l'écart des gens qui font particulièrement scandale par leur comportement. Il n'y a pas une volonté de thérapie mais seulement de mise à l'écart. Le cas François Roch Ferré mentionné précédemment relèverait d'une volonté de mise à l'écart mais aussi de correction. Ce qui est une différence par rapport aux internements à Bicêtre. Ce qui est visiblement le plus souligné par les médecins experts désignés est le système d'autojustification de cet instituteur. Ferré n'est pas conscient de sa faute. C'est la raison qui explique son classement parmi les aliénés. L'objectif est d'enfermer Ferré pour le corriger et le mettre à la place dans le lieu où il a sa raison d'être. La loi de 1838 instituait deux modes de placement : le placement volontaire et le placement d'office. Or, comme le remarque Yannick Ripa le placement d'office fait intervenir l'autorité préfectorale. Il faut protéger la société et l'aliéniste devient le gardien de l'ordre.⁵⁴⁰ Yannick Ripa souligne également combien la prostitution et

⁵³⁹ M. FOUCAULT, *Histoire de la folie à l'âge classique*, Paris, 1976, passim

⁵⁴⁰ Y. RIPA, *La ronde des folles : femmes folie et enfermement au XIXe siècle 1838-1870*, Paris, 1986, p. 11

les mauvaises mœurs deviennent des tares et plusieurs femmes sont internées sous l'inculpation de vie de débauche.⁵⁴¹ Nous avons plusieurs cas d'hommes visiblement enfermés pour des motifs d'actes contraires à la pudeur, ce qui pourrait coïncider avec l'accusation de mauvaises mœurs. L'enfermement fait intervenir également la relation entre une personne celle que l'on enferme et l'autorité judiciaire ou médicale qui décide de l'enfermer. L'enfermement est une contrainte par corps et dans ce cas elle pourrait relever des atteintes à l'intégrité physique. Depuis le début du XIXe siècle l'atteinte à l'intégrité physique n'est pas constitutive d'une infraction à condition qu'elle soit réalisée dans l'intérêt strictement personnel de celui ou celle qu'ils soignent.⁵⁴² L'enfermement de Ferré peut relever de ce cas de figure car la décision d'enfermement est prise dans le but de le corriger, donc pour les médecins qui prennent cette décision, il s'agit sans doute de son intérêt comme de celui de la société. L'enfermement comme thérapeutique est donc vu comme l'intérêt de la personne que l'on va priver de sa liberté.

A partir de ce contexte d'ensemble, quelle analyse peut-on faire de la situation des homosexuels face à cette idée d'enfermement dans la première moitié du XIXe siècle ? D'abord nous pouvons souligner le cas de l'enfermement du marquis de Sade. Celui-ci fut interné en 1801 à Sainte Pélagie avant d'être placé en 1803 à la suite de plaintes à Bicêtre puis à l'asile de Charenton. Il sera régulièrement surveillé et sa chambre sera visitée par les services de police pour y saisir tout manuscrit licencieux.⁵⁴³ Il est enfermé pour cause de morale publique car susceptible de répandre le désordre et l'immoralité. Ceci explique que l'on prête attention durant son séjour à Charenton, sur ses écrits. L'enfermement de Sade n'est pas à proprement parlé un enfermement thérapeutique. C'est encore un enfermement pour cause de scandale sur le même modèle que les placements à Bicêtre au XVIIIe siècle.

⁵⁴¹ Y. RIPA, op. Cit., p. 26-27

⁵⁴² D. THOUVENIN « Le corps à corps », *Autour de Pierre Férida : regard, savoirs, pratiques*, Paris, 2007, p. 156

⁵⁴³ M LEVER, *Donatien Alphonse François marquis de Sade*, Paris, 1991, p. 601-602

En 1808 les autorités penseront le transférer dans une prison d'état notamment le château de Ham car il est jugé ne pas pouvoir sans danger, rentrer dans la société.⁵⁴⁴ Sade ne serait pas fou mais il serait de nature à corrompre la morale publique. Parallèlement les archives de l'Assistance publique et hôpitaux de Paris contiennent des listes de personnes enfermées dans les années 1790 et 1791 au même hôpital de Bicêtre. Le motif du renfermement n'est pas mentionné mais des indices sont présents tout de même : ce sont dans la plupart des cas des hommes notés célibataires plutôt jeunes. Ils sont placés à Bicêtre par décision du tribunal de police et ceci à la suite d'opérations de police. Ce sont aussi des enfermements pour cause de troubles à l'ordre public. Les mêmes archives hospitalières contiennent des listes de personnes notées comme des aliénés d'office. Les motifs ne sont pas clairement indiqués et on peut retenir quelques cas à partir de plusieurs indices croisés. Enfin il y a aussi les enfermements à l'hôpital des vénériens⁵⁴⁵ et il est nécessaire devant l'imprécision et l'absence de motif clairement indiqué, de procéder au croisement de certains indices. Dans les archives 1Q2 82 des archives de l'Assistance publique de Paris, un certain nombre de cas apparaissent, d'hommes jeunes, presque tous célibataires et placés à l'hôpital de Bicêtre à la suite d'une décision du tribunal de police. Ces décisions, de prime abord, relèvent de décisions disciplinaires. Ces cas sont cependant intéressants pour notre propos car ils semblent correspondre à ce type d'enfermement disciplinaire de personnes occasionnant des scandales. Sur 109 cas trouvés, on trouve 93 hommes notés comme célibataires. 40 hommes ont de 15 à 20 ans, 41 ont de 21 à 30 ans et 17 ont plus de trente ans. Ces cas se situent dans les années 1790 et 1791. Plusieurs indices permettent de nous demander s'il ne s'agirait pas d'homosexuels rodant dans les jardins publics pour une partie d'entre eux ou de prostitués masculins pour certains. Le 18 décembre 1790 sont transférés à l'hôpital de Bicêtre Jean Baptiste Dumont ainsi que Pierre Gauthier, François Aubert, Joseph La Course et François Grand et JP Clarice,

⁵⁴⁴ M LEVER, *op. cit.*, p. 630

⁵⁴⁵ L'hôpital des vénériens de Paris entra en service en 1792 dans l'actuel XIV^e arrondissement précisément à l'emplacement de l'ancien noviciat des Capucins du faubourg Saint-Jacques. En 1836 il devint hôpital du midi. En 1902 il devait être annexé à l'hôpital Cochin.

Etienne Sevin, Joseph Clamont, Augustin Desmarets, Claude Laurent Renaud. Le plus jeune de ces hommes, notés tous comme garçons (célibataires), est âgé de 14 ans et le plus vieux est âgé de 33 ans. Cette décision intervient en vertu d'un jugement du tribunal de police en date du 18 décembre 1790. Le profil de ces hommes nous permet de nous demander si nous n'avons pas affaire à une opération policière dans les milieux homosexuels : les profils paraissent correspondre aux profils que nous retrouvons dans les comptes rendus des patrouilles de pédérastie dans les années 1780, âge, situation de famille. Au cours des années 1790 et 1791, nous avons pu identifier plusieurs décisions d'internement de ce type : le 23 décembre 1790, dix hommes sont transférés de la Force jusqu'à Bicêtre par un jugement du tribunal de police. Les profils des hommes sont les mêmes que dans le précédent compte rendu. Idem le 29 décembre 1790, trois hommes sont transférés à Bicêtre. Nous avons pu identifier vingt autres décisions de ce type au cours de l'année 1791 pour des hommes présentant le même profil. Au-delà, ces enfermements correspondent davantage à des décisions judiciaires que de décisions médicales. La pratique des enfermements à Bicêtre paraît se poursuivre comme elle se pratiquait dans les années précédant la Révolution pour des cas faisant scandale. Nous sommes avant 1838 et l'enfermement n'a pas un contenu médical qu'il aura avec la loi de 1838. Dans la seconde moitié du XVIIIe siècle l'enfermement est de plus en plus utilisé pour l'internement administratif des mendiants, mais aussi des prostituées, des fous et des vénériens.⁵⁴⁶ Cette pratique de l'enfermement des déviants semblerait se poursuivre dans les cas que nous avons cités comme dans le cas de Sade. Ces pratiques sont répressives et prophylactiques mais elles correspondent aussi à une volonté de réformer les déviants. Ainsi pour le XVIIIe siècle, Gwénaél Murphy étudie l'enfermement des prostituées à Poitiers et à la Rochelle dans des institutions de pénitentes.

⁵⁴⁶ J.C. FARCY, « La peine approche historique », Ecole nationale de la magistrature,

http://www.enm.justice.fr/centre_de_ressources/dossiers_reflexions/peine/historique.htm

Ces décisions visent à ramener ces femmes sur le chemin de la vertu et c'est pourquoi les autorités font appel à des religieuses.⁵⁴⁷

Ces pratiques d'enfermement qui se retrouvent dans ces décisions à propos de ces hommes dans les années 1790-1791 sont une décision d'un pouvoir central qui cherchait à exercer un contrôle plus rigoureux sur l'ensemble des marginaux, des fous et des délinquants.⁵⁴⁸ Dans les archives concernant l'hôpital de Bicêtre plusieurs cas peuvent correspondre à des personnes faisant particulièrement scandale. Le 26 février 1840 Jean Baptiste Joseph Charbonnel 39 ans, employé, est interné à Bicêtre. Le motif évoqué pour cette décision est que l'intéressé s'est livré à des scènes scandaleuses. Dans le dossier de cette personne, on peut observer qu'un homme qui est désigné comme son logeur et ami réclame sa sortie. Il sera de nouveau interné à Bicêtre le 13 mai 1840 et déclaré atteint de manies.⁵⁴⁹ D'autres cas d'internement peuvent être pris en considération. Il n'y a pas de mention directe de pratiques homosexuelles. Cependant il est fait allusion à des actes contraires à la pudeur ou des outrages publics à la pudeur. C'est par ce délit que l'homosexualité pouvait pénalement parlant être réprimée. Le 19 novembre 1841, Edme Sonnier est interné à Bicêtre pour des discours incohérents et des actes contraires à la pudeur.⁵⁵⁰ Claude Haudou, journalier de 39 ans, est interné à Bicêtre le 30 avril 1845 pour actes extravagants et outrages publics à la pudeur.⁵⁵¹ Dans ces cas, la raison défailante de ces hommes semble mise en avant et nous sommes dans les années 1840 après la loi de 1838. Pour être interné à Bicêtre, il faut avoir commis des actes jugés gravement attentatoires à l'ordre public ou au voisinage. La notion de scandale peut donc intervenir dans le cas d'homosexuels : il faut faire particulièrement scandale et

⁵⁴⁷ G. MURPHY, « Prostituées et pénitentes : Poitiers et la Rochelle au XVIIIe siècle », *Clio : revue francophone d'histoire des femmes*, n° 17-2003, <http://clio.revues.org/>

⁵⁴⁸ F. EL GHOU, « Enfermer et interdire les fous à Paris au XVIIIe siècle : une forme d'exclusion ? », *Cahiers de la Méditerranée*, vol. 69, <http://revel.unice.fr/cmmedi/>

⁵⁴⁹ Archives de l'assistance publique et des hôpitaux de Paris, 6Q2 1 Bicêtre cas de JBJ Charbonnel

⁵⁵⁰ Archives de l'assistance publique et des hôpitaux de Paris, 6Q2 3 cas de Edme Sonnier

⁵⁵¹ Archives de l'assistance publique et des hôpitaux de Paris, 6Q2 6 cas de Claude Haudou

indisposer le voisinage pour être susceptible de se retrouver à Bicêtre. Dans ce cas se sont les homosexuels qui sont trop voyants qui pourraient être touchés par des mesures d'internement. Michel Foucault indique combien la sanction du scandale, commençait à punir l'homosexualité dans ses expressions sociales et littéraires. Désormais, souligne t-il, de nouveaux rapports s'établissent entre l'amour et la déraison, l'âge moderne fixe un choix différent : l'amour de raison et celui de la déraison. L'homosexualité appartient au second. Elle prend peu à peu place parmi les stratifications de la folie.⁵⁵² Effectivement, à partir du XVIIIe siècle la relégation en province est un type de peine qui touche les « pédérastes » ou encore la relégation à l'hôpital. Les cas cités indiquent que la relégation à l'hôpital paraît se poursuivre dans la première partie du XIXe siècle. Mis à part l'internement à Bicêtre, nous avons le cas de l'hôpital des vénériens. En examinant les archives de cet hôpital nous constatons que plusieurs de ces hommes ont séjournés à Bicêtre avant de rejoindre l'hôpital des vénériens. Sans être désignés comme homosexuels, le croisement de certains indices peut donner des pistes. Certaines sources contiennent un nombre d'hommes fichés comme célibataires. Nous avons affaire à des hommes souvent jeunes : la proportion des moins de 30 ans paraît importante. Certains semblent s'évader. L'hôpital des vénériens serait-il vu également comme un lieu d'internement ? En examinant certaines affaires traitées par la justice, on peut identifier des hommes désignés spécifiquement comme des « pédérastes » et internés à Bicêtre : Philippe Jacques Bergerat, 28 ans domestique, est amené à la Préfecture comme pédéraste et mauvais sujet avec Henry Duhem, 35 ans, également domestique. Philippe Jacques Bergerat est placé à Bicêtre le 12 brumaire an XIII (3 novembre 1804).⁵⁵³ De même, dans un rapport du 13 juin 1811, le ministère de la police générale prescrit l'internement à Bicêtre pour Julien Pierre, garçon tailleur de 48 ans et Jean Sticken, garçon tabletier car ils se livrent publiquement à la pédérastie.⁵⁵⁴ Ce qui semble important dans cette décision de placement à l'hôpital de Bicêtre est l'adjectif publiquement.

⁵⁵² M. FOUCAULT, *Histoire de la folie à l'âge classique*, Paris, 2001, p. 122-123

⁵⁵³ Archives nationales, F7 3120 affaire Bergerat et Duhem, an XIII

⁵⁵⁴ Archives nationales, F7 3136, rapport du 13 juin 1811

Cette notion de publiquement en fait rejoint la notion de scandale ou d'atteinte à la tranquillité des familles. En rapprochant ces diverses données : placement à Bicêtre pour les années 1790-1791, archives de l'hôpital des vénériens et les placements à l'hôpital de Bicêtre pour certaines affaires, on peut faire un certain nombre de déductions. Comme le placement à l'hôpital de Bicêtre intervient souvent à la suite de situations jugées scandaleuses les homosexuels plutôt discrets et ne faisant pas scandale, avaient la possibilité d'échapper à ce type de mesure. La même analyse peut être faite pour la première partie du XIXe siècle. Ces placements tiennent autant du classement de l'homosexualité parmi les faits de délinquance et de pathologies diverses occasionnées par la ville qu'au classement de l'homosexualité parmi les pathologies mentales. Cela ne veut pas dire que des liens ne sont pas effectués entre des comportements psychologiquement jugés anormaux ou des pathologies mentales et l'homosexualité. La médecine légale, au moins dans les conséquences de la pédérastie, en usait parfois. Nous pouvons dire que les cas que l'on peut retrouver d'homosexuels placés à Bicêtre, tout comme les cas traités par la médecine légale sont des cas extrêmes : Des hommes poursuivis par la justice, des hommes cumulant souvent d'autres handicaps sociaux et dans le cas de la médecine légale des cas d'hommes détenus parfois. On peut émettre l'hypothèse que des hommes devaient vraisemblablement bien être internés à l'hôpital de Bicêtre dans la première partie du XIXe siècle et également à l'hôpital des vénériens pour des causes d'homosexualité jugées scandaleuses : les quelques dossiers d'aliénés internés d'office suite à des scandales d'ordre sexuel du type actes contraires à la pudeur et aux mœurs de même que le jugement de certaines affaires pourraient le démontrer. Ces placements constituaient une forme directe et concrète de répression en même temps qu'un classement de l'homosexualité dans les pathologies diverses. Au XVIIIe siècle un homme pouvait être placé de deux façons à l'hôpital de Bicêtre : sur demande de la famille et la demande était signée de toute la famille. Le placement par ordre direct du roi était demandé par les autorités policières et judiciaires. La loi de 1838 nous l'avons vu concernait les placements d'office. Dans les méthodes, on retrouvait donc les mêmes processus, qui pouvaient conduire un type d'homosexuels faisant particulièrement

scandale à l'hôpital de Bicêtre. Cette fonction de l'hôpital de Bicêtre devait se survivre jusqu'en 1836.⁵⁵⁵

La médecine dans la première moitié du XIXe siècle n'est pas sans discours sur l'homosexualité. Son discours n'a certes pas la scientificité dont elle devait faire preuve à partir de la seconde partie du XIXe siècle, notamment avec l'émergence des théories sur la dégénérescence. Le discours médical prendra certes, à cette époque, sa pleine dimension. Cependant on ne peut pas nier le discours médical sur l'homosexualité dans la première moitié du siècle ou dire qu'il était inexistant. C'est un discours qui dans un premier temps ne se détache que lentement de la condamnation morale issue du religieux. Il en garde les mêmes manières d'approche ou d'analyse de ce qu'il nomme « le crime de pédérastie. » Cependant il va subtilement s'en détacher par le concours que le monde médical doit prêter aux hommes de lois, pour prouver qu'un délit d'attentat aux mœurs a bien été commis. La médecine légale va, à partir de là, définir ce qu'elle pense être un pédéraste tant au plan de son physique que de ses habitudes. Ce type d'analyse va s'affiner et se confirmer dans la seconde moitié du siècle. Cependant il se met déjà en place dans la première moitié du siècle. Certaines analyses, certaines habitudes de la médecine légale peuvent plonger leurs racines bien loin dans le passé : les stigmates de la sorcière étaient là pour la différencier des individus « dits sains. » Cependant l'attitude de ces médecins ouvre bien une ère nouvelle qui fait passer l'homosexuel de la répression purement juridique à la répression sociale : la médecine légale constitue bien un moment clef pour ce basculement qui devait se poursuivre. En faisant du « pédéraste » un être à part, défini dans ses habitudes et sa physionomie, elle en faisait un individu d'autant plus dangereux pour la société que sa spécificité profonde le rendait assez difficilement réformable. La solution logique devait être des mesures de prophylaxie pour éviter qu'il contamine « la partie saine de la population. » Dans ce cadre il faut replacer le souci de la débauche de la jeunesse. La jeunesse était vue comme la proie idéale de ce type de personnage par le manque de

⁵⁵⁵ J. DELAMARE, *Le grand renfermement*, Paris, 1990, p. 94

discernement, que l'on attribuait à la jeunesse. En ce qui concerne l'internement ou le placement à Bicêtre on ne peut parler d'internement psychiatrique mais de placement pour cause de scandale. Cependant ces processus contribuent à faire rentrer l'homosexuel dans la catégorie des individus à mettre à l'écart pour cause de scandale et, ensuite dans un second temps, à réformer. La première moitié du XIXe siècle est une période de transition dans le domaine des discours et des pratiques médicales : un discours et des pratiques médicales se mettent lentement en place. Elles prendront leur vitesse de croisière ultérieurement. Parallèlement à cette répression par la médecine quelle est l'évolution juridique et pénale par rapport au comportement homosexuel ? Le médecin fut souvent l'auxiliaire du juge et ces rapports visaient un but de répression pénale. La répression pénale était le but de ces enquêtes médico-légales. Quels outils juridiques pouvaient utiliser ces entrepreneurs de morale ?

CHAPITRE VI : L'ARSENAL JURIDIQUE EN MATIERE D'HOMOSEXUALITE DANS LA PREMIERE PARTIE DU XIXE SIECLE : DE L'ABOLITION DU CRIME DE SODOMIE A L'OUTRAGE AUX MOEURS

L'homosexualité masculine fut progressivement assimilée aux fléaux sociaux de la ville. Au plan médical, l'autonomisation du regard et du discours du médecin vient de ce que ce dernier est appelé à produire des expertises médico-légales à l'encontre d'hommes accusés d'outrages ou d'attentats aux mœurs. Face à l'évolution de ces représentations, face à l'émergence de ce discours médical autonome, quel va être l'adaptation de l'arsenal juridique vis-à-vis d'un comportement homosexuel perçu comme partie intégrante des fléaux sociaux divers? L'arsenal juridique va être profondément bouleversé de la Révolution à la première partie du XIXe siècle et nous pouvons distinguer plusieurs étapes.

D'abord la première étape, et elle se révèle la plus importante, est l'abolition du crime de sodomie en 1791. Cette abolition est à replacer dans le cadre de la mise en place du nouveau Code pénal, et des bouleversements juridico-politiques qui suivent les débuts de la Révolution française. La deuxième étape est la mise en place du Code pénal de 1810.⁵⁵⁶ Il comportait pour les délits contre les mœurs plusieurs articles sur l'attentat aux mœurs et la protection des mineurs. Ces articles avaient une portée générale et ne mentionnaient plus l'homosexualité. En quelque sorte, les dispositions du Code pénal de 1810 confirment l'abolition de 1791. La troisième date importante est la mise en place d'une législation renforcée sur la protection des mineurs en 1832. Cette loi criminalise les attentats

⁵⁵⁶ Le Code pénal de 1810 restera valable jusqu'à son remplacement par le nouveau code pénal en 1994

à la pudeur sans violence à l'encontre d'enfants. Auparavant seuls les attentats à la pudeur avec violence étaient criminalisés.

Nous avons déjà fait mention de l'amalgame pratiqué par des réformateurs sociaux et des médecins entre homosexualité et débauche des mineurs. C'est dire toute la symbolique et l'importance de cette législation.

Ces étapes ont pour origine les bouleversements politiques, qui dès la Révolution, occasionnent une nouvelle organisation de l'Etat et de la société. Le cadre juridique de l'Ancien régime était marqué par l'osmose entre l'Eglise et l'Etat : La sodomie était condamnée car elle se trouvait condamnée par les textes religieux et les Pères de l'Eglise. La nouvelle société qui se met en place à partir de la Révolution française va être fondée sur une progressive séparation du religieux et du politique. Il y a au cours du XVIIIe siècle, un processus de laïcisation de la société et une volonté de dégager certaines sphères de l'emprise du pouvoir religieux. Dans ce nouveau cadre, les anciennes lois anti-sodomies se trouvaient forcément contradictoires avec la nouvelle organisation politique et juridique, puisqu'elles procédaient d'une vision confessionnelle : La transgression de la morale ne doit plus constituer un crime en soi. Pour qu'il y ait crime, il faut qu'il y ait une victime. Le flou des incriminations disparaît.⁵⁵⁷ Le cadre juridique et les lois vis-à-vis des relations homosexuelles devaient subir, de ce fait, un changement profond au cours de la première partie du XIXe siècle. Le nouveau Code pénal français allait subir l'influence de la philosophie libérale. Les articles 4 et 5 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen en sont l'expression parfaite : toute activité humaine est licite sauf à ce qu'elle soit susceptible de causer du tort à autrui.⁵⁵⁸ Le premier bouleversement est d'abolir la criminalisation en soi des relations homosexuelles. Il sera nécessaire de se demander quelle est la signification profonde de ce changement ? Quelles sont les motivations profondes ayant permises cette évolution qui est rare en Europe ? : En Angleterre, l'homosexualité est encore passible de la peine de mort pendant toute la première moitié du XIXe siècle. Il faut d'abord réfléchir sur le fait que la condamnation au

⁵⁵⁷ M.H. RENAULT, *Histoire du droit pénal : du Xe siècle au XXIe siècle*, Paris, 2005, p. 100

⁵⁵⁸ F. COUTRAY, *Normes sociales, droit et homosexualité*, Aix en Provence, 1996, p. 109, thèse

bûcher s'était raréfiée au XVIIIe siècle et pourquoi? Car cette donnée éclaire le sens de l'abolition de 1791.

Cette date est capitale car aucun régime en France ne reviendra sur cet état de fait. Cependant même si le nouveau cadre juridique ignore la spécificité homosexuelle, la répression juridique continuera sous une autre forme.⁵⁵⁹ Parallèlement à la répression sociale et par le biais des médecins, la répression judiciaire de l'homosexualité se poursuit. Elle va utiliser des textes plus généraux sur l'attentat à la pudeur, l'incitation des mineurs à la débauche : la protection de la jeunesse prendra de plus en plus d'importance. Ce sont ces étapes successives qu'il nous faut aborder dans ce chapitre en partant de l'abolition de 1791 qui, répétons-le, est une date importante et majeure.

I LA SIGNIFICATION DE L'ABOLITION DU CRIME DE SODOMIE

La situation de la loi vis-à-vis de l'homosexualité ou des sodomites pour employer un terme approprié à l'époque est paradoxale. Les textes et coutumes qui régissent le droit français prescrivent toujours la peine du feu pour crime de sodomie. Dans les faits cette condamnation à mort était appliquée parcimonieusement. La peine du feu pour les sodomites avait pour origine cet amalgame entre homosexualité et hérésie effectué dès le tournant répressif du Moyen âge à partir du XIIIe siècle. Il avait pour fondement certains passages de la Bible. L'application de cette loi devint de plus en plus rare au XVIIIe siècle, et plusieurs cas dépassaient largement le seul délit de sodomie. Cette évolution tient d'abord aux idées nouvelles. La peine du feu était rejetée, car elle se révélait, dans certains cas peu efficace et même contre productive, car elle révélait au grand jour ce qu'il ne fallait pas révéler. Les discours sur la nature, ce qui en relève et ce qui lui est contraire, replaçaient la problématique homosexuelle dans

⁵⁵⁹ Cette indifférence juridique vis-à-vis de l'homosexualité en soit sera celle de la législation jusqu'à que le gouvernement de Vichy en 1942 choisisse de définir plus précisément le délit d'homosexualité pour le détournement de mineur de moins de 21 ans. Désormais le détournement de mineur de nature homosexuelle se trouvait puni plus sévèrement en vertu de la spécificité contre-nature des relations homosexuelles

le cadre de l'éducation. Elle appelait à des mesures de police. Ces idées rendaient caduques le crime de sodomie basé sur un acte proscrit car condamné par des textes sacrés. En fait, de plus en plus, l'homosexualité était réprimée dans la capitale, principalement par le biais des contrôles de police : on réprimait surtout la visibilité de ces comportements. C'est dans la pratique, une évolution que les réformes de la Révolution et de l'Empire devaient consacrer : la répression de l'homosexualité par des mesures de haute police. Les mesures de haute police étaient prises par l'autorité administrative à l'encontre de celui qui portait atteinte à l'ordre public. L'application de ces mesures à l'encontre de certains hommes participait pleinement de cet amalgame entre fléaux sociaux et pratique de l'homosexualité trop ostentatoire.

Avant de tenter d'expliquer ou de comprendre le sens de la disparition du crime de sodomie dans la loi du 25 septembre-6 octobre 1791 contenant le Code pénal, il est utile de procéder à un rappel historique. Les événements du début de la Révolution française amènent, au cours de l'année 1789, l'effondrement de l'Ancien régime et de ses assises juridiques et politiques. Désormais l'Assemblée constituante allait devoir s'employer à mettre en place une nouvelle société fondée sur la liberté et l'égalité. C'est dans le cadre de ces changements radicaux que le nouveau Code des délits et des peines allait être mis en place. Les institutions judiciaires de l'Ancien régime s'effacèrent une à une. Les parlements disparaissent à la suite du décret du 4 novembre 1789. Tous les tribunaux sont supprimés par les décrets des 16 et 24 août 1790 et 6-7 septembre 1790. Le décret des 8 octobre-3 novembre 1789 abroge une grande partie de l'ordonnance criminelle de 1670.⁵⁶⁰ La loi des 16-24 août 1790 établit trois types de juridictions : Le tribunal de police pour les petites infractions, le tribunal de police correctionnelle pour les infractions contre les personnes et le tribunal criminel départemental pour les infractions les plus graves. On institue le principe du jury. C'est donc dans ce contexte de réforme du code criminel qu'il faut replacer la disparition du crime de sodomie. Il s'agit plus d'une disparition que d'une abrogation.

⁵⁶⁰ M.H. RENAULT, *Histoire du droit pénal : du Xe siècle au XXIe siècle*, op. cit., p. 94

Le nouveau code pénal date du 25 septembre-6 octobre 1791 et ne comporte plus le crime de sodomie qui a disparu, de même que le blasphème, la magie ou le sacrilège.

Cette date de 1791 marque donc la fin de la condamnation à mort pour sodomie ou homosexualité. L'évènement paraît être passé presque inaperçu : nous avons consultés les archives parlementaires présentes dans les collections patrimoniales de la Bibliothèque nationale de France. Elles ne semblent comporter aucun débat sur cette abolition du crime de sodomie. En consultant le rapport sur le projet de Code pénal présenté le 23 mai 1791 à l'Assemblée nationale dit rapport Le Pelletier de Saint-Fargeau, du nom du rapporteur de cette réforme, on trouve comme unique mention la disparition de crimes imaginaires qui englobent la sodomie avec l'hérésie, la lèse majesté...⁵⁶¹ Peut-être faut-il y voir une forme de censure de la parole ? Par ailleurs on peut identifier un décret de l'Assemblée nationale en date du 16 août 1790 sur l'organisation de la justice et qui prescrit au titre XI intitulé des juges en matière de police, le souci de réprimer les attroupements nocturnes et de veiller au bon ordre dans les endroits où il se fait de grands rassemblements d'hommes⁵⁶² Ce type de formulation peut aussi avoir comme préoccupation, les activités la nuit dans certains lieux de rencontre de la capitale. Dans les sources présentes aux archives nationales on ne trouve pas de déclaration plus prolixes sur cette disparition du crime de sodomie.⁵⁶³ Cependant faudrait-il encore prendre en compte la littérature pamphlétaire du début de la Révolution qui montre que l'évènement ne passa tout de même pas complètement inaperçu : à l'analyse de certains pamphlets déjà cités comme *Les enfants de Sodome à l'Assemblée* ou *Les petits bougres au manège*, on pourrait penser que certaines affirmations contenues dans ces écrits peuvent constituer des réactions à cette disparition du crime de sodomie. Nous pouvons aussi citer postérieurement la réaction de certains policiers.

⁵⁶¹ voir *Gazette nationale ou le moniteur universel*, n° 150, 30 mai 1791

⁵⁶² ARCHIVES NATIONALES, C/654, décret de l'Assemblée nationale sur l'organisation judiciaire 16 août 1790, titre XI

⁵⁶³ ARCHIVES NATIONALES, C/77 dossier 775 réforme du Code pénal

Cette disparition du crime de sodomie dans le cadre du grand bouleversement révolutionnaire, quel sens faut-il lui donner ? Comment peut-on interpréter sa disparition ?

A/ UNE ABOLITION DANS LE CADRE DE L'ŒUVRE DE LAÏCISATION DU DROIT

La première raison est l'action de laïcisation du droit et de la société ; et en particulier, la remise en cause des fondements religieux sur lesquels reposaient plusieurs éléments du droit, et notamment le crime de sodomie. Cette laïcisation du droit est préparée par le mouvement des Lumières qui discute le poids de la tradition et de l'autorité. Désormais, tout doit être soumis à la critique, c'est ainsi que les élites des Lumières se détachent de la tradition. La laïcisation de la question homosexuelle permet de retirer la sodomie des hérésies et de replacer son traitement dans le contexte des lois positives dont elle relèvera. Ainsi, la sodomie cessera d'être un crime en soi, sauf si elle crée un tort au niveau social. Dans ce cas, elle relèvera de l'atteinte à la pudeur ou de l'incitation de la jeunesse à la débauche. Cesare Beccaria (1738-1794) devait avoir une influence dans ce mouvement de laïcisation du droit. Il est italien mais son œuvre eut une grande influence sur la réforme pénale et il est, de ce fait, nécessaire de le citer. Ses idées furent vulgarisées en France par l'abbé André Morellet (1727-1819), et par Voltaire qui publia en 1766 un commentaire sur l'ouvrage *Des délits et des peines*⁵⁶⁴. Dans son œuvre *Des délits et des peines*, Cesare Beccaria pose le principe de la séparation des pouvoirs religieux et judiciaires et donc, de la laïcisation du Code pénal. Il tente de définir les limites du droit de punir. Ces deux principes sont de nature à remettre en cause le crime de sodomie. On retrouve des idées similaires à celles de Montesquieu sur la pédérastie. « La pédérastie que les lois punissent avec tant de sévérité et contre laquelle on recourt si facilement aux tortures qui triomphent de l'innocence même, dérive moins des besoins de l'homme isolé et libre que des passions serviles de celui qui vit en société. Elle peut être causée par la satiété des plaisirs, mais provient plus

⁵⁶⁴ M.H. RENAULT, *Histoire du droit pénal*, op. cit., p. 89

souvent d'une éducation qui pour rendre les hommes utiles aux autres, commence par les rendre inutiles à eux-mêmes... »⁵⁶⁵ On retrouve dans cette analyse, l'idée que la « pédérastie » est souvent encouragée par des mauvaises coutumes et donc, que les supplices qui sont infligés à quelques-uns sont, de fait, largement inefficaces pour résoudre le problème. Beccaria replace l'homosexualité dans le contexte des lois sociales qui doivent avoir la charge du problème. Il rend de fait dépassé la résolution du problème par la tradition religieuse. L'action de laïcisation du droit est aussi à l'origine de la définition de l'idéologie des droits de l'homme dans les principes de 1789. Désormais, l'homme est placé au centre de toute la réflexion philosophique et juridique. L'homme est pensé comme individu au sein de la nation à laquelle il appartient. Les lois doivent favoriser l'action de sa liberté et les rapports des hommes. Replacer l'homme au centre de la réflexion juridique conduisait inévitablement à évacuer la tradition religieuse de la réflexion juridique globale et de l'évacuer de la réflexion faite sur les lois pénales. Dieu cessait d'être la référence en matière de droit. En toute logique, les crimes comme l'hérésie, la sorcellerie, la sodomie devenaient caduques ou rentraient en contradiction avec ces nouveaux principes. Ce contexte de laïcisation du droit est la première explication pour comprendre cette abolition du crime de sodomie. Elle relevait d'une vision nouvelle des crimes et des délits. L'homosexualité bien que jugée tout aussi sévèrement que par le passé, était envisagée de manière différente. Cette laïcisation du droit eut pour principale conséquence la réforme pénale de 1791. Dans cette réforme du droit pénal, il faut aussi souligner l'influence de Joseph Michel Antoine Servan (1737-1807). En 1766 alors qu'il exerce la charge d'avocat au Parlement de Grenoble, il publie un discours sur la justice criminelle dont il critique les abus. En matière de mœurs, il souligne que pour les bonnes mœurs, les lois humaines doivent imiter les lois naturelles. Il note l'impuissance des lois sur les mœurs. Il met en avant le rôle de l'éducation et des usages sociaux.⁵⁶⁶ : Parallèlement à l'existence du

⁵⁶⁵ C. BECCARIA, *Des délits et des peines*, Genève, 1965, p. 60. La première édition de cet ouvrage contenu à la Bibliothèque nationale de France est de 1764

⁵⁶⁶ J.M.A. SERVAN, *Œuvres de Servan*, Paris, 1822-1825, Tome III, p. 65

crime de sodomie, une contre-société homosexuelle est fort bien développée à Paris.

Dans sa réflexion sur la réforme des lois pénales, Servan axe sa réflexion sur la surveillance et la prévention pour assurer l'obéissance aux lois, sur le droit de punir et sur la sécurité des citoyens.⁵⁶⁷ La notion de prévention implique pour l'homosexualité, et surtout si on fait le lien avec son discours sur les mœurs, de réformer les usages qui encouragent la sodomie et non d'appliquer une peine exemplaire qui se révèle inefficace. Jean Paul Marat (1743-1793) définira plusieurs délits parmi lesquels ceux blessant les mœurs ou crimes contre les mœurs avec des peines proportionnées à la nature des délits. La réforme des lois pénales implique aussi de classer les infractions et les peines en fonction de leur gravité. Condorcet (1743-1794), un des acteurs majeurs de la Révolution soulignait en 1777 : « La sodomie lorsqu'il n'y a point de violence ne peut être du ressort des lois criminelles. Elle ne viole le droit d'aucun autre homme. Elle n'a, sur le bon ordre de la société, qu'une influence indirecte comme l'ivrognerie ou l'amour du jeu. C'est un vice bas, dégoûtant dont la véritable punition est le mépris. La peine du feu est atroce...il ne faut pas oublier de remarquer que c'est à la superstition que l'on doit l'usage barbare du supplice du feu.»⁵⁶⁸ Cette pensée de Condorcet comporte la réflexion globale inspirant les réformateurs du Code pénal en 1790 et 1791. La sodomie ne fait de tort à personne mais elle contrevient, dans l'idée de ces hommes, à la loi morale. Elle ne constitue une atteinte à la société que lorsque sa pratique est susceptible de blesser ou d'outrager une personne. Cependant, la sodomie dans l'esprit de ces hommes contrevient à la loi morale. Il faut donc que les usages sociaux et l'éducation agissent en amont. Cette réflexion d'ensemble explique la disparition définitive du crime de sodomie. Il est d'ailleurs assez caractéristique de constater que cette abolition se fit sans publicité. Cette abolition relevait d'une réflexion d'ensemble sur les lois pénales et sur ce qui relevait du pénal en matière de mœurs. La sodomie devait disparaître des crimes poursuivis en soi, car les nouveaux

⁵⁶⁷ P. LASCOUMES P. PONCELA P LENOEL, *Au nom de l'ordre*, op. cit., p. 26

⁵⁶⁸ voir C COUROUVE, *Les flammes de Sodome*, chez l'auteur, 2004, p. 15. Cette opinion de Condorcet apparaît en note à l'article XVIII du *Prix de la justice et de l'humanité* de Voltaire en 1777

principes qui présidèrent à la réforme des lois pénales faisaient entrer ce même crime en contradiction avec ces mêmes principes.

B/ LA NOTION DE VICTIME ET LE SOUCI D'ÉVITER TOUTE FORME DE PUBLICITE SCANDALEUSE

La réforme du Code pénal rend nécessaire l'identification d'une victime du préjudice. Auparavant, un comportement pouvait être jugé criminel s'il s'opposait à la morale officielle.⁵⁶⁹ Désormais, pour être pénalisée, une action même si elle se révélait en soi immorale, devait comporter une victime. Pour être pénalisée, l'homosexualité devait comporter une victime : dans le cas de l'attentat à la pudeur, la victime est la personne susceptible d'assister à la scène. Dans le cas d'un détournement de mineur, la victime sera celui subissant cet acte. C'est précisément ce que préconisait Condorcet, lorsqu'il soulignait que la sodomie ne pouvait être passible de la justice en l'absence de victime. La victime était la personne ayant subi une atteinte à son intégrité physique ou morale. Il y a de ce fait une séparation entre la loi morale et la loi pénale : cette dernière réclame un préjudice concret pour intervenir. Dans le cas d'un attentat à la pudeur le simple fait d'être dans un lieu public où une ou des personnes auraient pu assister à la scène est parfois suffisant pour tomber sous le coup d'une procédure pénale. Cette notion de victime nécessaire pour atteindre la pédérastie au niveau pénal était reprise par Jeremy Bentham (1748-1832), dont les théories eurent une influence certaine en France. La pratique de l'homosexualité dans un lieu strictement privé entre deux personnes consentantes était une recherche de plaisir. Dans ce cas de figure, il n'y a pas de victime car les deux sont consentantes et de plus la nature du lieu strictement privé rend la vue de la scène impossible pour un tiers. C'est ce principe qu'appliqua la Constituante. Elle séparait très strictement la loi morale de la loi pénale, même si nous observons dans les textes des références à la loi morale.

⁵⁶⁹ Voir F. Leroy-Forgeot, *Histoire juridique de l'homosexualité en Europe*, op. cit., p. 53

Cette nouvelle notion de droit pénal évacuait donc toute infraction, qui dans l'ancien droit, était infraction par la nature même de l'acte. Ces infractions à l'ancien droit, condamnables par nature entraient ainsi en contradiction avec la notion de liberté individuelle et de la protection de la sphère très privée de chacun. C'est pourquoi aussi cette notion de tierce personne faisait son apparition.

Un autre facteur qui intervient dans l'abolition du crime de sodomie est l'idée répandue au XVIIIe siècle dans certains milieux, que parler d'homosexualité et révéler celle-ci, suffirait pour susciter des curiosités morbides. Le premier indice est le déroulement de cette réforme. Il n'y eut visiblement aucun débat. Le crime de sodomie disparut sans bruit du Code pénal. Dans le processus de rédaction du Code des délits et des peines, ce même crime disparut tout simplement. Ce contexte illustre bien la volonté de ne pas parler de certains sujets. Cette conviction intervint certainement. Le révolutionnaire Jean Paul Marat note en 1780 dans son *Plan de législation criminelle* dans le cadre d'une réflexion globale sur la réforme de la législation criminelle, dans la seconde partie section 5 intitulée « des crimes contre les mœurs » et à propos de la peine appliquée pour sodomie que, comme ces crimes sont rares, il ne faut pas les tirer des ténèbres où ils se trouvent.⁵⁷⁰ On retrouve la même opinion chez un autre protagoniste de la Révolution, le conventionnel Jean-Paul Brissot de Warville (1754-1793).⁵⁷¹ Ces deux conventionnels ont la même vision : l'homosexualité est autant condamnable moralement que rare et sa condamnation relève de la loi morale. Il faut éviter de parler d'un sujet ne concernant que très peu de gens et les exécutions sont propres à familiariser le peuple à ces pratiques et à lui donner la curiosité de les pratiquer. On retrouve cette idée chez d'autres. Le romancier et journaliste Louis Sébastien Mercier (1740-1814) exprime des idées très voisines de celles des deux conventionnels dans le quatrième tome de son œuvre *Tableau*

⁵⁷⁰ voir C. COUROUVE, *Homosexualité, lumières et droits de l'homme*, Paris, 2000, p. 1 ou voir le site <http://jpmarat.de/francais/marat/plan1.html> qui contient le texte complet de Jean Paul Marat datant de 1780

⁵⁷¹ J. P. BRISSOT DE WARVILLE, *Théorie des lois criminelles, Tome II*, Paris, 1836, p. 238-240. La première édition de cette œuvre date de 1780

de Paris publiée de 1782 à 1788⁵⁷² En d'autres termes la punition par le feu n'était pas une punition adaptée puisque l'on était amené à parler d'homosexualité. Cette opinion est certainement intervenue pour expliquer l'abolition de ce même crime. Dans quelle proportion, ce souci de masquer un acte considéré comme honteux intervint dans la volonté de suppression du crime de sodomie ? Il est difficile de répondre avec précision et de mesurer avec exactitude, de quel poids, ces arguments ont pu peser. Cependant cette préoccupation au XVIIIe siècle, et chez des personnes qui jouèrent un rôle important est certaine. Donc on peut penser que cette argumentation joua son rôle dans cette volonté de faire disparaître ce crime du nouveau Code pénal. Le processus qui vit la suppression du crime de sodomie sans aucune discussion et dans le silence est un indice certain de cette mentalité qui voulait que moins on parla d'homosexualité mieux cela valait.

C/ UNE NOUVELLE CONCEPTION DU POUVOIR

Après cette argumentation sur l'importance de ne pas faire de publicité à un comportement honteux et rare, Il faut aussi faire intervenir dans les causes de cette abolition la théorie de Michel Foucault sur le passage d'un pouvoir qui donnait la mort à un pouvoir qui vise à gérer la vie et à la nouvelle approche répressive que cela implique. Désormais la prison est là pour corriger celui qui a fauté. Dans son ouvrage *Surveiller et punir* Michel Foucault constate l'apparition d'une nouvelle conception du pouvoir judiciaire entre le XVIIIe siècle et le XIXe siècle. Dans l'ancienne conception politico-judiciaire, le supplice était un élément de la manifestation de la vérité. Celui qui avait commis un crime avait remis en cause le pouvoir royal. Le supplice constituait aussi le rétablissement du pouvoir royal bafoué. Ceci explique la variété des supplices en fonction de la nature du crime : les individus parricides avaient le poing coupé, les sodomites étaient brûlés...Par ces supplices, le pouvoir royal manifestait publiquement et clairement son autorité. Michel Foucault prend pour exemple l'exécution de

⁵⁷² S. MERCIER, *Tableau de Paris*, Amsterdam, 1782-1788, Tomes IV, p. 239 et XI, p. 314

Robert François Damien (1715-1757). Il démontre comment l'exemplarité des supplices correspondait à un cérémonial précis. La peine de mort pour sodomie peut rentrer dans ce cadre d'analyse. L'exécution d'un sodomite est là, aussi, pour rétablir le droit bafoué par la faute. Il manifeste le rétablissement du pouvoir royal mis en cause. Ce système s'essouffle au cours du XVIIIe siècle. Progressivement, un nouveau système politico-judiciaire se met en place. Ce nouveau système politico-judiciaire est dominé par un pouvoir gérant la vie. Désormais, les peines doivent avoir une visée correctrice. La naissance de la prison rentre dans ce cadre. La prison vise à redresser celui qui a fauté. Ce n'est plus sur le corps de celui qui a fauté que l'on va agir mais sur son âme. Le nouveau pouvoir politico-judiciaire va évaluer la moralité du prévenu, l'analyser et voir ainsi comment et dans quelle mesure cette personne peut être récupérée par la société. Le déviant homosexuel par son comportement contrevient aux règles morales et sociales. Il doit donc être analysé et redressé. L'homosexuel occasionnant des scandales par son comportement doit être enfermé dans un but de redressement et afin de le remettre, comme but ultime, dans le droit chemin. Désormais, la prison ou l'hôpital sont des institutions qui visent à le surveiller et le corriger dans ce qu'il est. Donc cette nouvelle problématique exclut la peine du feu à son encontre mais va y substituer la médicalisation. L'action de la médecine légale rentre dans ce cadre. L'analyse par les médecins légistes de la moralité et de la personnalité du pédéraste vise à prendre une mesure d'isolement de la société. Elle vise aussi à redresser et remettre dans le droit chemin celui qui s'en est écarté. Désormais on ne châtie plus le corps mais on punit l'âme par l'emprisonnement. Ce contexte global peut aussi aider à saisir le sens de la disparition du crime de sodomie. C'est une nouvelle technique de pouvoir global qui va s'exercer sur la personne de l'homosexuel. Michel Foucault replaçait ses réflexions sur ce nouveau pouvoir judiciaire dans le cadre d'un changement dans l'exercice du pouvoir politique : le déclin du pouvoir royal qui avait ce droit de vie et de mort. Il replaçait également sa réflexion dans le cadre de la montée de la bourgeoisie et d'une mutation des structures économiques et sociales : désormais ce n'est plus l'hérédité qui est source de la richesse mais le travail ; il faut donc contrôler la classe ouvrière pour qu'elle soit plus efficace dans le travail. Il est donc plus aisé dans ce contexte de surveiller que de punir. Le discours sur

l'homosexualité viserait à identifier le pervers et à faire en sorte que la classe ouvrière ne dépense plus inutilement sa force dans des activités sexuelles stériles. Dans ce cadre de pensée, le crime traditionnel de sodomie se montrait par trop inefficace. Exécuter un sodomite n'empêchait en rien d'autres hommes de se livrer à cette pratique. Dans la mesure où on se limitait à l'acte concret. Le nouveau pouvoir en analysant le déviant homosexuel dans ce qu'il est, le débusquait de manière générale pour circonscrire son action. On peut faire référence de manière globale à ces théories de Michel Foucault, pour expliquer les causes profondes de cette réforme. Celle-ci semblerait rentrer globalement dans le cadre de ces processus juridiques et politiques, même si en cette fin du XVIIIe siècle, nous sommes au début d'un processus qui va se poursuivre et se développer au cours du XIXe siècle. On peut dire d'ailleurs que le processus était déjà entamé dans la dernière moitié du XVIIIe siècle et avant cette abolition concrète. Des indices sont là : raréfaction des exécutions et développement de la police contre les sodomites à Paris. L'abolition de la peine du feu en 1791 n'est que l'aboutissement de ce processus à long terme. Dans chaque événement historique, il est nécessaire de rechercher les causes profondes et immédiates de l'événement. Pour l'abolition du crime de sodomie, on pourrait utiliser ce cadre et admettre que les nouvelles conceptions juridiques et politiques constitueraient une des causes profondes de l'abolition de la peine du feu. Elles rendaient indispensables cette évolution de la loi pénale. Finalement cette réforme de 1791 instaurait une vision différente, plus analytique du problème. Elle était basée sur le fait qu'il fallait avant tout limiter une sexualité perçue comme un fléau social.

D/ LOUIS MICHEL LE PELETIER DE SAINT-FARGEAU

Il faut également évoquer la personne de Louis Michel Le Peletier de Saint-Fargeau (1760-1793). Ce juriste devint président de l'Assemblée constituante le 21 juin 1790. Il fut rapporteur pour la réforme du Code pénal.⁵⁷³ Il prescrivit d'abolir un grand nombre de crimes jugés imaginaires : hérésie, magie, suicide et la sodomie en fait partie. Il faut aussi noter qu'il fut rapporteur d'un projet de loi en date du 30 mai 1791, visant à abolir la peine de mort. Ceci pourrait aussi éclairer son empressement à abolir certains crimes dont la sodomie. Il souhaitait que la loi soit humaine et qu'elle rende le coupable meilleur par un système pénal qui rompt avec la tradition de l'Ancien régime.⁵⁷⁴ Ce jugement de Le Peletier de Saint-Fargeau éclaire sur sa motivation à abolir le crime de sodomie qui pour lui, n'avait pas plus de justification que celui de magie, car ces actes étaient condamnés au nom de principes moraux d'origine purement religieux. En fait Le Peletier de Saint-Fargeau était dans le droit fil de la pensée des Lumières et le crime de sodomie lui apparaissait comme non justifié dans le cadre d'une réflexion plus générale sur la loi pénale.

Ce contexte global et ces débats permettent d'éclairer ce qui va être la suite de l'histoire pénale de l'homosexualité pendant la Révolution, l'Empire et la monarchie constitutionnelle. Cette abolition se situait dans un contexte et des débats intellectuels abordés précédemment. Ils permettent de comprendre les nouveaux textes qui sans atteindre directement l'homosexualité essayèrent tout de même de la tenir hors du domaine public.

⁵⁷³ voir A. SOBOUL, *Dictionnaire historique de la Révolution française*, Paris, 1989, p. 244

⁵⁷⁴ A SOBOUL, op. cit., p. 244

II LA DEFINITION DES « BONNES MŒURS » DANS DEUX TEXTES REVOLUTIONNAIRES

A/ LES « BONNES MŒURS » DANS LA LOI SUR LA POLICE MUNICIPALE DE 1791

Le premier de ces textes, qui sans nommer précisément l'homosexualité, fait appel à des notions suffisamment générales pour que la jurisprudence s'y infiltre, est la loi sur la police municipale et correctionnelle. Cette loi fut votée à Paris le 22 juillet 1791 d'après celle du 19 juillet 1791. Il faut replacer l'élaboration et le vote de cette loi dans le contexte de la réforme du Code pénal en 1791. L'entreprise plus globale est l'unification des lois qui était déjà un rêve de l'ancienne monarchie et une volonté des philosophes, des physiocrates et de l'administration. Le but était de reconstruire le droit pour que dans l'esprit, il soit conforme à la nature de l'homme. Cette loi naturelle avait pour conséquence de distinguer ce qui est moral de ce qui est immoral. Pour Kant un comportement ne pouvait être qualifié de juste que s'il est à vocation universaliste. Cette conception du droit naturel nous permet de situer certaines notions générales transparaissant dans ce texte notamment celle de bonnes mœurs. La notion de droit naturel est basée sur des valeurs propres à toute personne dotée de sens moral. Cette loi sur la police municipale et correctionnelle est composée de deux titres, un consacré à la police municipale, et un deuxième titre consacré à la police correctionnelle. Ce titre deux comporte deux articles VII et VIII qui sont intéressants pour le cas de l'homosexualité. L'article 7 Titre II stipule que « les délits punissables par la voie de police correctionnelle seront au premier chef les délits contre les bonnes mœurs. L'article VIII stipule « Ceux qui seraient prévenus d'avoir attenté publiquement aux mœurs, par outrage à la pudeur des femmes, par actions déshonnêtes, par exposition ou vente d'images obscènes, d'avoir favorisé la débauche ou corrompu des jeunes gens de l'un ou l'autre sexe,

pourront être saisis sur-le-champ, et conduit devant le juge de paix. »⁵⁷⁵ Nous voyons apparaître cette notion de bonnes mœurs qui est un concept directement issu de la notion de droit naturel. Les bonnes mœurs sont celles qui sont conformes précisément à la nature de l'homme et les mauvaises mœurs sont celles qui n'y sont pas conformes. Il faut faire un lien entre cette notion de bonnes mœurs et la notion de contre-nature. Comme nous l'avons examiné, la notion de contre-nature est réactivée par cette découverte de la nature et de ses lois au XVIIIe siècle. La notion de bonnes mœurs est à relier directement à ces notions de nature et de contre-nature qui visent à définir des comportements qui sont conformes à la nature de l'homme et des comportements mauvais qui n'y sont pas conformes. Il n'est pas anodin que cette notion apparaisse dans ce texte de 1791. Il vise à définir des comportements qui peuvent être visibles et d'autres qui ne doivent pas l'être.

Il est nécessaire, à ce stade d'analyse de ce texte, de s'arrêter et de réfléchir sur cette notion de bonnes mœurs que nous allons rencontrer dans d'autres textes. Globalement la notion de bonnes mœurs signifie un idéal moral. Elle peut aussi faire référence aux mœurs de la majeure partie de la population du pays. Elle peut aussi renvoyer à des mœurs définies par la loi. Cependant, dans la vision libérale du droit qui va s'imposer, il ne sera plus possible ni souhaitable que l'Etat contrôle la moralité des actes commis dans un lieu privé. Tout état de droit démocratique doit définir un espace de liberté pour l'individu. Au contraire, les systèmes totalitaires tendent à supprimer toute sphère privée. Cette notion était déjà définie par ceux qui stipulaient que la sodomie pratiquée dans un lieu privé ne relevait pas de la loi. La loi, dans le sens où on l'entendait, ne pouvait en aucun cas obliger une personne à agir dans sa vie sexuelle d'une façon jugée morale. C'est le sens profond de l'abolition du crime de sodomie. La loi doit se limiter à réprimer toute atteinte à la morale dans le domaine public, surtout si elle occasionne des désordres. C'est pourquoi cette notion de bonnes mœurs, au sens où ce texte juridique l'entend, dépend de la notion de morale publique. La morale publique fait référence aux comportements extériorisés qui ont des

⁵⁷⁵ voir FRANCE ASSEMBLEE NATIONALE, Archives parlementaires de 1787 à 1860. Première série, 1787 à 1799. Tome XXVIII, S.I., Pergamon, 1990, p. 429

incidences sociales. Dans ce cas, il s'agit de l'attentat à la pudeur. La morale individuelle fait référence à des valeurs universelles. Cependant, cette notion de morale publique est forcément liée à cette notion de morale individuelle. Précisément ces comportements sont réprimés en public au nom d'un système de valeurs qui les rend condamnables au nom de leur nature qui est contraire à une éthique. Les bonnes mœurs au plan public sont un ensemble de comportements fondés sur des valeurs partagées.⁵⁷⁶ Les bonnes mœurs font directement référence à la sexualité : lorsque l'on parle de bonnes mœurs, il est sous-entendu bonnes mœurs sexuelles. Il y a des comportements sexuels qui doivent être et d'autres qui existent. Toute la notion de bonnes mœurs est dans ce dilemme. La notion de bonnes mœurs sous-tend une vision normative de la sexualité. Un dictionnaire de police administrative en 1816 donne une définition assez concise : « Toutes mauvaises mœurs étant destructrices de l'ordre social et de la tranquillité publique, c'est aux magistrats et officiers de police qu'il appartient de les réprimer.... »⁵⁷⁷ Chacun peut porter atteinte aux bonnes mœurs s'il diffuse un message à contenu immoral ; il n'est pas contraire aux bonnes mœurs s'il reste caché. Il est contraire aux bonnes mœurs s'il est entendu, vu, diffusé et visible. Cette notion est donc bien à situer dans ce cadre-ci au sein de ce texte juridique. Il pose des limites : l'abolition du crime de sodomie permet à tout un chacun, dans le cadre très strictement privé, d'avoir le comportement sexuel qu'il souhaite. Cependant, ce type de référence aux bonnes mœurs signifie qu'il y a néanmoins un code ou une loi morale qui définit les comportements visibles. Les comportements homosexuels dans ce cadre public, tombent sous le coup de la loi car ils sont contraires à la loi morale. Ce texte préfigure l'attentat à la pudeur qui apparaîtra avec la réforme du Code pénal par Napoléon Ier.

La loi du 25 septembre-6 octobre 1791 contenant le Code pénal votée à Paris le 6 octobre 1791, ne contient plus aucun article sur la sodomie ou pédérastie ou mauvaises mœurs par rapport à la loi sur la police municipale, qui en faisant mention aux bonnes mœurs, induisent indirectement une définition juridique de la

⁵⁷⁶ voir B. LAVAUD-LEGENDRE, *Où sont passés les bonnes mœurs ?*, Paris, PUF, Le monde, 2005, Passim

⁵⁷⁷ voir M. LEOPOLD, *Dictionnaire générale de police administrative et judiciaire de la France*, Paris, 1816, p. 464

notion de mauvaises mœurs. On trouve cependant au titre II, crime contre les particuliers, article XXXI, une référence sur le viol d'une fille. Ceci est intéressant car les deux textes sont contemporains. Ils datent de 1791. Cependant le texte de loi sur la police municipale a pour but de régler les problèmes d'ordre public dans les villes et les campagnes. La notion de bonnes mœurs prend donc une signification particulière dans ce texte : à Paris, une vie homosexuelle était développée à la fin de l'Ancien régime. Il n'est pas invraisemblable de penser que cette référence qui apparaît dans ce texte vise en partie à répondre à cette préoccupation. La notion de bonnes mœurs dans le texte de police municipale, et son absence dans la loi contenant le Code pénal, signifie que l'homosexualité n'est plus un crime en soi : c'est ce que signifie sa disparition dans le nouveau Code pénal. Cependant, elle reste un délit contre les bonnes mœurs quand elle devient visible : c'est le sens que l'on peut donner à cette présence de la notion de bonnes mœurs dans le texte de loi sur la police municipale. L'homosexualité intègre les délits ordinaires contre l'ordre public comme le vol ou la prostitution.

B/ LES BONNES MŒURS DANS LE DÉCRET DE 1792 SUR LE DIVORCE

La notion de bonnes et mauvaises mœurs apparaît aussi dans un texte de 1792. Il s'agit du décret du 20 septembre 1792 qui propose un mode d'exécution et donne un développement au principe adapté sur le divorce. L'article 4 stipule « Chacun des époux peut faire prononcer le divorce sur des motifs déterminés et le quatrième motif est sur le dérèglement de mœurs notoires.⁵⁷⁸ Ce motif est intéressant car il semble se différencier de l'abandon par la femme du mari et du mari par la femme qui intervient comme le cinquième motif de divorce. L'adjectif notoire induit un facteur de publicité et de visibilité de ce dérèglement des mœurs qui, dans ce cas, porte préjudice. L'adjectif dérèglement des mœurs induit une notion presque médicale. Il sous-entend un comportement anormal et désordonné au plan des mœurs. Cette notion induit aussi une notion de débauche.

⁵⁷⁸ voir FRANCE ASSEMBLEE NATIONALE, Archives parlementaires de 1787 à 1860. Première série, 1787 à 1799. Tome L, S.I., Pergamon, 1990, p. 188

La notion de débauche désigne un usage déréglé et excessif de la sexualité. Le fait que cette notion apparaisse dans ce texte sur le divorce est intéressant : la bisexualité aristocratique régnait dans la société d'Ancien régime où le mariage, qui était rarement un mariage d'amour, n'empêchait pas la personne concernée d'avoir un mignon ou une maîtresse. Il est possible de faire un lien et de voir dans cette notion, une réponse à cet ancien ordre de choses que l'on rejette. Désormais, le mariage implique la fidélité ; il n'est plus toléré d'avoir des mignons. Cette notion de mœurs déréglées est suffisamment vague pour pouvoir être complétée lors de procès de divorce par des précisions juridiques qui peuvent faire jurisprudence. Les hommes qui rédigèrent ces textes sont des hommes du XVIIIe siècle qui étaient certainement réceptifs à cet amalgame entre débauche et homosexualité masculine et il est possible qu'ils aient voulu faire allusion aussi aux comportements homosexuels de certains hommes mariés à travers cette notion. Cette notion de bonnes mœurs ou de mœurs déréglées est donc présente dans deux textes au moins de ces années 1791 et 1792. Cette notion pourrait atteindre directement l'homosexualité masculine qui est par excellence le comportement qui cadre avec ce que l'on peut qualifier de mauvaises mœurs ou de mœurs déréglées. Ces notions juridiques peuvent paraître, à première vue, comme peu importantes. Cependant ces notions furent utilisées lors de certains procès intentés contre des homosexuels lors de la période révolutionnaire. On ne peut donc les considérer comme anodines. Elles font passer concrètement le comportement homosexuel du crime qu'il était dans l'ancien droit à la notion de délit public contre les bonnes mœurs. Mis à part ces deux textes, il n'y a aucune autre référence notoire dans la législation révolutionnaire par rapport aux bonnes mœurs. Ce cadre juridique devait rester inchangé jusqu'à l'époque napoléonienne. Les notions d'attentat à la pudeur, de bonnes et de mauvaises mœurs, vont se préciser ensuite.

III LE CONTROLE DES MŒURS DEPUIS LA MISE EN PLACE DU CODE PENAL DE 1810 JUSQU'À LA REFORME DE 1832.

Avec l'époque napoléonienne, on assiste à la mise en place du Code pénal le 12 février 1810 remplaçant le Code pénal de 1791. A cette occasion, plusieurs délits sont définis comme l'outrage public à la pudeur et l'incitation des mineurs à la débauche, l'outrage aux mœurs par voie de presse. A travers ces notions, l'homosexuel masculin va devenir susceptible en premier d'être visé.

Le Code civil est promulgué le 21 mars 1804. Il détermine et codifie le statut des personnes et des biens ainsi que les rapports entre des personnes privées, alors que le Code pénal est une codification des crimes et des délits et des peines encourues. Le Code civil se situe donc au niveau du statut des personnes indépendamment de tout délit. Dans le Code civil, on retrouve également cette notion de bonnes mœurs, présente dans la loi sur la police municipale de 1791. Pourquoi la législation se précise-t-elle à partir du Consulat ? Pourquoi, visiblement, la préoccupation de l'ordre moral se fait-elle plus insistante ? Un indice de cette reprise en main au niveau de l'ordre moral est que la plupart des procès identifiés qui furent intentés à des homosexuels sont postérieurs au Consulat. Le Directoire avait été une période de plaisir et de relâchement des mœurs. Plusieurs rapports de police de cette époque semblent s'alarmer du développement de la pédérastie. Nous possédons notamment plusieurs rapports datant de l'an VII (1798-1799) et ayant pour cadre le département de la Seine. Les auteurs de ces textes déplorent que la pédérastie fasse de considérables progrès. Le Consulat ouvre après cette période de relâchement, une ère de reprise en main et de réorganisation politico-juridique menant à une reprise en main au plan de l'ordre moral. L'administration se réorganise et prend de plus en plus d'importance pour l'encadrement des hommes. Les périodes de renforcement de l'Etat et du droit sont souvent les périodes où la répression se renforce contre les anticonformistes en général : la répression de l'homosexualité à partir du XIIIe siècle correspondait à une période de renaissance du droit romain. A partir du Consulat un vaste travail d'unification juridique qui va aboutir

au Code civil se précise. Le Code civil au plan du droit va établir la supériorité du mari sur la femme dans le ménage : l'article 213 stipule que le mari doit protection à sa femme et la femme obéissance à son mari. La femme devient, à bien des égards, une mineure et l'autorité du père dans la famille est consacrée. Ces caractéristiques démontrent la volonté de rétablissement de l'ordre moral dans le cadre du Code civil. Il se montre très traditionnel en matière de droit familial. La notion d'interdit du Code civil repose sur la notion d'ordre public et sur le concept de bonnes mœurs.⁵⁷⁹ Dans ce cadre-ci, l'homosexualité devient, par excellence, un outrage aux bonnes mœurs. L'Empire marque parallèlement au retour à l'ordre politique, un retour à l'ordre moral. Le relâchement des mœurs du Directoire est sévèrement condamné. La première victime sera le marquis de Sade enfermé à Charenton.⁵⁸⁰ Nous constaterons que néanmoins certains homosexuels bien connus firent des carrières politiques et administratives importantes. Néanmoins la période voit une réorganisation juridique qui exprime une volonté d'encadrement des hommes et de réaffirmation des règles morales ; c'est dans ce contexte-ci qu'il faut placer les articles du Code pénal concernant l'attentat à la pudeur ou la débauche de la jeunesse. Certaines notions ou règles qui avaient pu apparaître de manière modérée dans les textes révolutionnaires font l'objet d'une codification plus précise.

⁵⁷⁹ voir J. GOY, « Code civil », F. FURET, M. OZOUF, *Dictionnaire critique de la Révolution française*, Paris, 1988, p. 518

⁵⁸⁰ voir J. TULARD, *Dictionnaire Napoléon*, Paris, 1989, p. 766

A/ L'OUTRAGE PUBLIC A LA PUDEUR DANS LE CADRE DE L'ARTICLE 330 DU CODE PENAL

Parmi ces textes qui codifient de façon plus précise des notions qui avaient pu apparaître dans le texte de loi sur la police municipale de 1791, il y a les articles du Code pénal de 1810 : articles 330, 331, 332, 333, 334. Ces articles concernent l'outrage public ou l'attentat à la pudeur et cette notion correspond à l'attentat contre les bonnes mœurs, le crime de viol, qui est aggravé lorsqu'il est exercé sur la personne d'un enfant, et la débauche de la jeunesse. Nous reviendrons ultérieurement sur les articles concernant la corruption de la jeunesse au niveau judiciaire. Il faut d'abord se pencher sur l'article 330, le plus important pour la répression de l'homosexualité au sein de cet arsenal juridique.

L'article 330 stipule : « Toute personne qui aura commis un outrage public à la pudeur sera punie d'un emprisonnement de trois mois à un an et d'une amende de 16 à 200 francs. » Cette notion d'outrage public à la pudeur est voisine de la notion de bonnes mœurs. Elle invente la pudeur publique. Elle fait de l'espace public un lieu où certains comportements sont bannis : un comportement sexuel théoriquement était jugé par le fait qu'il était public ou privé. Cet article divise l'espace en un espace public où des comportements sont proscrits et un espace privée où ils sont permis.⁵⁸¹ Il faut souligner également que la somme de 16 à 200 francs est une somme relativement conséquente car Jean Michel Gourden donne le salaire d'un ouvrier en 1838 qui est de 3 francs par jour à la ville donc la somme de 16 francs équivaldrait à plus de 5 jours de travail pour ce dernier.⁵⁸² Globalement la notion d'outrage public à la pudeur était de nature à atteindre par excellence les homosexuels fréquentant les jardins, il sera possible de le constater à travers plusieurs affaires. Il va devenir le principal outil pour réprimer les rencontres homosexuelles furtives dans les parcs et jardins de Paris.

⁵⁸¹ voir M. IACUB, *Par le trou de la serrure : une histoire de la pudeur publique XIXe-XXIe siècle*, Paris, 2008, p. 45-52

⁵⁸² J.M GOURDEN, *Le peuple des ateliers : les artisans du XIXe siècle*, Paris, 1992, p. 99

Rose de Saint Projet démontre à propos de cet article 330, à travers des cas concrets, l'utilisation extensive de la notion d'attentat à la pudeur que va faire la jurisprudence. Ainsi, le simple fait de se trouver dans un lieu où il aurait été possible d'être vu, suffira parfois à tomber sous le coup de cet article du Code pénal.⁵⁸³ Marcella Iacub indique combien certains juges allaient faire un usage extensif de cette notion de lieu public pour atteindre des comportements jugés moralement condamnables. Ainsi un lieu privé pouvant être accessible par une ouverture était assimilé à un lieu public.⁵⁸⁴ Un arrêt de 1813 va dans le sens d'une vision extensive de la notion d'attentat à la pudeur. « L'article 330 du Code pénal a pour objet de réprimer les faits qui sans constituer une violence à la volonté ou aux personnes, ne blessent que l'honnêteté publique, n'outragent la pudeur que sous les rapports des bonnes mœurs. La circonstance de la nuit ne détruit pas la publicité parce qu'il peut y avoir la nuit, dans la rue, circulation de personnes, et par conséquent scandale et outrage à la pudeur. » Parallèlement la Cour de cassation par arrêt du 28 nivôse an XI (7 décembre 1802) jugeait que l'outrage à la pudeur s'entendait par des actions offensant publiquement la pudeur et les bonnes mœurs.⁵⁸⁵ Rédigé tel qu'il est, cet arrêt de 1802 lie le délit d'outrage à la pudeur à une circonstance offensante pour les bonnes mœurs. Cela signifie a contrario que toute situation n'étant pas de nature à outrager les bonnes mœurs est par nature moins grave. Cette formulation est propre à être une arme contre les homosexuels. D'autant plus que l'arrêt précise bien que la nuit n'est pas propre à détruire la publicité. Cet arrêt est un outil parfait pour les policiers et les juges s'occupant de réprimer les actes de « pédérastie » dans les lieux publics : jardins, mais également, il peut s'appliquer à un établissement de type cabaret. La notion extensive d'attentat à la pudeur peut désigner et atteindre plusieurs types de lieux. Ainsi peut-on on tomber sous le coup de cet article si on est dans une voiture, même si celle-ci étant fermée, personne pratiquement n'était en mesure de voir quoi que ce soit. De même, si on se trouve dans une auberge, même si pratiquement personne n'est en mesure d'apercevoir une scène.

⁵⁸³ R. DE SAINT PROJET, *Les lois sexuelles*, Penne-D'Agenais, 2003, passim

⁵⁸⁴ M. IACUB, op. Cit., p. 67-86

⁵⁸⁵ R. DE SAINT PROJET, *Les lois sexuelles*, op. cit., p. 20

Cette notion de possibilité d'être aperçu et non d'être aperçu concrètement est propre à rendre cet article redoutable. D'autre part, il faut en complément de cet article du Code pénal, se pencher sur la jurisprudence dans la première moitié du XIXe siècle qui ne reste pas indifférente à la nature homosexuelle de l'outrage à la pudeur. Les magistrats, à cette époque, n'ont de cesse de qualifier cet acte avec un vocabulaire emprunté au vocabulaire moral : honteuse passion, acte immoral, faits qui révoltent la nature.⁵⁸⁶ Ces termes aggravent la situation juridique de ceux qu'ils incriminent. Ces qualificatifs sont encouragés par le développement, au cours du XIXe siècle, de la parole sur le sexe notamment dans la médecine. La jurisprudence va se nourrir de ces discours pour alimenter ses propres réflexions. Grâce à l'analyse de la jurisprudence, on découvre une première partie du XIXe siècle employée à définir les perversions et la seconde s'intéressant au caractère public de l'acte homosexuel.⁵⁸⁷ Il est normal que ce contexte influe sur l'application de cet article 330. Un manuel de droit est assez clair sur cette question. Il fait l'historique des peines infligées depuis Charlemagne à ceux qui pratiquaient la sodomie. Il note que désormais (ce manuel date de 1840), le législateur se borne à condamner les actes contraires à la décence. L'auteur précise que l'accusé sera puni avec plus de rigueur si l'attentat aux mœurs concerne un des actes infâmes que les anciens regardaient comme un crime.⁵⁸⁸ Un arrêt de la Cour de cassation datant de 1813 relate une affaire qui semble bien être une illustration de ce que soulignaient Chauveau et Faustin. A la base, il s'agit d'une affaire se déroulant à Arheim, un agent de police faisant une ronde surprit un homme et une femme en pleine copulation... En vertu de l'article 330, les deux personnes furent poursuivies en police correctionnelle. Cependant, le tribunal de première instance de l'arrondissement d'Arheim relaxa les prévenus. Cette instance juridique jugeait que les faits commis par les appelés ne pouvaient être regardés comme un outrage public à la pudeur.

⁵⁸⁶ D. BORRILLO, *Homosexualité et droit*, Paris, PUF, 1998, p. 97-101

⁵⁸⁷ J DANET, *Discours juridiques et perversions sexuelles : XIXe et XX e siècle*, Nantes, 1977, passim

⁵⁸⁸ A CHAUVEAU H. FAUSTIN, *Théorie du Code pénal*, Paris, 1840, p. 109-112

Le tribunal de première instance stipulait que l'acte constituait un scandale public mais pas un outrage à la pudeur. Le caractère de l'acte ne le faisait visiblement pas rentrer dans le cadre d'un outrage public à la pudeur. La Cour de cassation n'ira pas dans ce sens et jugera l'acte comme un outrage public à la pudeur. Cependant la décision du tribunal de première instance de l'arrondissement d'Arheim est caractéristique.⁵⁸⁹ Un manuel de droit fait référence à cette décision de ce tribunal de première instance en notant que l'on avait jugé qu'un tel acte n'était pas constitutif de l'outrage public à la pudeur.⁵⁹⁰ Dans certains dictionnaires de police, se trouvent des annotations sur les mauvaises mœurs, qui peuvent aussi faire, d'une certaine manière jurisprudence.⁵⁹¹ Cette notion de mauvaises mœurs peut être juridiquement parfaitement adaptée pour les cas d'attentat à la pudeur homosexuelle. Cela peut concerner aussi bien les rencontres dans les promenades publiques, qu'un écrit jugé contraire à la morale publique. Ils sont contraires à la morale publique, dans la mesure où ils sont entendus, diffusés ou visibles. A partir du fait où ils sont cachés et non visibles, ils ne sont pas constitutifs du délit d'atteinte aux bonnes mœurs. Ce concept d'atteinte à la morale publique allié au contenu de l'article 330 du Code pénal sur l'attentat à la pudeur est propre à faire de cet article du Code pénal, une arme contre le développement public de l'homosexualité. On peut dire que cet article 330 sera, de loin, la première arme qu'utiliseront policiers et magistrats contre le développement des mœurs homosexuelles dans les grandes villes et notamment à Paris.⁵⁹²

⁵⁸⁹ *Bulletin de la Cour de cassation*, Tome XVIII, année 1813, Paris, 1814, p. 144

⁵⁹⁰ J.F.C. CARNOT, *Commentaire sur le Code pénal*, Paris, 1823-1824, p. 91

⁵⁹¹ M. LEOPOLD, *Dictionnaire général de police administrative et judiciaire de la France*, Paris, 1816, p. 464

⁵⁹² Bien avant l'alinéa que Vichy rajoutera à l'article 330 du Code pénal, et qui définira spécifiquement le délit d'homosexualité pour le réprimer plus sévèrement, nous pouvons penser que cette définition d'atteinte à la morale publique ou d'outrage aux bonnes mœurs que l'on retrouve dans ces textes anticipent l'origine de cet alinéa.

B/ LA NOTION DE BONNES MŒURS DANS D'AUTRES TEXTES DE LOI

Parallèlement à cet article 330 du Code pénal, il faut aussi voir, si dans les autres textes juridiques, des articles comportent des notions qui peuvent atteindre l'homosexuel au plan du droit. Plusieurs éléments dans le droit français dans la première partie du XIXe siècle sont de nature à pouvoir atteindre ou viser l'homosexuel.

Dans le Code civil précisément, la notion de bonnes mœurs que l'on vit apparaître dans d'autres textes est également présente : L'article 6 du Code civil stipule que l'on ne peut déroger par des conventions particulières aux lois qui intéressent l'ordre public et les bonnes mœurs. L'article 1133 stipule que la cause est illicite quand elle est prohibée par la loi et quand elle est contraire aux bonnes mœurs ou à l'ordre public. Toujours cette notion de bonnes mœurs qui est suffisamment élastique, et en même temps, suffisamment explicite pour atteindre l'homosexuel.

Parallèlement à ces textes faisant référence aux bonnes mœurs il y a dans la législation des textes de lois réprimant les outrages aux bonnes mœurs et à la morale publique par voie de presse. L'article 287 du Code pénal de 1810 stipule : « Toute exposition ou distribution de chansons pamphlets, figures ou images contraires aux bonnes mœurs sera punie d'une amende de 16 à 500 FR, d'un emprisonnement d'un mois à un an, de la confiscation des planches et exemplaires imprimés ou gravés de chansons »⁵⁹³ Parallèlement à cet article, la loi 6444 du 17 mai 1819 concerne la répression des crimes et délits par voie de presse ou par tout autre moyen de publication. L'article 8 de ce texte de loi stipule : « tout outrage à la morale publique et religieuse ou aux bonnes mœurs par l'un des moyens énoncés en l'article 1^e, sera puni d'un emprisonnement de 1 mois à un an et d'une amende de 16 à 500 FR, l'article 1^{er} définit les moyens du

⁵⁹³ DUVERGIE, JB, *Code pénal annoté*, édition de 1832, Paris, A Guyot, 1833 MFICHE F-34479 voir article 287

crime par réunions, écrits, affiches, gravures. »⁵⁹⁴Le concept de morale publique concerne toute manifestation publique qui est de nature à n'être pas conforme à la morale et cette conception rejoint la notion de bonnes mœurs car elle signifie une norme à ne pas transgresser. Ces textes reprennent la notion d'outrage public qui divise l'espace entre le public où certains actes sont prohibés et l'espace privée où ils sont licites. Cette notion d'atteinte à la morale publique par voie de presse se retrouve dans des sources policières : en date du 6 octobre 1830, une circulaire de police constate que la vente et le colportage de livres et de gravures contraires à la morale publique se pratiquent dans la capitale d'une manière scandaleuse ; on craint que ce phénomène n'atteigne les campagnes et il est donc ordonné la plus grande surveillance pour, en vertu de l'article 287 du Code pénal, arrêter les contrevenants. Un rapport de police datant du 24 septembre 1830 fait état, rue de Rivoli, d'un étalage présentant des ouvrages contenant les accouplements les plus lascifs, et dans une caisse, des documents présentant des scènes de débauche les plus scandaleuses. Au cours des années 1830 – 1842 on trouve plusieurs rapports sur la présence de livres scandaleux dans des quartiers de Paris.⁵⁹⁵C'est dire que la préoccupation de l'atteinte à la morale par voie d'écrit est une réalité.

C/ LE CONTROLE DES MŒURS DANS CERTAINES ORDONNANCES DE POLICE

Parallèlement aux textes de loi qui peuvent être utilisés pour réprimer, le cas échéant, l'homosexualité sous une forme ou une autre, il y a des ordonnances de police. Ces ordonnances sont prises par l'autorité administrative et donc le préfet de police de Paris sous l'autorité du ministre de l'intérieur. Elles sont inférieures à la loi mais elles sont prises par le pouvoir administratif et ont une valeur juridique certaine. Plusieurs ordonnances de police comportent des éléments importants pour notre propos. L'ordonnance n° 1476 concernait les bals et réunions

⁵⁹⁴ *Bulletin des lois du royaume de France 7^e série tome 8*, Paris, impr. Royale, 1819, p. 465-471

⁵⁹⁵ ARCHIVES DE LA POLICE, DA 229

publiques. Elle date du 31 mai 1833. Elle fut promulguée par le Préfet de police Henri Gisquet (1792-1866), qui fut en poste de 1831 à 1836. Cette ordonnance stipule dans son article 7 : « Chaque entrepreneur de bals publics devra interdire dans son établissement toutes danses indécentes et requérir les officiers de police à l'effet d'en expulser les auteurs ainsi que toutes les personnes qui commettraient des outrages publics à la pudeur. Cette ordonnance interprète la notion d'outrage public définie par l'article 330 du Code pénal. Cette ordonnance atteignant les établissements fermés doit être soulignée : dans les archives de police entre 1819 et 1823 nous avons plusieurs rapports sur des établissements fréquentés par des « pédérastes » et dans lesquels on déplore des outrages à la morale publique. La préoccupation de la police parisienne envers ce type d'établissement paraît certaine et il est pertinent de faire le rapprochement entre cette ordonnance de police et la préoccupation des policiers parisiens sur des établissements fréquentés par une clientèle de « pédérastes », où des atteintes aux bonnes mœurs seraient monnaie courante. D'ailleurs le 13 décembre 1843, une nouvelle ordonnance de police n° 1864 du Préfet de police Gabriel Delessert (1786-1858), confirme l'ordonnance du préfet Gisquet. Des ordonnances réglementent les masques et déguisements. Des éléments font aussi référence aux bonnes mœurs. L'ordonnance n° 1232 en date du 10 février 1828 concerne les masques. L'article 2 stipule que nul ne pourra prendre de déguisements qui seraient de nature à troubler l'ordre public, ni qui pourraient de quelque manière, blesser la décence et les mœurs. Une ordonnance de police concernant encore les masques et qui date du 10 février 1830 stipule en son article 3 qu'il est défendu à toute personne masquée, déguisée ou travestie de provoquer les passants par des gestes et paroles contraires à la pudeur et de nature à blesser la morale publique et les bonnes mœurs.⁵⁹⁶ Ces ordonnances sur le travestissement sont à rapprocher de certaines sollicitations de la police envers certaines personnes qui se travestissent : le 15 juillet 1845 un rapport de police concerne un certain Jacques François Renaudin qui se travestit en femme.

⁵⁹⁶ pour les ordonnances de police voir G. DELESSERT, *Collection officielle des ordonnances de police depuis 1800 jusqu'à 1844*, Paris, 1845

En juillet 1846, un rapport de police fait référence à Claude Gilbert, porteur de vêtements de femme et qui est traduit pour outrage à la pudeur devant le tribunal correctionnel de la Seine.⁵⁹⁷

Enfin, le 13 novembre 1843, Gabriel Delessert Préfet de police de Paris, publie une instruction réglementaire. Cette instruction ordonne la surveillance toute particulière des actes de sodomie pour saisir le flagrant délit. Ce chapitre s'intitule « outrage public à la pudeur sodomie »⁵⁹⁸ L'instruction du préfet Delessert indique que le fait de pédérastie tenté ou consommé est dans un cas comme dans l'autre le délit d'outrage public à la pudeur. Cette définition « tenté ou consommé » permet une extension du délit d'outrage à la pudeur. Cette précision de Gabriel Delessert fait peut-être écho à plusieurs dénonciations et rapports de police présents dans les archives. Ces rapports de police stipulent qu'il est parfois difficile de surprendre en flagrant délit les intéressés. Ils soulignent de ce fait que les lieux de rencontre sont fréquentés par les mêmes individus malgré les surveillances de la police. Estimer que le fait de tenter tombe sous le coup de l'attentat à la pudeur, permet de réprimer un de ces hommes du seul fait qu'il se trouve dans certains endroits, du coup cela facilite le travail de la police. Il n'est pas fortuit de voir dans cette précision de l'autorité préfectorale une réponse à ces nombreuses remontées. Cela autorise les entrepreneurs de morale à avoir une vision extensive de l'outrage public à la pudeur.

L'outrage public à la pudeur qui pose problème est l'acte de sodomie. Tous ces textes de loi cités et ces circulaires de police comportent des notions globales. Cependant ils peuvent comporter suffisamment d'éléments pour être des outils au service de la répression pratique de l'homosexualité qui fut une réalité concrète. Ils seront complétés par le discours des juges.

⁵⁹⁷ voir ARCHIVES DE LA POLICE, DB58 travestissement

⁵⁹⁸ ARCHIVES DE LA POLICE, DA223 instruction réglementaire du 13-11-1843

D/ LA PROTECTION DE LA JEUNESSE DES ARTICLES DU CODE PENAL JUSQU'À LA REFORME DE 1832

La préoccupation de la protection juridique de la jeunesse s'installe progressivement. Une confusion entre homosexualité et détournement de mineurs apparaît d'abord dans le discours de ceux qui souhaitent criminaliser l'homosexualité. Progressivement, au cours de la première moitié du XIXe siècle, le législateur va se soucier de plus en plus de la protection de la jeunesse. On peut penser que les discours amalgamant homosexualité et débauche la jeunesse eurent un écho, de même que le discours de certains policiers.

Plusieurs articles du Code pénal concernent la protection de la jeunesse. L'article 331 du Code pénal réprimait tout attentat à la pudeur consommé avec violence sur la personne d'un enfant de l'un ou l'autre sexe de moins de 11 ans. L'article 333c stipulait que si les coupables étaient les ascendants de la personne sur laquelle a été commis l'attentat, s'ils sont de la classe de ceux qui ont autorité sur elle, s'ils sont ses instituteurs, ses serviteurs à gage, s'ils sont fonctionnaires ou ministre d'un culte, la peine sera les travaux forcés à temps.⁵⁹⁹ L'article 333 c vise notamment l'instituteur qui a autorité sur ses élèves ou le prêtre qui a la responsabilité des enfants dans le cadre du catéchisme. Il pointe particulièrement les risques dans ce domaine.

L'article 334 doit être particulièrement souligné. Il peut constituer une arme redoutable contre l'homosexuel, surtout quand il est confirmé par la jurisprudence. Cet article stipule que, quiconque aura attenté aux mœurs en excitant, favorisant ou facilitant la débauche ou la corruption de la jeunesse de l'un ou l'autre sexe au-dessous de l'âge de 21 ans sera puni d'un emprisonnement de six mois à deux ans et d'une amende de cinquante à cinq cent francs. Pourquoi cet article peut-il être une arme contre les homosexuels ?⁶⁰⁰ Cet article doit être encore lié

⁵⁹⁹ J.B. DUVERGIE, *Code pénal annoté, édition de 1832*, Paris, 1833, p. 53

⁶⁰⁰ 50 francs équivaut globalement à trois semaines du salaire d'un ouvrier (3 fr par jour environ à partir de Jean Michel Gourden)

aux discours mêlant homosexualité et corruption de la jeunesse. On ne peut pas ne pas faire le lien entre ce texte et les discours sur l'homosexuel corrupteur de la jeunesse. D'autant plus que ce texte par sa formulation laisse encore à la jurisprudence une assez grande latitude d'interprétation. Ce que les juges au cours de certaines affaires feront.

Cependant en 1832, un tournant important sera franchi pour le renforcement de la protection de la jeunesse. Le 28 avril 1832, un projet de loi modifiait un très grand nombre d'articles du Code pénal. Sur le plan des crimes et délits sexuels, cette réforme juridique était plus sévère. Jusqu'à cette réforme de 1832, la loi ne punissait que l'attentat à la pudeur commis avec violence. Après cette réforme, l'attentat à la pudeur sans violence sur la personne d'un enfant de moins de 11 ans tombe sous le coup de la loi.⁶⁰¹ La loi de 1832 trahit un souci accru de protection de la jeunesse. Le sentiment de la protection de l'enfance se développe. « Le fait que les enfants dès leur plus jeune âge sont au travail dans les ateliers et qu'ils ne reçoivent pas une bonne éducation est stigmatisé par les médecins et les sociétés philanthropiques qui jugent néfastes la promiscuité entre les adultes et les enfants. »⁶⁰²

L'arsenal juridique comporte des textes qui, sans citer nommément les homosexuels, sont suffisamment explicites pour les atteindre. Certains de ces textes par leurs caractères plus généraux laissent une marge d'interprétation aux juges mais en même temps, ils usent de termes clairement significatifs comme bonnes mœurs, morale publique, débauche de la jeunesse. Ces notions parlent certainement à des hommes de loi, qui peuvent aussi s'aider des discours médicaux et de ceux des réformateurs sociaux. L'homosexualité est désormais susceptible d'être réprimée quand elle devient visible et qu'elle offense les « bonnes mœurs » et occasionne des scandales.

⁶⁰¹ voir M. DANIEL, Histoire de la législation pénale française concernant l'homosexualité, « *Arcadie* », janvier 1962, p. 15

⁶⁰² R. TEBOUL, article Pédophilie, *Dictionnaire de l'homophobie*, Paris, 2003, p. 308

Ce contexte de visibilité est important car il semble être le premier motif de répression de l'homosexualité. Cet arsenal juridique, dans quelle mesure va-t-il être utilisé au cours de poursuites judiciaires ?

CHAPITRE VII : LA REPRESSION EN PRATIQUE

Les textes de loi offrent donc des dispositions susceptibles d'atteindre l'homosexuel masculin. Dans quelle mesure et comment va-t-il être atteint ? La principale cause de délit qui semble susceptible de s'appliquer aux homosexuels masculins sur Paris est la visibilité de l'homosexualité sous plusieurs formes à ceci s'ajoute le détournement de mineur. La répression de l'homosexualité prendrait un caractère multiforme. Elle progresserait dès l'époque de l'Empire et jusqu'aux années de la monarchie de juillet.

I LA REPRESSION DE L'HOMOSEXUALITE DE 1789 A LA PREMIERE PARTIE DU XIXE SIECLE : UN DURCISSEMENT PROGRESSIF

A partir de la Révolution et au début du XIXe siècle, nous disposons de plusieurs procès qui nous permettent d'apprécier l'évolution de la répression de l'homosexualité. Les déroulements de certains de ces procès permettent de comprendre comment l'arsenal juridique est utilisé. Nous pouvons observer un durcissement progressif apparent à partir de l'Empire : nous avons pu identifier un plus grand nombre d'affaires. Cependant nous pouvons mentionner des procès intentés à des homosexuels dès la Révolution.

A/ QUELQUES PROCES PENDANT LA REVOLUTION

Dès la Révolution, on peut observer que des poursuites judiciaires ont cours pour des causes d'homosexualité, et ceci malgré l'abolition du crime de sodomie. Il s'agit parfois d'hommes surpris dans des endroits de rencontre ou connus comme « pédérastes. »

Le premier cas débute par un contrôle au jardin des Tuileries. Un rapport de police du 25 mars 1792 indique que plusieurs canonniers volontaires du bataillon de l' Arsenal, savent que tous les jours dans les Tuileries, des hommes se livrent entre eux à une débauche infâme. Ils se sont rendus au jardin des Tuileries et ils ont voulu prendre quelques-uns de ces hommes en flagrant délit.⁶⁰³ Plusieurs se sont enfuis et l'un d'entre eux à été conduit au corps de garde des volontaires. La personne nie : il s'agit d'un domestique de 27 ans Alexandre Coindé. Le rapport stipule qu'il a été incarcéré à la Conciergerie jusqu'à sa comparution devant le tribunal criminel. Cette affaire ressemble fort à un contrôle opéré par les brigades de pédérastie dans les années 1780. Le rapport souligne qu'il est suspecté du crime de sodomie, crime qui n'existe plus. Il y a visiblement différence entre une réforme qui abolit le crime de sodomie et son assimilation pratique par ceux qui sont chargés de faire régner l'ordre.

Deux autres hommes sont poursuivis en l'An II (1793-1794) : il s'agit de Jacques Friès, commis de vin et Jean Louis Le Noir, horloger. Ils sont au départ soupçonnés d'un vol et ensuite, vient le soupçon d'homosexualité. Les conclusions de l'enquête indiquent que les deux hommes sont prévenus de vol mais également d'un crime dont l'horreur qu'il inspire...⁶⁰⁴ Le rapport indique que le délit se trouve défini par les articles 7, 8, 9 titre II de la loi du 22 juillet 1791. Un deuxième rapport indique que le crime de sodomie dont les deux hommes sont prévenus n'est pas littéralement exprimé à moins que l'on ne fasse application des articles 7, 8, 9 de la loi du 22 juillet 1791. La loi du 22 juillet 1791 sur la police municipale et notamment les articles contenant les délits contre les bonnes mœurs sont utilisés. L'ensemble du dossier est construit de manière à prouver que les deux hommes sont « sodomites ». Ensuite la loi du 22 juillet 1791 est évoquée : comme la pratique ostentatoire de l'homosexualité fait partie des mauvaises mœurs, elle tombe, pour le tribunal de police de Paris, sous la définition de délit contre les bonnes mœurs. Le tribunal correctionnel de Paris et le tribunal d'appel cherchent donc à établir la véracité de leurs mœurs et

⁶⁰³ ARCHIVES NATIONALES, W251 rapport 25 mars 1792

⁶⁰⁴ ARCHIVES NATIONALES, D/III/266 Affaire Philippe Jacques Friès et Jean Louis Le Noir

proposent d'utiliser ces fameux articles. Cependant devant l'embarras juridique, car le crime sodomie n'est plus explicitement cité, ils font appel à la Convention nationale. Les deux hommes seront enfermés à La Force.

Deux autres cas sont disponibles en l'an II. Il s'agit des cas d'Etienne Remy et Jean Malleranges. Ils sont surpris aux Champs Elysées lors d'un contrôle de police. Jean Malleranges a 50 ans, il est poëlier de son état, est marié et a des enfants. Etienne Rémy a 22 ans, il est militaire. Lors du contrôle de police, Etienne Rémy avait visiblement le vêtement défait. Les accusés semblent nier ce dont on les accuse. Le tribunal de police correctionnelle considère que, compte tenu de l'instruction des témoins, les deux hommes doivent être déclarés coupables d'avoir attenté aux bonnes mœurs par des actions déshonnêtes et contre-nature. En conséquence des articles 8, 9, 10, titre II de la loi du 22 juillet 1791, ils doivent être détenus un an à la maison de correction pour y être soumis à des travaux.⁶⁰⁵ L'argument du tribunal de police correctionnel est de faire entrer le fait reproché dans le délit d'attentat aux bonnes mœurs spécifié dans la loi de 1791 sur la police municipale. Le tribunal d'appel de la police de Paris a une autre interprétation. Il prend acte que les deux hommes sont visiblement coupables d'un crime dont l'horreur qu'il inspire a empêché l'énonciation dans les lois. Il prend acte que la loi n'a pas clairement stipulée une punition précise de ce crime. Il ne rejette pas l'utilisation de la loi sur la police municipale de 1791. Cependant, embarrassé, il demande l'intervention de la Convention nationale et du ministre de la justice. Visiblement ces deux instances tentent de voir comment on peut réprimer les actes d'homosexualité, mais constatent que rien n'est prévu. On a l'impression que l'abolition du crime de sodomie est passée largement inaperçue. Enfin le ministre de la justice répond que les deux accusés sont bien prévenus du crime contre-nature. Par-là, il reconnaît ce crime. Cependant, il déplore que la loi ne se soit point exprimée sur la punition de ce délit. Il déclare que s'il n'y a rien dans les lois, c'est parce que les Constituants ont jugé qu'il valait mieux oublier l'existence de telles horreurs. En fait, il emploie un argument que d'autres emploieront par la suite : la publicité qui est donnée à ces affaires fait plus de tort

⁶⁰⁵ ARCHIVES NATIONALES, D/III/266 Affaire Rémy Malleranges

et donc il vaut mieux les étouffer. On le voit, ces deux cas, comme les deux précédents dans une moindre mesure, donnent l'occasion de débats sur la pertinence d'utilisation de la loi sur la police municipale concernant l'atteinte aux bonnes mœurs. Dans ce dernier cas on a une instance qui estime que les deux cas tombent sous le coup de ces articles alors qu'une autre se pose la question de la pertinence d'utilisation de ce texte et souhaite y recourir ; enfin l'autorité politique qui constate que plus rien n'est prévu pour réprimer la sodomie et qui explique pourquoi et dans quelle logique.

A la lumière de ces affaires, on a l'impression d'une justice qui à l'époque révolutionnaire, se cherche au niveau de la répression de l'homosexualité. Il y a une volonté de réprimer et de contenir « les actes de pédérastie » que l'autorité policière constate dans la capitale, mais on paraît chercher désespérément les outils de répression. Les débats autour de l'utilisation de la loi du 22 juillet 1791 en sont la manifestation. La différence avec les procès de l'Ancien régime, c'est que le crime de sodomie a changé de nature et demande aux hommes de loi une adaptation. Il faudrait évoquer des formes de réminiscence du passé, ces entrepreneurs de morale ne parviennent pas à admettre et à s'adapter au fait que ce crime ait disparu du Code pénal. Le recours possible au délit d'atteinte aux bonnes mœurs range « le délit de pédérastie » dans les délits d'outrage public à la pudeur. Car pour qu'il y ait atteinte aux bonnes mœurs, il faut que l'acte ait été public. Tous ces cas de répression interviennent, soit dans le cas de contrôle dans des jardins, soit dans le cas d'une publicité scandaleuse. La pratique juridique qui se met en place progressivement dans ces années de révolution sera celle qui s'affirmera avec l'Empire. Nous n'avons pas pour l'époque révolutionnaire proprement dite, d'autres cas de répression juridique de l'homosexualité. Les autres cas que nous allons examiner sont des cas de répression qui se situent après l'avènement de l'Empire. Ces cas de répression de l'homosexualité sous la Révolution démontrent que la pratique répressive contre l'homosexualité tente de se poursuivre. Elle peine à s'adapter à la nouvelle législation.

B/ UNE ACCELERATION DE L'EMPIRE A LA MONARCHIE DE JUILLET

A partir de l'Empire, la répression juridique de l'homosexualité paraît croître. Les procès que nous avons identifiés sont de diverse nature : pour certains la corruption de la jeunesse est mise en avant. Certains autres concernent des affaires d'outrage aux mœurs dans des lieux publics et d'autres enfin font intervenir la visibilité et le scandale que celles-ci occasionnent. Globalement nous avons plusieurs cas de figure : nous avons des hommes condamnés pour outrages aux mœurs dans les années 1810 et dans les années 1830 et 1840. Nous avons des affaires plus graves et plus retentissantes comme l'Affaire de la rue des remparts et nous avons des cas de criminels et dans ce cas l'homosexualité constitue un facteur aggravant pour ces hommes.

Nous avons localisé neuf hommes sur Paris pendant l'Empire qui ont eu des condamnations pour cause d'homosexualité. Ces cas se situent entre l'année 1804 et l'année 1811. On trouve globalement trois cas de figure qui motivent ces condamnations, la notoriété en tant qu'homosexuel parfois doublée d'une situation sociale précaire, le détournement d'adolescents et l'outrage public à la pudeur. Cinq de ces hommes ont des problèmes avec la justice car ils sont connus notoirement pour leurs mœurs. On trouve dans les dossiers concernant ces hommes qu'ils sont connus comme pédérastes ou se livrent notoirement à la pédérastie. Dans l'ordre chronologique, en l'an XIII (1804 -1805) Henry Duhem, 28 ans, domestique et Philippe Bergerat, 28 ans, domestique sont soupçonnés de vol puis vient la connaissance de la nature de leur relation. Ils sont poursuivis car leur immoralité nécessite de les séquestrer. Les trois autres hommes condamnés le sont aussi pour être connus notoirement pour leurs mœurs. Casimir Lesaine un cordonnier est dénoncé en 1806 au préfet de police de Paris « comme pédéraste » par lettre. Il a, de plus, la malchance d'être sans ouvrage ou sans travail. Les deux autres hommes Pierre Vincent et de Bastien Tréguet sont poursuivis car notoirement connus comme homosexuels. Le rapport du ministre de la police générale fait clairement mention que les deux hommes étant notoirement « pédérastes » font scandale dans tout le voisinage.

Dans ces affaires on retient comme charges contre ces hommes qu'ils portent atteintes à la morale publique et de ce fait font scandales car l'homosexualité dans ces cas apparait dans la sphère publique. Il y a dans ces cas-ci, application de la notion de pudeur publique telle que la définit Marcela Iacub⁶⁰⁶. Les condamnations ou peines prononcées contre ces cinq hommes sont aussi significatives de cette notion de pudeur publique et du fait de mettre fin au scandale de la visibilité de la vie de ces hommes. Ce sont ainsi dans ces cas des mesures administratives de police qui frappent ces hommes. Un est placé à Bicêtre et les autres sont tous renvoyés à la campagne sous la surveillance des autorités locales.

Le deuxième cas de figure est constitué par des hommes qui ont abusé d'adolescents. C'est le cas de deux hommes : l'un, Tumerel un maître aux écritures a abusé de deux de ses clercs et il est enfermé un mois à Sainte Pélagie et le deuxième Pierre Henry 29 ans, ouvrier horloger qui est accusé d'avoir abusé d'un adolescent de 13 ans. Cet homme a, selon le rapport du préfet de police en date 23 juin 1809, une mauvaise réputation et il est sans ressource. Il est exilé à Vesoul. C'est aussi une mesure administrative qui le frappe.

Le troisième cas de figure est constitué par l'outrage public à la pudeur. Il s'agit du cas de deux hommes surpris en plein Paris le 13 juin 1811 en plein rapport sexuel. Il s'agit de Julien Pierre et Jean Stickens. Ils sont enfermés à Bicêtre tous deux pour un mois. Il s'agit également dans ces deux cas d'une mesure administrative prise par le préfet de police.

Pour les années 1830 et 1840 nous disposons de vingt cas de poursuites judiciaires, ce sont tous des cas d'outrage public à la pudeur, trois cas sont condamnés pour vagabondage également. On peut observer que pour ces cas les mesures de police administrative ne sont pas utilisées mais que la justice utilise davantage l'article 330 du Code pénal de 1810. La répression semble se faire plutôt par la loi et les tribunaux au cours de ces années 1830 et 1840 que par le biais des mesures administratives.

⁶⁰⁶ voir M. IACUB, op. cit., p. 41-45

Dans l'ordre, en 1831 le marquis de Boufflers est condamné à 6 mois de prison.⁶⁰⁷ En 1835, une affaire part d'une plainte pour vol. L'accusé est un soldat du 43^e régiment du nom de Venot. Le plaignant aurait proposé à Venot un verre de vin dans un bar. Après la sortie du bar, l'homme lui aurait fait des propositions malhonnêtes en lui demandant : « Est-ce que vous aimez les femmes ? » Le soldat comprenant de quoi il s'agissait, l'aurait menacé de le conduire au poste de police. L'homme aurait alors pris la fuite en abandonnant ses effets personnels. En fin de compte, le tribunal de police déclarera Venot coupable de vol et le condamnera à cinq années de prison. Parfois des affaires se retournèrent contre les plaignants suite à des accusations d'homosexualité ce qui ne fut pas le cas au bout du compte pour cette affaire. Le fait de retourner des plaintes en accusation d'homosexualité montre combien l'homosexualité en soi et même sans des accusations de détournement de mineurs, pouvait vous conduire devant un tribunal. Ce type d'affaire démontre l'état de fragilité juridique qui pouvait être celui de l'homosexuel masculin. Au cours des années 1840 nous disposons de quatorze cas de poursuites judiciaires pour outrage public à la pudeur. Il semblerait que la répression augmente au vu du plus grand nombre de poursuites judiciaires. Ces hommes sont, pour huit d'entre eux condamnés à plusieurs mois de prison, un est acquitté et un autre est condamné à une simple amende ; pour quatre autres, la peine n'est pas mentionnée. Les peines de prison varient entre trois à six mois environ. Il s'agit de Gustave Manget condamné à quatre mois de prison pour pédérastie.⁶⁰⁸ Egalement en 1842 un boulanger nommé Potier arrêté aux Champs Elysées en flagrant délit de pédérastie, ce qui semble indiquer que l'homme a sans doute été pris sur le fait, est condamné à six mois de prison.⁶⁰⁹ En 1844 un homme dénommé Chopart est condamné à 6 mois de prison pour recel et pédérastie.⁶¹⁰ De même en 1844 un prêtre nommé Pesé

⁶⁰⁷ ARCHIVES DE LA POLICE, *BB4 Pédérastes*, *Fiche du Marquis de Boufflers* condamnation en 09-1831

⁶⁰⁸ ARCHIVES DE LA POLICE, *BB4, Pédérastes*, *Fiche de Gustave Manget* condamné le 27-09-1842

⁶⁰⁹ ARCHIVES DE LA PREFECTURE DE POLICE, *BB4 Pédérastes*, *Cas Potier* 1842

⁶¹⁰ ARCHIVES DE LA PREFECTURE DE POLICE, *BB4 Pédérastes*, *Cas Chopart* 1844

est surpris par des chanteurs et est détenu à Sainte Pélagie.⁶¹¹ Idem pour un dénommé Rossignol de Blainville condamné à six mois de prison pour pédérastie. Georges Charlel arrêté avec le précédent dans les mêmes circonstances règle 50 francs d'amende.⁶¹² Est ce l'âge de l'accusé qui explique cette clémence plus grande ? : Cet homme a 18 ans au moment des faits. Est ce de ce fait que l'on considéra ceci comme une faute passagère de sa part ? Au cours de cette même année 1844 un logeur nommé Dantan est poursuivi « pour avoir facilité la débauche des pédérastes », il s'agirait peut-être du fait de sa qualité de logeur, d'un homme qui organisait des rencontres ou soirées à son domicile ou qui les favorisait.⁶¹³ Nous n'avons pas la sentence pour ce cas mais cette affaire indiquerait ce que nous pressentions : le fait de faciliter la pratique de l'homosexualité est jugée comme plus grave que la faute passagère. En 1845 un homme nommé Camard est arrêté à Saint Roch le 23 mars 1845 pour attentat à la pudeur envers un jeune homme. L'homme est acquitté alors que sa fiche comporte « pédéraste bien connu ». Il est noté également « appartient à une famille honorable ».⁶¹⁴ Au cours de la même année 1845 un homme subit une accusation d'attentat à la pudeur au sein même du tribunal de police correctionnelle. Il se trouvait dans ce même tribunal de police correctionnelle et il passera de la situation de spectateur à celle d'accusé. Cette mésaventure incarne le risque juridique auquel pouvait faire face l'homosexuel masculin qui avait la malencontreuse idée de se faire remarquer. Ce jeune homme est accusé par quatre témoins d'avoir commis un attentat à la pudeur au sein même de cette institution. L'homme en question avait une heure à perdre et serait allé au tribunal de police correctionnelle. L'avocat du roi oriente le prévenu vers le juge d'instruction.⁶¹⁵ C'est ce qu'indique l'article paru dans *La Gazette des tribunaux* du 21 décembre 1845. Il était également possible d'être poursuivi pour attentat à la

⁶¹¹ ARCHIVES DE LA PREFECTURE DE POLICE, *BB4 Pédérastes*, Cas Pesé 1844

⁶¹² ARCHIVES DE LA PREFECTURE DE POLICE, *BB4 Pédérastes*, voir Cas Charlel Georges 12-08-1844

⁶¹³ ARCHIVES DE LA PREFECTURE DE POLICE, *BB4 Pédérastes*, voir Cas Dantan 1844

⁶¹⁴ ARCHIVES DE LA PREFECTURE DE POLICE, *BB4 Pédérastes*, voir Cas Camard 23-03-1845

⁶¹⁵ *Gazette des Tribunaux*, 21-12-1845

pudeur ou outrage aux mœurs dans un lieu qui ne fût pas à priori un lieu public. Ce fait constitue une illustration concrète de cette notion extensive d'attentat à la pudeur que pouvaient appliquer certains entrepreneurs de morale. C'est précisément le cas pour trois hommes interpellés dans un garni et poursuivis comme prévenus d'attentat aux mœurs. Nous n'avons pas la sentence de cette affaire mais ces trois cas sont intéressants car un garni n'est pas *a priori* un lieu public. Il faut tout de même signaler que ces hommes sont aussi accusés de vol⁶¹⁶ Au cours de cette même année 1845 un contrôle de police au jardin des Tuileries qui se déroule en juillet, se solde par l'arrestation de quatorze hommes qui, pour la plupart, sont connus de la police et sont donc déférés à la justice.⁶¹⁷En 1846, nous avons deux condamnations de trois et quatre mois de prison pour outrage public à la pudeur. Enfin en 1847 trois hommes, Boissouvel, Rousseau et Hodiesne, comparaissent devant le tribunal de police correctionnelle. Les deux premiers, sous l'accusation de vagabondage, seront condamnés à trois mois de prison et le dernier, sous l'accusation d'outrage à la pudeur sera condamné à six mois de prison. Il est précisé que ces hommes fréquentaient les passages et galeries connus pour être, des lieux de fréquentation homosexuelle, et cette affaire semble partie d'une plainte des commerçants de ces galeries.

A travers ces cas, nous pouvons observer que dans le cas parisien, les cas d'homosexualité doublés de situation de vagabondage ou d'absence de travail aboutissent globalement à une mesure de police administrative sans jugement sous l'Empire. Il est à noter que cette mesure était appliquée également aux vagabonds et délinquants. Nous retrouvons au niveau juridique le lien observable dans les discours de certains réformateurs sociaux, entre l'homosexualité et les fléaux sociaux de la ville. C'est précisément le sens des mesures de haute police que certains préconisaient contre les mesures juridiques redoutées pour les scandales qu'elles pouvaient occasionner. Il y a visiblement la volonté à travers ces cas de réprimer la visibilité et le scandale de ces comportements par des

⁶¹⁶ ARCHIVES DE LA PREFECTURE DE POLICE, *BB4 Pédérastes*, voir Cas Perrier Auguste, Robrau Joseph et Lansard Aimé 12-03-1845

⁶¹⁷ *Gazette des Tribunaux*, 31-07-1845

mesures qui évitent de faire de la publicité. Ces hommes se voient appliquer une peine principale qui est une mesure de haute police car prise par l'autorité administrative : l'exil dans la province d'origine avec surveillance. Cette mesure vise à éloigner le prévenu de ses habitudes et relations et en quelque sorte, le changer : c'est tout le sens de cette mesure d'exil avec surveillance. Pour les années 1830 et 1840 la répression judiciaire se fait davantage par des condamnations à de la prison pour outrage public à la pudeur. On pourrait y voir un durcissement de la répression judiciaire d'autant plus que les cas semblent plus importants pour les années 1840 au vu de nos sources.

Enfin nous avons d'autres affaires qui paraissent beaucoup plus graves et aboutissent à une répression plus importante : c'est le cas de l'affaire de la rue des remparts. Au cours de cette année 1845 ce procès met en cause un réseau d'homosexuels, selon les comptes-rendus de *La Gazette des tribunaux* et il va bénéficier d'une grande publicité. Cette affaire grave a eu de grands retentissements en termes de répression de l'homosexualité. Elle se passe en 1845. L'accusation concerne 28 personnes toutes prévenues de « pédérastie ». C'est à la suite d'un assassinat que la police découvrit ce qu'elle nomma une association de malfaiteurs. Ces derniers se réunissaient dans la rue des remparts. Il est dit que cette troupe joignait au vol, les mœurs les plus immorales et des escroqueries. Ces prévenus sont accusés d'outrage public à la pudeur et d'incitation de mineurs à la débauche. Cette affaire donna lieu à plus de quarante arrestations. Le tribunal devait utiliser les articles 58, 334, 335, 401 du Code pénal. Cette affaire mêle le vol à l'accusation « de pédérastie » et donc contribue à entretenir l'idée du lien entre la criminalité et la pratique de l'homosexualité. Cependant l'accusation paraît essentiellement construite autour de la pratique de l'homosexualité. L'utilisation de l'article 334 du Code pénal donne lieu à une précision qui peut tenir lieu de jurisprudence. Il est stipulé que l'article 334 était applicable, non seulement au proxénétisme, mais à tout acte qui avait pour résultat de corrompre la jeunesse. Nous savons qu'un débat jurisprudentiel avait lieu, à savoir que pour certains, cet article ainsi que certains articles de la loi du 22 juillet 1791 n'était applicable que pour des cas de proxénétisme, alors que pour d'autres, ces textes s'appliquaient pour tout acte d'incitation de mineurs à la débauche. Les principaux protagonistes de cette affaire judiciaire furent

lourdement condamnés. Le principal accusé, qui joignait l'attentat à la pudeur, l'outrage public à la pudeur, l'incitation de jeunes gens mineurs à la débauche et le vol fut condamné à cinq années d'emprisonnement, cinq années de surveillance et deux années d'interdiction des droits civiques, en vertu des articles 58, 334, 335, 401 du Code pénal. Un autre protagoniste fut condamné à 8 mois de prison et deux années de privation des droits civiques en vertu des articles 334 et 335 du Code pénal. Deux autres furent plus légèrement condamnés car l'article 330 du Code pénal seulement fut invoqué. Cette affaire est présentée comme la répression d'une association d'homosexuels. Ce procès semble un des plus grave car *La Gazette des tribunaux* y consacre plusieurs articles. On insiste bien sur l'amalgame entre recel, escroquerie et mœurs homosexuelles (les plus immorales) des prévenus. On insiste aussi sur la corruption de la jeunesse. Cette affaire est encore une illustration parfaite que certains entrepreneurs de morale font entre le crime, banditisme et l'homosexualité masculine.

Enfin nous avons des cas d'hommes condamnés à mort pour des crimes ou délits graves mais pour qui l'homosexualité constitue un facteur aggravant. Ces condamnations aboutissent à des sentences de mort et l'homosexualité n'est pas le motif de ces condamnations. Cependant elle aggrave le cas de ces hommes. Christian Gury fait référence à ces deux affaires dans son ouvrage « *L'honneur professionnel d'un bourreau homosexuel en 1847* » Elles sont intéressantes car elles sont une illustration de l'amalgame entre homosexualité et crime. La première affaire concerne un dénommé Antonio Bracchetti condamné à mort le 17 mai 1824 pour avoir tenté d'assassiner son gardien de prison qui entendait contrarier « son vice italien.» L'homme était détenu à la prison de Bicêtre pour une condamnation aux travaux forcés à perpétuité pour un crime commis sur un prêtre. Le rapport parle de ses instincts ignobles apportés de son pays. Le gardien a voulu contrarier son habitude et Bracchetti l'a donc agressé. Cette affaire mêle la pratique de l'homosexualité au milieu du crime. Les instincts homosexuels de Bracchetti ne sont vus que comme la manifestation d'une nature malsaine qui se surajoute naturellement dans son cas à ses instincts criminels.

⁶¹⁸L'autre affaire mêle également le milieu du crime et l'homosexualité : le 26 mai 1826, Virgilio Malaguti et Gaetano Rotta qui sont connus comme un couple, sont guillotines. Ils sont reconnus coupables d'un vol de rouleau d'or et d'une tentative d'homicide avec préméditation sur la personne d'un changeur du Palais Royal. Dans cette affaire encore, leurs mœurs ne sont vues que comme une suite naturelle pour des natures perdues dans l'oisiveté et la débauche. Il est souligné que les deux hommes passaient leur temps au Palais Royal, lieu de rencontre connu, et comment ils se prostituaient. Leur condamnation à mort n'est entraperçue que comme le débouché inéluctable de leur vie désordonnée.⁶¹⁹ Deux affaires en somme qui lient l'homosexualité aux milieux des voleurs et des assassins. L'homosexualité ne constitue pas en elle-même la raison de leur condamnation mais elle se surajoute et aggrave le jugement qui est porté sur ces hommes. Ces cas seraient à rapprocher du cas de Pierre François Lacenaire qui fut exécuté le 9 janvier 1836 à Paris pour assassinat mais des soupçons d'homosexualité ont pesé sur Lacenaire. Louis Canler semble penser qu'il eut des rapports homosexuels et Lacenaire aurait reconnu que ce goût lui était venu en prison. D'après un contemporain Lacenaire aurait entretenu avec un dénommé Baton à Poissy des relations plus qu'intimes.⁶²⁰ Le cas de Lacenaire et les soupçons d'homosexualité qui auraient pesé sur lui, produisent comme dans les cas cités précédemment des représentations qui amalgament le crime et l'homosexualité masculine.

Quelle synthèse peut-on faire de ce panel de poursuites judiciaires sur Paris s'étendant entre 1804 et 1847? Dans le cas parisien, la répression de l'homosexualité répond davantage au souci de réprimer des actes que l'on estime relever de l'atteinte à l'ordre publique parce que ces situations rendent visible l'homosexualité. A travers cet ensemble de poursuites judiciaires sur Paris concernant des personnes homosexuelles, que peut-on déduire en ce qui

⁶¹⁸ voir C. GURY, *L'honneur professionnel d'un bourreau homosexuel en 1847 ; suivi de L'honneur suicidé d'un général homosexuel en 1903 ; et de L'honneur assassiné d'un homosexuel ordinaire en 1909*, Paris, 1999, p. 24-25

⁶¹⁹ C. GURY, op. cit., p. 24-25

⁶²⁰ voir M. LEBAILLY, *Lacenaire*, Paris, 1968, note 55 p. 330

concerne la répression judiciaire de l'homosexualité masculine ? L'homosexualité est réprimée à travers l'outrage public à la pudeur et l'attentat à la pudeur. L'attentat à la pudeur concerne les cas d'hommes surpris dans des lieux de rencontre parisiens mais les cas d'hommes poursuivis pour scandale dans le voisinage, peuvent être assimilés à des cas indirects d'outrage à la morale publique : il s'agit de réprimer des hommes qui, par l'étalage un peu trop ostentatoire de leurs mœurs, font scandale dans le voisinage. L'incitation des mineurs à la débauche est un autre angle qui permet d'atteindre juridiquement l'homosexuel. Enfin, l'homosexualité est aussi réprimée dans le cadre d'affaires criminelles plus globales : dans ce cadre l'homosexualité se surajoute à la nature criminelle de l'accusé. Elle aggrave les accusations. Elle démontre le lien que certains produisent entre homosexualité masculine et fléaux sociaux. Dans le cas d'affaires criminelles plus globales, l'homosexualité devrait être indifférente pour l'homme de loi, mais dans ce cas précis, les hommes de loi désignent cette particularité avec des termes du domaine moral comme « actes immoraux » « nature immorale » « perversité ». Ces discours permettent de replacer l'homosexualité de la personne au cœur de l'explication de sa nature criminelle. La personne est criminelle car elle a des mœurs qui ne peuvent que la prédisposer à être criminelle. L'homosexualité se voit traitée et réprimée comme n'importe quel fléau social. La principale sanction utilisée sous l'Empire par l'autorité préfectorale parisienne est l'exil dans la province d'origine. Elle peut être une peine complémentaire ou principale et elle est arbitraire car c'est une peine administrative. La mise sous surveillance, selon les juristes Pierre Lascoumes et Pierrette Poncela Pierre Lenoël, est une entorse à la légalité des délits car cette mesure est prise par le pouvoir discrétionnaire administratif qui détermine lui seul les conditions d'applications. Sous l'Empire, deux conceptions s'affrontent : Les uns (Comte Réal), pensent que cette mesure s'applique dans le cas de suspicion d'un individu sans réelle preuve (peut-on prouver l'homosexualité?). Les autres (Berlier), pensent que la mise sous surveillance est complémentaire d'une condamnation.⁶²¹ Cette mesure place donc les intéressés à la discrétion du

⁶²¹ P. LASCOUMES P PONCELA, *Au nom de l'ordre : une histoire politique du Code pénal*, Paris, Denoël, 1989 passim

pouvoir administratif et notamment des pouvoirs administratifs (préfecture de police de Paris et Ministère de la justice) ; ils peuvent être à tout moment frappés de cette mesure par le jeu de la répression diffuse de l'entourage, du voisinage... Elle illustre encore la fragilité juridique des intéressés. Cette mesure fait partie de ce que l'on nomme les mesures de haute police.

Il est nécessaire de faire une synthèse des usages de la justice dans le cadre de la répression pratique de l'homosexualité à Paris.

Dans le cadre de simples délits d'outrage aux mœurs ou de scandale de voisinage, les mesures de haute police semblent préférées sous l'Empire et elles paraissent aboutir au cours des années 1830 et 1840 à des condamnations à plusieurs mois de prison. L'homosexualité est aussi abordée dans le cadre d'affaires criminelles plus larges et elle semble bien constituer un cas manifestement aggravant. Ce panel d'affaires judiciaires semble démontrer que l'homosexualité fut une cause de poursuites judiciaires, notamment quand elle se faisait trop voyante et qu'elle occasionnait des scandales. A ces accusations on peut voir aussi apparaître dans certains cas l'incitation des mineurs à la débauche ou l'amalgame entre débauche de la jeunesse et homosexualité. Le cas de Pierre Henry en 1809 l'illustre bien car le rapport de police en date du 23 juin 1809 semble faire un parfait amalgame entre le fait d'abuser d'un enfant de 13 ans et ses goûts honteux.⁶²² Une autre pièce du dossier fait encore cet amalgame. Mais c'est l'affaire de la rue des remparts qui donne l'occasion de faire cet amalgame avec plus de notoriété. L'article 334 du Code pénal est utilisé dans cette affaire. En examinant la situation en province nous aurions encore plus l'occasion de constater cet amalgame et de voir comment la notion d'incitation de mineurs à la débauche peut constituer une arme répressive contre l'homosexualité masculine.⁶²³

⁶²² voir ARCHIVES NATIONALES, F7/3131, Rapport de M Dubois au Ministre de la police générale en date du 23 juin 1809

⁶²³ Après consultation des arrêtés de la Cour de cassation sur près de 50 années de 1800 à 1850, nous pourrions faire le constat que les outrages aux mœurs sur mineurs quand ils concernaient un mineur du sexe opposé au prévenu semblent avoir été traités avec plus d'indulgence que lorsqu'il s'agit d'un mineur de même sexe

Après avoir abordé la répression judiciaire globale de l'homosexualité sur Paris il faut entrevoir ce qui constitue l'action répressive principale de l'homosexualité à Paris : l'action de la police.

II L'ACTION REPRESSIVE DE LA POLICE

Nous disposons pour apprécier la répression policière dans Paris d'archives de police incomplètes du fait des destructions sous la Commune de 1871. Cependant celles dont nous disposons nous permettent d'appréhender la répression policière de l'homosexualité dans Paris, dans la première moitié du XIXe siècle. Sous l'Ancien régime, la Lieutenance générale de police de Paris était chargée depuis 1661, du maintien de l'ordre. Les patrouilles de police surveillaient les endroits jugés suspects pour prendre sur le fait des « pédérastes. » Cette police parisienne disparaît avec la chute de l'Ancien régime. Le rôle qui était assumé par le lieutenant général de police va être dévolu au Maire. Le Directoire va créer le ministère de la police générale mais cette dernière dépend toujours des autorités locales. La police pendant la Révolution paraît plutôt mal organisée. C'est probablement dans ce cadre qu'il faut replacer plusieurs rapports du département de la Seine datant de l'an VII qui se désolent des progrès de la « pédérastie » à Paris. De même la lettre de Picquenard s'alarmant de la pédérastie qui s'est développée au Palais Royal en 1795 peut être également replacée dans ce contexte. Cependant en 1800, Bonaparte crée la fonction de Préfet de police de Paris par la loi du 12 Messidor an VIII (1^{er} juillet 1800.) Cette fonction est directement inspirée de la fonction de Lieutenant général de Paris sous l'Ancien régime. Le préfet de police de Paris reprend les mêmes fonctions. Bonaparte va donner au Préfet de police de Paris les attributions assumées par la Commune à l'époque révolutionnaire.

Ainsi désormais, Paris va disposer d'une police bien organisée et structurée. En 1790 48 commissaires de police furent créés dans la Capitale. Ils étaient placés sous l'autorité du maire.

Avec Bonaparte, les commissaires nommés par le gouvernement sont placés sous l'autorité du Préfet de police de Paris. Enfin, la Préfecture de police de Paris va compter en son sein le corps des sergents de ville qui sont chargés de la tranquillité des parisiens. Ils seront entre autre chargés de la surveillance des lieux publics fréquentés par les homosexuels. L'action de la police va s'organiser en plusieurs points : d'une part, la surveillance des lieux de rencontres, d'autre part, les cabarets ou établissements jugés suspects par leurs fréquentations ou à cause d'un propriétaire soupçonné d'être homosexuel sont surveillés. Ces deux activités étaient déjà les activités principales de la police parisienne sous l'Ancien régime. La police parisienne au XIXe siècle comme au XVIIIe siècle fiche et surveille des individus qu'elle connaît comme homosexuels. Enfin nous verrons que certaines affaires donnent lieu à des regains de répression.

[A/ SURVEILLANCE DES LIEUX DE RENCONTRE, DES THEATRES ET DES CABARETS](#)

Pour appréhender la surveillance des lieux de rencontre et des cabarets nous disposons d'archives de police permettant d'appréhender l'activité des policiers. Nous possédons aussi les écrits de policiers célèbres comme Louis Canler déjà cité. D'autres témoignages de policiers plus épars sont disponibles. Louis Canler narre avec une grande précision le monde homosexuel parisien qu'il appréhende et cette connaissance démontre l'action de la police parisienne. Il fait notamment une classification des différentes sortes d'homosexuels, les uns exploitant pécuniairement les passions des autres. La précision de ces analyses et de ces descriptions démontrent une connaissance assez bonne des hommes qu'il décrit. Il aborde des cas d'affaires concernant des maîtres-chanteurs. Ces derniers soutirent de l'argent à d'autres hommes sous la menace de révéler leurs penchants avec le cas échéant tout le scandale occasionné. Dans une ville comme Paris avec l'anonymat propre à la grande ville on aurait pu penser que l'action de ces maîtres chanteurs pourrait être contradictoire. Cependant il y aurait le poids de la répression sociale et la position des victimes de ces maîtres chanteurs entre en jeu pour expliquer les nuisances que peuvent occasionner ce type de comportement. En tout état de cause, Louis Canler conte plusieurs de ces

affaires en nommant les maîtres-chanteurs et leurs victimes, en livrant des faits d'une précision particulière comme ce maître-chanteur nommé L... dit S... un soir se promenant aux Champs-Élysées en compagnie d'un de ses complices que Canler désigne comme ancien secrétaire de commissaire de police ; ils aperçurent deux hommes en conversation antiphysique et les surprirent en flagrant délit. Il se trouve que l'un appartenait à une grande famille de l'ancienne noblesse. La victime devait être rançonnée jusqu'à qu'elle quitte la France et se réfugie à Londres ou les deux compères devaient la poursuivre.⁶²⁴ Sur plusieurs pages, Louis Canler fait état avec précision de faits concernant des homosexuels et des maîtres-chanteurs. Il cite des personnes, des lieux, des faits. Ce témoignage démontre autant une connaissance que la surveillance de ces milieux considérés comme rassemblant souvent des gens instables, voir malhonnêtes. Ce témoignage de Louis Canler est particulièrement précieux car, outre qu'il reflète l'analyse d'un policier parisien d'une notoriété certaine, sur la présence d'une subculture homosexuelle dans le Paris de la première moitié du XIXe siècle ; il démontre par son exactitude, que la police surveillait particulièrement les « pédérastes » et le monde qui évoluait dans certains lieux de rencontres de la Capitale. De plus, dans ses mémoires, Louis Canler cite plusieurs endroits connus comme étant notoirement des lieux de rencontre comme les bords de Seine ou le quai des Invalides. Le témoignage de Louis Canler est une source capitale pour connaître l'action de la police. D'autres témoignages sont présents et ils sont plus épars comme le témoignage du commissaire Picquenard dont nous avons déjà fait mention.

Parallèlement à ces témoignages, nous avons dans les archives de police à côté des rapports d'arrestation, des contrôles de lieux comme jardin et promenades publiques à fréquentation homosexuelle et des notes et rapports de policiers dénonçant les progrès de l'homosexualité dans divers quartiers de Paris. Ces rapports sont assez précis et décrivent certains endroits de Paris. Ils démontrent la sollicitation de la police vis-à-vis de ce qui est vu comme un désordre ou des faits de délinquance. A partir de la chronologie il est possible de cibler des

⁶²⁴ Voir L. Canler, Mémoires de Canler, Paris, 1882, p. 276

moments de répression ou percevoir des préoccupations plus pressantes. On peut aussi parfois faire le lien avec la conjoncture politique. Parfois les cycles de répressions ne concernent que quelques endroits précis et il faudrait faire le lien avec l'entourage de ces lieux : riverains...

En prenant dans l'ordre chronologique, dès l'époque du Directoire nous possédons des traces, certes fragmentaires, de l'action de la police sur des lieux connus pour être fréquentés par des hommes en quête de relations homosexuelles. Un rapport de police du 27 Ventôse an VII (17 mars 1799), note le rassemblement de mauvais sujet dans les galeries du Palais Royal. « On voit des jeunes gens se livrer à la débauche et au libertinage ». ⁶²⁵ Un autre rapport du 2 ou 3 Nivôse an VII (22 décembre 1798) déclare que rue Saint Fiacre près du boulevard du Temple se rassemblent tous les soirs une classe d'hommes qui insultent aux mœurs. ⁶²⁶ Un autre rapport du 27 Frimaire an VIII (18 décembre 1799) souligne pour le Ministre de la police, le rassemblement des filous et pédérastes dans le quartier du Faubourg du Temple et la plainte des habitants. ⁶²⁷ Cette sollicitation qui apparaît en l'an VII et VIII (1798-1799) peut être reliée à la conjoncture politique car les rapports du département de la Seine qui expriment une crainte de voir la «pédérastie » se répandre datent de l'an VII. Nous sommes sous le Directoire où une grande liberté de mœurs semble avoir été le cas. C'est dans cette conjoncture politique qu'il faudrait replacer ces préoccupations sur la progression de l'homosexualité. ⁶²⁸ Maurice Lever soulignait que le Directoire allait inaugurer une période de relâchement moral telle que l'on n'en avait pas vu depuis la Régence.

⁶²⁵ ARCHIVES NATIONALES, F7/7579/A rapport du 27 ventôse an VII

⁶²⁶ ARCHIVES NATIONALES, F7/3120 rapport du 2 ou 3 nivôse an 7

⁶²⁷ ARCHIVES NATIONALES, F7/6174 rapport du 27 frimaire an VIII

⁶²⁸ Voir A. THIERS, *Histoire du Consulat et de l'Empire faisant suite à l'histoire de la Révolution française*, Paris, 1845-1862, tome premier, p. 226 A Thiers fait mention à la dissolution des mœurs qui régnait sous le Directoire

Les fêtes, les bals, le jeu et la prostitution se donnaient libre court.⁶²⁹ Un autre rapport encore, du 5^e jour complémentaire an 12 (22 septembre 1800), se situant à la fin du Consulat, fait mention de la promenade des Champs Elysées où se retrouvent « filles publiques, filous et pédérastes » et le rapport mentionne l'arrestation de prostituées et d'homosexuels ; il « déplore que seuls un petit nombre d'entre eux puissent être traduits devant les tribunaux » Donc la sollicitation de la police semble être réelle dès le Directoire. Elle paraît déplorer une certaine impuissance qui peut être replacée dans cette liberté de mœurs propre à l'époque du Directoire.

Dès les années 1820, nous possédons d'autres rapports qui démontrent la continuité de la répression policière. Nous pouvons à l'aide de ces rapports déterminer des moments d'intense répression. Ainsi pour les années 1820, nous disposons d'une trentaine de rapports de police. L'année comptant le plus de rapports est l'année 1825. Nous avons parfois plusieurs rapports plusieurs jours de suite pour un même lieu par exemple en août 1820 pour le quartier des Tuileries. Ceci pourrait indiquer une préoccupation conjoncturelle à un lieu. Le Jardin des Tuileries est voisin du palais du même nom, siège du pouvoir. Cette situation ne peut elle pas être la source d'une sollicitation particulière ?

Le 5 août 1820 un rapport du commissariat des Tuileries fait état des « pédérastes » arrêtés ce même jour dans le quartier des Tuileries et contient une liste de quarante noms.⁶³⁰ Les rapports suivants pour les Tuileries semblent s'alarmer de la trop grande présence des pédérastes, de l'hétérogénéité des personnes qui semblerait être la marque de la progression des mœurs homosexuelles pour ces policiers. Ces sources contiennent la description des personnes interpellées en flagrant délit avec précision. Globalement pour les années 1820 ce sont les années 1825-1829 qui contiennent la majorité des rapports de police. Ce sont les années du règne de Charles X. Le pouvoir est aux mains des ultras royalistes. Charles X qui a renoué avec l'antique tradition du

⁶²⁹ voir M. LEVER, *Les bûchers de Sodome*, op. cit., p. 397-398

⁶³⁰ ARCHIVES DE LA PREFECTURE DE POLICE, DA230, rapport d'arrestation du 12 août 1820 commissariat du quartier des Tuileries

sacre que son frère avait évité, confie le pouvoir au chef des ultras Jean Baptiste Villèle (1773-1854.) Ce dernier fait voter entre autre, une loi sur le sacrilège qui rend passible de la peine de mort toute personne ayant commis un sacrilège. Ne peut-on pas replacer dans cette conjoncture politique le fait que ces années semblent comporter une relative plus grande sollicitation envers les actes homosexuels dans les lieux publics de par les rapports de police plus conséquents ? Surtout que par rapport à l'année 1820 où plusieurs rapports concernaient un lieu : le quartier des Tuileries, ces rapports semblent concerner divers quartiers de Paris et donc on aurait affaire à une répression plus globale. Tous les rapports pour ces années indiquent une inquiétude certaine de la police devant le développement des lieux de rencontre dans Paris : l'homosexualité est ressentie comme un phénomène qui croît progressivement. Cette croissance ressentie de l'homosexualité et ce plus grand nombre de rapports indiquent-ils une croissance de la population homosexuelle ou plutôt une plus grande répression de la police ? Ce qui serait le plus vraisemblable.

Les années 1830 semblent voir une croissance de la répression policière car elles comportent un nombre plus important de rapports de police : 30 rapports de police pour les années 1820 et près de 60 rapports pour les années 1830. Ce sont les années de la monarchie de juillet. Cette période verrait une croissance de la répression policière car si on compte les années 1840, les rapports de police semblent conséquents par rapport à la période de la Restauration. La Monarchie de juillet voit le triomphe de la bourgeoisie et à partir des années 1831-1832, le régime va devoir affronter tout un ensemble de révoltes et notamment à Paris l'émeute parisienne du cloître Saint Merry en juin 1832 et celle de la rue Transnonain en 1834. Ce contexte encourage un durcissement de la répression. Pour l'année 1838 on dispose de 35 rapports et c'est visiblement le quartier des Invalides et les quais de Seine qui paraissent poser problème aux services de police. Il faut aussi faire intervenir le contexte plus proprement parisien car au cours de cette période se succèdent au poste de préfet de police de Paris Henri Gisquet (1792-1866) qui fut préfet de police de Paris du 15 octobre 1831 au 6 septembre 1836 et Gabriel Delessert (1786-1858), qui exerça cette même fonction du 6 septembre 1836 jusqu'à la Révolution de 1848. Le premier Henri Gisquet fit preuve d'un souci particulier de l'ordre. Il fit preuve d'un grand zèle

répressif. Il augmenta notamment les effectifs des sergents de ville. Le deuxième Gabriel Delessert diffusa une instruction réglementaire en 1843, précédemment citée qui enjoignait à surveiller tout particulièrement les lieux de sodomie. En tout état de cause il semblerait que la répression des faits de sodomie dans les lieux publics de Paris s'effectuait par à-coup. On a le sentiment en face de ces rapports de police, de vagues de répression qui frappent de manière irrégulière les lieux publics de la capitale : pour les années 1838-1839 nous avons simultanément et dans plusieurs endroits des rapports de contrôle de police ce qui pourrait indiquer qu'une vague de répression s'abat sur les lieux de rencontre parisiens. Pour les années 1840 ce sont les années 1844 à 1846 qui comportent la majorité des rapports de police. On aurait affaire dans ces années à une recrudescence de la répression policière. Peut-on y voir une conséquence de ce souci dont l'instruction réglementaire du préfet Delessert semblait vouloir sensibiliser vis-à-vis de l'homosexualité ? Peut-on faire intervenir le retentissement d'affaires comme l'affaire de la rue des Remparts, celles-ci occasionnant un regain de répression ?

A ce contexte global parisien il peut aussi se surajouter la problématique propre à certains endroits ou des problèmes de voisinage ou des problématique spécifiques incitent à un regain de contrôle dans ces lieux. Par exemple pour les galeries du Palais Royal pour l'année 1832, 1844 et 1846 : un rapport de surveillance du Palais Royal en date du 9 octobre 1832 et concernant ses environs, note dix huit hommes arrêtés qui n'ont comme seul moyen d'existence que « les goûts infâmes de la pédérasie. »⁶³¹ Il semble que la préoccupation soit le développement dans ce lieu de la prostitution qui pose problème : beaucoup d'hommes arrêtés semblent correspondre à des prostitués. On peut identifier des annotations comme « fait son commerce au Palais Royal » que l'on ne constate pas dans d'autres cas. Aux Champs Elysées également nous avons plusieurs rapports successifs pour les années 1843 et 1844 et pour l'année 1848 : notamment un rapport du 20 décembre 1848 note la surveillance effectuée tous les soirs par les services de police sur les Champs Elysées.

⁶³¹ ARCHIVES DE LA PREFECTURE DE POLICE, DA230, rapport du 9 octobre 1832 2^e division police de sûreté

L'auteur de ce rapport s'alarme de ce que « la corruption de la pédérastie » gagne les militaires et ceci pour de l'argent. Il est suggéré d'envoyer incognito des policiers en civil. Ils seront l'objet des sollicitations de ces hommes. Ils conduiront ces derniers dans un endroit discret pour leur administrer une bastonnade, afin de voir leur nombre se restreindre. Idem pour les quais de Seine, des rapports de contrôle successifs sont présents pour les années 1842 et 1846 : Un rapport de police municipale en date du 19 avril 1845 sur une surveillance spéciale quais Voltaire, Malaquais, pont des Saints pères donne lieu ainsi à l'arrestation de treize hommes.⁶³²

Parallèlement les archives BB4 de la préfecture de police contiennent des listes de noms d'homosexuels. Certains dossiers sont postérieurs à 1850 mais un certain nombre sont antérieurs et se situent dans les années 1844-1845. Ils pourraient aussi démontrer une sollicitation croissante de la police à mesure que l'on arrive vers la fin de la monarchie de juillet.⁶³³ Ces fichiers contiennent surtout des listes de noms avec pour chacun de ces hommes, des renseignements précis, par exemple, sur les lieux fréquentés: « jeune pédéraste qui fait son commerce au Palais Royal »⁶³⁴

On voit donc, grâce à ces archives de police que la surveillance des jardins et parcs était une technique de répression régulière. Elle s'exerçait avec des moments de plus grande intensité. Les méthodes de surveillance de ces lieux semblent identiques à celles des policiers de la fin du XVIIIe siècle. Parfois ces contrôles donnent lieu à des arrestations en nombre important.

Cependant on peut observer parallèlement à ces parcs et jardins et promenades publique une répression aussi conjoncturelle dans certains théâtres parisiens. Nous avons déjà évoqué dans un précédent chapitre le problème de ces théâtres. Des personnes réagissaient personnellement et auprès de la police.

⁶³² ARCHIVES DE LA POLICE, DA 230, rapport de police municipale du 19 avril 1845

⁶³³ Le milieu du XIXe siècle verra un durcissement de la répression voir à cet effet P. ALBERTINI, « France », L.G TIN, *Dictionnaire de l'homophobie*, op. cit., p. 179

⁶³⁴ Voir ARCHIVES DE LA PREFECTURE DE POLICE, BB4 *pédérastes*, fiche sur Modeste Goutorbe

Notons que cette préoccupation semble avoir occupée les services de police plusieurs années. Les rapports s'étalent des années 1838 à 1848

Ces contrôles dans les promenades publiques et ces théâtres se soldaient par des arrestations. A ce titre des listes de noms étaient transmises à la Préfecture de police de Paris. D'une manière générale on peut observer que la répression policière semble croître entre les décennies 1820 et 1840 car nous observons une croissance des rapports de police. Globalement en faisant un tableau rassemblant les motifs d'arrestation et d'intervention de la police pour les archives contenant les années 1820 – 1840 nous trouvons comme principaux motifs d'intervention ou d'arrestation : connu ou soupçonner ou prévenu de pédérastie et intervention suite à la plainte du voisinage. Ce qui semblerait indiquer que l'arrestation se produisait sur des intentions ou parfois une notoriété en tant qu'homosexuel plus que sur le fait d'être pris en flagrant délit.⁶³⁵

⁶³⁵ Voir tableau ci après (nous n'avons pas intégré les archives BB4 car celles ci ne comportent pas les motifs d'arrestation mais comportent surtout des renseignements sur les personnes et leurs habitudes. Le fichier BB4 est plus un fichier des pédérastes par opposition les archives DA230 des archives de la police et les archives F7/9546 des Archives nationales contiennent les rapports d'arrestations et de contrôles.)

Tableau : Motifs d'intervention ou d'arrestation de la police : DA 230 (archives de la police) F7/9546 (Archives Nationales)

Motifs d'arrestation	nombre
Connus pour se livrer à pédérastie Ou prévenu ou Soupçonner de	46
Intervention suite à plainte Ou dénonciation du voisinage	42
Prévenus d'outrages aux mœurs	9
Se livraient à la pédérastie Ou atteintes aux bonnes mœurs	8
Arrêté au bal de tantes	7
Sans mention	3
Malfaiteur	2
Arrêté dans lieux d'aisance	2
Provoquant par ses regards	1
Total	120

Les personnes arrêtées étaient conduites devant le commissaire de police du quartier. Ces arrestations et ces surveillances permettaient aux services de police de connaître le monde homosexuel et de cerner les hommes qui s'y trouvaient.

Ainsi, dans les listes de personnes arrêtées, nous avons parfois des annotations sur certains éléments connus préalablement de la vie de tel ou tel homme. Sur certains rapports, la mention : bien connu comme pédéraste, indique que la personne interpellée était déjà connue pour ses mœurs. Par moment, les rapports donnent l'impression de personnes connues pour leurs mœurs. Manifestement on attendait de pouvoir les prendre en flagrant délit.

Quelles étaient le résultat de ces arrestations ? Plusieurs des fiches ont comme annotations « envoyé au dépôt de la préfecture de police. » Alexandre Parent Duchatelet aborde le problème de ce lieu nommé dépôt de la préfecture de police de Paris. Il en note l'aspect hideux et repoussant. Il fait allusion à la construction d'un nouveau dépôt en 1828.⁶³⁶ On conduisait dans ce dépôt les individus arrêtés par la police et pris en flagrant délit en attendant une décision judiciaire. A la suite de ces arrestations ces hommes étaient conduits au poste de police ou au commissariat. Les rapports de police contiennent les traces de ces arrestations : le 26 février 1825 un ouvrier du nom de Dominique Petit est arrêté et conduit au poste de police de la place de la Madeleine comme prévenu de pédérastie.⁶³⁷ Le 20 juillet 1842 un valet de chambre et un marchand ambulant sont envoyés au dépôt de la préfecture de police. Ils ont été surpris « dans les lieux d'aisance publique » de la place de la Madeleine par un sergent de ville.⁶³⁸ Le 5 juillet 1842 deux autres hommes sont arrêtés et amenés au poste de police. Ils ont été surpris aussi « dans les lieux d'aisance » de la place de la Madeleine.⁶³⁹ Ces archives contiennent aussi des autres rapports sur des particuliers arrêtés pour avoir été surpris en position indécente.

Il semblerait qu'ils fussent pris quasiment en flagrant délit. D'autres rapports indiquent que les intéressés furent arrêtés car ils avaient des regards provocants.

⁶³⁶ A. PARENT-DUCHATELET, *De la prostitution dans la ville de Paris*, Paris, 1971, p. 10-105

⁶³⁷ ARCHIVES NATIONALES, F/7/9546 affaires pédérastie 1820/1830, cas Lepetit

⁶³⁸ ARCHIVES DE LA PREFECTURE DE POLICE, DA230 service des mœurs an X-1889, Cas Adam William et Boyer Leger 20/07/1842

⁶³⁹ ARCHIVES DE LA PREFECTURE DE POLICE, DA230 service des mœurs an X-1889, Cas Ammot François et Aveline Jean Baptiste 5/07/1842

Des rapports datant des années 1845 indiquent que des hommes sont arrêtés pour le fait unique d'être présent dans des lieux que l'on sait fréquenter par « les pédérastes » et dans ce cas les arrestations contiennent les mentions « prévenus ou soupçonnés de pédérastie ». Ce qui indique dans ce cas la répression non pas de l'acte mais de l'intention de le commettre. Ces cas ne sont pas exhaustifs et ils ne représentent que des illustrations concrètes de cette répression policière. La répression des actes homosexuels dans les lieux de rencontre de la capitale constituait la première mesure de répression policière de l'homosexualité. Elle ne fut pas la seule. Cependant elle constitua la technique de répression la plus utilisée par les services de police. Elle permettait d'atteindre ces hommes sous l'accusation d'attentat aux mœurs ou d'attentat à la pudeur. Même si cette répression paraît avoir eu ses limites, à la lumière de certains rapports de police et de plusieurs dénonciations, elle fut réelle.

Cependant la répression policière ne se bornait pas à la surveillance de jours comme de nuits des lieux publics de la capitale. Elle concernait aussi la surveillance de certains cabarets suspectés d'être fréquentés par une clientèle homosexuelle. Elle avait aussi recours à la répression diffuse par le voisinage et se manifestant par des dénonciations. D'abord la police surveillait des débits de boisson soupçonnés d'accueillir complaisamment une clientèle homosexuelle. Ceci n'est pas une nouveauté. Les services de la lieutenance de police de Paris au XVIIIe siècle pratiquaient déjà parallèlement à la surveillance des jardins, ce type de répression. Au début du XIXe siècle ce type de répression se poursuit : au cours de la période allant de 1818 à 1850 plusieurs bars sont notés comment étant des lieux de débauche homosexuelle et de ce fait provoquant le scandale dans les environs. Certains rapports notent les allées et venues, des précisions qui indiquent une surveillance accrue de la part des services de police.

Dans certains dossiers la réaction du voisinage est indiquée clairement. Au cours de l'année 1819 un café nommé le Café de l'Etoile semble faire l'objet des préoccupations de la police. Le propriétaire est un certain Charles de Bordeaux. Cet homme est qualifié comme favorisant la débauche dans son établissement. Ce cabaret est désigné comme le lieu de débauches infâmes. Ce qui paraît poser un problème particulièrement important dans le dossier concernant cet établissement, est la présence incessante de militaires qui viendraient s'y

prostituer. Il s'agit de militaires appartenant à la garde royale : une des pièces du dossier stigmatise la contamination de la garde royale et donc de l'urgence de prendre des mesures. Au cours de l'année 1819 le dossier comprend sept rapports qui vont de mars à octobre. Visiblement cet établissement a préoccupé au cours de cette année les services de police concernés. Il semble qu'il y ait eu des contrôles au sein de cet établissement : un rapport du 1 octobre 1819 renvoie à un rapport du 22 juillet 1818 signalant que trois individus furent punis car deux furent arrêtés dans cet endroit et un autre dans les environs. Une lettre du 30 juin 1819 indique que les militaires vont dans des cabinets avec d'autres hommes. Ce type de précision indique peut-être une surveillance accrue et précise, comme semble l'indiquer l'ensemble du dossier. Un rapport du 23 avril 1819 signale la visite de ce lieu par des agents de police. Le rapport indique qu'avec moins de précipitation les policiers auraient mieux travaillé ; ils auraient surpris des flagrants délits. Enfin un autre rapport du 1^{er} octobre 1819 indique la résiliation du bail du propriétaire et le fait que le lieu doit être évacué sous trois jours.⁶⁴⁰

Au cours de l'année 1822, un autre établissement fait l'objet des sollicitations de la police. Il s'agit d'un café se trouvant à l'entrée des Champs Elysées et se nommant le Café Dupetit du nom de son propriétaire. Le propriétaire a acheté cet établissement il y a dix sept ans, note un rapport datant du 13 septembre 1822. Ce lieu est désigné aussi comme un lieu d'infâmes débauches par un rapport du 28 août 1822. Au total ce café donne lieu à quatre rapports entre les mois de juillet et août 1822. Le dernier rapport prescrit la fermeture de ce lieu et demande quel est le bureau qui a autorisé l'ouverture de cet établissement. Le rapport du 8 juillet 1822 indique que le propriétaire reçoit dans un cabinet particulier des hommes dépravés qui s'y livrent en toute sécurité au genre de débauche le plus honteux. Il y a longtemps qu'il favoriserait ces rendez-vous. Ces précisions indiquent aussi dans le cas de ce cabaret comme du cas précédent, une surveillance assez précise. Dans ce cas comme dans le cas précédent, les services concernés craignent que des policiers complaisants aient autorisé l'ouverture de ce lieu ou aient fermé discrètement les yeux. Le rapport du 10 juillet

⁶⁴⁰ ARCHIVES NATIONALES, F/7/9546 affaires pédérastie 1820/1830, dossier café de l'étoile

1822 indique que la permission accordée porte qu'à la première réquisition le locataire du café évacue les lieux. Le même rapport note qu'il faut intimer le propriétaire de quitter les lieux dans les plus brefs délais.⁶⁴¹ Ces deux cas aboutissent à la fermeture respective de ces établissements comme moyen de répression. Entre 1825 et 1848 nous avons plusieurs débits de boisson qui sont signalés comme renfermant ou favorisant une clientèle homosexuelle. Au total entre 1826 et 1847 nous avons huit établissements surveillés et parfois contrôlés par les services de police. Les motifs d'intervention sont les mêmes qui motivèrent l'intervention pour les deux établissements précédent. Il y a d'abord des rixes et des voies de fait qui se passent tardivement et ils constituent des troubles à l'ordre public : c'est le cas pour un marchand de vin rue Montpensier en 1826 ou pour une table d'hôte de la rue Saint Honoré dénommée maison de M Terrier en 1834. Le rapport note que chaque nuit il y a des réunions qui se terminent fort tard et par des voies de fait et des rixes.⁶⁴² Le rapport sur la table d'Hôte de la rue Saint honoré le 8 avril 1834 dénonce des bruits des postures indécentes aux fenêtres et des passants pris à partis de diverses façons.⁶⁴³ Le deuxième motif d'intervention et qui fut aussi important dans le cas du Café de l'étoile et du Café Dupetit est la présence de lieux favorisant des outrages à la pudeur : c'est le cas de trois bars en septembre 1830 situé l'un rue Saint Anne, l'autre dénommé L'Enseigne de la coquille rue clos Georges et d'un bar au coin de la rue de Bourbon⁶⁴⁴ et d'un cabaret rue du Portier en décembre 1839. Dans ce dernier cas on prescrit d'utiliser si cela est possible l'article 334 du Code pénal sur l'incitation des mineurs à la débauche⁶⁴⁵ D'autres établissements préoccupent

⁶⁴¹ ARCHIVES NATIONALES, *F/7/9546 affaires pédérastie 1820/1830*, dossier café Dupetit

⁶⁴² ARCHIVES DE LA PREFECTURE DE POLICE, *DA230 service des mœurs an X-1889*, rapport du 13 août 1826 maison Jules Magloire

⁶⁴³ ARCHIVES DE LA PREFECTURE DE POLICE, *DA230 service des mœurs an X-1889*, rapport du 8 avril 1834 Table d'hôte rue Saint Honoré

⁶⁴⁴ ARCHIVES DE LA PREFECTURE DE POLICE, *DA230 service des mœurs an X-1889*, rapport de juillet 1830

⁶⁴⁵ ARCHIVES DE LA PREFECTURE DE POLICE, *DA230 service des mœurs an X-1889*, rapport de décembre 1839

la police car des hommes signalés comme voleurs, pédérastes y ont été vus : c'est le cas de trois établissements : un en 1826 dénommé le café de la chaumière⁶⁴⁶, un autre en février 1839⁶⁴⁷ et un autre le 30 mars 1847. Ce qui motive l'intervention de la police est toujours les atteintes à la morale publique d'une manière ou d'une autre : voies de fait troublant la tranquillité, outrages publics à la pudeur car effectués dans des lieux fréquentés par du public, présence de personnes susceptibles de troubler la morale publique.

Ces cas pourraient aussi démontrer une surveillance accrue soit de manière directe ou soit de manière indirecte par les dénonciations du voisinage. La surveillance et la dénonciation de certains cabarets ou débits de boisson fréquentés par une clientèle homosexuelle n'allait certes pas sans l'aide de la répression diffuse du voisinage, ce que certains dossiers paraissent indiquer.

⁶⁴⁶ ARCHIVES NATIONALES, *F7/9546*, Rapport Café de la chaumière le 4 avril 1826

⁶⁴⁷ ARCHIVES DE LA PREFECTURE DE POLICE, *BB4 Pédérastes*, rapport du 14 février 1839

B/ LA REPRESSION DIFFUSE DU VOISINAGE AUXILIAIRE DES POLICIERS

C'est pourquoi il faut aborder une des origines directes et non la plus négligeable de la répression policière, les dénonciations et la répression diffuse. Nous avons abordé dans l'analyse des perceptions usuelles ces courriers de dénonciation pour voir ce qu'ils véhiculaient en termes de représentation. Ici elle est entrevue uniquement sous son aspect d'auxiliaire et partie prenante de la répression policière. La répression diffuse doit être mise en parallèle avec l'évolution culturelle dont nous avons fait état précédemment. Les manifestations publiques de l'homosexualité masculine dans la ville sont assimilées à des fléaux sociaux. Ces plaintes visent à dénoncer un trouble à l'ordre public. A partir du début du XIXe siècle médecins et démographes attisent les craintes de la dégénérescence et l'homosexualité est plus durement stigmatisée que par le passé et va prendre la figure du bouc émissaire.⁶⁴⁸ Il y a donc un climat général dans lequel il faut replacer ces dénonciations. Ce qui motive cette répression diffuse est la visibilité de l'homosexualité dans certains lieux. Désormais l'homosexualité masculine doit être invisible car si elle devient visible, elle est vécue comme un trouble à l'ordre public. Dans les archives de police du XVIIIe siècle, cette forme de répression était parfois perceptible mais elle était manifestement peu importante. Au cours du XIXe siècle, les archives laissent apparaître d'une manière plus conséquente ce type de répression. On peut affirmer qu'une bonne partie de la répression policière a pour source des dénonciations ou des plaintes de voisinage sur un lieu ou des personnes. Ces dénonciations apparaissent clairement directement dans les archives de police pour les années 1820 à 1840 et elles apparaissent indirectement dans les dossiers de police qui font référence à des plaintes ou des renseignements pris dans le voisinage. La connaissance de plusieurs hommes par la police a certainement comme origine cette répression diffuse de l'entourage en prenant appui sur les sources consultées, tout comme l'intervention directe de la police dans certains lieux de Paris.

⁶⁴⁸ A. STORA-LAMARRE, *L'enfer de la IIIe république*, Paris, 1989, p. IV

Pour les personnes nous en avons des illustrations dans les archives du bureau des mœurs : « que des fils d'hommes haut placés auxquels j'ai prouvé qu'ils étaient des lâches et des débauchés contre-nature intriguent auprès des gens du bureau des mœurs pour obtenir contre moi des notes calomniatrices et cherchent à me nuire. Ils leurs donnent de l'argent. Ils occupent des emplois distingués »⁶⁴⁹ Cette note non datée mais que l'on peut évaluée vers 1836 car une autre note faisant référence à cette affaire date de 1836, est de quelqu'un qui a été dénoncé et qui retourne cette dénonciation contre leurs auteurs. Une autre note, qui fait référence à cette affaire informe les employés du bureau des mœurs que deux pédérastes haut-placés désignent le nom d'une personne qui elle-même se plaint que son nom soit à la police. Cette note déplore que la police prenne en compte ces dénonciations et ces individus. Une autre lettre contenue dans ces dossiers traite de la même affaire. L'auteur déclare que deux foutus polissons, fils d'un homme parvenu à un rang élevé se permettent de me diffamer. L'homme retourne les accusations de pédérastie contre leurs auteurs⁶⁵⁰ Deux autres lettres ou notes traitent de la même affaire. Ces lettres dénoncent des procédés malveillants. Cet exemple est une illustration des situations que la dénonciation de l'entourage pouvait occasionner. Les fichiers de police contiennent bien d'autres fiches d'hommes qui indiquent que la personne en question est connue car dénoncée par son entourage quel qu'il soit. Pour les promenades publiques, nous pouvons constater que des interventions directes des policiers ont comme origine des plaintes du voisinage comme les promenades des Champs Elysées par exemple ou les théâtres parisiens dans les années 1838-1844. La répression diffuse comptera probablement au vu des sources d'un poids croissant sur les interventions de la police.

⁶⁴⁹ ARCHIVES DE LA PREFECTURE DE POLICE, DA230 *service des mœurs an X-1889*, note

⁶⁵⁰ ARCHIVES DE LA PREFECTURE DE POLICE, DA230 *service des mœurs an X-1889*, lettre au préfet de police

Un autre aspect de la répression policière et qui apparaît dans certaines archives est la répression des écrits jugés licencieux. Dès le début du XIXe siècle la réglementation punissait l'outrage aux bonnes mœurs par voie de presse et la censure se met en place. Il faut noter comme l'indique l'ouvrage d'Annie Stora-Lamarre que l'Enfer lieu de mémoire qui symbolise l'interdit, naît à la Bibliothèque nationale en 1836. C'est dans ces années 1830 que les ouvrages réputés attentatoire aux bonnes mœurs sont séparés des autres pour être placés dans cette collection spéciale. Cette préoccupation de censurer les ouvrages attentatoires aux bonnes mœurs est visible dès la Révolution, mais elle va s'accroître dès les années 1830 et nous pouvons le constater dans les sources consultées. Le 17 novembre 1790 un rapport de police signale au Palais Royal la confiscation de brochures dites obscènes parmi lesquelles « *Les enfants de Sodome* ». Le 22 décembre 1790 un rapport signale la confiscation à un particulier du Palais Royal de brochures obscènes dont *Les petits bougres au manège*»⁶⁵¹ Ces réquisitions de brochures jugées contraire aux bonnes mœurs semblent être sinon régulières du moins être une préoccupation qui revient dans le temps : on a des confiscations dans l'année 1790, 1791, an V. Le 6 octobre 1830 une circulaire de police indique que le colportage et la vente des livres et gravures contraires aux bonnes mœurs se pratiquent depuis quelques temps dans la capitale et d'une manière scandaleuse. La circulaire invite à la plus grande vigilance pour procéder à l'arrestation de personnes qui seraient en possession d'objets de cette nature conformément à l'article 287 du Code pénal.⁶⁵² Dans ce cas ci également le dossier comporte des dénonciations de passants, comme cette lettre adressée au préfet de police qui déplore qu'en se promenant rue de Rivoli, un garçon de seize ou dix sept ans lui a proposé des gravures comprenant selon ses termes « les saletés les plus capables de perdre

⁶⁵¹ ARCHIVES DE LA POLICE, Série Aa, carton 81

⁶⁵² ARCHIVES DE LA POLICE, DA 229, circulaire de police du 6-10-1830

les jeunes gens. » L'auteur déclare qu'il fut indigné que l'on ait pu proposer à ces enfants de telles scènes de débauche.⁶⁵³ Un nouveau rapport de police en date du 24 juillet 1830 note que l'exposition de livres et gravures contraire aux bonnes mœurs progresse sur la voie publique.⁶⁵⁴ D'autres courriers apparaissent dans le dossier comme cette lettre au préfet de police le 18 juillet 1830.

D'autres rapports de confiscation sont présents. Ils vont de l'année 1840 à l'année 1842. Le 9 octobre 1841 la police municipale confisque chez un libraire du boulevard de la Madeleine *La religieuse* de Diderot. Le 9 juillet 1840 c'est la confiscation de l'ouvrage *Divinités génératrices ou du culte du phallus chez les anciens*. Une nouvelle circulaire de police de Gabriel Delessert et datant du 18 juillet 1841 prescrit la surveillance des étalages pour y retrouver gravures et statuettes licencieuses.⁶⁵⁵ Cette circulaire fait référence à la loi du 9 septembre 1835 qui restreint la liberté de la presse et du théâtre. Comment cette répression des gravures licencieuses atteint-elle l'homosexualité ? D'abord le contenu de certaines confiscations a trait de manière directe ou indirecte à l'homosexualité : *La religieuse* de Diderot parle ouvertement de désirs lesbiens et des ouvrages traitant du culte du phallus chez les anciens amènent à entrevoir le rapport différent que les sociétés anciennes avaient vis-à-vis de l'homosexualité. On trouve aussi dans une confiscation *La vie amoureuse de Lord Byron*. On sait que lord Byron mena un temps une vie licencieuse où l'homosexualité ne fut pas absente. Cette répression des écrits jugés licencieux atteignait certainement des écrits abordant l'homosexualité par le biais d'études sur l'Antiquité ou d'œuvres littéraires où le thème de l'homosexualité était abordé. D'ailleurs la première circulaire de police fait référence à des œuvres contraires aux bonnes mœurs or nous savons que ce concept de bonnes et mauvaises mœurs fut utilisé particulièrement pour la répression de l'homosexualité. Cette forme de répression visait dans le cas de l'homosexualité à faire en sorte que tout ouvrage qui aborde la question de façon trop directe et qui ne s'autocensurait pas soit proscrit.

⁶⁵³ ARCHIVES DE LA POLICE, DA 229, lettre du 24-9-1830

⁶⁵⁴ ARCHIVES DE LA POLICE, DA 229, 2^e division, 1^{er} bureau, 2^e section, 24-7-1830

⁶⁵⁵ ARCHIVES DE LA POLICE, DA 229, circulaire de police du 18-7-1841

La parole sur le sexe et notamment sur le sexe non-conformiste devait être réservée aux spécialistes et en dehors de ceux-ci ne devait pas apparaître. Cette donnée peut expliquer la préoccupation de la préfecture de police pour surveiller et réprimer toute possession ou communication d'écrits jugés contraires aux bonnes mœurs. Les techniques de répression quotidienne de l'homosexualité étaient donc diverses : surveillance des jardins, des cabarets, utilisation des dénonciations et répression des écrits jugés licencieux. Ces méthodes paraissent s'être diversifiées par rapport à celles que l'on constatait au cours du XVIIIe siècle.

D/ LE ROLE MOTEUR DE CERTAINES AFFAIRES CRIMINELLES

Parallèlement à cette répression dans les lieux publics, les cabarets et la répression des écrits licencieux, certaines affaires criminelles jouent un rôle moteur dans la répression de l'homosexualité. Elles donnent l'occasion aux policiers de procéder à des arrestations dans le monde homosexuel. L'affaire de la rue des remparts, qui fut déjà abordée, semble avoir donné lieu entre avril et mai 1845 à plusieurs arrestations successives liées à cette affaire ; ces arrestations sont identifiées dans les archives concernées indépendamment des protagonistes principaux : Amiot arrêté en avril 1845 dans le cadre de cette affaire, ainsi que Gallard, Goujon, Menzel, Pernaux, Sternaux.⁶⁵⁶ En mai 1845 sont arrêtés également dans le cadre de cette même affaire judiciaire Pierre Charles Dequem arrêté le 1 mai 1845 par le commissaire de police Lalmont. Le 2 mai 1845 Auguste Demaire est arrêté également par le même commissaire. Le 2 mai est arrêté également Hubert Bertrand toujours par le même commissaire.⁶⁵⁷ Au total on peut identifier neuf hommes interpellés dans le monde homosexuel. Une autre affaire donne lieu à plusieurs interpellations dans le monde homosexuel parisien au vue de ces fichiers de police : l'affaire Woart

⁶⁵⁶ ARCHIVES DE LA PREFECTURE DE POLICE, *BB4 Pédérastes*, fiches de Amiot, Gallard, Goujon, Menzel, Pernaux, Sternaux

⁶⁵⁷ ARCHIVES DE LA PREFECTURE DE POLICE, *BB4 Pédérastes*, fiches de Dequem, Demaire, Hubert

Woart est un anglais qui est identifié au fichier des pédérastes. Il est assassiné en avril 1844 rue de Londres au numéro 40. Cet assassinat donne lieu à des arrestations dans le monde homosexuel parisien. Nous pouvons reconnaître sur ces fichiers plusieurs personnes identifiées par rapport à cette affaire. D'autres affaires criminelles autour du monde homosexuel parisien donnent l'occasion d'un surcroît de répression policière : l'affaire Chardon donne aussi lieu à des arrestations. A partir du moment où un crime était commis et que la victime se révélait être connue pour « ses mœurs antiphysiques » les arrestations et suspicions s'orientaient vers les milieux homosexuels et donnaient lieu à une accentuation momentanée de la répression policière. Au delà de ces affaires célèbres on peut noter plusieurs fiches de police où les intéressés furent arrêtés à la suite de vols ou d'affaires délictueuses. Les affaires de chantage permettent aussi à la police parisienne de connaître plus facilement le monde homosexuel parisien : Maillet, italien, domestique fiché dans les dossiers de pédérastes car impliqué dans un vol de diamants et la fiche fait un renvoi vers un article du Journal du droit du 21 septembre 1844.⁶⁵⁸ Les affaires de chantage étaient les affaires criminelles les plus communes dans le monde homosexuel parisien, surtout quand les personnes se révélaient être des personnes aisées. Plusieurs fiches de police nous le confirment. Ainsi ces différentes affaires criminelles donnaient lieu sans doute à des pics de répression policière dans le monde homosexuel parisien. A cette occasion, les fréquentations des prévenus ou des victimes avaient tout à craindre. Ce lien entre affaires judiciaires et répression policière de l'homosexualité est aussi à lier directement aux conséquences du classement de l'homosexualité comme un fait de délinquance ordinaire au même titre que le vol ou la prostitution. Il y a un lien direct à faire entre ces représentations d'une part, et cette répression policière d'autre part. Les pratiques policières ont aussi comme origine ces représentations « du pédéraste comme personnage délinquant. » L'accentuation de la répression policière dans le cadre d'affaires judiciaires mettant en cause les milieux homosexuels n'est pas un fait propre au XIXe siècle. Ce type d'accentuation de la répression lors d'affaires judiciaires peut aussi se constater pour le XVIIIe siècle. Cependant les liens entre

⁶⁵⁸ ARCHIVES DE LA PREFECTURE DE POLICE, *BB4 Pédérastes*, fiche maillet

l'homosexualité et les fléaux sociaux paraissent une plus grande évidence au cours de notre période.

Tableau : Préfecture de police de Paris pendant la première moitié du XIXe siècle

659

1 ^e Division : Etat civil, théâtres, maisons de jeux ⁶⁶⁰	2 ^e Division vols et assassinats ⁶⁶¹	3 ^e vie économique et salubrité	4 ^e division créée en 1828 approvisionnement de la capitale
Bureau surveillance des ouvriers	Bureau fausse monnaie	Bureau pour l'illumination, balayage	
Bureau des passeports	Bureau prisons	Bureau navigation de la Seine, halles et marchés	
Bureau cultes, état civil, théâtres, maisons de jeu	Bureau interrogatoires des prévenus	Bureau problèmes de la voirie	
Bureau interrogatoire			

⁶⁵⁹ Voir J TULARD, *Paris et son administration : 1800-1830*, Paris, 1976, p. 432

⁶⁶⁰ En se basant sur les archives de police la surveillance des lieux de rencontre paraît dépendre de cette division car plusieurs rapports de police ont comme entête « première division »

⁶⁶¹ Certains dossiers de police portent comme entête « deuxième division Le fait de faire dépendre les actes homosexuels de cette division illustre bien l'assimilation au crime et aux fléaux sociaux que pratique la préfecture de police vis-à-vis des activités homosexuelles.

La répression pratique de l'homosexualité est une réalité et une constance que l'on peut cerner à l'aide des sources policières et judiciaires. La répression judiciaire de l'homosexualité dans Paris s'effectue par le biais de l'outrage aux mœurs et l'article 330 du Code pénal abordé précédemment semble devenir l'arme principale de la répression de l'homosexualité masculine dans une ville comme Paris : il semble utilisé davantage dans les années 1830 et 1840 que dans les années 1810 où les mesures administratives de police semblent plus couramment utilisées. Enfin, l'action répressive de la police qui survient en amont de la répression judiciaire, constitue l'action répressive la plus courante et la plus perceptible des activités homosexuelles dans Paris. Elle semblerait régulière mais paraît croître avec les années 1830 et 1840 en se basant sur le plus grand nombre de rapports. Enfin il semble que le rôle de la répression diffuse du voisinage paraît intervenir plus fréquemment. Globalement, les actes homosexuels sont à réprimer car ils occasionnent des désordres et des désagréments ; dans ce cas ils sont perçus comme des manifestations d'outrage aux bonnes mœurs et c'est aussi en suivant ce raisonnement que l'on réprime les personnes divulguant des écrits jugés outrageants pour les mœurs. Cependant cette partie du XIXe siècle paraît être une période intermédiaire : la volonté de réprimer et contenir par la répression policière les actes d'homosexualité est certaine. Cependant l'organisation de la répression ne paraît pas posséder la méthode qu'elle prendra dans la seconde moitié du XIXe siècle : la répression de l'homosexualité y sera effectuée par un service particulier. Au plan global nous serions tentés de soutenir que la répression de l'homosexualité prend un caractère nettement plus multiforme au plan de la répression juridique et policière qu'elle n'avait dans les périodes précédentes. On pouvait déjà percevoir cette diversification et cette mutation même dans les dernières décennies du XVIIIe siècle. Elle est plus évidente encore dans la première partie du XIXe siècle. Il faudrait replacer cette évolution dans le cadre d'une profonde mutation sociale et économique et de la découverte de la ville et de ses dysfonctionnements. Néanmoins, comme pour les perceptions de la société française, nous pensons que le personnage de l'homosexuel n'est pas défini comme il le sera à partir de la seconde moitié du XIXe siècle.

Cependant il y a, au plan juridique et répressif de la part des entrepreneurs de morale, une définition déjà assez élaborée à travers le personnage du « pédéraste », de ce qu'est l'homosexuel masculin. Cette perception du personnage de l'homosexuel masculin à travers la répression va avoir une traduction dans l'expression même de l'homosexualité masculine à Paris. Nous devons faire le lien entre cette construction progressif de l'homosexuel masculin par les entrepreneurs de morale et les comportements et les perceptions que certains de ces hommes ont d'eux-mêmes. C'est pourquoi, après l'analyse du phénomène de répression de l'homosexualité, il faut examiner comment ces hommes s'adaptent à cette nouvelle donne. Comment évolue la sociabilité homosexuelle ? Comment évolue le rapport entre classes sociales et homosexualité par rapport au XVIIIe siècle ?

CHAPITRE VIII : LES PRATIQUES HOMOSEXUELLES DE 1789 A LA PREMIERE PARTIE DU XIXE SIECLE

Dans le chapitre II, nous avons étudié la société homosexuelle dans le contexte du XVIIIe siècle sous forme de bilan. Après les perceptions de l'homosexualité au XVIIIe siècle et l'évolution juridique, quelles étaient les conséquences que l'on pouvait observer dans la « société homosexuelle » au niveau de la sociabilité et la subculture homosexuelle ? Il fallait aussi tenter de percevoir la sociologie spécifique ou non de cette « société homosexuelle. » Dans la première partie du XIXe siècle nous avons perçu une diversification des discours à propos de l'homosexualité : discours des réformateurs sociaux, progression du discours de la médecine légale, discours de la littérature. Ces différents discours n'agissaient pas dans le même domaine : le médecin légiste stigmatise le « pédéraste » comme un être affublé de stigmates quasi monstrueux du seul fait de ses pratiques sexuelles, le réformateur social lie homosexualité et fléaux sociaux, l'homme de lettres est parfois compréhensif. Cependant tous ces discours, du moins ceux de la médecine légale comme ceux des réformateurs sociaux, vont dans le sens d'une définition d'un personnage-type. Ce personnage doit être cerné et reconnu. L'évolution juridique est marquée, dans un premier temps, par la suppression du crime de sodomie. Cependant nous avons vu que l'homosexualité peut être réprimée par le biais de l'attentat à la pudeur ou par le biais de la notion de débauche de la jeunesse. Le panel de procès pris en exemple, de même que la répression policière, nous incitait à penser que nous étions face à une répression différente, plus multiforme : répression judiciaire, policière, médicale également dans une large mesure. Une répression qui tend, elle aussi, à réprimer davantage un personnage-type qu'un acte.

En fonction de ces évolutions : discours, évolutions juridiques nous percevons des mutations dans les pratiques homosexuelles. Les lieux de rencontre se diversifient et certains deviendraient plus fréquentés que d'autres. A partir des sources disponibles les lieux fermés deviendraient moins importants.

Nous avons également la trace de réseaux informels bien établis comme pour le XVIIIe siècle. Enfin au niveau social, on observerait une évolution dans la sociologie de l'homosexualité parisienne, et en même temps, des permanences. Parallèlement aux discours et actions des entrepreneurs de morale, les classes populaires ne paraissaient pas intérioriser ces discours et de même à travers plusieurs cas, on découvre une surprenante liberté chez plusieurs personnages connus. Les subcultures homosexuelles évoluent mais nous pouvons observer une certaine continuité. L'analyse de la perception de l'homosexualité, tant dans les milieux populaires que parmi les élites pourrait démontrer les limites de l'action des entrepreneurs de morale. On pourrait cerner à travers ces subcultures homosexuelles la conscience de constituer un groupe distinct des autres ; de la même façon, la présence de réseaux pourrait indiquer une subtile adaptation à la répression.

Cette problématique d'ensemble sera divisée d'une part entre l'analyse de la mutation de la sociabilité homosexuelle par rapport au XVIIIe siècle notamment les lieux de rencontre et les réseaux. D'autre part, cette partie permet de cerner les évolutions d'ensemble et les éventuelles adaptations à la répression. L'examen du rapport de l'homosexualité et des classes sociales mesurera le rapport entre les discours des entrepreneurs de morale et la réalité de la perception de ces mêmes discours par les intéressés : les classes populaires avaient-elles intégré la morale sexuelle que dispensaient certaines élites ? Que signifie la relative liberté observée dans certains cas chez des élites ?

I LES MUTATIONS DE LA SOCIABILITE HOMOSEXUELLE

La sociabilité homosexuelle était déjà fort bien développée au XVIIIe siècle dans une ville comme Paris. Elle se caractérisait par sa relative diversité. Les lieux publics et les cabarets étaient déjà des lieux de sociabilité bien présents dans la ville. On pouvait distinguer également des réseaux de connaissance. Il semble qu'une sous-culture sodomite fût déjà relativement bien affirmée. Par rapport au XVIIIe siècle, comment évolue la vie homosexuelle à Paris ? La société bourgeoise qui se met en place prône la retenue en matière de sexualité.

Parallèlement elle développe une volonté de contrôle du sexe et le développement de la parole des médecins. Quelles implications ces facteurs peuvent-ils avoir sur la sociabilité homosexuelle ? Celle-ci, tout comme au XVIIIe siècle, peut être appréhendée à travers les archives de police disponibles. Ces sources donnent nécessairement une vision incomplète de ces lieux homosexuels, car pour qu'un lieu soit connu, il faut qu'il ait été remarqué par la police. Nous n'avons pu appréhender la vie homosexuelle qu'à travers le prisme de la répression policière. Cet impératif au niveau des sources serait susceptible de nous faire percevoir la sociabilité homosexuelle à travers un prisme déformant. Il est important de souligner cette limite imposée par les sources qui pose un nécessaire problème épistémologique.⁶⁶² Pour le XVIIIe siècle nous disposons de travaux ainsi que, pour la connaissance des réseaux homosexuels, d'écrits satiriques ou pamphlétaires dont nous n'avons pu disposer pour cette partie du XIXe siècle. Il est nécessaire de pointer ces différences de sources, ce qui devrait nous conduire à pondérer certaines évolutions. Cette première partie du XIXe siècle, dans le domaine de la sociabilité homosexuelle, a fait l'objet d'une attention moindre que le XVIIIe siècle ou la seconde partie du XIXe siècle pour lesquels nous disposons d'archives de police plus complètes pour évaluer la vie homosexuelle. Cependant certaines de ces archives donnent un aperçu d'une sociabilité fort bien présente et permettent, par des rapprochements, de dresser des réseaux de connaissance qui existaient certainement. Dans les archives du XVIIIe siècle, les réactions de certains appréhendés par la police indiquaient parfois déjà la conscience d'appartenir à une minorité à part. Peut-on observer la même chose pour la première partie du XIXe siècle ?

⁶⁶² Voir à ce propos F TAMAGNE, « Homosexualités, le difficile passage des discours à l'étude des pratiques », *Histoire & sociétés : revue européenne d'histoire sociale*, p 6-21

A/ LES LIEUX DE RENCONTRE : EVOLUTION ET FREQUENTATION

Nous disposons d'archives de police qui nous permettent de faire un état des lieux de rencontre. Nous pouvons distinguer des lieux pérennes et des lieux nouveaux par rapport au XVIIIe siècle. On voit apparaître d'autres types de lieux qui n'apparaissaient pas au XVIIIe siècle : certains théâtres parisiens qui semblent des lieux de rencontre actifs à certains moments.

Pour appréhender les lieux publics de rencontre dans le Paris de la première moitié du XIXe siècle et cerner l'évolution par rapport au XVIIIe siècle nous avons comptabilisé les lieux cités dans les rapports de police. Nous avons calculé pour chaque lieu le nombre de fois où il est cité. Cette méthode nous indique les lieux qui furent les plus contrôlés par les policiers. De cette manière, nous pouvons déterminer la notoriété de chaque lieu de rencontre et voir quels sont ceux qui étaient les plus notoires. Cette comptabilité fait apparaître une hiérarchie des lieux publics de rencontre et certains lieux se détachent d'autres car ils sont cités assez souvent dans les archives de police. Il faudrait aussi nous poser la question sur le taux de fréquentation de ces lieux publics de rencontre, les confronter à celui des lieux fermés. Une plus grande fréquentation de ces lieux ouverts par rapport aux lieux fermés pourrait indiquer que la société devenant plus répressive ces hommes ont davantage recours à ce type de stratégie. Alors que dans une société plus ouverte, les lieux fermés type cabarets sont peut-être plus fréquentés. Il faudra faire une comparaison avec le Paris de la fin du XVIIIe siècle pour percevoir la différence. Ainsi, il nous sera possible de discerner un élément d'adaptation des principaux intéressés à une société devenue plus diversement répressive.

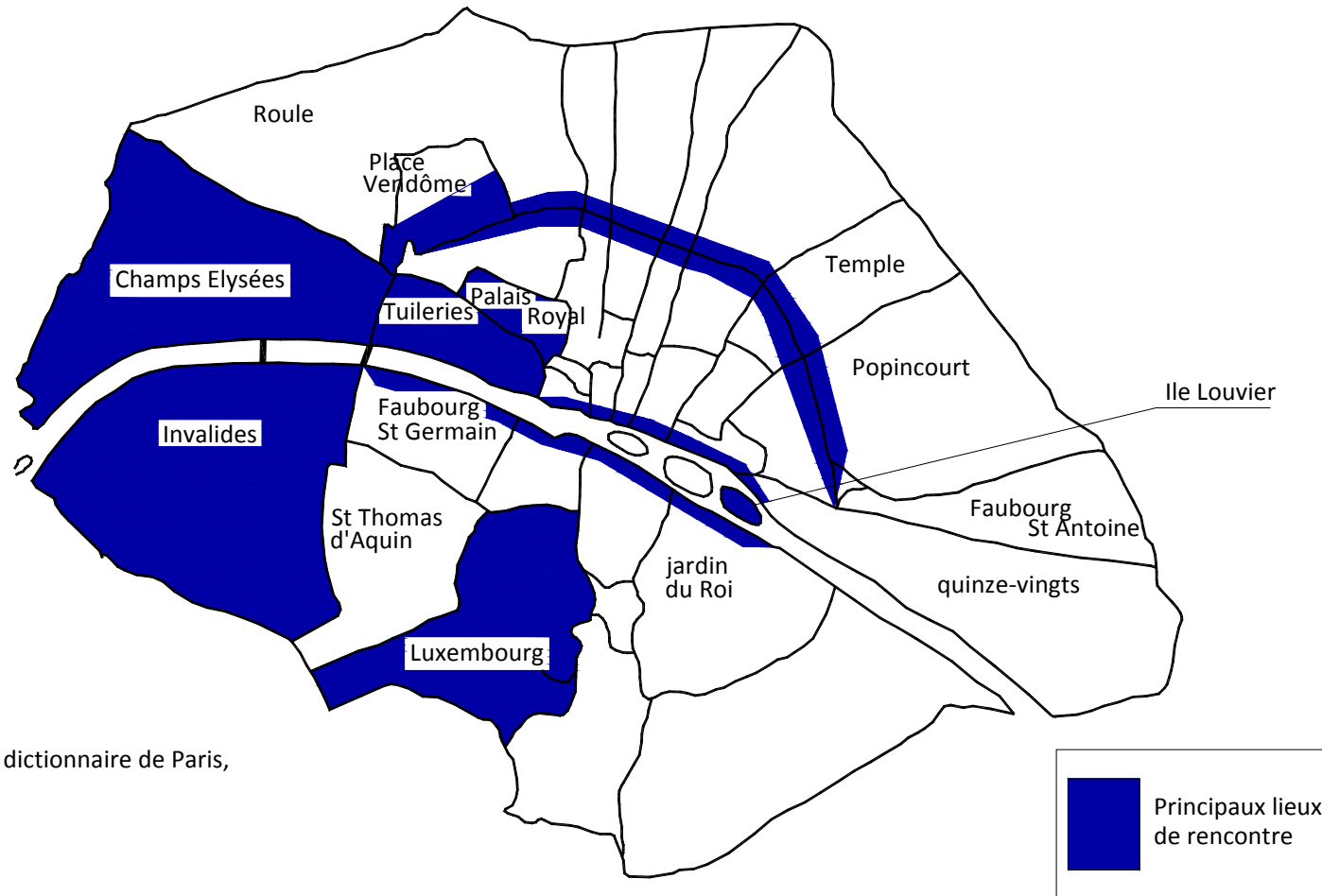
1) *Lieux pérennes*

Parmi les lieux les plus fréquentés au cours de la première partie du XIXe siècle un lieu qui paraît particulièrement emblématique des rencontres entre hommes paraît être la promenade des Champs-Élysées. Dès les années 1780, les Champs-Élysées étaient déjà un lieu de rencontre notoire, même s'il n'avait pas la notoriété du jardin des Tuileries ou le jardin du Luxembourg. Ce lieu est particulièrement cité dans les archives de police pour les années 1830 et 1840. Il semble fréquenté régulièrement par des hommes en quête de rencontres homosexuelles. On trouve ce lieu cité aussi sous la Révolution et l'Empire. Un rapport de police de l'an 12 (1803-1804) signale la promenade des Champs Élysées. Le rapport indique que plusieurs arrestations y ont été effectuées.⁶⁶³ Au cours de cette même année, trois autres rapports de police s'alarment des plaintes qui s'élèvent contre ce qui s'y passe. Deux autres rapports signalent, toujours en l'an XII, les Champs Élysées comme un lieu, qui dès cette époque, semble emblématique pour les rencontres homosexuelles. Dans ces rapports de l'an XII, ce lieu paraît être autant un lieu de prostitution féminine qu'un lieu de rencontres homosexuelles. On le retrouve cité dans les années 1820 : un rapport de police en date du 14 août 1820 indique que ce lieu est fréquenté chaque soir et en nombre conséquent par la gent pédéraste.⁶⁶⁴ La teneur de ce rapport dépeint un lieu de rencontre assez vivant selon les termes du rapport. Une lettre adressée au préfet de police de Paris en 1825, semble faire le même constat. A la lecture de ce courrier, on note que le lieu est fréquenté assez régulièrement par les partisans de l'amour au masculin. On peut donc estimer que les Champs Élysées furent fréquentés assez régulièrement dès les années de la Révolution et dans les années 1820. Cependant, c'est dans les années 1830 et 1840 que la promenade des Champs Élysées apparaît le plus souvent dans les archives de police. Ce lieu est cité près de 25 fois au cours de ces deux décennies.

⁶⁶³ ARCHIVES NATIONALES, F/7/3119 travail avec son excellence le sénateur ministre de la police générale 5 jour complémentaire an 12

⁶⁶⁴ ARCHIVES DE LA POLICE DA230, op. cit. Lettre du 14 août 1820

CARTE 2: LES LIEUX DE RENCONTRE AU COURS DU XIX^{EME} SIECLE



A. FIERRO, Histoire et dictionnaire de Paris, Paris, 1996, P. 1522

Ceci pourrait indiquer une hausse de fréquentation ces années là. Certains courriers dénonçant les pédérastes semblent indiquer une fréquentation conséquente au cours de ces années : ce courrier de février 1846 ou encore cette note de police datée de décembre 1848. Il semblerait d'ailleurs que les Champs Elysées ne fussent pas seulement un lieu de rencontre mais que l'on pratiquât la sexualité dans le lieu même. Certains courriers paraissent l'indiquer, comme ils suggèrent que de la prostitution masculine y était présente. Nous pouvons prendre en exemple ce courrier en date de décembre 1848 et ayant pour auteur un brigadier et qui stipule : « La corruption a gagné des militaires qui pour de l'argent se prêtèrent à cette vile passion contractée par ce funeste voisinage »⁶⁶⁵ On peut penser que le quartier des Champs Elysées dans ces années 1830-1840, compte tenu du matériel plus important que nous possédons sur ce lieu, était un lieu de rencontre important et pour faire une comparaison un lieu aussi notoire que le jardin des Tuileries au XVIIIe siècle. La notoriété des Champs Elysées comme lieu de sociabilité et de rencontres homosexuelles semble donc plus importante dans la première moitié du XIXe siècle que par le passé.

D'autres lieux qui apparaissaient aussi au XVIIIe siècle semblent encore emblématiques : les quais de Seine et les Invalides. Les quais de Seine apparaissaient déjà au XVIIIe siècle comme des lieux de rencontre importants. Globalement ces lieux apparaissent dans les archives de police dès années 1820, notamment les quais du Louvre et des Augustins. Dans les années 1830 et 1840, ils sont plus fréquemment cités, notamment le quai d'Orsay, Quai Malaquais et la place des Invalides. Au cours de l'année 1838, le quai d'Orsay, le quai Malaquais et les Invalides sont cités une quarantaine de fois dans les archives de la préfecture de police. Les quais du Louvre et des Augustins sont également cités pour les années 1830 et 1840. La tonalité de certains rapports de police paraît indiquer que ces lieux étaient parfois assez fréquentés. Comparé aux Champs Elysées nous n'avons pas de plaintes de riverains concernant les quais de Seine

⁶⁶⁵ ARCHIVES DE LA POLICE DA 223, rapport du brigadier Mazart du 20-12-1848

et nous n'avons pas non plus d'indication signalant des activités sexuelles dans ces lieux. On peut penser qu'ils restent donc, pour la première moitié du XIXe siècle, des lieux de rencontre emblématiques pour les rencontres homosexuelles à Paris.

Le Palais Royal, est lui aussi dans la première moitié du XIXe siècle, un lieu de rencontre homosexuelle notoire. Au XVIIIe siècle, il était déjà un lieu assez connu. Il apparaît dans les rapports de police de manière assez conséquente pour les années 1820 tout comme pour les années 1830 et 1840. Sa notoriété et sa fréquentation paraissent se poursuivre. Il semblerait que ce lieu fût aussi un lieu de prostitution masculine. Ce lieu paraît rester un lieu de rencontre emblématique.

Les boulevards apparaissent aussi comme des lieux de rencontre. Ils semblent certes moins importants en s'appuyant sur les archives de police. Les boulevards apparaissaient déjà à la fin du XVIIIe siècle. Dans les années 1830 et 1840, les boulevards Beaumarchais et boulevard des Italiens ainsi que le boulevard du Temple sont cités. La rue Amelot est citée dans les années 1820, 1830 et 1840. La teneur de certains rapports indiquent également que de la prostitution masculine était présente sur ces boulevards.

Au XVIIIe siècle, le jardin des Tuileries était un haut-lieu de sociabilité homosexuelle. Il constitue par excellence un lieu pérenne pour l'homosexualité parisienne. Dans la première partie du XIXe siècle, il apparaît encore dans les archives de police et reste sans doute encore un lieu de rencontre assez notoire. Il semble encore bien fréquenté car deux rapports de police datant des 5 et 12 août 1820 citent une liste d'hommes notés comme pédérastes, arrêtés dans le quartier des Tuileries. La liste de noms est importante. Elle pourrait indiquer une fréquentation importante de ce lieu à certains moments. Cependant, plus largement que le jardin des Tuileries, c'est le quartier des Tuileries qui est mentionné dans un des rapports : donc le jardin et les rues avoisinantes. Sur cette base, on peut dire que le quartier des Tuileries restait un lieu notable de sociabilité homosexuelle.

Le jardin du Luxembourg était aussi important au XVIIIe siècle. Dans les archives dont nous disposons pour la première partie du XIXe siècle, il semble moins cité. En se basant sur ces archives de police on peut émettre l'hypothèse que ce lieu

reste un lieu de sociabilité homosexuelle mais qu'il fait l'objet de moins de sollicitations. Un rapport du 2 octobre 1826 mentionne au jardin du Luxembourg un grand nombre de pédérastes.

2) *Lieux nouveaux*

Parallèlement à ces lieux pérennes d'autres lieux apparaissent et qui n'étaient pas mentionnés au XVIIIe siècle.

Les théâtres des boulevards apparaissent seulement dans ces années 1830 et 1840. Ils semblent être des lieux de rencontre assez pratiqués dans ces années-là, vue la sollicitation des services de police. En même temps les rencontres dans ces théâtres paraissent étroitement liées aux rencontres sur les boulevards : des rapports de police signalent des activités homosexuelles sur les boulevards à proximité des théâtres.

La place de la Madeleine est citée plusieurs fois dans les années 1830 et 1840 et paraît être aussi un lieu de rencontre. Au cours de cette partie du XIXe siècle, les Passages sont également cités plusieurs fois dans les années 1830 et 1840. Ils paraissent aussi être des lieux de prostitution masculine car certains rapports de police les signalent comme des lieux de prostitution de jeunes gens. Ils paraissent assez fréquentés le soir. Ces lieux n'apparaissaient pas dans les sources concernant le XVIIIe siècle et pour cause : ils furent construits dans la première moitié du XIXe siècle. Le plus ancien est le passage du Caire. Il fut ouvert en 1798 lors de la campagne d'Égypte. Un autre nouveau lieu qui est cité dans les années 1830 et 1840 est l'île Louviers qui se trouvait près de l'île Saint Louis. Elle fut appelée aussi île aux Javiaux. Elle fut acquise par la ville en 1700. Elle fut affermée à des marchands de bois. Il s'agissait d'une zone à demi campagnarde et qui sera rattachée à Sully Morland en 1847.⁶⁶⁶ Il s'agissait donc d'une zone encore extérieure à la ville propice pour les rencontres.

D'autres lieux qui sont soit des lieux pérennes ou des lieux nouveaux apparaissent épisodiquement comme lieux de rencontre dans les archives de

⁶⁶⁶ voir T. LAVALLEE, Histoire de Paris depuis le temps des Gaulois jusqu'à nos jours, Paris, 1857, vol. 2, p. 7-8

police : le bois de Boulogne est signalé en 1825 dans une note de police et il est indiqué que des hommes se livraient en public au «crime de pédérastie.», la place de l'Archevêché, la place de la Halle, la place de la Butte Chaumont, la place Royale, la place du Carrousel, le Jardin des plantes. Ces lieux étaient-ils des lieux de rencontre réguliers ? Ils sont signalés du moins dans les archives de police comme des lieux ayant été épisodiquement contrôlés et où des hommes suspects ont pu être vus.

Par rapport au XVIIIe siècle on peut constater la permanence de lieux de rencontre comme les boulevards ou le jardin des Tuileries... Cependant on peut voir aussi apparaître des lieux qui ne semblaient pas mentionnés dans les archives du XVIIIe siècle. On pourrait faire le constat d'une plus grande diversité des lieux de rencontre par rapport au XVIIIe siècle. D'autre part certains lieux qui apparaissaient au XVIIIe siècle semblent dans certaines de ces années des lieux de rencontre fréquentés davantage : les Champs-Élysées par exemple. Il y a donc une plus grande hétérogénéité des lieux de rencontre type jardins et promenades publiques.

Peut-on parler de concentration ou d'éparpillement de ces lieux par rapport au XVIIIe siècle ? La question de la concentration ou de l'éparpillement des lieux publics de rencontre nous conduit à la question qu'aborde Robert Muchembled : « L'époque victorienne se caractérise par une accentuation de la spécialisation des lieux de sexe »⁶⁶⁷ La multiplication des lieux publics de rencontre par rapport au XVIIIe siècle est peut-être le signe d'une société qui devenant plus répressive et les lieux privés devenant de ce fait plus rare, ces hommes sont poussés vers ces lieux publics de rencontre. Cette forme de pratique de la sexualité peut aussi être le signe de l'homosexuel qui est renvoyé vers une extrême marginalité dans sa sexualité : comme je suis un marginal et que la société a fait de moi un hérétique, il faut que je vive ainsi ma sexualité. Par rapport au XVIIIe siècle, nous avons bien un net sentiment d'éparpillement encore plus croissant des lieux publics de rencontre. Il semblerait sur cette base que les lieux publics de rencontre dans Paris, dans la première partie du XIXe siècle

⁶⁶⁷ R. MUCHEMLBLED, *L'orgasme et l'Occident*, op. cit., p. 220-221

soient plus divers géographiquement parlant qu'au XVIIIe siècle. Il y aurait un léger accroissement de ces lieux par rapport au XVIIIe siècle. Donc on observe bien un marquage et une diversification dans l'espace urbain des lieux de sexe. En même temps, ces lieux ne sont pas toujours des lieux spécifiquement de fréquentation homosexuelle. Il faudra comparer ces lieux avec les éventuels établissements type cabaret et mettre en parallèle la situation par rapport à ce qu'elle était au XVIIIe siècle où les cabarets étaient particulièrement florissants pour prendre la pleine signification de cet accroissement des lieux publics de rencontre au cours de la première partie du XIXe siècle.

Quels étaient ces hommes que l'on rencontrait dans ces lieux publics de rencontre? A partir des fichiers de police nous pouvons faire une analyse des catégories sociales et des âges que nous retrouvions dans ces lieux de rencontre. Au XVIIIe siècle, nous avons abordé dans la société homosexuelle parisienne le poids de la domesticité à travers le couple aristocrate et domestique. Nous avons aussi vu le poids des clercs dans la société homosexuelle parisienne et enfin le poids de ce que nous appelions les gens de métiers.

Il semblerait avoir une présence notable des moins de vingt ans dans les lieux publics de rencontre : la présence des 10 à 19 ans représente sur un total de 236 hommes comportant leur âge 58 hommes. Le poids des clercs ne paraît pas important dans la fréquentation de ces lieux de rencontre : pour le XVIIIe siècle nous disposons de fichiers spécifiques consacrés aux clercs sodomites. Nous ne disposons pas de ce matériel pour la première partie du XIXe siècle. Cependant, à travers les archives de police, nous pouvons constater que le poids des clercs notés dans les fichiers de police n'est pas significatif. Dans les fichiers de police du XIXe siècle consultés, nous avons 403 hommes interpellés dont la profession est mentionnée. Sur ce total de 403, nous avons seulement 19 clercs. Il faut noter que les données sociales sur lesquelles nous nous appuyons ne concernent que les personnes fréquentant les promenades publiques. Comment interpréter cette éventuelle faible proportion des clercs? Cette évolution est-elle le fruit des bouleversements sociaux occasionnés par la Révolution française?

La Révolution française a affaibli la puissance et les privilèges dont bénéficiait l'Eglise en France. Cette ancienne puissance permettait au XVIIIe siècle à des

clercs importants de vivre assez librement leurs penchants. Cette situation a disparue avec la Révolution. Ce nouvel état de chose peut-il expliquer au moins en partie cette moindre présence des clercs. Avec la réorganisation de l'Eglise suite au Concordat napoléonien, l'Eglise n'est-elle pas plus rigoureuse par rapport aux clercs qui se distinguaient dans les milieux homosexuels? Peut-on parler de l'influence du discours médical sur l'homosexualité au sein de l'institution ecclésiastique ; cette influence pousserait l'institution à être plus sévère ? Peut-on y voir une influence de ces valeurs de retenu par rapport à la sexualité propre à la bourgeoisie ? La dernière hypothèse nous paraît assez plausible et cette faible présence du poids des clercs dans ces lieux de rencontre est peut-être une conséquence de l'installation de cette morale bourgeoise. Ce facteur inciterait à plus de prudence. Il faut noter que ceci ne concerne que les jardins publics et qu'il faut donc relativiser ces analyses. Les nobles et hommes importants sont 36 par rapport à un total de 403 hommes comportant leur situation sociale, ce qui représente moins de 10% du panel. Nous n'avons certes pas à notre disposition des sources telles que le Grand mémoire qui nous permettait d'apprécier plus spécifiquement le poids de la noblesse dans la société homosexuelle parisienne pour le XVIIIe siècle et nous ne pouvons faire de constatations plus approfondies. Nous ne pouvons pas remarquer cette solidarité entre maître et domestiques que nous avons pu par certains aspects souligner pour le XVIIIe siècle. Faut-il y voir encore une conséquence sociale de la Révolution qui a enlevé à la noblesse les privilèges sociaux dont elle bénéficiait dans la société d'Ancien régime? Dans les fichiers de police, les personnages importants qui sont signalés, le sont rarement en mentionnant la complicité de la domesticité, comme on pouvait le voir au XVIIIe siècle. A quelques exceptions près, comme l'ambassadeur de Turquie, Mustapha Rachid Pacha signalé comme pédéraste ainsi que tout son entourage.⁶⁶⁸ Cette différence par rapport au XVIIIe siècle est le produit sans doute de la disparition de la société d'ordre.

Peut-être faut-il voir dans ce facteur, une influence de la morale ambiante propre à la bourgeoisie qui s'impose dans l'aristocratie et qui lui fait perdre ce qui

⁶⁶⁸ ARCHIVES DE LA POLICE, BB4, fiche Moustapha Rachid Pacha

constituait son indépendance et sa spécificité par rapport aux plaisirs sexuels? D'autre part l'analyse du poids et de la présence des classes supérieures dans les lieux parisiens ne peut se faire sans aborder le problème de la montée de l'intimité. En effet l'idée de vie privée et d'intimité atteignit d'abord les classes supérieures.⁶⁶⁹ La maison bourgeoise fut découpée en espaces : l'espace où l'on se donne en spectacle et l'espace intime notamment la chambre conjugale. La maisonnée abritait les relations sexuelles privées, elle réservait une place à l'abri de la promiscuité.⁶⁷⁰ Le développement de l'espace public et la politisation de la vie quotidienne sous la Révolution prépara le mouvement romantique du retour sur soi et de retour sur la famille.⁶⁷¹ Dans quelle mesure cette donnée qui s'observe dans les classes supérieures peut-elle influencer sur la présence de ces mêmes classes dans les lieux de rencontre? Car les catégories que nous rencontrons le plus dans cette première partie du XIXe siècle dans ces lieux de rencontre, est ce que nous avons appelé les gens de métiers pour le XVIIIe siècle. Cette catégorie sociale regroupe les artisans, boutiquiers, ouvriers qualifiés et employés. Ils constituent les catégories les plus importantes que nous observons. Ces catégories sociales regroupent les classes populaires proprement dites. Cette notion rassemble des positions sociales situées globalement dans les sphères inférieures de la stratification sociale. Elle rassemble des situations parfois hétérogènes. Cependant elle s'oppose au concept d'élites qui rassemble des personnes qui se distinguent par leurs valeurs et leurs activités. Il y aurait visiblement comme nous l'avons constaté, une présence caractéristique de ces catégories dans ces lieux de rencontre : sur un panel de 403 hommes ceux répondant à ces catégories sociales sont 153 sur le total du panel. Comment peut-on analyser cette présence caractéristique dans le cadre du XIXe siècle avec toutes les limites à souligner pour des fichiers qui restent lacunaires ?

⁶⁶⁹ E. SHORER, *Naissance de la famille moderne*, Paris, 1981, p. 57

⁶⁷⁰ E SHORTER, op. cit., p. 52

⁶⁷¹ Voir ARIES, Philippe DUBY, Georges, *Histoire de la vie privée. Tome 4 De la Révolution à la Grande guerre*, Paris, 1999, p. 19

Les classes populaires ne seraient-elles pas moins sensibles à cette montée de l'intimité? Ne peuvent-elles pas moins se cacher que les classes supérieures? La notion d'intérieur est à peine perceptible dans ces logis surpeuplés dont les enquêteurs de la réforme sociale dressent procès verbal.⁶⁷²Cet aspect des logements populaires peut expliquer que certaines classes se retrouvent plus particulièrement dans les lieux de rencontre.

Cependant au XIXe siècle également, la question posée par cette présence de ces gens de métiers dans ces lieux de rencontre pose le problème de la morale sexuelle des classes populaires et de son lien avec la morale qui ressort du discours des élites, médecins ou réformateurs sociaux. Cette question est importante car elle pose le problème de l'universalisation de la morale dite victorienne et de son intériorisation. Nous reviendrons sur ces questions de manière plus approfondie ultérieurement il s'agit pour l'heure de constater la présence notable que l'on pouvait constater dans ces lieux publics de rencontre car nous ne pouvons sur la base des sources consultées l'évaluer pour les cabarets.

Les archives de police comportent des noms de cabarets signalés comme recevant une clientèle « pédéraste ». Nous possédons la trace de dix établissements ou cabarets susceptibles de recevoir une clientèle homosexuelle. Ce chiffre paraît très modeste et il semblerait que par rapport au XVIIIe siècle ces établissements paraissent moins florissants. Cependant il faut encore souligner les limites des sources et le fait que n'apparaît dans ces sources que les cabarets connus de la police et qui ont soulevé des problèmes de voisinage. Ceci pourrait permettre de relativiser ce petit nombre de cabarets qui semble apparaître dans ces sources policières et il faudra contrebalancer ce chiffre peu important par les traces de réseaux de connaissances qui pourrait apporter une correction à la faiblesse de ce chiffre.

Les pratiques homosexuelles dans ces bars et cabarets identifiés paraissent être de plusieurs sortes. Nous avons des lieux qui servent de lieu de rencontre et qui

⁶⁷² ARIES Philippe DUBY, Georges, op. cit., p. 292

comportent à cet effet des cabinets prévus pour ces usages. On trouvait déjà ce type d'établissement au XVIIIe siècle. Le café de l'Etoile en 1819 et le café Dupetit en 1822 tous deux situés dans le quartier des Champs-Élysées paraissent correspondre à ce type de lieu. Il faut noter qu'ils se situent tous deux dans ce quartier des Champs Élysée qui semble un lieu de rencontre assez fréquenté. De même dans le cas du Café de l'étoile on voit apparaître le problème de la fréquentation de ce lieu par des militaires comme dans le cas de la promenade dans un rapport de 1848. Ce quartier de Paris pourrait être perçu comme un quartier bien fréquenté par les homosexuels masculins. D'autres bars paraissent relever du même cas de figure : le bar au coin de la rue de Bourbon⁶⁷³ et le bar rue Sainte Anne au coin de celle du Hasard, de même que le bar « Enseigne de la coquille », rue Clos Georges et le cabaret rue du Portier en décembre 1839.⁶⁷⁴ Donc cinq de ces lieux paraissent favoriser des rencontres intimes dans les lieux mêmes sur un total de dix cabarets identifiés dans ces sources. Cela pourrait indiquer que ce type de lieux n'était pas un cas rare. Nous avons des bars qui paraissent des lieux de convivialité sans qu'il fût possible d'y distinguer des cabinets servant à des rencontres plus intimes. Ce sont visiblement des lieux de convivialité plus classique ce qui correspond à cinq des établissements identifiés. On trouve aussi des lieux notés favorisant des rencontres homosexuelles et qui se révèlent être des garnis que les propriétaires utilisent pour favoriser ce type de rencontre. C'est le cas en 1839 pour un lieu signalé dans les archives BB4, dénommé « La maison Cottin ». Ce n'est pas, à proprement parlé, un cabaret mais il semble que ce lieu soit assez fréquenté en 1839. Des bals privés sont aussi signalés, comme le bal que donnait un dénommé Wikowski en 1845.

Par rapport au XVIIIe siècle, nous possédons moins d'éléments. Cette présence plus faible de cabarets ou débits de boisson à fréquentation homosexuelle correspond t-elle à une conséquence d'une répression plus diverse que par le passé ? Correspond t-elle à une adaptation des principaux intéressés à une

⁶⁷³ ARCHIVES DE LA PREFECTURE DE POLICE, DA230 *service des mœurs an X-1889*, rapport de juillet 1830

⁶⁷⁴ ARCHIVES DE LA PREFECTURE DE POLICE, DA230 *service des mœurs an X-1889*, rapport de décembre 1839

répression plus multiforme : les soirées ou bals privés pourraient en constituer un des signes ? On peut toutefois localiser en mettant en parallèle certains de ces bars et les lieux publics un quartier qui paraît comporter une vie homosexuelle importante dans les années 1820-1840 : les Champs Elysées.

Parallèlement à ces bars il faudrait ajouter les Bains, certains policiers dénoncent des établissements de bains comme étant complaisants envers les homosexuels.⁶⁷⁵ Au cours de la première partie du XIXe siècle, des établissements de bains se développent dans Paris, notamment sur les berges de la Seine dans le cadre des progrès de l'hygiène corporelle. Il faudrait replacer ce souci de l'hygiène corporelle dans le cadre de la préoccupation des hygiénistes. Alain Corbin note que le XIXe siècle marque un tournant dans les perceptions olfactives et dans le premier tiers du XIXe siècle, la nécessité de l'hygiène publique s'affirme.⁶⁷⁶ Ces lieux semblent soupçonner pour certains d'être des lieux de rencontre. Il semblerait que ces lieux soient aussi prévus pour selon la terminologie adoptée « donner libre cours à des mœurs dépravés. »⁶⁷⁷ Les archives concernant ces établissements comportent des indices certains que des rencontres y avaient cours. Une circulaire préfectorale en date du 21 mai 1811 comporte : « Je suis informé, messieurs, que sans égard à mon ordonnance concernant les bains et écoles de natation, des individus se baignent en pleine rivière et insultent aux mœurs. »⁶⁷⁸ On trouve aussi sur plusieurs arrêtés allant de l'an IV (1795-1796) à 1830 concernant les bains, la défense de sortir des bains nu ou de se montrer nu. Il semblerait que des rencontres entre hommes aient lieu dans les bains de vapeur car les hommes s'y promènent presque nus et les flagrants délits sont difficiles à établir, car les agents se trouvent eux-mêmes en tenue de bains.⁶⁷⁹ La préfecture de police autorise certains à tenir des

⁶⁷⁵ J CSERGO, *Liberté, égalité, propreté*, Paris, 1988, p. 201-203

⁶⁷⁶ A. CORBIN, *Le Miasme et la jonquille*, Paris, 1982, passim

⁶⁷⁷ J. CSERGO, *op. cit.*, p. 201

⁶⁷⁸ ARCHIVES DE LA POLICE, *DB/227 Bains publics et médicaux*, Circulaire du 21 mai 1811 3^{ème} division, 2^{ème} bureau

⁶⁷⁹ J CSERGO, *op. cit.*, p. 201-203

établissements de bains et nous trouvons régulièrement des recommandations : « que personne ne sorte nu du bain et empêcher tout ce qui serait contraire au bon ordre et à la décence ». ⁶⁸⁰En rapprochant tous les indices présents dans ces sources on peut penser que les bains étaient aussi parfois des lieux de rencontre.

Le monde de l'homosexualité parisienne dans la première partie du XIXe siècle posséderait des lieux publics de rencontre, certains cabarets où l'on pouvait faire des rencontres et parfois trouver plus d'intimité. Il comporterait aussi parfois des soirées privées, comme les bals signalés dans les archives de police. Ce serait une société assez structurée comme au XVIIIe siècle autour de ses lieux de prédilection et d'établissements. Cependant, pour les établissements, nous ne percevons pas la diversité qui était visible au XVIIIe siècle à travers les sources et les travaux de plusieurs historiens. Doit-on en tirer la conclusion que la répression sociale de l'homosexualité qui est plus multiforme au XIXe siècle est une des causes directes de cette moindre diversité? L'état de nos sources ne nous permet pas de l'affirmer même si ce facteur pourrait constituer une hypothèse. Faudrait-il, le cas échéant, faire intervenir cette montée de l'intimité, notamment dans la bourgeoisie, pour expliquer cette éventuelle moindre diversité par rapport au XVIIIe siècle? Dans ce cas, il faudrait voir si cette moindre diversité est compensée par les réseaux. Effectivement après les lieux de rencontre il faut examiner les réseaux homosexuels, qui étaient importants au XVIIIe siècle. Comment évoluent-ils dans la première partie du XIXe siècle?

⁶⁸⁰ ARCHIVES DE LA POLICE, *DB/227 Bains publics et médicaux*, préfecture de police 15 juin 1821
permission de tenir un bain dans l'Isle Saint Denis

B/ LES RESEAUX QU'EN EST IL DE LEUR EVOLUTION ?

Les fiches de tel ou tel homme comportent parfois des renseignements sur leurs connaissances. A la fin du XVIIIe siècle nous avons affaire à des réseaux déjà forts bien développés qui dénotaient déjà une subculture homosexuelle bien présente dans une ville comme Paris. Qu'en est-il pour la première partie du XIXe siècle? Les réseaux de connaissance ont-ils l'importance qu'ils avaient à la fin du XVIIIe siècle? Une subculture homosexuelle est-elle présente au sens de comportements et de références partagées par un groupe social comme le définissait Howard Becker⁶⁸¹ Comme il le souligne, la délinquance se construit à travers une carrière. Le délinquant apprend à pratiquer une activité marginale ou délinquante et il reconstruit sa représentation de cette activité pour présenter une image valorisante de lui-même. A partir de là, il construit avec d'autres semblables des subcultures marginales qui dans notre cas, peuvent prendre le visage de réseaux. Les pratiques liées à la subculture homosexuelle au XVIIIe siècle avaient trait aux surnoms féminins : l'imitation de la mode aristocratique. Peut-on cerner de semblables pratiques dans la première partie du XIXe siècle? Il serait nécessaire de distinguer ce qui semble perdurer et ce qui est nouveau par rapport au XVIIIe siècle. Au XVIIIe siècle les assemblées de sodomites étaient une des manifestations de la subculture homosexuelle. Il s'agissait de réunions spécifiques qui avaient lieu dans des cabarets. On pouvait discerner des réseaux de relation construits autour de personnages centraux et où des attitudes propres étaient observées. De plus certains pamphlets semblaient parfois une affirmation et presque une revendication de ce que l'on est. Peut-on cerner des facteurs semblables dans la première partie du XIXe siècle? Peut-on discerner des divergences?

Au-delà de l'existence des réseaux dans le Paris de cette époque, c'est donc l'existence d'une relative subculture homosexuelle qui est posée. Nous disposons de plusieurs moyens pour cerner ces réseaux.

⁶⁸¹ H.S. BECKER, *Outsider's*, Paris, 1985, passim

Les archives de police pour les années 1820-1830 et 1840 nous permettent de déceler des réseaux de connaissances à travers les rapports que certains hommes ont entre eux. Nous disposons également des comptes rendus de certaines affaires qui laissent transparaître divers réseaux de connaissances. Nous possédons enfin des documents annexes, qui par leur contenu, posent la question de la présence d'une subculture homosexuelle. Au XVIIIe siècle nous disposons de pamphlets pour la fin du siècle et qui laissent transparaître des réseaux de connaissances parmi les sodomites parisiens. Nous ne possédons pas de semblables sources pour le XIXe siècle où l'essentiel de nos sources sont des archives de justice et de police. C'est donc avec le prisme de la justice qu'il nous faudra explorer les tréfonds de la société homosexuelle parisienne avec toutes les limites et les prudences que nous devons respecter dans l'interprétation des termes de policiers ou d'hommes de loi qui sont avant tout des entrepreneurs de morale. Nous examinerons donc les facteurs qui nous paraissent similaires par rapport au XVIIIe siècle, ceux qui se sont modifiés et ceux qui ont disparus.

On peut dans ces sources de la première partie du XIXe siècle discerner des réseaux de connaissances qui paraissent similaires à ceux que nous avons discernés au XVIIIe siècle.

Les annotations des policiers dans des fiches concernant certains hommes constituent des premiers indices. Deux annotations reviennent parfois « fréquente toutes les tantes » ou « connu de toutes les tantes ». Ces formules reviennent dans les fiches de plusieurs hommes : qu'indiquent-elles ? Elles indiquent que la personne en question connaît assez bien les gens qui gravitent dans ce monde homosexuel. Elles impliquent l'idée d'hommes vivant au sein de subcultures déjà définies. Les exemples sont caractéristiques « Guillemetot. Il fréquente toutes les tantes » « Bizot. Il est connu de toutes les tantes » « Bonhomme joli jeune homme, il connaît les tantes et les lorettes » « Bilden Cesar. Etudiant de 20 à 22 ans il est connu des tantes vieilles et jeunes » « Combette. Il est connu dans le monde pédéraste »...⁶⁸²

⁶⁸² Archives de la police. *BB4*

Ces annotations tendraient à prouver l'existence de réseaux au sein de la société homosexuelle : Ces annotations sous-entendent des réseaux de connaissances auquel la personne en question appartient car l'expression « connu de toutes les tantes et des pédérastes... » Indique un monde fait d'hommes partageant les mêmes goûts sexuels, qui se connaissent fort bien et qui se fréquentent d'une manière ou d'une autre. Ces annotations sont portées sur certaines fiches de police et pas sur d'autres. Elles sembleraient indiquer que la personne possède une certaine notoriété au sein de ce monde, de par son relationnel plus développé ou parce qu'elle évolue particulièrement dans ce monde là. L'existence de ces personnes possédant une notoriété plus grande que d'autres au sein du monde homosexuel n'est pas nouvelle, et nous avons trouvé de semblables personnes à la fin du XVIIIe siècle. Il y a de ce fait une continuité.

La description des rapports humains que certains de ces hommes ont entre eux est un deuxième indice. Ceci est similaire au XVIIIe siècle. A partir des archives BB4 nous pouvons suivre les liens que certains hommes ont entre eux et on peut distinguer des hommes qui semblent au centre de réseaux : par exemple un homme surnommé La Tottin se trouve cité dans les connaissances de huit de ces hommes. De même on trouve mention sur ces archives d'un bal de tantes organisé par un certain Mayeur Chaussée du Maine. On peut à partir de cet homme tisser des relations entre neuf hommes cités : Cesar Bilden, un dénommé La bayonnaise, un dénommé La Elie, Barbet dit Léon, et cinq autres connus sous des surnoms. Idem on peut aussi établir un lien de connaissance entre six hommes cités dans ces archives.⁶⁸³ Sept autres hommes paraissent avoir des relations entre eux. Ces exemples ne sont pas exhaustifs. Ces réseaux de relation sont certainement incomplètement décrits car dans ces archives apparaissent de ces réseaux que ce que les policiers pouvaient en connaître, donc ils étaient peut-être plus important que ce que nous pouvons en cerner. Ainsi, si des annotations mentionnent les relations supposées intimes de certains de ces hommes avec certains autres ; certaines autres annotations indiquent des relations qui visiblement sont des relations de simple connaissance.

⁶⁸³ Archives de la police. BB4

Ces dernières laissent transparaître ainsi des réseaux de connaissances. Nous pouvons ainsi distinguer des annotations telles « Bonhomme. Joli jeune homme qui a des relations avec Chertier dit La Bayère » « Georgina. Il a des relations avec l'Italienne » « Morel André dit la cantatrice. Il est ami d'Achille de Venne et de D'Arville... » Ainsi des personnages particulièrement connus de certains de ces hommes apparaissent « André Drombé dit la belle André ou Léonie est un exemple de personnes qui paraissent au cœur de réseaux de relations. « Dutoyat Victor. Il vit avec Colibri un jeune homme de quinze ans ; plus loin un nommé Poisson qui aurait vécu chez le même Dutoyat » « Delahaie, pédéraste connu. Il a procuré des mineurs à Dutoyat (cité précédemment) Il a procuré des mineurs aussi à Lagaray, cité plus loin»⁶⁸⁴ Ces rapports mettent en avant les relations que certains de ces hommes auraient avec des mineurs. Au début du XIXe siècle on assiste à la prise de conscience de la spécificité des crimes sexuels sur mineurs par des médecins. Ceci est à replacer dans le cadre de la prise en compte de la spécificité de l'enfance : dans des siècles antérieurs l'enfant fut longtemps perçu comme un adulte en miniature. Cependant, cette conscience est lente à émerger car il faut noter que jusqu'en 1832, la loi ne punissait que l'attentat avec violence sur la personne d'un enfant. Cette particularité pourrait expliquer pourquoi le crime sexuel sur enfant n'était pas pris en compte avec la gravité qui le fera envisager plus tard. La présence notable de ces jeunes prostitués masculins pose le problème d'une forme de tolérance envers ce type de relations. Il faut bien prendre en compte que l'idée de l'innocence enfantine est une idée propre aux philosophes, et qu'auparavant l'enfant, en vertu du péché originel, était vu comme naturellement faillible au même titre que l'adulte. C'est cette spécificité de l'innocence de l'enfant qui va faire envisager de manière particulière l'agression sexuelle commise sur un enfant. Ces idées mettent un certain temps à se concrétiser, et c'est pourquoi, pendant longtemps les relations sexuelles avec des mineurs ne sont pas envisagées avec la même gravité qu'ultérieurement. C'est pourquoi sans doute les relations de certains de ces hommes avec des mineurs sont particulièrement visibles.

⁶⁸⁴ Archives de la police. BB4

Nous avons aussi des personnes qui semblent graviter autour de personnes connues comme Astolphe De Custine (1790-1857.) Ainsi à travers ces indices, pouvons-nous déceler des réseaux informels de connaissances organisés sur la base d'une solidarité entre partisans de l'amour non-conformiste. Ces archives signalent des personnes qui pour certaines, sont le cœur de réseaux de relations. Les exemples pris ne sont bien sûr pas exhaustifs et ils ne sont que l'illustration de ce que nous pouvons retrouver dans ces sources.

Certaines affaires judiciaires dévoilent aussi des réseaux de connaissance dans le monde homosexuel parisien. Elles impliquent autour de personnages centraux d'autres hommes et ainsi dévoilent des réseaux informels. Ces réseaux sont centrés sur l'affirmation d'un goût sexuel qui en constitue l'unité. L'affaire dite de la rue des remparts est emblématique d'une affaire qui dévoile des réseaux informels au sein du monde homosexuel parisien. Le compte-rendu du procès semble indiquer que ces hommes se connaissaient. Certains hommes sont aussi désignés par des surnoms qui les caractérisaient au sein du groupe comme Pierre Louis Roux dit Coco, Henri Victor Planchon dit Paletot, Augustin Coulon dit Pistolet... Ces surnoms semblent aussi être la marque d'un groupe constitué et qui a ses propres règles de fonctionnement. Les surnoms distinguent chacun de ces hommes au sein du groupe. La situation sociale et professionnelle de chacun de ces hommes paraît assez hétérogène : un ouvrier orfèvre, un prêtre, un avocat... Cette diversité semble démontrer que ce qui réunit ces hommes est le fait d'avoir des mœurs sexuelles semblables. Cette affaire paraît dévoiler un réseau informel parfaitement constitué, basé sur la satisfaction d'un goût sexuel commun. Ces hommes semblaient se connaître. Ils semblaient se réunir régulièrement dans un lieu donné. Ceci pourrait indiquer que ces réunions étaient en fait des soirées ou une grande liberté en matière de mœurs régnait. Des personnes centrales paraissent être au centre de ce réseau de connaissances. Ces indices semblent plaider en faveur d'une association informelle regroupant des homosexuels qui organisent des réunions dans le but de faire des rencontres et d'assumer leurs goûts sexuels. Il semblerait que l'on attirait des recrues dans le but de proposer des rencontres à certains de ces hommes. Ce type de réseau informel de sociabilité paraît similaire aux soirées organisées par certains hommes propriétaires de garnis par exemple. Il démontre que parallèlement à

certain cabarets et lieux de rencontre existaient probablement des réseaux de connaissance qui permettaient d'assumer sa sexualité autrement que par le biais des lieux de rencontre classique et des cabarets.

Une autre affaire judiciaire révèle d'une autre manière les réseaux informel existants dans le monde homosexuel parisien : l'affaire Woart. Cette affaire, comme la précédente, a déjà été abordée d'un point de vue purement judiciaire ; ici, c'est le réseau relationnel qu'elle laisse entrevoir qui nous intéresse. A l'occasion de l'assassinat de cet homme jouissant visiblement d'une notoriété dans le monde homosexuel parisien, plusieurs hommes sont notés comme ayant été arrêtés car ils connaissaient le défunt auquel ils étaient liés d'une manière ou d'une autre. Il est à noter que, visiblement, certains de ces hommes se connaissaient également. On semble bien avoir l'image d'un réseau de connaissances dont le centre est le dénommé Woart. On a encore dans ce cas-ci, l'illustration d'un réseau informel. Ces deux affaires révèlent des réseaux d'homosexuels évoluant en circuit fermé. Ils paraissent parfaitement bien structurés si l'on en juge d'après les sources consultées. Ces réseaux de connaissances paraissent donner l'image d'un monde homosexuel conscient de lui-même et organisé pour s'adapter à la répression. Nous avons vu que pour la fin du XVIIIe siècle, la conscience d'être différent et d'appartenir à une minorité distincte transparaissait des sources auxquelles nous avons eu accès. Nous faisons une analyse similaire pour cette période. La principale adaptation à la répression et qui constitue aussi un signe de ces réseaux de connaissances est l'existence de soirées particulières.

L'existence de soirées particulières organisées souvent dans des domiciles est aussi un trait de ces réseaux informels. En même temps, elles sont sans doute une des manifestations d'une adaptation à la répression : nous avons vu combien les cabarets étaient l'objet de surveillance. Nous avons la trace de soirées ou de rencontres particulières organisées par des personnes. Ces soirées pourraient être comparées aux assemblées de sodomites pour le XVIIIe siècle qui transparaissent de certaines sources. Cependant les assemblées de sodomites semblaient avoir lieu dans des cabarets. Ces soirées dont nous avons la trace pour le XIXe siècle paraissent se dérouler dans des lieux privés type garnis ou logements. Il y a de ce point de vue une divergence. Il faudrait lier ce

phénomène à la moindre présence des bars et cabarets et faire intervenir ce concept de pudeur publique pour expliquer cette forme visible de privatisation de ces soirées : l'application de la notion de morale publique n'inciterait-elle pas au développement de ces formes de soirées privées ? Les archives donnent des indices clairs sur des soirées organisées ou sur des hommes favorisant des rencontres à leur domicile. « Leclerc. Il recevait chez lui toutes les tantes et favorisait la prostitution » « Dantan (logeur) : Il favorisait la débauche des pédérastes » « Cottin (ancien logeur.) : Il favorisait la débauche dans son garni, connu de toute la gente pédéraste ». D'autre part, on a des notes dans certaines fiches sur des « bals de tantes » organisés par des particuliers.⁶⁸⁵ Ces sources indiquent donc que certains de ces hommes organisaient des soirées particulières à leur domicile. Visiblement, un certain nombre de personnes s'y rendaient. L'existence de ces soirées homosexuelles chez des particuliers pose plusieurs questions. D'abord la société devenait plus diversement répressive. De ce fait l'organisation de ces soirées dans des logements privés posait nécessairement le problème de la discrétion face à un voisinage qui aurait pu dénoncer de telles soirées à la police. Donc ce facteur sous-entendait préalablement la présence d'un réseau de connaissance. Elles impliquaient aussi la confiance accordée aux participants de ces soirées. A la base de ces soirées particulières, il y avait sans doute un réseau de connaissances bien établi et un homme au centre de ce réseau qui avait suffisamment confiance pour s'engager à prendre le risque d'organiser une soirée à son domicile. L'existence de ces soirées chez des particuliers peuvent constituer la marque d'une société homosexuelle parisienne assez bien organisée au plan informel pour faire front à la répression et s'adapter aux conditions d'existence que celle-ci implique. L'existence de ces soirées particulières est un signe supplémentaire sur ces réseaux homosexuels probablement existant dans Paris. Elles ne sont pas le seul, car un autre indice apparaît dans ces archives : l'existence de surnoms féminins que prennent visiblement certains de ces hommes et qui est encore une pratique similaire au XVIIIe siècle.

⁶⁸⁵ Archives de la police. BB4

L'existence de surnoms féminins se retrouvait déjà au XVIIIe siècle comme marque de sociabilité particulière. Dans les fichiers de police du XIXe siècle cette mode apparaît similairement et certains hommes ne sont d'ailleurs connus que sous leur surnom féminin. « L'Alsacienne » ou « Elie (la) » ou « Georgina (la) »⁶⁸⁶Certains autres sont connus sous leur vrai nom mais leur surnom est rajouté « Martin dit la badigeonneuse » « Droubay dit la belle André » « La pujade dit la Zerbine » Cette marque comme pour le XVIIIe siècle indique comme le remarque Howard Saül Becker un processus de redéfinition de son identité sociale par le déviant. Le déviant apprend à pratiquer son activité déviante et il reconstruit la représentation de son activité. Chaque groupe déviant construit ses modes d'autojustification et ses codes de référence. C'est pourquoi ce phénomène se poursuivrait dans le contexte d'une progressive construction du personnage de l'homosexuel. Regis Revenin souligne que l'efféminement réel ou supposé des homosexuels est peut-être une des conséquences de l'homosexualité car ainsi ces hommes se conformeraient à un modèle de représentations sociales. Par là même ces hommes se conforment à un modèle d'homosexualité. Ceci serait donc une adaptation à un modèle de représentation sociale qui serait en vigueur parmi les subcultures homosexuelles. Il souligne la mode de l'efféminement depuis le milieu du XIXe siècle.⁶⁸⁷Or la mode des surnoms féminins déjà présente au XVIIIe siècle pourrait démontrer que cette mode de l'efféminement était présente au sein des subcultures homosexuelles avant le milieu du XIXe siècle.

Enfin il ressort de ces archives, une pratique que nous décelions pour le XVIIIe siècle : la complicité entre des personnes socialement aisées et leur entourage de condition plus modeste. Ces personnes aisées ont parfois recours à des personnes proches de conditions plus humbles pour faire des rencontres. Cet aspect de la sociabilité homosexuelle s'observait déjà au XVIIIe siècle. Il marquait une forme de solidarité entre partisans de l'amour non-conformiste. Au cours de la première partie du XIXe siècle ce facteur se vérifie aussi.

⁶⁸⁶ Archives de la police. BB4

⁶⁸⁷ R. REVENIN, « Conceptions et théories savants de l'homosexualité masculine de la monarchie de juillet à la Première guerre mondiale », *Revue d'histoire des sciences humaines*, 2007, 2, n°17, p. 37-38

Dans les sources, nous avons plusieurs hommes appartenant à l'aristocratie ou à l'élite ayant recours à d'autres hommes pour faire des rencontres. « Le Comte de Caux. La Magloire lui procurait des jeunes gens » « Ivert : substitut du procureur de la république. Il a des relations avec plusieurs pédérastes et un tapissier lui procure des jeunes gens. » « Baron Pylade : Son domestique lui procure des mômes. » « Baron Malapert : Il paie des pourvoyeurs de garçons. » « Bacquaire, naturaliste et médecin. Les domestiques lui amènent des jeunes gens. »⁶⁸⁸ Pourquoi peut-on penser que cet aspect est une marque supplémentaire de l'existence de réseaux? Comme pour le XVIIIe siècle, il pourrait être la marque d'une forme de solidarité qui transcende les hiérarchies sociales ? Il pourrait être aussi la marque comme pour le XVIIIe siècle d'hommes qui vu leur rang social estiment qu'ils ont le droit de posséder un garçon sur lequel ils ont des vues ? Ce serait donc une caractéristique qui perdurerait par rapport au XVIIIe siècle : le supérieur peut d'une certaine façon acheter l'inférieur. L'homosexualité peut paraître transcender dans ce cadre-ci les catégories sociales à travers une forme de solidarité fondée sur des goûts sexuels communs. Mais cette forme de solidarité dans ce cas-ci est encore basée sur un intérêt purement égoïste et donc elle paraît très limitée. De plus, avoir recours à d'autres pour faire des rencontres présuppose un réseau relationnel qui permet cette éventualité. Les personnes rendant ce type de service connaissaient sans doute les demandeurs. Ils connaissaient sans doute d'autres personnes pour offrir des rencontres aux intéressés. Ce mode de fonctionnement s'observait au XVIIIe siècle et on a vu qu'à travers certaines affaires, nous pouvions observer ce type de fonctionnement.

Un facteur que nous avons décelé au XVIIIe siècle paraît être devenu plus rare. Au XVIIIe siècle, on pouvait discerner à travers certains pamphlets et certaines sources une forme d'affirmation volontaire et directe de soi. Ce facteur paraît plus invisible ou moins directement affirmé au vu des sources consultées.

Un autre facteur spécifique au XVIIIe siècle est absent. Au XVIIIe siècle on pouvait distinguer une volonté de contrefaire la mode aristocratique chez certains

⁶⁸⁸ Archives de la police. BB4

de ces hommes. Nous n'avons pas distingué de semblables rites dans ces sources au XIXe siècle. Globalement nous pouvons soutenir que des indices suffisamment solides dans ces archives de police laissent transparaître un monde homosexuel comportant ses réseaux de connaissances. Par rapport au XVIIIe siècle on distingue des permanences qui indiquent l'existence de subcultures homosexuelles : réseaux de connaissance, soirées ou assemblées, parfois solidarité de ces hommes. On se trouverait parfois face à des réseaux informels qui tendraient à révéler que des nids de plaisir sexuels existaient et étaient complètement contradictoires avec le discours et l'idéologie de la morale sexuelle ambiante. Cet aspect pose plus globalement le problème de l'intériorisation de cette morale sexuelle. Il y a bien une morale et un discours distinct sur la morale sexuelle. Cependant cette morale laisse des nids de liberté sexuelle exister et l'existence des réseaux après celui des lieux de rencontres et cabarets en sont la démonstration concrète. Cependant une des marques de cette morale et notamment de la notion de morale publique serait bien la quasi absence de formes d'affirmation claire et directe de soi. Il y a de ce point de vue une nette divergence par rapport au XVIIIe siècle. On a l'impression que ces réseaux sont parfaitement indépendants vis-à-vis de la morale. Cependant il y aurait bien une adaptation de ces groupes d'hommes à la notion de morale publique et elle se révèle à travers deux facteurs : les soirées privées et la quasi disparition de parole sur la revendication du plaisir homosexuel. Donc les sources consultées tendraient à prouver qu'existaient, dans la première partie du XIXe siècle à Paris, des subcultures homosexuelles. La présence de subcultures homosexuelles, amènerait dans un second temps, à cerner de quelle manière était vécue le comportement homosexuel dans les divers milieux sociaux de la capitale. L'homosexualité dans les classes populaires urbaines conduira à discuter la vision que ces groupes sociaux avaient de l'existence de subcultures homosexuelles. L'homosexualité chez les élites sera envisagée à travers plusieurs cas d'hommes connus pour leurs mœurs. Nous examinerons de quelle façon ils assumèrent leur différence dans une société de plus en plus virulente.

Il faudrait percevoir l'homosexualité intentionnelle ou existentielle qui pose la question de l'indépendance par rapport à la morale victorienne ambiante. Dans quelle mesure cette idéologie morale est-elle intériorisée ?

II HOMOSEXUALITE ET CLASSES SOCIALES : QUELLES EVOLUTIONS ?

Comment peut-on discerner la présence de l'homosexualité dans les différentes classes sociales : classes populaires et élites ? A travers cette présence, comment est perçue l'homosexualité dans les classes populaires et les élites ? L'existence de poches de liberté sexuelle et la présence de l'homosexualité dans les différentes classes sociales posent le problème de l'intériorisation de la morale. La présence de l'homosexualité dans les classes populaires peut être perçue de plusieurs manières. D'abord nous pouvons examiner la situation sociale des hommes qui apparaissent dans les fichiers de police. La présence de la prostitution masculine également permet d'évaluer la pratique de l'homosexualité dans les classes populaires des villes. Le phénomène de la prostitution masculine peut aussi permettre de poser le problème de la perception de l'homosexualité dans les classes populaires : l'homosexualité occasionnelle est-elle vue comme quelque chose d'une gravité irrémédiable ? Enfin le discours de certains réformateurs sociaux sur les mœurs des classes populaires des villes, avec toute la prudence et la critique qu'il convient d'avoir vis-à-vis de sources qu'expriment la vision de contemporains précis et non la réalité, permet d'évaluer aussi l'attitude des classes populaires des villes devant l'idéologie morale. L'homosexualité chez les élites sera abordée essentiellement par l'exemple de plusieurs personnages importants connus pour leur homosexualité : Cambacérès, Fiévée, Custine, Villemain, Henri Clément Sanson. Certains de ces personnages vécurent parfaitement bien leur homosexualité et ont eu des carrières non moins intéressantes. Certains homosexuels célèbres ont-ils contribué à faire accepter l'homosexualité ?

Leur manière d'assumer leur homosexualité est-elle révélatrice d'une forme de liberté dans certains milieux ? Parallèlement nous examinerons le cas de deux de ces hommes qui vécurent assez mal leur homosexualité et qui virent leur vie brisée à cause de celle-ci. Par rapport au deux autres hommes, leur carrière se situe à une date un peu postérieure : Leurs cas sont-ils révélateurs d'une

évolution de la morale ambiante donc d'un durcissement de la morale ? Ces cas différents comme la présence de l'homosexualité dans les milieux populaires permettent d'évaluer et de cerner l'impact de la répression de l'homosexualité sur la vie des intéressés : quel impact a visiblement sur ces hommes, cette répression ? Comment s'adaptent-ils ?

A/ L'HOMOSEXUALITE DANS LES CLASSES POPULAIRES

La première manière d'évaluer la présence de l'homosexualité dans les classes populaires des villes sont les fichiers de police. Les professions et statuts sociaux des hommes contrôlés dans les lieux de rencontres sont mentionnés dans un grand nombre de cas. Ils permettent d'évaluer, à partir d'une analyse statistique, le pourcentage des classes populaires des villes. Si on fait une analyse des fichiers de police concernant la première partie du XIXe siècle, les ouvriers et employés sont 176 pour un total de 403 hommes ayant leur état social renseigné. A ceci il faudrait ajouter la proportion des artisans et commerçants qui sont de 34 sur un panel de 403 hommes. Cependant Jeffry Kaplow pour le XVIIIe siècle n'intègre pas dans la notion de classes laborieuses, les maîtres artisans qui dirigeaient leur entreprise.⁶⁸⁹ Cependant, on pourrait dans le cadre de ce travail, émettre l'hypothèse d'une certaine unité culturelle de ces classes populaires urbaines. Les pratiques culturelles de ces couches présenteraient des similitudes.⁶⁹⁰ Ces fichiers paraissent indiquer une présence notable de ces classes populaires dans les lieux de rencontre parisiens.

Cette présence réelle des classes populaires dans les lieux de rencontres est un premier indice qui conduit à poser la question de l'interdit de l'homosexualité dans les milieux populaires. L'homosexualité est-elle vraiment un tabou dans les classes populaires ? Quelles sont les retombées des théories sociales et

⁶⁸⁹ J. KAPLOW, *Les noms des rois*, op. cit., p. 61

⁶⁹⁰ voir à ce propos F. BENSIMON, « La culture populaire au Royaume uni 1800-1914 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2001-5, p. 75-91

médicales sur l'homosexualité ? Régis Revenin souligne que les cas étudiés par la médecine sont des cas extrêmement minoritaires et donc, à la suite des travaux de Georges Chauncey, nous pouvons faire l'hypothèse que les théories médicales ont peu touché les homosexuels des classes populaires.⁶⁹¹ En effet, nous possédons des indices au sein même des sources consultées. Nous avons remarqué que dans deux cas de répression de l'homosexualité : Champs-Élysées en 1848 et le Café de l'Étoile en 1819, des militaires paraissent pratiquer l'homosexualité contre rémunération (à en croire les sources consultées). Il semblerait qu'une pratique occasionnelle de l'homosexualité ne poserait pas de problème à certains militaires. De plus, en croisant ces données sociales avec la moyenne des âges des hommes inscrits dans ces fichiers on découvre par rapport au XVIIIe siècle une hausse de la proportion des moins de 20 ans. Ces données poseraient la question de l'influence limitée dans les couches populaires, des théories intellectuelles sur l'homosexualité masculine. De plus, Laure Murat souligne que dans les années 1830, le personnage de la tante est un objet d'étude tant dans les archives de police que dans *La Comédie humaine* de Balzac. La tante désigne celui dont le sexe biologique ne remplit pas le rôle supposé inhérent.⁶⁹² Le pervers est donc celui qui est féminin car il transgresse les normes du genre. Celui qui reste conforme à son sexe ne paraît donc pas poser le même problème : il est, au mieux, quelqu'un qui se trompe d'objet mais il reste conforme à son sexe biologique. Peut-être que ceci peut expliquer le comportement des militaires dans les deux cas que nous avons soulignés ? De plus les statistiques révèlent une pratique de l'homosexualité dans une frange de la population des villes. Cette pratique de l'homosexualité doit être mise en parallèle avec le phénomène de la prostitution masculine. On pourrait l'appréhender en croisant les statistiques démontrant une hausse des moins de vingt ans et les fichiers de police. Enfin, il faut confronter ces facteurs au discours

⁶⁹¹ R. REVENIN, « Conceptions et théories savantes de l'homosexualité masculine en France de la monarchie de juillet à la Première guerre mondiale », *Revue d'histoire des sciences humaines*, n° 17, 2007, p. 38-39

⁶⁹² L. MURAT, « La tante, le policier et l'écrivain pour une protosexologie de commissariat et de romans », *Revue d'histoire des sciences humaines*, n° 17, 2007, p. 47-61

de plusieurs réformateurs sociaux sur les mœurs des classes populaires des villes. Par ailleurs l'analyse de plusieurs fichiers de police tendrait à révéler que certains assumaient assez bien leur différence sexuelle dans une société au discours très répressif. L'attitude de certains de ces hommes révèle une liberté dans leur comportement. Certains rapports comportent des indices précis : comme celui du 20 février 1827 déplorant que tous les jours « chez un marchand de vin rue de la licorne, des individus viennent commettre en public les caresses les plus dégoûtantes et se prostituer aux scélérats. »⁶⁹³ Ce type de rapport semble indiquer un comportement fait de bravades. Ces attitudes pourraient démontrer une certaine indépendance par rapport à la répression de l'homosexualité. Une forme de pratique de l'homosexualité ne posant pas de problème au niveau du genre n'est-elle pas plus ou moins tolérée ou ignorée dans les milieux populaires? Dans les fichiers BB4 de la police, on peut cerner deux catégories d'individus dissemblables : ceux qualifiés de tantes affublés de surnoms féminins et ceux qui ne sont pas désignés ainsi et qui paraissent masculins. Les premiers paraissent stigmatisés davantage. Ce qui tendrait à prouver que le tabou majeur est bien celui de la transgression du genre. Georges Chauncey dans son travail sur New York produisait les mêmes analyses : l'homme qui répondait à la tante n'était pas vu comme anormal.⁶⁹⁴ Donc celui qui poserait problème est la tante qui par son efféminement transgresse la représentation de la masculinité. L'homme viril dans son attitude qui répond occasionnellement aux sollicitations de la « tante » ne serait pas stigmatisé de la même façon. Ce type d'attitude révélerait peut-être qu'il n'y a pas de perception de la gravité d'un comportement dans le cas où les normes du genre ne sont pas transgressées ? Si dans les fichiers BB4, les hommes qualifiés de « tante » sont désignés par des surnoms féminins, d'autres sont décrits comme « pédérastes ». Ils ne sont pas décrits comme féminins, mais plutôt comme des débauchés. On peut identifier des hommes issus des milieux populaires : ils sont coiffeurs, cordonniers, domestiques... : on percevait des hommes semblables dans les

⁶⁹³ ARCHIVES DE LA PREFECTURE DE POLICE, DA230 *service des mœurs an X-1889*, rapport spécial du 20-02-1827

⁶⁹⁴ G CHAUNCEY, *Gay New York 1890-1940*, Paris, 2003, Passim

fichiers concernant le XVIIIe siècle. Certains de ces hommes semblent évoluer entre le milieu des prostituées et des « tantes » et la délinquance. Ils semblent amateurs de jésus ou de tantes et par leur description paraissent virils. Ne sommes nous pas face à une catégorie de jeunes hommes célibataires de milieu populaire ? Ils fréquenteraient des homosexuels féminins. Ils ne se considèrent pas comme homosexuels mais comme des hommes virils car probablement actifs sexuellement d'après les descriptions. Il s'agirait d'une sous culture célibataire. En 1830 les quartiers centraux de la rive droite comportaient une population vivant en garni. Ces populations sont originaires des régions agricoles du Bassin parisien, du Nord, de la Lorraine, du Massif Central. Ils sont portefaix, manœuvres... il s'agit d'une population mouvante.⁶⁹⁵ Ce type de population pourrait constituer la base sociale de cette sous culture célibataire. Par ailleurs nous avons examiné comment certains médecins abordaient des cas d'homosexuels efféminés dans l'univers carcéral. Ils les décrivaient comme des prostituées. Ils induisaient des relations entre ces hommes et d'autres prisonniers, probablement actifs. Ceci permet aussi de poser cette question de la relative tolérance d'une relation homosexuelle dans ces milieux populaires envers celui qui ne pose pas de problème au niveau du genre. De même que ce facteur pose la question de l'existence de cette sous culture célibataire. N'y-a-t'il pas, pour ces classes populaires, l'idée que l'homosexuel véritable qui est dans l'anormalité est la « tante » efféminée qui est passif sexuellement ?

Le phénomène de la prostitution masculine permet aussi de cerner la présence de l'homosexualité dans les classes populaires et la perception qu'elles en ont, de même que cette relative imperméabilité vis-à-vis du discours des élites. La prostitution masculine dépend aussi de la répression policière et de son degré d'efficacité. Le poids numérique de la prostitution masculine est un facteur qui implique directement le degré de la répression policière. Cependant elle constitue un facteur permettant de mesurer le rapport des classes populaires à une certaine pratique de l'homosexualité. Elle peut aussi indiquer le rapport à une pratique, au moins occasionnelle, de l'homosexualité de la part d'hommes qui, peut-être, ne

⁶⁹⁵ E. HAZAN, *L'invention de Paris*, Paris, Seuil, 2002, p. 369-371

se définissaient pas comme différents sexuellement. Nous avons pour le XVIII^e siècle rencontré des cas similaires. Des hommes qui visiblement, évoluaient dans le domaine de la prostitution et même de la délinquance, et qui fréquentaient les lieux de rencontre homosexuelle.

Nous avons appréhendé la prostitution masculine à travers deux sources principales : les mémoires de certains policiers comme Louis Canler. Ce dernier fait référence dans ses écrits aux prostitués masculins et enfin les fichiers de police qui aussi font état du phénomène. Le policier Louis Canler décrit assez bien l'existence de la prostitution masculine. Il classe les homosexuels en plusieurs catégories bien distinctes. Nous avons abordé précédemment ces sources dans le cadre d'amalgames entre homosexualité et fléaux sociaux. Cependant deux de ces catégories paraissent concerner l'homosexualité et la prostitution masculine dans les milieux populaires : les persilleuses et les travailleuses. Les persilleuses paraissent correspondre à des hommes issus des milieux populaires. Ils semblent se prostituer pour échapper au travail. Le but premier de la pratique de l'homosexualité pour ces hommes semble l'appât du gain. Le plaisir ne semble pas leur première motivation. Ceci paraît d'autant plus vraisemblable que parallèlement ce policier aborde une catégorie qu'il nomme les rivettes ne se distinguant pas des autres hommes. Ils se trouvent dans toutes les classes de la société. Ils ont recours aux persilleuses pour assouvir leur plaisir. Ces hommes désignés sous le surnom de persilleuse paraissent être des prostitués masculins de milieu populaire. Ils vivraient grâce au plaisir qu'ils procurent à d'autres hommes de milieu plus aisé. Ce témoignage semblerait corroborer la présence claire et nette, dans les classes populaires, d'une pratique occasionnelle de l'homosexualité vécue comme assez banale, car non basée sur la définition d'une identification homosexuelle n'existant pas pour ces cas. En plus, ces affirmations indiquent parfaitement que ces hommes n'ont pas d'état d'âme pour demander à la prostitution de leur assurer des moyens d'existence. Ceci démontrerait qu'une pratique occasionnelle de l'homosexualité dans un certain contexte n'est pas vue par ces hommes comme un comportement d'une irrémédiable gravité. Ces prostitués masculins paraissent assumer très clairement le rôle qu'ils ont choisi. Les attitudes qui sont décrites paraissent caractériser des hommes parfaitement libres dans leur comportement et qu'ils ne tentent pas de

caler. Louis Canler souligne aussi les lieux où ces hommes peuvent être croisés : passages, Palais Royal. Les fichiers de police paraissent confirmer les propos du policier. Parallèlement à ces prostitués masculins dénommés les persilleuses, ce policier fait référence également à une autre catégorie « d'antiphysiques » qu'il situe dans la classe ouvrière : les travailleuses. Ces hommes sont caractérisés par la spécificité de leur habillement. Ce qui semble intéressant est l'absence du sentiment de honte chez ces hommes. Ce qui tendrait à prouver que cette catégorie d'hommes assume parfaitement bien une certaine pratique de l'homosexualité. Cette partie des mémoires de ce policier paraît accréditer le fait que des éléments des classes populaires des villes pratiquent, pour certains, l'homosexualité. Dans les rapports de médecine légale, la plupart des cas examinés étaient souvent montrés comme pétris de honte et écrasés par la culpabilité. La culpabilité doit être de ce point de vue liée à la christianisation, car la culpabilité est liée au sentiment de la faute ou du péché commis. Ce sentiment ne semble pas ressortir de l'analyse du policier Louis Canler. Faut-il faire intervenir dans ce facteur une déchristianisation des classes populaires ? Ce poids de la prostitution masculine peut-il être évalué ? Est-il un signe du rapport des classes populaires face au tabou de l'homosexualité ? En d'autres termes, l'homosexualité pratiquée de manière épisodique était-elle jugée comme une chose grave ? Dans les archives de police notamment les archives BB4, nous avons plusieurs indices pouvant nous indiquer le poids de la prostitution masculine. Nous avons des fiches d'hommes qui portent spécifiquement l'indication « fait son commerce... » Ce type de mention n'est mentionné que pour certains et elle pourrait indiquer que l'individu noté se livre à la prostitution. Nous avons aussi d'autres indications comme « il se fournit des jésus » ou « il entretient des jésus ». On compte plusieurs fiches qui contiennent ce type d'annotation. Ces indices semblent indiquer une présence non négligeable de la prostitution masculine.

L'allusion à la prostitution masculine est faite également dans certains rapports sur les rencontres dans plusieurs théâtres parisiens. Ce sont aussi manifestement des jeunes gens appartenant aux classes populaires urbaines. D'autres rapports de police font aussi allusion à la prostitution de jeunes gens appartenant aux classes populaires, ceux-ci feraient des propositions ignobles à des étrangers

contre de l'argent. Toutes ces sources paraissent nous indiquer que la prostitution masculine dans les classes populaires, qu'elle soit occasionnelle ou non, est pratiquée. Ces cas ne paraissent-ils pas indiquer une attitude visant à banaliser une certaine pratique occasionnelle de l'homosexualité ? Parallèlement, nous avons, pour plusieurs de ces hommes, des annotations qui pourraient indiquer une pratique occasionnelle de l'homosexualité. Par exemple Victor Chivot « a fait longtemps le jésus se livrant aux pédérastes pour peu de chose. Pédéraste connu, bien qu'ayant vécu avec une fille publique » ou Félicien Doboszynski réfugié polonais « pédéraste, il s'est fait entretenir par des femmes car il est joli garçon » ou encore, Louis dit Louise Ledoux, domestique, « a été à Londres où il y place des filles publiques. Sa principale industrie est la pédérastie... » Ou Alfred, dit le porteur d'eau « souteneur et chanteur relations avec pédérastes, vit avec fille publique... »⁶⁹⁶En fait, on peut observer des hommes vivant entre l'homosexualité et le milieu des prostituées femmes. Une pratique occasionnelle de l'homosexualité ne paraît pas, dans ce cas, constituer un interdit absolu. Les attitudes de ces hommes paraissent complètement différentes, par rapport à la dramatisation de l'homosexualité dans les écrits de la médecine légale. Enfin des comportements audacieux semblent démontrer une liberté relative face à soi même : plusieurs de ces hommes sont arrêtés pour s'être masturbés avec un autre homme en public. De même, les rapports sur les théâtres parisiens indiquent que certains hommes n'hésitaient pas à avoir des attitudes assez libres même en public. Ces attitudes ne sont-elles pas un nouvel indice d'un comportement assez indépendant. Cette même liberté s'observe dans le langage de certains de ces hommes : certains rapports comportent des annotations sur certains propos qualifiés de « révoltants » qui auraient été tenus par certains d'entre eux, et parfois même à des policiers.

Tous ces indices pourraient indiquer une certaine dédramatisation vis-à-vis d'une certaine pratique de l'homosexualité chez ces hommes. Un autre indice encore, semble aller dans le même sens : les rapports du directeur de la prison de Clairvaux datés du 6 juin 1834. Le directeur de cette maison d'arrêt indique que

⁶⁹⁶ ARCHIVES DE LA POLICE, *BB4 pédérastes*

quelques honteuses que soient les relations qui font l'objet de ce paragraphe, elles ne sont pas extraordinairement rares. » Et le directeur indique « Les individus atteints de ce vice sont dans la proportion de 20% pour ceux habitants la ville et 8% ceux habitants la campagne. »⁶⁹⁷D'autres rapports, sans aborder l'origine urbaine de certains détenus notent la progression de l'homosexualité en prison. Les rapports de ces directeurs de maisons d'arrêt semblent refléter chez les hommes dénoncés, une certaine indifférence vis-à-vis de l'interdit de l'homosexualité. Peut-on dire que la présence de ces classes populaires dans le monde de l'homosexualité, de même qu'une relative dédramatisation, indique une assimilation limitée des discours stigmatisant l'homosexualité masculine ? Les indices cités semblent le confirmer : le poids de la culpabilité ne semble pas ressortir des rapports de police concernant plusieurs de ces hommes. Ces hommes ne se sentaient pas coupables parce qu'ils n'avaient pas l'impression de faire quelque chose de grave. Tous ces indices indiquent tout de même une pratique certaine de l'homosexualité chez certains éléments des milieux populaires urbains. Certains réformateurs sociaux narrent les mœurs de la classe ouvrière des villes : Honoré Antoine Frégier, déjà cité dans un chapitre précédent, analyse des aspects des mœurs des classes pauvres des villes en soulignant que le vice y est présent. Il souligne que le vice est un danger dans les villes. Ce type de rapport, rapproché des indices précédemment rassemblés, conforte l'hypothèse d'une relative indifférence des classes ouvrières des villes devant l'idéologie morale qui s'installe progressivement, car c'est précisément de cette indifférence que ce réformateur social s'alarme. Les classes populaires des villes côtoyaient sans doute l'homosexualité et les indices que nous avons rassemblés nous font plaider pour une relative imperméabilité vis-à-vis de certains discours.

Nous avons identifié des rapports comportant des plaintes sur les promenades des Champs Elysées. Cependant ces rapports sont relativement bien écrits et donc, il faut prendre en compte le taux d'analphabétisme des classes populaires en ce début du XIXe siècle et souligner que ces quelques courriers ne provenaient probablement pas de membres des classes populaires des villes.

⁶⁹⁷ ARCHIVES NATIONALES, F/16/107 Maison centrale de Clairvaux, rapport 6 juin 1834

B/ L'HOMOSEXUALITE DES ELITES : QUELQUES PERSONNAGES CONNUS

Parallèlement aux classes populaires des villes, comment fut vécue et ressentie l'homosexualité chez les élites ? Afin de mesurer ce vécu et cette perception nous avons choisi de prendre le cas de quelques grands personnages connus pour être notoirement homosexuels : Jean Jacques Régis de Cambacérés (1753-1824), Joseph Fiévée (1767-1839), Astolphe de Custine (1790-1857), Abel-François Villemain (1790-1867), Henri Clément Sanson (1799-1889). Ils ont vécu différemment leur condition : certains s'en sont fort bien accommodés, d'autres ont éprouvé des difficultés. Si les facteurs d'exclusion sont réels, toute forme d'exclusion comporte son inclusion. Ne peut-on pas expliquer ainsi la manière dont certains ont vécu relativement bien leur condition ? Les sociétés même les plus répressives comportent toujours leurs exceptions. Peut-on analyser le cas de certains de ces hommes ainsi ? Peut-on faire une analyse micro-historique de ces hommes ? : Leur histoire personnelle explique-t-elle à elle seule, cette relative aisance que mettent certains à assumer leurs penchants ? Enfin l'exemple de certains de ces hommes, dont deux au moins jouèrent un rôle politique de premier plan, fut-elle de nature à faire accepter l'homosexualité, d'une certaine manière ? Le cas de certains de ces hommes fut-il de nature à contrebalancer la vision très négative de certains discours. D'autre part, il faudrait aussi faire intervenir la naissance de l'intimité qui implique que les comportements dans la sphère très privée ne sont pas condamnables. Ceci permettrait d'expliquer chez certains de ces hommes la séparation de la sphère publique et privée.

1) Jean Jacques Régis de Cambacérés

Le premier homme dont l'homosexualité fut assez bien connue fut Cambacérés. Il s'agit d'un homme politique de premier plan sous le Premier empire. Nous allons analyser Cambacérés au niveau de son milieu social et familial de son attitude vis-à-vis de son homosexualité et l'attitude de ses contemporains.

Jean Jacques Régis de Cambacérés naît le 18 octobre 1753 dans une famille de magistrats. Il est le fils de Jean Antoine de Cambacérés qui est maire de Montpellier. Sa mère, Marie Rose de Vassal, appartient à une famille de banquiers. Il est issu de la noblesse de robe. Il fait ses études à Aix en Provence et commencera une carrière d'avocat à Montpellier. Il est initié à la Franc-maçonnerie. Il exerce la fonction de conseiller à la Cour des comptes, aides et finances de Montpellier. Cette charge demeure dans sa famille depuis 1640. Il semble actif au sein de la maçonnerie et partisan des idées nouvelles. Il faut souligner, afin d'avoir une vue claire du milieu familial dont est issu Cambacérés, qu'un de ces frères fut archevêque de Rouen, cardinal et sénateur et qu'un autre de ses frères fut général et que ce même général eut un fils qui fut pair de France et sénateur. Nous avons affaire à une famille de serviteurs de l'Etat. Le milieu familial dont est issu Cambacérés aurait pu poser problème à ce dernier du point de vue de ses mœurs ; elles auraient pu logiquement limiter sa carrière notamment avec la moralisation des mœurs de l'aristocratie au XIXe siècle.⁶⁹⁸ Il faut souligner qu'il n'en fut rien, et que malgré les calomnies qui circulèrent, sa carrière se poursuivit sous le Premier empire, et s'il quitta la vie politique après la fin du Premier empire, ce fut en raison de sa fidélité à Napoléon Ier. La Révolution arrive et Cambacérés ne sera pas élu aux Etats Généraux de 1789. Il participera néanmoins aux événements de la Révolution dans l'Hérault : Conseil municipal et Procureur syndic du district. Il sera élu à la Convention en 1792 pour le département de l'Hérault. De par le milieu familial, son cas se rapproche de celui de Paul Barras. Il devait voter la mort de Louis XVI. Il fut membre du Comité de sûreté général et fut chargé de la classification des lois en 1793.

⁶⁹⁸ voir P. ARIES, G. DUBY, *Histoire de la vie privée, tome 4 De la Révolution à la Grande guerre*, p. 86

C'est donc un homme actif et exerçant des charges importantes sous la Révolution. Son œuvre principale est la rédaction du Code civil des français. Il fut membre du Conseil des Cinq-cents sous le Directoire. Il devint deuxième consul sous le Consulat et fut fait archichancelier sous l'Empire. On a donc un personnage politique de premier plan et qui ne fut aucunement gêné par ses mœurs sur lesquelles circulaient des indiscretions et dont Napoléon Ier avait sans doute connaissance.

Son attitude vis-à-vis de ses mœurs est celle d'une relative aisance. Cette attitude semble démontrer que ce qui fut marquant pour Cambacérès fut son milieu social d'origine et son parcours professionnel rassurant et conforme ? Cet aspect de sa personnalité n'a-t-il pas contrecarré sa vie privée ? Cet homme qui fut célibataire n'avait pas hésité à inscrire le célibat comme vice que le législateur doit poursuivre dans son projet de Code civil de 1794.⁶⁹⁹ Cette forme de duplicité est-elle étonnante de la part de Cambacérès ? N'est-elle pas une adaptation aux codes de la société ? Ce type de comportement est-il une illustration de ce que soulignait Jean Paul Aron et Roger Kempf sur la duplicité de la bourgeoisie : celle-ci parvenue au pouvoir avec la Révolution de 1789 met en place un discours une morale, qui régit ses discours mais pas sa conduite.⁷⁰⁰ Plusieurs indices nous indiquent que Cambacérès vivait son homosexualité dans une relative liberté : l'étendue des caricatures sur cet aspect de sa personnalité est un indice, car visiblement ses mœurs étaient fort bien connues. Plusieurs caricatures sont assez directes. Dans certaines, l'archichancelier est d'abord représenté comme un ennemi des femmes : une caricature est une double tête, la tête de Napoléon porte en exergue haine des hommes, et celle de Cambacérès, haine aux femmes et comme conclusion avec eux, la fin du monde. On représente l'archichancelier indifférent au milieu d'un groupe de jeunes femmes⁷⁰¹ ou « Cambacérès de son côté, enchérit encore sur les crapules de la famille corse, mais ce ne sont point des femmes qu'il lui faut... » « On s'égayé toujours aux dépens de Cambacérès.

⁶⁹⁹ M. DANIEL, « A propos de Cambacérès », *Arcadie revue littéraire et scientifique*, n° 8, 1961, p. 559-568

⁷⁰⁰ J.P. ARON, R. KEMPF, *Le pénis et la démoralisation de l'Occident*, Paris, 1978, p. 11-18

⁷⁰¹ P. VIALLES, *L'archichancelier Cambacérès 1753-1824*, Paris, 1908, p. 375-376

On prétend qu'en racontant les plaisirs de sa jeunesse, il disait dernièrement j'allais voir les filles comme un autre, mais je n'y restais pas longtemps ; dès que mon affaire était finie, je leur disais : adieu, messieurs! Et je m'en allais. »⁷⁰² Ce type de caricature rejoint la crainte que les mœurs d'hommes comme l'archichancelier portent atteinte à la démographie. C'est peut-être le sens de l'expression « fin du monde » à son égard ? De même les caricatures qui le présentent comme ennemi des femmes ont la même signification. Elles semblent aussi induire que la pratique de l'homosexualité éloigne forcément ceux qui la pratiquent du sexe opposé. On trouve un deuxième type de caricatures. Les thèmes de ces caricatures ont trait à son goût pour la sodomie : la caricature *Le retour de la chasse aux culs-blancs ou les bons chiens d'arrêt*, la caricature *La petite loge ou l'archifou*, où l'actrice Mademoiselle Cuizot qu'il fréquenta un temps pour calmer les critiques à son égard, revêtue d'un travesti suggestif lui tourne le dos.⁷⁰³ Certaines caricatures insistent sur sa gourmandise comme pour démontrer que le ministre de l'Empereur est adonné à tous les plaisirs les plus hédonistes et stériles. Enfin, une caricature représente sa fin. Cambacérès est en costume féminin avec une robe à volant et on retrouve donc la crainte, dans ce type de caricature, de la transgression des genres. L'empereur lui-même, aurait demandé à Cambacérès de prendre une maîtresse pour faire cesser toutes ces calomnies. Toutes ces caricatures ne semblent pas le déstabiliser. Il paraît même avoir été assez imperméable à toutes les attaques. Ceci semble le fruit de cette stricte séparation que nous remarquons entre sa vie privée et sa vie publique. Il faut d'ailleurs souligner que Napoléon Ier lui garda toujours sa confiance malgré ce qu'il savait de son ministre. De même ses promenades au Palais Royal sous l'Empire, en compagnie de deux de ses amis, de ses secrétaires et de ses valets, tous des hommes prêtaient à amusement. Ses promenades pourraient aussi démontrer une certaine liberté de la part de Cambacérès vis-à-vis de ce qui circulait sur son compte.

⁷⁰² CTE REMACLE, *Bonaparte et les Bourbons, relation secrète des agents de Louis XVIII à Paris sous le Consulat 1802-1803*, Paris, 1899, p. 101, p. 195

⁷⁰³ P VIALLES, op. Cit., p. 372-373

Nous avons l'impression, de sa part, d'une séparation stricte entre sa vie d'homme public et sa vie privée. Nous avons le sentiment d'un comportement, celui qui caractérisait l'homme public Cambacérés, et d'un autre comportement caractérisant l'homme privé. Jean Louis Bory semble démontrer cette opposition entre l'homme privé et l'homme public. Sur l'homme public, il note que l'homme fit preuve d'une particulière prudence à l'époque de la Révolution, et notamment si on compare son attitude avec un homme du XVIIIe siècle comme le marquis de Villette. En ce qui concerne le Code civil, il ne fit rien pour éviter de classer le célibat comme un vice et même, avec la même indifférence, il laissa s'instaurer la mise en tutelle de l'épouse incapable d'administrer la famille et ses biens.⁷⁰⁴ On aurait tendance à penser à travers cette analyse, que Cambacérés ne laissa pas l'homme privé interférer sur l'action de l'homme public. Plusieurs ont souligné que le fait que le Code civil, dont Cambacérés fut un des principaux rédacteurs, ne mentionna pas explicitement l'homosexualité, n'est pas fortuit. Nous ne souscrivons pas à cette analyse car nous avons montré combien des textes généraux et une pratique policière pouvaient suffire à la répression de l'homosexualité. De plus les analyses que nous pouvions faire sur la disparition du crime de sodomie en 1790 peuvent être faites aussi par rapport à la rédaction du Code civil. La laïcisation du droit et le fait que désormais tout crime réclamait une victime, fut-elle la morale outragée, interdisaient tout retour de la pédérastie ou de la sodomie comme crime en soi. C'est pourquoi les analyses de cette absence de mention de l'homosexualité dans le Code civil par rapport à la vie privée de l'archichancelier de l'Empire ne sont pas pertinentes et de fait, elles nous paraissent invérifiables. Ce type de comportement serait en contradiction avec la stricte séparation que nous analysons entre le Cambacérés public et le Cambacérés privé. D'ailleurs un de ces biographes soulignait, pour contrebalancer ses mœurs, le fait que l'on ne peut rien reprocher à sa carrière politique.⁷⁰⁵ Cette stricte séparation qu'il faisait entre son action d'homme public et son goût de collègue n'est-elle pas le principal secret d'une vie privée

⁷⁰⁴ J.L. BORY, *Les cinq girouettes ou servitudes et souplesses de son Altesse Sérénissime le prince archichancelier de l'Empire, Jean-Jacques Régis de Cambacérés*, Montréal, 2002, p. 69, p. 184

⁷⁰⁵ M.A. AUBRIET, *Vie de Cambacérés ex archichancelier*, Paris, 1824, passim

parfaitement assumée ? Cambacérès gardait-il des mœurs d'essence aristocratiques ? : Ma morale ne regarde que moi et je n'ai la prétention de l'imposer à quiconque.

Par rapport à un personnage que nous présenterons postérieurement Joseph Fiévée, Cambacérès fit preuve de plus de recul par rapport à sa vie privée tout en assumant ouvertement ce qui faisait sa vie personnelle. Il faudrait voir si le cas de Cambacérès fut de nature à faire admettre l'homosexualité. Afin de juger si le cas de l'archichancelier de l'Empire fut de nature à faire tolérer l'homosexualité nous avons étudié un ouvrage qui fut publié à sa mort en 1824 « *Vie de Cambacérès archi-chancelier par MA Aubriet.* ». D'abord son biographe souligne, au sujet de la carrière politique de Cambacérès, que l'on ne peut reprocher au ministre de Napoléon Ier aucun abus de pouvoir. C'est une manière de défendre son action politique, d'autant plus que son biographe souligne en même temps la longévité de sa carrière politique. Son goût de collègue, l'auteur de sa biographie ne le nie pas franchement. Néanmoins il le minimise en mettant en parallèle sa carrière politique pour indiquer qu'il fallait juger l'homme sur le bilan positif de sa carrière politique et non sur des rumeurs et des caricatures. L'auteur essaie de démontrer que rien ne peut prouver sa vie privée mais en même temps, il ne nie pas le fait. Cette biographie minimise plutôt les questions sur la vie privée de l'Archichancelier d'Empire. Ce message est intéressant car tout en n'essayant pas d'accumuler les arguments pour démentir les goûts intimes de Cambacérès, il essaie de contrebalancer par des considérations sur sa carrière d'homme public. Ces arguments sont effectivement de nature à faire admettre que l'homme ait pu être honorable, indépendamment des questions sur sa vie privée. Il faut souligner qu'en mai 1818 une ordonnance royale lui rendra sa légion d'honneur, son titre de duc et plus tard ses biens. Il faut souligner aussi que lors de ses obsèques le 12 mars 1824, Decazes, principal ministre de Louis XVIII, fut présent ainsi que d'autres, et que plus de cent cinquante voitures l'accompagnèrent au cimetière du Père Lachaise. Au total sa vie privée qui était fort bien connue ne l'a pas empêché de bénéficier des honneurs dus à son importance politique. Le fait que son biographe cherche à minimiser sa vie privée au dépend de sa qualité d'homme politique est propre à faire admettre qu'un homme homosexuel ait pu être un homme public de talent et qui servit honorablement l'Etat.

D'une certaine façon, c'est un point de vue qui est de nature à faire tolérer l'homosexualité et à s'opposer à la vision de l'homosexualité forcément associée aux fléaux sociaux. Le cas de Cambacérès est un cas susceptible de faire admettre l'homosexualité parce qu'il ne fut l'objet d'aucun scandale. Le journal *Le Moniteur universel*, à sa mort, rendit compte de ses obsèques et des honneurs qui lui furent rendus.⁷⁰⁶ L'index de ce journal comporte une notice complète sur Cambacérès qui rassemble des articles sur le ministre de Napoléon Ier. Il est question exclusivement de son action d'homme d'Etat. C'est une manière aussi de souligner son importance et de minimiser par là sa vie privée et les rumeurs auxquelles elle donna lieu. Au total nous pouvons émettre l'hypothèse que le cas de Cambacérès fut bien susceptible de faire admettre l'existence de l'homosexualité chez un grand personnage qui n'avait pas démerité au cours de sa vie publique.

2) Joseph Fiévée

Le cas de Joseph Fiévée (1767-1839) correspond encore davantage à un cas d'homme public qui assumait encore plus ouvertement son homosexualité. Par rapport à Cambacérès, il appartient par son origine à la bourgeoisie parisienne d'aisance modeste : son père tenait un restaurant réputé.⁷⁰⁷ Joseph Fiévée fut imprimeur à l'époque révolutionnaire. Il édita, entre autres, *La Chronique de Paris* où il débuta comme journaliste. Il fut membre d'un réseau royaliste. Il fut ensuite chroniqueur à *La Gazette de France*. Il fut emprisonné et, une fois libéré, il devint l'agent secret de Bonaparte. Il l'informerait de la situation du pays. Il devint rédacteur en chef au *Journal des débats* qui sera *Journal d'Empire* de 1804 à 1807. L'empereur l'anoblit et il devint Maître de requêtes au Conseil d'Etat. Il sera Préfet de la Nièvre de 1813 à 1815.

⁷⁰⁶ Voir *La Gazette nationale ou le moniteur universel*, 13 mars 1824

⁷⁰⁷ J. TULARD, *Joseph Fiévée conseiller secret de Napoléon*, Paris, 1985, p. 13

Sous la Restauration, il sera un des penseurs des ultras royalistes. Il évoluera progressivement vers le libéralisme après 1818. Il faut souligner également qu'il fut chevalier de la Légion d'honneur en 1812. C'est donc un homme qui eut une carrière publique qui, sans être aussi prestigieuse que celle de Cambacérès, est tout de même importante. Il joua un rôle non négligeable sous le Premier Empire. Il faut aussi souligner que Joseph Fiévée rédigea deux romans, trois pièces de théâtre, des essais et qu'il laisse une correspondance. Il eut un parcours qui partit du journalisme vers la haute fonction publique. Il faut indiquer qu'il fut marié en 1790 mais que sa femme mourut en couches et lui laissa un enfant. Il laissa entre autre des écrits politiques : *Correspondance politique et administrative, Du dix-huit Brumaire opposé au système de la terreur, histoire de la session de 1815, Histoire de la session de 1820.*

Jean Tulard soulignait combien le personnage fut indépendant et combien cette indépendance lui coûta cher car il connut trois emprisonnements, sous trois régimes différents.⁷⁰⁸ Cette indépendance se retrouve dans sa vie privée. Le préfet de la Nièvre de Napoléon Ier assume ouvertement sa liaison homosexuelle avec son ami Théodore Leclercq. D'ailleurs il n'hésitera pas à transformer ce dernier en maîtresse de maison. Il peut être classé parmi ceux assumant intentionnellement leurs penchants, encore plus intentionnellement que Cambacérès car il s'affiche ouvertement dans une liaison homosexuelle notoire lorsqu'il fut préfet de la Nièvre. Jean Tulard souligne que les Nivernais sont surpris par ce couple mais que l'on ne trouve aucune trace de plaintes tant il sait se faire respecter.⁷⁰⁹ Dans le cas de Joseph Fiévée comme dans le cas de Cambacérès, la fonction qu'ils exercent et la notoriété qu'ils acquièrent dans l'exercice de leurs charges respectives leur permettent de faire accepter d'une certaine manière leur façon de vivre ; si des bruits circulent, ceux-ci ne sont pas susceptibles de les atteindre. Cette analyse peut être faite notamment pendant le temps où Joseph Fiévée exerça sa charge de préfet de la Nièvre. S'il eut à faire face à trois emprisonnements ce fut son indépendance politique qui en fut la

⁷⁰⁸ J TULARD, op. cit., p. 225

⁷⁰⁹ J TULARD, op. cit., p. 164-165

cause. Il assumait toute sa vie sa relation avec son ami et à sa mort, il sera inhumé au côté de son cher Leclercq. Sa liberté dans sa façon d'afficher sa particularité et les fonctions qu'il exerça furent-ils de nature à faire admettre l'homosexualité ? Sa carrière politique et administrative ne fut pas gênée par son intentionnalité à afficher sa liaison homosexuelle. De même, sous la Restauration, il fut un des penseurs des ultras avant d'évoluer vers le libéralisme et son homosexualité ne fut en rien la cause de ses ennuis politiques. Il faut souligner que l'on a affaire à un homme qui fut, certes indépendant, mais parfaitement intégré à la société politique de son temps. Dans le domaine politique il sut se montrer un préfet correspondant au préfet napoléonien. Il sera partisan de la monarchie rétablie sous la Restauration. Ne peut-on pas émettre l'hypothèse que sa conformité politique et sociale compense largement la non-conformité de sa vie sexuelle ? De ce point de vue, son cas se rapproche donc de Cambacérès. Faut-il penser que cet aspect explique que son homosexualité ne lui causa pas de déboires comme elle devait en causer à d'autres hommes ? Une société où l'ordre moral s'installait et qui excluait largement par le discours et la répression les anticonformistes du sexe pouvait parfaitement inclure certains d'entre eux qui, par ailleurs, ne semblaient pas menacer la société car ils en respectaient les codes et qu'ils la servaient honnêtement. Le cas de Joseph Fiévée fut-il de nature à faire admettre l'homosexualité ? Son exemple constitue une forme de liberté largement inédite et interdite au commun des mortels. Comme pour Cambacérès, le cas de Fiévée peut être aussi analysé en prenant en compte le phénomène de la naissance de l'intimité. Son exemple contrebalance les images négatives de l'homosexualité. De ce point de vue l'exemple de Joseph Fiévée par la parfaite intégration à la société dont il fit preuve fut bien de nature à faire admettre davantage l'homosexualité. Nous pouvons émettre cette hypothèse, d'autant plus qu'il n'y aura à son encontre, aucun scandale à l'image de celui qui frappa Astolphe De Custine. Sa manière d'assumer sa liaison avec Théodore Leclercq habitua ses administrés étonnés à prendre en compte cette particularité de leur préfet. Par cette attitude, il permit certainement une plus grande prise en compte de l'homosexualité : on pouvait être parfaitement intégré à la société de son temps et servir l'ordre existant, tout en affichant des penchants parfaitement vilipendés. Sa position lui permettait de se faire accepter tel qu'il vivait. Joseph

Fiévée affirmait certainement plus ouvertement ses goûts sexuels que Cambacérès. Ceci lui donne un côté inédit dans le contexte de l'époque. Il faut souligner que Cambacérès comme Fiévée sont des hommes qui ont fait leur carrière sous le Premier empire. Ce sont encore des hommes du XVIIIe siècle. De ce fait ils n'ont pas intégré le discours répressif. Il est important de le souligner en vue d'une comparaison avec les trois autres cas étudiés. Il faudrait sans doute faire intervenir une question de génération. On pourrait aussi se demander si l'Empire ne fut pas une période plus ouverte, d'une certaine manière, que la Restauration ou la Monarchie de juillet, où la morale Victorienne était plus parfaitement installée. Ne se trouvait-on pas dans une époque transitoire dans le sillage du XVIIIe siècle, qui n'empêcha pas le marquis de Villette de réaliser une carrière notable sous la Révolution malgré la notoriété de ses penchants ? L'Empire peut-il être considéré comme une période de transition de ce point de vue ? Le cas de Joseph Fiévée constituerait le cas célèbre de l'homosexuel le plus libre et le plus parfaitement intentionnel dans la société de son temps. Il vivait librement son homosexualité dans une époque où la répression policière était une réalité ; dans un contexte où les discours liaient l'homosexualité à tout un ensemble de fléaux sociaux. Cette liberté paraît étonnante. Cependant elle constitue la liberté d'un homme qui fut un bourgeois parfaitement intégré à la société de son temps. Il n'en remettait pas en cause les principes par son comportement. C'est peut-être ainsi qu'il faut analyser cette liberté ?

3) *Astolphe de Custine*

Le personnage d'Astolphe de Custine (1790-1857) est sensiblement différent d'hommes comme Joseph Fiévée ou Jacques Régis de Cambacérès. L'homme est plus un voyageur et un homme de lettres qu'un homme public comme les deux précédents. Il paraît assumer au départ bien moins aisément son homosexualité. : « Je suis malheureux d'un mal impossible à confier » affirmait-il à un ami.⁷¹⁰ De plus par rapport aux deux précédents cas, Custine eut des problèmes par rapport à son homosexualité à la suite d'une mésaventure à Saint Denis en 1824, qui devait lui coûter cher et mettre fin à une carrière publique.

Cependant, avant de rentrer dans le cœur du rapport du marquis de Custine avec son homosexualité, quel était son milieu familial d'origine ? Astolphe Louis Léonor de Custine est né le 18 mars 1790 dans une famille de la noblesse. Il est le petit-fils d'Adam Philippe De Custine (1740-1793), général français qui mourut guillotiné le 28 août 1793 et qui siégea à la Constituante. Le père d'Astolphe de Custine mourut aussi sur l'échafaud en janvier 1794. Sa mère Delphine, eut pour amant François René de Chateaubriand (1768-1848). C'est donc au sein d'une famille issue de la meilleure noblesse qu'Astolphe de Custine vit le jour. Astolphe de Custine appartient par sa mère à une illustre famille provençale la famille Sabran qui a donné au Moyen âge, quatre épouses à quatre souverains dont Marguerite de Provence (1221-1295) à Louis IX (1214-1270). La famille Custine était une vieille famille noble du Hainaut. En 1821 Astolphe de Custine épousera Léontine de Saint Simon dont il eut un fils, Enguerrand. Il faut aussi souligner qu'Astolphe de Custine partageait une foi catholique certaine. Pour reprendre Hans Mayer, l'histoire de Custine pourrait l'identifier plus facilement à un homosexuel existentiel qu'à un homosexuel intentionnel comme Joseph Fiévée. Pourtant Astolphe De Custine prend assez bien conscience de son état et ne semble pas le nier. Olivier Gassoïn souligne que tout en étant conscient de son

⁷¹⁰ C. BEURDELEY, *Beau petit ami*, Fribourg, Paris, 1977, p. 161

homosexualité et en ne la rejetant pas, Custine cherche des accommodements avec le ciel et essaie de concilier sa foi religieuse et les tentations de la chair.⁷¹¹ Custine dans un premier temps entra dans l'armée et Chateaubriand l'intégra à la délégation française au Congrès de Vienne (1814) chargé de réorganiser l'Europe après l'épopée napoléonienne. A cette occasion il montra ses désillusions et fit preuve d'une attitude critique qui le distingue des préjugés de sa caste. Il eut de même un temps, une attitude critique par rapport à la Restauration. Globalement, il se désole de l'incompréhension de certains face au monde qui a changé : « Les peuples ont eu trop part aux sacrifices pour redevenir étrangers à leurs propres intérêts et laisser disposer d'eux comme des troupeaux... »⁷¹² En juillet 1823 Custine perd son épouse à la suite d'une angine de poitrine. Il perdra de même son fils, emporté par une méningite en janvier 1826. Custine convoitait un titre de pair de France avec l'appui de Chateaubriand. Tout ceci devait être remis en cause à la suite d'une mésaventure qui allait constituer un tournant dans sa vie.

Ce fait se déroule à Saint Denis où Custine se rend le 28 octobre 1824 sous le motif d'examiner les dispositions en vue des obsèques de Louis XVIII. En fait, il rejoint un jeune canonnier. Des militaires se précipitèrent sur le marquis. Ils lui rasèrent la tête, le frappèrent, le détroussèrent, lui dérobèrent une chevalière en or et le laissèrent nu et à demi-inconscient sur les lieux. Il était blessé, et affirma dans un premier temps avoir été agressé par des voleurs. Il porta plainte et les militaires furent arrêtés. Les agresseurs du marquis déclarèrent que leur attitude visait à corriger un pédéraste qui avait l'intention d'abuser de leur camarade. Le préfet de police Franchey d'Esperey était visiblement informé des mœurs du marquis. Il devait confirmer les dires des hommes et ces derniers furent acquittés. La réaction du marquis devant ces affirmations fut d'assumer et de ne pas contredire ces affirmations. Par cet acte, il choisit la vérité sur lui-même et donc la conséquence fut que l'accusation se retournait contre lui-même. Cette affaire eut comme principale conséquence de lui faire perdre la pairie qu'il convoitait.

⁷¹¹ O. GASSOIN, *Le Marquis De Custine*, Paris, 187, p. 27

⁷¹² J.F. TARN, *Le marquis de Custine ou les malheurs de l'exactitude*, Paris, 1985, p. 51

Charles X tint à préserver l'honneur d'une famille illustre et fit détruire les pièces du procès.⁷¹³ La presse relata l'événement et en date du 7 novembre 1824, *La Gazette nationale ou le moniteur universel* de même que *Le Journal de Paris* indique « Monsieur le marquis de Custine se rendant seul à pied il y a quelques jours, de Saint Denis à Epinay, a été attaqué par quatre hommes contre lesquels il a voulu se défendre. Ayant reçu plusieurs blessures à la tête, il est tombé sans connaissance, et quand il est revenu à lui, il s'est trouvé étendu dans un champ voisin de la route, dépouillé de son argent. Il est revenu avec peine. La gendarmerie est à la recherche des malfaiteurs.»⁷¹⁴ Ces deux articles semblent neutres. Cependant un témoignage donne la teneur des réactions une fois que l'on connut de quelle affaire il s'agissait. Il s'agit du témoignage de Sophie Swetchine (1782-1857), femme de lettres russe, qui tenait un salon célèbre à Paris à l'hôtel de Tavannes, rue de Bellechasse. Elle affirme : « Jamais je n'ai vu un déchaînement plus général, une indignation plus vive et plus verbeuse ; la société en masse est en colère, comme on le serait d'une perfidie personnelle. On lui demande compte surtout de l'estime qu'on avait pour lui ; et le dépit d'avoir été trompé n'est pas pour peu de chose dans l'hommage qu'on rend à la morale.» C'est ce que cette femme de lettres affirme dans une lettre du 30 juillet 1825 adressée au marquis Edouard Lelièvre de La Grange.⁷¹⁵ On peut, à travers ce témoignage, mesurer l'étendue de la réprobation que dut subir Astolphe de Custine. Une des conséquences fut de lui fermer les portes de l'aristocratie parisienne, hormis les amis qui lui restèrent fidèles : « mais beaucoup s'indignèrent d'une telle mésaventure et les portes devaient se fermer sur un personnage jugé sulfureux.»⁷¹⁶ Dans sa correspondance on trouve une lettre en date du 21 juillet 1829 qu'il envoie à Rahel Varnhagen von Ense (1771-1833), femme de lettres allemande et célèbre pour son salon littéraire à Berlin. Il y

⁷¹³ O GASSOIN, op. cit., p. 40

⁷¹⁴ voir *Gazette nationale ou le moniteur universel*, 7 novembre 1824 ou *Le journal de Paris*, 7 novembre 1824

⁷¹⁵ cité dans J.F. TARN, *Le marquis de Custine ou les malheurs de l'exactitude*, Paris, 1985, p. 69, p. 737

⁷¹⁶ A. MUHLSTEIN, *Astolphe de Custine*, Paris, 1996, p. 173

exprime la douleur qu'il vient de subir.⁷¹⁷ Finalement sur les conseils de sa famille il s'éloigna de Paris et s'en alla se réfugier à la campagne dans le domaine familial. Cet épisode constitue un tournant dans la vie et la carrière de Custine. Désormais l'homme public disparaît et c'est l'homme de lettres qui devient prédominant. Custine devient plus authentique par rapport à son milieu qui le rejette largement et par rapport à lui-même : il devient plus intentionnel, par rapport à son homosexualité. : En 1827 il partira en Italie en compagnie de son ami Edouard Sainte Barbe. Il y a, à partir de ce moment, une rupture avec sa famille. En 1829 il est à Berlin. En 1832 il fait édifier un château à Saint Gratien dans le Val d'Oise où il recevra de nombreux écrivains et artistes. Il fera un voyage en Russie en 1839 et à la suite de ce voyage, il publiera en 1843 *Les lettres de Russie* qui devaient avoir un grand succès. Dans ces lettres il y juge sans complaisance la Russie de Nicolas Ier. Il dénonce notamment dans certaines lettres la servilité et le manque d'authenticité de l'aristocratie russe.⁷¹⁸ Il dénonce la servilité, l'autocratie et la peur entre autre. Notamment à propos de la peur, il écrit : « la peur d'un homme tout puissant est ce qu'il y a de plus terrible dans ce monde, aussi n'approche t-on du Kremlin qu'en frémissant »⁷¹⁹ Cette liberté dans ses jugements peut être un signe de l'homme qu'il est devenu après 1824. Son œuvre littéraire présente des allusions à son homosexualité : dans son roman *Aloys*, paru en 1829, un jeune homme fuit l'amour d'une jeune fille car il croit aimer la mère de cette même jeune fille. Il échappe aux deux femmes et trouve la paix dans un monastère. Cet épisode peut constituer une manière allusive et indirecte d'aborder son homosexualité car il rentre dans un monastère pour fuir les deux femmes. Le personnage de ce jeune homme paraît être similaire au personnage principal du roman de Stendhal *Armance*. Il y a peut-être également dans cet épisode une manière déguisée d'aborder son homosexualité. Ce type de récit constituait un moyen pour un homosexuel d'exorciser un tabou.⁷²⁰ Dans *Aloys*, Custine dit sa particulière solitude et souligne le secret qui

⁷¹⁷ A. De CUSTINE, *Lettres à Varnhagen*, Paris, Genève, 1979, lettre du 21 juillet 1829, p. 315

⁷¹⁸ A. DE CUSTINE, *Lettres de Russie*, Paris, 1990, p. 37-38

⁷¹⁹ A DE CUSTINE, op. cit., p. 292

⁷²⁰ O GASSOIN, op. cit., p. 8

l'éloigne de la femme.⁷²¹ Il publiera deux romans *Le monde comme il est* en 1835, et *Ethel* en 1839. Il s'en prend à la morale. Il paraît se livrer même de manière indirecte à travers des points de son œuvre. En 1835, un jeune comte polonais de vingt trois ans entre dans sa vie, Ignace Gurowski.

L'exemple du marquis de Custine est-il susceptible de faire admettre d'une certaine manière l'homosexualité ? Pour répondre à cette question il faut faire une analyse immédiate de certains événements de sa vie, et une analyse plus lointaine. Au plan immédiat, l'affaire de Saint Denis serait propre au contraire à accroître l'animosité envers les partisans de l'amour au masculin. On a l'impression d'un cordon sanitaire à ce moment là. Du point de vue de cette analyse, Custine ne permet pas de faire admettre l'homosexualité et l'affaire de Saint Denis pourrait même aller dans le sens de conforter l'image du pédéraste, corrupteur de la jeunesse. Si on observe Custine avec le recul de l'histoire, on a l'image d'un homme qui a eu dans une époque difficile le courage d'être soi-même. Cette attitude est certainement plus authentique que l'attitude de Cambacérès dont les mœurs étaient connues, mais qui du fait de son importance politique, devait nécessairement composer avec les usages de la société dans laquelle il vivait. La vie sentimentale d'Astolphe de Custine offre aussi l'image globale d'une certaine forme de stabilité. Son ami Edouard de Sainte Barbe s'éteignit un an après Custine. Avant de mourir, il soulignait combien il ne pouvait vivre sans son ami Sainte Barbe.⁷²² De ce point de vue sa vie privée porte témoignage d'un sentiment amoureux stable entre deux hommes alors que la pratique de l'homosexualité était souvent envisagée comme une pratique sexuelle pure et qui excluait tout type de sentiment.

⁷²¹ O. GASSOIN, op. cit., p. 8

⁷²² voir O. GASSOIN, op. cit., p. 70

4) Abel-François Villemain

Par rapport à Astolphe de Custine Abel François Villemain (1790-1867) n'est pas à proprement parler un homosexuel qui assume ses penchants. Il est d'un milieu bourgeois : son père était marchand de soieries. Abel-François Villemain poursuivit des études au Lycée Louis Le Grand. Il fut écrivain et universitaire à la Sorbonne où il enseignait l'histoire moderne. Il laisse de très nombreux écrits, à la fois des œuvres de critique littéraire et des écrits historiques. Il fut en outre, élu à trente ans membre de l'Académie française le 24 avril 1821. Il fut deux fois ministre de l'Instruction publique en 1839 et de 1840 à 1844. Il se maria en 1832 et il donne l'image d'un notable classique pour l'époque de la Monarchie de juillet. Cependant Villemain fut visiblement incapable d'assumer son désir des hommes et ceci le rendit fou.⁷²³ : C'est ce que note Alain Corbin dans le tome 4 de *l'Histoire de la vie privée*. Effectivement, Eugène de Mirecourt (1812-1880), dans un ouvrage qui lui est consacré, note que « les jésuites à l'entendre faisaient courir les bruits les plus infâmes sur ses actes, sur ses sentiments, sur ses mœurs. Il éloignait de sa maison tous les jeunes gens et n'osait plus donner le bras en public à un jeune homme, parce que les jésuites l'accusaient, disait-il, d'entretenir des mignons. »⁷²⁴ Eugène de Mirecourt lie étroitement son état mental et ces ragots réels ou supposés. Victor de Balabine (1813-1864), secrétaire de l'ambassade de Russie souligne « Villemain le ministre de l'Instruction publique, le grand maître de l'Université est fou. Depuis trois jours, il donnait des signes d'aliénation mentale »⁷²⁵ Visiblement l'homme vécut prisonnier des tabous de la société. Il semble selon les sources précitées avoir vécu avec la crainte de l'image que certains dressaient de sa personne. C'est précisément ce que semble signifier qu'il ne parvint pas à assumer son désir des hommes.

⁷²³ voir *Histoire de la vie privée.4. De la Révolution à la Grande guerre*, Paris, 1999, p. 542

⁷²⁴ E. DE MIRECOURT, *Villemain*, Paris, 1856, p. 79

⁷²⁵ V DE BALABINE, *Journal de Victor De Balabine secrétaire de l'ambassade de Russie*, Paris, 1914, p. 169

Il eut aussi à faire face à une mésaventure. Il fut visiblement pris en flagrant délit à la Madeleine en 1844 avec un jeune homme. Il devint la victime des chanteurs. Il devait leurs donner de l'argent et fut victime d'eux à plusieurs reprises. Il dut les menacer de recourir au préfet de police de Paris. Ce qui le contraignit à se plaindre au préfet de police au risque de voir révéler son secret.⁷²⁶ Cette mésaventure éclairerait la manière dont Abel François Villemain assumait ses tendances homosexuelles. Il les assumait en cachette et il peut être vu comme un homosexuel parfaitement existentiel. Il bénéficiait d'une façade sociale parfaitement conforme. En même temps il était contraint d'assumer ses penchants sexuels de manière cachée au risque de se voir démasquer. La mésaventure précédemment décrite en constitue un témoignage. Il fut incapable d'assumer ses penchants homosexuels. Ce cas résume la tragédie de certains homosexuels existentiels de cette époque. Le cas Villemain était intéressant à souligner car il est parfaitement contradictoire par rapport aux cas de Custine, de Fiévée et de Cambacérès. Custine dut traverser une crise dans sa vie et ses relations. Cependant il finit par assumer ses désirs homosexuels. Fiévée et Cambacérès s'assumèrent sans difficulté. Villemain ne parvint pas à assumer ses propres désirs. Il fut contraint de se masquer de manière implacable. Il assumait une image qui ne correspondait pas à ses désirs profonds. Cette dichotomie entre sa vie et ses tendances pourrait expliquer ses problèmes mentaux. C'est dans ce sens que le cas d'Abel François Villemain est important à souligner car nous sommes dans le cas d'un homme qui ne parvint pas à se rendre autonome de la répression sociale ambiante et qui en fut victime au plan de sa santé mentale.

⁷²⁶ L. MURAT, « La tante, le policier et l'écrivain : pour une protosexologie de commissariats et de romans », *Revue d'histoire des sciences humaines*, 17, p. 53 ou voir ARCHIVES DE LA POLICE, BB4, feuillet 151

5) *Henri-Clément Sanson*

Le personnage qui suit et dont nous allons évoquer la vie, assumait assez bien son homosexualité même s'il fit preuve de duplicité dans ses paroles. Sa vie devait d'ailleurs lui coûter sa profession d'exécuteur des Hautes œuvres. Pourquoi parler d'Henri Clément Sanson (1799-1889) ? En quoi son cas est-il intéressant pour relater et comprendre la relation que des personnes notables pouvaient entretenir avec leur propre homosexualité ? D'abord, Henri Clément Sanson appartient à une famille notable, exerçant certes une charge en quelque sorte marquée du sceau de l'infamie, mais une famille qui donna plusieurs de ceux qui exerçaient la profession de traduire concrètement les condamnations de la justice. Ils sont le glaive de la justice. En fait, six générations de Sanson opérèrent à Paris de 1688 jusqu'à 1847, date de la destitution d'Henri Clément.⁷²⁷ Son ancêtre Charles Sanson (1681-1726) présida en 1726 à l'exécution de Deschauffours, célèbre sodomite. Charles Jean Baptiste Sanson (1719-1778) procéda à l'exécution de Lenoir et Diot, brûlés pour acte de sodomie, et il procéda à l'exécution de Jacques François Paschal pour assassinat et sodomie. Charles Henri Sanson (1739-1804) procéda à l'exécution de Louis XVI et de Marie Antoinette. Henri Clément est le dernier de cette lignée de serviteurs un peu particuliers de la machine judiciaire. C'est donc une famille d'une notabilité certaine même si celle-ci est particulière. Il faut mentionner que les familles d'exécuteur des hautes œuvres concoctaient souvent des unions matrimoniales entre eux : Charles Jean Baptiste Sanson épouse en 1741, Jeanne Gabrielle Berger, elle-même fille du bourreau de Sens et petite-fille du bourreau d'Étampes. Henri Clément Sanson est un homme qui exerce donc une charge qui lui donne une certaine notoriété. Il exerce une fonction qui est essentielle dans la machine judiciaire. C'est pourquoi, sans faire partie à proprement parlé de l'élite, sa notoriété et la fonction qu'il exerce en fait un personnage notable et intéressant à étudier par rapport à son homosexualité.

⁷²⁷ voir C. GURY, *L'honneur professionnel d'un bourreau homosexuel en 1847*, Paris, 1999, p. 21

Ses tendances homosexuelles apparaissent dans certains extraits de ses Mémoires citées par Christian Gury.⁷²⁸ Ces sources laissent transparaître des tendances homosexuelles qui apparaissent à la lecture de certaines liaisons amicales qui le lia temporairement à certains de ces camarades. En filigrane, des liaisons se dessinent qui paraissent être plus que des liaisons de pure camaraderie. « Je me liai avec deux ou trois de mes condisciples et surtout avec un nommé ... Nous nous étions juré une amitié éternelle, nous mettions en commun nos peines et nos plaisirs...⁷²⁹ Cette description n'est pas sans rappeler certains passages de *Louis Lambert* d'Honoré De Balzac où l'écrivain décrit l'amitié proche qui le lia à un certain Louis Lambert. Il y a véritablement dans ces souvenirs d'Henri Clément Sanson presque un aveu d'amitiés particulières. Les indices relatant l'homosexualité d'Henri Clément Sanson apparaissent dans plusieurs sources policières. Dans les fichiers BB4, une fiche de police est présente au nom d'Henri Sanson fils, exécuteur des hautes œuvres, pédéraste effréné. Il vit avec un jeune homme, Hubert dit petit Jean, qui est son aide-exécuteur.⁷³⁰ D'autre part dans ses mémoires Canler signale les mœurs de l'exécuteur des hautes œuvres. « Le jour de l'exécution de Poullmann j'aperçus parmi les charpentiers et les charretiers qui entouraient l'échafaud, un jeune et beau garçon aux manières délicates et en quelque sorte féminines...⁷³¹ Ce personnage, dit La belle J, n'est autre qu'Hubert dit la petite Jean, qui avant de côtoyer le bourreau, opérait au Palais Royal.⁷³² Il faut souligner qu'Henri Clément Sanson est marié et est père de deux filles. Il semble assumer assez bien son homosexualité « Racoleur de garçons des rues et des promenoirs, entouré d'une petite cour d'aides à sa totale convenance, concubinant avec Hubert, dit la Petite Jean, Henri Clément Sanson se révèle sensible à la beauté masculine. »⁷³³

⁷²⁸ voir C. GURY, *L'honneur professionnel d'un bourreau homosexuel en 1847*, op. cit., p. 22

⁷²⁹ voir C. GURY, op. Cit., p. 22

⁷³⁰ ARCHIVES DE LA POLICE, BB4, fiche Sanson Henri

⁷³¹ L. CANLER, *mémoires*, Paris, 1882, p. 289

⁷³² C. GURY, op. Cit., p. 32

⁷³³ J DELARUE, *Le métier de bourreau*, Paris, 1979, p. 273

Ces différents indices semblent démontrer une certaine liberté du bourreau pour assumer ses désirs homosexuels. Il semble que le dernier des bourreaux Sanson affichait avec une égale habitude son homosexualité et sa passion pour le jeu. Il semble avoir donc vécu son homosexualité sans se cacher et en affichant ses conquêtes masculines jusqu'à les faire travailler avec lui. On peut dire que globalement, il fut relativement libre dans ce domaine vis-à-vis des discours et de la répression qui pouvait s'exercer. Cependant, cette liberté dans ses amours masculines est contradictoire avec des jugements qu'il a pu porter lorsqu'il s'est agi d'exécuter des « pédérastes. » Les jugements qu'il émet sont antinomiques par rapport à la liberté qu'il se permet d'afficher dans ses amours masculines. Le 17 mai 1824, Henri Clément Sanson doit exécuter Antonio Brochetti qui, détenu à Bicêtre, a tué le gardien qui voulait l'empêcher de pratiquer l'homosexualité : « Brochetti avait bien satisfait une haine inspirée par une de ces passions immondes qui naissent dans ces sortes d'établissement... »⁷³⁴ De même, le 26 mai 1826, deux italiens, Virgilio Malaguti et Gaetano Ratta, accusés d'avoir dérober des rouleaux d'or sont exécutés ; Ils sont tous deux homosexuels et voici, à cette occasion, le jugement que profère Henri Clément Sanson : « Malaguti et Rotta âgés pour le premier de 23 ans et le second de 19 ans, étaient deux jeunes gens perdus de mœurs, passant leur vie dans l'oisiveté et la débauche, bien qu'ils eussent l'un et l'autre un état qui leur aurait permis de vivre de leur travail... »⁷³⁵ Le 30 août 1832 il doit procéder à l'exécution de Nicolas Théodore Frédéric Benoît. Ce jeune homme avait tué sa mère pour 4000 pièces d'or et plus tard il devait égorger son compagnon, Joseph Formage, qui connaissait son secret et qui tenta de le faire chanter car Benoît voulait le quitter. A l'occasion de son exécution, voici ce que dit de lui le bourreau, lui-même adepte des mêmes amours : « Ceux qui voudront connaître les détails de cette affaire, une de celles qui mirent en relief les monstruosité de certaines natures dépravées. Il nous suffira de dire que le premier des meurtres imputés à Benoît était celui de sa propre mère... » « Ce malheureux était atteint d'un vice qui outrage les lois de la nature. Il y avait alors à Paris, « une maison clandestine »

⁷³⁴ H.C. SANSON, *Sept générations d'exécuteurs : mémoires des Sanson*. Tome 6, Paris, 1863, p. 421

⁷³⁵ H.C. SANSON, *Sept générations d'exécuteurs : mémoires des Sanson*. Tome 6, op. cit., p. 439

ouverte à ces immondes orgies de la lubricité... » Ou « Si les affections naturelles ne résistent pas toujours à l'épreuve du temps et de la société, que sera-ce de celles qui n'ont pris leur source que dans le délire le plus monstrueux des sens, Benoît fut rassasié de l'instrument de ses ignobles lascivités. »⁷³⁶ Ces différents jugements semblent parfaitement dans le droit fil du discours répressif des réformateurs sociaux ou des médecins légistes. Dans le premier cas cité, celui de l'italien Antonio Brachetti, Sanson reprend la préoccupation classique de la pratique de l'homosexualité dans les prisons. Dans le cas des deux italiens exécutés pour vol, il lie l'homosexualité et le crime car il fait un lien direct entre leur homosexualité et le fait d'être devenus des criminels. Dans le cas de Benoît, il lie étroitement sa nature homosexuelle et sa nature criminelle l'une dépendante de l'autre. Il signifie aussi que les relations homosexuelles ne sont basées que sur le vice et sur rien d'autre. Dans ces différents jugements cités, Sanson qui est homosexuel reprend vis-à-vis d'un comportement sexuel qu'il pratique lui-même, les poncifs les plus classiques de l'époque sur le comportement homosexuel. Faut-il voir ceci comme une banale hypocrisie de sa part ? Il se croit obligé par conformisme de préférer ce type de jugement qui le vise lui-même. Faut-il y voir une intériorisation de la répression vis-à-vis de l'homosexualité ? Il est convaincu au fond d'être d'une nature perverse car telle est la réalité de l'homosexualité ? A-t-il de ce fait une haine profonde de lui-même et de sa propre vie ? Ces interrogations sont pertinentes car il faut souligner que de semblables jugements n'ont pas été proférés par des hommes tels que Cambacérès, Fiévée ou même Custine. Henri Clément Sanson n'avait t-il finalement qu'une liberté apparente vis-à-vis de son homosexualité. De ce fait sa personnalité portait le poids de la répression ? Quoi qu'il en soit, Henri Clément Sanson devait payer pour son homosexualité au niveau de sa charge. Sa destitution doit être replacée dans le cadre de la destitution du ministre de la justice de Louis Philippe Ier, Nicolas Martin dit Martin du Nord (1790-1847). Ce dernier avait été démis de ses fonctions le 15 janvier 1847. Il fut démis officiellement pour raison de santé. En fait d'après certaines sources, Martin du Nord fut démis de ses fonctions pour d'autres raisons.

⁷³⁶ H.C. SANSON, op. cit., p. 477, 478, 479, 480

Le ministre de la justice était en conflit avec son collègue de l'Intérieur qui le menaça de révéler un rapport de police le concernant.⁷³⁷ Une autre source parle du ministre de l'Intérieur qui aurait menacé de produire un rapport de police qui révélerait de biens vilaines choses sur le Garde des sceaux.⁷³⁸ Le dictionnaire des parlementaires français semble aller dans le même sens pour expliquer la destitution du ministre de la justice. Le 12 mars 1847, l'ancien ministre devait mourir d'une attaque d'apoplexie, certains dirent qu'il se serait suicidé. Martin du Nord serait en fait homosexuel et aurait payé pour ses mœurs. Le roi Louis Philippe Ier remplace le ministre de la justice par un procureur général du nom d'Hébert et celui-ci révoque Henri Clément Sanson le 18 mars 1847. C'est pourquoi le sort du bourreau est lié au sort du ministre. Le bourreau faisait scandale comme le remarque Jacques Delarue dans son étude *Le métier de Bourreau*. A son homosexualité le bourreau ajoutait la passion du jeu. Il alla jusqu'à mettre en gage la guillotine. On disait qu'il était couvert par le Garde des sceaux Martin du Nord. On peut donc dire que son homosexualité un peu trop connue lui valut la révocation de sa charge d'exécuteur des hautes œuvres. Cependant, le cas de la destitution d'Henri Clément Sanson comme le cas du Garde des sceaux pose le problème de la société du temps de Louis Philippe Ier par rapport à l'homosexualité. On peut noter que l'homosexualité d'un Joseph Fiévée comme celle d'un Jean Jacques Regis de Cambacérès était connue aussi bien que celle du dernier des Sanson. On ne peut pas dire que cette notoriété eut des conséquences sur leur carrière. D'autres causes intervinrent. Dans le cas du dernier des Sanson comme de celui du ministre de la justice du roi Louis Philippe Ier, il semblerait que l'homosexualité notoire fut la conséquence de la destitution de l'un comme de l'autre. Faut-il y voir une preuve de plus d'un regain de répression sous la Monarchie de Juillet ? Après sa destitution le dernier des Sanson continua à mener la même vie.⁷³⁹ Il ne mourra que bien des années plus tard en 1889. Il écrivit notamment les mémoires de sa famille.⁷⁴⁰ Henri Clément

⁷³⁷ voir A.M. FUGIER, *La vie quotidienne de Louis Philippe et de sa famille*, Paris, 1992, p. 303

⁷³⁸ G. ANTONETTI, *Louis Philippe*, Paris, 1994, p. 889

⁷³⁹ C. GURY, op. Cit., p. 36-37

⁷⁴⁰ H. C. SANSON, *Sept générations d'exécuteurs, 1688-1847 : mémoires des Sanson*, Paris, 1862-1863

Sanson vécut donc assez ouvertement son homosexualité et l'atmosphère puritaine ne l'empêcha pas de vivre assez librement son amour des garçons jusqu'à faire travailler ses amants à ses côtés. Il apparaît globalement comme un homosexuel assez largement intentionnel même si certains jugements à l'encontre de certains homosexuels qu'il a exécutés peuvent poser des questions.

Nous avons pris comme exemple des hommes dont plusieurs sources concordantes nous permettaient de parler de leur homosexualité avec suffisamment de certitude. Une synthèse globale appelle à une réflexion d'ensemble. Les deux premiers sont encore des hommes marqués par la mentalité propre au XVIIIe siècle et ceci pourrait expliquer leur attitude vis-à-vis d'eux-mêmes. Les trois derniers sont des hommes du XIXe siècle et ils ont intégrés la répression sociale de l'homosexualité propre au XIXe siècle. Nous aurions pu prendre comme exemple aussi le roi Louis XVIII 1755-1824 dont plusieurs sources attestent de l'homosexualité.⁷⁴¹ Ceci pourrait aussi permettre d'aborder le problème des cadets royaux. Plusieurs frères de roi furent homosexuels : Gaston D'Orléans 1608-1660, Philippe D'Orléans 1640-1701. On pourrait aborder le thème du roi incarnant l'ordre et dont il faut cacher l'éventuelle homosexualité. Le frère du roi incarne plus facilement le désordre et donc on aborderait plus facilement l'homosexualité dans son cas. Parallèlement à ces hommes notables d'autres personnages importants du règne de Louis Philippe Ier apparaissent dans des fichiers de police. Il en est ainsi de Narcisse Achille de Salvandy (1795-1856) qui fut ministre de l'Instruction publique de 1837 à 1839 et de 1845 à 1848 où il succéda à Abel-François Villemain. Dans un fichier de police on trouve une annotation : « Salvandy ministre de l'instruction publique est signalé comme pédéraste. Il aurait entretenu des relations contre-nature avec M Salandin préfet. On dit que leur correspondance est déposée entre les mains d'un certain M Ledoux ou Blanc architectes à la ville (1845) » et à la suite nous pouvons observer la fiche suivante Saladin « ancien préfet. Il aurait eu des

⁷⁴¹ Voir à ce propos la notice sur Louis XVIII de D. GODARD, *Dictionnaires des chefs d'état homosexuels ou bisexuels*, Béziers, 2004

relations contre-nature avec M Salvandi (1848) »⁷⁴²Cependant nous n'avions pas assez de sources pour parler plus longuement de ces deux hommes.

La vie homosexuelle dans le Paris de la première moitié du XIXe siècle posséderait des lieux de rencontre, certains cabarets dont nous pouvons trouver la trace dans les archives de police, des réseaux informels qui apparaissent subtilement également dans les archives policières et probablement d'autres lieux comme des bains. La répression sociale a certainement un impact sur la subculture homosexuelle. Les réseaux et les soirées qui apparaissent dans les sources policières sont peut-être aussi une subtile adaptation à la répression. La disparition de toute forme d'expression directe sur l'homosexualité serait aussi la marque d'une adaptation de ces subcultures à la répression sociale. Dans une étude sur l'homosexualité dans la ville de New York au cours des années 1890-1940, à partir de 1930 au moment où une répression plus insistante se met en place, Georges Chauncey souligne une adaptation dans les pratiques homosexuelles. Pour le début du XIXe siècle à partir des sources consultées nous avons l'impression, tout de même, d'une relative liberté en dépit de la répression. Certains lieux publics paraissent assez bien fréquentés. Nous avons l'impression d'une répression qui ne paraît pas empêcher une vie homosexuelle tout de même développée : certains cabarets apparaissent dans certaines archives de police et d'autres formes de sociabilité s'y trouvent également. Il y aurait une adaptation à la répression sociale mais certains comportements privés fait de bravades agressives ne démontreraient pas chez ces hommes une intériorisation de la morale. Une époque met en place une répression diversifiée à travers le discours et l'autorité médicale, judiciaire et policière mais n'empêche pas qu'une vie homosexuelle paraît s'observer dans ces sources consultées. Il faut aussi faire intervenir la duplicité de la morale victorienne qui est forcée comme dans le cas de la prostitution féminine d'autoriser des espaces nécessaires

⁷⁴² ARCHIVES DE LA POLICE, BB4, fiches Salvandi et Saladin

de défoulement. En ce qui concerne la perception de l'homosexualité par les classes sociales, nous sommes fondés à poser la question de la perception des classes populaires. Ce discours ou cette idéologie répressive était-elle bien intégrée par les classes populaires des villes? La présence de la prostitution masculine permet de poser la question : la pratique occasionnelle de l'homosexualité était-elle vue comme un acte d'une gravité identique à la manière dont elle est envisagée dans certains rapports de médecine légale ? En ce qui concerne les élites, nous pouvons observer la relative facilité avec laquelle certains, comme Cambacérès, Fiévée, Custine ou même Henri Clément Sanson assumèrent leur homosexualité même si dans les cas d'Astolphe de Custine et Henri Clément Sanson, celle-ci devait leur valoir des déboires au niveau de leurs carrières respectives. Il apparaît en outre chez Fiévée et Cambacérès une séparation totale entre l'homme privé qui assume sa différence et l'homme public qui sert l'ordre social. On peut voir aussi apparaître un véritable amour entre deux hommes à travers les cas de Fiévée et son ami Théodore Leclerc et de Custine avec son compagnon Edouard de Sainte Barbe. Ces relations amoureuses stables entre deux hommes paraissent exister dans une société où un tabou important sur l'homosexualité masculine se met en place. Un seul cas apparaît marqué voir écrasé du poids de la répression, c'est celui d'Abel François Villemain.

CONCLUSION

L'histoire des pratiques sexuelles et notamment de l'homosexualité doit tenter de mettre en parallèle discours et pratiques. Les discours peuvent avoir une implication directe sur les pratiques. On ne doit pas les dissocier pour une compréhension globale. C'est ce que nous avons tenté de réaliser par l'étude de cette période que nous avons qualifiée de protohistorique pour l'histoire de l'homosexualité masculine. Auparavant il s'agissait d'un temps où dominait une perception théologique basée sur un acte, la sodomie. Nous allons voir émerger des perceptions laïques qui vont aller en s'unifiant pour cerner un type d'hommes. Les principaux acquis de cette thèse est de démontrer que l'homosexualité reste en devenir. Au XVIIIe siècle les pratiques homosexuelles furent présentes dans certaines parties de la littérature. Les différents thèmes que ces auteurs abordaient leurs permettaient de traiter du plaisir sodomite et de le replacer d'une certaine manière dans le contexte des plaisirs sexuels plus globaux. Nous sommes dans une exploration globale du désir dont la sodomie fait partie intégrante. Robert Muchembled note pour la période des Lumières l'invasion pornographique et il souligne comme analyse le refus d'une sexualité trop contrôlée ou trop sublimée. Le moi prend plus d'importance et une nouvelle économie morale, plus personnelle, se met en place.⁷⁴³Au plan juridique, si textuellement la sodomie reste un crime passible de la peine du feu, on perçoit bien une évolution dans les pratiques répressives qui annoncent d'une certaine façon la disparition du crime de sodomie. On peut soutenir que l'application du crime de sodomie a disparu dans les faits en 1750 avec la dernière exécution pour sodomie pure : Lenoir et Diot. Cette date semble primordiale pour l'histoire pénale de l'homosexualité masculine. Robert Muchembled note qu'auparavant nous étions dans un univers qui exprimait des valeurs collectives et la loi de la honte régit cet univers.

⁷⁴³ voir R. MUCHEMBLED, *L'orgasme et l'Occident*, op. cit., p. 163

Par la suite nous rentrons dans des cultures de culpabilité personnelle.⁷⁴⁴ Cette donnée peut permettre de comprendre le passage de la condamnation exemplaire d'un acte la sodomie transgressant un ordre et apportant l'opprobre à une forme de répression plus multiforme et notamment par le biais de la médecine.

Au cours de la période englobant la fin du XVIIIe et la première moitié du XIXe siècle il y a progressivement une conceptualisation d'un plaisir particulier. Dans la littérature pamphlétaire de la Révolution on entrevoyait déjà une spécification autant qu'une comptabilité des plaisirs dits « naturels » ou « antinaturels ». Il y a bien déjà une conceptualisation progressive de la personne du « pédéraste » qui n'est pas encore l'homosexuel de la fin du XIXe siècle. On a donc dans le domaine discursif le sentiment de perceptions qui restent parcellaires. Elles entament un processus qui sera appelé à se poursuivre. Il en est ainsi notamment, du discours médical qui reste encore sur les pratiques sexuelles à l'état plutôt embryonnaire, tributaire d'autres perceptions et encore insuffisamment indépendant pour l'heure. Plus globalement cette période paraît demeurer dans des analyses basées sur le genre et la hiérarchie, celui qui domine et celui qui est dominé : le modèle du sodomite sadien correspond, de notre point de vue, à ce cas de figure. L'acte de sodomie ne cadrerait pas au plan épistémologique avec la notion de ce que nous appellerions homosexualité. Le chercheur américain David Halperin distingue dans une analyse sur la généalogie de ce qu'il nomme les catégories pré homosexuelles quatre catégories : l'efféminement, la sodomie active, l'amitié entre hommes, la passivité. Ces quatre catégories sont basées sur une notion de hiérarchie et de genre : le sodomite actif reste dominateur. Il y a le dominant et le dominé et ceux-ci ne sont pas perçus de la même manière.⁷⁴⁵ On semblerait rester encore de manière globale dans ce cas de figure : l'actif et le passif ne semblent pas encore stigmatisés de la même façon.

⁷⁴⁴ voir R. MUCHEMBLED, *Une histoire de la violence*, op. cit., p. 48

⁷⁴⁵ voir D. HALPERIN, « Comment faire l'histoire de l'homosexualité masculine ? », *Histoire & sociétés : revue européenne d'histoire sociale*, n° 3, juin 2002, « Dossier l'homosexualité à l'épreuve des représentations », p. 22-38.

De même au plan discursif, si on peut discerner plusieurs types de discours ne répondant pas à des préoccupations identiques. Il ne semble pas avoir encore une unité des discours sur l'homosexualité masculine. On a encore un chevauchement de discours agissant dans des domaines respectifs et des représentations plus anciennes qui persistent. Surtout, ce qui semble structurer la dramatisation du discours sur l'homosexualité est la crainte de la transgression de comportements qui doivent caractériser l'homme de plus en plus. La peur des fléaux sociaux que l'on pense être propre à la ville intervient aussi. C'est ce qui fait que les perceptions de l'homosexualité restent encore incomplètement achevées car elles demeurent encore dépendantes d'autres préoccupations. Alain Corbin démontre de quelle façon les discours visent à démontrer les dangers des excès sexuels. Notamment la masturbation est vue comme susceptible de poser des problèmes d'érection et d'altérer la masculinité.⁷⁴⁶ En arrière fond, cette crainte au niveau du genre est bien ce qui structure le discours sur le plaisir pervers. Il n'y a donc pas encore dans cette période une conceptualisation de l'homosexualité telle qu'elle se précisera à partir de la fin du XIXe siècle.

Pour l'analyse des vécus et des expériences de l'homosexualité masculine il faut souligner toute la difficulté que présente le fait d'analyser un phénomène à partir de sources tronquées : témoignages fragmentaires, romancés, marqués socialement, des discours comme le discours médical qui ne relate qu'une partie de la réalité et enfin des discours littéraires qui peuvent apparaître comme fantasmatiques et réinventés.⁷⁴⁷ En dépit de ceci, les vécus et les expériences seraient marqués par une relative indépendance vis-à-vis des discours et de l'action des entrepreneurs de morale. Des subcultures sodomites sont développées à Paris au cours du XVIIIe siècle et semblent florissantes en dépit de la répression. Elles possèdent des lieux emblématiques, des cabarets et des réseaux. Elles se caractérisent déjà par des codes et des habitudes propres à des hommes partageant les mêmes pratiques sexuelles et affectives et par une

⁷⁴⁶ voir A CORBIN, op. cit., p. 178

⁷⁴⁷ voir article F. TAMAGNE, « Homosexualités, le difficile passage de l'analyse des discours à l'étude des pratiques », *Histoire & sociétés : revue européenne d'histoire sociale*, n° 3 3^e trimestre 2002, p. 6-21

hétérogénéité des vécus. Au cours de la première partie du XIXe siècle nous avons voulu démontrer qu'il y avait probablement une relative dédramatisation de certains comportements homosexuels dans les milieux plus populaires. Anne Marie Sohn signale pour la seconde partie du XIXe siècle que le prolétariat urbain est plus enclin à des relations extraconjugales.⁷⁴⁸ Ce qui pourrait démontrer que la morale sexuelle qui se met en place au niveau discursif n'est pas encore intégrée par les classes populaires. De même en examinant le cas de certains hommes notoires pris en exemple, nous n'avons pas l'impression chez plusieurs d'une implication des discours sur leur façon d'assumer leur homosexualité. Nous pourrions faire entrer en jeu la notoriété pour certains d'entre eux. Il faut aussi faire intervenir pour la séparation de l'homme privé et public que l'on peut observer chez deux d'entre eux, la naissance de l'intimité. Celle-ci va opérer progressivement une séparation entre la sphère privée et publique. L'intimité est une condition nécessaire cependant il faut que les perceptions intimes fassent bouger la société. Alain Corbin souligne combien la littérature érotique du XVIIIe siècle affectionne le couvent, la cellule, lieux d'intimité par excellence. Dans ces lieux se déroulent les pratiques masturbatoires, saphiques et pour notre part nous ajouterons homosexuelles au sens large. Dans ces espaces de l'intime, ces pratiques focalisent l'attention alors qu'ailleurs elles sont reléguées aux couches inférieures du plaisir.⁷⁴⁹ Plus globalement l'intimité se constitue autour de la propriété privée mais aussi de la propriété de son corps, de soi à l'abri de la vue. Ainsi il y aura dès le XVIIIe siècle, une séparation entre l'homme privé et l'homme public. Il y aura de ce fait une dichotomie entre l'homme public, qui doit faire et dire certaines choses et l'homme privé à l'intérieur de ses cercles affectifs, qui peut se comporter différemment. C'est dans le milieu de la bourgeoisie que ceci s'installe d'abord. Cette donnée explique sans doute la manière que des hommes comme Jean Jacques Régis de Cambacérès, Joseph Fiévée ou même Astolphe de Custine vécurent leur condition.

⁷⁴⁸ A.M. SOHN, *Du premier baiser à l'alcôve : la sexualité des français au quotidien, 1850-1950*, Paris, 1996, p. 239

⁷⁴⁹ A CORBIN, op. cit., p.354

Cette donnée peut aussi éclairer pourquoi ils vécurent avec une relative facilité cette condition.⁷⁵⁰ Le développement de l'intime a une autre conséquence qui nous intéresse car comme l'observe Michel Foucault, l'intime, le silence a comme corrélation le mécanisme de l'énonciation. Les cas que nous avons pu entrevoir dans les études médico-légales ne possèdent plus d'intimité : on doit découvrir tous les secrets de leur corps. Ils sont dépourvus d'intimité et leur corps doit produire une vérité sur eux-mêmes. La montée de l'intime pourrait aussi avoir des conséquences sur le développement des réseaux et sociabilités homosexuelles. Parce que l'homme devient par le développement de l'intime maître de son propre corps, ne devient-il pas aussi maître de ses plaisirs ? A l'intérieur de son intimité, un homme peut désormais produire des actes qui n'ont pas de conséquences sociales. Il peut revendiquer de cette manière son originalité dans sa sphère privée. Les réseaux et la sociabilité sont du domaine du privé. Le développement de ceux-ci procède de cette séparation du privé et du public et du développement de l'intime. Cette intervention du phénomène de l'intimité explique donc l'attitude de certains hommes. Elle intervient aussi dans cette influence limitée que les discours ont sur les pratiques. Car au XIXe siècle, le désir va certes vivre au temps de la morale puritaine et du scientisme mais aussi à l'heure du romantisme qui va occasionner un retour sur soi.⁷⁵¹ En même temps et parallèlement à ce faible impact qu'aurait les discours sur les pratiques, on peut tout de même percevoir chez certains le poids de la répression sociale et plus globalement, des adaptations à une répression devenue plus multiforme. Cependant on ne peut parler d'unité des expériences et des vécus sur l'homosexualité : il y a encore des vécus divers selon les classes sociales. Il y a bien la présence de subcultures qui se construisent et existent. Cependant on ne peut parler d'un monde homosexuel parisien car ces subcultures semblent encore parcellaires.

⁷⁵⁰ voir article J.F. LAE, « L'intimité une histoire longue de la propriété de soi », <http://www.erudit.org/revue/socsoc/2003/v35/n2/008527ar.pdf>

⁷⁵¹ voir ARIES, P. DUBY, G, *Histoire de la vie privée. Tome 4 De la Révolution à la Grande guerre*, op. cit., p. 19

Il y a de ce fait un sentiment chez certains de ces hommes d'avoir un vécu commun mais on ne pourrait parler avec certitude d'une unité des vécus sur l'homosexualité masculine.

Enfin pour aborder l'histoire de l'homosexualité, il est nécessaire de la lier à l'histoire des sociétés urbaines et de la ville. Pour reprendre des arguments avancés par l'historien Michael Sibalís, au cours d'un congrès consacré précisément aux formes de l'espace urbain à Paris de 1801 à 1853, la pédérastie est découverte en tant que phénomène de la modernité urbaine.⁷⁵² C'est donc dans la ville que s'observe la vie homosexuelle et les principaux traits de celle-ci. C'est pourquoi l'homosexualité intentionnelle à Paris au cours des XVIIIe et XIXe siècle est aussi liée étroitement au développement de la société urbaine. Il fallait aussi replacer l'histoire de l'homosexualité masculine dans le cadre de l'histoire de la marginalité et de l'exclusion. Comme nous avons tenté de le démontrer, les discours ont souvent pour objectif de discerner un fait qui occasionne des désordres et le pratiquant de l'homosexualité est donc pleinement un marginal quand il intervient dans ce contexte. De ce point de vue on ne peut faire l'histoire de l'homosexualité masculine sans la replacer dans l'histoire de l'exclusion et de la marginalité. Comme le note André Gueslin pour le handicapé, mais cette analyse vaut aussi pour l'homosexuel masculin au XIXe siècle : le handicapé comme l'homosexuel masculin du XIXe siècle sont des outsiders pour reprendre le sociologue américain Howard Saül Becker. La déviance est dans ces cas-ci application de normes et de sanctions aux transgresseurs.⁷⁵³ De plus, comme dans le cas du pauvre, l'homosexuel masculin du XIXe siècle va apparaître comme un paria, un rejeté présentant des stigmates physiques et comportementaux caractéristiques.⁷⁵⁴

⁷⁵² voir M. SIBALIS, « Les espaces des homosexuels dans le Paris avant Haussmann », in *La modernité avant Haussmann*, Paris, 2001, p. 231

⁷⁵³ A. GUESLIN, H.J. STIKER, *Handicaps, pauvreté et exclusion dans la France du XIXe siècle*, Paris, 2003, p. 13

⁷⁵⁴ A. GUESLIN, *Gens pauvres, pauvres gens dans la France du XIXe siècle*, Paris, 1997, passim

Globalement le personnage de l'homosexuel masculin demeure donc au terme de la période étudiée encore inachevé. Même s'il y a déjà les prémices d'un personnage qui n'est pas encore pleinement conceptualisé. On observe encore un chevauchement de perceptions anciennes et nouvelles et des vécus divergents. Cependant nous ne dirions pas que l'homosexualité existe que lorsqu'elle est désignée, car cette approche nous paraît trop nominaliste. Antérieurement à ces classifications opérées par la sexologie, les sentiments entre hommes paraissent exister : le fait que l'on ne nomme pas l'homosexualité n'interdit en rien l'amour entre hommes et nous avons des exemples au cours de la période étudiée. De même Michel Foucault situait la naissance de l'homosexualité en 1869 car le terme homosexuel surgit précisément cette année-ci. Cependant on peut apporter une nuance car antérieurement à l'apparition de ce terme, et nous l'avons démontré, les vécus homosexuels existent et de même la construction sociale des rapports sexuels et amoureux entre hommes.

L'émergence d'une répression multiforme pose le problème de ce que Michel Foucault appelait l'apparition du bio pouvoir c'est-à-dire un certain nombre de préoccupations autour du phénomène vital. Ces préoccupations sont liées aux phénomènes de la fécondité, de la longévité et de la mortalité. Pour Foucault, le changement vis-à-vis de l'homosexualité est à replacer dans ce cadre-ci. Il est vrai que l'apparition du pouvoir médical sous la forme des enquêtes de médecine légale, les discours de réformateurs sociaux, la sollicitation accrue de la police est propre à accréditer cette thèse. Il y a notamment dans la médecine légale tout un discours sur les risques que fait courir à l'organisme la pratique d'une sexualité déviante. Les discours sur les dangers de la masturbation répondent aussi à ces préoccupations. Cependant, nous émettrions des réserves pour l'application de cette théorie dans le cadre de la répression juridique et policière. Cette explication semble plausible pour l'émergence du pouvoir médical. Elle nous paraît bien moins plausible pour le cas de la répression judiciaire et policière. La répression de l'homosexualité reste dans un cadre global qui est celui de la lutte contre les faits de délinquance et de désordre dans la ville. Elle répond à un souci d'ordre pur.

Nous avons choisi d'arrêter cette étude à partir de la moitié du XIXe siècle. Une date clef nous semblait au niveau des discours l'œuvre du Docteur Ambroise Tardieu. Nous aurions pu choisir d'étudier l'homosexualité masculine jusqu'à la mise en place de la IIIe république et notamment englober le Second empire qui semble similaire à la monarchie de juillet sur ce point. De fait la mise en place de la IIIe république donnerait lieu à un tournant dans le domaine de l'homosexualité masculine. Cette option aurait pu parfaitement être pertinente.

Parallèlement au cas parisien et plus globalement français comment fut perçue et traitée l'homosexualité masculine dans les autres pays européens ? Nous pourrions prendre en exemple trois pays voisins de la France : Angleterre, Allemagne, Italie

En Angleterre on assiste à une modification des représentations et au contraire de la France à un durcissement de la répression dès le XVIIIe siècle, parallèlement à une dénonciation virulente de l'homosexualité notamment dans la littérature, même si certains philosophes dont Jeremy Bentham plaidèrent pour la décriminalisation de l'homosexualité. Dès le XVIIIe siècle de nombreuses pendaisons et mises au pilori eurent lieu.⁷⁵⁵ De même au début du XIXe siècle il y eut une série de pendaisons. Notamment en 1806, les Assises de Lancaster condamnent au gibet cinq hommes pour sodomie.⁷⁵⁶ C'est donc une évolution très différente de la France qui s'observe en Angleterre. Il faut noter que l'homosexualité restera un délit en soi en Grande Bretagne jusqu'en 1967 et la peine de mort pour sodomie restera en vigueur dans les textes jusqu'en 1861 ; elle fut remplacée par une peine de prison pouvant aller jusqu'à la perpétuité. L'exil semble être de ce fait une des solutions pour ceux qui souhaitent vivre leur sexualité avec moins de contraintes. Parallèlement on assiste à la mise en place dès le XVIIIe siècle à une culture spécifique autour des *molly houses* qui présente une analogie avec les subcultures parisiennes.

⁷⁵⁵ voir F. TAMAGNE, « Angleterre » in L.G. TIN, *Dictionnaire de l'homophobie*, Paris, 2003, p. 30-31

⁷⁵⁶ voir C. SPENCER, *Histoire de l'homosexualité*, Paris, 1999, p. 289

En Allemagne l'influence des Lumières a comme conséquence que la peine de mort pour sodomie est progressivement abandonnée : en 1794 la loi prussienne punit la sodomie par les travaux forcés. De même, l'influence du modèle français a comme conséquence l'abolition de la peine de mort pour sodomie en Bavière en 1813, dans le Wurtemberg en 1839 et enfin dans le Brunswick et le Hanovre en 1840. Pourtant c'est finalement le code prussien de 1851 qui va influencer le code allemand et celui-ci est plus répressif.⁷⁵⁷ Il aboutira à la mise en place du paragraphe 175 qui stipulait que les relations contre-nature étaient passibles de prison. Il faut parallèlement signaler qu'en Allemagne Heinrich Hossli (1784-1864) publie "*Eros, die Mannerliebe der Griechen*", qui défend sans détour l'amour entre hommes en 1836 et enfin en 1864 Karl-Heinrich Ulrichs (1825-1895), juriste allemand, publiera des "Recherches sur l'énigme de l'amour entre hommes".

En Italie, l'influence du modèle français aboutit à une dépénalisation progressive : la Toscane puis toute l'Italie du nord dépénalise l'homosexualité sous l'influence napoléonienne. De fait en 1810 le code des délits et des peines du royaume d'Italie⁷⁵⁸ ne comporte aucune peine spécifique pour homosexualité. La corruption des mineurs est punie indépendamment de son caractère. Parallèlement le code du royaume lombard vénitien sous l'influence autrichienne prévoit des peines de prison pour homosexualité. Les codes du royaume des Deux-Siciles de 1819 et celui du duché de Parme et Plaisance, sous l'influence française, ne prévoient pas de mention spécifique par rapport à l'homosexualité. Par contre, le code du royaume de Sardaigne de 1839 prévoit une punition pour les actes contre-nature, même entre adultes consentants. Il semblerait que le climat social en Italie soit moins répressif que par ailleurs. Il faut souligner que l'Italie fut perçue pendant longtemps comme le lieu d'une bisexualité méditerranéenne et qu'au tout début du XXe siècle plusieurs intellectuels notoirement homosexuels se réfugièrent dans le sud de la péninsule. On pourrait donc observer dans ces principaux pays européens deux modèles : un modèle français qui ne réprime l'homosexualité que

⁷⁵⁷ voir F. TAMAGNE, « Allemagne » in L.G. TIN, *Dictionnaire de l'homophobie*, op. cit. p. 15-16

⁷⁵⁸ Royaume qui comprenait la Lombardie, Vénétie, Emilie Romagne et Marches

lorsqu'elle se pratique dans le cadre d'outrage public à la pudeur et de corruption des mineurs et un modèle anglais et prussien qui lui, maintient une condamnation en soi de l'homosexualité et qui est de fait plus répressif.

A l'issue de la période étudiée, quel va être l'évolution de l'homosexualité masculine en France et à Paris ?

A partir de la seconde moitié du XIXe siècle nous allons entrer dans ce que nous appelons l'histoire de l'homosexualité, car l'homosexualité va être progressivement et pleinement conceptualisée et on va assister à la naissance d'une subculture homosexuelle plus développée à Paris. Dans un premier temps, le discours de l'expert, du médecin va se poursuivre et en 1873 paraîtra la sixième édition de l'étude du Docteur Ambroise Tardieu sur les attentats aux mœurs. Cette étude constituera l'étude de médecine légale la plus aboutie et le docteur Tardieu y revient sur les stigmates physiques et comportementaux des « pédérastes » et les risques liés à la pratique de l'homosexualité. D'autre part, il aborde les stigmates de l'homosexualité active, ce qui montre la pleine prise en compte du fait de l'homosexualité masculine. La médicalisation des pratiques homosexuelles sera la cause directe de la création du vocable homosexuel. Enfin, vers la fin du XIXe siècle apparaîtront de nouvelles études médicales sur l'homosexualité où elle sera envisagée comme une marque ou un stigmate fonctionnel de dégénérescence, notamment selon le médecin allemand Richard Von Krafft-Ebing (1840-1902). Les origines globales de l'homosexualité sont envisagées et donc le discours médical devient plus scientifique et pleinement autonome au niveau discursif. Au plan répressif aussi, on assistera autant à une croissance de la répression que d'une spécialisation de cette même répression de l'homosexualité masculine : une sous-brigade des pédérastes sera créée à la Préfecture de police de Paris en 1873. On bénéficie à ce propos du témoignage de François Carlier, chef de la brigade des mœurs de 1850 à 1870. Ce dernier reviendra sur le cas des prostitués homosexuels.⁷⁵⁹ On peut aussi accéder à des archives de police plus complète. Anne Marie Sohn note que s'opère sous la IIIe république une rupture éthique qui ouvre la voie à la liberté sexuelle.

⁷⁵⁹ voir P. ALBERTINI, « Police », *Dictionnaire de l'homophobie*, Paris, 2003, p. 322-326

Elle note notamment que la honte de parler des plaisirs de la chair est surmontée sur le plan verbal. Le sexe peut se dire.⁷⁶⁰ N'est-il pas significatif que cette conceptualisation pleine et entière de l'homosexualité apparaisse dans un contexte de mise en discours plus global des plaisirs de la chair. Ne faut-il pas replacer cette conceptualisation de l'homosexualité, et puis de son contraire qui se définira plus tard par opposition, l'hétérosexualité, dans le cadre de cette mise en discours plus globale de la sexualité ? Au plan des pratiques homosexuelles on assistera à la fin du XIXe siècle, à l'apparition d'une subculture homosexuelle très visible à Paris. Cette subculture se caractérisera dans le contexte parisien par une concentration, une diversification et une multiplication des lieux commerciaux dans un contexte de visibilité croissante.⁷⁶¹ Il y aura à partir de là, la naissance d'une vie homosexuelle plus globale qui ouvrira la voie à des vécus et des expériences de l'homosexualité plus unitaires. On rentre aussi au plan des expériences dans la pleine histoire de l'homosexualité.

⁷⁶⁰ A.M. SOHN, *Du premier baiser à l'alcôve*, op. cit., p. 307

⁷⁶¹ R. REVENIN, « L'émergence d'un monde homosexuel dans le Paris de la belle époque », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 53-4, octobre-décembre 2006, p. 74-86

ETAT DES SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

SOURCES

A/ ARCHIVES

1) *Archives nationales*

BB3 89 Compte décadaire du canton de Paris an VII

BB3 90 Compte décadaire du canton de Paris an VII

BB18 212 dossier A4 1320 Affaire Menant 1811

BB18 309 dossier c 4610 affaire Millet Cassegrain An XIII

BB18 384 C2-1394 affaire Courant et Godefroy 1806

BB18 899 Affaire Almery 1809

BB18 945 C3-298 poursuite contre des caricaturistes 1814

C/77 dossier 775 réforme du Code pénal en 1791

C/654 Décret de l'Assemblée nationale sur l'organisation judiciaire 16-8-1790

D/III/266 Affaire Friès et Lenoir An II

D/III/266 Affaire Remy Malleranges An II

F1CIII Seine 20 Tableau analytique de la situation du département de la Seine An VII

F7 3002 Affaire Almery 1808

F7 3119 Rapport sur la promenade des Champs Elysées An VIII

F7 3120 Affaire Bergerat Duhem et Affaire Tumerel An XIII

F7 3130 affaire Sébastien Tréquet Pierre Vincent 1809

F7 3131 Affaire Pierre Henry 1809

F7 3136 Affaire Pierre et Stickens 1811

F7 3275 Etat des détenus par mesure de haute police 1812

F7 3766 Affaire Pierre Barbier 1810

F7 6174 Rapport sur le quartier du faubourg du Temple An VIII

F7 6443 Promenade des Champs Elysées 1804

F7 7579 A dossier 25 Rapport sur le quartier du Palais égalité An VII

F7 8136 Dossier 7809 R Affaire Casimir Lesaine 1806

F7 8158 dossier 10 666 R Affaire des pédérastes d'Issoudun 1810

F7 8215 Dossier 5473 Affaire Vigneron bestialité

F7 8231 Dossier 6791 R2 affaire Sébastien Tréquet Pierre Vincent 1809

F7 8291 dossier 10563 R2 affaire Clisson 1811

F7 8432 Affaire Almerey 1809

F7 8526 affaire Sébastien Tréquet Pierre Vincent 1809

F7 8539 dossier 9494 P2 Affaire Pierre Frémont 1809

F7 8615 Affaire Pierre Henry 1809

F7 9546 Affaires pédérastes 1820-1830

F7 12162 Bureau central du canton de Paris Moeurs

F/16/107 Règlement maison centrale de Fontevault 20/03/1839, Rapport de Directeur de Clairvaux à Ministre de l'intérieur 6/06/1834

F/16/361/A Rapports sur le service médecine des maisons centrales de Embrun, Ensisheim, Melun, Poissy, 1834-1835

F/16/585 dossier frères germains

F/16/602/B Etats détenues petite force an 8 et 9

W 251 Rafle aux Tuileries en 1792

Y 13407

Y 13408

Y 13409

Y 11724 Convers Désormeaux papiers pédérastes 1780-1789

Y 11727 Convers Désormeaux papiers pédérastes 1784-1786

2) Archives de la Police 1 bis rue des carmes Paris 75005

BB4 fichier pédéraste

BB5 fichier pédéraste

DA 221 Service des mœurs An X – 1879

DA 223 Service des mœurs 1810-1876

DA 229 Service des mœurs 1823-1873

DA230 Service des mœurs An X – 1889

DB 58 travestissement

DB 227 Bains publics et médicaux

EB 85 Prisons dont Bicêtre

EB 87 Dépôt de la préfecture de police de Paris

Série Aa carton III ordre du roi 1721-1789 liste de prisonniers enfermés dans divers lieux de détention entre 1750 et 1775

Série Aa carton 8 documents relatifs aux prisonniers 1781-1789 contient rapport sur Sade

Série Aa procès verbaux des commissaires de police carton 48 à 266 contient des états de confiscation de libelles jugés dangereux par des commissaires de police parmi ces libelles

3) *Archives de l'assistance publique Hôpitaux de Paris*

1 Q2 82

6Q2 1 Aliénés d'office 1839-1840

6Q2 3 Aliénés d'office 1841

6Q2 4 Aliénés d'office 1842-1843

6Q2 5 Aliénés d'office 1843-1844

6Q2 6 Aliénés d'office 1844/1845

7 61 Vénériens 1791-1792

7 62 Vénériens 1793 – an II

4) *Bibliothèque de l'Arsenal*

Ms 10254 à 10260 mémoires de police concernant des sodomites arrêtés à Paris de 1723 à 1750

10918 affaire Deschauffours f 173

5) *Département des manuscrits occidentaux de la Bibliothèque nationale de France*

Nafr 3533 p 351 Rapport de Picquenard commissaire du pouvoir exécutif au citoyen Merlin

BN MSS 10289 f° 152, BN MSS 11717 f° 247 affaire Lenoir et Diot brûlé en place de Grève 1750

F fr 10970 procès criminel de Benjamin Deschauffours 530 p.

F fr. 6680-6687 Mes loisirs ou journal d'événements tels qu'ils parviennent à ma connaissance » par le libraire parisien S.P. Hardy 1764-1789 fr 6684 affaire JF Pascal

Collection Clairambault 983-986 extraits d'interrogatoires faits par la police de gens vivant dans le désordre et de mauvaises mœurs enfermés à Saint Lazare, Vincennes, la Bastille, Bicêtre, Charenton

6) *Bibliothèque historique de la ville de Paris*

Ms 2928 dossiers Vidocq dossier Prieur marchand de vin

Biographie des commissaires de police et des officiers de paix de la ville de Paris, Paris, Gaillet : 1826, cote BHVP 940999. Voir p. 6, p. 217-218

B/ SOURCES IMPRIMEES

Bibliothèque nationale de France : imprimés ayant caractère de sources

1) *Dictionnaires et encyclopédies du XVIIIe et du XIXe siècle*

ACADEMIE FRANCAISE, *Dictionnaire de l'Académie française*, Paris : J.B. Coignart, 1740, 2 vol., 904-898 p. Gallica.fr

ACADEMIE FRANCAISE, *Dictionnaire de l'Académie française*, Paris : Vve B. Brunet, 1762, 2 vol., 864-967 p. Gallica.fr

ACADEMIE FRANCAISE, *Dictionnaire de l'Académie française*, 5eme édition, Paris : J.-J. Smits, 1798, 2 vol.

ACADEMIE FRANCAISE, *Dictionnaire de l'Académie française*, 6eme édition, Paris : Firmint-Didot, 1835, 2 vol.

AUGUSTE (Ott.), *Dictionnaire des sciences politiques et sociales comprenant la politique, la diplomatie, le droit naturel, le droit ds gens, les rapports de l'Eglise et de l'Etat, l'administration, les finances, la police, la force armée, l'économie politique et la statistique : avec le texte ou le résumé des traités les plus importants, des constitutions et lois fondamentales des peuples anciens et modernes, et l'analyse des principaux ouvrages sur la politique et les autres sciences sociales*, Paris : JP Migne, 1854

Pris sur Gallica.fr

BAYLE (Pierre), *Dictionnaire historique et critique*, Amsterdam : chez P. Brunel, P. Humbert, J Westein et C. Smith, 1740, 4 vol.

D'ALEMBERT, DIDEROT (Denis), *Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, 1751-1772, Genève : Pellet, 1777-1779, 45 vol.

tome 15 (1765), page 266 article sodomie

DELVAU (Alfred), *Dictionnaire érotique moderne*, Neuchatel : impr. De la société des bibliophile, 1874, XXIV-402 p.

Dictionnaire universel françois latin, Paris : Trevoux, sn, 1721, 5 vol.

Voir tome 1 p. 871, 1150 ; tome 4, p. 1773

FURETIERE (Antoine), *Dictionnaire universel contenant généralement tous les mots français, tant vieux que modernes, et les termes des sciences et des arts*, La Haye : chez Armout & Reinier Leers, 1690, 2 vol.

Voir article infâme p. 1094

LAROUSSE (Pierre), *Grand dictionnaire universel du XIXe siècle*, Paris : administration du grand dictionnaire universel, 1866-1877

LAVEAUX (Jean-Charles), *Nouveau dictionnaire de la langue française*, 2^{ème} édition, Paris : Deterville, 1828, 2 vol.

LE ROUX (Philibert Joseph), Dictionnaire comique, satirique, critique, burlesque, libre et proverbial 1718-1786, Paris : H. Champion, 2003, CLXXXVII-718 p.

RICHELET (Pierre), *Dictionnaire de la langue françoise ancienne et moderne*, Amsterdam : aux dépens de la compagnie, 1732, 2 vol.

2) *Essais et dictionnaires médicaux*

Alibert (Jean Louis), *Nouveaux éléments de thérapeutique et de matière médicale*, Paris, Crapart : 1808, 2 vol., Tome 2, P 556-558

Astruc (J.), *Traité des maladies vénériennes*, Paris, G. Cavelier : 1740, 3 vol.

Voir Tome 1 p. 292, Tome II chapitre X p.450-474 des crêtes, des fics, et des rhagades ou fentes de l'anús

Le texte aborde l'origine de ces maux parfois dans la pratique infâme et dans un commerce honteux

BEAUDE (Dr.) (Dir.), *Dictionnaire de médecine usuelle Tome II I-Z*, Paris, Didier : 1849, 991 p.

Brierre DE BOISMONT (A.J.F.), *Manuel de médecine légale l'usage des jurés, des avocats et des officiers de santé*, Paris, G. Baillière : 1835, XVI-355 p.

CABANIS (P.J.G.) *Rapports du physique et du moral de l'homme*, Paris : Caille et Ravier, 1815, 2 vol. (CIV, 471 p.)

Carlier (François), Tardieu (Ambroise), La prostitution antiphysique, (précédé de) La Pédérastie, Paris, Le sycomore : 1981, IX-250 p.

COURREGÉ (Joseph), *Observations sur la pédérastie vénérienne*, Montpellier, 18 thermidor an VIII, 1800

DESLANDES (Leopold), De l'onanisme et des autres abus vénériens considérés dans leurs rapports avec la santé, Paris :A Lelarge, 1835, 563 p.

DESCURET (Jean-Baptiste-Felix), La médecine des passions ou les passions considérées dans leurs rapports avec les maladies les lois la religion, Paris : Béchet jeune et Labé, 1841, XVI-783 p.

DEPAU, De l'éducation, système théorique et pratique d'émulation et de discipline, suivi d'un aperçu sur la discipline des prisons dédié aux instituteurs et pères de famille, Paris, Vve Maire-Nyon : 1852, 143 p.

Dictionnaire des sciences médicales, tome trente-unième, Mar-Mer, Paris : C.L.F. Panckoucke, 1819, 591 p., Article Masturbation de Fournier et Bégin

Dictionnaire des sciences médicales, tome quarantième, Pec-Pero, Paris : C.L.F. Panckoucke, 1819, 589 p., article pédérastie du Dr. Reydellet

Dictionnaire des sciences médicales, tome quarante-cinquième, Pour-Pru, Paris : C.L.F. Panckoucke, 1820, 582 p., article prison de Villermé

Dictionnaire des sciences médicales, tome cinquante-unième, Sen-Sol, Paris : C.L.F. Panckoucke, 1821, 583 p., article sodomie du Dr. Fournier Pescay

DIDEROT (Denis), EIDOUS, TOUSSAINT (James), (Trad.), *Dictionnaire universel de médecine*, à Paris : Briasson, 1746-1748, 6 vol.

Voir Homme efféminé colonne 1324 vol. 1. Masturbation colonne 1186 vol. 4 vice que la pudeur ne permet pas de nommer, ses suites terribles

Encyclopédie des sciences médicales, 2eme division, Tome 9, Paris : Au bureau de l'encyclopédie, 1835, 403 p., chapitre XLI, p. 224-225

ESQUIROL (Jean-Etienne-Dominique), *Des maladies mentales*, Paris : Frénésie, 1989 (fac.-sim. 1838), 380 p.

FAUCHER (Léon-Léonard-Joseph), *De la réforme des prisons*, Paris : Angé, 1838, VII-290 p.

FERRUS, FOVILLE & BRIERRE DE BOISMONT, « Attentat aux mœurs », in *Annales médico-psychologiques*, 1843 Tome 1

Expertise psychiatrique d'un instituteur pédéraste

FODERE (François Emmanuel), *Traité de médecine légale et d'hygiène publique ou de police de santé*, Paris : Mame, 1813, Tome 4

FOY (François), *Manuel d'hygiène ou Histoire des moyens propres à conserver la santé et à perfectionner le physique et le moral de l'homme* [Document électronique], Num. BNF de l'éd. de Paris : G. Baillière, 1845. 19 cm, XI-647 p., p. 550 Pédérastie amour illicite

FRIEDLANDER (Michel), *De l'éducation physique de l'homme*, Paris : Treuttel et Würtz, 1815, 496 p.

GIRAUDEAU DE SAINT GERVAIS (Jean), *Conseil sur l'art de guérir soi-même toutes les maladies vénériennes sans mercure par la méthode végétale*, Paris : l'Auteur, 1830, 84 p., p. 39

LAUVERGNE (Hubert), (médecin chef à Toulon), *Les forçats considérés sous le rapport physiologique, moral et intellectuel, observés au bague de Toulon*, Paris : J.-B. Baillière, 1841, VIII-464 p.

MAHON (Paul-Augustin-Olivier), *Médecine légale*, Rouen : JBM Robert, 1801, 3 tomes

MOREL DE RUBEMPRE (J.), *La pornologie ou Histoire nouvelle, universelle et complète de la débauche, de la prostitution et autres dépravations dans tous les pays du monde, notamment en France, particulièrement dans Paris depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours*, Paris : Terry, 1848, 302 p.

PARENT-DUCHATELET (Alexandre), De La prostitution à Paris au XIXe siècle : considérée sous le rapport de l'hygiène publique, de la morale et de l'administration... ; suivi d'un Précis hygiénique, statistique et administratif sur la prostitution dans les principales villes de l'Europe, Paris : Hachette, 1971, 2 vol. (XXIV-732, 892 p.)

PAVET DE COURTEILLE (Charles), *Hygiène des collèges et des maisons d'éducation*, Paris : Gabon, 1827, XX-171 p.

Voir p. 30-34 sur disposition et composition des lits

PENARD (Louis), De l'intervention du médecin légiste dans les questions d'attentats aux mœurs, Paris : LB Baillière et fils, 1860, 140 p.

PORTA (Jean-Baptiste de la), Le physionomiste ou l'Observateur de l'homme considéré sous les rapports de ses mœurs et de son caractère, d'après les traits du visage, les formes du corps, la démarche, la voix, le rire, Paris : H. Tardieu, 1808, XXIV-306 p.

ROSENBAUM (Julius), Histoire de la syphilis dans l'antiquité, avec des recherches pour servir aux médecins, aux philologues et aux antiquaires, Bruxelles : N.J. Grégoir, 1847, IV-344 p.

SENAUCOUR (Etienne de), De l'amour selon les lois primordiales et selon les convenances des sociétés modernes, Paris : Vieilh de Boisjolin, 1829, XI-472 p.

SOCIETE MEDICO-PSYCHOLOGIQUES, *Annales medico-psychologiques*, 1843 , T1, p. 289-299

SOCIETE D'HYGIENE PUBLIQUE, INDUSTRIELLE ET SOCIALE, *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, Deuxième série Tome IX, janvier 1858, étude médico légale sur les attentats aux mœurs par Ambroise Tardieu p 137-198

TARDIEU (Ambroise), *Etude médico-légale sur les attentats aux mœurs*, num de l'éd de Paris : JB Baillière, Londres : H. Baillière, New York : H Baillière, 1859, 184 p.

TISSOT (Samuel Auguste), *L'onanisme : essai sur les maladies produites par la masturbation*, Paris : Garnier frères, 1905, VIII-208-36 p.

VIREY (Julien Joseph), *Histoire naturelle du genre humain ou recherches sur ses principaux fondements physiques et moraux*, Paris : impr. Dufart, an IX 435 p.

3) *Littérature et littérature philosophique*

BALZAC (Honoré de), *Etude de mœurs, 3^e livre, scènes de la vie parisienne*, Numérisation de l'éd de Paris : Furne, 1842-1848 pris sur Gallica.fr

BALZAC (Honoré de), *Les illusions perdues*, Paris : Gallimard, 1981, 699 p.

BALZAC (Honoré de), Louis Lambert ; Les Proscrits ; Jésus-Christ en Flandre, Paris : Gallimard, 1979, 303 p.

BALZAC (Honoré de), *Le père Goriot*, Paris : Librairie générale française, 1983, XXXV-406 p.

CUSTINE (Astolphe de), *Lettres de Russie*, Paris, Gallimard, 1990, 408 p.

CUSTINE (Astolphe de), *Lettres a Varnhagen D'Ense*, Paris, Genève, Slatkine, 1979, XIX-511 p.

DIDEROT (Denis), *La religieuse : ouvrage posthume*, Paris : Chez les marchands de nouveautés, 1797, 288 p.

DIDEROT (Denis), *Mémoires, correspondance et ouvrages inédits publ. D'après les manuscrits confiés en mourant par l'auteur à Grimm*, Paris : Paulin, 1830-1831, 4 vol.

Voir Tome 4 p 225-239

GAUTIER (Théophile), *Mademoiselle de Maupin*, Paris : Gallimard, 1973, 440 p.

Offray De LA METRIE (Julien), *L'art de jouir*, Paris : Mille et une nuits, 1997, 69 p.

LAUTREAMONT, *Les chants de Maldoror, poésies, lettres*, num de l'éd de Paris : Imprimerie nationale, 1991, 429 p. Voir p. 277-278

MICHELET (Jules), *Journal. I, 1828-1848*, texte établi... par Paul Viallaneix, Num. BNF de l'éd. de, Paris : INALF, 1961, Reprod. de l'éd. de, Paris : Gallimard, 1959.
Base Frantexte

MIRABEAU (Honoré-Gabriel de Riqueti, Cte de), *Erotika biblion*,
A Rome : impr. du Vatican, 1783, IV-192 p.
Voir chapitre Kadesh

MONTESQUIEU (Charles Louis de Secondat), *L'esprit des lois*, Paris : Larousse,
1995, 303 p. Voir Livre XII, chapitre VI du crime contre la nature

RETIF DE LA BRETONNE (Nicola-Edme), *Les nuits de Paris ou le spectateur nocturne*, Londres et Paris, 1788-1794, 16 part. en 8 vol. Voir Tome I p 374-380,...

ROUSSEAU (Jean Jacques), *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, Dresde : M M. Rey, 1755, XLVI-206 p.

Voir notes de la première partie

ROUSSEAU (Jean Jacques), *Emile ou de l'éducation*, Genève : 1780, 4 vol.

Voir livre 4

SADE (Donatien Alphonse François de), *Français encore un effort si vous voulez être républicain*, Paris : Ed. mille et une nuits 1995, 95 p.

SADE (Donatien Alphonse François de), *La philosophie dans le boudoir*, Paris : La Musardine, 1997, 254 p.

STENDHAL, *Correspondance générale, tome III*, 1917-1830, Paris : H. Champion, 1999, XIV-890 p.

STENDHAL, *Lettres à Pauline*, Paris : Seuil, 1994, 645 p.

STENDHAL, *Lucien Leuwen*, Monaco : Ed. du Rocher, 1945, 2 vol.

VAUVENARGUES (Luc de Clapiers Marquis de), *Œuvres Complètes*, Paris : Hachette, 1968, 2 vol., 656 p.

VOLTAIRE (François Marie Arouet), MOUREAUX José-Michel, (Ed.), *La Défense de mon oncle : 1767 ; (suivie de) À Warburton*, Oxford : The Voltaire foundation, 1984, XVII-504 p., (Œuvres complètes de Voltaire, 64.)

VOLTAIRE (François Marie Arouet), *Dictionnaire philosophique, ou la Raison par alphabet*, Septième édition revue, corrigée & augmentée par l'auteur. Première partie A-I [-Seconde partie L-V], , A Londres, M.DCC.LXX, 2 t. en 1 vol.

VOLTAIRE (François Marie Arouet), *Dictionnaire philosophique*, Paris : Garnier, 1987, XL-632 p.

VOLTAIRE (François Marie Arouet), *Œuvres de M Voltaire*, Dresde, Georges Conrad Walther, 1752, 7 vol. voir Tome III p. 98-100 pris sur Gallica.fr

VOLTAIRE (François Marie Arouet), *Œuvres de M Voltaire. Tome XVII, Essai sur les moeurs*, num. de l'éd de Paris : Werdet et Lequien, 1829, 535 p. Voir p. 407 pris sur Gallica.fr

VOLTAIRE (François Marie Arouet), *Prix de la justice et de l'humanité*, A Londres (Neuchâtel), 1777, IV-120 p. Voir Article XIX

4) *Littérature licencieuse et pamphlétaire*

Antonin ou le fils capucin par un religieux de l'ordre, Paris : Chez Simon, 1801, 102 p.

L'Autrichienne en goguettes. Ou l'Orgie royale. Opéra proverbe. Veni vidi. Composé par un garde-du-corps , & publié depuis la liberté de la presse; & mis en musique par la Reine, S.l. : s.n., 1789

Le bordel apostolique institué par Pie VI pape en faveur du clergé de France, à Paris : impr. De l'abbé Grossier, 1790

Le bordel patriotique institué par la reine des français pour les plaisirs des députés à la nouvelle législature, Aux Tuileries : et chez les marchands d'ouvrages galants, 1791

Chansonniers historiques du XVIIIe siècle, Paris : A Quantin, 1879-1884, 10 vol.

Voir p 151 Vol VI, voir vol. V, p. 110, vol. IX, p. 80

COLLE (Charles), Chansons qui n'ont pu être imprimées et que mon censeur n'a point dû me passer, s.l. : sn., 1784, 212 p.

COLLE (Charles), Chansons joyeuses,, mises au jour par un anonyme, onissime. Nouvelle édition, considérablement augmentée, & avec de grands changemens qu'il faudroit encore changer, A Paris : à Londres, et à Ispahan, de l'imprimerie

de l'Académie de Troyes. [i.e. M.DCC.LXV], VXL.CCD.M.-
2 t. en 1 vol.

La Confédération de la nature ou l'art de se reproduire, Londres, Paris, 1790, 48
p.

Le courrier extraordinaire des fouteurs ecclésiastiques : pièce révolutionnaire
réimprimée textuellement sur l'édition originale publiée en 1790 et devenue très
rare, précédée d'une notice bibliographique, Neuchâtel : impr. par les presses de
la Société des bibliophiles cosmopolites, 1872, VII-39 p.

Les délices de Coblenz ou anecdotes libertines des émigrés français, imprimé à
Coblenz, 1792, 72 p.

Dom bougre aux états généraux ou doléances du portier des chartreux par
l'auteur de la foutromanie, A Foutropolis : chez Braquemart : Librairie à la couille
d'or, CA 1792, 16 p.

L'Echo foutromane ou recueil de plusieurs scènes lubriques et libertines
contenant les épreuves de l'abbé Dru ; le secret de madame Conlêché ; l'entrevue
de mademoiselle Pinelli avec Arlequin et Pierrot ; la solitude de madame
Convergeais ; etc., Sur l'imprimé à Démocratis : aux dépens des fauteurs
démagogues, 1792

Enfants de Sodome à l'assemblée nationale ou députation de l'ordre de la
manchette aux représentants de tous les ordres, Lille : Association GKC, 1989,
VIII-48 p.

Etrennes aux fouteurs ou le calendrier des trois sexes, A Sodome et à Cythère, 1793

Les Fouteurs de bon goût à l'Assemblée Nationale, S. l., s. d.

Les fureurs utérines de Marie Antoinette femme de Louis XVI : la mère en proscritra la lecture à sa fille, Paris : au manège et dans tous les bordels de Paris, 1791

Histoire de Dom B... portier des chartreux écrite par lui même, A Francfort : J.J. Trotener, 1748, 288 p.

La Messaline françoise, ou les Nuits de la Duc..... de Pol.... Et Aventures mystérieuses de la Pr.....se d'He.... et de la Par l'Abbé compagnon de la fuite de la Duch.... de Pol.... Suivi du Voyage découvert (Par M. Destrin), A Tribaldis : de l'Imp. de Priape, 1790

Ode aux bougres, Sl., 1789, pièce

Les petits bougres au manège ou réponse de M***, grand maître des enc.... Et de ses adhérents, défenseurs, à la requête des f... ses, des macq... et des br.... Ses, d emanderesses.- a Enc...ns : chez Pierre pousse fort ; et se trouve au Palais-Royal, Tuileries et Luxembourg l'an second du rêve de la liberté.- Pièce « pamphlet qui revendique la libre disposition du corps

PIGAULT – LEBRUN, *Les aventures de Cherubin, l'enfant du bordel*, Cythère : à l'enseigne de la volupté, s.d., 183 p.

Requête en faveur des putains, des fouteuses, des macquerelles et des branleuses ; contre les bougres, les bardaches et les bruleurs de paillasses, a Gamahuchon, et se trouve toutes les fouteuses nationales, l'an second de la régénération foutative

SENAC DE MEILLAN (Gabriel) La foutromanie, poème lubrique, A Sardanapolis, aux dépens des amateurs, 1780, 108 p.

Vie privée et publique du ci-derrière Marquis De Villette, s.l., s.d, In-18. Pièce

Vingt ans de la vie d'un jeune homme, A Vito-cono-cuno-clytoropolis, (Bâle) : chez Bandefort imprimeur libraire rue de la Couille au Fouteur libéral, 1789

La volupté prise sur le fait ou les nuits de Paris, folie érotique mêlée d'anecdotes et aventures galantes du Palais Royal, Paris : Roux, 1815, XII-126 p.

5) *Lois, jurisprudence et affaires judiciaires*

Archives parlementaires de 1787 à 1860 : recueil complet des débats législatifs et politiques des Chambres françaises. Première série, 1787 à 1799. Tome XXXI, Du 17 septembre au 30 septembre 1791 / impr. par ordre du Sénat et de la Chambre des députés ; sous la dir. de M. J. Mavidal,... et de M. E. Laurent, Loi du 25-septembre-6 octobre 1791 loi contenant le code pénal donné à Paris le 6 octobre 1791 (décret de l'Assemblée nationale du 26 septembre 1791) titre II crime contre les particuliers art XXXI violence viol d'une fille il n'y a aucune référence à la sodomie, pédérastie bonnes ou mauvaises mœurs

BECCARIA (Cesare), *Des délits et des peines*, Genève : Droz, 1965, XLIV-80 p.

BRISSOT DE WARVILLE (Jacques – Pierre), *Théorie des lois criminelles*, Paris, J.-P. Aillaud, 1836, 2 tomes (404-378 p.)

Bulletin des arrêts de la Cour de cassation rendus en matière criminelle, an XIII/an XIV (1804/06) (X). 1806-1943 (XI-CXLVIII). 1944-1953, Paris : Impr. Royale, sd., tome 18, 1813, p. 144

Bulletin des arrêts de la Cour de cassation rendus en matière criminelle, an XIII/an XIV (1804/06) (X). 1806-1943 (XI-CXLVIII). 1944-1953, Paris : Impr. Impériale, sd., tome 19, 1814

Bulletin des arrêts de la Cour de cassation rendus en matière criminelle, an XIII/an XIV (1804/06) (X). 1806-1943 (XI-CXLVIII). 1944-1953, Paris : Impr. Royale, sd., tome 28, 1823

Bulletin des arrêts de la Cour de cassation rendus en matière criminelle, an XIII/an XIV (1804/06) (X). 1806-1943 (XI-CXLVIII). 1944-1953, Paris : Impr. Royale, sd., tome 32, 1827

Bulletin des arrêts de la Cour de cassation rendus en matière criminelle, an XIII/an XIV (1804/06) (X). 1806-1943 (XI-CXLVIII). 1944-1953, Paris : Impr. Royale, sd., tome 33, 1828

Bulletin des arrêts de la Cour de cassation rendus en matière criminelle, an XIII/an XIV (1804/06) (X). 1806-1943 (XI-CXLVIII). 1944-1953, Paris : Impr. Royale, sd., tome 34, 1829

Bulletin des arrêts de la Cour de cassation rendus en matière criminelle, an XIII/an XIV (1804/06) (X). 1806-1943 (XI-CXLVIII). 1944-1953, Paris : Impr. Royale, sd., tome 36, 1831

Bulletin des arrêts de la Cour de cassation rendus en matière criminelle, an XIII/an XIV (1804/06) (X). 1806-1943 (XI-CXLVIII). 1944-1953, Paris : Impr. Royale, sd., tome 37, 1832

Bulletin des arrêts de la Cour de cassation rendus en matière criminelle, an XIII/an XIV (1804/06) (X). 1806-1943 (XI-CXLVIII). 1944-1953, Paris : Impr. Royale, sd., tome 38, 1833

Bulletin des arrêts de la Cour de cassation rendus en matière criminelle, an XIII/an XIV (1804/06) (X). 1806-1943 (XI-CXLVIII). 1944-1953, Paris : Impr. Royale, sd., tome 39 1834 , P 263 p 395

Bulletin des arrêts de la Cour de cassation rendus en matière criminelle, an XIII/an XIV (1804/06) (X). 1806-1943 (XI-CXLVIII). 1944-1953, Paris : Impr. Royale, sd., tome 40, 1835

Bulletin des arrêts de la Cour de cassation rendus en matière criminelle, an XIII/an XIV (1804/06) (X). 1806-1943 (XI-CXLVIII). 1944-1953, Paris : Impr. Royale, sd., tome 41, 1836

Bulletin des arrêts de la Cour de cassation rendus en matière criminelle, an XIII/an XIV (1804/06) (X). 1806-1943 (XI-CXLVIII). 1944-1953, Paris : Impr. Royale, sd., tome 42, 1837

Bulletin des arrêts de la Cour de cassation rendus en matière criminelle, an XIII/an XIV (1804/06) (X). 1806-1943 (XI-CXLVIII). 1944-1953, Paris : Impr. Royale, sd., tome 43, 1838

Bulletin des arrêts de la Cour de cassation rendus en matière criminelle, an XIII/an XIV (1804/06) (X). 1806-1943 (XI-CXLVIII). 1944-1953, Paris : Impr. Royale, sd., tome 44, 1839

Bulletin des arrêts de la Cour de cassation rendus en matière criminelle, an XIII/an XIV (1804/06) (X). 1806-1943 (XI-CXLVIII). 1944-1953, Paris : Impr. Royale, sd., tome 45, 1840

Bulletin des arrêts de la Cour de cassation rendus en matière criminelle, an XIII/an XIV (1804/06) (X). 1806-1943 (XI-CXLVIII). 1944-1953, Paris : Impr. Royale, sd., tome 46, 1841

Bulletin des arrêts de la Cour de cassation rendus en matière criminelle, an XIII/an XIV (1804/06) (X). 1806-1943 (XI-CXLVIII). 1944-1953, Paris : Impr. Royale, sd., tome 48, 1843, p. 27, p 301

Bulletin des arrêts de la Cour de cassation rendus en matière criminelle, an XIII/an XIV (1804/06) (X). 1806-1943 (XI-CXLVIII). 1944-1953, Paris : Impr. Royale, sd., tome 36, 1831

Bulletin des arrêts de la Cour de cassation rendus en matière criminelle, an XIII/an XIV (1804/06) (X). 1806-1943 (XI-CXLVIII). 1944-1953, Paris : Impr. Royale, sd., tome 50, 1845

CARNOT (Joseph – François – Claude), *Commentaire sur le Code pénal*, Paris, B. Warée, 1823-1824, 2 vol.

CHAUVEAU (Adolphe), FAUSTIN (Hélie), *Théorie du Code pénal*, Tome 6 Paris : E Legrand, 1840 636 p.

Code pénal annoté, édition de 1832 par JB Duvergié, Paris : A Guyot, 1833

Coutume de Bretagne, Rennes, 1694, 2 vol. cotes BNF F-26713 F-32826

DALLOZ (Desiré), VACHER DE TOURNEMINE (Charles), *Jurisprudence générale du royaume en matière civile, commerciale, criminelle ou journal des audiences*, année 1829, Paris : Bureau jurisprudence générale du royaume, 1829

DALLOZ (Desiré), VACHER DE TOURNEMINE (Charles), Jurisprudence générale du royaume en matière civile, commerciale, criminelle ou journal des audiences, année 1830, Paris : Bureau jurisprudence générale du royaume, 1830

DALLOZ (Desiré), VACHER DE TOURNEMINE (Charles), Jurisprudence générale du royaume en matière civile, commerciale, criminelle ou journal des audiences, année 1834, Paris : Bureau jurisprudence générale du royaume, 1834

DEFERT (Louis), Code de police, textes des ordonnances de police depuis l'origine, Paris : V. Giard et E. Brière, 1905, VI-700 p.

DELESSERT (Gabriel) (Dir.), *Collection officielle des ordonnances de police depuis 1800-1844*, Paris : Librairie administrative, 1845

Dictionnaire général de police administrative et judiciaire publié par le journal des commissaires de police, Paris : administration, 1875, 3 vol., voir vol.1, 300-306, vol. 2, p. 583

DUVERGIE (JB), *Code pénal annoté, édition de 1832*, Paris : A Guyot et Soube, 1833, voir articles du Code pénal de 1832 Livre III titre 1er chapitre III section VI délits commis par la voie d'écrits, images ou gravures distribués sans nom d'auteur imprimeur ou graveur

EYQUEM (Albert), De la répression des outrages à la morale publique et aux bonnes mœurs ou de la pornographie au point de vue historique, juridique, législatif et sociale avec une étude de droit comparé, Paris : Marchal et Billard, 1905, 304 p.

FERRIERE (Claude Joseph de), *Dictionnaire de droit et de pratique*, Paris : Bailly, 1755, 2 vol.

FRANCE, Bulletin des lois 9 série, T4 1832 janvier-juin, Paris : impr. Royale, 1832 août (p 464)

France, Bulletin des lois du royaume de France 7e série tome 8, Paris : impr. Royale, 1819, 772 p.,

Voir Loi n° 6444 loi sur la répression des crimes et délits commis par la voie de la presse ou par tout autre moyen de publication, 17 mai 1819 Chapitre II p 467 des outrages à la morale publique et religieuse ou aux bonnes mœurs

FRANCE, *Code civil des français* : éd originale et seule officielle, Paris, Imp. De la république, 1804, 579 p.,

Voir Article 6 du code civil de 1804 On ne peut déroger par des conventions particulières aux lois qui intéressent l'ordre public et les bonnes mœurs, Article 1133 du code civil de 1804 La cause est illicite quand elle est prohibée par la loi quand elle est contraire aux bonnes mœurs ou à l'ordre public (capacité des parties contractantes

FRANCE, *Lois et actes du gouvernement*, tome III mars-juillet 1791, Paris, impr impériale, 1806 Loi sur la police municipale et correctionnelle donnée à Paris le 22 juillet 1791 décret du 19 juillet 1791 d'après la loi du 19 juillet 1791

FRANCE, MINISTERE DE L'INTERIEUR, Code des prisons, ou Recueil complet des lois, ordonnances, arrêtés, règlements, circulaires et instructions ministérielles concernant le régime intérieur, économique et disciplinaire des maisons d'arrêt, maisons de justice, maisons de correction, maisons de force, et autres prisons préventives ou pour peines, placées sous l'autorité du ministre de

l'intérieur, Paris : P. Dupont, 1845-[1876?], 6 tomes. Voir Tome 1 1670-1845, p. 166, p. 195

GARÇON (Maurice), *Code pénal annoté*, Paris : Sirey, 1959, vol. 2

GURY (Christian), *L'Homosexuel et la loi*, Lausannes : Ed. de l'Aire, Paris : PUF, 1981, 380 p.

Voir Décret du 20 septembre 1792 qui propose un mode d'exécution et donne un développement au principe adopté sur le divorce.

GUYOT (Joseph–Nicolas), *Répertoire universel et raisonné de jurisprudence civile, criminelle, canonique et bénéficiale* / mis en ordre et publ. Par M. Guyot, Paris : Visse, 1784-1785, 17 vol. in-4

Voir Tome 16 ordre alphabétique article Sodomie p 336-337

JOUSSE (Daniel), *Traité de la justice criminelle de France*, Paris : De bure père, 1771, 4 vol.

Voir Tome 4 Tit XLIX p. 118 Sodomie et autres crimes contre-nature

LEOPOLD, *Dictionnaire général de police administrative et judiciaire de la France*, Paris : A Eymery, 1816, XXX-672 p., voir p. 464

LOCRE (Baron de), *La législation civile, commerciale et criminelle de la France ou commentaire et complément des codes français par M le Baron Locré*, Paris : Treuttel et Würtz, 1827-1832, 31 vol., voir vol. 30

MARAT (Jean-Paul), *Plan de législation criminelle par Marat*, Paris : impr. Rochette, 1790, 157 p.

MASSON (Louis), *La révolution pénale de 1791*, Nancy : L Kreis, 1899, 199 p.

MERLIN (M.), *Répertoire universel et raisonné de jurisprudence*, Paris : Garnery, 1827, 15 vol. voir vol. 7 798 p.

MUYART DE VOUGLANS (Pierre François), *Institutes au droit criminel ou principes généraux en ce matières avec un traité particulier des crimes*, Paris : Impr. De le breton, 1757, XX-728 p.

Voir Sodomie p 511

Bestialité p. 511

Fornication p. 488

MUYART DE VOUGLANS (Pierre François), *Les lois criminelles de France dans leur ordre naturel*, Paris : Mérigot, 1780, 883 p.

Voir Chapitre VI p. 243-244 Des crimes contre-nature ou de la sodomie et de la bestialité

Observations des tribunaux criminels sur le projet de code criminel, Paris : imp. Impériale, an XIII, 6 vol. Voir volume 1 p. 14, volume 3 p. 6

PIONIN (Ch.), *Dictionnaire de police et théorie sur la constatation des crimes, délits et contravention*, Paris : Marescq et Dujardin, 1855, VIII-436 p. Voir p. 261-262

SOULATGES (Jean-Antoine), (avocat au Parlement de Toulouse), *Traité des crimes, divisé en deux parties, la première de la nature des crimes, des juges qui en peuvent connoître, des peines dont ils sont punis... la seconde, la manière d'instruire les procès criminels...* suivant l'ordonnance du mois d'août 1670, Toulouse : A. Birose, 1762, 2 parties en 3 vol. in-12
Définition unisexuelle du péché contre-nature tome I p 253

SERVAN (Joseph – Michel – Antoine), *Oeuvres de Servan*, Paris : les éditeurs, 1822-1825, 5 vol. Voir tome III p. 65

6) *Mémoires de policiers et sources de police*

Bulletin du bibliophile et du bibliothécaire : revue mensuelle publ. Par Jean Techener Paris : J Techener, 1860, voir Picquenard, p 1038-1040

CANLER (Louis), *Mémoires de Canler, ancien chef du service de Sûreté*, Paris : F. Roy, 1882, 2 vol.

GUYON (Louis), *Biographie des commissaires de police et des officiers de paix de la ville de Paris, suivie d'un essai sur l'art de conspirer et d'une notice sur la police*, Paris : 1826, IV-238 p.

MACE (Gustave), *La police parisienne. Mes lundis en prison*, Paris : G. Charpentier, 1889, 415 p.

Répertoire analytique à l'usage des commissaires de police de Paris et banlieue, Paris : impr. Delacour, 1839

SCHMIDT (Adolphe), Tableaux de la Révolution française, publiés sur les papiers inédits du département et de la police secrète de Paris, Leipzig, Veit, 1867-1871, 3 vol. voir vol. 3 p. 337

VIDOCQ (François), Les voleurs, physiologie de leurs mœurs et de leur langage. Ouvrage qui dévoile les ruses de tous les fripons et destiné à devenir le vade mecum de tous les honnêtes gens, Paris : l'auteur, 1837, 2 vol. in-8°

Voir les mots tantes et pédérastes

7) *Presse du XIXe siècle*

Le Constitutionnel, 12 mai 1824

« Suzanne nouvelles historiques », L'écho de la fabrique, n° 19, 12 mai 1833, Lyon, 1831-1834 p.371

La Gazette nationale ou le moniteur universel, 23 mai 1791, 30 mai 1791, 6 juillet 1791

La Gazette nationale ou le moniteur universel, 13 mars 1824 novembre 1824

Gazette des tribunaux : journal de jurisprudence et des débats judiciaires, Paris, s.n., 1825-1955, 9 novembre 1835, BNF Micr D-426

Gazette des tribunaux : journal de jurisprudence et des débats judiciaires, Paris, s.n., 1825-1955, 20 mars 1836, BNF Micr D-426

Gazette des tribunaux : journal de jurisprudence et des débats judiciaires, Paris, s.n., 1825-1955, 13-14 mai 1836, BNF Micr D-426

Gazette des tribunaux : journal de jurisprudence et des débats judiciaires, Paris, s.n., 1825-1955, 20 août 1836, BNF Micr D-426

Gazette des tribunaux : journal de jurisprudence et des débats judiciaires, Paris, s.n., 1825-1955, 23 octobre 1836, BNF Micr D-426

Gazette des tribunaux : journal de jurisprudence et des débats judiciaires, Paris, s.n., 1825-1955, 26 novembre 1836, BNF Micr D-426

Gazette des tribunaux : journal de jurisprudence et des débats judiciaires, Paris, s.n., 1825-1955, 3 juillet 1845, BNF Micr D-426

Gazette des tribunaux : journal de jurisprudence et des débats judiciaires, Paris, s.n., 1825-1955, 14 août 1845, BNF Micr D-426

Le Gymnase : recueil de morale et de littérature, Paris, imprimerie de H. Balzac, 1828, 10^e cahier, 4^e volume

Le Journal de Paris, 7 novembre 1824

La Presse, Paris, s.n., 1836-1952 BNF Micr. D-100

Le Réformateur : journal quotidien des nouveaux intérêts matériels et moraux, industriels et politiques, littéraires et scientifiques, Paris, s.n., 1834-1835

voir jeudi 11 décembre 1834 n 64 Micr D-278

Revue de l'instruction publique de la littérature et des sciences en France et dans les pays étrangers, Paris, L. Hachette, sd.

Voir n° 24, 13 septembre 1855 BNF LC5-60

Revue de l'instruction publique de la littérature et des sciences en France et dans les pays étrangers, Paris, L. Hachette, sd.

Voir n° 29, 18 octobre 1855 LC5-60

Union médicale : journal des intérêts scientifiques et pratiques, moraux et professionnels, Paris, S.n., sd. BNF Fol-T33-202 Voir mardi 17 juillet 1849

8) *Réformateurs sociaux, témoignages, hommes publics et penseurs divers, anthologies*

ALHOY (Maurice), *Les prisons de Paris : histoire, types, mœurs, mystères*, Paris : G. Havard, 1846, VI-548 p. Voir p. 4, p. 299, p. 308

APPERT (Benjamin), *Bagnes, prisons et criminels*, Paris : Guilbert, 1836, 4. vol.

Voir vol. III, p. 13-22, p. 32, p. 46-47

AUBRIET (Antoine), *Vie de Cambacérès, ex-archi-chancelier*, Paris : Tourneux, 1824

AULARD (Alphonse), *Paris pendant la réaction thermidorienne et sous le Directoire, recueil de documents pour l'histoire et l'esprit public à Paris, tome V du 3 thermidor an VI au 19 brumaire an VIII*, Paris : L. Cerf, 1900, voir p. 578-579

BALABINE (Victor de), *Journal de Victor de Balabine, secrétaire de l'ambassade de Russie : Paris de 1842 à 1852, la cour, la société, les mœurs, 1842-1847*, Paris : Emile-Paul frères, 1914, XII-317 p. voir p. 169-170

BENTHAM (Jeremy), *Essai sur la pédérastie*, trad. Par Jean-Claude Bouyard, Lille : Question de genre-GKC, 2003, 237 p.

BLANCHET, *Les funestes effets de la vertu de chasteté dans les prêtres ou mémoire de M Blanchet*, Paris : Impr. De l'abbé de Saint Pierre, 1791, 42 p.

BOSSU (Jean Bernard), *Nouveaux voyages aux Indes occidentales : document électronique*, Paris : Le Jay, 1768, 2 part. en 1 vol.

Voir p. 160 sur les hommes de cette nation s'adonnant à la sodomie

BORIE (Jean), *Le Célibataire français*, Paris : le Sagittaire, 1976, 190 p.

voir nombreuses citations de Pierre Proudhon sur l'homosexualité

BORRILLO (Daniel), COLAS (Dominique), *L'homosexualité de Platon à Foucault : anthologie critique*, Paris : Plon, 2005, 688 p.

BOUHIER (Président), *Recherches et dissertations sur Hérodote*, par M. le président Bouhier, avec des Mémoires sur la vie de l'auteur, A Dijon : chez P. De Saint, 1746, Voir Chapitre XX p 207-212

CERFBERR DE MEDELSHEIM (Alphonse), *La vérité sur les prisons*, Paris : Mansut, 1844, 76 p. Voir p. 29, p. 41

Chronique arétine ou recherches pour servir à l'histoire des mœurs du 18 e siècle, S.l. : Caprée, 1789, 1 vol.

CLOOTS (Anarchasis), *L'orateur du genre humain ou dépêche du prussien Cloots du prussien Hertzberg*, Paris : Desenne, 1791, 177 p.

voir p. 57-58, 59-61 des lignes indulgentes à l'égard du penchant homosexuel

COUPE (Jacques-Michel), *De la morale*, num. de l'éd de sl. : Maxwell, 1992, 38 p.

Pris sur Gallica.fr, voir p. 25 sur le mariage

DANICAN (Auguste), *Les brigands démasqués ou mémoires pour servir à l'histoire du temps présents*, Londres : J. Deboffe, 1796, 247 p.

DECAZES (Elie), *Rapport au roi sur les prisons et pièces à l'appui du rapport*, sl. : sn., 1819, 148 p. Voir p. 34

DUBOIS-DESAULLE (Gaston), *Prêtres et moines non conformistes en amour*, Paris : Editions de la raison, 1902, VIII-344 p.

DUCHESNE (E-A.), *De la prostitution dans la ville d'Alger depuis la conquête*, Num. BNF de l'éd. de Paris : J.-B. Baillière, Garnier frères, Londres, H. Baillière, 1853, VII-231 p.

DUFOUR (Pierre), *Histoire de la prostitution chez tous les peuples du monde : depuis l'Antiquité la plus reculée jusqu'à nos jours. Tome troisième*, Num. BNF de l'éd. de Paris : Seré, 1852, 426 p.

DUFOUR (Pierre), *Histoire de la prostitution chez tous les peuples du monde : depuis l'Antiquité la plus reculée jusqu'à nos jours. Tome sixième*, Num. BNF de l'éd. de Paris : Seré, 1853, 188 p.

DULAURE (Jacques-Antoine), *Histoire physique civile et morale de Paris depuis les premiers temps historiques jusqu'à nos jours*, Paris, Guillaume, 1829, 10 tomes

DULAURENS (Henri Joseph), *Le compère Matthieu ou Les bigarrures de l'esprit humain*, Num. BNF de l'éd. de Paris, INALF, 1961, Reprod. de l'éd. De Paris : Chez les marchands de nouveautés, 1831, 225 p. littérature frantexte

FAMIN (Cesar), *Peintures, bronzes et statues érotiques, formant la collection du cabinet secret du Musée royal de Naples avec leur explication*, Paris : impr., 1832, 116 p.

FIAUX (Louis), *La police des mœurs en France et dans les principaux pays de l'Europe*, Paris : E. Dentu, 1888, VII-1010 p.

FOURIER (Charles), *Le nouveau monde amoureux*, Paris : Ed. Anthropos, 1972, CXII-521 p.

FOURIER (Charles), *Vers la liberté en amour*, Paris : Gallimard, 1993, 273 p.

FERRAND (Antoine) (Le président), *Pièces libres de M. Ferrand, et poésies de quelques autres auteurs sur divers sujets*, Londres : G. Harald, 1744, 193 p. poèmes érotiques

FOURNIER VERNEUIL (Vincent), *Paris. Tableau moral et philosophique*, Paris : chez les principaux libraires, 1826, 632 p.

Voir p. 313-314, 335-338, 367, 397-39

FREGIER (Honoré-Antoine), *Des classes dangereuses de la population dans les villes et des moyens de les rendre meilleures*, Paris : JB Baillière, 1840, 2 vol.

Gautier (Léon), *Portraits du XIXe siècle*, Paris : Sanard et Derangeon, Taffin-Lefort, 1894-1895, 4 vol. Voir tome 2 p. 297-299

IMBERT (Guillaume), *La chronique scandaleuse ou mémoires pour servir à l'histoire des mœurs de la génération présente*, à Paris, Dans un coin où l'on voit tout, 1783

L'intérieur des prisons, réforme pénitentiaire, système cellulaire, emprisonnement en commun, suivi d'un dictionnaire renfermant les mots les plus usités dans le langage des prisons par un détenu, Paris : J. Labitte, 1846, 249 p. Voir p. 27, p. 53, p. 245-246

LA CHATRE (Maurice), *Histoire des papes : crimes, meurtres, empoisonnements, parricides, adultères, incestes depuis saint Pierre jusqu'à Grégoire XVI. Histoire des saints, des martyrs, des Pères de l'Église, des ordres religieux, des conciles, des cardinaux, de l'Inquisition, des schismes, des grands réformateurs. Crimes des rois, des reines et des empereurs...* Paris : Administration de librairie, 1842-1843 10 t,

voir tome VI

LARIVIERE (Michel), *Pour tout l'amour des hommes : anthologie de l'homosexualité dans la littérature*, Paris : Deletraz, 1998, 383 p.

MALLET (Joséphine), *Les femmes en prison, causes de leurs chutes, moyen de les relever*, Moulins : P.-A. Desrosiers , 1843, XII-392 p.

MARAIS (Mathieu), *Journal et mémoires de Mathieu Marais avocat au parlement de Paris sous la Régence et le règne de Louis XV*, Genève : Slatkine, 1967, 4 vol.

MENETRA (Jacques-Louis), *Journal de ma vie*, num de l'éd de Paris, Montalba, 1982, 431 p.

Mercier (Sébastien), *Tableau de Paris, 1782-1788*, num. BNF de l'éd. de, Genève : Slatkine reprints, 1979, Fac-sim. de la nouv. éd. corr. et augm. De Amsterdam : sn., 1782, 11 t.

Voir Tome IV p. 239, Tome XI p. 314

MERCIER (Sébastien), *Le nouveau Paris*, Paris : Fuchs, C. Pougens et C.-F. Cramer, an VII, 1798, 6 vol. Voir Tome II p. 35-38, tome III p. 91, 114, tome V p. 180

MIRECOURT (Eugène de), *Villemain*, Paris : G. Havard, 1856, 96 p. voir p. 79

PERRIN DU LAC (F.M.), *Voyage dans les deux Louisianes et chez les nations sauvages du Missouri, par les Etats-Unis, l'Ohio et les provinces qui le bordent, en 1801, 1802 et 1803...*, Paris : Capelle et Renand, 1805, X-479 p.
Voir p. 318, 352

PROUDHON (Pierre Joseph), *Avertissement aux propriétaires*, Antony : Éditions du Groupe Fresnes-Antony de la Fédération anarchiste, 1979, XV-243 p.

PROUDHON (Pierre Joseph), *Système des contradictions économiques ou philosophie de la misère, 1* ; nouv. éd. publ. avec des notes et des documents inédits sous la dir. de C. Bouglé et H. Moysset, 1995, 400 p., Num. BNF de l'éd. de, Genève, Paris : Slatkine, 1982.

Pris sue Gallica.fr

REMACLE (Cte), Bonaparte et les Bourbons, relations secrètes des agents de Louis XVIII à Paris sous le Consulat (1802-1803), Paris : E. Plon, 1899, 472 p.

Voir p. 101, 110, 195, 271, 359

SANSON (Henri – Clément), *Sept générations d'exécuteurs, mémoires des Sanson*, Num de l'éd. de Paris : Dupray de la Mahérie, 1863, 544 p.

SCHMIDT (Charles Guillaume Adolphe), *Histoire et doctrine de la secte des cathares ou albigeois*, Paris : J. Cherbuliez, 1848-1849, 2 vol.

TUETEY (Alexandre), Répertoire général des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution française, Paris : Impr. Nouvelle (Association ouvrière), 1890-1914, vol. II

VILLERME (Louis René), Des prisons telles qu'elles sont et telles qu'elles devraient être... : par rapport à l'hygiène, à la morale et à la morale politique, Paris : Méquignon-Marvis, 1820, VI-192 p.

voir chapitre XI mœurs des prisonniers, p. 95-100

WALD LASOWSKI (Patrick) (Ed.), *Romanciers libertins du XVIIIe siècle. 1*, Paris, Gallimard, 2000, CVIII-1341 p.

9) *Sources théologiques et religieuses*

AVRILLON (RP), *Traité de l'amour de Dieu à l'égard des hommes, et de l'amour du prochain*, par le R. P. Avrillon, Paris : D.-A. Pierres, 1740
Voir p. 347-392

BENEDICTI (Jean), *La Somme des péchés et le remède d'iceux...* : premièrement recueillie, et puis nouvellement revue, corrigée, augmentée, Paris : A. Sittart, 1587, [82]-738-[33] p.

BERGIER (Nicolas), *Dictionnaire de théologie dogmatique, liturgique, canonique et disciplinaire*, Paris : Ateliers catholiques au Petit Montrouge, 1850-1851, 4 vol.

Voir Tome 3 p. 893 et tome 4 p. 500

Bible : Ed. bilingue, texte hébraïque d'après la version massorétique / trad. Française sous la dir. Du grand rabbin Zadoc Kahn, Paris : Colbo, 1983, 3vol.

Voir Lévitique 20 13, Déteuronome 22 5

Bible [2] Nouveau Testament / introd. par Jean Grosjean ; textes, trad., présentés et annotés par Jean Grosjean et Michel Leturny ; avec la collab. De Jean Grosjean, Paris : Gallimard, 1994, XX-1055 p. (Bibliothèque de la Pléiade ; 226)

Voir épîtres de Paul aux romains 2 26-27, Apocalypse 21 8

DEBREYNE (Pierre Jean Corneille), *Essai sur la théologie morale dans ses rapports avec la physiologie et la médecine* ouvrage spécialement destiné au clergé, Paris : Poussielgue-Rusand, 1842, XV-544 p.

DEBREYNE (Pierre Jean Corneille), Moechialogie, traité des péchés contre le sixième et neuvième commandements du Décalogue et de toutes les questions matrimoniales qui s'y rattachent, Paris : Poussielgue-Rusand, 1846, XII-492 p.

SINISTRATI (Ludovico Maria) (1632-1701), De sodomia Tractatus in quo exponitur doctrina nova de sodomia foeminarum a tribadismo distincta, Paris : apud I. Liseux, 1879 (trad. Française)

SINISTRATI (Ludovico Maria) (1632-1701), *De la sodomie des femmes*, Paris : Diachroniques, 1992, 60 p.

Théologie amoureuse des peuples d'Occident : morale matrimoniale par un ancien chanoine, SL. : sn., 18 ??, 466 p.

Travaux universitaires présents dans des bibliothèques universitaires parisiennes

BERTHOLLIER (C), La population de l'hospice des vénériens entre 1792 et 1794, mémoire de maîtrise, Paris I, 1973-1974

BONELLO (Christian), *Discours médical sur l'homosexualité en France au XIXe siècle*, Paris, : sn., 1984, 3 vol. 421, 93 f., Thèse 3eme cycle, Paris 7, 1984

COURTRAY (François), Normes sociales, droit et homosexualité, Aix en Provence, Université de droit, d'économie et des sciences d'Aix-Marseille, 1996, LV-214 p., Thèse pour le doctorat en droit sous la dir. de Norbert Rouland, Décembre 1996

GUNTHER (Scott), *La construction de l'identité homosexuelle dans les lois aux États unis et en France*, Paris : EHESS, 1995, 65 p. DEA de sciences sociales sous la direction de Marie Elisabeth Handman, Ecole des hautes études en sciences sociales

MERICSKAY (Alexandre), *Le Châtelet et la répression de la criminalité à Paris en 1770*, S.l., sn., 1970, 512 f., Th. 3e cycle, Hist. mod., Paris-Sorbonne, [ca 1970]

REY (Michel), *Les sodomites parisiens au XVIIIe siècle*, Paris : Paris VIII Vincennes, 1980, Maîtrise d'histoire sous la dir. de Jean Louis Flandrin, 1979-1980

BIBLIOGRAPHIE

A/ USUELS ET OUVRAGES GENERAUX SUR DES SUJETS AUTRES QUE L'HISTOIRE DE LA SEXUALITE

Nous indiquons ici les usuels et les ouvrages dont la lecture ou l'étude permettent de dresser le cadre historique global et le contexte de certains faits que nous avons relatés. Ils permettent aussi de replacer certaines analyses dans des problématiques plus globales

ANTONETTI (Guy), *Louis-Philippe*, Paris : Fayard, 1994, 992 p.

ARIES (Phillipe), (Dir.), Georges DUBY, (Dir.), Michèle PERROT, (Dir.), *Histoire de la vie privée, 4. De la Révolution à la Grande guerre*, Paris : Seuil, 1987, 636 p.-[16] p. de pl. en coul. (L'univers historique)

BADINTER (Elisabeth), *L'amour en plus : histoire de l'amour maternel, XVII-XXe siècle*, Paris : Le livre de poche, 1982, 471 p. (Le livre de poche, 5636)

BECHTEL (Guy), *La sorcière et l'Occident : la destruction de la sorcellerie des origines aux grands bûchers*, Paris : Plon, 1997, 941 p. (Agora)

BECKER Howard (Saül), *Outsiders : études de sociologie de la déviance*, Paris : A.-M. Métailié, 1985, 247 p.

BERLIERE (Jean–Marc), *Le monde des polices en France, XIXe – XXe siècles*, Bruxelles, Paris : Ed. Complexe, 1996, 275 p. (Le monde de, 2)

BOLOGNE (Jean–Claude), *Histoire du célibat et des célibataires*, Paris : Fayard, 2004, 525 p.

BRU (Paul), *Histoire de Bicêtre : hospice, prison, asile : d'après des documents historiques*, Paris : Bureaux du progrès médical, Lecrosnier et Babé, 1890, XVIII-480 p.

CAMP (Maxime Du), Paris : ses organes, ses fonctions et sa vie jusqu'en 1870, Monaco : G. Rondeau, 1993, 762 p.

CAPITAN (Colette), *La nature à l'ordre du jour : 1789-1793*, Paris : Kimé, 1993, 178 p. (Le sens de l'histoire)

CARROT (Georges), *Histoire de la police française : tableaux, chronologie, iconographie*, Paris : Tallandier, 1992, 252 p. (Approches)

CHARTIER (Roger), (Dir.), ARIES (Philippe), (Dir.), DUBY (Georges), (Dir.), *Histoire de la vie privée 3, De la Renaissance aux lumières*, Paris : Seuil, 1986, 634 p.-[16] p. (L'univers historique)

CHAUVAUD (Frédéric), *Les experts du crime : la médecine légale en France au XIXe siècle*, Paris : Aubier, 2000, 301 p. (Collection historique)

CHEVALIER (Louis), *Classes laborieuses et classes dangereuses : à Paris pendant la première moitié du XIXe siècle*, Paris : Perrin, 2002, 566 p. (Pour l'histoire)

CORBIN (Alain) (Dir.), COURTINE (Jean Jacques) (Dir.), VIGARELLO (George) (Dir.), *Histoire du corps. 2, De la Révolution à la Grande guerre*, Paris : Ed. du Seuil, 2005, 442 p. (L'univers historique)

CORBIN, (Alain), *Le miasme et la jonquille : l'odorat et l'imaginaire social XVIIIe-XIXe siècles*, Paris, Aubier Montaigne, 1982, 334 p. (Collection historique)

CSEGO (Julia), *Liberté, égalité, propreté : la morale de l'hygiène au XIXe siècle*, Paris : Albin Michel, 1988, 361 p. (L'aventure humaine)

DELAMARE (Jean), *Le Grand renfermement : histoire de l'hospice de Bicêtre 1657-1974*, Paris : Maloine, 1990, 179 p. (Le Vécu et le vivant)

DELARUE (Jacques), *Le métier de bourreau*, Paris : Fayard, 1979, 413 p.

DELON (Michel) (Dir.), *Dictionnaire européen des lumières*, Paris : PUF, 1997, XXII-1128 p.,

DELON (Michel), *Le savoir vivre libertin*, Paris : Hachette littérature, 2000, 347 p.

DELUMEAU (Jean), *La Peur en Occident : XIV -XVIII' siècles, une cité assiégée*, Paris : Fayard, 1978, 486 p.

DUPAQUIER (Jacques), CABARIN (Guy), LEPETIT (Bernard), *Histoire de la population française. T2 de la Renaissance à 1789*, Paris : PUF, 1988, 601. -[48] p. de pl.

DUPAQUIER (Jacques), (Dir.), GARDEN (Maurice), (postfacier), *Histoire de la population française. T3 de 1789 à 1914*, Paris : PUF, 1988, 554 [54] p.

FARGE (Arlette), *Vivre dans la rue à Paris au XVIIIe siècle*, Paris : Gallimard, Julliard, 1979, 248 p. (Collection Archives, 76)

FOUCAULT (Michel), *Les anormaux : cours au collège de France 1974-1975*, Paris : Gallimard, Le Seuil, 1999, XI-351 p. (Hautes études)

FOUCAULT (Michel), *Dits et écrits : 1954-1988*, Paris : Gallimard, 1994, 4 vol. (854, 837, 835, 901 p.) (Bibliothèque des sciences humaines)

FOUCAULT (Michel), *Histoire de la folie à l'âge classique*, Paris : Gallimard, 1976, 583 p. (Collection "Tel" , 9)

FOUCAULT (Michel), *Naissance de la clinique*, Paris : Presses universitaires de France, 1988, 214 p. (Quadrige, 100)

FOUCAULT (Michel), *Surveiller et punir : naissance de la prison*, Paris : Gallimard, 1994, 318 p.[24] p. de pl. (Bibliothèque des histoires)

FURET (François), OZOUF (Mona), *Dictionnaire critique de la Révolution française*, Paris : Flammarion, 1988, 1122 p.

GOFFMAN (Erving), *Stigmate*, Paris : ed. de Minuit, 1975, 175 p. (Collection Le Sens commun)

GUESLIN (André) (Dir.) KALIFA (Dominique) (Dir.), *Les exclus en Europe : 1830-1930*, Paris : Les éditions de l'atelier-éditions ouvrières, 1999, 480 p. (Patrimoine)

HALPERIN (David) M, *Saint Foucault*, Paris : EPEL, 2000, 160 p. (Les grands classiques de l'érotologie moderne)

Histoire de la famille, 3, Le choc des modernités, sous la dir. De André Burguière...[et al.], Paris : A. Colin, 1986, 736 p.

KAPLOW (Jeffry), *Les Noms des rois : les pauvres de Paris à la veille de la Révolution*, Paris : F. Maspero, 1974, 285 p. (Textes à l'appui. Série Histoire)

LASCOUMES (Pierre), PONCELA (Pierrette), *Au nom de l'ordre : une histoire politique du Code pénal*, Paris : Hachette, 1989, 404 p.

LEONARD (Jacques), *La médecine entre les savoirs et les pouvoirs : histoire intellectuelle et politique de la médecine française au XIXe siècle*, Paris : Aubier Montaigne, 1981, 384 p. (Collection historique)

MARTIN-FUGIER (Anne), *La vie quotidienne de Louis-Philippe et de sa famille : 1830-1848*, Paris : Hachette, 1992, 338 p. (La vie quotidienne)

MISSOFLE (Michel), *Le cœur secret de Talleyrand*, Paris : Perrin, 1956, 280 p.

MUCHEMBLED (Robert), *Une histoire du Diable : XIIe – XXe siècle*, Paris : ed. du Seuil, 2000, 403 p.

MUCHEMBLED (Robert), *Une histoire de la violence*, Paris : ed. du Seuil, 2008, 498 p. (L'univers historique)

O'BRIEN (Patricia), *Correction ou châtiment : histoire des prisons en France au XIXe siècle*, Paris : Presses universitaires de France, 1988, 342 p. (Les Chemins de l'histoire)

PETIT (Jacques–Guy), *Ces peines obscures : la prison pénale en France, 1780-1875*, Paris : Fayard, 1990, 749 p.

PINOL (Jean-Luc), *Le monde des villes au XIXe siècle*, Paris : Hachette, 1991, 230 p. (Carré histoire, 7)

REMOND, (René), *L'anticléricalisme en France de 1815 à nos jours*, Bruxelles, Ed. Complexe, 1992, 378 p. (Historiques, 20)

REMOND, (René), *Les droites en France*, Paris, Aubier-Montaigne, 1982, 544 p. (Collection historique)

RENAUT (Marie–Hélène), *Histoire du droit pénal : du Xe siècle au XXIe siècle*, Paris : Ellipses, impr. 2005, 127 p. (Mise au point)

RIPA (Yannick), *La ronde des folles : femmes, folie et enfermement au XIXe siècle 1838-1870*, Paris : Aubier, 1986, 216 p.

ROCHE (Daniel), *La culture des apparences : une histoire du vêtement, XVIIe-XVIIIe siècle*, Paris : Fayard, 1989, 549 p.

ROCHE (Daniel), *[La] France des Lumières*, Paris : Fayard, 1993, VII-651 p., Index

SHORTER (Edward), *Naissance de la famille moderne : XVIIIe – XXe siècle*, Paris : ed. du Seuil, 1981, 379 p. (Points. Histoire, 47)

SOLE (Jacques), *La Révolution en question*, Paris : ed. du Seuil, 1988, 413 p. (Points. Histoire, 98)

SOULET (Jean-François), *Les Pyrénées au XIXe siècle*, Toulouse : Eché, 1987, 2 vol. (478, 713 p.)

STORA-LAMARRE (Annie), *L'enfer de la III^e république : censeurs et pornographes, 1881-1914*, Paris, Imago, 1989, IV-248 p.

STORA-LAMARRE (Annie) (Dir.), *Incontournable morale : colloque international de Besançon, 9-10 octobre 1997*, Paris : Les belles lettres, 1998, 306 p. (Annales littéraires de l'Université de Franche-Comté. Série Historiques, 14)

TULARD (Jean), *Dictionnaire Napoléon*, Paris : Fayard, 1989, 1866 p.

TULARD (Jean), *Paris et son administration : 1800-1830*, Paris : ville de Paris, Commission des travaux historiques, 1976, 572 p. (Ville de Paris, Commission des travaux historiques, Sous-commission de recherches d'histoire municipale contemporaine, 13)

VINCENT-BUFFAULT (Anne), *Histoire des larmes : XVIIIe-XIXe siècle*, Paris, Payot et Rivage, 2001, 390 p. (Petite bibliothèque Payot, 415)

B/ OUVRAGES GENERAUX SUR L'HISTOIRE DE LA SEXUALITE ET DE LA CONJUGALITE ET DU GENRE

Ces ouvrages permettent de replacer l'histoire de l'homosexualité dans le cadre d'ensemble de l'histoire de la sexualité et de la conjugalité et du genre.

ARIES (Philippe), (Dir.), BEIJIN (André), (Dir.), *Sexualités occidentales*, Paris : Ed. du Seuil, 1984, 245 p. (Points)

ARON (Jean Paul), KEMPF (Roger), *Le pénis et la démoralisation de l'Occident*, Paris : B. Grasset, 1978, 306 p. (Figures)

BENABOU (Erica Maria), GOUBERT (Pierre), (Ed.), *La prostitution et la police des mœurs au XVIIIe siècle*, Paris : Perrin, 1987, 547 p.

BLANC (Olivier), *L'amour à Paris : au temps de Louis XVI*, Paris : Perrin, 2002, 355 p. (Pour l'histoire)

BREMMER (Jan Nicolas) (Ed), *From Sappho to Sade : moments in the history of sexuality*, London, New York : Routledge, 1989, X-213 p.

BUTLER (Judith), *Défaire le genre*, Paris : Editions Amsterdam, 2006, 311 p.

COPLEY (Antony) R. H., *Sexual moralities in France, 1780-1980 : new ideas on the family, divorce and homosexuality: an essay on moral change*, London : Routledge, 1989, XI-283 p.

CORBIN (Alain), *L'harmonie des plaisirs : les manières de jouir du siècle des lumières à l'avènement de la sexologie*, Paris : Perrin, 2007, 542 p.

DANET (Jean) (Red.), *Discours juridique et perversions sexuelles, XIXe et XXe siècle*, Nantes : Faculté de droit et de sciences politiques, 1977, 105-V p. (Centre de recherche politique, 6)

DAVIDSON, (Arnold I.), *L'émergence de la sexualité : épistémologie historique et formation des concepts*, Paris, Albin Michel, 2005, 365 p. (Bibliothèque Albin Michel. Idées)

DAUMAS (Maurice), *Le mariage amoureux : histoire du lien conjugal sous l'Ancien régime*, Paris : A. Colin, 2004, 335 p.

DUBY (Georges) (Introd.), *Amour et sexualité en Occident*, Paris : Seuil, 1991, 335 p. (Points. Histoire, 140)

FARGE (Arlette), (Ed.), FOUCAULT (Michel) (Ed.), *Le désordre des familles : lettres de cachet des archives de la Bastille*, Paris : Gallimard Julliard, 1982, 362 p. (Collection Archives, 91)

FLANDRIN (Jean Louis), *Les amours paysannes, XVIe-XIXe siècle*, Paris : Gallimard, 1993, 334 p. (Collection Folio. Histoire, 53)

FLANDRIN (Jean Louis), *Familles : parenté, maison, sexualité dans l'ancienne société*, Paris : Ed. du Seuil, 1984, 285 p. (L'Univers historique)

FLANDRIN (Jean Louis), *Le sexe et l'Occident : évolution des attitudes et des comportements*, Paris : Ed. du Seuil, 1981, 375 p. (L'univers historique)

FLANDRIN (Jean Louis), *Un temps pour embrasser : aux origines de la morale sexuelle occidentale : VIe-XIe siècle*, Paris : Éditions du Seuil, 1983, 249 p. (L'univers historique)

FOUCAULT (Michel), *Histoire de la sexualité. Tome 1 La volonté de savoir*, Paris : Gallimard, 1994, 211 p. (Collection Tel, 248)

GAY (Peter), *L'educazione dei sensi : l'esperienza borghese dalla regina Vittoria a Freud*, Milano : Feltrinelli, 1986, 404 p.

GAY (Peter), *Une culture bourgeoise : Londres, Paris, Berlin : biographie d'une classe sociale, 1815-1914*, Paris, Ed. Autrement, 2005, 375 p. (Collection mémoires, 113)

GUILLEBAUD (Jean-Claude), *La tyrannie du plaisir*, Paris : Ed. du seuil, 1999, 463 p. (Points, 668)

HOUBRE (Gabrielle), *La discipline de l'amour : l'éducation des filles et des garçons à l'âge du Romantisme*, Paris : Plon, 1997, 454 p. (Civilisations et mentalités)

IACUB, (Marcella), *Par le trou de la serrure : une histoire de la pudeur publique XIXe-XXIe siècle*, Paris, Fayard, 2008, 352 p. (Histoire de la pensée)

JASPARD (Maryse), *La sexualité en France*, Paris : Ed. La découverte, 1997, 124 p. (Repères, 221)

LAQUEUR (Thomas Walter), GAUTIER (Michel), (Trad.), *La fabrique du sexe : essai sur le corps et le genre en Occident*, Paris : Gallimard, 1992, 355 p.-[24] p. de pl. (NRF essais)

LAQUEUR (Thomas Walter), *Making sex : body and gender from the greeks to freud*, Cambridge (Mass), London : Harvard university press, 1990, X-313 p.

LAQUEUR (Thomas Walter), *Le sexe en solitaire : contribution à l'histoire culturelle de la sexualité*, Paris : Gallimard, 2005, 512 p. (NRF essais)

LAVAUD-LEGENDRE (Bénédicte), *Où sont passées les bonnes moeurs?*, Paris : Presses universitaires de France, "Le Monde", 2005, XI-248 p. (Partage du savoir)

MOSSE (Georges L.), *Sessualità e nazionalismo : mentalità borghese e rispettabilità*, Roma : Laterza, 1996, VI-254 p. (EL, 73)

MUCHEMBLED (Robert), *L'orgasme et l'Occident : une histoire du plaisir du XVIe siècle à nos jours*, Paris : éd. du Seuil, 2005, 382 p.

NED-KATZ (Jonathan), *L'invention de l'hétérosexualité*, Paris : EPEL, 2001, 236 p. (Les grands classiques de l'érotologie moderne)

RAUCH (André), *Crise de l'identité masculine : 1789-1914*, Paris : Hachette littératures, 2000, 297 p. (Pluriel, 940)

RAUCH (André), *Le premier sexe : mutations et crise de l'identité masculine*, Paris : Hachette littératures, 2000, 297 p. (Histoires)

RAUCH (André), *L'identité masculine à l'ombre des femmes : de la Grande guerre à la Gay pride*, Paris : Hachette littératures, 2004, 358 p.

REVENIN (Regis) (Coord.), *Hommes et masculinités de 1789 à nos jours : contribution à l'histoire du genre et de la sexualité en France*, Paris : Autrement, 2007, 293 p. (Collection mémoires, 132)

RICHARD (GUY), *Histoire de l'amour en France : du Moyen âge à la Belle époque*, Paris : J.C. Lattès, 1985, 340 p.

SAINT – PROJET (Rose de), *Les lois sexuelles : essai sur une idée de l'ordre moral au XIXe siècle*, Penne-d'Agenais : Frénésie éd., 2003, 325 p. (Insania)

SOLE (Jacques), *L'amour en Occident à l'époque moderne*, Bruxelles, Complexe, Paris : diffusion Presses universitaires de France, 1984, 311 p. (Historiques, 9)

STENGERS (Jean), VAN NECK (Anne), *Histoire d'une grande peur la masturbation*, Le Plessis-Robinson : Institut Synthélabo pour le progrès de la connaissance, 1998, 233 p. (Les empêcheurs de penser en rond)

TARCZYLO (Théodore), *Sexe et liberté au siècle des lumières*, Paris : Presses de la Renaissance, 1983, 310 p. (Histoire des hommes)

VAN USSEL (Jos), CHEVALOT (Catherine), (Trad.), *Histoire de la répression sexuelle*, Paris : R. Laffont, 1972, 351 p.

VIGARELLO (Georges), *Histoire du viol, XVIe - XXe siècle*, Paris : éd. Du Seuil, 1998, 357 p. (L'univers historique)

WEEKS (Jeffrey), *Making sexual history*, Malden mass : Cambridge, Polity press, 2000, X-256 p.

C/ OUVRAGES GENERAUX SUR L'HOMOSEXUALITE ET OUVRAGES SUR L'HOMOSEXUALITE AVANT LE XVIII^E SIECLE OU APRES LE XIX^E SIECLE

Il est nécessaire d'avoir une perspective longue sur l'histoire et la problématique de l'homosexualité dans les sociétés occidentales et en France en particulier. C'est ce que nous permettent ces ouvrages. Il faut dire que si l'histoire de l'homosexualité en est encore à ses débuts, les études d'ensemble sont déjà importantes.

ALDRICH (Robert) (Dir.), *Une histoire de l'homosexualité*, Paris : Seuil, 2006, 383 p.

BECKER (Raymond de), *L'érotisme d'en face*, Paris : JJ Pauvert, 1963, 253 p. (Bibliothèque internationale d'érotologie, 12)

BEURDELEY (Cecile), *Beau petit ami*, Fribourg : Office du libre, Paris, Vilo, 1977, 307 p.

BORRILLO (Daniel), *L'homophobie*, Paris : Presse universitaire de France, 2000, 127 p., (Que sais-je ?, 3563)

BORRILLO (Daniel) (Dir.), *Homosexualités et droit : de la tolérance sociale à la reconnaissance juridique*, Paris : Presses universitaires de France, 1999, 335 p. (Les voies du droit)

BOSWELL (John), *Christianisme tolérance sociale et homosexualité : les homosexuels en Europe Occidentale des débuts de l'ère chrétienne au XIVe siècle*, Paris : Gallimard, 1985, 521 p. (Bibliothèque des histoires)

BOSWELL (John), *Les unions de même sexe dans l'Europe antique et médiévale*, Paris : Fayard, 1996, 540 p.

BROWN (Judith C.), *Immodest acts : the life of a lesbian nun in Renaissance Italy*, New York : Oxford university press, 1986, VIII-214 p. (Studies in the history of sexuality)

BULLOUGH (Vern L.), *Homosexuality, a history*, New York : New American library, 1979, IX-196 p. (A meridian book)

CANOSA (Romano), *Storia di una grande paura : la sodomia a Firenze e a Venezia nel Quattrocento*, Milano : Feltrinelli, 1991, 199 p. (Saggi)

CANTARELLA (Eva), *Selon la nature, l'usage et la loi : la bisexualité dans le monde antique*, Paris : Ed. la découverte, 1991, 341 p. (Textes à l'appui. Histoire classique)

CENTRE GEORGES POMPIDOU, (Organisateur), MAURIES (Patrick), *Les gais savoirs : colloque, Paris, 25-26 juin 1997*, Paris : le Promeneur, Centre Georges Pompidou, 1998, 232 p.

CHARDANS (Jean Louis), *Histoire et anthologie de l'homosexualité*, Paris : Centre d'études et de documentation pédagogiques, British group of sexological research, 1970, 381 p.

CLARK (Michael J.), *Homophobia and the judaeo christian tradition*, Dallas : Monument press, 1990, VI-218 p. (Gay men's issues in religious studies series, 1)

CONSOLI (Massimo), *Ecce homo : l'omosessualità nella Bibbia*, Milano : Kaos, 1998, 151 p. (Libertaria)

COUROUVE (Claude), *Bibliographie des homosexualités*, Paris : C. Courouve, 1978, 28 p.

COUROUVE (Claude), *Contre nature : étude sur l'incrimination pénale de l'homosexualité*, Paris : C. Courouve, 1981, 16 p. (collection archives unisexuelles)

COUROUVE (Claude), *Les flammes de Sodome : opinions variées sur l'amour homosexuel masculin*, La Ciotat : C. Courouve, 2001, 24 p.

COUROUVE (Claude), *Les Origines de la répression de l'homosexualité*, Paris : C. Courouve, 1978, 19 p. (Collection archives des homosexualités)

COUROUVE (Claude), *Vocabulaire de l'homosexualité masculine*, Paris : Payot, 1985, 248 p. (Langages et société)

DYNES (Wayne R.), *Homosexuality : a research guide*, New York, London : Garland, 1987, XVIII-853 p. (Garland reference library of social science, 313)

DYNES (Wayne R., (Ed.), *Encyclopédia of homosexuality*, New York, London : Garland, 1990, 2vol. (XXXVIII-1484 p.) (Garland reference library of social science, 492)

DYNES Wayne R.) (Ed.), *History of homosexuality in Europe and America*, New York : Garland pub, 1992, XXIV-420 p. (Studies in homosexuality, 5)

ERIBON (Didier) (Dir.), *Dictionnaire des cultures gais et lesbiennes*, Paris : Larousse, 2003, 548 p.

ERIBON (Didier), *Réflexion sur la question gay*, Paris : Fayard, 1999, 526 p.

D'EAUBONNE (Françoise), *Eros minoritaire*, Paris : A. Balland, 1970, 326 p.

FERAY (Jean-Claude), *Grecques, les mœurs du hanneton ? : Histoire du mot pédérastie et ses dérivés dans la langue française*, Paris : Quintes-Feuilles, 2004, 307 p.

FERNANDEZ (Dominique), *L'amour qui ose dire son nom : art et homosexualité*, Paris : Stock, 2001, 319 p.

FONE (Byrne R. S.), *Homophobia : a history*, New york : Metropolitan Books, 2000, XI-480 p.

GODARD (Didier), *L'autre Faust : l'homosexualité masculine pendant la Renaissance*, Béziers : H&O, 2001, 222 p.

GODARD (Didier), *Deux hommes sur un cheval : l'homosexualité masculine au Moyen âge*, Béziers : H&O, 2003, 270 p.

GODARD (Didier), *Le goût de Monsieur : l'homosexualité masculine au XVIIe siècle*, Béziers : H&O, 2002, 254 p.

GOLDBERG (Jonathan), (Dir.), *Reclaiming sodom*, New York : Routledge, 1994, VIII-299 p.

GREENBERG (David F.), *The construction of homosexuality*, Chicago, University of Chicago Press, 1988, X-635 p.

GUERIN (Daniel), *La répression de l'homosexualité en France*, SL : 1958, 6 p.

GUERIN (Daniel), *Shakespeare et Gide en correctionnelle ?*, Paris : les Editions du scorpion, 1959, 128 p.

HALPERIN (David), *Cent ans d'homosexualité et autres essais sur l'amour grec*, Paris : EPEL, 2000, 317 p. (Les grands classiques de l'érotologie moderne)

HOCQUENGHEM (Guy), *Le désir homosexuel*, Paris : J.-P. Delarge, 1977, 125 p.

L'homosexualité en littérature : opinions de H. Bachelin, J. Cassou, F. Mauriac, A. Vollard [et al.], Lille : Association, GKC, 1990, VII-83 p. (Cahiers Gai-Kitsch-Camp. Collection Vingtième siècle, 1)

JORDAN (Mark D.), *L'invention de la sodomie dans la théologie médiévale*, Paris : EPEL, 2007, 222 p. (Les grands classiques de l'érotologie moderne)

JOURNEES INTERNATIONALES DE JURISPRUDENCE CANONIQUE, STRASBOURG (1985, STRASBOURG), *L'Homosexuel(le) dans les sociétés civiles et religieuses : [communications]* , publ. par Jean Schlick et Marie Zimmermann, Strasbourg : Cerdic, 1985, 166 p. (Recherches institutionnelles. Droit et Églises, ISSN 0220-7818, 15)

LARIVIERE (Michel), *Homosexuels et bisexuels célèbres : le dictionnaire*, Paris : Delétraiz, 1997, 393 p.

LEROY FORGEOT (Flora), *Histoire juridique de l'homosexualité en Europe*, Paris : PUF, 1997, 127 p. (Médecine et société, 3)

LEVER (Maurice), *Les bûchers de Sodome*, Paris : Fayard, 1996, 426 p. (Bibliothèques 10-18)

MAYER (Hans), *Les marginaux : femmes, juifs et homosexuels dans la littérature européenne*, Paris : A. Michel, 1994, 535 p.

MENARD (Guy), *De Sodome à l'Exode : jalons pour une théologie de la libération gaie*, Laval (Canada) : G. Saint-Jean, Paris : diff. Alternative, cop. 1982, XXV-262 p.

MENDES LEITE (Rommel), *Le sens de l'altérité : penser les homosexualités*, Paris, Montréal, L'Harmattan, 2000, 181 p. (Sexualité humaine. Mémoire du

temps)

MENDES LEITE (Rommel), (Dir.), *Un sujet inclassable : approches sociologiques, littéraires et juridiques des homosexualités*, Lille : Cahiers Gai –Kitsch-Camp, 1995, 211 p. (Cahiers GKC)

ROUDINESCO (Elisabeth), *La part obscur de nous mêmes : une histoire des pervers*, Paris : Albin Michel, 2007, 229 p. (Bibliothèque Albin Michel idées)

SERGENT (Bernard), *Homosexualité et initiation chez les peuples indo-européens*, Paris : Payot, 1996, 670 p. (Histoire Payot)

SASLOW (James S.), *Pictures and passions : a history of homosexuality in the visual arts*, New York : Viking Penguin, cop. 1999, VII-342 p.

SMALLS (James), *L'homosexualité dans l'art*, New York : Parkstone press, 2003, 276 p. (Collection Temporis)

SPENCER (Colin), *Histoire de l'homosexualité de l'Antiquité à nos jours*, Paris : Pocket, 1999, 472 p. (Agora, 211)

TAMAGNE (Florence), *Histoire de l'homosexualité en Europe : Berlin, Londres, Paris, 1919-1939*, Paris : Ed. du Seuil, 2000, 691 p. (L'univers historique)

TAMAGNE (Florence), *Mauvais genre : une histoire des représentations de l'homosexualité*, Paris : EDLM, 2001, 286 p. (Les reflets du savoir)

THEVENOT (Xavier), *Homosexualités masculines et morale chrétienne*, Paris : Ed. du Cerf, 1985, 326 p. (Recherches morales, 9)

TIN Louis (Georges), *Dictionnaire de l'homophobie*, Paris : Presses universitaires de France, 2003, 451 p.

TIN (Louis Georges) (Dir.), *Homosexualités : expression / répression*, actes du colloque, École normale supérieure, 3-5 décembre 1998, Paris : Stock, 2000, 256 p.

D/ OUVRAGES SUR L'HOMOSEXUALITE AUX XVIII^E ET XIX^E SIECLES

Les études sur l'histoire de l'homosexualité au cours du XVIII^e siècle et du XIX^e siècle sont bien moins importantes pour cette période que pour l'après seconde guerre mondiale. Néanmoins nous citons les travaux consultés traitant de cette période. Certains de ces ouvrages ne portent pas sur la France. Cependant il nous est apparu important de comparer la France avec d'autres sociétés occidentales proches. D'autres part certains de ces ouvrages dépassent la période mais sont importants dans le cadre de la période étudiée

ALDRICH (Robert), *Colonialism and homosexuality*, London : Routledge, 2003, XII-436 p.

BONNET (Marie Jo), *Les relations amoureuses entre les femmes : XVI^e – XX^e siècle*, Paris : O. Jacob, 2001, 413 p. (Poches Odile Jacob)

CHAUNCEY (Georges), *Gay New York : 1890-1940*, Paris : Fayard, 2003, 554 p. (Histoire de la pensée)

COUROUVE (Claude), *Les assemblées de la manchette : documents sur l'amour au masculin au XVIIIe siècle et pendant la Révolution*, Paris : C. Courouve, 1987, 34 p.

COUROUVE (Claude), *L'affaire Lenoir –Diot*, Paris : C. Courouve, 1980, 6 p. (Collection Archives unisexuelles)

COUROUVE (Claude), KOZERAWSKI (R.), « Bibliographie des homosexualités : 1478-1881 » in *Fragments.4*, Paris : C. Courouve, 1981, 24 p. (Collection Archives unisexuelles)

COUROUVE (Claude), *Homosexualité lumières et droits de l'homme suivi de l'Affaire Lenoir et Doit*, Paris : C. Courouve, 2000, 16 p.

CROMPTON (Louis), *Byron and greek love : homophobia in 19th century England*, Berkeley : University of California press, cop. 1985, XIII-419 p.

D'ESTREE (Paul), *Les infâmes sous l'Ancien régime : documents historiques*, Lille : Cahiers GKC, 1994, XXXIII-167 p. (Cahiers GCK)

DUBERMAN (Martin B.), *About time : exploring the gay past*, New York : Meridian, c1991, XVII-505 p.

GERSON (F.), *L'amitié au XVIIIe siècle*, Paris : la pensée universelle, 1974, 254 p.

GODARD (Didier), L'amour philosophique : l'homosexualité masculine au siècle des lumières, Béziers : H&O, 2005, 255 p.

GURY (Christian), L'honneur perdu d'un politicien homosexuel en 1876 : des clés pour Flaubert, Maupassant et Proust, Paris : Ed. Kimé, c1999, 262 p. (Le déshonneur des homosexuels, 1)

HAHN (Pierre), (Ed.), *Français encore un effort, l'homosexualité et sa répression*, Paris : J. Martineau, 1970, 216 p.

HAHN (Pierre), Nos ancêtres les pervers : la vie des homosexuels sous le Second empire, Paris : O. Orban, 1979, 335 p.

HERVEZ (Jean), Les sociétés d'amour au XVIIIe siècle : les sociétés où l'on cause d'amour, académies galantes, le code de Cythère, les sociétés où l'on fait l'amour, le culte d'Aphrodite et de Lesbos, les « arracheurs de palissades », brevets d'amour, Paris : H. Daragon, 1906, 358 p. (Bibliothèque du vieux Paris)

Minorités et marginaux en France méridionale et dans la péninsule Ibérique : VIIe-XVIIIe siècles) : actes du colloque de Pau, 27-29 mai 1984, Paris, ed. du CNRS, 1986, 503 p., (Collection de la Maison des pays ibériques, 23) P. 429-442 voir Les infâmes en Roussillon du XIIIe au XVIIIe siècle

MARIN (Robert K.), Hero captain and stranger : male friendship, social critique and literary form in the sea novels of Hermann Melville, Chapel Hill : University of North Carolina press, 1986, XVI-144 p.

MC FARLANE (Cameron), *The sodomite in fiction and satire, 1660-1750*, New York : Columbia university press, 1997

MERRICK (Jeffrey), (Dir.), RAGAN (Brian T. Jr.), *Homosexuality in modern France*, New York : Oxford university press, 1996, X-253 p. (Studies in the history of sexuality)

MURAT (Laure), *La loi du genre: une histoire culturelle du troisième sexe*, Paris : Fayard, 2006, 459 p. (Histoire de la pensée)

PASTEUR (Claude), *Le beau vice ou les homosexuels à la cour de France*, Paris : Balland, 1999, 203 p. (Le rayon gay)

Les procès de sodomie aux XVIe, XVIIe, XVIIIe siècle : publ. D'après les documents judiciaires conservés à la Bibliothèque nationale, Paris : Bibliothèque des curieux, 1920, 191 p.

REVENIN (Regis), *Homosexualité et prostitution masculines à Paris, 1870-1918*, Paris, Budapest, Torino : l'Harmattan, 2005, 225 p.

ROSARIO (Vernon A.), *L'irrésistible ascension du pervers : entre littérature et psychiatrie*, Paris : EPEL, 2000, 301 p. (Les grands classiques de l'érotologie moderne)

SAYLOR (Douglas B.), *The sadomasochistic homotext : readings in Sade, Balzac and Proust*, New York , Bern, Paris etc. : P. Lang, 1993, 127 p. (Sexuality and literature, 2)

SIBALIS (Michael), « Les espaces des homosexuels dans le Paris avant Haussmann » in Karen BOWIE *La modernité avant Haussmann : forme de l'espace urbain à Paris 1801-1853*, Paris : éd. Recherches, 2001, 407 p.

STEINBERG (Sylvie), *La confusion des sexes : le travestissement de la Renaissance à la Révolution*, Paris : Fayard, 2001, 409 p.

WAHL (Elisabeth Susan), *Invisible relations : representations of female intimacy in the age of enlightenment*, Stanford (Calif.) : Stanford university press, 1999, VIII-358 p.

E/ BIOGRAPHIES

BORY (Jean-Louis), *Les cinq girouettes ou servitudes et souplesses de son altesse sérénissime le prince archichancelier de l'Empire, Jean – Jacques Regis de Cambacérès duc de Parme*, Paris : Mémoire du livre, 2002, 332 p.

GASSOIN (Olivier), MARSAN (Hugo), Préf.), *Le marquis De Custine : le courage d'être soi même*, Paris : Lumière & justice, 1987, 93 p.

GURY (Christian), *L'honneur professionnel d'un bourreau homosexuel en 1847 ; suivi de L'honneur suicidé d'un général homosexuel en 1903 ; et de L'honneur assassiné d'un homosexuel ordinaire en 1909*, Paris : Kimé, 1999, 125 p.

LUPPE (Albert Marquis de), *Astolphe de Custine*, Monaco : ed. du Rocher, 1957, 328 p.

MUHLSTEIN, (Anka), *Astolphe de Custine (1790-1857) : le dernier marquis*, Paris : B. Grasset, 1996, 349 p.

PINAUD (Pierre–François), *Cambacérés : 1753-1824*, Paris : Perrin, 1996, 271 p.

TARN (Julien–Frédéric), *Le marquis de Custine ou les malheurs de l'exactitude*, Paris : Fayard, 1985, 815 p.

TULARD (Jean), *Joseph Fiévée conseiller secret de Napoléon*, Paris : Fayard, 1985, 247 p. (Les inconnus de l'histoire)

VIALLES (Pierre), *L'archichancelier Cambacérés (1753-1824)*, Paris : Perrin, 1908, 441 p.

F/ OUTILS METHODOLOGIQUES

Quelques outils méthodologiques qui nous ont permis d'identifier des sources et préciser notre méthode de recherche et qui nous ont aider pour la cartographie

BEAUD (Michel), *L'art de la thèse : comment préparer et rédiger une thèse de doctorat, un mémoire de DEA ou de maîtrise, ou tout autre travail universitaire...*, Paris : Éd. la Découverte, 1994, 174 p. (Guides repères)

Bibliographie annuelle de l'histoire de France publié par le CNRS de 1981-1997

DELSALLE (F.), *La recherche historique en archive XIXe XXe siècle : de 1789 à nos jours*, Gap, Paris, Orphys, 1996, 312 p. (Documents histoire)

TULARD, (Jean) (Dir.) FIERRO, (Alfred) (Collab.), *Almanach de Paris. Second volume, de 1789 à nos jours*, Paris, Encyclopaedia universalis, 1990, 335 p.

G/ ARTICLES DE PERIODIQUES

ALAIN, « Voltaire fut-il un infâme », *Arcadie*, n° 3, mars 1954, p. 27-34

ALDRICH (Robert), "Homosexuality in France", *Contemporary french civilization*, Vol. 7, n° 1, p. 1-19

« Art et homosexualité : dossier », *Beaux arts magazine*, n° 198, novembre 2000, p. 96-109

BARD (Christine) (dir.) PELLEGRIN, (Nicole) (dir.), « dossier : Femmes travesties un mauvais genre », *Clio : histoire femmes et sociétés*, 10, 1999

BENABOU (Erica Marie), « Un mythe collectif Le péril vénérien à Paris au XVIIIe siècle », *Temps modernes*, a 42, n° 484, p. 31-61

BERARD (Pierre), « Le sexe entre tradition et modernité XVIe – XVIIIe siècle », *Cahiers internationaux de sociologie (Paris)*, vol. 76, n° sér. A 31, p. 135-160

BOUCE (Paul-Gabriel), « Les jeux interdits de l'imaginaire : onanisme et culpabilisation sexuelle au XVIIIe siècle », *La folie et le corps*, 1985, p. 223-243

CHARBONNIER-LAMBERT (Martine), « Walter Pater, Siméon Solomon et Oscar Browning : l'homosexualité avant 1885 d'un point de vue juridique, culturel et social », *Cahiers victoriens et édouardiens*, 2002, n° 55, p. 265-277

DANIEL (Marc), « A propos de Cambacérès », *Arcadie : revue littéraire et scientifique*, 8 (1961), p. 553-568

DANIEL (Marc), « Histoire de la législation pénale française concernant l'homosexualité », *Arcadie : revue littéraire et scientifique*, décembre 1961, p. 618-627

DANIEL (Marc), « Histoire de la législation pénale française concernant l'homosexualité », *Arcadie : revue littéraire et scientifique*, janvier 1962, p. 10-29

DESPLAT (Christian), « Les mœurs et la prostitution dans les villes des Pyrénées occidentales au XVIIIe siècle (surtout Pau et Bayonne, Pyrénées atlantique) », *Revue de Pau et du Béarn (Pau)*, n° 17, p. 119-142

« Deux milles ans de sexualité chez les chrétiens : dossier », *Notre histoire*, n° 50, novembre 1988

DORAIS (Michel), « Médicalisation et marginalisation de l'homosexualité », *Le médecin du Québec*, septembre 1993, p. 30-31

« L'enfant et la famille : dossier », *Les collections de L'Histoire*, n° 32

« Enquête sur un tabou : les homosexuels en Occident : dossier », *L'Histoire*, n° 221, p. 29-55

ESCANDE (Jean Paul), « La procréation, la sexualité et l'ordre moral (au XIXe siècle) », *Humanisme (Paris)*, n° 207, p. 9-12

FASSIN (Eric), « Histoire gay : un essai de Georges Chauncey », *Le nouvel observateur*, n° 2041, 18 décembre 2003

FERNET (M.), « L'homosexualité et son influence sur la délinquance », *Revue internationale de police criminelle*, janvier 1959, p. 14-20

GATTEGNO (Jean), « Du pécheur au militant », *Le Débat*, n° 10, mars 1981

GAUDILLIERE, (J.P.), « On ne naît pas homme...A propos de la construction biologique du masculin », *Mouvements : sociétés politique culture*, n° 31, 2004-1, p. 15-23

GIDDENS (A.), AYLING (R.), (Trad.), « Foucault à propos de la sexualité », *Sociétés (Paris)*, n° 48, p. 107-119

GIANI (A.), « La médicalisation de la sexualité : aspects sociologiques et historiques », *Andrologie (Lille)*, vol. 8, n° 4, p. 383-390

GUERRAND (Roger-Henri), « Haro sur la masturbation ! », *L'Histoire*, n° 63, p. 99-102

LACOMBE (Francis), Sacrés bougres : la révolte des sodomites, *Gai pied Hebdo*, n° 378-379, 13 juillet 1989, p. 82-86

« L'homosexualité à l'épreuve des représentations : dossier », *Histoire & sociétés : revue européenne d'histoire sociale*, n° 3, 3^e trimestre 2002, p. 6-80

LEJEUNE (P.), « Autobiographie et homosexualité en France au XIXe siècle », *Romantisme, images de soi : autobiographie et autoportrait au XIXe siècle*, vol. 17, n° 56, p. 79-100

LEONARD (Jacques), « Les médecins au XIXe siècle », *L'Histoire*, n° 4, septembre 1978, p. 15-23

LEVER (Maurice), « Les galanteries de l'opéra de Paris », *L'Histoire*, n° 205, p. 68-71

LEVER (Maurice), « Lumières et libertinage », *L'homme des lumières de Paris à Saint Petersburg*, 1995, p. 153-167

« Littérature et homosexualité : dossier », *Magazine littéraire*, n° 426, décembre 2003

MERRICK (Jeffrey), "Commissioner Foucault, inspector Noël, and the « pédérasts » of Paris, 1780-3", *Journal of the social history*, 1998, vol. 32, n° 2, p. 288-307

MERRICK (Jeffrey), "Sexual politics and public order in late XVIIIth century France : the mémoire secrets and the correspondance secrète", *Journal of the history of sexuality (Chicago)*, Vol. 1, n° 1, p. 68-84

MURAT (Laure), "La tante, le policier et l'écrivain: pour une protosexologie de commissariats et de romans" *Revue d'histoire des sciences humaines*, n° 17, 207/2, p. 47-59

NYE (Robert A.), "Sex différence and male homosexuality in french medical discourse, 1830-1930", *Bulletin of the history of medicine (Baltimore)*, vol. 63, n° 1, p.32-51

OURAL (Emmanuel), « Amour et sexualité dans le duché d'Elbeuf (Seine Maritime) 1700-1750 », *Bulletin de la société de l'histoire d'Elbeuf*, n° 29, p. 7-18

PIAU-GILLOT (Colette), « Connaître la sexualité humaine au XVIIIe siècle : un enjeu plus idéologique que scientifique », Actes du 7 e Congrès international des lumières, Budapest, 26 juillet-2 août 1987, *The Voltaire foundation*, T. 2, p. 857-862

RAUCH (André), « Tu seras un homme mon fils », *L'histoire*, n° 297, avril 2005, p. 34-43

REVENIN (Régis), « Conceptions et théories savants de l'homosexualité masculine en France, de la monarchie de juillet à la première guerre mondiale » *Revue d'histoire des sciences humaines*, n° 17, 207/2, p. 23-45

REY (Michel), « L'art de « raccrocher » au XVIIIe siècle : des journées entières sous les arbres », *Masques*, n° 24, 1984, p. 92-99

REY (Michel), « Cérémonies secrètes », *L'Histoire*, n° 63, p. 103-104 dès 1730 réunions de sodomites à Paris

REY (Michel), « Le mariage du serrurier », *Gai pied*, n° 37, avril 1982, p. 45-46

REY (Michel), « Police et sodomie à Paris au XVIIIe siècle : Du péché au désordre », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t 29, 1982, p. 113-124

RIPA (Yannick), « Fille ou garçon ? », *Les collections de l'histoire*, n° 32, p.80-81

SOUSA-PINTO (Annabel), « Amours illégitimes dans le comté de Forbach (Moselle) au XVIIIe siècle », actes des 18 e journées d'études mosellanes, *Les cahiers lorrains (Metz)*, n° 3, p. 275-292

TAMAGNE (Florence) (Coordinatrice), Ecrire l'histoire des homosexualités en Europe : XIXe – XXe siècle, *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 53-4, octobre-décembre 2006

VINCENT (Thierry), Homosexualité psychanalyse et perversion,
Cliniques méditerranéennes 2002 -1, n° 65, p 95-104

WENGER, (Alexandre), « Lire l'onanisme : le discours médical sur la masturbation et la lecture féminine au XVIIIe siècle », *Clio*, n° 22, 2005, p.

H/ DOCUMENTS ELECTRONIQUES

BECHTEL (Delphine), GALMICHE (Xavier), *Figures du marginal dans les littératures centre-européennes*, <http://bohémica.free.fr/marginal/intro.htm>

DALL'ORTO (Giovanni), *Il concetto di degenerazione nel pensiero borghese dell'Ottocento*, site internet Gaya scienza <http://diligander.libero.it/giovanidallorto>

EI GHOUL (Fayçal), « Enfermer et interdire les fous à Paris au XVIIIe siècle : une forme d'exclusion ? », **CAHIERS DE LA MEDITERRANEE, VOL. 69 ETRE MARGINAL EN MEDITERRANEE (XVIEME - XXIEME SIECLES)**, mis en ligne le 10 mai 2006, URL: <http://cdlm.revues.org/document796.html>

FARCY (J.C.), « La peine approche historique », Ecole nationale de la magistrature, http://www.enm.justice.fr/centre_de_ressources/dossiers_reflexions/peine/historique.htm

LAE (Jean François), « L'intimité une histoire longue de la propriété de soi », <http://www.erudit.org/revue/socsoc/2003/v35/n2/008527ar.pdf>

LE BLANC (Guillaume), *L'archéologie médicale du bio-pouvoir*, <http://www.univ-lille3.fr/www/recherche/set/col/Leblanc.html>

MURPHY (Gwénaël), « Prostituées et pénitentes (Poitiers et La Rochelle au XVIII^e siècle) », *CLIO*, numéro 17/2003, *PROSTITUEES*, [En ligne], mis en ligne le 27 novembre 2006. URL : <http://clio.revues.org/document583.html>. Consulté le 8 décembre 2006

Œuvres du marquis de Sade (1740-1814), <http://www.sade-ecrivain.com/>

TOULAIR (E.) « Quelques balises et considérations sur l'histoire de la prostitution », *L'écho du village en ligne*, <http://echo.levillage.org/> consulté le 10 janvier 2007